


Digitized by Google

LA PICARDIE

REVUE LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE.

LA

PICARDIE,

REVUE LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE,

PUBLIÉE A AMIENS,

SOUS LES AUSPICES

DES ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS

DE LA SOMME, DE L'AISNE, DE L'OISE ET DU PAS-DE-CALAIS.

TOME QUATRIÈME.

Année 1858.



AMIENS,

AU BUREAU DE LA REVUE,

CHEZ LENOEL-HEROUART, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

RUE DES RABUISSONS, 10.

ÉTUDES CONTEMPORAINES.

M. PONSARD.

> On ne jette la pierre qu'aux arbres chargés de fruits...
>
> *Proverbe... arabe...*
>
> On ne dit la vérité qu'à ceux que l'on aime...
>
> *Autre Proverbe... vulgaire...*

Si ces deux adages n'existaient pas, il faudrait les inventer en parlant du maître qui vient de s'asseoir l'année dernière au fauteuil de l'Académie Française. M. Ponsard est un de ces athlètes qui, loin de perdre leurs forces dans les luttes, — ne font que s'animer d'avantage et donner la mesure de leur génie... Ce mot là est un peu élevé en parlant de M. Ponsard,— mais le mot talent, si souvent employé de nos jours pour désigner ceux qui n'en ont pas, — n'est ni assez expressif, ni assez digne de l'homme qui fait le sujet et l'objet de cette étude...

Cependant, — nous nous réservons de parler en pleine liberté d'action; — et, pour avoir approché M. Ponsard dans les coulisses littéraires, nous ne nous ferons ni adulateur, ni juge, ni critique outré. — Notre mission est d'étudier...— et cela n'engage que notre opinion sur ce talent éminent qui a conquis d'un seul coup une immense popularité, — disons-le bien vite, — qu'il mérite sous tous les rapports. Cet examen

donc ne saurait avoir pour but ni pour résultat d'infirmer le choix dont il a été honoré à l'Académie Française, — c'est tout au plus s'il en ressort quelques réserves contre le piédestal *trop grand*, où la *camaraderie* a cherché à le hausser...

Reportons-nous, — si vous le voulez bien, — à quinze années en arrière. M. Alexandre Dumas, après avoir fait représenter *Henri III*, *Antony*, *la Tour de Nesle*, etc. etc... venait de donner l'*Alchimiste* et d'entrer définitivement, si ce n'est dans une période de décadence... — du moins dans une phase amoindrie de son immortel talent... M. Victor Hugo, après avoir donné à la littérature *Hernani et Marion Delorme* ; — *le Roi S'amuse et Lucrèce Borgia* ; — *Angelo et les Burgraves*, — venait d'éprouver un échec mémorable avec cette dernière pièce, qui fut comme le glas funèbre du romantisme. Le drame moderne avait dû sa puissance et sa vogue à une réaction contre les œuvres froides, incolores, sapides et ultra-romantiques de l'école du premier quart du XIXe siècle ; — mais il avait fini par se déconsidérer à force d'excès... Le public était las de ses invraisemblances, de ses exagérations, de ses excentricités, de cette atmosphère fiévreuse, de son langage emphatique, semé d'interjections, bardé de jurons... et coupé de hoquets !... Ce cauchemar dramatique lui pesait... L'heure était donc propice, lorsque *Lucrèce* alla frapper à la porte de l'Odéon ; — et l'on peut dire sans exagération que l'à-propos fut pour beaucoup dans les acclamations qui saluèrent son arrivée. — Ce qui le prouve, c'est l'accueil presque froid et indifférent que reçurent plus tard *Agnès de Méranie*, *Charlotte Corday* et *Ulysse*, quoique ces tragédies ne le cèdent en rien à *Lucrèce* comme composition dramatique, — et l'emportent même sur elles, à l'exception toutefois d'*Ulysse*, — si leur mérite se mesurait uniquement au soin de la langue, à la pureté et à l'éclat de la poésie... *Lucrèce* réussit parce que les *Burgraves* avaient été sifflés ; — parce que son vers sage, abstrait et viril, formait un contraste que la circonstance fit valoir, avec le vers un peu

échassier, surchargé d'images d'une couleur locale douteuse, d'antithèses systématiques et de métaphores gigantesques qui donnaient une grandeur légendaire — mais extra-naturelle — à la dernière œuvre du maître sublime de l'auteur des *Orientales*, des *Feuilles d'Automne* et des *Contemplations*. — Tout vient en aide à *Lucrèce*, jusqu'à la nullité de son action, comparée au labyrinthe bordé de broussailles luxuriantes où se plaisait la poésie de 1830.

Mais, comme toute chose ici-bas, *Lucrèce* devait bientôt disparaître, du moins de ce piédestal superbe où on l'avait placée. La réflexion et l'étude comparées ne tardèrent pas à modifier cette première impression, fille de l'*Enthousiasme*. En nous rendant les chefs-d'œuvre tragiques qu'on ne jouait plus que rarement — et fort mal — depuis la mort de Mlle Duchesnois et de Talma, — ces deux étoiles éteintes de la tragédie ; — en nous mettant à même d'apprécier, aux feux de la rampe, leurs perfections incomparables ; en ressuscitant à toute la magnificence dela vie scénique, Corneille, toujours respecté mais oublié, — et Racine dédaigné et maltraité par les cervelles légères à la suite du romantisme ; — Mlle Rachel porta, — sans le vouloir sans doute, — un rude coup à M. Ponsard. La renaissance de la tragédie à la Comédie-Française qui, en bonne logique, — aurait dû venir en aide à l'Odéon, lui fut au contraire nuisible. La foule, — aussi bien et mieux peut-être, — que les hommes, dont le goût est fortifié par l'étude, — fut amenée à établir une comparaison, — et, guidée par cet instinct qui la trompe rarement, elle reconnut que M. Ponsard n'était pas de taille à se poser en chef d'école, en émule, en rival des maîtres qu'il n'imitait que de loin... Partant que sa réputation avait été surfaite, moitié à la faveur des évènements, des circonstances, du moment, — moitié à l'aide des réclames habilement semées.... et comme la foule est d'une grande susceptibilité et d'une rancune plus excessive encore, lorsqu'elle a lieu de croire avoir été sciemment trompée ou induite en

erreur, — elle s'en vengea... — Ainsi s'explique, — sans se justifier, — l'insuccès des tragédies qui suivirent... Mettez Mlle Rachel au nombre des artistes médiocres, et M. Ponsard devenait, certes, — par le succès des tragédies qui furent accueillies froidement, le premier écrivain dramatique de notre époque. — Nous entendons comme classique, qu'on ne s'y trompe pas; — car MM. Alexandre Dumas, Victor Hugo, etc,. etc... pour ne parler que des grands dramaturges vivants, — sont bien au-dessus de l'auteur de la *Bourse*, par la puissance du style et la grandeur du génie, qui leur est propre pour ainsi dire. *Lucrèce* avait été élevée à tort à la hauteur d'un évènement qui marquerait dans l'histoire littéraire. — On s'était enthousiasmé pour elle au-delà de son mérite... Par un jeu de bascule que nous comprenons, — mais que nous n'approuvons pas, — cet excès d'enthousiasme se changea en excès de froideur; et l'on se montra uniquement injuste pour le plaisir de se venger... du désappointement littéraire qui s'en était suivi....

Voilà pourtant comment la foule juge. Bon ou mauvais, son jugement prédomine jusqu'à l'appel de la postérité. Mais jusque-là le poète doit se résigner. Encore bien ! lorsqu'il n'a pas à compter avec l'infortune, — cette compagne ou plutôt cette fille de l'erreur de tous les siècles ou de la passion des hommes... Mais au XIXe siècle, la cécité d'Homère et de Milton n'attire que le ridicule et le mépris; — l'infortune du Dante et du Tasse, que le rire et l'outrage; la misère de Gilbert et de Moreau, que la critique et l'indifférence... Voilà pourquoi les auteurs classiques, les poètes moraux et les dramaturges moralistes seront toujours dignes parmi nous d'être applaudis et encouragés. Le drame arrache notre admiration; la poésie, nos pleurs; et la comédie, nos remords. Nous préférons la comédie de Molière. Les remords arrachés de notre cœur, nous devenons meilleurs aussitôt, — et ne devrait-ce pas être le but de toute œuvre humaine que de rendre l'homme meilleur et vertueux ?...

L'admiration est fille du ciel, elle embellit et éclaire...

La sensibilité est fille de la terre, elle donne le bonheur domestique, et la sécurité publique dépend d'elle, comme la charité. C'est la sensibilité qui désarme l'ennemi, et non le rire farouche et ridicule... Ce n'est pas celui qui rit qui se désarme, — c'est celui qui pleure...

Les remords sont les enfants de Dieu, ils servent d'instruments à la Providence pour rendre l'homme meilleur toujours, pour réparer les crimes quelquefois...

Voilà pourquoi les moralistes ne passeront jamais...

Notre prédilection pour M. Ponsard se trouve expliquée...

Poursuivons notre étude.

Nous avons vu comment le public s'est vengé de l'espèce de désappointement qu'il éprouva par sa froideur même qui lui fit mal accueillir les œuvres de l'auteur de *Lucrèce*. Disons maintenant que l'avalanche de tragédies plus que médiocres, que ses disciples mirent au jour avec autant de précipitation que d'inhabileté, — ne fut pas, du reste, étrangère à ce changement de front. L'impuissance des élèves de l'école du bon-sens rejaillit sur le maître — et sa gloire en pâtit...

Lafontaine ne l'a-t-il pas dit en lettres de bronze ?...

> Rien n'est plus maladroit qu'un ignorant ami,
> Mieux vaudrait un sage ennemi...

Il est néammoins permis de supposer que cette défaveur n'aurait été que momentanée si elle avait reposé uniquement sur ces griefs ; — mais, réveillé et excité, par cela même que les plateaux de la balance s'étaient déplacés, — l'esprit de critique, — qui aime à se rendre raison de toutes choses, — fixa un œil plus attentif sur les compositions tragiques de M. Ponsard ; et, — ce qu'il y découvrit, — loin d'arrêter le mouvement, — ne fit que le précipiter. Il y découvrit que l'action se bornait généralement au récit pur et simple d'un fait plus ou moins

historique ; — que les caractères manquaient de relief, les passions de développement, — ce qui n'est qu'un bien pour la morale ; — en un mot, que la vie ne circulait pas ou circulait à peine dans les veines de ces statues de marbre, quelque bien taillées qu'elles fussent d'ailleurs... — De là à constater que M. Ponsard n'avait rien de prime-sautier, et que son talent poétique procédait par placages, comme celui des artistes mosaïstes, il n'y avait qu'un pas, — et ce pas fut franchi !... En écoutant ou en lisant ses tragédies, on sent, en effet, qu'avant de les composer, il s'est proposé un modèle à suivre, — et qu'armé d'un ponsif, il a mis tout son attention à en copier les contours, à contrefaire sa facture, à reproduire ses couleurs, — à mouler en quelque sorte la pensée sur la sienne propre... C'est ainsi que *Lucrèce* est faite à l'image de Corneille ; — *Agnès de Méranie*, à celle de Racine ; — c'est ainsi que *Charlotte Corday* est le reflet des *Girondins* de Lamartine ; — *Horace et Lydie*, une imitation de Catulle, — et *Ulysse* un décalque de l'*Odyssée* d'Homère, et, qui plus est, — un décalque tracé avec la prosaïque fidélité d'une traduction interlinéaire...

Afin de ne pas fatiguer les lecteurs de ces *Etudes contemporaines*, nous n'analyserons pas toutes les tragédies de M. Ponsard. Tous ils pourront les relire, — s'ils veulent bien nous faire l'honneur d'accorder quelque attention à nos appréciations indépendantes et impartiales ; — et tous, — nous en sommes convaincus, — reconnaîtront la justesse de nos observations. Concilions l'attention qu'ils veulent bien nous prêter avec l'admiration que nous avons pour l'auteur de la *Bourse*. — Faisons donc la partie belle à M. Ponsard, et prenons *Lucrèce*. Son analyse peut se faire en deux mots : — Collatin, son époux ; Sextus, fils de Tarquin, et Brutus, reviennent du camp dans le but.. de savoir ce que font leurs femmes... On croirait, à la situation seule, faire l'analyse d'un vaudeville de M. Scribe, mais point. C'est, comme vous le voyez, la jalousie qui les ramène... Ni Brutus, ni Sextus, n'ont lieu de se féliciter de l'épreuve... un peu hasardée

en effet... — Lucrèce seule, en digne romaine, est trouvée au milieu de ses esclaves, dirigeant leurs travaux, et prouvant par sa conduite que

La vertu que choisit la mère de famille,
C'est d'être la première à manier l'aiguille,
La plus industrieuse à filer la toison,
A préparer l'habit propre à chaque saison.
De sorte qu'en rentrant au foyer domestique,
Le guerrier puisse mettre une blanche tunique
Et rendre grâce aux dieux de trouver sur le seuil
Une femme soigneuse et qui lui fasse accueil.

A la vue de cette bonne ménagère, Sextus en devient amoureux, — revient sur le soir... lui déclare sa passion... et... se voyant rebuté, repoussé... On sait le reste... Lucrèce se tue... Collatin et Brutus crient vengeance; le peuple s'ameute et chasse les rois... Pas un incident de plus, — pas une scène imaginaire; c'est le fait tel que le rapporte Tite-Live, dans toute sa simplicité dans toute sa modestie. —M. Ponsard n'a rien ajouté, rien développé, rien inventé, — si nous en exceptons le personnage de Tullie, femme de Brutus, placé là comme repoussoir, et qui pourrait être supprimé sans changer un mot, sans modifier un vers, sans que personne s'en aperçoive. — *Si parva componore magnis,* — comme celui de l'infante Utrarque dans le *Cid*, de Corneille. Ajoutons que Lucrèce semble aller bénévolement au-devant de sa destinée, alors que la moindre précaution aurait sauvegardé son honneur et sa vie... La menace que lui adresse Sextus étant faite pour épouvanter un enfant plutôt qu'une héroïne de sa trempe. La tragédie a donc rappetissé Lucrèce... elle est bien plus grande dans l'histoire !...

Et l'on dit que la poésie fait des héros par son langage sublime! La tragédie, à ce compte, devrait en faire des demi-dieux !....

Nous le demandons, une œuvre aussi faible de conception,

peut-elle être offerte pour modèle à la littérature dramatique surtout?... Sans doute ses défauts sont en partie rachetés par la splendeur de la forme.— Là est le triomphe de M. Ponsard !... Son vers n'a ni chevilles, ni paraphrases parasites; — solidement construit, il tient ferme, l'hémistiche est bien coupé, la rime riche, la forme pleine d'efforts tendant à la vigueur, à la correction et à l'harmonie. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'il est poète par l'*expression*, — plus que par l'*invention*; que son talent consiste surtout à s'approprier la langue des maîtres, — qu'il décalque avec l'exactitude merveilleuse d'un appareil photographique; — qu'il fixe à la fois et non moins scrupuleusement les beautés et les imperfections. C'est ainsi que dans sa *Lucrèce*, il fait dire à son héroïne :

La maison d'une épouse est un temple sacré,
Où jamais le soupçon ne soit jamais entré,
Et son époux absent est une loi plus forte
Pour que toute rumeur se taise vers sa porte.

Et plus loin à Sextus, dans la scène où il lui déclare son amour :

Une telle grandeur sied à votre courage,
Lucrèce, prononcez, et je vous la partage.

A quoi Lucrèce répond qu'elle veut rester fidèle à son époux : —

Enfin, je l'aime assez, à ne divorcer point,
Quand ce ne serait pas chose impie à ce point...

On conviendra qu'imiter ainsi Corneille, ce n'est pas l'imiter par le bon côté. Rendons pourtant justice à M. Ponsard, ces sortes de taches sont rares. Le plus souvent cette langue rétrospective *qu'il s'est créée*, atteint une perfection qui fait complètement illusion. Pour s'en convaincre on n'a qu'à ouvrir le livre au hazard. Voici le premier passage qui nous tombe sous la main. — Lucrèce a deviné la dissimulation de Brutus

et les vastes desseins qu'il cache derrière sa prétendue folie : —

O sombre profondeur de ce ressentiment !
Je n'y plonge pas l'œil sans un tressaillement !
Mais puisque l'amitié peut percer cette ruse
Gardez que l'ennemi ne sente qu'on l'abuse...
N'oubliez pas qu'en vous, — par deux contraires sorts, —
Le corps doit tuer l'âme, ou bien l'âme le corps !...

Ne dira't-on pas que ces vers sont pris dans *Horace* ou dans *Cinna* ?... Certes, c'est un mérite rare que cette puissance d'assimilation : — mais ce travail de *Copiste* s'il exige une grande dextérité de main, — il exclut à peu près le génie... — et, si parfait qu'il soit, — l'inspiration, — même avec des inégalités, — est de beaucoup préférable...

Bien que M. Ponsard ait plaidé en faveur de la tragédie dans son discours de réception à l'Académie Française, — il n'est pas probable qu'il ait toujours eu foi en sa première muse. A force d'entendre les critiques et les gens du monde se moquer de la tragédie, — n'a-t-il pas pu croire un instant que son règne était fini ? Pourtant les triomphes de Mme Ristori au Théâtre Italien, — l'accueil chaleureux qu'un public d'élite fait plus que jamais aux chefs-d'œuvre de Corneille et de Racine joués sur la scène de la rue Richelieu, — l'auraient détrompé si, — par impossible, — cette pensée avait un instant pris possession de son esprit. S'il a déserté tout-à-coup la muse tragique pour la muse comique, — c'est par un sentiment d'amour-propre que nous n'osons et ne voulons blâmer — et surtout aussi parce qu'il désespérait peut-être de faire mieux que *Lucrèce*, — son chef-d'œuvre, incontestablement. Il n'a pas voulu qu'on pût dire qu'il avait donné du premier coup la mesure de son talent et de ses forces. Notre conviction est qu'il s'est trompé historiquement et littérairement parlant. Mais pour la morale, c'est autre chose !... Si le succès pouvait justifier un pareil changement de front, — il a tout lieu de se

féliciter de l'avoir accompli...— du moins, il y est moins *reflet* que dans ses tragédies. — Ici c'est l'émule de Molière copiant sur le vélin de la nature le tableau que lui offre notre société moderne. C'est Balzac fouillant dans tous les coins et recoins du temple de la *Comédie humaine*, et nous découvrant les cachettes et les souricières du cœur de cette courtisane de tous les âges, et particulièrement de notre siècle métallique et boursier... C'est, en un mot le moraliste du XIX[e] siècle qui coupe un pan du manteau de ce grand homme pour faire voir, — comme jadis les Grecs, — que tout est incomplet en ce monde... Aussi la comédie de l'*Honneur et l'Argent*, celle de la *Bourse* ensuite, lui ont-elles ramené de nouveau la faveur du public ! — faveur telle, que si la modestie ne formait pas le fond de son caractère, il pourrait se croire à l'heure qu'il est le rival de Molière, — comme il s'est peut-être cru un moment celui de Corneille...

Et pourtant il est impossible de se dissimuler que ses comédies, — quelque éminentes et incontestables que soient les qualités qu'elles possèdent, — sont déparées par le même défaut que ses tragédies ; — c'est à peine si l'on découvre un semblant d'action et de caractère. Ce qui leur a valu le magnifique triomphe qu'elles ont obtenu, c'est, faut-il le dire ? c'est un fonds d'honnêteté, c'est leur langage clair, intelligible à tous, plein de sentiments honorables noblement exprimés en vers magnifiques. Ces beautés éclatent presque à chaque ligne dans la *Bourse*, — d'ailleurs inférieure à l'*Honneur et l'Argent* comme composition dramatique. Et, afin de mettre les lecteurs qui veulent bien nous suivre dans ces *Etudes Contemporaines*, — à même d'en juger, — nous allons transcrire ici la belle scène de l'exposition, celle où Léon confie son petit pécule à l'agent de change, et lui annonce la résolution où il est de tenter la fortune à la Bourse. Après avoir vendu le bien paternel, il remet à l'agent de change soixante mille francs... —

LÉON (*le joueur à la Bourse*).

Et je t'apporte ici mon unique ressource,
Pour quintupler la somme ou la perdre à la Bourse.

DELATOUR.

Mais pour des innocents comme toi, pauvre fou !
La Bourse et un tripot, un antre un casse-cou ;
La Bourse ! Mais ce sphinx, vers qui tu te fourvoies,
Pour un Œdipe heureux dévore mille proies ;
Ah ! Dieu ! combien j'en vois entrer d'un air vainqueur,
Sortir pâles, muets, et l'enfer dans le cœur !
Que de pleurs sur ce seuil jonché de banqueroutes ?
Que d'imprécations dans l'écho de ces voutes ?
Va-t-en !

LÉON.

Mais rénégat tu blasphèmes ton dieu !
Siéges-tu pas parmi les prêtres du saint lieu ?...
Et cet antre où tu peins tant de sombres spectacles
N'est-il pas celui-même où tu rends tes oracles ?

DELATOUR.

Eh ! c'est pourquoi j'en vois la fraude à découvert.
Nul ne croit moins Baal que celui qui le sert....
Si j'avais devant moi tout autre néophyte,
J'adorerais le dieu dont l'autel me profite.
Mais je ne puis livrer au sacrificateur
L'ami qui vient à moi comme à son protecteur.
Je ne confondrai point dans le même anathème
Les marchés sérieux avec le jeu lui-même : —
Les premiers concentrant les capitaux épars,
Secondent puissamment l'industrie et les arts ;
Beaucoup de plans hardis, d'entreprises immenses,
Avorteraient dans l'ombre, — infertiles semences,
Si de lumière et d'air, largement inondés,
La Bourse, — leur soleil, — ne les eût fécondés...
Parmi ceux dont j'admets le règne légitime,
J'en citerai plus d'un que tout le monde estime :

L'opulence chez eux, utile réservoir,
S'épanche en des travaux, grands comme leur pouvoir.
Mais tu ne poursuis point un but de cette sorte ?...

LÉON.

Non. — Comment le pourrais-je ?

DELATOUR.

Une autre ardeur t'emporte,
Tu veux jouer ?

LÉON

Sans doute !

DELATOUR, *lui faisant signe de se rasseoir.*

Et bien ! écoute-moi :
N'en dis rien au public, — garde ceci pour toi !...
— La Bourse, selon vous, ô gens de la campagne !
Est un jeu comme un autre, où l'on perd, où l'on gagne ?
Point. — Les joueurs y sont partagés en deux corps ; —
Les faibles dans un camp, — et dans l'autre les forts...
Grâce au gros bataillon qu'ils tirent de leur caisse,
Ceux-ci font à leur choix ou la hausse ou la baisse ;
Si bien que l'un des camps étant maître des cours
Toujours gagne pendant que l'autre perd toujours...
A ce duel inégal, joint l'œuvre des habiles : —
Les uns ont su d'abord les nouvelles utiles,
Les autres inventant et semant de faux bruits,
De la frayeur publique ont récolté les fruits ; —
D'autres par les appâts d'un dividende énorme
Haussent les actions d'une entreprise informe,
Et puis, laissent aux yeux d'acquéreurs stupéfaits
Retomber à *zéro* dès qu'ils s'en sont défaits.
Et dis ? Si les maisons par les Grecs inventées
Ont employé jadis cartes plus bizeautées...
— Va-t-en ! Va-t-en ! Va-t-en !

LÉON, *se levant.*

Mais on gagne pourtant ;
On gagne, j'en connais un exemple éclatant...

Encore ne suivait-on qu'un intérêt vulgaire ;
Moi, le Dieu des amants me conduit et m'éclaire.

DELATOUR.

Je le veux tu seras un des rares élus ;
Si tu gagnes beaucoup, tu voudras gagner plus...
Le gain accroît la soif, l'or grise la prudence ;
Le bien-être conquis appelle l'abondance ;
L'abondance dévoile à nos yeux éblouis
Les splendeurs, le pouvoir, les rêves inouis...
On a fait peu de rien, et de peu quelque chose...
Pour arriver à tout il suffit que l'on ose...
Le plus rude est franchi, le chemin est frayé ;
Du gouffre qu'on cotoie on n'est pas effrayé !...
On monte ! — et quand on touche au faîte inabordable
Vient la chûte rapide, immense, formidable !
Cette histoire, commune à bien des gens à bas,
Serait la tienne encor, mon cher, en pareil cas !...

Nous regrettons que l'étendue de cette admirable scène ne nous permette pas de la citer toute entière, — et même quelques autres aussi largement tracées, — et d'une facture comique plus élevée peut-être : — telle que celle où M. Bernard, le futur beau-père de Léon, après avoir blamé les jeux de spéculation, se laisse, lui aussi, entraîner dans leur terrible engrenage. Ou bien encore cette autre scène, non moins admirable, qui a lieu entre Pierre et son maître, — lorsque Léon, qui vient de faire, la sourde oreille aux conseils de son ami Delatour, — répète la leçon à son valet, et lui prédit toutes sortes de malheurs s'il s'obstine à jouer à la Bourse. Mais de belles scènes ne suffisent pas, et, si nombreuses qu'elles soient, elles ne suppléeront pas à ce qui manque aux comédies de M. Ponsard, dont le grand défaut sera toujours d'être composées de tirades et de couplets superposés, — et surtout de se passer uniquement en conversations. Il nous semble que le titre de satires leur conviendrait mieux, — et ce titre une fois admis, plus de re-

proches possibles, — M. Ponsard est le premier satirique du XIXe siècle...

Mais le succès ! nous dira-t-on, le comptez-vous pour rien ?... — Certes le succès est une belle chose pour l'amour-propre d'un écrivain, et le succès a bien fait des promesses qu'il n'a jamais tenues, car le succès est quelquefois l'œuvre de l'enthousiasme ; le temps de la réflexion arrive et l'on reconnaît toujours qu'il faut modifier quelque chose dans les premiers jugements, — que dis-je ? — dans les premiers délires !... Le succès n'a jamais rien prouvé au théâtre, moins qu'ailleurs. Le succès de Chapelain et de ses compères prouva-t-il quelque chose ? Est-ce que la *Pucelle* n'est pas bien et dûment en poudre ? Admettons que Boileau s'en soit fait l'apologiste, de détracteur qu'il fut, comme on sait ; — pense-t-on que cet ouvrage s'en porterait mieux aujourd'hui ? J'avoue que le succès fait vivre les œuvres médiocres momentanément, autant qu'il faut d'années pour atteindre les limites contemporaines d'un siècle ; — mais au-delà, le succès n'est plus rien, l'œuvre reste, — et c'est la postérité qui l'attache au pilori ou l'élève sur son piédestal... Le succès n'a jamais rien prouvé, disons-nous... et pour ne parler que des œuvres contemporaines, on sait combien fut grand celui qu'obtinrent, — *Antony*, *La Tour de Nesle*, *Trente Ans ou la vie d'un Joueur*. — Dans une période de temps plus rapprochée, n'avons-nous pas vu, *La Dame aux Camélias* être applaudie à outrance ? *Les Filles de marbre* faire le tour de l'Europe ? — Eh bien ! est-ce que réellement nous pourrions accepter ces deux dernières pièces comme des œuvres de maîtres ? Est-ce que ces sujets surannés et infâmes ne sont pas indignes du théâtre? Est-ce que leur succès prouve quelque chose ? — Flattez les passions de la foule, montrez-lui les côtés immoraux de la comédie, et vous aurez un succès !... Autre chose arriverait si vous scrutiez les vices réels et moins fangeux de la société... Pourvu que la foule n'y prît pas plaisir, —

elle sifflerait... Le théâtre n'est plus — comme l'a dit J. J. Rousseau, une école de mœurs et de bon goût... ce n'est pas du moins dans *La Dame aux Camélias*, ni dans *Les Filles de marbre* qu'on irait chercher un grain de morale. Vous aurez beau nous montrer un tableau d'histoire après avoir exposé tout près de là des scènes immorales et grotesques... — Le laid survivra au beau... Il faudrait ne montrer que le beau de la morale au théâtre, — comme le fait M. Ponsard, — et alors les œuvres sérieuses qui obtiendraient le succès, — hélas si difficile ! — resteraient au répertoire et seraient la marque la plus sûre du talent de leurs auteurs...

Nous parlions tout à l'heure d'*Antony*, de *La Tour de Nesle* et d'autres pièces, aujourd'hui tombées, — de nos plus grands dramaturges, — et c'était pour prouver que leurs succès lors de leur apparition, — ne sont pas une raison en faveur de leur mérite. — Qu'en reste-t-il aujourd'hui ? Le théâtre qui se hasarderait à ressusciter ces drames, les jouerait probablement devant des banquettes vides... et nous ne savons même point si la claque ne sifflerait pas... Quant à les lire, quel est celui qui serait assez courageux pour cela ?... Au contraire le *Misanthrope*, *Phèdre*, *Athalie*, *Britannicus*, *Zaïre*, *Mahomet*, etc, etc... furent accueillis froidement dans leur nouveauté ! Cette comédie et ces tragédies en sont-elles moins des chefs-d'œuvre ? — Nous l'avons dit, nous le répétons, — les succès doivent toujours beaucoup aux passions du moment, à l'*enthousiasme* surtout, — à ce courant de l'opinion publique, — capricieuse et mobile, — qui les fait et les engloutit avec la même facilité. Sans doute, il faut en tenir compte jusqu'à un certain point, — si ce n'est comme *criterium*, du moins comme *symptôme* , — et cela étant, on se méprendrait étrangement sur notre pensée si l'on croyait que nous cherchons à nier ou à amoindrir les triomphes éclatants de M. Ponsard. Le rôle que jouaient les insulteurs publics et officiels derrière les triomphateurs romains ne sera jamais le nôtre. — Ils avaient mission de leur rappeler qu'ils n'étaient

que de simples citoyens et qu'ils ne devaient pás aspirer plus haut... La République des lettres n'est pas aussi susceptible, elle sacre aisément dictateur celui qu'elle croit digne d'occuper cette dignité. Or appartiendrait-elle à M. Ponsard ? — Qu'il soit nommé dictateur de la République littéraire, nous ne nous y opposerons pas ; — mais que nos grands poètes morts et vivants du XIX[e] siècle, que nos grands dramaturges en prose eten vers soient les princes et les rois de cette République... Nous ne demandons pas autre chose, car le titre de dictateur est subordonné à la royauté, — comme le talent de M. Ponsard est subordonné au génie... Pour fonder une école, la diriger, lui imprimer la vie, il faut posséder des qualités fécondes et créatrices... — et M. Ponsard n'est qu'un *reflet*... — toujours comme un dictateur n'est qu'un reflet du pouvoir.. M Ponsard est un versificateur élégant, un écrivain de grand sens, et d'une suffisante élévation d'idées. — *Tromus inter pares* tout au plus... C'est un écrivain à qui un philosophe du XVIII[e] siècle adressait cette apostrophe : —

— Poètes secondaires, vous n'avez rien inventé, rien renouvelé, mais vous avez tout rendu gigantesque, étonnant et grandiose... même les gouffres...

Or, — qu'on dise si la Bourse n'est pas un gouffre béant ouvert sous les pas du XIX[e] siècle ? Et si nos lecteurs ont pu contempler sans vertige les tempêtes, les joies, les spasmes et les délires qui se produisent dans l'abîme métallique ; — n'ont-ils pas reculé d'épouvante, fuyant le cratère enflammé qui allait leur lancer les laves de l'infortune et les couvrir sous les ruines frauduleuses des banqueroutes du XIX[e] siècle ?... M. Ponsard est un écrivain honnête, incapable de créer autre chose que la pure et sublime morale, — telle que la comprenait Molière, ce moraliste par excellence... Il a la chasteté de la plume de Fénélon, sans en posséder le pouvoir magique, il ressemble par plus d'un point au grand adversaire de Bossuet, — témoin sa

tragédie d'*Ulysse*, qui pourrait rappeler, — quoique en petit, — le style de *Télémaque*. Faites de M. Ponsard l'élève de Molière, de Corneille, de Voltaire, et il sera à sa place. Vouloir le grandir au-delà, c'est lui nuire... Mais il faut convenir aussi, que même réduit aux proportions secondaires, le piédestal tragique est encore assez élevé pour que son amour-propre ait lieu de s'en montrer satisfait. .

Il faut quelque courage pour dire la vérité à ceux que l'on aime... mais le devoir, l'amour de l'art et de la vérité commandent en maître...

KUNTZ DE ROUVAIRE.



NOTICE

SUR LES CHATEAU, SEIGNEURIE ET VILLAGE

DE BOVES,

CANTON DE SAINS, DÉPARTEMENT DE LA SOMME.

Ce n'est pas l'histoire de Boves que nous voulons écrire ici ; elle serait au-dessus de nos forces et demanderait un gros volume ; c'est seulement une courte notice sur cet ancien village, l'un des plus peuplés et les plus riches en souvenirs historiques de l'Amiénois. — Le nom de Boves a été illustré par une fort ancienne famille : Le grand comte d'Amiens, Enguerrand de Boves, domine toute l'histoire de l'Amiénois au commencement du XIIe siècle, et le siége que son antique château soutint à la fin du même siècle lui a assuré une place dans l'histoire de France dès cette époque reculée. Boves, à cette époque, existait déjà depuis bien des siècles. M. Delahaye, dans une notice sur une partie des environs d'Amiens, intitulée *Promenade d'Amiens à Boves* (1), en fait même remonter l'ori-

(1) *Annuaire du département de la Somme*, imprimé à Abbeville, 1844. p. 122-130.

gine jusqu'aux Gaulois. Il cite à l'appui de son opinion des découvertes de pierres celtiques faites en 1828, au lieu où avait existé l'église, démolie en 1823. Le château a aussi une origine très reculée, puisque, suivant certains écrivains, Maugis, ce célèbre enchanteur, dont chacun a entendu parler, quoique presque personne ne connaisse ses actions, y aurait pris naissance. Il vivait, dit-on, sous Charlemagne.

Les bornes restreintes de ce travail, ne nous permettant pas de nous étendre beaucoup sur l'histoire des seigneurs, du château et du village de Boves, nous diviserons cette notice en trois parties. La première ira jusqu'à la fin du XIIIe siècle environ; c'est à dire jusqu'à l'extinction de la maison de Boves; la seconde renfermera l'histoire de ce pays depuis cette époque jusqu'à la révolution Française, et la troisième contiendra quelques notes historiques et statistiques depuis la Révolution jusqu'à nos jours. Enfin un appendice renfermant divers renseignements, qui n'auront pu entrer dans le cours du travail, complètera cet étude sur l'un des pays les plus intéressants des environs d'Amiens.

I.

Boves depuis les temps les plus reculés jusqu'au XIIIe siècle. — Préliminaires. — La maison de Boves. — Le siége de 1185.

L'histoire complète et détaillée du village de Boves et de ses seigneurs formerait un volume d'une certaine étendue Nous croyons ne pouvoir mieux faire que de donner en ce moment la notice que lui consacre le P. Daire, dans ses manuscrits; nous y joignons de nombreux extraits des maisons

illustres de Picardie de de La Morlière et d'un grand nombre d'ouvrages sur la province ; n'ambitionnant point le titre d'historien, nous voulons seulement, modeste compilateur, réunir en un tout les nombreux renseignements qui se trouvent épars çà et là dans une foule de vieux livres, sur cette intéressante commune.

« Boves (1), dit donc le docte Célestin (2), l'une des prin-
« cipales terres de la Picardie, tenoit son rang du temps de
« saint Louis parmi les plus grandes baronies du royaume.
« Elle a, dans sa mouvance, quarante terres à clocher et cent
« vingt fiefs, suivant quelques titres..... Au titre de baronie
« qu'elle a conservé avant son union et après sa séparation
« de la terre de Coucy, elle réunit ceux de châtellenie et de
« marquisat... Ce lieu est situé dans une vallée maréca-
« geuse ; la rivière d'Avre ou d'Auregne sépare le doyenné
« de Fouilloy de celui de Moreuil (3), comme le ruisseau
« qui descend de la rivière de Noye sépare les prairies de
« l'abbaye du Paraclet de celles de la commune du village
« qui avait mairie, échevinage et coutume locale. »

Le village de Boves a donné son nom à une des plus grandes familles de France, qui posséda le comté d'Amiens pendant un temps assez considérable et fut souche de la célèbre maison de Coucy. L'origine de cette famille est enveloppé de quelque obscurité que certains auteurs, peut-être pour lui donner une antiquité plus reculée, ont plus obscurcie qu'éclaircie.

---

(1) En latin *Bova*, *Bovea*, *Bothua*, *Bothuensis et Boba*.

(2) Le P. Daire, *Histoire manuscrite du doyenné de Moreuil*, Bibliothèque d'Amiens, p. 9.

(3) Le village de Boves offrait cette particularité d'appartenir à deux doyennés différents.

Voici comment Colliette trace la généalogie des de Boves jusqu'à Dreux, à partir duquel l'incertitude cesse :

Dreux comte d'Amiens, aliéna de son comté la terre et seigneurie de Boves en faveur de sa fille Adèle, mariée avant l'an 1059 à Albéric Ier, sire de Coucy lequel eut de son mariage, Albéric II, sire de Coucy et Dreux, sire de Boves, père du grand Enguerrand, lequel hérita de son père la seigneurie de Boves et de son oncle Albéric, celie de Coucy (1). L'auteur d'une notice sur l'ancienne seigneurie et l'église de Caix en Santerre est à peu près du même avis ; seulement il veut en plus qu'Ade ou Adèle de Boves ait apporté aussi en dot à son mari *la* comté d'Amiens (2). L'un et l'autre assignent, pour époque de la vie d'Albéric, la fin du règne de Henri Ier, qui mourut en 1060. Nous nous bornerons à faire remarquer que, d'après de La Morlière et les titres qu'il cite à l'appui, Dreux de Boves, qu'on dit petit-fils de cet Albéric, devait vivre dès avant l'année 1034, et sans plus chercher d'avantage le vrai ou le faux de cette filiation et de ces constitutions de dot que Du Cange paraît ignorer, nous retracerons ici l'historique de la maison de Boves, tel que nous le trouvons dans le docte de La Morlière, celui de tous nos vieux historiens qui a le mieux connu l'histoire de son pays.

« Il est certain et se recognoist de nos cartulaires, dit « cet ancien auteur, qu'en l'an 1034 vivoit Dreux de Boues, « seigneur de Coucy, ou bien Dreux de Coucy, seigneur « de Boues, qui cette année mesme soubsigna la donation

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de la province de Vermandois*, par P. L. Colliette, t. II, p. 459.

(2) Du Cange, *Histoire des comtes d'Amiens*, ne mentionne aucune Ade ou Adèle parmi les enfants de Dreux.

« faite du village de Croissy au chapitre d'Amiens, par « Thibault et Etienne comtes de France, etc (1). « Ce Dreux de Boves, » le premier tige de la famille de Coucy, « si célèbre depuis par nos histoires, » souscrivit encore une charte en 1069 et peu après il remit au chapitre d'Amiens toute l'avouerie qu'il possédait au village de *Contency* (2), don ratifié après sa mort par ses trois fils Enguerrand, Robert et Anselme. Dreux jouit jusqu'à sa mort de *la* vicomté de Corbie qui lui avait été donnée par Gaultier comte d'Amiens, après qu'à la faveur du roi Robert il l'eut usurpée à l'abbaye (3).

Dreux eut, de son mariage avec Milesende, trois fils dont nous venons de citer les noms. Enguerrand, l'ainé, transigea et s'accorda, en 1079, avec l'abbé Foulques Ier à l'occasion de l'avouerie qu'il prétendait avoir, comme héritier de son père, sur la ville de Corbie et les terres de l'abbaye. L'accord eut lieu moyennant la cession d'une partie de ces droits prétendus, faite par l'abbé.

Cet Enguerrand de Boves joue un grand rôle dans l'histoire de l'Amiénois au commencement du XIIe siècle. Il possédait le comté d'Amiens, sans qu'on sache à quel titre. L'auteur de la notice sur Caix que nous avons déjà cité ne fait aucun doute que le comté d'Amiens n'ait été donné par les Rois aux Evêques qui l'auront aliéné à la maison de Boves à charge de foi et hommage; cet écrivain ne donnant aucune preuve à l'appui de son hypothèse, nous ne nous arrêterons pas à l'examiner et nous dirons

---

(1) De La Morlière, *Recueil des illustres maisons de Picardie*, p. 251.

(2) Cottenchy.

(3) De La Morlière, ouvrage cité, p. 254.

avec du Cange : « il est étrange que l'on n'ait pas encore pu, jusqu'à présent reconnaître à quel titre le comté d'Amiens échut à Enguerrand, seigneur de Boves, » qui prit cette qualité dès 1085 (1).

Dans les premières années du XII[e] siècle, l'évêque d'Amiens, l'immortel saint Geoffroy, voulait obtenir l'érection de la ville en commune et était appuyé par le roi, Louis-le-Gros. Enguerrand s'opposa de tout son pouvoir à ce projet. Il s'enferma avec le châtelain Adam dans l'ancien château d'Amiens, de construction romaine ; son fils Thomas de Marle, qui d'abord avait été favorable aux habitants, finit par s'entendre avec lui et ils résistèrent pendant plus de deux ans aux troupes royales (2), qui assiégèrent le vieux fort sous le commandement du roi en personne, qui y fut même blessé d'une flèche. En 1117 le château fut enfin pris et entièrement rasé ; on n'en laissa subsister, sur la demande de saint Geoffroy, que le caveau où saint Firmin-le-Martyr, premier évêque d'Amiens, avait été décapité.

Enguerrand de Boves perdit la dignité de comte d'Amiens, après la prise du château (3) ; malgré ses luttes avec l'évêque il avait fait beaucoup de bien à un grand nombre de monastères. En 1085, il avaitdoté l'abbaye de St.-Acheul près d'Amiens, de quatre muids de blé ; il fit un grand nombre de dons à l'abbaye de St.-Vincent-De Laon. En 1105, il rétablit l'abbaye de St.-Fuscien ; il fut aussi bienfaiteur de celle de Notre-Dame de Nogent.

---

(1) Du Cange, *Hist. des comtes d'Amiens*.

(2) *Essai sur saint Geoffroy* par M. Guerard, — *Monographie de la commune d'Amiens*, par Augustin Thierry.

(3) Augustin Thierry, *ut suprà*.

Enguerrand, l'un de ses fils, usurpa le siége épiscopal d'Amiens sur saint Geoffroy, il y resta ensuite comme évêque légitime après la mort de ce saint prélat.

Thomas de Boves, de Marle ou de Coucy, son autre fils, fit partie de la premier croisade; ce fut en prenant son manteau écarlate, doublé de menu vair, pour en faire un étendard à ses troupes débandées dans la Terre Sainte, qu'il changeá les armes de sa maison *de gueules à la bande d'or, accompagnée de deux cotices de même, pour celles fascées de vair et de gueules de six pièces,* qu'elle porta ensuite. Ce Thomas, généralement connu sous le nom de Thomas de Marle, tourmenta beaucoup par ses brigandages et ses vexations les diocèces d'Amiens et de Laon. Il périt misérablement en 1130, tué par Raoul de Vermandois (1), et fut enterré devant le portail de l'église St.-Vincent de Laon, ne pouvant être inhumé à l'intérieur à cause de l'excommunication qui avait été lancée contre lui, en 1114, au concile de Beauvais présidé par Conon Légat du Saint Siége (2). Cependant sa veuve, aidée de ses enfants Enguerrand de Coucy et Robert de

---

(1) De La Morlière, *Maisons illustres*, p. 257; Colliette, *Mémoires pour servir à l'hist. du Vermandois*, t. II, p. 190.

(2) « C'était le fils d'Enguerrand Ier, comte d'Amiens, seigneur de Boves, de Lafère et de Coucy, c'était Thomas de Marle, qui par ses châteaux forts, ses brigandages et ses meurtres, s'était fait le chef et le héros de tous les malfaiteurs et répandait au loin la terreur et la consternation. Tant de forfaits accumulés criaient vengeance contre ce grand coupable: aussi le concile de Beauvais se mit-il en devoir de tourner contre lui les armes dont il pouvait faire usage; il le frappa d'excommunication et le déclara méchant, infâme, ennemi du nom chrétien et déchu de l'honneur d'être chevalier chrétien. » — Delettre, *Histoire du Diocèse de Beauvais*, t. II, p. 49-50.

Boves, fit peu après rallonger cette église de deux travées afin que le tombeau de son mari se trouvât dans l'enceinte (3). Toutes les cruautés de Thomas de Marle ne l'avaient pas empêché de faire des dons à l'abbaye de Prémontrés, fondée à Laon par l'évêque Barthélémy en 1121.

Thomas de Marle eut trois fils : Enguerrand, seigneur de Coucy; Robert, seigneur de Boves et Anselme qui mourut jeune. Enguerrand eut en partage la terre de Coucy qui dès lors ne fut plus jamais réunie à celle de Boves, il fut par conséquent la tige de la célèbre maison de Coucy dont on connaît la fière devise :

Je ne suis roy,
Ne prince aussi,
Je suis le sire de Coucy.

Robert, seigneur, ou, pour parler plus exactement, sire de Boves, fit don de quatre muids de blé à l'abbaye de St.-Acheul-lez-Amiens, avant de partir pour la croisade en 1146. *Ierosolymam profecturus*, dit le titre cité par de La Morlière. M. Roger a omis de le mettre au nombre des chevaliers Picards qui firent partie de la seconde croisade.

Son fils nommé aussi Robert entra en guerre ouverte avec le roi de France, Philippe-Auguste, et subit en 1185 dans son château de Boves un siége qui lui a assuré une place dans l'histoire de France (4).

---

(3) De La Morlière, ouvrage cité, p. 258.

(4) « L'armée royale... attaqua le château de Boves, célèbre dans les romans pour avoir vu naître l'enchanteur Maugis, et dans l'histoire pour avoir été le berceau de la maison de Coucy. » — Henri Martin, *Hist. de France*, t. IV, p. 79, V. *Hist. des comtes de Flandre* par Edward Le Glay, t. I, p. 402, etc.

Nousempruntons aux manuscrits du P. Daire quelques détails sur ce siége mémorable, ne faisant guères en cet endroit que le copier.

« Le château, bâti sur la cime d'une haute montagne, dit cet historien (1), présentait un quarré oblong flanqué d'une tour à chaque angle, avec un donjon au-dessus d'une d'entr'elles. Le pied était de bonne gresserie et il y avoit une espèce de demie lune du côté du bois. Sa situation le faisoit passer dès 1085 pour un poste presque imprenable. Les fossés étaient larges et profonds. Quelques débris de tours et de vieilles murailles attestent encore sa force et sa solidité. » — Nous reparlerons plus loin de cet antique édifice.

Philippe d'Alsace, comte de Flandre et d'Amiens, étant en guerre avec le roi, à cause de la suzeraineté qu'il prétendait avoir sur le Vermandois, Philippe Auguste s'en approcha dans l'intention de s'en emparer. Robert de Boves, qui était dans les intérêts du comte de Flandre se renferma dans son château, avec autant de troupes qu'il en pouvait contenir, après l'avoir garni de toutes les choses nécessaires, à une vigoureuse défense. Le roi reconnut la place et vit qu'il en fallait venir à un siége en règle. Après un sanglant combat les troupes royales se logèrent sur la contrescarpe ; on construisit ensuite avec des claies et du bois de chène vert des galeries couvertes, nommées alors *chats*, que l'on poussa jusqu'auprès des murs, et sous lesquels le soldat, à l'abri des traits de l'ennemi, pouvait combler le fossé de pierres, de terre et de fascines. Dès qu'on eut avancé par la sape assez avant sous la muraille, qu'on étançonnait avec des

(1) *Histoire du Doyenné du Moreuil.*

bois debout, à mesure qu'on creusait dans ses fondements, le roi ordonna l'assaut (1). Il semble que la fière maison de Boves ne pouvait lutter qu'avec des rois et que, pour offrir au petit fils d'Enguerrand un adversaire digne de lui, il n'y avait que le petit fils de Louis-le-Gros. Enfin, tout était prêt ; on mit le feu aux étançons et, peu de temps après, la muraille s'écroula et offrit une large brêche aux assiégeants, qui, à la faveur de la fumée et de la poussière, s'élancèrent avec intrépidité et s'emparèrent de la muraille. Une partie des assiégés repoussés se retira dans le donjon de la grande tour, entourée de fossés, qui commandait le reste de la place (2).

Pour arriver au pied de cette tour il fallait encore forcer deux murailles qui l'entouraient. On approcha les machines de guerre et on ruina les créneaux, ainsi que les autres défenses. Les assiégés se trouvaient extrêmement pressés, lorsque le comte de Flandre, auquel la résistance du sire de Boves avait donné le temps d'arriver, parut en vue du camp royal et envoya défier Philippe-Auguste à la bataille (3).

Une action décisive allait s'engager, quand Guillaume, archevêque de Reims, qu'on appelait le cardinal de Champagne, l'évêque d'Albe, légat du Saint Siége, et Thibaut, comte de Blois, supplièrent le roi de ne pas accepter un défi d'où le sort de la monarchie devait dépendre. Le roi eut de la peine à renoncer au plaisir de combattre son orgueilleux adversaire, mais enfin il s'y décida ; par

(1) Le P. Daire, ouvrage cité.

(2) Le P. Daire, ibid.

(3) Le P. Daire, ibid. — E. le Glay, *Hist. des comtes de Flandre.*

l'entremise des personnages que nous venons de nommer, un armistice fut décidé et l'on négocia sur le champ pour obtenir enfin la paix, qui fut définitivement conclue le 10 mars 1186 (1).

Le campement des deux armées, ajoute le P. Daire, avait dévasté les champs environnants ; le chapitre d'Amiens, qui y avait des possessions, fit des réclamations à ce sujet pour obtenir une indemnité ; elles devinrent inutiles, car en 1086 la terre rendit avec usure dans l'endroit où le roi avait campé, et, comme si la nature avait pris parti pour la bonne cause, dit l'historien Rigor, il ne vint rien sur le terrain que le comte de Flandre avait occupé. Peu de temps après le roi fit démolir le château, dont Guillaume-le-Breton fait mention en ces termes dans sa *Philippide* :

> Interque Castrum Bobarum, nomen habebat
> Clarius et titulis et gente, situque decorum ,
> Turribus et muris, fossis valloque superbus.

Il est à croire que ce manoir fut bientôt reconstruit.

Robert de Boves fit partie de la troisiéme croisade et fut tué au siége de St.-Jean d'Arc en 1191 ; il avait épousé Béatrix de Camdavennes, sœur du comte de St-Pol, et eut de son mariage cinq enfants : Enguerrand, Hugues, Robert, Thomas (2) et Flandrine.

Enguerrand, qui avait accompagné son père à la croisade, y retourna en 1202 et se trouva à la prise de Constantinople

(1) Edward le Glay, *Hist. des comtes de Flandre*, t. I, p. 402-403, le P. Daire, ouvrage cité.

(2) Thomas de Boves fut chanoine et prévôt de la cathédrale d'Amiens.

par les croisés. En 1192, il avait fait don au chapitre d'Amiens, du consentement de sa mère et de son frère Robert, pour le repos de l'âme de son père, de deux muids de blé à prendre sur ses moulins de Boves. En 1196, il dota largement le prieuré de Ste.-Marie-des-Champs ou de Notre Dames-de-Boves, pour le salut de son âme et de celles de son père et de sa mère. En 1217, il fonda le prieuré de Remiencourt, dépendant de l'abbaye de St.-Martin-aux-Jumeaux d'Amiens (1). Les marais qui s'étendent entre Boves et Cottenchy avaient été au VIII[e] siècle habités par la vierge sainte Ulphe. Le souvenir de cette fondatrice du premier couvent de femmes qui ait été établi dans le diocèse d'Amiens était resté en vénération dans ce pays, et Enguerrand fonda, en 1218, non loin de la claire fontaine auprès de laquelle la sainte protectrice de ce pays avait vécu pendant tant d'années, l'abbaye de Notre-Dame-du-Paraclet dont ses deux filles furent les premières religieuses (2).

Robert de Boves, son frère, seigneur de Fouencamps, de Fouilloy et d'Estrées fit aussi des dons à diverses abbayes et notamment à celle de St.-Fuscien-au-Bois. Nous regrettons d'être obligé de dire que Hugues et Robert de Boves ne rougirent pas de souiller leur écusson à la bataille de Bouvines, en combattant avec les ennemis de la France. Hugues fut submergé en 1215 lorsqu'il passait en Angleterre, allant secourir le roi Jean-sans-Terre en guerre avec ses barons. Nous ne pensons pas qu'il ait laissé de postérité, mais il n'en est pas de même de Robert, et sa descendance survécut même de quelques années à celle de la branche aînée de sa maison (3);

(1) De La Morlière, *Maisons illustres*.

(2) Marguerite en fut la première abbesse et Elisabeth la première prieure.

(3) Quant à lui il était mort en 1236.

sa femme se nommait Marie et il eut deux enfants Robert et Enguerrand.

Enguerrand, chevalier seigneur de Fouencamps, vendit au mois de novembre 1258 à l'abbesse et aux religieuses du Paraclet trente sols de cens qu'elles lui devaient chaque année, ainsi que la rivière du Pont-des-Moineaux jusqu'au moulin de Cottenchy, le tout au prix de soixante-huit livres parisis (1). Il avait épousé Jeanne, mais il ne paraît pas qu'il eut de postérité ; il était mort avant le mois d'octobre 1301. Son frère Robert eut une fille du nom de Mabille qui fut la dernière de sa race (2).

Revenons à la branche aînée de la maison de Boves, dont nous nous sommes écartés un instant :

Enguerrand de Boves, fondateur de l'abbaye du Paraclet, eut, de son mariage avec Ade, trois enfants : deux filles, Marguerite et Elisabeth de Boves, que nous avons déjà nommées, et un fils, Robert de Boves, qui fit un grand nombre de dons à l'abbaye de St-Fuscien, monastère fondé par un sire de Boves et pour lequel cette maison paraît avoir toujours eu une grande sollicitude. — De La Morlière nous dit, en parlant de lui : « il prolongea sa vie du moins « jusques en l'an 1246 qu'il fit encore don à l'abbaye « de St.-Fuscien des bois de Chaumont, pour la fondation « de son obit (3). » Mais nous avons la preuve qu'il vivait encore en 1248. Nous avons eu entre les mains une Charte dans laquelle *Robertus Dominus de Bova*, parle de son père

(1) Charte originale sur parchemin.

(2) V. Colliette, *Mémoires pour servir à l'histoire du Vermandois*, t. II, p. 460.

(3) *Maisons illustres de Picardie*, p. 263.

Enguerrand, *Vir nobilis Ingerrannus pater meus*, laquelle charte est datée du mois de mars 1248 (1). La découverte de cette pièce nous apprend d'une manière certaine quel est celui des sires de Boves, du nom de Robert, qui a donné les deux chartes du mois d'avril et du mois de décembre 1247 (portant, la première confirmation de la concession de la vicomté justice et avourie de Bonnay en faveur de l'abbaye de Corbie, et la seconde vente par lui à la même abbaye de tout ce qu'il possédait à Thennes) que M. Dorbis a signalées comme les plus anciens actes écrits en langue vulgaire qui soient conservés aux archives du département de la Somme (2).

Robert de Boves avait épousé Ailis ou Alidis, il eut deux enfants, Robert et Elisabeth ou Isabeau. Robert, le dernier des sires de Boves, mourut sans postérité en 1254. A sa mort la seigneurie de Boves passa à sa sœur dont le mari Nicolas de Rumigny prit le titre de seigneur de ce lieu et après deux cent vingt ans d'une existence presque royale la maison de Boves disparut pour jamais de nos annales.

CHARLES SALMON,

Membre de la Société des Antiquaires de Picardie.

---

(1) Charte originale sur parchemin. Nous avons eu aussi occasion de voir une grande feuille de parchemin d'une écriture cursive difficile à lire, datée de 1246, sur le dos de laquelle était écrit *Testament de Robert de Boves pour l'Abbaye du Paraclet-des-Champs*.

(2) *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. IX, p. 440.

JACMART PILAVAINE,

MINIATURISTE DU XVe SIÈCLE,

NÉ A PÉRONNE.

DEUXIÈME PARTIE.

Nous allons, dans cette deuxième partie de nos recherches sur PILAVAINE, passer en revue la galerie de tableaux laissée par notre artiste Picard. Que le lecteur veuille bien nous suivre dans un *salon* du XVe siècle; sans nous montrer trop aristarque, nous essayerons de lui faire connaître ce qu'était l'art à cette époque et l'un de ses représentants.

On ne doit pas s'attendre à trouver ici de ces toiles qui annoncent la puissance de l'art, soit comme forme, soit comme pensée et qui remuent dans nous les plus nobles émotions de l'âme. L'art moderne n'est pas né; l'artiste participe de la vie du siècle. Le monde, las de batailles, est comme endormi dans la servitude. Le temps des grandes choses n'est pas encore venu. L'art est naïf et n'a rien de viril; il n'instruit pas, il amuse: de là la petitesse et le fini des tableaux, la minutie des détails, la richesse des accessoires, et, nous devons le dire, aussi l'immoralité des sujets.

Le livre est devenu une des nécessités de l'époque; il est le complément de la richesse et de la mode, et la dépravation a ses coudées franches pour s'y glisser: elle n'y manque pas. Quand les peintres n'avaient que les murailles et les verrières

pour y exercer leurs talents, ils devaient se renfermer dans les bornes prescrites par la décence et l'habitude de peindre en grand, éloignait leur imagination du dévergondage, mais corrompus par les mœurs scandaleuses des seigneurs à la suite desquels ils marchaient, il leur fut plus facile, pour plaire à leurs maîtres, de cacher dans les livres la dépravation de leur esprit et leur lâche complaisance. L'art ne pouvait grandir dans un temps où les idées élevées étaient l'exception. L'admiration que nous avons pour les miniaturistes de ce temps n'est donc que relative. L'art ne doit pas être un but, mais un moyen et nous admirons plutôt dans les miniaturistes l'habileté minutieuse de leurs pinceaux que l'idée synthétique qui presque toujours leur fait défaut. Un temps sans morale ne peut produire qu'un art sans consistance, aussi dès que les idées élevées s'eurent fait jour, la miniature disparut pour faire place aux grandes conceptions, et l'art marcha l'égal de toutes les parties de l'intelligence humaine.

Comme l'acteur caché derrière le rideau, l'art attend que les spectateurs soient prêts. Le XVI[e] siècle ne tardera pas à sonner à l'horloge du temps, et avec lui naîtra l'enthousiasme pour les grandes choses, et avec l'enthousiasme pour les grandes choses, l'art deviendra viril et l'humanité recommencera son histoire. A cette époque les miniaturistes ne sont plus que les derniers représentants d'un art qui se meurt. Ils ont préparé la voie à plus grands qu'eux, il est vrai, mais n'étant plus du temps, le temps les abandonne et leur art devient un métier qui disparaîtra bientôt devant les grandes découvertes de la science.

Il faut donc (chose assez difficile, j'en conviens,) les juger, non avec l'esprit de notre temps, mais comme auraient pu le faire les intelligences avancées du siècle qui va suivre.

Quant à la mécanique de l'art, il nous serait de peu de profit de la connaître, c'est plutôt dans l'ensemble et la composition de l'œuvre que nous devons chercher l'influence exercée sur l'avenir par les artistes. Nous n'aurions aujourd'hui que du dédain pour leur manière. Gardons-nous de cet orgueil : sachons leur tenir compte de leurs efforts et demandons-nous si, placés dans leur milieu, nos grands artistes eussent mieux fait qu'eux. Ce qu'ils ont laissé de bien appartient à l'avenir ; leurs défauts sont du temps. Ce n'est pas à dire que nous ne devions signaler ces défauts, mais gardons-nous de le faire avec un parti pris de dénigrement. Faisons-le sagement et pour avoir de leur personnalité et de leur influence une idée plus exacte.

1re MINIATURE.

La Création du Monde.

De la formation d'Adam et comment il fut boutez hors du Paradis terrestre. De Chayn et de ceulx qui de eulx yssirent.

Cette miniature est entourée de riches arabesques, hauts en couleurs et variés de ton. A gauche se dresse, du haut en bas de la page, un immense gonfanon, tenu dans le bas par un lion héraldique. Le drapeau vole au vent. On y remarque l'écusson des Croy d'Amiens ou d'Airaines, et les armes de Renty. Le fond de ces dernières est noirci par le temps, vu la facilité de l'argent à changer de couleur.

Les mots :

Moy seul,

Qui sont le cri de guerre de la branche collatérale des Croy,

s'étalent sur les plis et reviennent dans les ornements de chacun des arabesques du manuscrit. (1).

La miniature se divise en deux parties qui sont réunies sur le même plan et sans transition : *la création de l'homme et de la femme* et *Adam et Eve chassés du Paradis terrestre*. Presque toutes les miniatures de Pilavaine nous montrent ainsi le commencement de l'action et son dénouement. Quoique diminuant l'unité de l'action, cette manière n'est pas sans intérêt, en ce sens qu'elle nous fait embrasser d'un seul coup d'œil toutes les péripéties du drame que nous offre l'artiste. (2).

Dieu, nimbé d'or, — suivant l'usage assez ridicule de ce temps, quoique né d'une pensée immatérielle, l'émanation de la divinité,— est vêtu d'une longue robe lilas, parsemée d'or. Il étend sa main sur Adam endormi et de la côte duquel Eve sort à mi-corps.

A gauche nous assistons à la chûte de l'homme et l'ange chasse Adam et Eve du Paradis. Tous deux sont dans un complet état de nudité. La faute et ses suites s'offrent en même temps à notre attention.

Quoiqu'imparfaite, cette peinture n'est pas sans mérite.

L'art est déjà réaliste. On n'y remarque pas, comme dans les miniatures précédentes, les influences de l'école Byzantine, continuée par l'école de Cologne. L'étude de la nature a fait pâlir l'idéal et l'artiste cherche plutôt une exacte imitation qu'un mysticisme traditionnel. Les figures n'ont plus la naï-

---

(1) L'autre branche criait: *Quy vouldra*. On remarque aussi cet usage dans les manuscrits d'Hemling et de David Aubert : en dessous des armes de Bourgogne on lit les cris de guerre de cette maison : *Monjoie* et *Aultre Narey*.

(2) Ce mélange est assez dans l'esprit du temps. Plusieurs des compositions de Raphaël nous en offrent l'exemple.



veté charmante mais mensongère des anciens temps; elles ont un cachet individuel et ne sont déjà plus la commune expression de communes croyances.

La chevelure d'Adam est d'un noir d'ébène, symbole de la force; celle d'Eve est d'un blond ardent, image de la beauté du Nord.

Le dessin, quoique incorrect souvent, est assez largement compris. Les draperies, qui enveloppent Dieu le père, ne sont pas trop larges et les plis en sont disposés élégamment. Quant au paysage, il ne répond pas à l'entente des détails. Il manque de perspective et la verdure y est massée avec fort peu de goût. La composition est heureuse. Le coloris est vif, plein d'éclat; un peu dur peut être.

Quoique les formes du corps ne soient plus allongées comme dans l'époque précédente, elles sont disgracieuses et montrent une absence complète d'études anatomiques.

Ce n'était cependant pas la décence qui empêchait les artistes de ce temps d'étudier le nu, sans lequel il n'est pas d'art, car les mœurs de l'époque ne sont rien moins que chastes, et les enlumineurs de bonne volonté peuvent voir sur les théâtres, en pleine rue, des femmes entièrement nues, jouant des personnages mythologiques et sur les justaucorps des seigneurs de la cour, une figure qui n'est rien autre que le phallus antique. (1).

Mais la perspective, que venait de découvrir Jean Van

---

(1) Beaucoup de miniatures de cette époque seraient dignes de figurer au milieu des fresques lubriques de Pompéï. Les peintres flamands surtout se *distinguèrent* dans ce genre et quelques-unes de leurs bibles auraient réjoui les yeux du marquis de Sade.

L'hôtel-de-ville de Louvain étale sur sa riche façade des figures en ronde

Ecyck, peu d'artistes savaient en appliquer les principes au corps humain, en sorte que cette étude resta la dernière à connaître dans le domaine de l'art absolu.

2e MINIATURE.

Le Passage de la Mer Rouge.

Comment Moyse et les Hébrieux passèrent la Rouge Mer et Pharaon et ses gens furent tous noyez.

Dans le fond, d'un lointain bleuté, une ville s'étend sur toute sa largeur. L'armée Egyptienne, en *cabans* et *hocquetons*, se précipite dans la mer. Les Hébreux, Moïse en tête, vêtu d'une robe bleue et d'un manteau rouge, se tiennent sur le bord. A côté de Moïse, on remarque un grand prêtre habillé en évêque. Des moines portent le tabernacle, qui ressemble à une chasse du XIVe siècle. La composition de ce tableau est bien conçue et ce groupe de prêtres, adressant des actions de grâces au Dieu des armées, est d'un excellent effet. La mer est peinte sans aucun art, pas plus que les bords qu'elle cotoie, c'est plutôt une chûte d'eau qu'un océan et les

---

bosse, représentant des scènes de la Bible, admirablement travaillées, mais où l'artiste est allé jusqu'aux dernières limites du cynisme.

C'est une chose aussi singulière que pénible à avouer, que l'art matériel gagna à la représentation de ces scènes indécentes. Obligés, pour plaire à leur temps, d'étudier le côté plastique de l'art, les artistes abandonnèrent la tradition, en mettant de côté les amples draperies des siècles précédents; ils commencèrent à observer le corps et les diverses fonctions des membres et s'ils firent servir leurs études à rendre des sujets indécents, c'est que la corruption du temps était encore plus grande que leur talent.

Nous n'avons rien de pareil à reprocher à notre PILAVAINE. Il est vrai d'avouer que le manuscrit qui nous occupe est antérieur à l'époque dont nous venons de parler.

Egyptiens ont vraiment du malheur de se noyer dans une aussi vilaine chose.

Maintenant nous quittons l'histoire sacrée pour l'histoire profane.

3e MINIATURE.

Destruction de Thèbes.

Comment le duc d'Athènes gydy et détruisy Thèbes et enmena la royne et ces ii filles.

L'artiste est ici plus à son aise; on voit qu'il peint son temps, ce qu'il a vu, les grands coups de lance, les ruines des villes, les pillages, les incendies, toutes choses que le Bourguignon aimait plus que nulle chose au monde, comme le dit Comines.

Le siège de Thèbes est tout bonnement le siège d'une ville au XVe siècle. Seulement PILAVAINE, plus intelligent que ses devanciers, ne donne aux assiégeants que des arcs et n'oblige pas *le duc* d'Athènes à tirer le canon sur la ville aux cent portes. Les Thébains sont simplement armés d'arc et se défendent assez mollement. Il est vrai que les assaillants n'attaquent pas avec beaucoup de vigueur.

Pour notre part, nous regrettons cette intelligence de PILAVAINE, car si, à l'exemple des miniaturistes de son temps, il nous eut donné complètement le siège d'une ville au XVe siècle, nous aurions sous les yeux les ribauldaquins, les serpentines, les fauconneaux et autres pièces d'artillerie du temps qui, en nous éclairant sur cette partie de l'art militaire de nos ayeux, nous permettraient d'assigner une date plus précise à notre manuscrit et à la naissance de son auteur.

Il est à croire que si l'auteur du livre, fidèle aux mœurs féodales, n'eut pas fait de ses guerriers des barons, et des

vassaux de leurs soldats, l'artiste eut eu l'intelligence de l'époque narrée et ne l'aurait pas suivi dans ses errements.

Quoiqu'il en soit, nous avons sous les yeux l'appareil des fortifications d'une ville de ce temps, les tours, les défenses avancées, les portes et les murailles et l'art peut encore apprendre dans l'étude de ses monuments écrits, plus solides que les monuments eux-mêmes et qui nous sont restés comme un exemple de la supériorité de la force intellectuelle sur la force brutale.

4° MINIATURE.

Destruction de Troie.

D'Athènes passons à Troye et voyons

Comment Troyes fu Traye et le roi Priam occis et le feu boutez en la ville.

Nous ne devons pas nous attendre à trouver ici une traduction littérale d'Homère. Les Grecs sont ces mêmes guerriers moyen-âge que nous avons déjà vus à l'œuvre. Sa Majesté le roi Priam est habillé comme le roi de France dans ses jours d'apparat. C'est un brave monarque qui a mis ses habits de fête pour mourir et qui semble en avoir fait son deuil. Il est monté sur un échafaud ; à côté de lui se trouve un soldat, faisant les fonctions de bourreau et se disposant à le décapiter avec un grand sabre, car notre artiste est de son temps et se gardera bien de tuer un noble comme un roturier. Il a vu Louis XI donner de la besogne au bourreau et peut-être est-il voisin de la maison où le Téméraire fera arrêter son cousin et ami le connétable pour le livrer à son royal ennemi. (1).

---

(1) « Dès que ledit duc, (Charles-*le-Téméraire*) apprit la prise de St.-« Quentin, il manda au sieur Demery, son grand bailli de Hainaut, qu'il fit

Cependant, malgré la différence des costumes, l'artiste a compris le personnage de Priam. Au milieu de ces soldats, il n'en fait pas un soldat, mais un vieillard vénérable dont la pose est pleine de majesté et la figure chargée de tristesse.

Le sac de Troie est le sac d'une ville au moyen-âge. Les maisons sont des maisons de bois.

Il y a beaucoup de mouvement dans cette composition sagement entendue et traitée avec fougue.

5e MINIATURE.

David tue Goliath.

Nous retournons en Judée pour savoir

Comment Samuel enoindy David a roy et comment il occist Goliat le Gayant de sa fondeffe.

On voit de suite que notre artiste demeure dans un pays où les géants ont droit de cité. Goliath est bien l'homme qui s'avance vers David d'un air de mépris : « Viens vers moi « et je donnerai ta chair aux oiseaux du ciel et aux bêtes « des champs. » Il est inutile de répéter que Goliath est un guerrier du moyen-âge, tout bardé de fer, et que David est le jeune berger, armé de sa fronde, que vous savez. Mais ici les mœurs du temps ont concouru à rendre cette figure vraie en tous points. C'est bien là le géant qui portait un casque d'airain sur la tête et dont le corps était couvert d'une cui-

---

« garder la ville de Mons, afin que le connétable n'en put sortir et qu'il lui « fut défendu de quitter son hôtel. Ledit bailli n'osa refuser et le fit... et « ledit duc fit mener ledit connétable à Péronne étroitement gardé.» (Comines.)



rasse à écailles et les jambes garnies de jambrières. Il était difficile de mieux traduire l'écriture. (1).

Sur le même plan, car (nous l'avons déjà fait remarquer, notre artiste tient peu à la synthèse, mais plutôt, comme les dramaturges, à l'unité de temps et lieu) sur le même plan, disons-nous, Goliath est renversé et David, armé de son grand sabre, lui coupe bravement la tête, en sorte que nous assistons au *débattement* d'un cadavre que nous avons en vie devant nous.

Dans le haut on remarque d'un côté une ville et de l'autre une armée de guerriers qui représentent assez bien les Philistins armés de la lance dont parle l'écriture.

Cette miniature ne manque pas de certaine grandeur et Goliath est bien ce géant fanfaron qui fait peur à la *merdaille*, comme dit le chroniqueur et dont le vainqueur, ainsi que dans les contes de fées, obtiendra en mariage la fille du roi.

Quant à David, c'est, comme nous l'avons dit, un pauvre pâtre, armé de la fronde et qui n'a pour toute fortune que le costume avec lequel il pait ses brebis et dans lequel il nous serait difficile de reconnaître celui que Samuel *énoindra à roy*.

6e MINIATURE.

Fondation de Rome.

De la Judée passons dans le Latium et voyons

Comment Romulus fonda la cité de Romme.

Ici se revèle de nouveau l'intelligence de notre PILAVAINE.

---

(1) Les premiers essais de xylographie ne sont que la grossière reproduction des miniatures. On peut comparer le Goliath des *Chroniques Martiniennes* avec celui de la 28e page de la *Bible des Pauvres*. Il en est de même de l'imprimerie.



Il a compris que Romulus était avant tout un guerrier ; il n'en fait pas, comme de Priam, un homme à longue barbe, mais un soldat bardé de fer. Il est posé fièrement sur son cheval de guerre. C'est bien l'homme nourri par la louve. Il vient visiter les ouvriers qui élèvent la ville éternelle. Sur la housse du cheval, housse en drap d'or, on remarque l'aigle impériale. Un nombreux corps d'armée suit Romulus.

Toute cette scène est agencée avec science et la disposition des personnages et des couleurs est fort remarquable.

Rome n'est pas une ville ordinaire, c'est la *cité de Rome*, (civitas) aussi ses monuments font-ils déjà deviner sa grandeur. Le moyen-âge ne s'était pas encore dépouillé du vieil homme, pour comprendre les modestes origines de cette orgueilleuse cité. Il n'était pas possible qu'à ses yeux la Rome des papes et des empereurs eut jamais été quelques pauvres huttes de bergers, ou des cavernes de bandits. Toute la suite de Romulus est brillante ; on y sent la cour de Bourgogne.

7e MINIATURE.

Judith va trouver Holoferne.

L'artiste va nous conduire en Judée de nouveau pour nous apprendre

Comment Judith coppa la teste au duc Holofernes et l'emporta et son riche ancelier aussy.

Le général de Nabuchodonosor est ici un duc féodal. Judith, en prières, demande à Dieu *d'accroître sa beauté*, pour séduire ledit duc. Elle est vêtue de rouge, la couleur du sang qu'elle va répandre. Puis on la voit près du lit d'Holoferne, que l'artiste nous a retracé endormi et vu de face, par un effet en racourci. Au pied de son lit sont ses armes, et près

de lui un garde endormi, dans la position de ceux qui veillent d'ordinaire sur le tombeau du Christ. L'armée d'Holoferne est dans le fond du tableau et la ville de Béthulie sur la droite. Dans le ciel bleu, au delà des monts, plane, à mi-corps, le buste du père éternel, nimbé d'or, qui regarde l'événement avec tranquilité.

Cette miniature est une des moins réussie de ce manuscrit.

8e MINIATURE.

Darius vaincu par Alexandre.

Nous quitterons la Judée pour n'y plus revenir et nous suivrons, avec PILAVAINE, le grand Alexandre dans ses conquêtes.

L'auteur va nous dire

Comment Alexandre desconfy le roy Daire pour la tierce fois.

Ici la bataille est engagée. Comme celle du célèbre Lebrun elle se donne sur un pont, trop petit, il est vrai, pour tant de personnages, mais la mêlée est si grande que force vous est d'oublier ce détail. L'attention est concentrée sur le combat singulier d'Alexandre et de Darius, armés de pied en cap et combattant vaillamment. Mais le roi Darius est bientôt déconfit et *son armée qui déjà avait été deconfite par deux fois et qui était assez mal en point fut incontinent tournée en déconfiture, et tous morts ou en fuite.*

Ici encore, même intelligence de PILAVAINE; nous ne voyons ni fusils, ni canons, mais des archers armés d'arbalètes et d'épées.

Cette planche est une des belles miniatures du manuscrit.

9e MINIATURE.

Bataille de Cannes.

Elle nous montre

Comment Hanibol déconfit mallement les Rommains et envoya à Cartaige iij muys d'Aniaulx d'or qu'il avoit ostés des dois as Rommains.

Cette miniature est peut-être la plus belle du manuscrit. On sent que l'artiste est à son aise au milieu des coups de lance et que ses patrons *étaient autant hardis comme homme qui ait combattu de leur temps.*

Au fait, la guerre n'est-elle pas la noble occupation du siècle et n'a-t-il pas vu l'ennui des grands vassaux, quand l'année se passait sans batailler? Les échos répètent encore partout les noms d'*Armagnac* et *Bourgogne,* et les cris de *St.-Georges à la rescousse* font toujours trembler les pauvres paysans. Annibal sera le grand duc de Bourgogne et Paul Emile le duc d'Orléans.

Dans le fond du paysage, on voit une ville qui est censée représenter le village de *Cannes.* De chaque côté de l'armée s'élève une forteresse. Après le combat, Annibal à cheval donne des ordres à un varlet qui tient de ses mains une cassette pleine d'anneaux d'or.

Le souvenir de la bataille des éperons n'était pas si éloigné pour que le cœur de l'artiste ne dut pas saigner du rapprochement.

Quoique traitée avec fougue, cette miniature est de beaucoup inférieure à celle d'Hemling, qui a traité le même sujet dans les *Chroniques de Jacques de Guise.* La grande bataille de *Cannes* n'est plus ici un simple épisode, mais une bataille en règles; tout y est mieux entendu et aucun de nos peintres

modernes n'a mieux fait. Les accessoires y sont traités de main de maître, et la mer, l'eau du fleuve, les rochers et le paysage, composés savamment, atteignent à l'exactitude la plus grande.

Il est vrai de dire que, toutes les figures étant plus petites, il y avait plus de facilité pour les réussir.

Dans PILAVAINE, il semble que l'artiste ait plus visé à l'effet théâtral qu'à la composition dramatique du sujet en lui-même, et c'est là un défaut qui lui est fréquent. Il cherche à attirer la vue sur un groupe et néglige assez volontiers le reste. Il y a là un sentiment artistique réel, mais malheureusement il y a absence de vérité et nous aimerions mieux moins de préoccupation et plus d'exactitude. L'intérêt qui se porte sur Annibal nous fait perdre de vue la bataille et le but n'est pas rempli. Mais ce défaut lui vient du temps; il a peint la guerre comme on la faisait alors.

Remarquons qu'Hemling, pas plus que PILAVAINE, n'a trouvé bon de placer des éléphants au milieu du combat.

10e MINIATURE.

Ruine de Numance.

Ce dessin nous représente

Comment ceulx de Numance ardirent eulx et la cité.

La victoire d'Annibal porte ses fruits. La haine des Romains pour les Carthaginois a fait naître la troisième guerre punique. L'Espagne a embrassé le parti de Carthage. Malheur à elle! Numance est livrée aux flammes.

L'artiste nous peint encore son temps. Ham et Nesles fument encore sous leurs débris et les *bons bouchers* du duc Charles savent leur métier. La vue du sang rend insensible aux massacres. C'est *mauvais signe de longue durée*, comme

le dit Comines, et la folie du *Téméraire*, va bientôt le conduire dans les plaines de Nancy, où la grandeur de la maison de Bourgogne sera *déconfite* comme celle de Priam et du roi *Daire*.

C'est une guerre punique que celle de ces deux princes, Louis XI et Charles de Bourgogne, mais le renard saura bien vaincre le lion.

11ᵉ MINIATURE.

Conquêtes de César.

De la ruine de Numance nous passerons aux conquêtes de César et nous verrons

Comment Cesar desconfyt les Helnechois

César! voici un des noms magiques du moyen-âge, un des vaillants paladins de la table ronde! Sa gloire a effacé le sang qu'il a répandu et les fils oublient la haine qu'ils devraient avoir pour l'homme dans la gloire qu'à acquise le guerrier. Il est grand batailleur, cela suffit et le chroniqueur n'aura pas de larmes pour les Helnechois, les Belges et les Bataves. Pourquoi se sont-ils laissé vaincre? Malheur aux vaincus!

La bataille se donne entre des cavaliers armés d'arcs et de lances. César, comme un duc de Bourgogne faisant sa joyeuse entrée, est bardé de fer. Son armure est recouverte par un grand manteau qui ondule avec grâce. Il s'avance avec fierté. Vaincus! saluez le maître du monde!

L'ensemble de cette composition est dessiné avec beaucoup d'art. Les figures des personnages sont remarquables.

12ᵉ et dernière MINIATURE.

Bataille de Pharsale.

Nous arrivons à la fin de l'œuvre de PILAVAINE. C'est

encore le grand César qui fera le sujet de ce dernier tableau. Cette fois, il ne foulera plus aux pieds les vaincus, il sera le chef de la guerre civile. Le peintre nous montrera la

Bataille de Thessalle et comment Pompée s'en party.

Nous sommes en Grèce, mais pour l'artiste du moyen-âge, à part Jérusalem, toutes les villes se ressemblent et celle qui occupe le fond du tableau est aussi bien une ville Picarde ou Flamande qu'une ville de la Macédoine.

La perspective n'est pas le fort de notre artiste, mais si ses lois sont violées en plus d'un endroit, une grande vérité dramatique préside à l'action principale. La mêlée est terrible et l'artiste a compris qu'il s'agissait pour les concurrents de l'empire du monde.

César et Pompée, au beau milieu de la bataille, combattent à grands coups d'épée. Le beau père et le gendre oublient amitié et parenté et frappent dur. Chacun devine que la défaite est la mort.

Pilavaine a fini son œuvre par un coup de maître. Cette miniature, qui vaut mieux que bien des tableaux du temps, est la plus belle du manuscrit.

Malgré le peu de grandeur des personnages, l'ensemble de l'action, les mouvements des combattants sont rendus avec bonheur et hardiesse et il n'est pas possible de désirer une meilleure composition pour le temps. Hemling seul pouvait traiter ce sujet avec plus de fini, mais peut-être avec moins d'audace.

Cette miniature termine à peu près le livre, dont le dernier chapitre nous conduit au règne de Tibère et nous dit

Comment il envoya P. Pylate en Judée.

Peut-être Pilavaine a-t-il continué la suite de cette his-

toire universelle, depuis Jésus-Christ jusqu'à son temps. Nos recherches nous apprendront sans doute quelque chose à cet égard.

Léon Paulet.

Nécrologie. — Correspondance.

Nous venons de perdre un de nos correspondants, M. Hennebert né à Crèvecœur. M. Léon Paulet nous écrit à cette triste occasion : « C'était un homme de mérite, plein d'amabilité, très serviable, spirituel, et, ce qui vaut mieux, ayant bon cœur. Il a laissé beaucoup de travaux sur le métier. C'est la loi commune: on sème et Dieu choisit le moissonneur. M. Hennebert a publié beaucoup de choses ; peut-être un jour vous enverrai-je sa biographie. »



L'Administrateur-Gérant de la Picardie,

Lenoel-Herouart.

AMIENS. — IMP. DE LENOEL-HEROUART.

JEAN DUQUENNE,

CHRONIQUE MONTDIDÉRIENNE

Je n'ai jamais conduit un étranger sur la place de Montdidier, sans qu'il se soit empressé de me demander quelle était l'origine du *bonhomme* de bois qui figure sur le clocher de l'hôtel de ville et y frappe les heures, avec une régularité qui ne s'est jamais démentie depuis près de deux cents ans. Bien des montdidériens ignorent certainement eux-mêmes l'histoire de leur Jacquemar.. ou Jacquemart,.. ou Jacquemard... Or, voici cette histoire puisée aux sources authentiques : aux archives de la cité ; j'ai pensé que ce court récit pourrait intéresser les lecteurs de la *Picardie*, et je suis charmé de vous l'adresser : ce sera, dans tous les cas, une preuve de bon souvenir pour un recueil qui a toutes mes sympathies à plusieurs titres.

Louis-le-Gros, en 1108, avait établi les *Communes* et affranchi par là les vassaux, d'une grande partie des redevances féodales ; Les lois qui régirent le gouvernement de Montdidier, jusqu'à l'époque de la révolution de 89, furent basées sur ces coutumes, et Louis XIV lui-même les avait

confirmées par édit de 1676. En vertu d'une charte octroyée postérieurement par Philippe-Auguste, tout malfaiteur, tout criminel, arrêtés dans l'étendue de la Ville, étaient soumis à la juridiction du Mayeur et des Echevins, qui seuls devaient en connaître et juger en dernier ressort : ils pouvaient en tirer satisfaction, *suivant leur bon jugement*, soit en les chassant, soit en saisissant leurs biens, à moins qu'ils ne relevâssent du roi, *en franc alleu*. La peine de mort était prononcée par un tribunal plus élevé, à la poursuite et diligence de ces mêmes mayeurs et échevins, et, dès qu'un condamné était exécuté, il appartenait de droit à leur juridiction, et nul ne pouvait *décrocher un pendu* sans leur autorisation bien précise, sous peine d'encourir des peines et des amendes fort considérables.

Le champ de justice, nommé aussi *fourches patibulaires*, était un terrain communal, sur lequel s'élevaient les potences destinées à recevoir les corps des pendus, et rarement on permettait l'enlèvement des cadavres qui, pour l'exemple, devaient se dessécher, servir de pâture aux *bestes de proie* et tomber en poussière, au lieu-même de leur exposition.

Or, *les fourches*, en 1620, étaient plantées dans un champ situé à gauche du chemin actuel du Mesnil, et ce terrain se nomme encore aujourd'hui, par corruption, *la motte des frouques*. Elles avait été ainsi placées sur la route de Beauvais, afin que les voyageurs et les habitants ne pussent entrer ni sortir de la ville, sans jeter les yeux sur ces cadavres suspendus en l'air, et que le vent balançait, comme ces épouvantails, dont nos horticulteurs, — ces hauts justiciers de déesse Pomone, ainsi que les appelle Rabelais, — effraient encore aujourd'hui les oiseaux maraudeurs.

C'était un assez lugubre spectacle que celui-là, lorsqu'à

là tombée de la nuit, un manant revenant de son travail des champs, regagnait, seul et pensif, le logis où l'attendait sa ménagère. Rarement il se hasardait à passer près de la *Justice*, et au claquement aigu des ossements agités par la brise du soir, plus d'un s'éloignait, en se signant, de ce funeste champ de mort... C'est peut-être à ce sentiment de frayeur, qu'il faudrait attribuer la trace, encore marquée, d'une foule de petits sentiers détournés, et qu'on ne peut expliquer par l'idée qu'ils abrégeaient le parcours, puisqu'ils sont bien moins directs que la route elle-même.

Mais malheur à celui dont le champ, voisin de cette fatale enceinte, l'appelait à un travail sans cesse interrompu par l'horrible pensée du supplice et de la mort ! Malheur au pauvre laboureur qui, à chaque retour de charrue, retrouvait devant lui, exacte et fidéle comme une menace, cette hideuse image de pendu, dressée là semblable à un fantôme, dont l'ombre du soir centuplait les gigantesques proportions ! — « Rien n'est long comme un pendu, dit Brantôme, si ce n'est l'heure qui précède la pendaison ! » — Aussi, bien souvent, vaincu par une terreur superstitieuse, le pauvre travailleur abandonnait son labour à la lugubre sonnerie de l'*angelus* du soir, et la récolte se ressentait toujours de l'abréviation de sa culture.

En 1624, le possesseur du petit terrain qui bordait le champ de justice, se nommait JEHAN DUQUESNE et ce terrain appartient encore aujourd'hui à la famille des *Duquenne*, jardiniers maraichers à Montdidier. Ce Jehan était un honnète ménager, cultivant quelques arpents de terre, et payant avec une scrupuleuse exactitude les *palettes* et *havées* qui, à cette époque de législation seigneuriale, étaient encore prélevées comme dîme, sur les céréales. JEHAN DUQUESNE, franc et jovial picard, se serait regardé comme le plus heu-

reux bourgeois de la capitainerie de Montdidier, si quelqu'un eut consenti à échanger deux journaux de terrain médiocre, contre ses trois beaux arpents placés si près des gibets ; car, lui aussi, redoutait fort l'approche du soir et le souffle de la brise, quand par aventure, il se trouvait attardé dans son champ : souvent pour se donner du cœur à l'ouvrage, il se faisait accompagner de son fils, petit enfant de six ans, qui, tout jeune et faible qu'il était, le reçonfortait par sa présence ; car nous sommes ainsi faits : seuls, nous tremblons, et la compagnie d'un enfant, d'un chien, d'un oiseau parfois, change la direction de nos idées : nous ne sommes plus seuls.

Un jour il advint que la culture de Jehan Duquesne se trouva en retard, à cause des pluies abondantes qui n'avaient cessé de tomber pendant toute une semaine et qui l'avaient empêché d'aller au labour ; il sentit qu'il fallait réparer le temps perdu et médita de travailler de bonne heure et tard... *Tard* !.. mais ce mot lui faisait mal, car il résumait à lui seul toutes les terreurs paniques, les pensées lugubres, les claquements d'os, les grimaces horribles, les funèbres projections d'ombres au clair de lune, et les chûtes inattendues de fémurs et de tibias !.. Enfin, rester *tard* au champ de justice était au dessus de ses forces. Si encore il n'y avait eu là que des gibets et des potences, passe !. mais on avait précisément pendu, la veille, le fameux *Simon Leporc*, ancien sergent des armées huguenotes commandées par le duc de Bouillon et qui, après le siège de Montauban, était venu se cacher dans un faubourg de Montdidier, où il tâchait de gagner secrètement des partisans à la Réforme. On l'avait pendu haut et court, comme il convenait à un hérétique trop fidèle au manifeste de La Rochelle.

« Eh !.. par Saint Jean, mon patron ! se dit Duquesne,

« pourquoi ne détacherais-je pas le pendu ?.. Est-ce un si « grand crime ?.. Je lui donnerai bonne sépulture et, grâce « à moi, le pauvre diable dormira paisible en terre hospi- « talière : Dieu est miséricordieux ; je prierai sa Sainte « Mère pour le repos de l'hérétique, et qui sait si la bonne « Vierge n'est pas aussi puissante auprès de lui, que Mgr le « cardinal de Richelieu !.. »

Et il partit chargé d'une pioche et d'un *louchet*, en murmurant l'office des morts, sans oublier l'*ave Maria*, sur lequel il comptait plus que sur le reste.

Deux jours après, grande était la rumeur publique !... Le mayeur *Charles Lecaron* et les échevins, atteints dans leur droit le plus sacré, avaient mis en quête tous leurs sergents et archers : Un cadavre de justicié avait disparu ; on avait *décroché un pendu*, et cet attentat aux prérogatives et à l'autorité, consacrées par les chartes de Philippe-Auguste, de Louis XI et de Louis XIII, ne pouvait demeurer impuni... Bref, on découvrit le coupable, et Jehan Duquesne fut saisi, chartré et jugé.

Il n'y allait pas moins que de la confiscation d'une bonne partie de son avoir, et le malencontreux citoyen flottait dans une étrange perplexité ; mais le chevalier Jehan de Blottefière capitaine de Montdidier, et Charles Lecaron le mayeur, étaient de bénins administrateurs qui, secondés de leurs braves échevins, se laissèrent aller à l'indulgence, excités d'ailleurs par les beaux antécédents de Duquesne que tout le monde aimait et estimait.

Or, on venait de terminer la construction de l'hôtel-de-ville commencé en 1620 : Un petit clocheton, pratiqué en lanterne-campanille au-dessus de la toiture, avait été élevé, dans l'intention d'y placer une de ces horloges à la mode

alors et dont Cambray et St.-Paul de Paris avait introduit la coutume. Nos bons aïeux regardaient l'acquisition d'une *sonnerie à Jacquemart* comme une admirable conquête sur le progrès de la gnomonique encore dans son enfance ; mais le trésor communal avait déjà fort pâti des réparations urgentes faites aux fortifications menacées par les Espagnols, et on avait remis à des temps meilleurs.

Ce fut alors que, sur la proposition du mayeur, le conseil condamna Jehan Duquesne à déterrer et replacer son pendu et à faire *ouvrer et édifier* à ses frais *une pendule à Jacquemart*, composée de deux personnages, homme et femme, frappant les heures *de jours et de nuits*, porte l'ordonnance. C'est une erreur de dire qu'on y fit mettre alors d'autres marmots — ainsi qu'on le croit à Montdidier ; ce ne fut que trente ans après, — en 1654, — qu'on les y ajouta.

Telle est l'origine de notre horloge, où l'on voyait jadis ces deux *frapparts*, dont l'un sonnait les heures, et l'autre les quarts : Le nom de JEHAN Duquesne reste à notre héros de bois, et il y a longtemps déjà qu'il a eu la douleur de se voir abandonné par la compagne qu'on lui avait donnée. Un mauvais plaisant dit à ce sujet qu'on ne devrait jamais compter sur la fidélité d'une femme... même de bois ; mais nous savons qu'elle fut enlevée du clocher par un coup de vent du fameux orage de 1724... ce qui ne la justifie pas d'un peu de légèreté !

Notre Jean-Duquenne de l'horloge est un petit vieillard sculpté en chêne, de 5 pieds de haut : il porte le vieux costume du XVIII[e] siècle, et ce n'est pas évidemment son habillement primitif ; son petit chapeau *en lampion* a plus d'une fois, changé de cocarde ; il les a toutes portées avec une admirable résignation ; il récapitule ainsi, dans son exem-

plaire stoïscime, la conduite politique de beaucoup de nos hommes d'Etat qui surent se maintenir, en dépit des révolutions, au pinacle des honneurs .. Jean Duquenne n'a jamais refusé de cocarde : aussi, est-il toujours sur son clocher. S'il pouvait parler, il serait homme à crier : — Vive le roi, vive la Ligue !.. Aussi bien, sonna-t-il pour la Monarchie, la République et l'Empire, sans cesser de recommencer pour la remonarchie, la rerépublique et le réempire... Je le soupçonne d'être un peu l'élève de Machiavel ; la postérité dira si je me suis trompé.

Un tel héros ne pouvait échapper au martyre de la poésie : on sait que la Vertu finit toujours par être jetée aux bêtes, aujourd'hui comme du temps de Dioclétien : voici une manière de complainte qui se chante ici, depuis quelque vingt ans ; les hommes du peuple la répètent en chœur, en revenant le soir de leur travail ; tous vous soutiendront que c'est moi qui l'ai commise en sortant du collége... c'est bien possible... mais il y a si longtemps, que cela doit être.

Voici la complainte... Pour l'air... s'adresser au premier venu.

I.

Un roi de bois, couronné d'un chapeau,
Depuis longtemps gouverne notre ville ;
Il a pour sceptre un modeste marteau,
C'est un clocher qu'il choisit pour asile ;
Bien qu'il soit vieux et n'ait point de soldats,
A ses arrêts on obéit sans peine...
Ce roi sans cour, ce prince sans états,
Il fut, messieurs,
Par nos bons aïeux
Surnommé Jean-Duquenne.

II.

Son œil a vu flotter plus d'un drapeau
Sur le donjon qu'on commit à sa garde ;
Plus d'une fois, sur son petit chapeau
La main du peintre a changé sa cocarde :
Mais en dépit des révolutions
Qu'il vit passer sans plaisir et sans peine ,
Il a toujours rendu les mêmes sons...
Ah ! que de gens
Sont moins conséquents
Que notre Jean-Duquenne !

III.

Ce bon vieillard, interprête du sort,
Annonça l'heure où j'entrai dans la vie ;
C'est encor lui qui, sur mon lit de mort ,
Viendra tinter ma suprême agonie :
Il a marqué nos heures de plaisir,
Il marquera nos longs instants de peine ;
Il nous vit naître... il nous verra mourir !...
Ah ! que de gens
Seront moins constants
Que notre Jean-Duquenne !

IV.

Quand jeune fille, à l'âge de seize ans,
D'un amour pur sent murmurer la flamme,
L'instant heureux où viennent les amants
C'est encor lui qui l'annonce à son âme ;
Nos grands mamans, de leur saison d'amours
Ont vu passer les heures avec peine...
Petits enfants, profitons des beaux jours ;
Le temps s'enfuit,
Et qui nous le dit ?...
N'est-ce pas Jean-Duquenne ?

Telle est la légende de *Jean-Duquenne;* mais, comme il faut qu'elle ait au moins un mérite quelconque à vos yeux d'archéologue, je me hâte de vous signaler ce mérite : — c'est, tout bonnement, que contrairement à la plupart des chroniques ses consœurs, *ellè est vraie*... et c'est quelque chose par le temps d'archéologie qui court.

GALOPPE D'ONQUAIRE.

CRITIQUE.

LE FILS NATUREL

DE M. ALEXANDRE DUMAS FILS.

Il est mort l'année dernière un homme qui maniait la critique comme un bucheron manie sa cognée ; les rois de la forêt ne lui inspiraient ni crainte ni respect, et, comme il n'avait pas peur de sa peine, il les abattait à ronde souche en un tour de main comme s'ils eussent été des baliveaux de la dernière coupe. Aussi était-il craint, estimé, courtisé, sinon aimé, cet infatigable fagotteux.

Depuis Laharpe, de classique mémoire, nul n'a vu son opinion formulée, entourée de plus de crédit et d'autorité que ce pauvre Gustave Planche dont je veux parler ; et pourtant qui jamais eut moins de grâce et de délicatesse ? Plaisanteries lourdes et battant la brèche à la manière du bélier antique, redites fatigantes, phrases sans sel et sans prétention, style de maladroit faux bonhomme; telles étaient les armes dont il se servait et qu'il ne se soucia jamais de fourbir. Est-ce donc sa brutale façon de rudoyer les dieux qui valut à cet Ajax Télamonien sa place dans

la république des lettres ? — Non, c'est que, fidèle à sa raison et même à ses préjugés, il ne disait jamais que sa vérité et ne songeait point à orner de fleurs la vérité des autres. Peut-être jugeait-il trop sévèrement et systématiquement, mais il ne connaissait ni la camaraderie ni la démangeaison d'écrire. Jamais à propos d'un livre ou d'un tableau, il ne s'avisa de faire la parade et de danser sur la corde à son propre bénéfice. Ce qu'il disait, il le pensait, et il le disait comme il le pensait, lourdement, crûment, mais sincèrement.

On peut être plus fleuri, plus orné, plus attique, plus indulgent que ne l'était le critique de la *Revue des Deux Mondes* : mais chacun dans sa sphère et à sa place doit prendre modèle sur lui en un point. Il faut dire notre vérité ou nous taire. Qui donc peut nous forcer à blâmer ce que nous aimons, à louer ce que nous n'aimons pas ? J'admets volontiers que l'impartialité est un rêve, mais la conviction n'est pas une chimère ; chacun peut et doit exprimer à sa manière la sienne, et, s'il se peut, rien que la sienne ; c'est là le facile secret de cette indépendance sans laquelle, en littérature, on n'est et ne sera jamais qu'un écolier, bon tout au plus à écouter, à applaudir ou à murmurer, mais indigne de monter dans la plus petite chaire et incapable de faire la plus mince leçon.

Ceci est plus qu'une profession de foi, c'est une déclaration de principes.

Tachons donc de mettre en pratique notre théorie et examinons, à notre point de vue, le grand succès du jour, *Le Fils Naturel* de M. Alexandre Dumas fils.

Dans l'été de 1815, Charles Sternay, désœuvré et ne sachant que faire à Paris sans argent, flânait et s'ennuyait dans le château de sa mère à quinze lieues de Tours. « Au bout d'un mois d'une existence purement matérielle (c'est M. Dumas qui parle), des idées d'amour passent par la tête du Parisien.... Un jour ce jeune homme traverse la lingerie pour aller prendre des instruments de pêche dans un grenier et il aperçoit une jeune

fille qui travaille près d'une fenêtre... Monsieur Sternay avait pour lui la jeunesse, l'esprit, l'élégance, l'entraînement et l'éloquence que donnent à un homme de vingt-sept ans la vie de la campagne et une occasion comme celle qu'il rencontrait.. »

Charles Sternay séduisit Clara Vignot et, le 5 février 1816, Aristide Fressard, un ami d'enfance de Clara, déclarait à la mairie sous le nom de Jacques le fils de Charles Sternay et de Clara Vignot.

Nous verrons quel imbécile sans cœur et sans résolution devient plus tard ce Charles Sternay qui à vingt-sept ans ne sait comment vivre à Paris sans argent au mois de mars 1815, qui s'ennuie à la campagne pendant que l'on se bat à Waterloo et qui trouve le moyen de dépenser sa *Jeunesse*, son *esprit*, son *élégance* et son *éloquence* à séduire une couturière ; mais passons. M. Dumas ne s'arrête pas à ces bagatelles de vraisemblance ; c'est un metteur en scène habile et heureux ; toutefois, malgré l'exactitude du décor, le positivisme du costume et le laisser aller du langage, M. Dumas n'est point réaliste. Nous ne prétendons, du reste, lui faire un reproche de sa fantaisie qu'autant qu'il aurait des prétentions au réalisme.

En 1819, Clara est à Paris, le petit Jacques est malade, Charles Sternay évite sa maîtresse et son enfant qu'il n'a pas reconnu, invente mensonges sur mensonges, prétexte des revers de fortune et un voyage en Amérique, et finit par déposer entre les mains de Clara un titre de deux mille francs de rente et aller se.... marier ailleurs ; Clara éclate, déchire le contrat d'aumône et peut-être succomberait-elle à l'excès de sa douleur sans la présence de deux singuliers anges gardiens qui la soutiennent dans cette épreuve.

Le premier est Aristide Fressard, le fils du teinturier de Tours, l'ami de Clara, le parrain de Jacques; c'est une figure originale que celle de ce facétieux basochien qui débite crûment, rondement et sans trop de choix les bons mots que l'auteur, assurément un des hommes les plus spirituels de ce temps-ci,

avait eu soin d'amasser pour le besoin de la pièce. Ce notaire n'existe pas, n'a jamais existé et n'existera jamais. C'est M. Dumas fils qui pour nous égayer et nous intriguer, s'est déguisé en tabellion et sous ce masque comique et grotesque nous jette à pleines poignées le sel de sa cuisine. J'avoue que l'auteur en a quelquefois prodigué de plus fin et de plus attique ; mais, en dehors de toute préoccupation réaliste, mieux vaut cent fois ce notaire-là qu'un plus vrai ; autant ce bouffon-là qu'un autre, il est amusant et si bon enfant.

L'autre ange gardien de Clara, le plus sérieux, le plus utile est M. Lucien, son propriétaire, jeune poitrinaire libertin qui, pressentant sa fin prochaine, met les morceaux doubles, brûle sa vie par les deux bouts et meurt en laissant à Clara et à son fils vingt-cinq mille livres de rente. Celui-ci est encore plus invraisemblable que le joyeux notaire, non pas qu'il ne se rencontre parfois de ces énergiques étourdis qui se noient volontairement dans le tonneau de Clarence, mais il est inouï :

1° Que le don Juan poitrinaire qui passe pour faire la cour à Clara ne la lui fasse pas réellement. Il connaît son passé et ne fût-ce que pour ajouter à sa liste un nom insignifiant, mais un peu plus sentimental que les autres, il doit tenter l'aventure ;

2° Que, soutenue par les sentiments de dignité naturelle et de délicatesse que lui a prêté l'auteur, par le commencement d'éducation qu'elle se donne à elle-même pour être digne de Charles et par les conseils de cet honnête Gaudissart d'Aristide, Clara accepte le legs, gros d'injure et de soupçon, d'un homme taré, tandis qu'elle repousse le don peu délicat, il est vrai, mais parfaitement légitime, du père de son enfant. Aussi Aristide Fressard ne saurait-il expliquer à la marquise la conduite de Clara (act. 1er, sc, VII) et Jacques a-t-il parfaitement raison (act. II, sc. VI) quand il trace un peu cruellement mais nettement à sa mère la conduite qu'elle aurait dû tenir. La pièce avait bien un peu besoin de ces vingt-cinq mille francs de

rente-là pour faire de Jacques, l'accompli M. de Boisceny, mais pas assez pour justifier une pareille invraisemblance.

Vingt ans se sont passé, Jacques, que l'on appelle M. de Boisceny du nom d'un château acheté par sa mère, est beau, élégant, instruit, discret, généreux, un peu poète, un peu inventeur, le contraire enfin de ce qu'était son père à son âge. Il voyage avec M. de Nervaux, son ami, et trouve tout à coup en Normandie deux aventures ; il est confident d'une rupture entre M. de Nervaux et une dame imprudente et coquette, ou plutôt il se trouve jeté (c'est Henriette qui le dit elle-même à Jacques, act. I, sc. III), « à travers une de ces situations, nées de l'indifférence d'un mari et de l'oisiveté d'une femme, les rèves *qui en sont l'excuse peut être,* les dangers et les hypocrisies qui en sont l'amertume et le châtiment. » Malgré les nuages de l'expression, la pensée est claire, seulement ces sortes de choses *s'expliquent* mais ne *s'excusent* pas. Jacques se conduit en galant homme, il remet à l'amant les lettres de la dame et réciproquement.

Mais ce n'est pas tout : Jacques aime aussi pour son compte, il s'éprend pour Hermine, la nièce d'Henriette, la dame compromise, d'un amour profond, véritable et sincère. Cet amour, disons-le de suite, est irréprochable, grand et conséquent avec lui-même ; il ne se dément pas un instant, la passion n'entraîne jamais, fût-ce à des écarts de paroles Jacques ou Hermine; sûrs d'eux-mêmes, ils ne cèdent rien ; leur amour marche de pair avec leurs grands sentiments de loyauté, de délicatesse et de dignité personnelle, aussi ne fait-il point de concession, et le dénouement prévu arrive-t-il avec une netteté et une dignité peu communes dans une comédie. C'est encore une exception, si l'on veut, mais au moins celle-ci est-elle bonne, louable et exemplaire.

Jacques aime donc, mais qui aime-t-il ? — Hermine Sternay, fille d'un frère de Charles Sternay, mort général de division ; Hermine est la cousine de Jacques, elle dépend de sa grand' mère, madame Sternay, née marquise d'Orgebac et de son

oncle qui est son tuteur. La famille est complétée par le vieux marquis d'Orgebac, frère de Mme Sternay, la grand'mère.

La femme que Jacques sauve d'une position délicate est Henriette Sternay, la femme de son père, figure effacée d'épouse adultère, qui n'a aucune raison d'être, à moins que, comme punition, l'auteur n'ait voulu infliger à ce vulgaire Charles Sternay le ridicule que les vaudevillistes français sont parvenus à donner au mari trompé par sa femme. Il appartient à un esprit droit et fin comme celui de M. Dumas fils de marcher droit au préjugé, de flétrir la femme, et de plaindre le mari, ou bien d'en faire un moyen de comédie. Sous ce point de vue M. Mario Uchard, dans *Fiammina* a été plus vrai et plus moral. Que serait-il donc arrivé si Charles Sternay un peu plus faible, mais tout aussi nul, plus influencé par sa maîtresse que par sa famille, mais sans plus d'amour paternel et conjugal, eût épousé Clara Vignot? L'idéale et courageuse Clara en aurait-elle aussi été réduite à coqueter avec M. de Nervaux pour amuser son cœur pendant que Jacques aurait été au collége ?

Les vieux d'Orgebac sont deux types épisodiques plus vrais et sûrs de leur succès devant le public. De tout temps, la vraie noblesse a été plus facile que la fausse, plus franche, plus accessible et moins fière, se montrant même tolérante à l'égard des blasons douteux dont elle regarde le mensonge comme un hommage. La vraie noblesse n'est jamais *snob* : la fausse l'est toujours. Pour ce qui est du succès de la pièce, comme les vieillards de l'orchestre du gymnase se reconnaîtront toujours tous dans le marquis d'Orgebac et que pas une douairière des loges ne recevra de leçons de la fausse marquise, tout le monde applaudira.

M. de Boisceny aime donc Mlle Hermine Sternay et la demande en mariage. La vieille marquise qui sait son d'Hozier par cœur cherche en vain le nom de Boisceny dans sa mémoire, lorsque le notaire Fressard vient tout lui révéler. La marquise refuse d'unir sa petite-fille Hermine et son petit-fils Jacques

Jacques apprend ce refus en même temps que le secret de sa naissance ; ici finit le premier acte.

Le second acte que l'on a beaucoup blâmé et beaucoup loué renferme les deux scènes capitales de l'ouvrage, l'explication entre Jacques et son père, l'explication entre Jacques et sa mère. La première est irréprochable jusqu'au moment où Jacques, poussé par la froide logique de son père, demande pour toute réparation la main d'Hermine. A ce moment, bien que n'ayant pas de cœur, Charles Sternay devait lui accorder sa demande, sans s'égarer dans des objections fausses et puériles qui ne sont pas dignes de la grandeur de la scène et qui, on ne sait comment, paraissent convaincre Jacques et le poussent à cette extrémité fausse et impossible de provoquer son père. On comprendrait les objections de Sternay dans la bouche de la vieille marquise; c'est de-là qu'elles devaient venir après une promesse du père ; les embarras, les calomnies, les ennuis de tout genre devaient accabler ce père faible et ingrat, pris dans une position inextricable ; c'eût été sa punition et la logique des faits : la logique dont on parle tant dans cette scène qui tourne d'une façon si invraisemblable nous conduisait droit à cette situation qui vaut mieux que l'autre.

On a traité d'odieuse la scène entre Jacques et sa mère ; elle est seulement dure, un peu impitoyable, mais elle est grande et vraie. Le fils dont l'éducation est bien supérieure, dont les sentiments de délicatesse et d'honneur sont par conséquent infiniment plus susceptibles, oublie un moment les complaisances et les concessions du sentiment ; devant son avenir brisé, il ne reproche à sa mère rien de trop, puisqu'il ne lui reproche pas sa naissance. Clara doit souffrir, mais est-ce donc une expiation trop grande de l'acceptation inconséquente du legs de M. Lucien que cette blessure passagère de l'amour maternel qu'une caresse guérit ? Le mouvement d'Aristide qui s'emporte contre Jacques est d'un bel effet, mais il est plus théâtral que vrai et satisfait plus les âmes tendres que les esprits droits.

Le troisième acte pourrait être appelé un acte de lessive en famille ; mais quelle singulière façon de laver son linge on a dans cette famille là et surtout quelle drôle de manière de le raccommoder ! Charles Sternay expose au marquis d'Orgebac ses petites ambitions et ses petites misères, et lui demande son nom et son marquisat avec le titre de fils adoptif; d'Orgebac refuse mais s'amuse à envoyer Sternay en solliciteur auprès du secrétaire du ministre qui n'est autre que Jacques. Ce jeune diplomate donne à son père une leçon qui ne manque pas de dignité, mais qui me semble bien catégorique et bien froide, bien britannique, pour un français de vingt-quatre ans. Henriette à son tour dont la conscience n'est pas nette, vient confesser son mari et fait avec lui de l'indulgence rétrospective; d'Orgebac et Sternay veulent tous deux adopter Jacques. Aristide les juge avec une sobrité de bons mots dont il faut savoir gré à un homme aussi expansif et aussi spirituel. Sternay, à bout de moyens, propose de reconnaître Jacques, si le marquis consent à la première adoption… *Pelio Ossam* — Sternay sur d'Orgebac, Vignot sur d'Orgebac, né Sternay ! greffe sur franc sur greffe par approche ! Ce n'est pas un moyen, c'est un expédient de comédie par lequel chacun perd un peu de sa dignité et de sa valeur propre. La toile baisse, et comme public, le bon public, peut s'en contenter un quart d'heure, l'espace d'un entracte ; Aristide s'en contente bien, comme notaire, mais il reste encore un acte à jouer et personne ne songe que ce puisse être là le dénouement.

Mais si ce dénouement est impossible, un autre n'est guères plus facile : quand ennuyé des bassesses de son père, des cajoleries de sa grand'mère et indigné des propositions d'exil faites à sa mère, Jacques Vignot illustre et considéré demande sous ce nom là main d'Hermine qui l'accepte résolûment, la situation est vraie et ne manque pas de grandeur; mais quand pour forcer le consentement de son père et de sa grand'mère qui le lui refusent de nouveau , Jacques jette en pâture à la bourgeoise ambition

de Sternay un titre de comte singulièrement conquis, tout le monde sourit et le dénouement de *Tartuffe*, si célèbre par sa naïveté, est dépassé en simplicité et en bonhomie.

Ceux qui croient que le théâtre doit être l'école des mœurs ne sauraient être complétement satisfaits de la pièce de M. Dumas fils. L'exemple y est nul et la morale en est double ; si Jacques et Hermine se marient à la fin de la pièce, il n'en pourrait être autrement et personne n'est inquiet un instant sur le sort d'un amour aussi fort, aussi sûr de lui-même, aussi exempt d'extravagance que le leur. Si Jacques est récompensé c'est à peine selon ses mérites, mais comment est puni Charles Sternay ? — Il devient comte sans être obligé de reconnaître son fils et au lieu de couvrir d'un titre de noblesse le nom plébéien et la fausse position de sa propre mère, c'est Henriette que Jacques fait comtesse, Henriette dont il connaît la vertu, Henriette, l'épouse adultère de Charles Sternay, Henriette qui devant toutes les lois et toutes les consciences est plus coupable que Clara Vignot !

Voilà pour l'exemple ; quant à la morale, quelle était dans la pensée de l'auteur au commencement de la pièce la conduite rigoureusement tracée par le devoir à Charles Sternay ? — Evidemment il devait épouser Clara. Que serait-il arrivé ? — En supposant que l'épouse désenchantée d'un homme sans énergie, sans cœur et sans esprit, eut conservé intact l'honneur conjugal, que d'ennuis et de déboires ! Harcelé par sa mère, raillé par le vieux marquis, ce croque-poules de table d'hôte (act. III, sc. II), encouragé, mais non soutenu par Aristide sans position dans le monde, que serait devenu Charles Sternay ? Ce petit caractère eût tourné à l'aigre ou il se serait entièrement affaissé sous le poids de l'insouciance et de la lacheté. Comment eût-il élevé son fils ? ou comment n'eut-il pas entravé l'action de la mère ? Et si Jacques eût aimé sa cousine et que par compassion, par un réveil assez ordinaire de l'esprit de famille, on lui eût accordé sa main, quelle triste union comparée au bril-

lant mariage emporté d'assaut qui couronne la pièce ! Mais si le succès justifie tout, — et il justifie tout au théâtre, — Clara Vignot est plus grande que n'eût été Clara Sternay, Jacques Vignot est plus intéressant et plus heureux que Jacques Sternay, Charles Sternay a bien fait de ne pas épouser Clara, et alors à quoi tendent ces déclamations sur son hypocrisie et son improbité ?

Mais la morale du théâtre n'est point la morale de la chaire ou du traité spécial. Le public du Gymnase a beau être relativement choisi, il s'accommoderait mal d'un cours de droit civil sur la paternité et la filiation, ou d'un sermon sur les égarements de la jeunesse. Le public d'un théâtre de vaudevilles veut être amusé et intéressé. Les effets de scène, les feux d'artifice de l'esprit, l'habileté des acteurs, telles sont ses préoccupations et ses plaisirs. Aussi le *Fils Naturel* aura-il deux cents représentations et je pense, avec l'auteur sans doute, que c'est ce qu'il fallait démontrer.

Le *Fils Naturel* est-il le meilleur ouvrage de M. Dumas fils, aura-t-il le prix décennal et conduira-t-il son auteur à l'Académie ?

Supérieur, sans contredit, à la *Dame aux Camélias* et à *Diane de Lys*, le *Fils Naturel* est inférieur à la *Question d'Argent* et surtout au *Demi Monde*, le chef-d'œuvre de son auteur.

M. Dumas fils met en scène avec un incontestable talent, et même une grande convenance relative, les femmes déclassées et les hommes à réputation flottante ; pour être sans fiel, sa satire n'en est pas moins souvent honnête et sévère, mais elle a besoin de passer par une bouche élégante et jeune pour conserver toute la finesse de son esprit et toute la subtilité de sa raillerie. L'honnêteté et la vertu étaient bien plus séduisantes, jeunes, vaillantes, vernies de neuf, gantées de frais dans le *Demi Monde* et la *Question d'Argent*, que sous l'habit officiel du notaire Aristide qui ne rit pas toujours d'un fin rire, se bat les flancs

pour s'égayer et fait parader sans nécessité sa femme et ses enfants.

Quant au prix deceunal et à l'Académie, ce n'est pas sous ce double souci que M. Dumas fils a écrit sa pièce.

Comme nous l'avons vu, la conclusion de son plaidoyer est douteuse ; la pièce est plutôt faite en vue de la scène qu'en vue de la preuve, les personnages sont des exceptions et non des types. Sous ce rapport, le *Fils Naturel* est inférieur aux *Faux Bonshommes*, cette ébauche un peu crue sans doute, mais d'une couleur si franche et si vraie dans sa crudité.

D'un autre côté, M. Dumas met autant de négligence dans son style que M. Feuillet y met de prétentions ; si le *Fils Naturel* est moins mal écrit que la *Dame aux Camélias*, par exemple, je doute que les puristes dépositaires de la grammaire et du beau langage, puissent le trouver sans reproche ; il est vrai qu'on vient de recevoir M. Augier académicien.

En résumé, le *Fils Naturel* n'est pas un chef-d'œuvre ; c'est un succès, ce qui n'est pas la même chose. On sait que le *Timocrate* de Thomas Corneille fatigua les auteurs avant les spectateurs et c'est tout cequ'on saitdu *Timocrate*. L'ouvrage de M. Dumasn'est point un ouvrage absolument condamnable, immoral et dangereux : c'est une thèse philosophique dans laquelle l'auteur voit souvent juste, jamais de haut et toujours sans se soucier du point de départ. On a parlé d'*Antony* à propos du *Fils Naturel* : *Antony* est un ouvrage de l'école socialiste la plus avancée ; le *Fils Naturel* est un philosophe du dix-huitième siècle. Il eût admirablement fait le pendant du *Père de Famille* de Diderot. C'est à cette école, dans ce qu'elle a de moins mauvais, et à cette époque qu'appartient la pièce nouvelle de M. Dumas fils ; école et époque qui n'ont produit qu'un seul chef-d'œuvre dramatique, le simple et admirable *Philosophe sans le savoir*, le *Mariage de Figaro* étant plutôt un éblouissant feu d'artifice qu'une pièce de Théâtre.

Que manqne-il donc à M. Dumas fils pour arriver à la vérité

de grâce et de sentiment qui est l'expression suprême du genre qu'il vient d'adopter ? — une qualité qu'il n'aura jamais, qui manqua toujours à Beaumarchais et que possédait au plus haut degré le bon Sedaine, celle de faire des chefs-d'œuvre..... sans le savoir.

GUSTAVE LE VAVASSEUR.



RECHERCHES HISTORIQUES

SUR LES

OUVRAGES ÉXÉCUTÉS DANS LA VILLE D'AMIENS,

Par des Maitres de l'Œuvre, Maçons, Entailleurs, Peintres, Verriers, Brodeurs, Orfèvres, Serrruriers et Fondeurs,

PENDANT LES XIVe, XV^{c} ET XVIe SIÈCLES.

Un savant antiquaire a démontré dans le sein du comité des arts et monuments, l'importance des recherches relatives aux travaux exécutés par les artistes du moyen-âge. Désirant m'associer à ces doctes recherches, je vais essayer de rappeler ici les quelques découvertes analogues que j'ai pu faire dans les registres de la ville d'Amiens. On espérerait en vain obtenir, aujourd'hui, des notions parfaitement complètes sur les anciens artistes amiénois ou sur leurs œuvres. Le vandalisme, en effet, a effacé de presque tous nos monuments les inscriptions et les monogrammes qui auraient pu nous fournir des renseignements satisfaisants sur la matière. C'est ainsi que l'on a vu disparaître successivement du *dédale* ou *labyrinthe* de la cathédrale d'Amiens, les noms des habiles architectes qui construisirent ce beau temple (1), celui

---

(1) Ces noms étaient rappelés sur l'inscription existant autrefois autour de la pierre centrale de ce labyrinthe. Un membre distingué de l'Institut,

de l'artiste qui avait peint la danse macabre sur les murs de l'un des cloîtres du cimetière voisin ; celui, enfin, du peintre-verrier à qui l'on devait la grande verrière de l'église Saint-Germain d'Amiens, vitre qui datait de la renaissance, et qui passait pour un morceau si précieux qu'on l'estimait à plus de trois mille écus d'or.

Ce n'est guère, maintenant, que sur les chapitaux de quelques piliers, sur les stalles et sur les cloches de nos églises, que l'on peut encore apercevoir, par un heureux hasard, les noms d'anciens artistes du moyen-âge. Chose étrange ! les tables de marbre où de hauts personnages avaient pris soin de faire graver, dans plusieurs de nos temples, le récit de leur fondation et de leur construction, gardent le plus profond silence sur les *maîtres de l'œuvre*, et *maçons* chargés de les élever (1). Les anciens registres des fabriques et ceux des hôtels-de-villes sont donc aujourd'hui presque les seuls documents où il soit possible de retrouver les noms de ces habiles ouvriers à qui l'on doit tant d'admirables édifices, tant de chefs-d'œuvres de l'art.

Mais pour se livrer avec fruit à l'examen de ces poudreux registres, il faut parfois plus que du courage, car, souvent leurs écritures sont devenues presqu'illisibles. On doit regretter qu'il en soit ainsi, parceque sans cette circonstance, nous aurions sans doute recueilli bien plus de renseignements

---

feu Emmeric David, qui noushonorait de son amitié, se proposait de publier cette inscription dans l'histoire littéraire de la France, comme un monument important pour l'histoire de l'art dans nos contrées.

(1) Nous avons lu un grand nombre d'inscriptions et nous n'en avons remarqué que très peu qui fissent connaître les noms des artistes qui exécutèrent les travaux qu'elles rappellent.

sur les artistes du moyen-âge et sur leurs œuvres pleines d'intérêt.

Malgré cette pénurie de renseignements, nous allons mettre sous les yeux des lecteurs de *la Picardie* ceux que nos recherches ont pu nous procurer, sur les travaux des anciens artistes de la ville d'Amiens.

Et d'abord nous nous estimons heureux de pouvoir commencer la liste de ces artistes par un des successeurs de Regnault de Cormont, par maître *Pierre Largent* maçon de l'église Notre-Dame d'Amiens au XIV[e] siècle. C'est lui qui éleva les tours qui flanquent le portail de cet admirable monument à la hauteur où nous les voyons maintenant, vers l'année 1370, et qui acheva les deux chapelles existant à l'entrée de l'aîle gauche, en 1375, par ordre du cardinal Jean de La Grange, évêque d'Amiens, qui les avait fondées. Plus tard, on enrichit les piliers butants de ces chapelles de statues (1) et d'écussons armoriés, sur l'exécution desquels nous n'avons pu encore nous procurer de renseignements certains.

En 1386, *Hue Poulette*, maître maçon de la ville d'Amiens, travailla au pont de Mailli, et fit cinq tours, à savoir: deux près de ce pont et trois vers *duriame* (2). Le maître des ouvrages de la même ville, *Pierre Darras*, lorsqu'il assista au dîner qui fut donné à Hue Poullette par le maieur et les échevins d'Amiens, à l'occasion de ces importants travaux, reçut à titre de présent *un buffet et un drap pour le couvrir*,

(1) Ces statues sont au nombre de neuf; elles représentent Charles V, le cardinal de La Grange, son premier ministre ; le Dauphin, depuis Charles VI ; Louis d'Orléans, son frère ; Jean Bureau de La Rivière, etc.

(2) Partie de la ville ainsi nommée.

et non des gants, comme on donnait aux simples ouvriers. Le maître maçon Hue Poulette exécuta plusieurs autres entreprises : en 1390, on le voit poser la première pierre de l'ancienne porte de *Montre-Ecu*, et en 1401 tailler une image de *Saint-Nicolas* de quatre pieds de hauteur, pour être placée à la fenêtre du sommet de la tour qui était sous l'invocation de ce saint, au *Cay* ou port d'Amiens. Hue Paulette joignait, comme on le voit, au talent de bon constructeur, celui de sculpteur habile ; mais là, d'ailleurs, ne se bornait pas sa science ; il excellait de plus, dans l'art de dessiner et lever les plans ou faire les *patrons* (comme on disait alors), d'après lesquels les principaux ouvrages de la ville étaient ordinairement construits.

Un autre maçon, *Jean Leprevost*, était fort en vogue à Amiens en 1410. Cette année là il travaillait à la construction du nouveau beffroi de la ville et recevait IIII s. par jour pour son salaire. Ses ouvriers gagnaient un peu moins : la maçonnerie de cet édifice important (qui n'est pas le même, dans le haut, que celui d'aujourd'hui) ne coûta que la somme de 283 fr. 13 s. VI d.

Vers le même temps, c'est-à-dire en 1425, Amiens comptait aussi d'habiles constructeurs de ponts. Celui de Baraban est dû à *Firmin de Mez* et *Jean Joly*. Ils l'élevèrent après avoir soumis leurs plans et devis à maître Hue Poulette qui vivait encore, et qui prenait alors le titre de *Maître machon des œuvres du roy au bailliage d'Amiens, et de la ville et forteresse d'icelle.*

Maître *Mathieu Regnault*, qui était aussi constructeur de ponts, acheva en 1440 le pont Sire *Jean* Du Cange, remarquable par la solidité de ses arches en grès qui subsistent encore et ses jolies tours qui ont été rasées depuis quelques années.

Les maçons du temps savaient, au reste, presque tous tailler la pierre avec une étonnante dextérité. Mathieu Regnault le prouva en faisant, au mois de mars 1446, une *moult belle croix de pierre de Croissy, et taillant soub la dite croix en quatre sens, les armes du roy, nostre Sire, les armes de Mgr le Dolphin de France, et les armes d'Amiens* (1). Mais il est à remarquer que les maçons ne voulant pas entreprendre sur le métier des entailleurs, c'était ordinairement un imagier qui sculptait, au milieu de la croix, le principal sujet qu'on y représentait. Aussi ce ne fut pas Mathieu Regnault qui fit le *Christ et la Vierge*, mis sur le croisillon de la croix taillée par lui; *Michel Luittefort*, tailleur d'images demeurant à Amiens, les exécuta, comme on le voit par le document suivant: à Miquelot Luittefort tailleur de images demeurant à Amiens, en la semaine du XVe jour de mars mil IIIIc. XLVI, pour ses salaire, peine et desserte d'avoir taillé et fait sur ung croisillon de pierre de croissy les *pourtraitture* et *remembrance de ung crucifix* eslevé à l'un des lez, et une *pourtraitture, image et remembrance* de Nostre-Dame à l'autre lez, tenant son enfant, lequel croisillon on asseit sur le flecque de la croix estant en terre au milieu de la rue qui maine des frères prêcheurs Jacobins, à Saint-Denis et à la porte de Paris, à laquelle croix la procession de Nostre-Dame d'Amiens et les habitants d'icelle ville viennent, chascun an, le jour de *Pasques-Fleuries*, pour ce par marchié et accord paié XXIIII s. p.

A peu près à la même époque *Raoul Paisière*, maître-maçon d'Amiens, excellait dans l'art de construire les clochers en pierre; il en éleva un à Hesdin qui passait pour le

---

(1) Comptes de la ville d'Amiens, 1446-1447.

plus bel ouvrage de toute la Picardie et qui lui valut l'honneur d'être choisi par le maïeur et les échevins d'Amiens, pour succéder à Mathieu Regnault comme *maître des œuvres de machonnerie decette ville.*

En 1464, *Jean Legrand*, aussi maître maçon à Amiens, construisait les tours avec un talent remarquable. Désigné pour en faire une contre la *vieille muraille* de la ville, il donna a cette tour tant d'élégance et de majesté, un aspect si magnifique et si imposant, qu'elle en reçut du peuple, par fois heureux dans le choix de ses expressions, le nom de *tour orgueilleuse* pour sa beauté.

Pierre Tarissel passait également pour très versé dans cette espèce de constructions. Louis XI qui se connaissait en hommes habiles, l'emmena avec lui à Arras lorsqu'après s'être emparé de cette ville, il prit la résolution de la fortifier. Le monarque faisait tant de cas des lumières de Pierre Tarissel qu'il voulut à toute force le retenir à son service; il falut que le maïeur et les échevins d'Amiens écrivissent plusieurs fois aux lieutenants de ce prince, pour obtenir son retour dans sa patrie. A peine fut-il arrivé à Amiens qu'il y dressa le *plan de la grosse tour de la haye;* il mit à ce travail huit jours que la ville lui paya à raison de x sols chaque (1).

La réputation de Pierre Tarissel s'étendait au loin. En 1475 on voit le chapitre de la cathédrale de Noyon l'appeler dans cette ville, pour donner ses avis sur d'importants travaux à exécuter à cet édifice religieux afin d'empêcher sa ruine.

La *tour de la haye* d'Amiens, dont nous venons de parler,

(1) Comptes de 1476 à 1477.

avoit été construite par *Robert le Moutardier*; elle était très forte; on y faisait le guet en temps de guerre, et sur ses murs se trouvaient tracées plusieurs inscriptions concernant la police de la milice citoyenne d'Amiens.

En 1479 les anciennes murailles de cette ville ayant été abattues, par ordre de Louis XI, il fallut bientôt songer à en élever d'autres. Ce fut encore Pierre Tarissel que l'on chargea du soin de faire les desseins de la nouvelle enceinte, ainsi que celui de la *porte de Beauvais*, et ceux des tours *de Guyencourt* et *du Quai*.

Quelque temps après, il veilla à la construction du *Pont Saint-Michel*, si remarquable par ses arches qui présentaient une singularité frappante: regardées en face, elles paraissaient former l'équerre et, cependant, le pont suivait une ligne parfaitement droite.

La grosse tour située à gauche de ce pont avait été construite par *Guillaume Postel*, maître maçon d'Amiens. Elle était divisée en plusieurs étages, et contenait beaucoup de pièces voûtées en pate d'oie. Dans la plus petite, se tenait le *chainier* du pont. Cet homme allait tous les matins chez le maïeur d'Amiens chercher les clefs, pour ouvrir les chaînes qui défendaient l'entrée de la Somme, et les reportait le soir, après les avoir fermées.

Vers la fin du XVe siècle, en 1484, *Robert le Moutardier* dont on a parlé précédemment, travailla à *l'église St.-Germain*, l'un des plus beaux monuments gothiques d'Amiens. Ce maçon construisait, vers la même époque, le clocher du couvent des frères prêcheurs de la même ville, regardé comme un chef-d'œuvre; il travailla aussi, quelque temps après à *l'Hôtel de Monceaux* que l'on voit encore dans la rue du port, et qui a subi bien des mutilations de notre temps. Le

chœur de l'ancienne église de St.-Jacques, maintenant détruite, passait également pour avoir été bâti par ce maçon; mais ce qu'on peut dire de plus certain sur ses travaux, c'est qu'en 1484 il fut chargé par le maïeur et les échevins d'Amiens d'abattre la *porte du grand pont* qui datait de l'époque romaine, et se trouvait à l'extrémité de la chaussée St.-Pierre (1). La destruction de cette porte ne fait honneur ni à ce maçon, ni à l'autorité qui l'ordonna.

En 1510, *Jonas Delavacquerie*, maître maçon juré en la ville d'Amiens, obtint l'office de *maistre des ouvrages*, vaquant par la mort de maistre pierre Tarissel ; c'est tout ce que l'on sait de cet artiste; ses œuvres sont restées complètement ignorées. Peut-être ne dut-il qu'à la faveur un office qui, jusqu'alors n'avait été donné qu'au talent, et ne s'accordait qu'à titre de récompense de bons et beaux travaux.

Un nom célèbre dans les arts apparaît en 1525. C'est celui de maistre *Jean Bullant*. Nous n'osons affirmer que ce *Bullant* soit le même que le fameux architecte du connétable de Montmorency qui travailla au Louvre et au magnifique château d'Ecouen; mais, c'est un fait attesté par nos annales, que ce dernier construisit dans notre ville, une des plus belles églises de la France, celle de l'ancienne abbaye de St.-Jean. Cette église, remarquable par la délicatesse et la hauteur de ses voûtes, avait ses piliers ornés de statues représentant Jésus-Christ et ses douze apôtres, disposées selon un écrivain du XVIIIe siècle, *d'une manière si bien ordonnée qu'elles paraissaient suspendues en l'air* (2). Jean Bullant,

(1) Reg. aux délibérations du XVe siècle.
(2) Ms de Pagès, t. Ier, p. 201.

fut chargé pour le corps de ville d'Amiens en 1574 de veiller aux ouvrages de maçonnerie que l'on faisait au beffroy; mais il paraît que pendant ce travail, il lui arrivait parfois de chercher à instruire des règles de l'art les ouvriers placés sous ses ordres. Les échevins d'Amiens, qui aimaient mieux voir avancer l'ouvrage que d'entendre Bullant donner des leçons aux ouvriers, prirent à cette occasion l'inconcevable parti de lui faire son procès. C'est ce qui résulte de la délibération suivante : « sur ce qu'il a été dit que Jean Bullant maistre maçon de la ville, fait fort mal son debvoir d'entendre aux ouvraiges de maçonnerie du Beffroy où il est employé; mesme que depuis huit jours *il y a porté ung livre dont il faict lecture aux ouvriers y estans par l'espace de quatre heures desuite* (1), tous lesquelz cependant, ne font aucun ouvrage sinon qu'escouter le dit Bullant, a esté ordonné qu'il sera informé de ce que dessus contre ledit Bullant, et qu'il luy sera faict et parfaict *son procez*, en toute diligence (2). »

Malgré cette délibération Bullant ne fut pas poursuivi; on avait trop besoin de lui pour se priver de ses lumières, et nous voyons par une autre délibération, que dès l'année suivante, les échevins d'Amiens y avaient encore eu recours. Cette délibération est, en effet, ainsi conçue : Vue la requête présentée à messieurs par Jean Bullant, maître maçon de la ville, afin d'être taxé des journées et vacations par luy faictes pour le plan des marais de Cagny, levé à la *boussole* avec les

(1) Ce livre était sans doute celui intitulé : *Reigle généralle d'architecture des cinq manières de colonnes*, par Jean Bullant; Paris, hier, de Marnef grand infol.

(2) Echevinage du 17 juin 1574.

peintres, a été décidé que M. le Lieutenant-général au Bailliage d'Amiens sera prié de vouloir taxer le dit Bullant desdites vacations, *attendu que les peintres n'eussent sceu faire ladicte figure, à la boussole, sans ledict Bullant* (1).

Lorsque Jean Bullant faisait ainsi lecture aux ouvriers d'un *livre* qui traitait probablement de l'architecture grecque et romaine, un nouveau style importé d'Italie avait depuis quelque temps déjà commencé à dominer à amiens comme ailleurs. On ne recherchait plus que les artistes italiens, et le monarque donnait lui-même l'exemple de ce goût anti-national, en ne voyageant dans presque toutes les places, qu'accompagné d'architectes ou d'ingénieurs étrangers, qui traçaient eux-mêmes les plans de la plupart des portes, boulevards et autres fortifications que l'on devait y élever. C'est ainsi qu'en 1525 le *seigneur Fransicque*, italien, étant avec le roy François Ier a Amiens, fit le dessin du *Bolevert* et de la *porte Montrescu*. Cette porte ne fut achevée qu'en 1531 ; elle présente, comme je l'ai dit ailleurs, tous les caractères de l'architecture de la Renaissance. Elle est décorée de statuettes, de salamandres et du chiffre du roi chevalier. On lit au haut du cintre de l'entrée cette inscription latine qui fait allusion, selon plusieurs personnes, à la force du boulevard ou bastion qui la défendait :

Hujus ce modi firmanda curavit, anno gratiæ 1531.

Presque tout le XVIe siécle fut ainsi employé, à Amiens, à la construction de plusieurs éperons et bastions. La guerre qui désolait la Picardie, faisait songer plutôt à mettre sa ca-

---

(1) Echevinage du 13 avril 1575.

pitale en état de défense, à l'aide de ces sortes d'ouvrages, qu'à l'embellir de monuments civils et religieux. Aussi trouvons-nous qu'en 1547 le sieur *Maubrain* fit le portrait de l'ancien Eperon de Guyencourt, pour battre en flanc d'un côté jusques à la porte de la Hautoye, et de l'autre côté vers celle de Beauvais; et qu'en 1549 *Adam Dècle* maître maçon à Amiens, fut commis pour avoir la supérintendance de cet ouvrage. La même année on fit marché avec lui pour tailler en pierre de faloise deux grands écussons l'un aux armes du roy, et l'autre aux armes de la ville, qui devaient être mis aux deux courtines de cet éperon.

Plus tard, en 1577, *Belarmat*, ingénieur pour le roi en Picardie, traçait les *dessing* et *pourtraict* des canonières et autres ouvrages du bastion de Longueville, « à la pointe duquel, porte une délibération du 28 juin 1582, seront assizes les armes de France, couronnées de couronne impériale, environnée des deux ordres de sa majesté, ycelles armes portées par deux anges ; et deux piedz plus bas la daete de la présente année en chiffre... puis trois piedz encore plus bas seront assizes, ajoute la même délibération, les armoiries de la ville d'Amiens portées chacune d'une licorne qui tourneront face vers lesdictes armes ; le tout taillée en bosse et en pierre dure. » — Ces décorations qui furent exécutées par *Antoine Pasturon*, maître maçon de la ville, n'ayant pas paru suffisantes au maieur d'Amiens, il fut résolu deux ans après, en 1584, que l'on placerait sous le cordon de ce même bastion un ornement fort en usage alors pour nos forteresses et nos drapeaux, à savoir : *des croix françaises* (1) et des *H* couronnées.

(1) C'est-à-dire des croix blanches.

Ces éperon et bastion ne complétant pas, selon les gouverneurs de Picardie, le système de fortifications qu'ils avaient adopté pour la ville, un ingénieur appelé *Pachot* fit d'autres dessins de ces fortifications. La ville d'Amiens paya la somme de 20 écus, à cet ingénieur. Les ouvrages exécutés en partie sur ses dessins offraient un coup d'œil extrêmement pittoresque : cent tours flanquaient, dit-on, les hautes murailles de notre cité, et le feuillage des arbres plantés sur ses remparts, formait au-dessus comme un immense cordon de verdure qui charmait la vue.

Mais la prise d'Amiens par les espagnols changea bientôt le bel aspect de ces fortifications : foudroyées par le canon d'Henri IV, il falut songer à reconstruire les murailles lorsqu'il eut forcé l'ennemi à quitter la place. L'ingénieur Erard se chargea du soin de faire le dessin des anciennes et nouvelles fortifications d'Amiens ; il les exécuta d'une manière si satisfaisante que le corps de ville lui fit présent de *cent écus ;* Henri, le Grand Henri n'en fut pas, bientôt après, aussi content : persuadé qu'Amiens ne serait à l'abri d'une nouvelle surprise qu'autant qu'il y aurait dans cette ville une forteresse capable de recevoir la garnison qu'il se proposait d'y entretenir, il commanda au même ingénieur en 1597, de tracer le plan de la citadelle qui existe maintenant, au nord d'Amiens. Cette citadelle forme un pantagone régulier, composé de cinq bastions à angles aigus. Les bustes, écussons et inscriptions qui décoraient sa principale porte ont été mutilés, et restaurés depuis quelques années. Malheureusement on n'y voit rien qui indique les noms des maîtres-maçons de

cette ville qui furent chargés de construire ses fortes et hautes murailles.

H. Dusevel,

des Sociétés Impériale des antiquaires de France
et de Picardie.

(*La suite prochainement*).

JACMART PILAVAINE,

MINIATURISTE DU XVe SIÈCLE,

NÉ A PÉRONNE.

DEUXIÈME PARTIE. (*Fin*).

Voici les deux inscriptions par lesquelles se termine l'œuvre de PILAVAINE que nous venons d'analyser :

« *Expliciunt les Histoires Martiniennes, escriptes par Jacq-*
« *mart Pilavaine escripvan et enlumineur demeurant à Mons,*
« *en Haynault, natif de Péronne, en Vermandois.* »

Il y a une légère différence dans l'écriture de la seconde inscription, dont l'encre a conservé un moderne caractère de fraîcheur. La voici :

« *Ce livre est appellé les Martiniennes, traittant de la créa-*
« *tion du monde et des fais et rengne de pluiseurs empereurs*
« *du il y a XV histoires leq^l est à Monsr Charles de Croy*
« *comte de Chimay.* » Charles.

Comme nous le disons plus haut, cette inscription, de la main du comte de Chimay, est de plus fraîche date que l'encre et l'écriture de PILAVAINE qui sont celles de tout le manuscrit.

Le propriétaire du livre a voulu par cette inscription reconnaître sans doute sa part de l'héritage de son père, et la chose est facile à comprendre, vu la valeur des manuscrits à cette époque. Sa signature imite le paraphe de celle de Charles-*le-Téméraire*.

Ce Charles de Croy fut le premier prince de Chimay. Il fut le parrain de Charles-Quint, et Chimay, qui avait été érigé en comté en 1473, fut pour lui créé principauté en 1486.

Il devint héritier du comté à la mort de Philippe, son père, en 1483. Ainsi la deuxième inscription que nous avons rapportée, où se trouvent sa signature et l'indication de *comte de Chimay*, n'a pu être écrite que de 1483 à 1486.

Il ne s'en suit pas que le ms. ait été écrit dans cette période; cette inscription est une constatation de propriété et rien de plus. Il est même à croire qu'il fut écrit bien antérieurement à cette date, c'est-à-dire de 1431 à 1473 : peut-être vers la mort de Jean Van Eyck (1445) qui fit tant pour les arts du dessein, et le célèbre Hemling étant encore enfant :

Le catalogue des manuscrits de la bibliothèque des ducs de Bourgogne lui assigne pour date le XV[e] 2/3.

Un fait certain, c'est qu'il fut transcrit pour la branche collatérale de Croy, Solre, Chimay, etc. de 1400 à 1486. Les armes en abyme de Craon et de Flandre, portées pour la première fois par Jean I[er] de Chimay, nous l'indiquent.

Quant à nous, notre avis est qu'il fut copié pour Philippe deuxième comte de Chimay, mort en 1483. Nous dirons plus loin pourquoi.

Pour mieux établir la date de notre manuscrit, nous donnons ici la généalogie des Croy de la branche de Chimay, Solre, etc.

I.

Jean I[er], Chevalier de la Toison d'Or, en 1431. Grand bailli et capitaine général du Hainaut, mort en 1472. Premier comte de Chimay.

II.

Philippe, Chevalier de la Toison d'Or, en 1473. Grand

bailli du Hainaut et gouverneur de Hollande, surnommé *la Clochette du Hainaut*. Comte de Chimay, mort à Bruges, en 1483, inhumé à Mons.

III.

Charles, Comte de Chimay, puis prince de Chimay, en 1486, parrain de Charles-Quint en 1500. Chevalier de la Toison d'Or, en 1491, mort à Beaumont en 1527.

La résidence à Mons de Jean Ier et de Philippe de Croy Chimay, dont ils furent tous deux gouverneurs, rapprochée de la résidence de notre artiste dans la même ville, doit nous donner à penser que ce ms. fut commandé par l'un d'eux à Pilavaine, à une époque où les grands seigneurs de la cour des ducs de Bourgogne (1419-1467) tenaient à honneur d'imiter leurs maîtres en encourageant la copie des livres et les artistes enlumineurs. Nous savons que les sires de Croy étaient de ceux-là. C'est aussi la grande époque des *scriptoria* dans les monastères, et de cet élan donné à la copie des livres naquit la découverte de l'imprimerie.

Nous ferons de nouveau la remarque que dans chacun de ses arabesques Pilavaine reproduit les mots *Moy seul* et nous ajouterons, sous toutes réserves, qu'un ornement en métal, assez singulier de forme et qui se trouve sur presque tous les arabesques du manuscrit, pourrait bien n'être que la clochette modifiée dont Philippe comte de Chimay ornait les housses de ses chevaux. (1).

« C'était, dit Schohier, la plus roide lance de son temps et

(1) C'était en usage chez les enlumineurs de disposer dans les arabesques qui encadraient le texte, les ornements dont se servaient les personnage qui avaient commandé le manuscrit. Nous l'avons déjà fait remarquer à propos du connétable de St.-Pol et nous le retrouvons dans beaucoup de manuscrits de l'époque.

« grand entrepreneur es faicts d'armes, à cause de quoy fut « nommé la clochette du Hainault, portant en caparançon et « accoustrements de ses chevaulx rouge des clochettes ou « campanes d'argent semé par iceulx. »

Enfin, pour nous résumer sur la biographie de Pilavaine, nous dirons qu'il y a lieu de croire qu'il pouvait exercer à Péronne la profession d'enlumineur et qu'il suivit la cour des ducs de Bourgogne, alors que ceux-ci devinrent propriétaires engagistes des villes de la Somme. Le soin de nous avertir qu'il est de Péronne *en Vermandois,* (car il y a Péronne dans le Hainaut) nous induirait à penser qu'il n'a quitté cette ville que dans un âge assez avancé, attiré par l'appas des récompenses que les ducs de Bourgogne et les seigneurs de sa cour offraient aux artistes que distinguait leur mérite.

Parmi les artistes qui suivaient cette cour, on remarque beaucoup d'enlumineurs du nord de la France actuelle et dont quelques-uns sont Artésiens et Picards, entre autre David Aubert, qui, comme la plupart des artistes de ce temps, joignait au métier *d'enlumineur* celui *d'écripvan* et qui fut en outre un savant bibliothécaire et l'un des meilleurs littérateurs de l'époque. Il était d'Hesdin, en Artois, et nous pouvons le considérer comme un des fondateurs de la riche bibliothèque des ducs de Bourgogne de Bruxelles.

Pas plus que de Pilavaine, nous ne savons rien de ce grand artiste. Nous connaissons son nom et sa patrie : voilà tout.

Heureusement ses œuvres sont signées et *le roman de Charles Martel* et la *composition de la Sainte Ecriture* sont là pour attester que la ville d'Hesdin a donné naissance à un grand peintre.

Avant de nous résumer sur le talent de notre Picard, qu'on

nous permette de revenir sur la pensée que nous avons émise au sujet du portrait de PILAVAINE.

Au moment où paraissait notre gravure, le *Magasin Pittoresque* (novembre 1857) publiait une miniature tirée du *Livre de mutation de fortune* de *Christine de Pisan*, miniature en tous points semblable à la nôtre et qui représente l'auteur du livre dans la même position que notre PILAVAINE. « Dans cette scène du manuscrit de Munich, — dit l'érudit « à qui nous devons cette observation — Christine ne joue « plus auprès de la reine, un rôle secondaire elle occupe la « scène toute entière, dont elle est l'unique personnage. « Nous ne serions pas éloigné de croire que nous avons ici « sous les yeux un véritable portrait de Christine. »

Nous ne saurions mieux terminer la partie iconographique de nos recherches qu'en appuyant de toute notre affection pour la patrie et l'art, le désir exprimé par notre confrère inconnu. « Il y aurait, dit-il, à faire un beau livre d'art et « d'érudition qui manque à notre littérature historique : ce « serait une *iconographie* des personnages français morts « avant le règne de François Ier. » — Espérons que nous ne serons pas les seuls à désirer ce livre et que quelques plumes et crayons savants nous feront connaître ces morts illustres que notre vanité a trop longtemps dédaignés.

Maintenant que notre mission d'antiquaire est remplie, essayons en peu de pages de faire connaître au lecteur le talent de PILAVAINE et jetons un coup d'œil rapide sur la miniature avant lui.

Il ne s'en suit pas de ce qui précède que nous donnions comme exemple ces vieux artistes, dont nous cherchons à

ressusciter la mémoire. Chaque chose a son temps. Nous pouvons tenir grand compte des nôtres, sans pourtant nous faire illusion sur leurs défauts, non qu'ils leur viennent souvent d'eux-mêmes, mais bien de leur temps. L'art n'arrive pas d'un bond à la perfection et les artistes d'un temps dénué de moyens d'élévation et qui n'en sont pas moins parvenus à fixer l'attention des connaisseurs éclairés méritent souvent plus d'éloges que ceux qui ont mieux fait plus tard. Ainsi que l'air se raréfie, l'art aussi s'élève. Il est des époques dans l'humanité où l'esprit de l'homme semble endormi; tant de malheurs ont pesé sur lui qu'on dirait qu'il n'a plus la force de les combattre; mais laissez lui le repos, laissez lui reprendre de nouvelles forces et vous le verrez, comme le héros antique, traverser le pays des ombres pour arriver à la lumière.

L'art du moyen-âge ne sort pas d'un cercle tracé de dévotion et de batailles; l'art est traditionnel et vise plutôt à la représentation matérielle qu'à l'idée. L'idéal que l'on remarque dans les peintures de ce temps tient plus du mysticisme que de la raison. Ce n'est pas l'élévation de l'esprit cherchant l'inconnu, c'est la traduction servile du passé. C'est sans cesse la même image rendue plus ou moins bien, suivant les modifications apportées à la mécanique de l'art. Ce n'est pas que l'artiste ne cherche la vérité et le beau au milieu de la tradition et de l'erreur, mais sa marche est embarrassée. Quand il quitte une erreur, c'est pour tomber dans une autre; il faut que le mal grandisse pour qu'il en trouve les alliances et s'essaie journellement à le vaincre.

Du VIII au XV[e] siècle, la différence dans la pensée et la mécanique de l'art est grande, mais les artistes la combleront petit-à-petit. L'instinct du mieux est dans l'homme, il le sent;

la perfection l'attire, et, même au milieu de l'erreur, il trouve la force de s'élancer vers elle.

Au VIII siècle les miniatures sont des conceptions barbares. L'art est en enfance comme l'homme. Les sujets sacrés que traitent les artistes sont d'autant plus déplaisants aux regards qu'ils les ont moins bien réussis. Il semble que l'idée symbolique ne vienne au secours de l'art que pour en augmenter la laideur. Les évangélistes sont peints avec des têtes d'animaux et Dieu le père est représenté en guerrier, tenant une épée nue d'une main et de l'autre un arc et des flèches.

Dans les miniatures du XI[e] siècle, la forme, quoique barbare encore, a subi des modifications, mais les arabesques sont d'admirables compositions. Le talent de l'homme ne s'élève pas jusqu'à l'homme. L'esprit philosophique a trop d'entraves. L'artiste n'analyse pas, il copie. Les allégories, dont se servent les clercs-enlumineurs, sont empruntées au paganisme. Le diable est un affreux marmouset, ayant langue fourchue, pieds et poils de bouc, une queue et des griffes; ce n'est pas un tentateur, c'est un épouvantail. Pour trouver l'artiste, nous devons le chercher dans la décoration et la fantaisie, qui, par leur nature même, échappent aux lois de la critique.

Le XIII[e] siècle donne à l'art une impulsion puissante. Les miniatures sont de ravissants arabesques, rehaussés d'or, d'argent et de couleurs éclatantes, mais la forme est nulle et le génie de l'artiste ne se découvre que dans le grotesque. L'homme ne s'élève pas à l'homme, il se moque de lui.

Quelquefois une idée heureuse le saisit; c'est ainsi que, pour représenter l'action de Dieu sur les créatures, il fait sortir une main d'un nuage, mais d'ordinaire il nous montre tous les caprices d'une imagination dévergondée et que rien

n'arrête, car le but philosophique manque. Ce sont des ânes jouant sur quelque instrument de musique, des grenouilles ayant corps d'homme, des animaux à quatre pattes ayant des têtes d'oiseaux, des chameaux à figure humaine. Ce n'est pas la profondeur de Callot et de Grandville, c'est la course au clocher de la folie. L'artiste n'a pas la conscience de l'art. La fantaisie, voilà où il brille. Quant au corps humain, les formes en sont toujours raides et les amples vêtements continuent à les cacher, dans l'impuissance où se trouve l'artiste de les reproduire. Cette absence de forme, ce relief effacé donnent, il est vrai, aux personnages un sentiment mystique qu'on a cru calculé, mais qui n'est pas prévenu n'y voit que de la raideur et de l'ignorance.

On a vanté la chasteté des artistes de ce temps, sans penser que les mêmes arabesques qui nous offrent des anges, vêtus de longues robes célestes, jouant sur des instruments harmonieux, nous retracent souvent les sujets les plus indécents. Les esprits sains ne comprennent pas cette antinomie. Sous peine de désordre, nous devons choisir entre le beau ou le laid ; le véritable ecclectisme n'a pas deux voies et s'arrange mal de l'art qui n'a pas de synthèse.

Nous devons dire pour être juste que l'indécence de ce temps est plus grossière que lascive et qu'il appartenait aux miniaturistes du XV[e] siècle de faire servir leurs talents à ce qu'il y a de plus mauvais dans l'homme, les instincts bestiaux.

Ce n'est pas que de temps en temps nous ne remarquions dans les miniatures un délicat sentiment de la forme, mais ce résultat est individuel, il appartient à l'artiste et non à son temps.

Je parle ici pour la peinture, car dans la marche de l'art, la sculpture va toujours en avant et ce n'est pas une des choses

les moins singulières de la science que celui qui peut le moins arrive le plus vite au résultat.

Cependant, l'étude du corps humain va faire quelques progrès. Le manuscrit de St.-Graal de la bibliothèque nationale de Paris nous offre les nus mieux dessinés et mieux compris.

Il est à remarquer que nous devons aux enlumineurs laïques les premiers progrès remarquables faits dans l'étude du corps humain. Les religieux restaient fidèles à la tradition. Ils étaient bons calligraphes, mais mauvais peintres ; le monastère avait ses lois somptuaires et dès les temps les plus reculés l'art du peintre avait été blâmé par de saints personnages, imbus de ce faux esprit particulier à l'Islanisme, que nous sommes surpris de rencontrer chez des hommes aussi distingués que Saint Paulin, évêque de Nole, et autres notabilités littéraires du moyen-âge.

Il nous faut arriver au XV[e] siècle pour voir la miniature atteindre toute sa splendeur. La beauté du velin aide à la beauté de la peinture. L'or, l'argent et l'azur d'outremer sont employés avec sagesse. Les miniatures ne nous offrent plus ces fonds métalliques que nos artistes avaient hérités de l'école byzantine et qui nuisirent tant à l'art, en arrêtant l'étude de la perspective. Les initiales, les lettrines, les titres de chapitres, les iconismes, tout cela est aussi éclatant que par le passé, mais composé avec plus de sagesse et de goût. La miniature devient un ravissant tableau dont la délicatesse et le fini nous surprennent d'autant plus que les dimensions sont plus petites.

Les figures sont enfin de véritables portraits qui commencent à respirer les passions humaines. Chacune a son type et ne nous fatigue plus par une ennuyeuse uniformité. Les étoffes sont

drapées de main de maître et l'on sent bien que sous leurs plis et il y a autre chose qu'un mannequin. Nous sommes dans le siècle des Van Eyck, des Antonio de Messine, des Hemling et des J. Fouquet. Le premier de ces maîtres a créé le paysage en lui appliqant les lois de l'optique, et l'œil ravi peut découvrir dans les plans les plus lointains tout un monde de verdure, de fleurs et de ciels, que cachait l'impuissance du siècle précédent.

Malheureusement pour beaucoup d'artistes encore la forme continue à être grêle et l'étude du nu imparfaite. Ils n'étudient pas le corps, ils cherchent à le deviner; il est presque toujours raide et les contours en sont pleins d'angles et disgracieux; on voit que beaucoup restent dans cet archaïsme par habitude et par défaut d'études, tant la tradition a de puissance sur certains esprits.

Mais de nouvelles découvertes surgissent, la peinture à l'huile, l'imprimerie qui va rendre inutile la copie des manuscrits et tuer la miniature en élevant le miniaturiste. Les rubricateurs ne seront plus de pauvres ouvriers aux gages des abbayes ou des grands seigneurs; ils s'appelleront Fra-Angélico, Van Eyck, Hemling, Albert Durer, Otho Vénius, Michel-Ange, Rubens, Van Dyck, Poussin, Rembrandt, Gérard Dow, etc. On ne les verra plus à genoux humblement devant la puissance, et si trois siècles sont nécessaires encore pour empêcher l'homme de s'abaisser servilement devant l'homme, ils seront du moins les premiers à relever le génie de son abaissement. L'art va ouvrir à l'humanité des voies nouvelles et la royauté ne sera plus la seule souveraine du monde.

Les rois du siècle, les potentats ne dédaigneront pas de visiter les artistes et nous verrons l'un deux se baisser pour

ramasser le pinceau d'un peintre. La royauté sent qu'il naît plus fort qu'elle et se courbe devant la puissance nouvelle.

Les manuscrits de ce siècle se ressentent de toutes les découvertes faites dans le domaine de la pensée et de l'art. Les splendides miniatures des maîtres italiens du XVe siècle sont des œuvres d'art du plus haut mérite. Chaque pays tient à rivaliser de talent avec ses voisins et de cette noble émulation naissent des manuscrits qui font encore l'admiration des connaisseurs.

Le ***Roman du Dante*** et le ***Livre d'Heures*** d'Anne de Bretagne, de la bibliothèque nationale de Paris ; le ***Roman de la Rose***, du Bristish muséum ; la ***Fleur des Histoires***, les ***Chroniques de Jacques de Guise*** et le ***Roman de la belle Hélène***, de la bibliothèque des ducs de Bourgogne ; de Bruxelles, le ***Diurnal du roi René*** sont les œuvres qui terminent l'art de la miniature, auquel va bientôt succéder les in-folio à gravures, réservés aux maîtres de la richesse et de la science. Il faudra une violente secousse pour faire tomber l'art dans le domaine commun et le faire servir à la diffusion des lumières, le seul but auquel il doit tendre pour aider au perfectionnement de l'humanité.

-Les peintures sur panneaux des maîtres du XVe siècle ne sont en général que des miniatures en grand. Le pinceau n'est pas encore habitué à la hardiesse. Quelques-uns des artistes qui avaient si bien réussi dans la miniature échouent dans la grande peinture. Les proportions des figures gênent leur allure. Habitués aux petits effets, ils ne devinent pas les grandes causes, et le miniaturiste de grand talent ne fait qu'un peintre médiocre. C'est qu'il est difficile à l'art d'arriver au beau sans règles et qu'il n'appartient qu'aux grandes intelligences, secondées par l'étude et l'enthousiasme, de

quitter brusquement une fausse route pour s'élancer, comme Hemling, dans la voie du beau et de la vérité.

Nous nous garderons bien de placer Pilavaine au même rang que ce maître. Il lui est inférieur, comme miniaturiste, dans la peinture des figures et des caractères, dans l'arrangement de ses étoffes et dans ses ciels, où le grand artiste se montre si savant, si aérien et si poète; mais nous devons dire qu'il l'égale quelquefois dans ses compositions et qu'en général, il est plus hardi que lui. Il vise plutôt à l'effet qu'au fini et tire de la composition de ses tableaux une impression qui vous frappe souvent davantage. Il n'a déjà plus la naïveté des vieux temps, et, quoique plusieurs de ses compositions soient burlesques, on y remarque une indépendance qui le place à part au milieu de ses miniaturistes qui visaient avant tout au fini des détails. Plus barbare que beaucoup d'entre-eux, il est peut-être plus moderne dans ses allures. Quant aux nus, il y a chez lui absence complète d'étude, aussi ne les traite-t-il que rarement.

Chez lui le paysage est dénué de cette poésie que Van Eyck et Hemling savaient y jeter avec tant de grâce. C'est un artiste peu rêveur qui tient plus à la vie qu'à son image. Un *réaliste*, comme on dirait de nos jours. Les grands coups d'épée, les lances brisées, le choc des armées, tout cela lui convient mieux que les frais ombrages et les lointains bleutés. La cloche du monastère, la nocturne lanterne de l'ermite, l'eau qui coule, l'oiseau qui chante, la fleur qui s'entrouvre au soleil ne le tentent pas, aussi choisit-il un cadre plus grand pour y batailler à son aise. C'est le vassal qui suit son maître au milieu de l'*ost* et son maître lui donne de la besogne. Peu lui importe que ses ciels ne soient pas fondus, si ses archers tirent bien de l'arc; peu lui fait que dans ses

paysages les plans se confondent, s'il lui sert assez de soleil pour le faire éclater sur l'armure de ses guerriers. C'est avant tout un peintre de batailles. Il est engagé au Bourguignon et le Bourguignon aime le sang et la ruine.

Pilavaine n'est pas artiste dans le sens philosophique du mot. C'est un peintre aux gages d'un grand seigneur et qui soumet son talent aux volontés dn maître. Triste chose en tous temps que ce vasselage funeste à l'art autant qu'à l'homme! Mais son coloris a de la force; malgré la faiblesse des moyens, il atteint son but. Il compose largement et, si ses figures sont dénuées de passion, l'attitude de ses personnages y supplée. Il peint le drame du corps, pas celui de l'âme.

Ses arabesques sont de ravissantes fantaisies, exemptes de mignardise. Il y a su manier le trait et la couleur et, quoique quatre siècles aient passé sur son œuvre, elle est encore aussi brillante qu'au premier jour.

Enfin, malgré ses imperfections, que nous avons cru de notre devoir de ne pas déguiser, Pilavaine, n'en reste pas moins un des bons artistes de son temps.

Pilavaine n'est pas seulement *enlumineur*, il nous a fait connaître qu'il était aussi *écrivan*, c'est-à-dire calligraphe et sous ce rapport, il se montre d'autant plus artiste qu'isolé, et ne recevant aucune impulsion d'une communauté quelconque, il n'en atteint pas moins à la perfection. Son talent de calligraphe surpasse même son talent de miniaturiste et les *Chroniques Martiniennes* sont un véritable modèle que l'on peut placer à côté de tout ce que le XVe siècle nous a laissé de plus parfait.

Je me suis livré à des recherches pour connaître le prix des *Chroniques Martiniennes*. Elles n'ont pas été couronnées de succès; mais, en comparant ce livre à plusieurs de ceux

dont les prix nous sont connus, j'évalue à 2,500 ou 3,000 fr. de notre monnaie la valeur payée à PILAVAINE, comme prix de son travail ; ce prix ne me paraît pas exagéré à côté de quittances bien plus importantes, entre autres un reçu de 500 écus d'or (soit 7,500 fr.) payés par le duc de Bourgogne en 1399 au libraire Jacques Baponde de Paris pour un exemplaire de la *Légende Dorée.*

Voici les œuvres d'un de nos compatriotes que je suis heureux d'arracher à l'oubli. Je vous ferai connaître les découvertes ultérieures que je ferai sur son nom et ses œuvres.

Il serait temps d'arracher à la poussière des bibliothèques ces noms et ces œuvres. Tous ces pauvres ouvriers de l'art et de la pensée sont les précurseurs de nos peintres ; ils en sont les pères.

Nos conseils communaux devraient bien voter de temps en temps quelques fonds pour faire copier les œuvres de ceux-là qui font la gloire de leur ville. (1). Si nul avant de mourir ne peut être dit heureux, comme l'avance Solon, il serait reconnaissant à nous d'apporter à ces pauvres ombres un peu de cette sympathie que nous ne savons même pas avoir pour les morts.

LÉON PAULET.

Mons, 24 Février 1858.

(1) Je ne puis terminer cette notice sans remercier publiquement MM. le prince de *Chimay*, *Mathieu*, conservateur de la bibliothèque de Bourgogne, le baron de *Mélicocq*, et *Pinchart*, employé aux archives du royaume de Belgique, de l'empressement qu'ils ont mis à satisfaire à mes demandes, et M. *Prarond*, d'Abbeville, alors directeur de *la Picardie*, d'avoir bien voulu m'ouvrir ses colonnes. Seul, M. le secrétaire communal de la ville de PÉRONNE, n'a pas cru devoir répondre à ma lettre. *Nul n'est prophète dans son pays.*

L'Administrateur-Gérant de la Picardie,
LENOEL-HEROUART.

AMIENS. — IMP. DE LENOEL-HEROUART.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

La Fille du millionnaire, comédie en trois actes, en prose, de M. Emile de Girardin. — **La Jeunesse,** comédie en cinq actes, en vers, de M. Emile Augier. — **Le Bonheur chez soi,** comédie en un acte, en vers, de M. Victor du Hamel.

« Pendant un récent séjour à Naples, où il était venu sans livres, où il ne recevait pas de journaux, M. Emile de Girardin s'est distrait en écrivant des scènes dialoguées qu'il a intitulées *La Fille du millionnaire* (1)... »

Certes, le contraste est frappant et la pièce nouvelle pourrait être appelée l'apothéose de l'antithèse. Se trouver une fois dans sa vie dans le Goife de Naples, sous le ciel bleu devant la mer bleue, voir grouiller à ses pieds les vrais lazzaronni, se sentir baigné dans une atmosphère de chaude paresse et pénétré de la poésie passive du *Dolce far niente*, rêver pour son propre compte parce que la traduction matérielle du rêve des autres vous fait défaut, et trouver dans ses souvenirs, dans ses espérances, dans ses chimères, dans les trésors les plus intimes de sa poésie, les conversations de notaires, de juges-de-paix, de

(1) *Monde Illustré*, 20 février 1858.

douairières et de boursiers qui se renvoient dans un style sec, clair et à cliquetis métalliques, les paradoxes de *La Fille du millionnaire* !

Mais restituons un instant à l'œuvre nouvelle son véritable cadre.

Nous ne supposerons pas l'auteur, en décembre, dans un entresol Parisien mal clos, sans jour et presque sans feu, entre un œuf à la coque et un verre de tisane, taquiné par une grippe naissante, le bruit de la rue et la vue de la brume, mais bien par un clair et froid soleil de mars, dans la chambre haute d'un hôtel néo-grec aux colonnes pseudo-corinthiennes comme celui que M. de Girardin a si longtemps habité à l'extrémité des Champs-Elysées, devant une table méthodiquement ornée d'une écritoire sans souillures, de vélin immaculé et de plumes de fer frais émoulues. Si le maître de la maison n'a pas les manchettes de M. de Buffon, sa tenue est irréprochable et anglaise, — une tenue de combat et de dîner officiel. S'il s'approche de la fenêtre qui l'inonde de prosaïque lumière, ce n'est point Naples qu'il aperçoit, ce ne sont point les effluves de la mer qui montent à son cerveau avec l'inspiration, c'est Paris qu'il domine, le Paris moderne avec ses rues alignées au cordeau, ses folies à bon escient, ses passions mathématiques et ses enthousiasmes éteints ; Paris, non plus, l'ogre irrésistible et charmant qui dévora notre jeunesse ; un Paris sans vices étourdis et sans vertus primesautières, un Paris où les battements du cœur le plus généreux sont soumis au chronomètre de la raison, où les amoureux sortent de l'Ecole Polytechnique et sont ingénieurs civils, où les jeunes premières aiment avec respect les fiancés du choix de leurs pères et où les traîtres séduisent l'innocence pour le bon motif. Est-ce de la vérité ? est-ce de la fantaisie ? La première serait bien belle, la seconde est bien triste ; en tous cas, ce n'est point là de la comédie et de quel enseignement peut être la réhabilitation de *Turcaret* ?

Né probe, intelligent et actif, M. Adam végétait dans les zônes tempérées de l'industrie quand, après un revers de fortune, il se sentit tout d'un coup dépité contre les lenteurs du travail et le mirage trompeur des espérances lointaines. Il avait sauvé du naufrage une épave de cinquante mille francs, il la risqua sur une mer bien autrement agitée que celle où il avait sombré, — il la joua à la Bourse ; un coup de dés lui rendit ce que lui avait fait perdre une série de chances malheureuses et le lui rendit au centuple. Il y a chez M. Adam une telle pléthore d'argent qu'il donne à sa fille Caroline six millions de dot.

Au temps de son honnête médiocrité Adam avait fiancé sa fille à un ingénieur nommé Rodrigues, amoureux tranquille et quelque peu transi qui ne paraît pas d'ailleurs dans la pièce et qui attend patiemment dans la coulisse l'heure de l'échéance nuptiale.

Cependant on ne se marie pas incognito avec six millions de dot et il y a là de quoi éveiller bien des convoitises et faire surgir bien des passions que la pauvreté ou la médiocrité auraient laissées endormies. La vieille marquise de la Roche-Travers, ruinée un peu par l'incurie de son mari et beaucoup par les partages indéfinis que la loi des successions a fait subir aux biens patrimoniaux de sa maison, rêve une mésalliance dorée pour son fils Roger, sans tenir compte de l'amour de celui-ci pour sa cousine Clémence de Gimécourt. C'est une rude mère et une rude femme que la douairière de la Roche-Travers, haute à la main, entreprenante, marchant droit aux satisfactions de l'orgueil, sa généalogie à la main, à travers les plates-bandes du sentiment. C'est la figure la plus carrément posée de la comédie de M. de Girardin. Seulement, elle parle trop, trop haut, et donne trop sans raison, du haut de sa grandeur, son paquet à tout le monde. Il y a trop de Mme Pernelle et même de Dorine dans la marquise de la Roche-Travers, aussi les scènes du pre-

mier acte à l'ouverture du testament, déjà d'un ton si cru, deviennent-elles par sa faute d'un comique douteux et chargé.

Pour en venir à ses fins, la marquise, à l'aide d'un certain baron son compère moitié gentilhomme, moitié industriel, cajole Adam qui a acheté l'hôtel de la Roche-Travers, circonvient sa femme et cherche à séduire sa fille. Elle ouvre à la famille Adam les portes du grand monde, ce paradis terrestre autour duquel rôderont toujours les parvenus avec un semblant de mépris et toutes les réalités de l'envie. Caroline a été reçue chez le duc d'Ayguzon; elle a dansé avec les deux fils du duc. Le piége de la marquise était bien tendu, les oiseaux s'y sont pris. Le complaisant baron, la contredanse finie, en va colporter au bureau d'un journal de médisances le sens profond et caché: le fils aîné du duc d'Ayguzon épouse Caroline Adam.

Cependant l'infatigable douairière a persuadé aux Adam de donner aussi un bal qui doit comme solder la bienvenue de leur avènement; les invitations sont lancées, les plus splendides apprêts promettent une fête magique. Madame Adam est au lit, il est vrai, avec la fièvre; mais un peu de courage, un peu de rouge; un tour de salon est bientôt fait. Sa fille la remplacera pour le reste. Les fleurs remplissent les escaliers; le tapissier va donner son dernier coup de marteau. Mais voici bien une autre aventure, les excuses, les remerciements pleuvent de toute part, à la suite des d'Ayguzon qui se sont crus insultés par l'article du journal et qui ont renvoyé leurs invitations sous enveloppe. C'est une vraie débâcle; la mine préparée par la marquise et le baron a éclaté.

C'est le moment choisi par la marquise pour offrir la main de son fils comme suprême et magnifique réparation. Malheureusement le jeune gentilhomme a pris la chose au sérieux, il doit se battre avec son cousin d'Ayguzon et le dénouement tournerait au drame sans le bon sens d'Adam qui s'explique avec le duc d'Ayguzon. Le bal Adam a lieu, les hauts invités s'y

rendent en foule, seulement c'est un bal de fiançailles entre Caroline Adam et l'ingénieur Rodrigues.

Si le caractère de la marquise de la Roche-Travers est un peu chargé, celui de Roger de la Roche-Travers est bien posé, quoique trop contenu, c'est un galant homme et un parfait gentilhomme auquel ne messiérait pas un peu plus d'étourderie.

Adam est invraisemblable. Telle que l'auteur l'a conçue du reste, cette étrange figure de *Turcaret* sans peur et sans reproche est tout d'une pièce et conséquente avec elle-même.

Le baron peut être vrai, mais il n'intéresse pas.

Caroline est une froide ingénue, dont toute l'ingénuité consiste à dire *papa et maman*; elle a de la tenue, de la résignation, un bon petit courage passif de jeune fille bien élevée, mais elle manque d'élan.

Certes, personne n'était en droit d'attendre dans une comédie de M. de Girardin le plus petit mot pour rire. Sans être bouffon, on peut être profondément comique. Il suffit pour cela d'avoir la faculté d'observer, la volonté de moraliser et le don de traduire en phrases nettes et incisives sa faculté et sa volonté. A ce compte, M. de Girardin pouvait être un auteur comique. Son style est sec et clair; son paradoxe, souvent amené maladroitement, étincelle et éclate à la fin de certains dialogues. Le mérite de l'écrivain est incontestable, mais la nature même de l'œuvre éveillait le souvenir d'une tombe à peine fermée et l'on s'attendait à quelques réminiscences de cet inimitable et charmant esprit qui fit *Lady Tartuffe* après les *Lettres Parisiennes*. Cependant il n'y a pas, à proprement parler, d'esprit dans le dialogue de M. de Girardin. La tirade et le mot y sont. Le trait manque.

Nous avons signalé à plusieurs reprises le manque de chaleur et d'entrain de la *Fille du millionnaire*. En effet, dans ce temps d'action et au milieu du tourbillon d'affaires dans lequel s'agite la pièce elle-même, on dirait que d'un bout à l'autre les personnages sont assis. Jeunes et vieux n'y commettent que des

fautes calculées; on y place des bassesses à intérêt, mais il n'y a ni passion ni étourderie. Si, comme l'annonçait un journal, l'auteur tente la représentation à Bruxelles ou à Reims, il est probable qu'il obtiendra ce qu'on appelle un succès d'estime, ce qui équivaut au prix de sagesse dans la hiérarchie des succès (1).

Entre la *Fille du millionnaire* de M. de Girardin et la *Jeunesse* de M. Augier, il y a un point de jonction déjà signalé par plusieurs critiques qui nous servira naturellement de transition.

La marquise de la Roche-Travers et madame Huguet tendent *per fas et nefas* au même but : la fortune de leur fils... Seulement la noblesse de la marquise est incontestable, madame Huguet de Champsableux et son fils ne sont que des nobles-Ruolz.

Mon mari s'appelait Huguet, je le sais bien ! J'ai joint après sa mort mon nom de fille au sien. Je suis de Champsableux, du chef de mon grand père. — Il s'appelait Coquait ! — Mais il avait un frère et pour se distinguer ils avaient pris tous deux des noms de métairie : Orpierre et Champsableux (act. I, sc. I).

Madame de Champsableux a marié sa fille Mathilde à un propriétaire champenois qu'elle déteste parce qu'il la raille quand elle lui parle de *ses pères*, parce qu'il se nomme Hubert et qu'en vrai paysan du Danube, il s'amuse à marcher avec des souliers crottés à travers toutes les petites lâchetés de sa belle-mère. Un caractère comme celui d'Hubert est toujours bien venu au théâtre. Il est le prétexte de mots à effets et de tirades sonores, il joue à lui seul le rôle du chœur antique. Il y a un écueil difficile à éviter, — la trivialité. M. Augier l'a évité avec bonheur dans la plus grande partie de la pièce et, à part certaine plaisanterie dont une sur la noblesse qui se gagne comme la peste, Hubert ne dit rien que de très convenable; sa moquerie n'est

---

(1) La représentation donnée à Reims (25 mars 1858), vient de confirmer pleinement notre assertion.

point aggressive; sa déclamation évite presque toujours l'emphase et au cinquième acte, le paysan devient un vrai poète :

..... Moi, je passe mes journées
A la fraîche senteur des terres retournées ;
Aux prochaines moissons travaillant avec Dieu,
Des puissances d'en bas je m'inquiète peu.
Toute servilité de ma vie est exclue,
Et mes blés mûriront sans que je les salue.
Comment le temps charmé passe-t-il ? Je ne sais !
Ma journée est trop courte à tout ce que je fais.
Je rapporte à ma femme, heureuse et souriante,
La fatigue des champs, saine et fortifiante,
Et riche le matin, le soir plus riche encor,
Sur mon frais oreiller j'admire mon trésor.

Si madame Huguet se contentait de donner des dîners à des cuistres influents comme Mamignon et Joulin pour en faire d'utiles protecteurs à son fils Philippe, si même elle ne poussait la bassesse que jusqu'à recevoir une femme perdue devenue madame Joulin, non seulement la comédie serait dans son droit mais elle accomplirait son devoir en nous montrant par quelle suite de concessions l'ambition mène à la lâcheté :

Lorsque l'échine humaine a trop fait la courbette
Elle en garde le pli quoique l'on s'en promette.

(Act II, sc. V).

Mais l'auteur a été trop loin lorsqu'il a laissé aller la mère jusqu'à la quasi complicité de la séduction de sa fille. La bassesse tourne à l'infamie ; il faudrait pour s'expliquer, une passion qui n'existe pas et ne saurait exister dans la comédie, une haine maternelle odieuse et profonde et un amour maternel impatient et aveugle. Loin de là, madame Huguet est un esprit étroit et un cœur tiède qui vont par de petits moyens à un petit résultat. Madame Huguet, à sa place dans un roman de Balzac, est odieuse dans la comédie de M. Augier.

Philippe Huguet est un triste représentant de la jeunesse. Impatient sans fougue, systématique et inconstant, de l'âge qu'il représente et au nom duquel il proteste contre l'injustice des hommes, il lui manque surtout la suprême qualité qui explique toutes les maladresses, — la loyauté, la loyauté qui marche brutalement à son but à travers les fils d'araignée de l'intrigue et qui, malgré les lieux communs des romanciers et les déclamations des philosophes prétendus déclassés, est encore la meilleurs et la plus sûre des finesses pour arriver sinon à la fortune, du moins à une position honorable et honorée, ce qui vaudra toujours mieux pour le moraliste et l'homme de bien.

Mamignon et Joulin sont de basses caricatures. Passe encore pour Joulin ; on peut en trouver le type dans les obscures et moyennes régions de la basoche où l'habitude des affaires douteuses a modifié les lois éternelles de la morale et de la conscience, mais Mamignon est impossible et n'a jamais existé. Pour trouver le pendant de ce caractère, il faut évoquer une des plus extravagantes fantaisies des vaudevillistes de l'ancienne école, — c'est un Jocrisse millionnaire.

Cyprienne et Mathilde sont deux caractères du second plan bien posés... Cyprienne n'a pas de prétentions à l'ingénuité et Mathilde est une jeune femme sensée dont on aime à voir la figure contenue et naturelle. Si les deux caractères manquent de passion, la morale n'a rien à regretter. La vraisemblance est complètement sauvegardée et l'on ne saurait qu'applaudir à l'auteur comique qui a voulu montrer une jeune fille aimante et dévouée sans ardentes folies comme Cyprienne et une femme fidèle sans tentations et sans remords comme Mathilde.

Telle qu'elle est, dans son ensemble, la comédie de M. Augier est agréable ; le quatrième et le cinquième acte sont remplis de couplets qui visent à l'effet mais où l'idée et la forme sont également saines et heureuses. Mais il faut remonter jusqu'au vers de Regnard pour trouver une facture aussi lâchée, un laisser aller aussi grand, dans le style général de la pièce. Jamais non plus,

depuis Alfred de Musset, la rime n'avait été traitée avec plus de sans-façon. Ce ne serait rien pour tout autre. Catulle et Horace n'entendent pas la prosodie comme Ovide et Virgile et personne n'a osé leur demander compte de leur audace. Mais il s'agit ici d'un académicien et la critique manquerait à son devoir en ne signalant pas des négligences comme celle-ci :

> D'où viens-tu ? — Du palais, parbleu ! de dessous l'orme,
> Où j'attends tous les jours mon superbe avenir.
>
> (Act. I, sc. II).
>
> Et je demanderai la main de Cyprienne
> Le jour où je tiendrai ma fortune en la mienne.
>
> (Act. II, sc. VIII).
>
> A revoir (1).
>
> (Act. III, sc. V).
>
> Moi ne pas me commettre avec ce sanglier ! (2).
>
> (Act. III, sc. VII).
>
> Mettez ça là.
>
> (Act. III, sc. X).

Et des rimes comme les suivantes :

Salut, chut (act. I, sc. IV). *Salut, superflu* (act. IV, sc. III). *Sais, assez* (act. I, sc. III). *Sais, fais* (act. V, sc. I) (3) *Incertain,*

---

(1) M. Augier a mis ailleurs :

> Jusqu'au revoir.
>
> (Act. IV, sc. IV).

(2) Un académicien de la vieille-roche aurait-dit :

> Moi ! j'irais me commettre avec ce sanglier !

(3) Avec quoi riment *salut* et *sais* ? S'ils riment avec les deux mots employés, comment ces mots riment-ils ensemble ? *Chut !* et *superflu*, *fais* et *assez ?* On peut défendre les deux rimes, mais encore est-il qu'il faut choisir.



éteint (act. II, sc. I). *Bien, prévien* (act. II, sc. V). *Point, besoin* (id. id.). *Soit, soi* (id. id.). *Atteint, certain* (id. id.). *Moi, croi* (act. II, sc. VII). *Autrement, maman* (act. II, sc. VIII). *Affront, patron* (act. III, sc. I). *Dit-on, en quoi donc?* (act. III, sc. II). *Croi, moi* (act. III, sc. VII). *Point, coin* (act. III, sc. VIII). (*Aujourd'hui, réduit* (act. III, sc. X). *Certain, atteint* (act. III, sc. II). *Hé bien ! j'y tien* (act. IV, sc. III), *Meurt, serviteur* (id. id). *Vaut, cerveau* (act. V, sc. I). *Aperçoi, foi* (act. V, sc. IV). *Chaud, manteau* (id. id).

Quelques unes de ces rimes sont tolérées par l'usage, mais on conviendra qu'elles reviennent trop souvent. Encore une fois ce sont des querelles que je ne chercherais pas à M. Augier s'il n'était académicien et s'il n'avait pas, quand il veut, le secret du bon style et des rimes riches comme le prouvent les derniers actes et le succès définitif de sa pièce.

Quelque temps avant la comédie de M. Augier, l'Odéon avait représenté un petit acte dont les journaux ont enregistré le succès et dont l'auteur se recommande à plus d'un titre aux souvenirs de la *Picardie*. D'excellentes intentions, une donnée simple et d'une moralité douce, telles sont les qualités qui distinguent le *Bonheur chez soi* de M. Victor du Hamel. Quant à la forme, l'auteur est complètement étranger aux discordes qui séparent les camps déjà dispersés de la fantaisie et du bon sens : il se rattache évidemment à l'école tempérée qui produisit Colin d'Harleville et Casimir Delavigne, et qui, depuis la mort d'Ancelot, n'a plus de représentant, même à l'Académie.

GUSTAVE LE VAVASSEUR.



LE DIT DES ANNEAUX,

LÉGENDE BOULONNOISE DU XIVe SIÈCLE.

Que Dieu, par l'intercession de sa douce mère à qui nous devons notre amour et par les prières du seigneur saint Jacques, que Dieu veuille sauver tous ceux qui écouteront sérieusement l'aventure miraculeuse que je vais raconter. Ils y trouveront un exemple auquel ils feront bien de penser.

C'est l'histoire de la femme d'un chevalier, une très noble dame que l'ennemi infernal fit tomber subitement jusqu'au point de consentir à un péché mortel. Elle ne l'accomplit pas, et ne voulut pas persévérer dans son crime ; mais elle l'eût commis si on ne l'avait surprise à temps. Oui, bien honteusement elle voulut trahir son mari, son vrai seigneur ; elle s'en repentit ensuite, et il lui fallut, comme vous l'entendrez, endurer une bien cruelle pénitence.

On dit souvent, vous le savez, par manière de proverbe : Qui est bien, qu'il ne change pas ; mais que celui qui se sent en mauvaise position s'en aille au plus tôt, s'il le peut aisément.

Et je vous dis aussi, belle et digne assemblée, que qui est en péché bientôt doit en sortir. La honte n'est pas à cheoir mais à rester à terre. Quelques-uns cependant, se laissent tant endurcir en péché qu'ils ne peuvent revenir en la grâce de Dieu. C'est ce qu'on rapporte du roi Antiochus qui se croyait plus puissant que le Seigneur du ciel.

Il était orné et revêtu de crimes et pensait que rien au monde, comparé à lui, ne valait un fêtu de paille. Il voulut persécuter de toute façon les serviteurs de Dieu ; on ne pouvait trouver un homme plus inhumain. Un jour il espéra détruire Jérusalem, mais le doux Roi des rois ne le permit pas. Dieu donne pour un instant la puissance aux rusés et aux méchants, il leur accorde plus de biens temporels qu'aux bons, mais à la fin il sait les punir comme ils le méritent ; ainsi le prouve l'histoire du roi Antiochus. Il avait fait mander tous les hommes de ses domaines pour aller réduire en esclavage le peuple du Seigneur ; mais on dit encore que ceux qui ont montré une plus longue patience agissent au temps venu avec une plus grande énergie ; de cette manière Dieu se conduisit envers ce roi. Quand il le vit si endurci en sa méchanceté il lui envoya un tel mal que le plus misérable valet de son armée n'eut voulu s'approcher de lui pour rien au monde ; car son corps autrefois gracieux et beau se couvrit de lèpre et devint si puant qu'il empestait tous ceux qui l'environnaient. Lui même avait le cœur tellement soulevé de sa propre puanteur qu'il croyait rendre l'âme. Il voyait les vers sortir de chaque morceau de sa chair. Quand il se sentit ainsi frappé, le méchant roi, il crut bien alors que Dieu était plus puissant que lui ; il espéra obtenir misericorde de Notre Seigneur ; il ne l'obtint pas : il s'était repenti trop tard. Tous ses membres tombèrent de pourriture ; il mourut horriblement ; Son âme s'en alla au diable, et ses meilleurs amis effrayés de cette fin épouvantable ne voulurent pas même aider à l'ensevelir. On le jeta dans une fosse comme on eut fait d'un chien.

Plus un homme est puissant, plus il doit être vertueux. Vous avez vu comment ce malheureux perdit sa richesse et son corps; ainsi finissent ceux-là qui ne respectent pas Dieu, qui sont fiers de leur beauté, de leur sagesse, de leur richesse, de leur force ou de leur puissante race.

On voit encore aujourd'hui quantité de gens qui, quand ils sont malades ou accablés par d'autres maux, croient fort bien en Dieu, et s'en vont l'invoquant en lui assurant, par de belles promesses, qu'ils feront dorénavant le bien; mais quand ils sont guéris, ils se conduisent comme ce bonhomme dont on raconte l'histoire.

Il était sur la mer, en péril de sa vie; il promit à saint Michel de lui offrir sa vache et son veau, puis quand il se sentit les pieds dans sa maison, il dit à saint Michel : Point de vache ni de veau. Ainsi ce paysan sut bien invoquer le saint, mais il n'en tint plus compte lorsqu'il fut loin de la mer. Et pour cela, l'on dit : Promettre sans donner ne vaut rien, sinon à reconforter un fol. Mais Dieu n'est pas fol, non; quand nous lui promettons de faire des bonnes œuvres et que nous ne les faisons pas, nous nous moquons de lui, et nous nous en sentirons un jour si nous n'en faisons à la fin pénitence.

Celle dont je vais vous dire l'histoire le savait bien; pour expier son péché elle endura volontairement de grandes souffrances et sagement fit-elle, car le blessé ne doit pas avoir honte devant le médecin, mais plutôt lui montrer sa plaie qui s'envenime s'il la cache.

Cette dame était du Boulonnois, fille de noble race. Un chevalier de bonne renommée l'épousa et en eut deux enfants jumeaux. Il en fut bien joyeux, remercia Dieu humblement ainsi que le seigneur saint Jacques qu'il priait souvent.

Un jour il dit à la dame qu'il avait grand désir d'aller en pélerinage vers le saint apôtre de Galice.

La dame qui aimait beaucoup son mari lui dit: « Mon cher

seigneur, au nom de mon amour, je vous demande de me laisser aller avec vous ; je le désire vivement. Je puis souffrir quelque chose pour l'amour de saint Jacques. »

Le seigneur qui aimait la dame du fond du cœur lui dit : « Vous êtes trop délicate pour faire un tel voyage où il faut se coucher tard et se lever matin. Ils n'ont pas toutes leurs aises les pélerins consciencieux. »

La dame répondit : « Je souffrirai volontiers pour l'amour de saint Jacques, qui nous veuille procurer le salut. »

Le chevalier dit : « Dame, j'y consens, je ne veux pas contrarier votre dévotion. »

La dame sentit grande joie quand elle eut cette permission. Mais il lui vint ensuite griève douleur. Par la ruse de l'Ennemi on est toujours trompé ainsi que je le vous ferai voir avec la grâce de Dieu. Car la dame fut bien honteusement déçue ; mieux lui eut valu de rester en sa maison.

Le chevalier fit tous ses préparatifs et se mit en voyage dès le lendemain de Pâques. Il emmena sa femme, il eut mieux fait de partir seul. Ils étaient bien montés et avaient avec eux un écuyer et un valet fidèle qui menait le cheval de somme.

En route ils rencontrèrent un autre chevalier, leur compatriote, accompagné d'un seul serviteur. Il se mit en leur compagnie et d'abord il leur montra grande amitié. Mais il leur fit ensuite bien du mal, ainsi que vous le dira le reste de l'histoire; puis il le paya cher.

Vous savez, doux auditeurs, qu'on dit souvent par manière de proverbe : à grande peine peut on faire le guet contre la trahison. Le jeune chevalier qui n'avait pas de femme, chaque fois qu'il pouvait s'approcher de la dame, lui demandait son amour. C'était une infamie. Et elle qui songeait au salut de son âme, lui répondait en peu de mots : « Vous perdez votre peine. Si mon seigneur savait ce que vous me requérez, il vous en arrive-

rait mal, croyez le bien. Comme un faux pèlerin, sans foi, vous vous conduisez. »

Lui qui était ardent et plein de ruse infernale lui disait : « Chère dame, je dépéris en ce monde et cela pour votre amour. Si vous n'avez merci de moi, il me faudra mourir, je vous le dis sincèrement. »

Le mari de la dame ne soupçonnait pas telle chose, il traitait toujours comme un loyal ami celui qui, de tout son pouvoir, ne cherchait que son déshonneur, car il mettait toute sa peine à séduire sa femme qui n'avait, elle, nul mauvais désir.

Ils arrivèrent à Saint-Jacques un soir après complies. Le lendemain ils ouïrent la messe, firent leur offrande et ne tardèrent pas à se mettre au retour.

Celui qui poussait la dame au déshonneur la pria si bien, qu'un jour elle lui dit :

« Ami, vous souffrez bien, si vous dites la vérité. Mais je n'oserais faire ce que vous me demandez car je ne vois pas moyen d'éviter d'être découverte. »

Quand il l'entendit ainsi parler il eut au cœur grande joie.

« Dame, dit-il, n'ayez crainte de cela. Si vous voulez m'écouter voici le conseil que je vous donnerai : Après le dîner vous direz à votre seigneur que vous êtes malade. Vous vous lamenterez fort, et assurerez qu'il vous faut chevaucher bien doucement. Vous l'enverrez en avant lui et son écuyer pour préparer la couchée. Mon garçon naturellement s'en ira avec eux ; nous dirons que nous les suivons d'un pas tranquille, et nous les engagerons à tout disposer dans le logis qui doit nous héberger pour la nuit. Puis nous quitterons le chemin et nous nous en irons coucher en quelqu'endroit secret où nous accomplirons notre désir. Demain au point du jour nous chevaucherons vers eux, nous les rejoindrons à l'hôtel où nous aurions dû aller et nous raconterons à votre seigneur qu'aujourd'hui vers le cou-

cher du soleil, à peine en route, vous vous trouvâtes si mal que vous pensâtes mourir et que vous prenant dans mes bras je fus obligé de vous ramener à la ville. »

Elle crut le traître, ce fut une laide folie qu'elle expia par une bien grande misère. A tous deux il arriva malheur avant qu'ils aient pu accomplir leur honteux désir.

La dame qui était belle et gracieuse et s'appelait Ysabelle, entra dans la ville accompagnée de son misérable amant. Ils allèrent se loger dans un grand hôtel ; mais le mari qui était parti en avant afin de préparer le logement de la nuit, prit la résolution de revenir sur ses pas au devant de sa femme. — C'est Dieu qui lui envoya cette inspiration. — Après avoir ordonné de veiller au souper, il partit.

Vous allez entendre une lamentable histoire.

Quand il ne trouva pas la dame il se sentit plein d'angoisse. Mais il rencontra un homme qui avait les cheveux tout blancs ; il lui demanda s'il n'avait pas vu des gens comme ceux qu'il lui dépeignit. Le vieillard lui répondit : « Beau sire, vraï comme Dieu est au ciel, je les ai vus, il y a quelque temps, se diriger vers cette ville forte. »

Le chevalier l'ouït, il éperonna vivement son cheval, car la nuit tombait. Dieu l'aida si bien qu'il alla tout droit à l'hôtel où ils étaient hébergés. L'hôte et l'hôtesse étaient assis à la porte ; le chevalier leur demanda s'ils logeaient telles personnes ; ils lui répondirent que ces personnes étaient sur le point de se coucher. Il fut tout étonné d'apprendre une telle chose, de colère il fut bouleversé et cria tout d'abord :

« Je les ferai souffrir cette hypocrite et ce traître voleur. Elle est ma femme légitime ; je le dis ; c'est la vérité ; hâtez-vous, montrez les moi, il faut que je les voie.

L'hôte lui dit alors : « Beau sire, par charité, je vous prie de ne leur faire ici ni mal ni ennui. Le juge de la ville est juste et bon, s'ils vous ont fait quelque tort il saura vous faire rendre justice. »

On manda le bailli qui vint bien accompagné. Au moment où le traître, qui pensait bien accomplir son mauvais désir, se préparait à entrer au lit, il vit le mari de la dame, qui lui cria :

« Faux, méchant, déloyal, le tranchant de mon épée te coupera bientôt la tête. Cette infâme sera brûlée, je l'ai prise sur le fait. »

Au nom de Dieu écoutez, doux auditeurs, gens honorables.

La dame qui était dans le lit toute nue fut tellement couverte de honte à la vue de tant de gens qu'elle parla comme une misérable folle et dit : « Ce nouveau venu ne m'est rien. »

C'était un trop grand crime car elle reniait son mari loyal et légitime pour favoriser celui qui ne l'avait jamais possédée.

Quand le méchant débauché l'entendit ainsi parler, il prit courage et dit devant tous :

« Beaux seigneurs, vous voyez bien que je voulais tranquillement me coucher, mais ce chevalier ci y met empêchement. Il dit que je me suis conduit traîtreusement contre lui. Mais il ne dit pas vrai ; Dieu voit le fond de mon cœur. Cette dame ne lui appartient pas ; je l'ai épousée. S'il ose dire le contraire, je tends mon gage pour le combat. »

Alors le mari de la dame, qui était sage et vaillant, tendit son gant au bailli et dit avec colère :

« Si je ne le fais rétracter, je veux bien être pendu, comme un homme qui a menti à sa foi. Mais s'il advient que par moi il soit vaincu, je veux pouvoir emmener ma femme en mon pays et me venger d'elle ainsi qu'il me plaira. Quant à ce misérable qui m'a voulu tromper, qu'il soit pendu. »

Et l'autre dit à haute voix : » Je consens volontiers. »

On fit lever la dame, on la mena en prison, où on la garda soigneusement. Son mari et l'autre chevalier restèrent aussi enfermés jusqu'à ce que le premier eut envoyé son écuyer et son valet à tous les seigneurs du pays pour les prier de venir assister à la bataille et de décider qui avait raison. Il fit chercher ensuite toutes les armes dont avait besoin.



L'autre, celui qui par ses paroles avait perverti la volonté de la dame sans avoir eu pourtant avec elle de rapport charnel, celui là était fièrement armé quand vint le jour du combat, mais il en redoutait le sort, car il savait bien, que le tort était de son côté; pourtant il était jeune, bel et fort et il comptait beaucoup sur la vigueur de son corps.

Quand vint le jour où, selon les conventions, ils sortirent pour se livrer bataille, la dame qui était tenue en prison était si inquiète et si indignée contre elle même qu'elle eût voulu être réduite en poudre dans le sein de la terre.

« Dieu bienveillant, disait-elle, que m'est-il arrivé! mon misérable corps est devenu bien vil par la faute de ce traître flatteur; qu'il puisse être pendu! Mais, Dieu merci, il n'a pas couché avec moi. Je m'y étais pourtant accordée de tout point! Oui j'ai renié mon mari comme une femme insensée, je le dirai maintenant, dussé-je être brûlée vive, je ne le cacherai plus. »

Ainsi sans cesse se désolait la dame.

Par une des fenêtres de la tour où elle était enfermée, elle vit passer son seigneur tout armé pour aller combattre le traître qui s'était fait d'autre part recouvrir de riches armes.

On apporta les reliques sur lesquelles chacun devait prêter un serment.

Aussitôt qu'il les vit, celui qui avait droit se jeta à genoux; il leva les mains et dit:

« Seigneurs, je jure par les reliques des Saints que voici, et par tous les autres saints serviteurs de Dieu, que ce méchant débauché qui est ici, m'a trahi et qu'il a corrompu la dame dont je suis le mari. Je pensais que c'était un loyal pélerin, allant prier saint Jacques comme j'y allais moi-même, mais je l'ai trouvé plus méchant qu'un Sarrazin. Je le lui ferai confesser avant que le jour prenne fin. Oui, je l'avais pris loyalement en ma compagnie; tout autant qu'à mon frère je me fiais en son

corps ; il m'a volé ma femme ; il l'a tellement pervertie et charmée qu'à tort et follement elle me renie. Jamais je ne l'avais vue ni méchante ni insensée ; par faveur faites la venir, je saurai maintenant quelle est sa pensée. »

Alors sans tarder on la fit venir, mais elle n'osait regarder aucune créature au visage ; elle était si troublée qu'elle ne savait que faire. Quand son mari la vit il lui cria ironiquement :

« Ah ! dame pèlerine, vous paraissez bien sage; devant les honnêtes gens levez haut le visage. »

Aussitôt que la dame entendit sa parole, elle souleva un peu sa robe, se jeta sur ses genoux nus devant lui et dit :

« Je demande merci. Je reconnais bien que j'ai parlé pour vous renier : ce fut par la malice de l'Ennemi. Je reconnais que vous êtes mon légitime et loyal époux, que j'ai en Boulonnois deux beaux fils de vous ; mais ce menteur là, qui est passionné et hardi, m'avait souvent prié par mots courtois et doux ; il n'eut jamais avec moi charnelle compagnie ; j'avoue pourtant que je m'y étais complètement accordée, quand Dieu et la Vierge Marie vous envoyèrent. Je suis prête à mourir à cette heure, si vous jugez que j'ai mérité la mort.

Son mari répondit : « Vous ne futes pas sage quand vous vintes en pélerinage avec moi pour me faire une telle honte, vous en serez punie. »

Alors l'autre chevalier s'écria : « Seigneurs, pour Dieu, écoutez moi tous, grands et petits. Je jure sur les reliques que vous avez ici apportées et sur tous les saints qui sont en Paradis, que jamais cette dame je ne l'ai requise de honte, c'est elle qui sans cesse me priait. »

Les gens qui étaient là furent fort étonnés ; ils pensèrent bien qu'il avait fait un faux serment.

Alors le mari lui dit fort fièrement : « Traître, déloyal et méchant, vous en avez menti... Vous parlerez autrement avant que

vous partiez d'ici, je vous forcerai à faire connaître comment vous m'avez trahi. Au nom de Dieu et de saint Jacques l'apôtre, je vous défie. »

La dame qu'on avait ramenée en la tour, maudissait bien l'heure où elle était née. Elle priait dévotement la Vierge couronnée, afin qu'elle voulut sauver son mari dans ce combat. Elle promit à Jésus-Christ, s'il le sauvait, que jamais à l'avenir ne passerait par sa gorge chose qui aurait vécu. Doux Seigneur, elle ne pensait pas aux angoisses douloureuses et au cruel tourment que Dieu allait lui octroier comme il le fait à ses meilleurs amis. Jamais corps de femme noble ou vilaine ne fut, pour si petit méfait, éprouvé à un tel point. Vous saurez bientôt comment, si je vous raconte toute l'histoire.

Le jeune chevalier, qui avait eu si grand tort, pensa bien vaincre l'autre parce qu'il se sentait léger, actif et fort. Mais Dieu aida ce dernier et aussi l'aida le seigneur saint Jacques en qui il avait grande confiance. Le traître fut si malheureux, qu'une fois entré au champ, son cheval se sentit empêché d'avancer contre l'autre. C'était un grand signe. Ce cheval toujours reculait, jusqu'à ce qu'enfin il se mit à regimber de telle sorte qu'il jeta son maître à terre. Le mari ne voulut pas le ménager, il alla le frapper de son épée. Quand celui-ci sentit le coup, il s'écria à haute voix :

« Seigneur, pour la miséricorde de Dieu, je reconnais mon crime : j'ai demandé à votre femme maintes fois son amour. C'est pour mon malheur que je l'ai vue, c'est pour elle que je vais mourir. Elle m'avait enfin promis que je ferai d'elle toute ma volonté, et je le désirais, mais je n'en ai rien fait car vous survîntes trop tôt et avec vous une grande troupe de gens qui s'approchèrent du lit de la dame au moment où j'allais me coucher. »

Quand les nobles hommes assemblés entendirent une telle confession ils le firent traîner au gibet où il fut suspendu. Ils remirent la dame à son seigneur en le priant fort de lui vouloir

pardonner, mais il ne le voulut pas promettre ; il dit qu'il saura bien se venger quand il sera de retour en son pays.

Il partit de la ville, fit monter sa femme sur un mauvais cheval acheté exprès pour elle. Il ne lui parla pas pendant tout le temps de la route, à peine daignait-il la regarder. Il ne mangeait ni ne buvait avec elle ; et jamais ils ne couchèrent ensemble. Le chevalier avait hâte de regagner son pays. La dame qui craignait quelque honteux châtiment souvent se désespérait, mais le preud'homme n'en avait guère pitié: il pensait à sa vengeance.

Quand il fut arrivé dans son domaine, il invita tous les amis de la dame, il fit aussi venir une grande quantité des siens,

Au nom de la charité, écoutez bien ce qu'il fit.

Il appela sa femme, qui était fort belle, la fit richement vêtir, et lui commanda d'aller dans la salle voir les nobles personnages qui étaient venus dîner dans son manoir ; il avait préparé un repas qui lui coûta beaucoup d'argent. La dame se laissa tomber à ses pieds et soupirant du fond du cœur elle lui dit avec grande tritesse :

« Doux seigneur, au nom de la grâce insigne que Dieu fit à la tendre Marie Madeleine, ayez pitié de moi. Je vois bien que vous voulez vous venger en présence de tous, mais vous pouvez agir, s'il vous plait, plus sagement. Donnez à votre cœur sa satisfaction, mais faites le sècrètement afin que nos deux enfants ne soient pas déshonorés. Car ils sont vos enfants, cher seigneur ; jamais autre homme que vous ne coucha avec moi ; j'ai consenti au crime, la ruse de l'Ennemi m'avait déçue, mais le souverain Seigneur n'a pas permis que la faute s'accomplît. Mettez-moi, si votre cœur le désire, en un lieu où jamais je ne verrai ni la lune ni le soleil : j'ai fait une promesse bien criminelle, il est juste que j'en sois fort punie. »

— Menteuse, dit le chevalier ! Tu as trouvé une trop méchante ruse quand tu m'as renié : ce fut une grande étourderie. A Dieu seul, à la Vierge Marie et au seigneur saint Jacques, je sais gré d'être encore en vie, car ton libertinage m'avait mis en grand

péril de mort. Va t'en, va dîner avec tes amis ; jamais plus tu ne les verras, je te le promets au nom de Dieu. »

Alors le cœur de la dame fut si fort effrayé qu'elle tomba pamée sur le marbre brun. Le chevalier la releva, puis sans tarder la mena s'asseoir au haut bout de la table.

Le vin et les viandes furent distribués en abondance.

Le maître de la maison paraissait bien triste. Quand on eut lavé, il dit tout haut:

« Maintenant écoutez-moi, seigneurs ; vous ignorez pourquoi je vous ai rassemblés, c'est pour rendre un jugement sur une aventure que je vais vous raconter. Un chevalier voyageait il n'y a pas longtemps, avec sa femme qu'il aimait loyalement, mais un autre jeune homme la requit si souvent d'amour qu'elle lui promit de s'abandonner complètement à sa volonté. Comme il ne pouvaient trouver facilement un lieu favorable, ils se décidèrent à se détourner du chemin. La rusée se lamenta tellement auprès de son mari qu'elle le décida à partir en avant pour préparer le souper ; mais ce n'était pas son intention de le voir ce soir là. Elle alla dans une autre auberge, se coucha en un lit où son ribaut se préparait à la rejoindre, quand survint le mari, qui comprit tout. Il songea à tuer la misérable et son galant, mais elle avait le diable en son corps, elle renia son mari devant tous ceux qu'il avait amenés avec lui, et elle le força ainsi à donner son gage de bataille contre l'amant. Dieu le juste voulut sauver le preud'homme et confondre le traître, car ce dernier fut vaincu dans le champ du combat; maintenant il voltige au vent. Alors le chevalier rentra en possession de sa femme, il la ramena dans son domaine. Je dois vous dire que j'aime beaucoup ce chevalier car je suis son ami intime depuis longue saison ; il m'a demandé conseil sur la vengeance qu'il doit prendre de celle qui l'a ainsi trahi ; que chacun de vous en dise son sentiment. »

Le père de la dame, un vieillard aux cheveux tout blancs, répondit, ignorant où on en voulait venir:

« Certes, si j'étais en possession d'une femme qui m'aurait fait une telle honte, son corps serait brûlé. »

Toute la compagnie tomba d'accord avec lui. La dame était au milieu d'eux, tremblante ; elle n'osait dire mot ; mais elle soupire et écoute, remplie d'une telle honte, qu'elle eut bien voulu être rompue et anéantie. Alors son mari parla, il était sage et vaillant, et il dit :

« Seigneurs, ma femme est de votre lignage, c'est elle, sachez le bien, qui m'a fait cette honte. Je ne la brûlerai pas, car je ne le désire point, mais je m'en vengerai cruellement d'une autre manière. »

Les amis de la dame le prièrent doucement de ne point choisir une vengeance qui les déshonorât ; il leur répondit que jamais en aucun jour de leur vie, ils n'en entendraient parler.

Un soir il la fit conduire au port de Wissant. Elle alla se confesser de tous les péchés qu'elle put se rappeler ; elle pensait bien qu'on la voulait jeter en la mer.

Elle avait au doigt un anneau d'or fin, son mari le lui ôta rudement, le jeta dans la mer et lui dit qu'il ne lui pardonnerait que quand Dieu lui rendrait l'anneau d'or. Il ne pensait pas qu'il fut possible de jamais le revoir ; plus tard il le retrouva et il aima la dame, plus qu'il n'avait jamais fait. Mais pour lors sa volonté était si cruelle qu'il avait fait fabriquer dix anneaux de fer, forts et grossiers, aux dix doigts de la dame il les fit mettre tous dix si violemment qu'il n'était homme qui les put enlever. Puis il commença à la railler en disant :

« Belle dame, vous avez là des anneaux que vous possèderez toute votre vie. »

Elle répondit : « seigneur, faites votre volonté. »

Il la prit par le bras et dit : « avancez. »

Il la mit en un bateau, sans aucune nourriture ; puis il la poussa vers la haute mer, d'un effort puissant.

La dame s'écria: « Seigneur, s'il vous plait, pensez à vos enfants, leur mère est perdue. Je vous recommande à Dieu ; pour moi, puis qu'ainsi je vous quitte, que Notre Seigneur m'accorde le pardon de mes péchés. »

Le seigneur s'en revint tout pensif en sa maison.

Traduit littéralement par C. D. D'HÉRICAULT.

(*La suite à un prochain numéro*).



RECHERCHES HISTORIQUES

SUR LES

OUVRAGES ÉXÉCUTÉS DANS LA VILLE D'AMIENS,

Par des Maîtres de l'Œuvre, Maçons, Entailleurs, Peintres, Verriers, Brodeurs, Orfèvres, Serruriers et Fondeurs,

PENDANT LES XIV[e], XV[e] ET XVI[e] SIÈCLES.

(SUITE *.)

Après les maîtres des œuvres ou maîtres maçons, nous devons parler des entailleurs, imagiers ou tailleurs d'images.

Leur nombre fut assez grand à Amiens pendant le moyen-âge ; mais nous ne mentionnerons ici que les principaux, c'est-à-dire les plus connus par leurs ouvrages.

Dès 1389, nous voyons paraître sur la scène un *maître Jean de la Chapelle*, tailleur d'images, par qui furent faites deux statues mises aux tours de l'ancienne porte de *Montre-Ecu*. Une somme de 48 sols lui fut payée pour prix de ces figures, et avoir gravé leurs noms sur deux tables de pierre placées au bas.

On usait à cette époque d'un procédé assez singulier pour empêcher les lettres des inscriptions de s'effacer à l'air. On

---

(*) Voir la *Picardie*, 1858, II[e] livraison, pag. 70 et suivantes.

les remplissait d'une pâte composée de *mastic*, *de cire blanche, de blanc de plomb et d'orcanète ;* c'est ce que nous apprend le passage qui suit : « A Jean de Morreul, épicier, pour demi-quarteron de mastis, demi-livre de blanque chire, blanc de plomb et orcanète, à remplir les lettres gravées en deux pierres de non marbre, faisant mencion des noms des deux images as deux tours faictes cest an ou lès le porte de Montrescu, VI s. II d. »

En 1396, on trouve, à Amiens, un autre tailleur d'images appelé *Jean de Coulogne* : il fut chargé par la ville de faire trois statues, deux de *Notre-Dame*, pour poser à la porte du *Gaiant*, et la dernière, représentant Dieu le père pour mettre à la porte de *Montre-Ecu* dont nous avons parlé précédemment. Ces statues furent exécutées moyennant 72 sols chacune. Il est fâcheux qu'elles n'existent plus, sans quoi nous eussions pu les comparer avec celles qui ornent le haut des tours de la cathédrale, et vérifier s'il est vrai, comme on le prétend, que ces dernières sont dues au ciseau du même sculpteur.

Au commencement du XVe siècle, en 1410, *Jean Lejour* était *tailleur de pierre* à Amiens. Il est bon de faire observer, en passant, que le métier de *tailleur de pierre* offrait quelque différence avec celui de *tailleur d'images*. Les statues étaient faites ordinairement par le tailleur d'images, tandis que le tailleur de pierre n'exécutait presque toujours que les *tabernacles* et *custodes* dans lesquels on plaçait ces statues. Il sculptait pareillement les entre-lacs des rampes d'escaliers, les galeries à jour, etc. Aussi, les œuvres de Jean Lejour se bornent-elles, d'après nos registres, à la façon d'un *tabernacle* ou *dais* qui surmontait l'image de Notre-Dame, mise au coin du beffroi d'Amiens, à la taille des feuillages en

pierre qui servaient à garnir la *voie à vis,* (escalier tournant) menant à la chambre où l'on administrait la question aux prisonniers détenus dans ce beffroi, et enfin à l'exécution de deux gargouilles servant de conduite aux eaux du même édifice.

En 1440, *Mathieu de le Halle,* tailleur d'images, demeurant aussi à Amiens, fit la figure de *saint Jean-Baptiste montrant du doigt l'agneau de Dieu* que l'on voyait encore au pont sire *Jean Du Cange,* avant que des misérables se fussent imaginés de briser cette curieuse statue à coups de pierre, et de la précipiter dans l'eau. La circonstance telle que ce ne fut pas ce Mathieu de Lehalle qui exécuta le *tabernacle* où elle avait été placée, est bonne à noter; elle semble confirmer le fait que nous avons avancé plus haut touchant la différence qui existait entre la profession de *tailleur d'images* et celle de *tailleur de pierre.*

Un artiste, d'un vrai talent, fut *Michel Luitefort,* tailleur d'images, dont nous avons déjà fait mention, en parlant de la sculpture du croisillon de la croix des Jacobins. En 1445, il exécuta un groupe fort curieux qui se trouve maintenant dans la cave d'une maison sise *place saint Firmin,* et qui représente le martyre du glorieux patron du diocèse d'Amiens. Le saint évêque paraît à genoux près du bourreau qui lève son glaive pour le décapiter. Cet ouvrage est d'un beau travail, et mériterait d'être conservé avec soin. L'ancien registre aux comptes de la ville d'Amiens, dans lequel nous avons puisé ce curieux renseignement, en parle en ces termes: « A Miquelot Luitefort, tailleur de ymages, demeurant à Amiens, le XVII° jour de juillet 1445, pour avoir taillé et fait un personnage et image de *saint Fremin le martyr, et le personnage d'un tyran qui fait mine de décoller le quief*

dudit ymage saint Fremin ; tous fais d'une pierre que on lui bailla et délivra de deux pieds et demy à trois pieds, par marchié et accord xxxii s. parisis. »

On a dit, avec quelque raison, ce nous semble, que plusieurs statues conservées à Amiens, rappelaient pour le faire le genre flamand du XV[e] siècle. En effet, parmi les artistes existant alors dans notre ville il s'en trouvait plusieurs qui étaient originaires de la Flandre, et nous citerons entr'autres *Jacques Hac*, à qui l'on dût l'image placée, en 1464, au haut de la *porte de saint Michel*, pour la décoration de cette porte. Nous pourrions aussi rappeler qu'un tailleur à peu près du même nom, *Jean Hu*, exécuta l'écusson aux armes du roi mis au fronton de l'ancienne halle d'Amiens. Ce dernier, s'il faut en croire quelques écrivains, aurait encore sculpté le *Jugement dernier*, qui était représenté dans le tympan de la petite porte du cimetière de Saint-Denis (1).

En 1464 et 1477 quelques maîtres *huchers* d'Amiens, ne le cédaient pas en habileté aux tailleurs d'images les plus en vogue. Ils excellaient dans la sculpture des ornements fantastiques, et ils en enrichissaient les tabernacles en bois et les cadres des tableaux, tels que ceux qui embellissaient autrefois les curieuses peintures de la confrérie de Notre-Dame-du-Puy de cette ville.

---

(1) C'est à ce Jean Ha qu'étaient dues également les images qui ornaient le pupitre ou lutrin de l'abbaye de Cercamp :

« Dudict pepitre les images
Par Jehan Ha furent composées
Ung Hurtan, peintre de villages,
Les a de peintures ornées.

Voy. la *Bibliothèque historique et monumentale de la Picardie et de l'Artois*, par MM. P. Roger, H. Dusevel, etc.; in-8°, Amiens, 1844, pag. 125.

Pierre Durant, fit pour le maïeur et les échevins d'Amiens, en 1464, deux tableaux destinés à l'exposition des *brefs et statuts des corps d'arts et métiers* de cette ville ; ces tableaux tenaient, dit-on, du prodige. Presque tous les chiffres, marques ou écussons de ces corporations s'y trouvaient représentés parmi cent ornements capricieux du plus bel effet. *Pierre Hachet*, autre hucher, ne se distingua pas moins que Durant. On lui dut un *tablet à revers* où fut placé le crucifix de l'hôtel de ville dit des *cloquiers :* les scènes les plus attendrissantes de l'histoire sainte ornaient les panneaux de ce tablet, qui disparut de cet hôtel, avec beaucoup d'autres objets curieux.

Le XVIe siècle fut aussi fertile en sculpteurs habiles que le XVe ; mais nous nous bornerons à citer ici les noms des artistes les plus connus, ceux dont les travaux existant encore peuvent donner une idée de leur mérite et de leur talent.

Parmi ces derniers, qu'il nous soit permis de placer au premier rang *Jean Trupin*, hucher, et *Antoine Avernier*, tailleur d'images à Amiens; c'est à ces deux hommes, en effet, que nous devons les admirables stalles de la cathédrale d'Amiens. On ne sait trop lequel de ces deux habiles ouvriers a surpassé l'autre dans l'exécution de ce beau travail où tout est riche, varié et du plus gracieux effet. Si d'un côté on admire la structure élégante du corps des stalles, l'heureuse disposition des formes et les innombrables détails des corniches, des dais et des pyramides qui s'élèvent majestueusement à chaque extrémité. On n'est pas moins charmé quand on examine les naïves et intéressantes sculptures qui décorent les diverses parties de ce superbe ouvrage : elles offrent presque toutes les scènes de l'ancien et du nouveau Testament. Sur les accoudoirs, les miséricordes et ployants des siéges

sont représentés les divers états de la société, depuis l'*honnête meunier* jusqu'au riche *banquier*. On y voit successivement un *porteur d'eau*, un *sculpteur*, un *anatomiste*, une *nourrice*, etc., etc. Beaucoup de figures grotesques ou satiriques telles qu'un *singe revêtu d'un froc ;* un *fou chargé d'une hôte contenant plusieurs marmots qui le tirent par son capuchon à longues oreilles ;* un *renard prêchant l'abstinence à des coqs* du haut d'une sorte de chaire ou tribune, lorsqu'il a son capuchon rempli de volailles ; une *jeune femme qui donne le fouet à son mari*, etc. — Les vices personnifiés décorent également les pendantifs de ces stalles si curieuses : on y reconnaît entr'autres sujets la *Coquetterie*, la *Luxure*, la *Volupté*, la *Gourmandise*, l'*Ivrognerie*, la *Colère* et la *Vengeance*. La Volupté est représentée par une belle femme nue, couverte de guirlandes de fleurs et sur laquelle deux hommes jettent de lascifs regards. Une jeune personne magnifiquement parée et qui se mire, figure la Coquetterie ; un homme semble lui présenter une tête de mort, afin de lui rappeler, sans doute, ce qu'elle deviendra un jour ! On voit encore en d'autres endroits de ces stalles des *joueurs de flûte*, de *harpe*, d'*orgues à main*, de *triangle*, de *tambour* et d'instruments semblables en usage aux XVe et XVIe siècles. Plusieurs bas-reliefs rappellent aussi d'anciens usages : ainsi sur celui représentant la *mort du pannetier de Pharaon*, le bourreau s'empare de ses vêtements et de la bourse qu'ils contiennent, comme s'étaient arrogés le droit de le faire les exécuteurs des hautes œuvres du XVe siècle, dans la plupart des villes de France, à l'égard des dépouilles des suppliciés. A la cloison du côté gauche, *Pharaon investit Joseph du gouvernement de l'Egypte*, en lui mettant au cou une riche chaîne, ancien emblême de l'autorité.

Les pyramides sont surmontées de fort jolies statuettes, parmi lesquelles on remarque la *Foi tenant un calice à la main et la tête ceinte d'une couronne*, ce qui n'est pas commun. Cette figure, vraiment divine, serait seule capable de donner l'idée la plus favorable du talent d'*Avernier*, si les grands bas-reliefs représentant les *vertus de la Vierge*, le *massacre des Innocents*, la *descente du Saint-Esprit sur les Apôtres*, etc., qui ornent les panneaux des escaliers et montants de ces stalles ne lui assuraient, comme on l'a dit, le premier rang parmi les sculpteurs qui fleurissaient à Amiens, pendant le XVIe siècle.

On attribue à *Jean de Tombe*, autre entailleur, les sculptures assez remarquables du *clocher doré* de la même cathédrale, reconstruit sous François Ier par Simon Tanneau; mais il n'existe rien de bien positif à cet égard.

En 1530, *Antoine Anquier*, aussi entailleur à Amiens, fit la statue couchée du doyen *Adrien de Hénencourt*, que l'on voit dans le mur de clôture du côté droit du chœur de la cathédrale, sous une niche surmontée de divers groupes représentant l'*histoire de l'invention du corps de saint Firmin*.

Anquier exécuta, à ce qu'il paraît, cette statue sur un portrait fait aussitôt après la mort d'Adrien de Henencourt; ceci prouve que les figures des personnages qui ornent les tombeaux de nos églises ne sont pas toutes d'imagination, comme on l'a prétendu, et qu'il en est plusieurs qui représentent les véritables traits des défunts. Le *Compte de dépenses*, auquel nous empruntons ces détails, nous apprend qu'Anquier fit, de plus, *quatre docteurs* qui ornaient une tourelle existant à la montée près de la clôture du monument; mais ces statuettes ont été enlevées ainsi que la clôture, et il ne reste aujourd'hui que la représentation du défunt et l'*histoire de l'invention de*

saint Firmin, sur laquelle nous aurions beaucoup de choses à dire.

En 1549, *Gérard de Francières*, tailleur d'images, fit une autre histoire, celle de la *Samaritaine*, que l'on voyait au cimetière de Saint-Denis d'Amiens. Les figures de la Samaritaine et du Sauveur, à qui elle présentait à boire auprès d'une fontaine, dans le style de la Renaissance, étaient pleines d'expression, de grâce et de noblesse. Nous nous rappelons avoir encore remarqué les restes de ce beau morceau de sculpture, qui était en pierre. C'était à l'époque où nous travaillions à une *Notice sur la ville d'Amiens*, c'est-à-dire en 1825. L'ancien cimetière Saint-Denis se trouvait alors encombré de pièces de bois et loué à un charron. Les plantes parasites qui croissaient à travers les joints des pierres de ce petit monument, lui donnaient l'aspect d'une ruine des plus pittoresques.

La liste des peintres d'Amiens, dont nous allons maintenant nous occuper, n'est pas moins intéressante que celle de ses anciens sculpteurs.

En 1389, il existait dans cette ville un peintre appelé *Adam de France*, qui exécuta avec talent plusieurs fresques malheureusement détruites. Cette année là il peignit, au haut de la porte de l'Hôtel-de-Ville, un écusson aux armes d'Amiens que soutenait un ange, et il plaça aux quatre coins les figures des quatre évangélistes (1) qui passaient pour un très bon morceau. Le plus remarquable de ses ouvrages fut la peinture de *soixante personnages de saints et saintes ès tourelles du tour de la forteresse de la ville* (2). L'archange

(1) Comptes de ville de 1389.

(2) Id. côté XVIe, y, 3.

saint Michel, vêtu d'une robe blanche recouverte d'un manteau écarlate, et armé d'un glaive de feu pour percer Satan qu'il tenait par sa hideuse chevelure, était peint dans la première tour, comme chef de l'armée céleste. Venaient ensuite *saint Pierre,* avec les clefs du Paradis; *saint Christophe,* ayant le Christ gracieusement posé sur l'épaule gauche; *saint Sébastien,* patron des archers de la ville; *sainte Barbe,* et sa tour à trois fenêtres, emblême de la sainte Trinité, que révéraient les arquebusiers; *sainte Marguerite,* pour laquelle les femmes enceintes d'Amiens montraient déjà une grande vénération. Adam de France ne dédaignait pas d'employer quelquefois son pinceau à des ouvrages moins importants, moins dignes d'un véritable artiste. Car nous voyons encore qu'il peignit, en 1405, les armes de la ville sur vingt-quatre pavois ou grands boucliers, derrière lesquels s'abritaient les hommes de guerre, lors du siége des places et châteaux.

Un autre peintre, appelé *Copin,* contemporain d'Adam de France, excellait à peindre les bannières. Aussi fut-il choisi par la ville d'Amiens, en 1401, pour orner les siennes de ses armes, qui furent exécutées sur six aunes et demie de *chendal tant vermeil come asure* (1). Le même peintre fit, également, les écussons des pennons et étendarts qu'on plaça, en 1414, sur les chariots dans lesquels les amiénois envoyèrent leurs tentes et pavillons au roi de France, *en son ost devant Arras* (2).

Un troisième peintre d'Amiens, *Andrieu* (Adrien) *Lepaintre* effaça les deux premiers dans l'art de peindre les armoiries des *enseignes* de guerre que l'on avait coutume,

(1) Comptes de la ville d'Amiens.

(2) Id.

au XVe siècle, de suspendre au-dessus de la sépulture des personnages illustres. En 1414 il peignit une enseigne, aux armes du dauphin, mise sur la tombe d'Antoine de Cleux, *premier pannetier de mondit sieur le dauphin*, dans l'église de *Saint-Martin-aux-Jumeaux* d'Amiens.

Simonet Marmion n'est connu que par le tableau qu'il fit, en 1453, pour la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, appelée le *Plaidoir* (1); le talent de cet artiste était comparable à celui de Riquier Haulroye. Le pinceau ferme et hardi de ce dernier produisit un grand nombre d'ouvrages dont la variété a droit de nous surprendre. Alors, en effet, presque chaque peintre avait son genre particulier, sa spécialité. Les *peintres de tableaux sur bois* ne peignaient ni sur pierre, ni sur parchemin. Haulroye, au contraire, peignait sur tout et excellait en tout. En 1479, il peignit une *Histoire à vingnettes* (vignettes) dans un manuscrit sur vélin que le maire et les échevins d'Amiens avaient fait faire pour la ville (2). En 1494, il enrichit de *pourtraitures* (3) *les pignons des tours et du clocher de l'ancienne porte de Montre-Ecu;* deux ans après il peignit encore sur bois soixante-seize *écussons* aux armes de France que lui avait commandés le corps de ville, et qu'on employa au service funèbre célébré pour Charles VIII dans notre belle cathédrale.

En 1483, nous trouvons à Amiens un autre peintre appelé *Pierre Vengier*. Il fit sur les murs de l'hôpital Saint-Ladre, diverses images représentant *Job sur le fumier*, *Tobie*

---

(1) Marmion était de Valenciennes. Molinet a composé son épitaphe. Voy. le *Bulletin de la Commission historique du département du nord*, ou le *Bulletin du Comité des Arts*, t. II, p. 582.

(2) *Registre aux comptes de la ville*, côté LVIe, y. 3.

(3) Id. LXXIe, y. 3.

aveugle, Jésus expirant sur la croix et d'autres scènes non moins attendrissantes, afin d'inspirer de la patience, de la résignation aux malheureux lépreux qu'on séquestrait dans cet hospice.

Le frère de Pierre Vengier qu'on nommait *Jean* était aussi bon peintre que lui. Il peignit pour l'hôtel-de-ville un christ fort beau, mais qui, cependant, valait moins que celui dû au pinceau de *Jacques Platel.* Ce dernier christ était placé dans l'auditoire du même hôtel; son regard avait quelque chose de grave et de sévère qui commandait, dit-on, le respect et empêchait les plus téméraires de se parjurer, lorsqu'on leur faisait prêter serment.

Jacques Platel, comme Riquier Haulroye, peignait en miniature et était très bon dessinateur. C'est lui qui tira, en 1518, « de blancq et noir le portraict des tableaux de la *Confrérie du Puy-Nostre-Dame d'Amiens*, et qui fit l'*histoire* mise en tête du grant livre de beau vélin, où estoit la représentation de madame la duchesse d'Angoulême, mère du Roy, d'Adrien de Monssures et de Pierre Louvel, eschevins de la ville, qui furent présenter icellui livre, à lad. dame mère du Roy, lors estant à Amboise (1). »

Ce recueil de miniatures et de ballades est conservé à la Bibliothèque impériale, sous le n° 6,811 ; nous avons donné, dans notre *Histoire de la ville d'Amiens* (2), et après nous M. du Sommerard a publié dans son ouvrage sur les *arts au moyen-âge*, une lithographie de cette histoire ou représentation de madame d'Angoulême, qui prouve le talent de Platel. La duchesse d'Angoulême et ses filles d'honneur sont parfai-

---

(1) Comptes de la ville, XCII^{e} y, 3.

(2) Prem. édit. in-8°, Amiens, 1832, t. Ier, pag. 553.

tement dessinées. Cette belle miniature fut mise en couleur par un artiste de Paris appelé *Jean Pinchore*, Amiens ne comptant alors aucun ouvrier capable de bien l'*enluminer et estoffer* (1).

Vers le même temps, c'est-à-dire en 1518, *Adrien de Monceau*, autre peintre d'Amiens, fut chargé par le maréchal de Châtillon d'exécuter, sur parchemin, un dessin de la ville d'Amiens. Ce peintre fit aussi les armoiries dont on décora les bateaux pavoisés qui conduisaient des vivres au roi de France, pendant l'entrevue du *camp du drap d'or*.

Pierre Palette était renommé pour peindre, avec beaucoup d'art, les figures et les vêtements des statues en pierre existant dans les églises. Son habileté le fit choisir, en 1532, par l'exécuteur du testament d'Adrien de Henencourt, pour *estoffer l'histoire de l'Invention de saint Firmin*, ainsi que le *gisant* ou la représentation du défunt que l'on voit sous cette histoire, Il fit aussi les écussons armoriés qui servirent à ses funérailles, et que le sculpteur de l'histoire en question n'a pas manqué de suspendre au haut du monument, comme il était, d'ailleurs, d'usage de le faire au XVI[e] siècle.

Nous ignorons toutefois, si ce fut également Pierre Palette qui peignit les autres bas-reliefs que l'on voit le long de la cloture à droite du cœur de la cathédrale.

En 1551 *Zacarie de Célers*, dont nous avons parlé plus louguement dans une lettre adressée au Comité des arts et monuments sur la construction et à la décoration de monuments publics au XVI[e] siècle, fit le dessin des halles de la ville ; mais l'ouvrage qui lui valut les plus grands éloges fut un autre dessin ou *pourtrait* des arcs de triomphe que l'on

(1) Comptes de la ville, dejà cités.

devait élever dans la ville d'Amiens, à l'entrée du roi de France Henri II. Tout ce que l'imagination la plus riche et la plus féconde pouvait inventer de magnifique ou pompeux, se trouvait réuni dans le dessin de ces arcs. — Des pages entières de nos annales y étaient représentées. Aussi la construction de ces immenses portiques couta-t-elle des sommes assez considérables à la ville, et contribua-t-elle pour beaucoup à augmenter ses dettes.

C'était, au reste, un bien grand luxe d'ornements que celui qu'on se plaisait à étaler dans les principales villes de France, à l'entrée des princes et des grands seigneurs. En 1560, *Jean de Labye* mit tout son talent à peindre les *chapeaux de triomphe* qui furent posés en différents endroits de la ville à la première entrée du prince de Condé, gouverneur général de la Picardie. Nous ne connaissons d'autre ouvrage de ce Jean Delabye que les peintures dont la corniche du *puits d'amour* d'Amiens avait été décorée.

En 1588 maître *Bon Lebel* peintre, recevait des marquilliers de Saint-Germain de la même ville une somme de 38 sols qui lui restait due sur le prix « *de deux douzaines des armoiryes de feuz nos seigneurs les cardinal et duc de Guyse.* »

La ville d'Amiens, qui était devenue passionnée pour la Ligue à la nouvelle de l'assassinat commis sur ces deux princes à Blois, avait fait célébrer avec pompe leur service dans toutes les églises, et placer au portail de la cathédrale un grand tableau sur lequel ce tragique événement était réprésenté.

La peinture sur verre dont nous allons dire quelques mots, fut aussi cultivée à Amiens dans les XVe et XVIe siècles. Malheureusement, nous n'avons pu, jusqu'à lors, découvrir que fort peu de renseignements sur les artistes qui la pratiquè-

rent. *Pierre Polique,* verrier à Amiens, fit en 1401, aidé de deux de ses confrères, une belle verrière pour l'ancien couvent des Célestins. Les portraits en pied de *Charles VI, du duc d'Orléans, de Hugues d'Ailly* et de plusieurs autres bienfaiteurs de ce couvent, étaient représentés sur ce superbe vitrail.

De son côté *Simon Sauvage* figure dans nos anciens c omptes, comme ayant oté et rassis les vitraux de l'église *Saint-Martin-au-Bourg,* sur lesquelles on voyait en grand le beau trait d'humanité attribué au saint de ce nom. Il est encore cité pour avoir travaillé à la principale verrière qui existait dans l'*auditoire des claquiers* ou ancien hôtel de ville. On dit que pour effrayer les voleurs et les larrons on avait représenté, sur cette vitre peinte, l'exécution d'un criminel aux fourches patibulaires de la ville, qui se trouvaient près de la chapelle Saint-Montan, c'est-à-dire au dehors d'Amiens.

Hue de Caumon surpassa dans la grande verrière du chœur de l'église de *Saint-Firmin-en-Castillon*, tous les peintres sur verre qui l'avaient précédés. Il travailla en 1490, à ce bel ouvrage dans lequel étaient représentés *l'Ingression* (l'entrée), le *Martire et l'Invention du corps* de l'apôtre du diocèse d'Amiens ; il mit le sceau à sa réputation par la peinture des précieux vitraux de *l'église Saint-Leu,* que le temps et la main des hommes n'ont pas su respecter.

Cet Hue de Caumon excellait aussi dans la peinture des vitraux armoriés. En 1526 il fit, dans la salle de l'échevinage, un écusson aux armes de France, qui passait pour un ouvrage parfait, et il ne lui fut cependant payé, pour cet ouvrage, qu'un faible salaire de 12 sols.

La peinture sur verre pour la décoration des églises et des monuments civils, ne cessa d'être employée que fort tard à

Amiens. Nous voyons, en effet, en 1616 un Robert de la Vacquerie fournir à l'église Saint-Germain de cette ville une grande verrière neuve contenant 23 panneaux, et recevoir pour ce travail une somme de trente-quatre livres.

Les enluminenrs d'Amiens étaient peu nombreux, aux XVe et XVIe siècles.

Ce métier n'enrichissait guère, à ce qu'il paraît, ceux qui s'y adonnaient; c'est sans doute pourquoi nous n'avons trouvé que les noms de trois ou quatre artistes qui l'exercèrent pendant une période de plus de deux cents ans.

En 1479, *Jean Duquet*, écrivain, enlumina *d'azur et de vermillon* un livre que l'on avait fait faire pour la ville et qui contenait les *traités et accords* intervenus entre plusieurs *rois princes, ducs et comtes*. Ce livre est probablement l'ancien registre de l'hôtel de la mairie d'Amiens côté *D* et que l'on conserve encore dans ses archives. L'enluminure de la première page est riche et belle, elle donne une idée assez avantageuse du talent de Jean Duquet.

Jean Laurent, simple écrivain comme Jean Duquet, enluminait les manuscrits non moins habilement ; c'est lui qui, en 1483, enrichit d'or et d'azur la première page du *Livre aux brefs et ordonnances des corps de métiers de la ville d'Amiens*. Ce précieux registre existe également aux archives de la mairie ; il prouve aussi, l'art avec lequel Jean Laurent savait enluminer.

Cet homme n'était cependant pas un *enlumineur de profession*. Ce titre n'est donné, en effet, dans nos vieux registres qu'à *Tristran Duhamel* et *Jehan Obry*. Les ouvrages du premier, malgré son titre, ne nous sont pas connus. Quant au second, nous trouvons qu'il enlumina le *Livre des compositions intervenues entre l'Evêque d'Amiens et les maire*

et échevins de la même ville, en l'année 1484 ; mais il paraît que sa profession était peu lucrative, puisque pour subsister il fut obligé d'y joindre une charge fort pénible, celle de *gardien de la porte Beauvais*. On voit dans les anciens comptes de la ville qu'il ouvrait de nuit cette porte au courriers du Roi, et qu'il en nettoyait les abords moyennant la modique somme de 40 sols par an !

Aussi les enlumineurs qui existaient à Amiens, vers 1518, ne faisaient ils guère qu'appliquer l'or ou des couleurs sur les grandes lettres des manuscrits ; pour l'ornementation des miniatures il fallait s'adresser, comme nous l'avons déjà dit, dans la capitale où se trouvaient des hommes qui, mieux payés que les enlumineurs d'Amiens, travaillaient avec plus de soin que ces derniers.

H. Dusevel,

des Sociétés Impériale des antiquaires de France
et de Picardie.

(*La suite prochainement*).

NOTICE HISTORIQUE

SUR

BEAULIEU-LES-FONTAINES.(1)

Origine singulière d'un nom. — Généalogie des seigneurs. — Forteresse. — Epoques historiques. — Etablissements religieux. — Forêt. — Usages et superstitions.

Beaulieu-les-Fontaines est un village assez considérable, situé sur la route de Nesle à Noyon (2).

---

(1) Dépt. de l'Oise.

(2) Dans son introduction à l'*Histoire générale de Picardie*, p. 492, dom Grenier fait mention de cette route en ces termes : « De Noyon à Nesle la « chaussée est appelée, dans un titre de 1199, tantôt *Calciata Belli-loci*, « tantôt *Calciata Nigelle* ; dans un autre du 15 juillet 1201, *Calceia de Biau-* « *liu* ; dans un autre enfin d'un seigneur de Nesle, du XIII[e] siècle, *Calceta de* « *Bello loco*. Cette chaussée passe à Froidmont (*a*), en latin *Fractus mons* ; « de Nesle à Péronne elle est appelée *chemin royal* dans la charte du mois « d'octobre 1241 qui suit, et dans un traité fait en 1304, entre Simon de « Nesle et l'abbaye de N.-D.-de-Soissons. »

A tous ciaux qui ces lestres veront. Je Simons de Clermont, sires de Neele, salut en Dieu. Sachent tuit que li Kemins qui va de Neele à Perone, con apele Kemin royal, qui va pardevant Potes droit à la maison au malade de Vilers,

---

(*a*) Canton de Roye, habitation qui n'est séparée du faubourg Saint-Jacques de Nesle que par le chemin qui conduit de cette ville à Languevoisin.

Ce village s'appelait Biauliu (*Bellus-Locus*) dans le XIII[e] siècle, Biaulieu dans le XV[e], Beaulieu-le-Comte dans le siècle dernier, et depuis environ vingt ans il est appelé Beaulieu-les-Fontaines, à cause sans doute de plusieurs fontaines qui se trouvent sur son territoire et pour le distinguer de ses homonymes(3).

---

et de la maison le malade de Vilers droit à Liécourt, qu'il est mien et doit avoir cil Kemins LXII piés de lés sans plus; et plus en avoit de lé je suis tenu au remettre au point de LXII piés, à la requeste l'Abeesse de nostre dame de Soissons ou de sen certain quemandement, tant com sa terre dur et est a savoir que tout li autre Kemin qui sont en la terre l'Abeesse, de quoi je suis Avoues, qu'ils doivent estre esbognés par le Maieur nostre dame de Soissons et par les eskevins toutes les fois qu'il sera mestiers. Et tous les forfaits qui i averront seront jugiés, sauve la droiture au Maieur et ad eskevins qui devant sunt nommés. Et sont li arbre qui sunt dedens les kemins et estrées de celle avouerie, s'il quiecent ou il sechent sunt mien, sauve les Alnez et les transfies à l'Abeesse. Toutes ces choses sunt faites sous les poines de la charte qui jadis fu faite entre l'Abeesse et monseigneur Jehan, mon oncle, qui fut sires de Neele. Et fut fait en l'an del incarnation MCCXLI, ou mois d'outembre.

(3) Selon la tradition du pays, Beaulieu aurait encore eu une autre dénomination à une époque fort reculée, mais qu'on ne précise point. Si l'on demande aux habitants de cette localité ou des environs à quelle occasion le village changea autrefois de nom, ils répondront à peu près en ces termes : Un jour un grand seigneur, passant par Beaulieu, remarqua dans les rues plusieurs dépôts de matières fécales de belle forme et de bonne mine; il demanda le nom du village, qui n'était alors composé que de chétives cabanes, on lui répondit : c'est Beaulieu; le nom Baubran conviendrait mieux à ce pays, répartit le seigneur, et le nom nouveau eut la préférence. Deux siècles environ plus tard un autre grand seigneur, vint à passer aussi dans ce village, dont les habitations étaient alors construites avec beaucoup plus de goût et de luxe; l'usage de déposer dans les rues la matière précitée n'avait pas cessé, mais la forme et la bonne mine avaient dégénéré; il voulut aussi, lui, connaître le nom de l'endroit et on lui dit : c'est *Beaubran*; il parut étonné de la terminaison de cette dénomination qui n'était plus en rapport avec ce qu'il venait de remarquer, et fit entendre qu'il conviendrait infiniment mieux de dire Beaulieu, parce que le pays lui pa-

Ces fontaines sont : *la fontaine Cayeux, la fontaine Lematte* et *la fontaine Saint-Pierre*. La première, située à 200 mètres environs des habitations, où l'administration locale a fait élever, en 1849, une maçonnerie surmontée d'une pyramide, est la plus considérable ; elle fournit environ 200 litres d'eau par minute. La source de cette fontaine sort d'une couche de lignite qui s'étend sous les terres de l'ancienne forêt de Bouvresse. Le carbonate de chaux que cette eau renferme, l'absence de sulfate, la présence d'une certaine quantité de carbonate et de crénate de fer en constituent une des meilleures eaux potables. Le défrichement presque total et récent de la forêt diminuera-t-il l'importance de cette source? c'est-ce que l'avenir fera connaître.

L'eau de la fontaine Lematte, voisine, paraît avoir la même composition chimique, ainsi que celle de la fontaine Saint-Pierre. L'intention des habitants de Beaulieu, dont la moitié environ fait usage de l'eau de ces fontaines, est qu'elle soit conduite et distribuée dans le village pour la commodité de tous les habitants.

Le domaine de Beaulieu était possédé, dès le XIIe, siècle par les seigneurs de Nesle (1), auxquels les rois de France en ont fait la concession.

Gertrude de Nesle hérita ce domaine de Jean de Nesle (2) son frère, mort sans postérité. Elle avait épousé Raoul de Clermont, Ier du nom, sire d'Ailly, qui mourut en 1214. De cette union sont provenus :

1° Simon de Clermont-Nesle (3), qui va suivre ;

---

raissait fort beau et très bien situé. Les habitants satisfaits de la remarque flatteuse du grand seigneur, employèrent de nouveau la première dénomination qui finit par prévaloir.

(1) Voyez la *Picardie*, t. III p. 3.

(2) La maison de Nesle portait primitivement *de gueules à une panthère d'argent puis burrelé d'argent et d'azur de dix pièces* ; celle de Nesle-Soissons, *de..... à un lion passant*.

(3) Les armes des Clermont-Nesle étaient *de gueules à deux bars adossés d'or, semé de trèfles de même*.

2° Thibaut, chanoine de Beauvais, en 1237;

3° Raoul, seigneur d'Ailly;

4° Renaud-Geoffroy, 59° évêque de Beauvais, en 1234, mort en 1236;

Et 5° Mahaut.

Simon de Clermont, IIe du nom, seigneur de Nesle, de Beaulieu et d'Ailly, fut connétable de France sous saint Louis, et créé régent du Royaume, avec l'abbé de Saint-Denis, au départ de ce monarque pour Tunis, en 1270. Il mourut en 1288, ayant eu, d'Alix de Montfort, dame de Houdan, qu'il avait épousé, en 1242, fille d'Amaury, comte de Montfort, connétable de France, et de Béatrix de Dauphiné:

1° Raoul de Clermont, qui va suivre;

2° Gui, seigneur de Breteuil et d'Offemont, maréchal de France avant 1296. Il se trouva aux premières guerres de Flandre, l'an 1297, et fut tué à la bataille de Courtrai, le 11 juillet 1302. Il avait épousé Marguerite de Thorotte, dame d'Offemont, dont il eut cinq enfants.

3° Amaury, prévôt de Lille et chanoine de Beauvais;

4° Simon qui passa, en 1301, de l'évêché de Noyon à celui de Beauvais. Il fut du petit nombre des évêques qui soutinrent Philippe-le-Bel contre Boniface VIII.

Et 5° Béatrix, mariée à Jean, IVe du nom, châtelain de Lille.

Raoul de Clermont, IIe du nom, seigneur de Nesle, de Beaulieu et de Briost (1), fut pourvu de la charge de connétable de France, comme l'avait été Simon, son père, et fut longtemps gouverneur de la Flandre sous Philippe-le-Bel. L'histoire a conservé la réponse noble et fière que fit le connétable de Nesle, lors de la bataille de Courtrai, à Robert, comte d'Artois, qui traitait ses observations sur le danger d'en venir aux mains, de conseils lâches et pusillanimes: *Vous n'avez qu'à me suivre,* dit-il, *et vous verrez si je suis mesticuleux ou felon : je vous mesneray si*

(1) Canton de Nesle.

advant dans la meslée que vous n'en reviendrez jamais. On sait que la majeure partie de la noblesse française périt à cette fatale bataille. Le connétable de Nesle, ainsi que son frère Gui de Nesle, y perdit également la vie. Raoul de Clermont avait épousé, 1° Alix de Dreux, vicomtesse de Châteaudun et dame de Montdoubleau, fille de Robert, seigneur de Beu, et de Clémence, vicomtesse de Châteaudun :

2° Isabelle de Hainaut, fille de Jean, IIe du nom, comte de Hainaut, et de Philippe de Luxembourg, dont il n'eut point d'enfants. Il laissa de sa première femme :

1° Alix de Clermont, dite de Nesle, qui va suivre ;

2° Isabeau, épouse de Hugues Larchevêque, seigneur de Montfort ;

Et 3° Béatrix, dite Jeanne de Clermont-Nesle, alliée à Aimar de Valence, Ier du nom, comte de Pembrock.

Alix de Clermont dite de Nesle, vicomtesse de Châteaudun et dame de Nesle, de Beaulieu et de Montdoubleau, épousa, 1° Guillaume de Flandre, seigneur de Tenremonde et de Richebourg, qui mourut en 1312 ; 2° Jean de Châlons, Ier du nom, seigneur d'Arlay. Elle eut de son premier mari :

Jean de Flandre (1), seigneur de Nesle, de Beaulieu, et vicomte de Châteaudun. Il épousa, en 1315, Béatrix de Châtillon-Saint-Pôl, fille de Gui de Châtillon, IIIe du nom, comte de Saint-Paul, seigneur de Doullens, Encre, etc., grand bouteiller de France, et de Marie de Bretagne. Béatrix qui vivait encore en 1350, eut de Jean de Flandre plusieurs filles, dont Marie, l'aînée, qui va suivre :

Marie de Flandre, dame de Nesle, de Beaulieu, de Mondoubleau et de Tenremonde, épousa, en 1337, Ingerber, Ier du nom, seigneur d'Amboise, de Montrichard, de Chevreuse, etc., surnommé le Grand, fils aîné de Pierre Ier, seigneur d'Amboise, de

---

(1) Les armes de la maison de Flandre étaient : *d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules.*

Montrichard, etc., et de Jeanne, dame de Chevreuse. Il fut fait prisonnier par les Anglais à la Bataille de Poitiers, et mourut en 1373, ayant eu de Marie de Flandre, sa première femme:

1° Jean d'Amboise, mort jeune;

2° Jeanne, qui suit;

3° Marguerite, alliée à Pierre de Sainte-Maure II, seigneur de Montgaugier, qui va suivre;

Et 4° Marie, mariée à Olivier, seigneur de Husson.

LEROY-MOREL.

(*La suite à un prochain numéro*).



BIBLIOGRAPHIE.

Les Evangiles des Quenouilles, ***nouvelle édition, revue sur les éditions anciennes et les manuscrits, avec préface, glossaire et table analytique, Paris,*** **P. Jannet.—** ***In-12 de*** **xvj** ***et*** **168** ***p.***

Deux anciens conteurs français ont vu le jour dans la capitale de l'Artois, comme l'indiquent les noms qu'ils portent. Jean d'Arras, dit Caron, collabora, avec son compatriote maître Anthoine Du Val d'Arras et maître Fouquart de Cambray, au traité intitulé : *Evangiles des Quenouilles,* aliàs *le livre des Connoilles, faittes en l'onneur et exaucement des dames.* Aucun détail jusqu'ici n'a été découvert, qui éclairât la biographie des trois auteurs, auxquels cette œuvre paraît devoir être attribuée. Leur nom seul a été révélé par une note consignée sur la garde d'un manuscrit, appartenant à une bibliothèque particulière, manuscrit qui pourrait bien être la rédaction originale elle même. *Les Evangiles des Quenouilles*, s'il faut en croire Jean d'Arras et consorts, seraient des menus propos ou des histoires contées par de vieilles femmes qui se réunissaient à la veillée, appelée *férie,* pour filer ; un jour l'idée vint à celles-ci de conserver ces causeries par écrit, et, toujours selon l'assertion de nos auteurs, l'un d'eux aurait alors tenu la plume et rempli l'office de secrétaire. Ces récits bizarres, qui parlent un peu de tout, de la sorcellerie, de l'astrologie, des charmes, des secrets, etc., et qu'assaisonnent bon nombre d'assez fines plaisanteries, eurent une grande vogue au moyen-âge ; aujourd'hui, ils nous paraissent encore précieux pour l'étude des mœurs, en ce qu'ils constatent une foule de dictons, de proverbes, de préjugés et de remèdes populaires, qui ont laissé trace parmi nous. Ce livre, en outre, est curieux au point de vue philologique, comme un monument ancien du dialecte artésien ; car la plupart de ses locutions ont persisté dans le patois du Pas-de-Calais.

Voici l'indication de quelques-unes des principales éditions qui en ont paru : la première a été donnée par Colart Mansion, à Bruges, vers 1475, in-folio ; on avait cru un moment que ce recueil aurait pu être composé dans la ville de Bruges, par cet imprimeur lui-même, comme du reste l'avança le docte bibliographe Van Praët, dans sa *Notice sur Colard Mansion.* Une autre édition est sortie des presses de Jehan Mareschal, à Lyon, 1493 in-4°, en caractères gothiques, et bien que plusieurs éditions aient suivi, que nous nous dispenserons de mentionner, ce livre était presque devenu une rareté. Cependant, par l'intérêt qu'il présente, il méritait qu'on le réimprimât : cette tâche vient d'être accomplie, avec un zèle louable ; une nouvelle édition des *Evangiles des Quenouilles* revue sur les manuscrits et les précédentes impressions, a paru dans la belle collection de P. Jannet.

La Bibliothèque Elzévirienne, dirigée par ce libraire, a réservé, et nous l'en remercions, une place honorable aux anciens auteurs, issus de la province d'Artois ; déjà, on se le rappelle, elle nous avait donné la *Mélusine, par Jehan d'Arras*, qui fut favorablement accueillie. Rééditer les livres qu'il importe, à cause de leur sujet, de ne point laisser oublier, et que leur prix élevé ne rend plus guère abordables qu'à une classe très-restreinte de bibliophiles privilégiés, c'est rendre un véritable service aux nombreux amis de notre vieille littérature française.

Jules PERIN.



Erratum.

Page 92, ligne 21, au lieu de *Fra-Angélico,* lisez *Raphaël.*

L'Administrateur-Gérant de la Picardie,
LENOEL-HEROUART.

AMIENS. — IMP. DE LENOEL-HEROUART.

HISTOIRE DU CHATELAIN DE COUCY
ET DE LA DAME DE FAÏEL.



S'il est une histoire dont le récit soit attachant quoique bien connu, c'est le drame sanglant dont le château de Fayel a été le théâtre. Qui de nous n'a ouï conter dans son enfance l'effroyable catastrophe qui termina les amours tristement cé-

Le dessin que nous donnons ici est un *fac simile* de la miniature du manuscrit de la bibliothèque impériale. Il représente l'entrevue du châtelain et de la dame de Fayel. Entre ces deux personnes est placé un *jeu de tables*, dans lequel on reconnaît un jeu de trictrac.

lèbres de la dame de Fayel, à qui son mari, dans le délire d'une affreuse jalousie, fit manger le cœur du châtelain de Coucy son amant? Cet événement a eu plusieurs versions; on a transporté le lieu de la scène en divers pays, il a été attribué à d'autres personnages: mais si l'on remonte aux sources, si l'on consulte le plus ancien document de cette dramatique histoire **Li Roumans** (1) **dou chastelain de Couci et de la dame de Faiel** (2), on reste persuadé que l'horrible dénouement des amours de la dame de Fayel à eu lieu à Fayet près Saint-Quentin (3).

(1) On a objecté que cette histoire était un conte fait à plaisir, un roman, mais les mot *Roumans* et le mot *Conte*, employés dans le poème, n'avaient pas au XIII[e] siècle, la signification qu'on leur attribue maintenant. *Li roumans* signifiait un ouvrage écrit en langue *romane* ou vulgaire, et le mot *Conte*, un discours, un récit. L'auteur nous paraît donc avoir mis en vers, un fait réel qui forme le fond de son poème; mais qu'il a probablement enrichi de détails accessoires de son invention. Les œuvres de Boccace, de Latour, de Froissart, de Christine, de Pisan, tous auteurs du XIV[e] siècle, prouvent d'ailleurs, combien la dramatique histoire de la dame de Fayel, avait eu de retentissement.

(2) Ce manuscrit de la bibliothèque impériale porte la date de 1228, date qui se rapporte à l'époque de la composition du poème. Le texte du poème a été publié, en 1829, par M. Crapelet, grand in-8°.

(3) Carlier, auteur estimé de l'*Histoire de Valois*, place à Fayel, entre Compiègne et Verberie, le théâtre de ce drame. (Voir tome III, p. 434.)

M. Peigné, dans une *Note* récente *sur le Châtelain de Coucy*, estime que le lieu indiqué dans le roman, est Faillouel, formant aujourd'hui une commune avec Frières, près Chauny.

Ces deux opinions ne nous paraissent pas d'accord avec les faits rapportés dans le manuscrit original qui place le drame au château de Fayel, près Saint-Quentin et les opinions de MM. Carlier et Peigné, peuvent être combattues par les raisons suivantes :

On sait qu'une corruption toute récente a fait mal à propos *Fayet* de *Fayel*, comme Pontruet de Pontruel, etc., etc. Or, le village de Fayet, près Saint-Quentin, nommé Fayel dans toutes les chartes des XII[e] et XIII[e] siècles et

Dans le bois attenant au village, on rencontre aujourd'hui un château moderne construit sur l'emplacement d'un plus

---

jusqu'au siècle dernier, n'a été appelé Fayet que depuis peu de temps, tandis que Faillouel est désigné dans les actes des XIIe et XIIIe siècle et depuis sous le nom de *Foillwellum*.

L'opinion qui place ce drame à Fayel, près Verberie, éloigné de 60 kilomètres de Saint-Quentin, ne concorde pas davantage avec les faits cités dans le roman. En effet, le roman dit plusieurs fois que le châtelain venait loger en son ostel à Saint-Quentin; que de là il donnait avis de son arrivée à la dame de Fayel par un garçon de la ville et qu'il ne partait pour son rendez-vous qu'après ses gens couchés.

> Si fist sa mesnie couchier,
> Puis chemina... (Vers 3375).

Enfin, qu'il était rentré avant le lever de ses domestiques.

> A Sainct-Quentin est repairiés
> Ains que la gent fuissent levés. (Vers 3682).

Or, Faillouel, près Chauny, est à 16 kilomètres de Saint-Quentin ; Fayel, près Verberie, est à plus de 60 kilomètres. Le châtelain aurait-il pu donner avis de son arrivée à sa dame ; recevoir une réponse, partir de Saint-Quentin après ses gens couchés, rentrer avant leur réveil, s'il eût eu 16 ou 60 kilomètres à parcourir à pied, tandis que tout s'explique et tout est possible avec Fayel, à 3 kilomètres de Saint-Quentin? Le châtelaina près que ses gens étaient couchés, se rendait nuitamment à Fayet et était de retour en son ostel à Saint-Quentin avant le jour et ses gens levés.

Le roman dit encore que lors de la première visite que le chevalier fit au château de Fayel, le mari s'absenta un moment pour aller aux plaids à Saint-Quentin.

> Ci dalès aler à un plait.
> Tant qu'il reveuras asés tos. (Vers 505).

Et qu'il revint dans l'après-midi.

> Li sires,
> Qui tantost estoit revenu. (Vers 722).

Ce fait suppose très peu de distance entre le château de Fayel et Saint-

ancien, dans lequel suivant la tradition la plus accréditée, eût lieu la fin tragique de la dame de Fayel. Une chapelle dédiée à sainte Cécile, dont la fondation était attribuée à Rorgon de Fayel, époux de l'infortunée châtelaine, a longtemps existé dans ce château. Cette chapelle était desservie dans l'origine par les moines de Saint-Prix. Le domaine de Fayel a changé de mains bien des fois depuis l'année 1190; après avoir été possédé par les familles de Lallier, de Guébriant, il a été vendu par ce dernier à M. Cauvin, qui en est aujourd'hui le propriétaire.

Voici, d'après le roman du XIII[e] siècle, le récit de cette touchante histoire qui nous a paru une des compositions les plus remarquables de notre ancienne littérature et à laquelle nous avons cherché à conserver toute sa simplicité; nous regrettons d'avoir été trop souvent obligé d'abréger des détails pour nous renfermer dans le cadre que nous nous étions tracé.

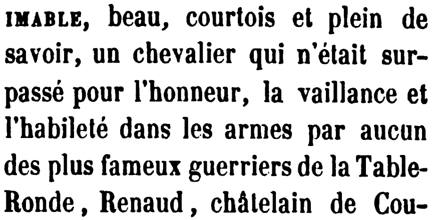
Quentin, car si le mari eût eu 32 kilomètres à faire il n'eût pas chargé sa femme de tenir compagnie au châtelain pendant son voyage et il n'eût pas pu être de retour dans l'après-midi au château.

On sait que les comtes de Vermandois avaient aux XII[e] et XIII[e] siècles, des pairs, des jurés nommés *Hommes-le-Roy*, qui assistaient les prévôts et baillis du Vermandois en leurs assises dans les plaids tenus à Saint-Quentin.

Un des jurés des assises du Vermandois, en 1192, nommé Rorgon (*a*), était seigneur de Fayel, près Saint-Quentin. C'est le même seigneur qui fonda, en 1192, en l'église de Saint-Quentin, un anniversaire pour sa femme, dont le nom est simplement indiqué par la lettre *E.* et une chapelle dédiée à sainte Cécile, au château de Fayel.

Le seigneur de Frières-Faillouel, au contraire, n'était pas juré dans les plaids à Saint-Quentin, car cette seigneurie dépendait de Chauny qui ressortait du baillage de Noyon.

(*a*) Ce même Rorgon de Falel signait une charte de l'abbaye de N.-D. de Ham, en 1171.

IMABLE, beau, courtois et plein de savoir, un chevalier qui n'était surpassé pour l'honneur, la vaillance et l'habileté dans les armes par aucun des plus fameux guerriers de la Table-Ronde, Renaud, châtelain de Coucy (1), aimait la plus noble, la plus séduisante et la plus spirituelle personne du Vermandois, la dame de Fayel (2).

> Es tous biens estoit si parfaite,
> Que Diex, pour amour, l'avoit faite.
>
> (Vers 93).

Comment et en quelle occasion cet amour était entré dans le cœur de Renaud, le poème ne le dit pas, mais il nous apprend que, pour faire connaître son amour à la dame de ses pensées, le châtelain se présenta au château pendant l'absence du seigneur de Fayel. La dame lui fit bon accueil et reçut ses doux propos d'amour en plaisantant.

> J'ay mary preu, vaillant et sage
> Que pour home ne fausseroye. (Vers 220).

Coucy, désappointé, pensa qu'un peu de gloire et de renom lui serait un excellent auxiliaire pour toucher le cœur de l'inhumaine qui s'était joué de ses propos amoureux. Il rechercha les joutes et les tournois, et comme il était adroit, fort et vaillant, il y acquit bientôt tant de gloire qu'on parla en tous

(1) L'existence du châtelain de Coucy ne peut être mise en doute puisqu'on a ses poésies. Dans le roman on le nomme Regnaus (vers 69) ; c'est donc à tort que beaucoup d'historiens l'ont pris pour Raoul, sire de Coucy.

(2) Le poème ne le nomme pas autrement.

lieux de ses hauts faits d'armes. Poète aimable et spirituel, musicien habile autant que preux chevalier, il exprima dans un lai amoureux sa passion pour la dame de ses pensées. Cette chanson fut chantée à la dame de Fayel par un ménestrel du pays et ce témoignage d'amour la flatta et la fit tomber dans une douce rêverie.

Le châtelain continua de composer de tendres mélodies, recherchant toutes les occasions de rencontrer la dame de Fayel et de lui adresser ses hommages indirects.

Un jour qu'il chevauchait près de Fayel, il se présenta au château, c'était l'heure du dîner; le seigneur s'empressa de lui faire les honneurs de son manoir, et il se donna toutes les peines possibles pour rendre sa maison agréable à l'amant de sa femme. Obligé de faire une courte absence pour aller aux plaids à Saint-Quentin, il engagea le châtelain à rester et recommanda à sa femme de tenir compagnie au chevalier et de lui procurer plaisir et distraction pendant le peu de temps qu'il serait absent. Remarquons que ce n'est point là un mari farouche et cruel, mais un bon mari français, bien confiant dans la vertu de sa femme et à qui il ne vient pas même à l'idée qu'on veuille attenter à son honneur.

Ce tête-à-tête pendant l'absence du mari avança un peu les affaires du châtelain. On est tendrement affecté de la sagesse douce et charmante avec laquelle la dame de Fayel résiste aux amoureuses sollicitations de Coucy et se défend contre l'inclination qui commence à naître dans son cœur. Tout ce que peut obtenir l'amoureux châtelain, c'est une (*mance*) manche brodée, qu'il portera au bras droit dans un tournoi que Raoul Ier, sire de Coucy, doit donner entre Lafère et Vendeuil.

Le chevalier, qui veut paraître avec avantage dans ce tour-

noi, ne néglige aucune dépense pour être richement habillé; il veut surtout que la beauté et l'élégance de son équipement lui fassent honneur. Jamais on ne vit un bachelier si bien monté, si gracieux et si parfait en tous points; le roi, dit le poème, ne paraîtrait pas aux joutes plus brillant et mieux paré.

Au milieu des fêtes qui précèdent le tournoi, Renaud trouve moyen de s'approcher de sa dame pour lui demander le gage qu'elle lui a promis. — « Le voici, dit-elle, en tirant la *mance* de son aumônière, et je vous souhaite de revenir demain vainqueur du tournoi. »

Ici le roman donne une brillante description de ce pas d'armes, qui eut lieu en 1187. C'est le sire et la dame de Coucy qui en font les honneurs. On ne les nomme pas, mais ce doit être Raoul Ier et Alix de Dreux, sa femme. Ce tournoi paraît historique car on y donne les noms de tous les seigneurs qui y prirent part avec la désignation de leurs armoiries. Le seigneur de Fayel est du nombre et on le cite comme un des plus braves.

Les noms que le poème nous a transmis appartiennent pour le plus grand nombre à la noblesse du Vermandois, nous citerons, entr'autres :

— Le comte de Soissons.
— Enguerrand de Coucy, frère de Raoul Ier.
— Le sire de Braisne.
— Gauthier de Sorel.
— Jean de Nesle.
— Aubert de Longueval.
— Gauthier de Châtillon.
— Le seigneur de Falvy-le-Martel.
— Jean de Hangest.

— Jean du Ronsoy.

— Le sire de Remigny.

— Goulart de Moy, etc.

Le pas d'armes dure deux jours. Le premier jour Renaud joute avec le puissant comte de Blois et Gauthier de Châtillon ; le second jour la lutte qu'il soutient contre le sire Drius de Chauvigny, un des plus renommés chevaliers de son temps pour sa prouesse et sa valeur, est beaucoup plus sérieuse. Après plusieurs passes, les deux champions, s'élançant avec rapidité l'un sur l'autre, s'atteignirent si rudement qu'ils tombèrent l'un près de l'autre sans connaissance. La plupart des dames furent émues jusqu'aux larmes, mais la dame de Fayel refoula dans son cœur la vive émotion qu'elle avait éprouvée. Le châtelain reçut le prix destiné aux chevaliers du pays et le sire de Chauvigny le prix destiné aux étrangers.

Le festin offert aux invités par le sire de Coucy eût lieu le soir du second jour dans vingt tentes dressées au milieu de la prairie de Vendeuil, près Lafère, non loin des bords de l'Oise. Coucy assista au banquet mais avec le bras en écharpe ; le sire de Chauvigny, blessé gravement à la jambe était resté à son hôtel. Après le repas et pendant que le cortége faisait le tour de la danse, le châtelain trouva moyen de se rapprocher de sa dame et se plaçant derrière son siége, un peu à l'écart, il soupirait tout bas les yeux tournés vers elle. « Mais, lui demanda-t-elle naïvement, êtes-vous blessé ? » — « Dame, les blessures de mon corps seront promptement guéries mais celles de mon cœur sont telles que j'en mourrai si vous ne daignez me secourir. » La dame émue des tendres soupirs de l'amant qui venait d'acquérir, pour la mettre à ses pieds, tant de gloire dans cette lutte d'adresse et

de courage, étant encore sous l'impression des émotions de la journée, se laissa arracher un demi aveu.

Quelques jours après, Coucy, le cœur plein d'amour, retourne au château de Fayel; le mari n'y est pas. La dame. vient à sa rencontre et le fait entrer dans la salle. Le châtelain profite de cette entrevue pour renouveler les plus doux serments d'amour, il exprime à sa dame ses souffrances dans un langage si tendre, il lui chante des lais si amoureux que celle-ci, émue, consent à le recevoir, mais en présence de la chambrière et à la condition que le châtelain ne tentera rien contre son honneur.

Ci lieu en ont fait maint hardi. (Vers 2374).

Celui-ci fait toutes les promesses et tous les serments qu'on demande sur sa foi de chevalier : « Dame, dit-il, avec l'aide de Dieu, je ne ferai rien contre votre gré et je vous servirai comme un fidèle ami. » La dame rassurée se concerte avec lui pour soustraire leurs doux entretiens à l'œil des jaloux qui médisent des amants.

Dans le jardin du château, à côté d'un bosquet, se trouve une porte depuis longtemps condamnée par laquelle le châtelain pourra entrer secrètement.— Coucy, qui possède un hôtel à Saint-Quentin (1) prendra à son service un jeune homme sûr; il lui confiera qu'il aime la chambrière du château de Fayel, afin qu'il ne soit pas du tout question de la dame, et par le moyen du jeune homme et sous prétexte d'amour pour la suivante, les deux amants pourront se voir sans que personne puisse soupçonner leurs doux entretiens.

(1) La tradition désigne, pour l'ancien hôtel de la maison de Coucy à Saint-Quentin, une maison sise *rue du Gouvernement*, non loin de la *rue de Remicourt*.



Le chevalier demande alors un entretien nocturne qu'il obtient après de pressantes sollicitations. Le jour du rendez-vous il se rend, ivre d'amour, à la petite porte du bosquet, mais la pudeur de la dame l'emporta sur l'amour et la porte fatale resta fermée. On laissa l'amant passer la nuit à se plaindre et à se désoler, et au point du jour il retourna à Saint-Quentin comme il était venu :

Mal atourné, mouillé en plus.

Coucy exhala sa tristesse dans une chanson, déplorant son malheur d'avoir été trompé par si gentille dame. Ce chagrin influa sur sa santé, il tomba peu de temps après gravement malade et pendant plus d'un mois il resta au lit, faible et souffrant.

Le bruit ne tarda pas à se répandre dans tout le pays que le châtelain était attaqué d'une grave maladie, même qu'il était en danger de mort. Cette nouvelle parvint au château de Fayel et elle inquiéta vivement la dame qui aimait tendrement Coucy; sa conscience n'était pas exempte de reproches, elle s'accusait de cruauté, envers un amant qui n'avait rien fait pour mériter le vilain tour qu'elle lui avait joué. Elle chercha donc toutes les occasions d'avoir de ses nouvelles, et elle accepta d'aller en nombreuse compagnie à une noce à Chauvigny dans l'espoir d'en apprendre. Pendant les fêtes de la noce, qui durèrent huit jours, une dame de Hangest annonça qu'elle irait visiter le châtelain malade, un peu son parent, et elle prit pour l'accompagner la chambrière de la dame de Fayel à la place de sa demoiselle qui était blessée. Pendant la visite qu'on fit au châtelain, la suivante de la dame de Fayel trouva moyen d'informer le malade du chagrin que sa maladie causait à sa dame.

Ranimé par cette tendre confidence, Renaud sentit l'espoir renaître dans son cœur, et sous cette bienfaisante impression il arriva bientôt à guérison. Dès qu'il fut en état de monter à cheval, il se rendit à Saint-Quentin , où, ayant fait choix d'un garçon intelligent, il lui fit part de son amour pour la suivante de la dame de Fayel et lui promit de le faire riche s'il servait ses amours avec discrétion et de le faire pendre ou brûler s'il le trahissait, puis il le chargea de porter au château une lettre dans laquelle il demandait un rendez-vous d'amour à la demoiselle.

Le message de Coucy parvint heureusement à la dame de Fayel et celle-ci y répondit par la plume de sa suivante en fixant un rendez-vous à quinze jours de là.

Le chevalier, au comble du bonheur, passa le temps, trop long, qui le séparait encore de ce rendez-vous, à voler à de nouveaux exploits. Un tournoi avait lieu entre Forges et Corbie. Coucy prit ses mesures pour y paraître, et dans la joute qui eut lieu il remporta le prix ajoutant encore un nouveau lustre à sa renommée.

Ch. Gomart.

(*La suite au prochain numéro*).



BANQUET D'ADIEU

OFFERT A M. J. GIRARDIN,

ANCIEN DIRECTEUR DE L'ÉCOLE PRÉPARATOIRE A L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES SCIENCES ET DES LETTRES DE ROUEN, PAR LES HOMMES DE SCIENCE, LES INDUSTRIELS, ET LES AGRICULTEURS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Il vient de s'accomplir, à nos portes et presque par-dessus nos têtes, un événement des plus naturels et des plus simples si on l'envisage en soi et dans sa raison d'être, mais qui n'en atteint pas moins les limites de l'extraordinaire et presque de l'impossible, comparé à ce qui se passe habituellement dans le monde de la science, des positions officielles et de la considération publique. En effet, du vivant d'un auteur, en province surtout, il est bien rare de lui voir décerner le triomphe ; et nous ne savons pas si l'on pourrait trouver un autre exemple de celui que vient de recevoir, malgré son extrême modestie, l'homme éminent qui, après avoir achevé, pendant de longues années, l'éducation scientifique, industrielle et agricole de la Haute-Normandie, reçoit aujourd'hui la mission de transporter le même bienfait dans les Flandres, à la Faculté des sciences de Lille, en attendant, sans doute, que Paris l'enlève à son tour et le place dans la glorieuse phalange des savants qui illustrent notre époque.

« Cette nomination, dit le *Journal de Rouen,* avancement laborieusement mérité, causera parmi nous une profonde sensation, car, tous, nous regretterons, avec trop d'égoïsme peut-être, de voir s'éloigner l'un des hommes que notre ville aimait à citer avec orgueil, et qu'elle s'était plu à considérer comme lui étant identifié.

» Depuis vingt-neuf ans que M. Girardin a habitué la jeunesse à écouter docilement ses intéressantes leçons, depuis vingt-neuf ans que ses travaux, chaque jour accumulés, sont devenus l'une de nos richesses, on aimait à le croire Rouennais, à croire enfin qu'il était *greffé sur Normand,* comme il le disait souvent lui-même; et à supposer qu'il pourrait, tout en recevant le prix de ses précieuses veilles, rester encore parmi nous

» Maintenant, le doute n'est plus permis, et nous avons à constater que Rouen va perdre un de ses hommes de talent les plus laborieux, un de ses savants les plus profonds, les plus utiles et les plus populaires. M. Girardin, en effet, est surtout un précieux vulgarisateur; son style net, élégant, sa parole intelligente et sympathique initient avec une merveilleuse facilité aux choses de la science les intelligences ignorantes. Pour peu que l'on sache comprendre, en lisant ou en écoutant M. Girardin, on peut bientôt se dire savant, tant il sait habilement présenter sous leurs formes les plus simples les parties de la science les moins faciles à saisir, et qu'il rend attrayantes, par l'heureuse facilité de son style ou par le charme entraînant de sa parole. »

Lorsque, de part et d'autre, on se fut résigné à cette pénible mais nécessaire séparation, les Sociétés savantes de Rouen, dont il était un des membres les plus actifs, s'empressèrent de donner à M. Girardin, un témoignage de leur

profonde gratitude pour les services nombreux et éclatants qu'il n'avait cessé de leur rendre. Les officiers de bureau de ces Sociétés se réunirent donc en commission, et décidèrent unanimement qu'un banquet d'adieu lui serait donné par les corps savants, les industriels et les agriculteurs de la Seine-Inférieure, et que, pour perpétuer le souvenir de cette ovation, il lui serait offert un objet d'art en bronze, sur lequel serait gravée la date de cette éclatante manifestation de l'estime publique.

En effet, le 10 février 1858, cette brillante fête de famille a eu lieu dans les salons splendidement décorés du *Tivoli Normand*. Là, deux cent cinquante convives, réunis par une même pensée, se rangèrent autour de six tables magnifiquement et somptueusement servies, et les élèves de M. Girardin, dont beaucoup sont devenus des notabilités, se rencontrèrent avec bonheur pour fêter le maître dont le départ leur causait de si vifs regrets.

M. le Sénateur-Préfet de la Seine-Inférieure avait accepté la présidence d'honneur de cette imposante réunion. M. Deschamps, président de l'Académie et de la Commission du banquet, a prononcé un discours d'adieu, dans lequel il a rappelé les éminents services rendus par l'élu de cette fête, la riche nomenclature de ses traités, où la science revêt toujours des formes si nettes et si saisissantes; l'éclat de ses cours envahis par un auditoire avide; sa collaboration a tant de publications scientifiques, qui envient l'honneur d'insérer ses travaux dans leurs colonnes; son affiliation à tant de sociétés savantes, qui se disputent son nom pour enrichir le tableau de leurs membres; sa guerre incessante à toutes les falsifications des denrées alimentaires; le succès de ses pérégrinations dévouées dans les campagnes, lorsque, combattant

sans relâche la routine et le préjugé, se faisant le conseil et l'ami des agriculteurs, il les forçait, par la puissance de sa parole convaincue, à apprendre ce grand art de retirer du sein fécond de la terre tous les trésors qu'elle peut produire.

« Il vient un jour, ajoute M. Deschamps, dans la vie des hommes utiles, qui travaillent modestement et sans bruit à l'amélioration du sort de leurs semblables, où la juste popularité qui s'attache à leur nom ne saurait plus être trompeuse, car elle est alors non le résultat d'une effervescence instantanée, mais le fruit de longs et patients efforts, grains de sable que le travail accumule pendant un quart de siècle pour en faire la base indestructible d'une réputation que rien ne saurait plus ébranler. Alors, on voit, comme aujourd'hui, se grouper autour d'un nom désormais consacré, et les justes faveurs du gouvernement, et les sympathies de l'autorité, et les acclamations de la gratitude publique.

» Monsieur, tels sont les sentiments qui ont réuni autour de vous des collègues dévoués, des disciples reconnaissants, des représentants éclairés de l'Administration, de la Science, de l'Industrie, de l'Agriculture, de toutes les forces vitales d'un département où nul n'est oisif, où chacun vit de la pensée ou de l'action, et où chacun comprend le prix du travail que vient couronner le succès.

» Tous ont voulu s'applaudir avec vous de la récompense méritée par vos travaux, et comme il est dans les tendances de la nature humaine de chercher à rattacher à des formes extérieures toute idée, tout sentiment, toute croyance, je viens, à ce titre, vous prier, au nom de ces nombreux souscripteurs, d'accepter un souvenir qui consacrera à la fois et la sincérité de nos félicitations et l'effusion de nos adieux. »

Au moment où ces paroles furent prononcées, le voile qui

cachait ce *souvenir* tomba, et les assistants purent admirer le superbe groupe en bronze que non seulement les membres du banquet, mais un grand nombre de souscripteurs du département et des pays voisins offraient à M. Girardin comme dernier témoignage d'estime et d'affection.

Ce groupe, de près d'un mètre, est composé de trois personnages : l'Histoire, s'appuyant sur le Temps, inscrit sur un livre la date de la démonstration si honorable pour celui qui en était l'objet. Cette inscription était ainsi conçue : Les Sciences, l'Industrie et l'Agriculture de la Seine-Inférieure, à M. J. Girardin.— 10 février 1858.

Aux pieds de la statue de l'Histoire, un jeune Etudiant assis lit dans un livre, qui porte, à sa première page, le titre des principales publications dues à la plume du savant chimiste.

Michel Vion.

AMIENS DURANT LES GUERRES CIVILES

DU XIVe SIÈCLE.

C'est encore au chroniqueur (1) qui nous a fourni une relation si curieuse du siége de Ham, que nous emprunterons les documents qui suivent :

1356. — Le rebellion du comun de Biauvaisis contre les nobles du pais (2).

Adont avinrent que s'esmurent les paisans de Biauvaisis (pour ce que les chevaliers, qui les devoient garder, avoient pris consail ensemble de yaus oster tous leurs biens) moult mervilleusement sur leurs seigneurs, et s'asemblèrent grant plenté pour coure sus les chevaliers, et tuèrent moult de gentilshommes, de chevaliers et d'escuiers, femmes et enfans, et abatoient leurs fortresses et leurs maisons. Quant le prouvost des marchans de Paris seut la crueuse esmute de ses paisans, yl fist yssir le comun de Paris, et alèrent abatre le tour de Gournay, et aultres fortresses quy estoient otour de Paris. Et, en ce tamps, alèrent

(1) Les chroniques de France, ms. no 26 de la Bibl. de Lille.

(2) Les lecteurs remarqueront facilement que notre chroniqueur fait connaître un grand nombre de faits, omis, ou autrement rapportés par les historiens contemporains.

les paisans de Biauvaisis devant Compiègne, et demandèrent qu'on leur envoaist et rendesist tous les gentilshommes et femmes qui, s'estoient là mis au refuge, mais les bourgois leur refusèrent, et portèrent garant aux nobles du royaume de France, qui en la ville estoient. En ce tamps s'enfuioient tous les nobles hommes de Franche ; les aulcuns hors du royaulme; les aultrez en aucunes grosses villes et fortes fortresses, car moult doubtoient le cruaulté des paisans qui, sans pité et sans rainchon, tuoient femmes et enfans, et tous hommes de noble lignie, et faisoient serment de destruire tout le noble sang de Franche, et tant estoient ostiné en leur erreur. Dont, par leur folle emprise, *allèrent assalir ung castel*, *qu'on nomme le Plaisiet* (le Plessis de Roye), *et estoit à Mahieu de Roye, où pluiseurs hommes nobles et femmes, et enfans estoient mis à sauveté.* Mais Raoul de Couchy et pluiseurs aultres chevaliers s'asamblèrent et alèrent contre yaulx, et les desconfirent, et en tuèrent grant plenté. Après ce se rasamblèrent les paisans en pluiseurs lieus en Biauvaisis, et en France, *et meismes cil de Biauvais estoient contre les nobles, et enmenèrent pluiseurs nobles en la ville de Biauvais, qui, là, furent tués par le consentement du comun de la ville: et aussy le maire d'Amiens envoia cent hommes du comun de la ville en l'ayde des paisans; mais ce desplent moult au consail, et furent remandé, et repairèrent (1) sans meslaire aux nobles hommez, se pau non :* (fol. XLVII, r° et v°.)

1357. — Comment le régent wida Paris pour doubte de trahison.

En ce tamps vienrent lettres à Amiens de par les trois Estas, qu'on laissast le roy (de Navarre) oultre passer paisiblement par la ville d'Amiens, adont fist le roy de Navare assambler le comun de la cité, et leur dist que moult avoit eu de grans

---

(1) Revenir (Roquefort, Gloss. t. II p. 465).

maulx, sans deserte, *et se mist en la bourgesie, par aulcuns de la ville qui luy firent serment de estre de son aliance.* Quant Charle, le régent, seut la délivrance du roy de Navare, yl se doubta moult de trahison ; car cil de Paris le tenoient et wardoient sy près qu'yl ne povoit yssir. *Lors manda secrètement son maistre carpentier et le mestre des yaues, et firent tant, par son commant que yl le mirent hors en une nef, et s'en ala à Miaus,* et, là, manda ses amis et ses chevaliers. Et, pour le département du régent, se doubta le prouvost des marchans et ses alyés, et mandèrent le roy de Navare qu'il venist à Paris. Et, quant yl y vint, yl fu bien rechus, et luy fist-on grant feste. Et, puis, fist asambler du communt de Paris grant plenté au pret de Saint-Germain, et prescha par devant yaus, et remonstra le haulte lignie dont yl estoit venuz, et que mieulx luy apartenoit la dignité du roialme de France, par proximeté de la lignie à avoir led. roialme, qu'au roy Jehan, qui enprisonné l'avoit, et, pareillement, pluiseurs aultrez pour post dist-yl au communt, en luy complaignant du roy Jehan et en bamant le régent de ses fais. *Dont aulcune gens tenoient ses parolles, faulses et décepvables, mais n'en osoient riens dire au contraire, pour ce qu'il estoit rechut et mandés des souverains gouverneurs de la ville. En celle saison, fist le prouvost des marchans et son consail prendre le maistre carpentier et le maistre de yaues, lesquelz avoient mis hors de la ville Charle, le régent, secrètement, pour celle cause, les jugèrent à morir, et furent mené en grève, pour justichier. Or, advint que, quant le bouriau ot saisit se dolloire, pour eux justichier et décoller, yl quey devant yaus trestous de mauvaise maladie et fu en ce point longement ; et, au relever, ne se pot excuser de le justice faire, et dépecha en quatre cartiers* (1). Après ce ala le roy de Navare à Rouen, (fol. XLV v°, — XLVI r°).

---

(1) 1340. a Henry le Loremier, pour une journée que on l'envoia vir se W... estoit pris, III s. ;— à Jehan des Taus et ses compaingnons qui priseut W....., doneit en courtoisie VIIIXXL.. ; — à Jehan de Tiennes, Jaquemon

1358. — Guerre des Navarois.

En che tamps se partirent de Tournay V^c^ hommes du commun, et alèrent devant le castiel de Mauconseil, là où estoient assamblés pluiseurs hommes de comun et aulcuns chevaliers du pais, pour ce que les Navarois estoient dedens, et, là, estoit capitainez de l'os des Franceis ung chevalier, nommé Piere de Flavy ; mais le roy de Navare y envoia le garscon de Maroel, atout V^e^ hommes d'armes, qui partirent de Creil et d'aultrez fortresses, et assallirent les françois, qui estoient devant Mauconseil, par une matinée, et, là, furent Franchois soupris et desconfis, et furent cil de Tournay *auques* tous mors, ou pris, et pluiseurs aultrez. *Et, en ce tamps, demoroit à Amiens le femme du visconte de Pois et le femme Jehan de Piquiqny, et furent prises et emprisonnées par le commandement du régent, pour ce que leurs barons estoient ses anemy* ; *adont mandèrent cil à ceus d'Amiens qu'on leur rendesist leurs femmes : à ce s'acor-*

---

de Mons, Gillion Borrau, Willaume de Noielle, pour une carete sour quoy on mena le corps W.... enfouwir au gibet *et le tiesto dudit W..... metre à le porte Courtray* (à Lille), XL s. ; — à Pieron le Carbonnier. *pour couper le tieste* W....., XX s. ; — à Henry le Lormier, *pour le falot, corde et l'auste* (lance), *là où le tieste W..... fut mise* XII s. ; — à Willaume de Noielle et II de *ses compaingnons*, et Jehan Clavaine, *pour faire oster le tieste W... de le Porte de Courtray, et metre à le porte des mallades*, XX s.;— à Pieron le Carbonnier, pour ce meismes, XX s. ; — *Pour vin but de cheous qui ostèrent le tieste W....., quant on le mist à le porte des mallades* (aujourd'hui porte de Paris). III s. IX d. ; — Pour le faure (serrurier) qui fist claux pour enfierer, W..... et deffierer, II s. ; — à Gillion le Veret, pour les kevaus de mons. Pieres de Quimeres et des autres chevaliers qui vienrent en le ville, pour le cause de W..., XXXVI s.; — 1340. *Au roy des ribaus, pour enfouir le tieste* W....., V s. — 1339. *Pour 11 messes de requien que on otria à Wi...., à se mort, quant il fu pendu*, II s. (Arch. de l'hôtel de ville de Lille).

doit le maires et pluiseurs bourgois, qui estoient alyés aux Navarois, mais le comun les contredist, pour obéir au régent de Franche, (fol. L v°).

1358. — Comment la ville d'Amiens fu emblée et pillée, et pluiseurs gens ochis.

Adont firent tant ces deus chevaliers, que pluiseurs de leurs hommes entrèrent en la ville secrètement, et meisme Jehan de Piquigny, et furent esconsés (1) en pluiseurs lieus, par le gré et consentement du maieur de la ville et aultres, et se assamblèrent cil par nuit en armes, secrètement, et alèrent tuer ceulx qui gardoient la ville et le nouvelle fortresse, et tant firent que yl ouverirent une porte, et les Navarois entrèrent en sa puissance, et fourèrent la ville, et ochirent pluiseurs gens, et boutèrent le feu en pluiseurs lieus. Adont leva le cry parmy la ville, et furent moult esbahis, et bien virent que yl estoient trahis ; et pluiseurs gens qui demoroient entre deus murs (2), se sauvèrent en une viese fortresse et laissèrent. Et quant le peuple de la ville fu armés et assemblés, *les pluiseurs voloient que on alast combatre contre leurs anemys ; mais le maire qui conduire les devoit, détrioit leur besoigne*. Adont se tirèrent les gens devers le viese fortresse, et laissèrent les gens convenir entre deus murs jusques à lendemain, après solel levant, que le conte de Saint-Pol vint au secours, en la ville, et fist sonner le bancloque, et le peuple assambler, pour aler contre eulx ; mais les Navarois se mirent à camps et s'en alèrent sans bataille avoir : *Et dont fu pris le maires d'Amiens et mis à mort, et estoit nommés Fremin Coquerel, et fu justichiés comme traitez, et pluiseurs*

---

(1) Cachés, Roquefort, ibid., t. I, p. 505.

(2) Inter muros noviter factos et antiquos, dit le continuateur de Guillaume de Nangis, t. II, p. 274, éd. de la soc. de l'histoire de France.

aultrez bourgois (1), *et furent après justichiés pour trahison :* et de tel en y ot qui se partirent par pauour de mort, et alèrent avec les Navarois. *Adont firent cil d'Amiens abatre ce que remés estoit en le viese frumeté, où yl avoit lieu par avant le destrusion de plus de IIIIm. maisons* (2) *et pluiseurs églises.* Cellez asures avint en l'an dessudit au mois de septembre (fol. LI. r° et v°).

En ce tamps s'assamblèrent Navarois en le fortresse de Logne (Long), en Pontieu, et pillèrent le pais d'entour. Adont s'asamblèrent les gens de pluiseurs vilagez d'Artois, et de Picardie et de Ponthieu, et mirent le siége par devant ladite fortresse; mais riens n'y firent, ains retournèrent par le consail du conte de Saint-Pol, pour le saison de l'ivier, (fol. LI v°).

De la Fons-Mélicocq.



(1) 17, suivant Froissart, non compris l'abbé du Gard. Il ne parle pas de Firmin Coquerel.

(2) III m., selon Froissart.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR LES

OUVRAGES EXÉCUTÉS DANS LA VILLE D'AMIENS,

Par des Maîtres de l'Œuvre, Maçons, Entailleurs, Peintres, Verriers, Brodeurs, Orfèvres, Serruriers et Fondeurs,

PENDANT LES XIVe, XVe ET XVIe SIÈCLES.

(FIN *).

Voyons maintenant, quels furent les brodeurs et les orfèvres de cette ville dont les ouvrages méritent d'être également cités :

Dès 1382 il se trouvait à Amiens plusieurs ouvriers qui brodaient avec beaucoup d'habileté. Ils apportaient un soin tout particulier aux broderies de la bourse du maïeur laquelle était en velours bleu et rouge (azur et vermeil). Ces broderies représentaient les *armes de France et celles d'Amiens.* Le maïeur portait ordinairement à la ceinture cette bourse où l'on mettait les sceaux de la ville ; et comme c'était un grand honneur que d'être désigné pour broder cette espèce d'escarcelle, les meilleurs ouvriers, cherchaient à se surpas-

---

(*) Voir la *Picardie*, 1858, IIe et IIIe livraisons, pag. 70, 121 et suivantes.

ser les uns les autres pour fixer sur eux le choix du corps de ville, et être chargés des broderies qui devaient orner la bourse du chef de la cité.

Le prix de la façon de ces broderies était, d'ailleurs, assez élevé. En 1382 *Evrarde* reçut, pour avoir *ouvré de broderie* la bourse du maïeur, la somme de 70 sols, et *Nicaise Sauvale*, toucha, en 1401, pour le même objet, IV escus d'or, En l'année 1446, *Jean de Rozendal ouvra et broda aussi de fleurs de lis d'or et des armes de la ville* une bourse pour le maïeur et on lui paya la somme de 70 sols (1), comme on l'avait fait précédemment à Evrarde.

La broderie dont on ornait à cette époque la manche de la robe de l'exécuteur de la haute justice de la ville, coûtait bien moins cher: 10 sols était le prix ordinaire que l'on payât aux brodeurs pour la façon de cette broderie. Elle consistait, sans doute, dans quelque sinistre emblême, ayant rapport au ministère barbare qu'exerçait l'homme à qui elle servait de parure.

David de Herselaines, qui vivait en 1482, broda plusieurs fois les nombreux écussons dont était ornée la tente que l'on dressait, chaque année, les jours de l'Ascension et de la Fête-Dieu, pour y poser le Saint-Sacrement. Ces écussons étaient aux armes de l'Evêque d'Amiens, du chapitre de la cathédrale, du vidame de Picquigny, des seigneurs de Beaujenci, de Boves et de Raineval ; parmi ces armoiries il s'en trouvait

---

(1) « A Jehan de Rozendal, portent les comptes de la ville, broudeur demourant à Amiens, paié la somme de LXX s. pour son salaire d'avoir ouvré et brodé de fleurs de lis d'or et des armes de la ville une bourse de velours, pour en icelle mettre les sceaulx de led. ville que porte mons^{r}. le mayeur d'illec, chacun jour. » (Comptes de 1446 à 1447, côtés 34, y 3).

d'assez compliquées et il fallait un certain talent pour les bien représenter.

Des ouvrages plus importants furent entrepris par des brodeurs d'Amiens, dans le XV[e] siècle et le suivant, pour des églises de cette ville ; nous voulons parler de ces belles tapisseries qu'on exposait à la fête de leurs patrons, dans le chœur et quelquefois dans la nef de ces édifices. Celles de Saint-Firmin-*le-Confesseur*, de Saint-Firmin-*en-Castillon* et de Saint-Germain étaient regardées comme les plus curieuses. Cette dernière église avait douze grandes tapisseries de haute-lice sur lesquelles étaient représentées la vie et les principales actions de *monsieur Saint-Germain* ; deux autres tapisseries offraient les mystères de l'*Annonciation* et de la *Visitation* de la sainte Vierge, et les *miracles de saint Nicolas*; enfin, cinq autres tapisseries rappelaient aux fidèles l'*Histoire de Moïse*. toutes étaient dues à des artistes amiénois et flamands; malheureusement leurs noms ont été oubliés dans les descriptions qui nous en sont restées.

Dans le XVI[e] siècle, un tapissier-brodeur, aussi d'Amiens, nommé *Jacques Carpentier* fut chargé d'un travail qui prouve sa grande habileté : *il rabilla et mit à point la tapisserie dite du roi* qui avait servi à décorer les bateaux dans lesquels François I[er] et la reine sa femme avaient été conduits par eau d'Amiens à Abbeville, pour se rendre de là à Ardres.

En 1568, *maître Dippre*, qui passait pour un excellent ouvrier, broda avec un talent remarquable, les armes et la devise de Charles IX sur une pièce de satin blanc, dont on fit le dais ou poêle, sous lequel ce monarque devait être reçu à son entrée à Amiens; mais les embarras qu'essuya ce prince l'ayant empêché de venir dans cette ville, ces magnifiques broderies furent données par le maire et les échevins au cou-

vent des religieuses de Sainte-Claire, où elles attirèrent, pendant longtemps, les regards des personnes qui visitaient leur monastère.

Mais c'est surtout dans la fabrication des ouvrages d'orfévrerie, alors si riches et si admirables, qu'Amiens eût des artistes distingués et d'un vrai talent pendant les XV° et XVI° siècles.

Jean Vassal, à qui l'on attribue l'exécution de la coupe et de l'éguière d'or, offertes à Catherine de France, fille de Charles VI, mariée à Henri V, roi d'Angleterre, à sa première entrée dans la ville d'Amiens (1), en 1421, était un très excellent ouvrier.

On choisissait ordinairement les orfèvres les plus capables pour faire les précieux objets que l'on offrait ainsi aux grands, lorsqu'ils venaient visiter notre ville. En 1448, *Guillaume-François*, qui exerçait cette profession à Amiens, exécuta les deux drageoirs d'argent présentés au comte de Charolais, *à sa joyeuse venue dans cette ville.* Ces drageoirs étaient *vairez et dorez par lozanges*; on y remarquait surtout, deux émaux aux armes de ce comte et de la ville d'Amiens (2).

---

(1) Le passage relatif à cette entrée est fort curieux ; en voici les propres termes : « à Robert Lenoir etc. — la somme de III° L couronnes d'or ; laquelle somme fut convertie à faire et ordonner une coupe d'or et une éguerre d'or qui de par ycelle ville furent donez et présentez à très haulte et très puissante princesse madame Katrine de France, fille du roy Charles notre sire, deerain trespassé, auquel Dieu pardoint, et lors femme de très excellent et très puissant prinche le roy d'Angleterre, *héritier* et *régent de France*, à sa première venue et entrée en la ville d'Amiens, et alant en la compaignie de son dit mary ou dit royaulme d'Angleterre etc. » (Comptes de la ville, coté 20, 73).

(2) Comptes de la ville d'Amiens de 1447 à 1448, coté 38, 73.

Comme l'envie et la jalousie n'aveuglaient pas les artistes du temps, et que la rivalité se bornait chez eux à une noble émulation qui les portait à s'efforcer de mieux faire les uns que les autres, on voyait souvent plusieurs orfèvres s'entendre ensemble pour faire quelque chef-d'œuvre, digne du prince à qui on le destinait et de la ville qui devait le payer. C'est ainsi qu'en 1482, *Jean Alart, Jean Gromelu, Pierre Fauvel, Jean Damiens, Henri Corroyer, Pierre de Dury et Pierre Quinquant,* orfèvres à Amiens se réunirent et fabriquèrent *un navire d'argent doré, gravé de chasteaux* etc., qui fut offert à la dauphine et excita l'admiration de tous les seigneurs de sa suite.

Deux ans plus tard, en 1484, un autre *navire d'argent,* non moins brillant, non moins magnifique, fut exécuté par *Nicolas Deshoteux,* orfèvre d'Amiens, pour présenter à la reine de France, au nom de cette ville (1). Deshoteux était un artiste très distingué ; on lui doit plusieurs beaux ouvrages parmi lesquels nous nous bornerons à citer l'image de la sainte Vierge de la *Confrérie du Puy-Notre-Dame d'Amiens.* Cette image, que l'on posait sur l'autel de la confrérie le jour où l'on en célébrait la fête, était fort belle. Le puits et la couronne de l'enfant Jésus avaient été dorés avec le plus grand soin. Le piédestal, de forme hexagone, présentait sur ses six faces vingt-huit écus peints et émaillés, offrant les armoiries des vingt-huit maîtres ou confrères qui l'avaient donnée. Le patron de ce piédestal avait été fait en 1502, par Riquier Haulroye, peintre d'Amiens, dont nous avons parlé précédemment.

(1) Comptes de la ville d'Amiens de 1482 et années suiv.

Deux autres orfèvres d'Amiens, *Pierre Fauvel et Pierre de Dury*, s'acquirent une grande réputation, dans cette ville, par la magnifique table d'argent qu'ils commencèrent en l'année 1485, pour le maître autel de la cathédrale. Cette table était décorée d'un grand nombre de statuettes aussi d'argent; on y voyait un *crucifiement* donné par l'évêque Pierre Versé; *l'histoire de la décollation de saint Jean-Baptiste* offerte par Mᵉ Jean de Cambrin, doyen du chapitre et le *martyre* de saint Firmin dû au même ecclésiastique.

Jean Graval fut le seul orfèvre qui l'emporta sur Nicolas Deshoteux, Pierre Fauvel et Pierre de Dury; mais ses œuvres sont peu connues, parce qu'il demandait un trop haut prix des ouvrages qui lui étaient commandés. Ainsi, par exemple, au mois d'avril 1493, la ville ayant résolu de présenter à la reine Anne de Bretagne « Une pièce d'œuvre en fachon de une fontaine d'argent dorée, en laquelle y auroit une licorne et une cheraine, et au pied les armes du roy et de la royne; puis, au-dessoubs, celles de la ville esmaillées, affin que ladicte royne puct, en regardant lad. fontaine avoir mémoire dudit don (1), » on arrêta qu'on ferait faire cette pièce d'œuvre par des orfèvres de Péronne, un autre d'Amiens et un ouvrier de Valenciennes, moyennant cent sols pour chaque marc. « Plutôt, est-il ajouté, que par Jehan de Graval, orfeuvre demourant audit Amiens, qui avait veu le patron d'icelle pièce d'œuvre, et qui demandait par marc 6 livres (2). »

Comme on l'a dit, Jean de Graval exigeait plus que le

(1) XVIᵉ Registre aux délibérations de la ville d'Amiens.

(2) Id.

prix demandé par d'autres orfèvres; mais la ville devait-elle tenir à un cinquième ou sixième en moins, pour employer un homme tel que Graval, un artiste doué d'un si grand talent? Nous ne le pensons pas et tous les amis du vrai beau partageront sans doute notre opinion à cet égard.

En 1517, *Lucas de Cuignières* et *Pierre Lemessier* étaient en grand renom, comme orfèvres à Amiens. Au mois de mai de la même année ils firent en or fin les *trois chefs de saint Jean*, qui furent présentés l'un à la reine de France, l'autre à madame d'Angoulême, mère de François Ier, et le troisième à madame d'Alençon (1).

Vers 1588, *François Desloges*, aussi orfèvre, reçoit 50 sols *pour avoir racoustré un livre d'argent*, un baston et calice appartenants à l'église Saint-Germain d'Amiens. Il fallait que le volume auquel on donnait la qualification de *livre d'argent*, fut bien précieux pour avoir une couverture aussi riche; c'est, en effet, d'une couverture de cette espèce plutôt que d'un *livre* proprement dit qu'il doit être question ici.

Plusieurs des orfèvres des XVe et XVIe siècles étaient en même temps graveurs sur étain, sur cuivre et sur argent. En 1422, Jean Vassal *tailla et esmailla les armes de la ville d'Amiens sur XXVIIIe kanes d'estain* (2) qui servaient à faire les présents de vin de la ville; d'autres orfèvres gravèrent le monogramme d'Amiens sur plusieurs canons et en 1483, Pierre de Dury fit en argent le sceau appelé *sceau des marmousets*, dont on peut voir la description dans notre *Histoire de la ville d'Amiens*.

Nous terminerons ces recherches sur les ouvrages exécutés

(1) Comptes de la ville d'Amiens.
(2) Id.



par les artistes et artisans d'Amiens, en parlant des serruriers et des fondeurs.

Les serruriers qui étaient de la Bannière des ouvriers en fer, appelés communément *feures*, avaient embelli le cierge de leur confrérie de mille ornements divers. Rien de curieux à voir comme cette haute pyramide à jour, où se trouvaient attachés les emblêmes et chiffres de chaque métier de la bannière, et les modèles des ouvrages les plus difficiles à exécuter. Aussi cette pyramide attirait-elle les regards du peuple quand on la portait aux processions du Saint-Sacrement ou aux messes *de saint Eloi.*

Les clefs de la porte de Beauvais que l'on présentait ordinairement aux rois de France, à leur entrée dans Amiens, étaient regardées comme un ouvrage accompli; un serrurier appelé Holron les avait refaites à la fin du XVI° siècle, et le corps de ville s'était empressé de les faire dorer et esmailler afin de leur donner plus de valeur, aux yeux des monarques, à ce que rapporte un chroniqueur du temps.

Les grilles et les croix en fer étaient aussi exécutées avec beaucoup d'habileté, par les serruriers d'Amiens, à l'époque qui nous occupe; mais leur talent se montrait surtout dans la décoration des montures ou garnitures de puits. Celui d'*Amour* construit en 1574, dans la rue Haute-Notre-Dame, qui prit plus tard le nom de rue du *Beau-Puits,* était orné de colonnes en fer artistement travaillées, de caryatides en gaines, supportant des corbeilles de fleurs et de fruits, d'écussons aux armes de France et de la ville d'Amiens, et de la devise du roy Charles IX. Une délibération de l'échevinage d'Amiens, du 16 juin 1575, nous apprend quel fut l'auteur de ce travail remarquable; cette délibération porte:

« Sera dict à *Pierre Darly,* serrurier, que s'il veult faire dignement la devise du roy à présent régnant, pour estre mise aux deux faces du *Puits d'amour*, Haulte-rue-Notre-Dame, suivant le portraict qu'il en faict et présenté à Messieurs, il en sera payé à raison de VI s. la livre de fer; quy est deux fois aultant qu'il en debvoit avoir pour faire la devise du feu roy etc. » — La couverture et le couronnement de ce beau puits, ajoute un écrivain du XVIII[e] siècle, étaient terminés par une girouette taillée en flammes, garnies de fleurs de lis d'or. Tout cet ouvrage de fer était si délicatement travaillé qu'on a pu, sans le flatter, l'appeler le *Beau-Puits* (1).

Quelques serruriers d'Amiens excellaient également dans la réparation des horloges de grande dimension, et, en 1488, *Robert Parent,* l'un d'eux, fut chargé, pour ce motif, de préférence à tout autre de faire à l'horloge de la ville les travaux nécessaires, pour qu'elle allât bien.

C'était ordinairement le *canonnier de la ville d'Amiens* qui fondait ses canons. On ne recevait à cet office que celui qui faisait preuve de capacité pour couler les pièces d'artillerie, fabriquer la poudre et mettre le canon en batterie. Une robe des draps de la ville était donnée tous les ans au *maître canonnier* d'Amiens. Au mois de mai 1471, *George Corne* obtint ainsi du corps de ville une robe de drap, sur l'exposé par lui fait « qu'il savoit fondre et faire culeuvrines, et qu'il en avoit joué devant l'armée des Bourguignons pendant qu'elle assiégeait Amiens. » — Le maire et les échevins de cette ville se plurent à reconnaître à cette occasion, *l'habi-*

---

(1) *Manuscrits de Pagès,* mis en ordre et publiés par Louis Douchet, in-12 (Amiens, 1857, t. II, p. 68).

leté et suffisance du dict George Corne (1), comme canonnier fondeur.

En 1419, la ville paya à *Jacques Duvivier*, canonnier, la somme de 457 fr. 10 s. 6 d. pour la façon d'un gros canon qu'il avait fait hors la porte de *Longue-Maisière*, à Amiens, sur la nouvelle que l'ennemi devait venir mettre le siége devant cette ville, *afin de rompre les engins qu'il aurait pu dresser pour la battre et démolir* (2).

Quelquefois les fondeurs, malgré leur habileté, ne réussissaient pas dans les ouvrages qu'ils entreprenaient. C'est pour ce motif qu'en 1496 *Gille Haie* (qui prenait le titre de canonnier ordinaire du roi demeurant à Amiens), demanda aux maïeur et échevins une récompense, comme ayant fondu pour cette ville « une grosse couleuvrine du poids de 1200 et 55 livres, laquelle il avait convenu fondre deux fois, la première fonte n'étant pas bonne (3). »

Il paraît même qu'en 1562 on ne trouvait plus de fondeurs bien capables dans Amiens ; une délibération de l'échevinage du 23 mars de cette même année porte, en effet, que l'on mandera d'Abbeville et de Beauvais « ou il y avait gens expers et cognaissans à fondre artillerie, aucuns d'entr'eux, afin de faire marché pour la fonte du métal et de l'artillerie (4). »

Heureusement ce manque de fondeurs habiles dans une ville telle qu'Amiens, ne semble pas avoir duré longtemps ; car, dès 1578, nous voyons que *Nicolas Peron*, maître fondeur

---

(1) Comptes de 1471.
(2) Id. de 1419.
(3) Reg. aux délibérations de 1493 à 1497.
(4) Id. de 1562.

d'artillerie, jouissait de tant de réputation, que le maïeur et les échevins de Montdidier l'emmenèrent avec eux pour refondre leurs canons (1).

On ne fondait pas seulement des canons à Amiens dans le XVI[e] siècle ; on y faisait aussi des *harquebuses* et des *fauconaux*, et *Pierre de la Cauchie*, fondeur de cette ville fut chargé en 1552 « de faire (pour sa défense) 36 harquebuses à crocq de 4 pieds de long, au prix de 46 s. pièce et 6 faulconaux de 8 pieds aussi de long, à raison de 4 livres le cent pesant, et en lui livrant le métal (2). »

Il est bien regrettable que l'on n'ait pas su conserver quelques uns des vieux canons fondus à Amiens ; en les examinant nous eussions pu mieux juger du talent des hommes auxquels on les devait, de leur solidité, de la dimension, de leur calibre, et de la richesse des ornements que l'on y gravait, pour leur donner plus de beauté.

Les fondeurs de cloche ne manquaient pas non plus à Amiens dans le XVI[e] siècle. Les marguilliers des principales paroisses rivalisaient alors de zèle, pour en avoir le plus grand nombre qu'ils pouvaient dans les clochers de leurs églises. Le 11 août 1575, le curé et les marguilliers de celle de Saint Germain prièrent l'échevinage de lui donner une cloche pesant 2500 livres « en quoi faisant, ajoute la délibération du même jour, ils se submectoient à faire faire au clocher de ladite église un accord parfaict *de dix-sept cloches*. pour l'honneur de la ville (3). » — Mais l'échevinage se

(1) Reg. aux délibérations de 1578.

(2) Id. de 1552.

(3) Echevinages de 1574.

montra peu sensible à cet honneur, et se contenta de surseoir à statuer sur cette demande.

Il est vrai que l'échevinage avait appris, à ses dépens, ce que coûtaient les cloches : au mois de septembre 1562 la ville avait fait marché, avec *Jean de Bruyères*, marchand fondeur demeurant à Amiens, tant en son nom que comme se portant fort de *Jean de Heudebert*, aussi marchand fondeur, pour la fonte de quatre cloches qui devaient être placées dans le beffroi : l'une du poids de 2,500 livres, l'autre de 1,800 livres, la troisième de 1,300 livres et la quatrième de 12 à 13,000, moyennant le prix de 60 sols tournois par chaque cent pesant, payable à ces fondeurs six mois après livraison de ses cloches, outre le métal qu'elle était aussi tenue de fournir (1) ; mais Jean de Bruyère et son associé Jean Heudebert s'étaient mal acquittés de la fonte de la dernière cloche, celle destinée à sonner *l'effroy* ou *l'alarme* ; elle se trouva défectueuse, et un long procès s'en suivit. Cependant ces deux fondeurs passaient pour *gens habiles, capables et experts en fonderie ;* mais la réussite dans la fonte des cloches de grande dimension n'était probablement pas plus certaine alors que de nos jours ; aussi l'ancien proverbe : *Triste comme un fondeur de cloches*, était-il déjà connu ?

Nous voudrions étendre plus loin ces recherches sur les principaux ouvrages des artistes ou artisans d'Amiens, pendant les XIVe, XVe et XVIe siècle ; mais les limites qui nous ont été tracées, nous en empêchent ; nous devons, en conséquence, nous contenter d'avoir cité quelques uns de ces ouvrages et rappelé les noms de plusieurs ouvriers habiles, mais

(1) Echevinages du dernier jour de septembre 1563.



maintenant oubliés. Un jour nous pourrons donner de l'extension à notre travail et parler, en même temps, des graveurs sur métaux et des potiers d'étain. On sait que ces derniers exécutaient des plats et des vases aux formes gracieuses, élégantes, et qu'ils les ornaient souvent de sujets empruntés à l'Ecriture sainte, à l'Histoire profane ou à la mythologie.

H. Dusevel,

des Sociétés Impériale des antiquaires de France
et de Picardie.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

BEAULIEU-LES-FONTAINES.

(SUITE *.)

Origine singulière d'un nom. — Généalogie des seigneurs. — Forteresse. — Epoques historiques. — Etablissements religieux. — Forêt. — Usages et superstitions.

JEANNE D'AMBOISE (1), dame de Nesle, de Beaulieu, de Montdoubleau, etc., fut mariée à Charles de Trie, comte de Dammartin, etc., fils de Jean II, comte de Dammartin, et de Jeanne de Sancerre. Il se trouva, en 1356, à la bataille de Poitiers; prisonnier du comte de Salisbury, il fut conduit en Angleterre. Pour obtenir sa liberté, il transporta au connétable de Fiennes, en novembre 1360, ses terres de Cappy (2) et de La Basèque, près Arras, en échange de celle de Marrot, dans le comté de Salisbury, en Angleterre, que le connétable avait cédée à ce comte pour partie de sa rançon. Il retourna en Angleterre en 1364, et le roi lui fit remettre une somme d'argent pour y soutenir son état. Charles de Dammartin eut l'honneur de tenir sur les fonts de baptême le roi Charles VI, en 1368, avec le maréchal de Montmorency. Par titre du 3 novembre 1401, Jeanne d'Amboise fonda dans la collégiale de Nesle

---

(*) Voir la *Picardie*, 1858, IIIe livraison, pag. 137 et suivantes.

(1) Armes de la Maison d'Amboise : *Palé d'or et de gueules de six pièces.*

(2) Canton de Bray.

une messe basse quotidienne, appelée la *messe d'Amboise*. Elle affecta à cette fondation cinquante-deux journaux de bois dans les forêts de Beaulieu et de Fréniches, et six journaux de pré, avec réserve de garenne et de justice. Elle eut pour fille unique *Blanche*, comtesse de Dammartin, mariée à Charles, sire de La Rivière, seigneur d'Aunau et de Rochefort, de Cesi, de Montdoubleau, etc, comte de Dammartin (1), fils de Bureau, sire de la Rivière, premier chambellan du roi Charles V, et de Marguerite, dame d'Aunau et de Rochefort. Charles de La Rivière était filleul du même roi, et tint constamment, le parti de Charles Dauphin, lequel ayant succédé à la couronne, lui donna, en 1428, en reconnaissance de ses services, la charge de Grand Maître et général réformateur des Eaux et Forêts de France; mais il n'en remplit pas longtemps les fonctions, car il mourut en 1429. Blanche étant morte sans enfants laissa les seigneuries de Nesle, Beaulieu, etc, à sa tante Marguerite d'Amboise.

Marguerite d'Amboise, dame de Nesle, de Beaulieu, etc., fille puînée d'Ingerger, seigneur d'Amboise et de Marie de Flandre, dame de Nesle, épousa Pierre de Sainte-Maure (2), IIe du nom, dit *Drumas*, fils de Pierre de Sainte-Maure Ier, seigneur de Sainte-Maure, et de Mahaut, sa femme. Il se trouva à la guerre de Gascogne et de Saintonge en 1338, à la bataille du roi de Navarre en 1340 et à celle de Bouvines ; il fut trois fois prisonnier des Anglais, auxquels ils paya de fortes rançons. Ils eurent quatre enfants :

1° Jean qui va suivre :

2° Armand, seigneur de Pussac, mort sans postérité;

3° Marie, alliée à Pierre de La Rocherousse, seigneur de Pocé;

Et 4° Marguerite, mariée à Guillaume, seigneur d'Orgemont et de Méry-sur-Oise.

---

(1) Les comtes de Dammartin portaient: *fascé d'azur et d'argent de six pièces, à la bordure de gueules.*

(2) La maison de Sainte-Maure portait, selon l'Armorial universel : *d'argent à la bande de gueules*, et suivant De La Roque, auteur du Traité de la Noblesse : *d'argent à la fasce de gueules.*

Jean de Sainte-Maure Ier, seigneur de Nesle, de Beaulieu, de Montgaugier, comte de Bénaon, jouissait, en 1411, d'un grand crédit à la cour. Il était chancelier du Dauphin, duc d'Aquitaine, et avait *moult belle faconde*, dit Monstrelet; le duc d'Orléans sollicitait sa mort et celle de plusieurs gentilshommes picards. Il était mort en 1425, et avait épousé Jeanne Des Roches, dame de Beaupréau et de La Haie-Joulain, fille et héritière de Jean, seigneur Des Roches, et de Jeanne de Beaupréau, dont il eut quatre enfants :

1° Jean II, qui suit;

2° Pierre;

3° Marie;

Et 4° Charlotte, dame de la Faigne, mariée à Gui de Laval, seigneur de Loué.

Jean de Sainte-Maure, IIe du nom, seigneur de Nesle, de Beaulieu, de Montgaugier, de La Haie-Joulain, etc., était mort en 1463. Il avait épousé 1° Jacquette de Puiseuls, nièce de Renaud de Chartres, archevêque de Reims et chancelier de France; et 2° Louise de Rochouart. Ses enfants du premier lit furent :

1° Charles, qui suit;

2° Andrée, mariée à Thibaut Bellenger, seigneur de La Houssaie.

Ceux du second lit furent :

3° Jean de Sainte-Maure, prisonnier à Loches, dont le procès fut commencé en 1477, pour avoir voulu favoriser l'évasion du comte de Roucy, qui y était aussi prisonnier ;

4° Jacques ;

5° Antoine ;

Et 6° Agnès mariée à Jean Beaufils.

Charles de Sainte-Maure, en faveur duquel la seigneurie de Nesle fut érigée en comté (1), par lettres du mois de janvier 1466, seigneur de Beaulieu, de Montgaugier, etc., chevalier et chambel-

---

(1) Le roi Louis XI érigeant la seigneurie de Nesle en comté, dit que cette terre *est moult noble et ancienne, de très grant nom et valeur*; il parle d'un très grand nombre de fiefs qui en dépendent.

lan du roi, vivait encore en 1492. Il avait épousé, du vivant de son père, 1° par contrat du 26 septembre 1457, Madeleine de Luxembourg, seconde fille de Thibaut, seigneur de Fiennes, et de Philippine de Melun ; et 2° Catherine d'Estouteville, dame de Formeries, fille de Robert, seigneur de d'Aussebose, et de Marie de Sainte-Beuve.

Du premier mariage il eut :

1° Adrien de Sainte-Maure, mort sans alliance.

Du deuxième il eut :

2° Adrien, qui va suivre ;

3° Jean, chevalier, de Rhodes, commandant de Carquigny ;

4° Jeanne, mariée à Jean de Montbel, seigneur d'Antremons ;

5° Antoinette, alliée à François Baraton, seigneur de Rivarennes ;

Et 6° Anne, femme du seigneur de la Gratoire, en Anjou.

Adrien de Sainte-Maure, comte de Nesle, en faveur de qui la seigneurie de Beaulieu fut érigée en baronnie, en 1490; il était mort en 1507. Il avait épousé Charlotte de Châlons, comtesse de Joigny, dame d'Antigny, etc., fille et héritière de Charles de Châlons, comte de Joigny, baron de Viteaux et de Jeanne de Banquetin, dont il eut huit enfants :

1° Jean qui va suivre ;

2° Nicolas, baron d'Esmery et comte de Joigny en partie, qui épousa, le 17 mai 1530, Jeanne Herland ;

3° Aimé ;

4° Adrien ;

5° Florent, morts jeunes ;

6° Barbe, dame de Grignon et de Lorme en partie, allié à Antoine de Dinteville, seigneur de Dinteville, de Spoy, de Fougerolles, baron de Meurville, fils de Erard, qui vivait en 1500, et de Guyonne de Vergy. Il mourut à Milan des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Marignan en 1515 ;

7° Avoie, femme de Jean de la Baume, comte de Montrevel ;

Et 8° Claude de Saint-Maure, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. Il fut arrêté par ordre du roi et mis en prison au

château de Dijon le 2 février 1531; il y mourut le 9 décembre suivant. Claude prenait la qualité de comte de Joigny, et quoiqu'il fut de l'ordre de Malte il se maria deux fois : 1° à Julienne Eveille-Chien, dont il eut Claude de Sainte-Maure, mariée à Réné Bellenger, seigneur de Beauvais ; 2° à Claude de Prie, de laquelle il n'eut encore qu'une fille, aussi nommée Claude, mariée à Hugues Rabutin, baron d'Espiry. Leur état fut contesté au Parlement; elles transigèrent avec le comte de Nesle, leur cousin germain, qui les reconnut pour légitimes, et habiles à succéder à leur père et à leur mère.

Jean de Saïnte-Maure, III[e] du nom, comte de Nesle et de Joigny, sire de l'Ile-sous-Montréal, baron de Beaulieu, d'Athies, de Cappy et de Cuverville, et seigneur de Formeries, mourut le 10 septembre 1524 (1). Il avait épousé Anne de Humières, dame d'Ognolles et de Bouzincourt, fille de Jean II, seigneur de Humières, de Becquincourt, de Nedonchel, de Monchy-le-Pierreux (2) etc., et de Jeanne de Hangest. Ils eurent quatre enfants :

---

(1) Le tombeau de Jean de Sainte-Maure et d'Anne d'Humières, placé au milieu de la crypte de la collégiale de Nesle, et détruit en 1793, portait sur la face droite : *Cy gist hault et puissant seigneur Jehan de Sainte-Maure, en son vivant chevalier, comte de Neelle et de Joigny, sire de l'Isle-soubs-Montréal, baron de Beaulieu, d'Athies, Cappy, de Cuverville, et seigneur de Formeries, lequel trespassa le dixième jour de septembre l'an mil cincq cens vingt-quatre. Pries Dieu pour son âme.* Sur la face gauche on lisait : *Cy gist aussi haulte et puissante dame Anne de Humières, en son vivant dame d'Ongnolles et de Bouzincourt, famme dudit seigneur comte de Neelle, laquelle trespassa l'unziesme jour d'aoust l'an mil cincq cens quarante-cincq. Pries Dieu pour son âme.*

(2) Oise, canton de Ressons. Depuis la fin du XVII[e] siècle ce lieu est appelé *Monchy-Humières*; il appartenait au XIII[e] siècle au seigneur de Nesle, selon la charte suivante :

Philippe par la grâce de Dieu rois de France à tous ciaux qui ces lettres verront et orront salut. Sachent tuis que nous considéré le bon et agréable service que nos amés féals Raous de Clermont, connétables de France, sire de Neele nous a fait sans cesser, li avons donné, donnons et otrions à tous

1° Charles, comte de Nesle, etc., qui était mort en 1534 ;

2° Louis, qui va suivre ;

3° Louise, abbesse de l'Abbaye-aux-Bois (1) ;

Et 4° autre Louise, Mariée de Laval, seigneur de Loué.

Louis de Sainte-Maure, chevalier de l'ordre royal. C'est en sa faveur que François Ier érigea le comté de Nesle en marquisat, par lettres du mois de janvier 1545, enregistrées au parlement de Paris le 26 novembre 1548 (2). Il fut donné en ôtage à l'Angleterre en 1559, et mourut le 9 novembre 1572. Il avait épousé : 1°, le 5 janvier 1540, Jeanne de Rieux, comtesse de Laval, de Vitré, de Rieux et de Rochefort, fille aînée et héritière de Claude, sire de Rieux, et de Catherine, comtesse de Laval ; elle mourut sans enfants en 1567 ; 2° Madeleine Olivier, fille de François,

---

jours hirétablement la ville de Monci-le-Perreus, les hommages, les fies, les arrière fies, la seigneurie, la justice et toutes autres choses que nous aviemes ou poyemes ou deviemes avoir en quelconques manière et par quelques raison que ce fust en ladite ville et es apartenances d'iceli a tenir avoir et pourseoir de lui ses hoirs ses successeurs ou ceux qui aront cause de lui hirétablement et à tous jours en accroissement de son fief de Athies que il tient de nous ; retenu a nous et a nos hoirs le ressort tant seulement des choses devant dites. Et pour que ce soit ferme chose et estable a tousjours nous avons fait metre nostre scel a ces presentes lettres. Ce fu fait à Vilers-Colderest (Villers-Cotterets), *l'an de grace mil deus cens quatre vins et douze ou mois de juing.* (Archives du château de Nesle, pièce cotée 361).

(1) Voyez la *Picardie*, t. II, p. 375.

(2) La seigneurie de Nesle a été regardée de tout temps comme une des plus considérables de la Picardie. Les baronnies de Beaulieu, de Freniches d'Athies et de Capy y étaient réunies dès le XVe siècle et ne composaient qu'un même corps de fief avec Nesle. En conséquence de l'union de ces quatre baronnies au marquisat de Nesle la justice y était administrée par des lieutenants du bailli de Nesle ; mais par lettres patentes du 17 juin 1585, le roi Henri III permit à Gui de Laval, marquis de Nesle, de supprimer les justices de ces quatres baronnies et d'obliger les habitants à plaider en première instance pardevant le bailli de Nesle. Il n'y avait plus alors qu'un chef-lieu pour recevoir les foi et hommages, qui était le château de Nesle.

chancelier de France, et d'Antoinette de Cérisay, dont il eut : 1° CHARLES DE SAINTE-MAURE, marquis de Nesle, baron de Beaulieu, etc., comte de Joigny, etc., mourut le 2 novembre 1576, âgé de 6 ans.

Et 2° Antoine, aussi mort jeune. Par suite de ces deux décès, le seigneur de Laval, leur cousin, succéda au marquisat de Nesle, et à tous leurs autres biens.

JEAN DE LAVAL, marquis de Nesle, comte de Joigny et de Maillé, vicomte de Brosse, baron de Beaulieu, de Bressuire, de la Motte-Sainte-Héraye, seigneur de Loué, etc., né le 25 avril 1542, fils de Gilles de Laval II, seigneur de Loué, de Benais, de Maillé, de Rochecorbon, de la Motte-Sainte-Héraye et de Pontchâteau, vicomte de Brosse, etc., et de Louise de Sainte-Maure. Le roi Charles IX le fit chevalier de son ordre et gentilhomme de sa chambre ; le roi Henri III lui donna la charge de capitaine de cent gentilshommes de sa maison, et érigea, en sa faveur, la baronnie de Maillé en comté. Il décéda le 20 septembre 1576. Son cœur fut enterré dans la chapelle du cardinal de Birague de l'église de Sainte-Catherine du Val, et son épitaphe, sorte de jeu de mots, composée par Flaminie de Birague, portait :

> Passant pense-tu pas de passer le passage
> Qu'en mourant j'ay passé ? pense le mesme pas :
> Si tu n'y penses bien, de vrai tu n'es pas sage,
> Car possible, demain passeras au trespas.

Jean de Laval avait épousé : 1° Rénée de Rohan, veuve en premières noces de François de Rohan, seigneur de Gié et du Verger, et en seconde noces de Réné de Laval, seigneur de Loué ; 2° Françoise de Birague, fille de Réné de Birague chancelier de France et cardinal. Il eut de sa première femme :

1° Gui, qui va suivre ;

2° Louis, né le 30 mai 1568, mort jeune ;

3° Charles, né le 27 juin 1570, mort peu de temps après sa naissance.

De sa seconde femme est née :

4° Marguerite de Laval, morte jeune.

Gui de Laval, marquis de Nesle, comte de Joigny et de Maillé, vicomte de Brosse, baron de Bressuire, de Beaulieu, etc., seigneur de Loué, etc., gentilhomme de la chambre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, né le 28 juillet 1565, mourut, le 12 avril 1590, de quinze blessures qu'il reçut à la bataille d'Ivry (1), combattant pour Henri IV, sans laisser de postérité de Marguerite Hurault, fille de Philippe, comte de Chiverny et de Limours, chancelier de France et d'Anne de Thou. Gui laissa sa riche succession à sa tante, qui suit :

Gabrielle de Laval, née le 29 janvier 1540, fille de Gilles de Laval II, seigneur de Loué, de Benais, de Maillé, de Bressuire, de Rochecorbon, etc., et de Louise de Sainte-Maure, fille de Jean de Sainte-Maure et d'Anne de Humières, épousa François Aux-Epaules, seigneur de Picy, de Presles et de Ferrières, et en eut deux enfants :

1° Réné, qui va suivre ;

Et 2° Claude, mariée à Gilles Brûlart, seigneur de Genlis et de Crosne, dont elle eut Réné Brûlart, marquis de Genlis, capitaine-lieutenant de la compagnie des gens d'armes du duc d'Anjou, gouverneur du fort de Baraux et des frontières, puis lieutenant-général des armées du roi, mort le 21 décembre 1696, âgé de 79 ans.

Réné Aux-Epaules, dit de Laval, marquis de Nesle, etc., chevalier des ordres du roi et gouverneur de La Fère, prit le nom et les armes de Laval (2) ; il mourut le 19 mai 1650, âgé de 76 ans.

---

(1) *Gui de Laval était habillé comme Henri IV ; il alla à la charge avec les chevau-légers du comte d'Auvergne : les ennemis se jetèrent sur lui et crurent avoir tué le roi, ce qui excita leur ardeur.*

(2) La maison de Laval portait : *d'or semé de flammes de gueules à la croix ancrée d'azur chargée de cinq flammes d'or* ; la maison Aux-Epaules : *de gueules à une fleur de lis d'or.*

Il avait épousé Marguerite de Montluc, seconde fille de Jean de Montluc, seigneur de Balagny, prince de Cambrai, maréchal de France et de Rénée de Clermont-d'Amboise, de laquelle il eut deux filles :

1° Réné Aux-Epaules, dite de Laval, mariée à César d'Aumont, marquis de Clervaux, vicomte de la Guerche, gouverneur de la Touraine, dit le marquis d'Aumont; elle mourut sans enfants;

Et 2° Madeleine Aux-Epaules, dite de Laval, mariée 1° à Bertrand-André de Monchy, seigneur de Rubempré, puis marquis de Montcavrel après son frère François-Charles, mort sans alliance le 10 février 1629; et 2° en 1654, à Réné de Mailly IVe du nom, seigneur et marquis de Mailly, gouverneur de Corbie, qui se trouva aux siéges de La Rochelle et d'Arras, à la bataille de Sédan, et mourut le 5 décembre 1695, âgé de 85 ans. Du second lit Madeleine n'eut point d'enfants, mais du premier lit elle eut :

1° Jean-Baptiste, qui va suivre;

2° Jeanne, née en 1628, mariée en janvier 1649 à Louis-Charles de Mailly, frère puîné de Réné de Mailly. Elle décéda le 17 avril 1713;

3° Marguerite-Henriette, abbesse de l'Abbaye-aux-Bois, morte le 20 avril 1715;

Et 4° Catherine.

Jean-Baptiste de Monchy, marquis de Nesle et de Montcavrel, baron de Beaulieu, etc., naquit en novembre 1629, épousa Claude de Mailly, fille de Réné de Mailly IV, marquis de Mailly (1). Se voyant sans enfants, ils vendirent, moyennant 1,065,000 livres, le marquisat de Nesle, celui de Montcavrel, et beaucoup d'autres domaines à Louis-Charles de Mailly, qui avait épousé Jeanne de Monchy, fille de Bertrand-André de Monchy, marquis de Montcavrel, et de Madeleine Aux-Epaules, marquise de Nesle. Le

---

(1) Monchy portait : *de gueules, à trois maillets d'or*, et Mailly : *d'or à trois maillets de Sinople.*

(2) Voyez la Picardie, t. III, p. 9 pour la suite des barons de Beaulieu.

contrat de cette acquisition fut passé le 30 mai 1666, homologué au Parlement par arrêt du 24 mars 1667 (1). (*Le P. Anselme*).

Notons ici que la princesse de Bavière, mariée en 1854 à l'empereur d'Autriche actuel, est petite fille du prince Pie-Auguste de Bavière, qui épousa la fille de Anne-Adelaïde-Julie de Mailly, fille du dernier marquis de Nesle, et épouse de Louise-Marie duc d'Aremberg.

Beaulieu eut le titre de ville, puis celui de bourg. Il avait un château fortifié, élevé par les seigneurs de Nesle, dont on voit encore les ruines, sur la place au milieu du village. Sa forme était octogone, et le donjon, également à huit pans, s'élevait à environ cinquante mètres, battant la campagne dans tous les sens: chaque côté, armé de quatre canons, était prolongé par une tourelle à l'angle de jonction des faces latérales. La place était entourée de fossés très profonds, larges de douze mètres, et le pont-levis, défendu par une redoute triangulaire armée de douze canons. En avant du corps de la place étaient plusieurs redoutes, garnies de pièces à feu.

Indépendamment de cette forteresse importante, du côté de la forêt, au lieu dit le *Bouquet*, il existait un point fortifié, nommé le *Fort Namur*, dont l'emplacement est encore indiqué par une ligne de circonvallation qui entoure une partie du village; on croit que c'était primitivement un établissement des templiers.

Un autre fort dont l'emplacement est connu sous le nom de *Vieux-Montel* existait entre Margny-à-Cerises et Beaulieu. Il fut attaqué et enlevé par les Bourguignons dans le XVe siècle. Le chemin de Beaulieu qui mène à cet emplacement a conservé la désignation de *Voie de Bataille* (1).

D'après les archives du château de Nesle, Jeanne d'Arc, prison-

(1) *Annuaire de l'Oise*, année 1834.

nière à Compiègne, aurait eu la forteresse de Beaulieu pour prison. « Et la Pucelle, rapporte Monstrelet, demeura en la garde « et gouvernement de messire Jehan de Luxembourg, lequel » après, dedans brefs jours en suivant, l'envoya, soubs bonne » escorte, au chasteau de Beau-Lieu. »

Les portes de cette demeure féodale s'ouvrirent bientôt pour recevoir la vierge de Domremy ; elle y fut conduite dans une salle basse, où elle devait rester jusqu'à nouvel ordre.

Là, Jeanne d'Arc, presque indifférente par sa situation personnelle, s'abandonnait à de mortelles angoisses en pensant aux habitants de Compiègne qu'elle avait laissés en proie aux fureurs d'un siége; elle sentait bien que sa captivité affaiblirait le courage des troupes du roi Charles VII et doublerait l'audace et l'espoir des assaillants. Que vont-ils devenir? répétait-elle sans cesse en versant des larmes; puis, tout à coup, elle devenait calme, se mettait à genoux, baisait la terre, faisait de grands signes de croix, et restait quelquefois des heures entières dans un état d'extase: ceux qui la voyaient ainsi disaient qu'elle s'entretenait avec le Démon; mais plus tard, lorsqu'on demanda à Jeanne l'explication du mystère, elle répondit que dans ces instants, les saintes qui jadis lui avaient ordonné d'aller combattre les Anglais, venaient s'entretenir avec elle, la consoler et lui dire de se confier en Dieu seul.

Quoique ces heures délicieuses laissassent dans l'âme de l'héroïne une impression ineffaçable, cependant son inquiétude pour les habitants de Compiègne allait toujours croissant; un jour elle parvint à passer entre deux pièces de bois mal jointes; déjà elle a pu traverser plusieurs chambres, bientôt elle sera libre, elle respire enfin; une expression de bonheur anime son visage: « O ma mère, pense-t-elle, comme tu seras heureuse en apprenant ma délivrance! »

A la faveur de son costume personne ne l'a remarquée: une troupe se dispose à sortir, elle va franchir le pont en même temps

qu'elle ; encore quelques instants et elle foulera l'herbe de la prairie, bientôt elle sera sous les murs de Compiègne ; le cœur de la jeune fille bondit de joie, ses lèvres murmurent une prière. Tout à coup un cri se fait entendre, il retentit dans le château ; on crie : aux armes ! le concierge a reconnu la pauvre fille ; elle rentre calme dans sa prison en disant : « il ne plaît pas à Dieu que j'échappe cette fois. »

Cette tentative d'évasion effraya Jean de Luxembourg, et il se promit de rendre la captivité de Jeanne plus pénible ; il ordonna donc qu'elle fut conduite au château de Beaurevoir (1).

Quelques années avant et peut-être pendant la détention de Jeanne d'Arc dans cette forteresse, Jacotan Estobert était capitaine de Beaulieu (2).

Le duc de Luxembourg, qui était encore du parti des Anglais en 1439, « avoit, rapporte aussi Monstrelet, de moult puissantes » places, c'est à sçavoir Coucy, Beau-Lieu, Han-sur-Somme, » Neelle, La Ferté, Saint-Gobain, Marle, Arsi, Montagu, Guise, » Henson, Bouchain, Beaurevoir, Honnecourt, Orsy et aultres » forteresses, qui étoient garnies, de gens puissamment..... Et » assez bref temps après son trépas, arrivé en 1440, ung nommé « Levrin de Moucy, à qui il avoit baillé le chasteau de Coucy en » garde, le rendit ès mains du duc d'Orléans, moyennant certaine » grant somme qu'il en reçut, et ne feut point content de mectre es » mains du comte de Sainct-Pol, neveu et successeur dudict mes- » sire Jehan de Luxembourg. Et aussi ceulx de Neele et de Beau- » Lieu en Vermandois, déboutèrent Lyonnel de Vendosme, qui » estoit leur gouverneur, et tous les aultres en ycelles places de » par le dessus dict messire Jehan de Luxembourg, mirent dedans » les gens de monseigneur de Montgaugier qui estoit pour le roy » de France. »

(1) Aisne, arrondt. de Saint-Quentin.
(2) De La Fons, *Cité Picarde*, p. 100.

En 1465 le château de Beaulieu fut emporté et détruit par les Bourguignons. Jacques Duclercq rapporte ainsi les circonstances de ce siége :

« Environ le vingt-cinquiesme jour de juing mil quatre cents
» soixante-cinq, le comte de Charollois (célèbre depuis sous le nom
» de Charles-le-Téméraire) ayant mis soubs son obéissance les
» villes de Bray-sur-Somme, Neele en Vermandois, Roye et Mont-
» Didier, se partist de Roye, et alla mectre le siége devant le
» chastel de Beaulieu, qui est ung fort chasteau appartenant au
» seigneur de Neele, et y avoit ung gros villaige, auquel Chastel y
» avoient plusieurs compaignons de guerre quy, sçachant sa
» venue bouttèrent (mirent) le feu en la ville autour dudict chas-
» tel, et ardirent (brûlèrent) le plus beau et le meilleur de la ville.
» Auquel siége y feust environ huit jours, durant lesquels le chas-
» teau fut moult (beaucoup) endommagié de canons et aultres
» traits à poudre, et feust tellement battu que ceulx de dedans se
» rendirent saulfs leurs vies, bien et harnas, et se rendit le chastel
» le jour de sainct Jehan-Baptiste. »

(*La fin au prochain numéro*).



L'Administrateur-Gérant de la Picardie,

LENOEL-HEROUART.

AMIENS. — IMP. DE LENOEL-HEROUART.

HISTOIRE DU CHATELAIN DE COUCY
ET DE LA DAME DE FAÏEL.



(SUITE. *)

Au jour convenu, Coucy arrive à Saint-Quentin de bonne heure. Le soir, après que ses gens sont couchés, il se met en route et chemine rapidement jusqu'à Fayel. Parvenu près de la petite porte, il frappe discrètement, mais per-

---

(*) Voir la *Picardie*, 1858, IVe livr., p. 145 et suiv.

La miniature du manuscrit, dont nous donnons ici le *fac simile*, représente le châtelain de Coucy introduit dans le château par la suivante de la dame de Fayel.

sonne ne répond ; après plus d'une heure d'attente, l'impatient chevalier se lamente et exhale de nouvelles plaintes contre la perfidie de sa dame. Celle-ci, qui était aux aguets derrière la porte, donna l'ordre à sa chambrière de laisser entrer le trop malheureux châtelain. Celui-ci n'eût pas plutôt la porte ouverte qu'il se précipita aux genoux de sa dame.

Or les a amours assemblés
Par sa très-douce courtoisie.

Le tendre entretien des amants se prolongea tellement que la chambrière, qui veillait sur eux, revint un peu avant le jour rompre leurs doux épanchements. — « Hélas ! dit le châtelain, déjà se quitter. » Ils se séparèrent après bien des serments d'amour , et Coucy rentra heureusement à Saint-Quentin. A son départ de cette ville, il composa une chanson, témoignage d'ivresse et de bonheur, qu'il chanta à *chiere lie* (1).

Le *Roumans* ne nous dit pas combien de temps dura le bonheur paisible de Renaud et de sa dame. Ce fut sans doute une liaison de plusieurs années, car il écrit que *le chatelain servit long-temps armes et amours.*

Pendant ce beau temps des amours de Coucy, il n'y eût ni fête, ni tournoi, ni table-ronde (2) où il n'allât *querre avantures.* Lorsqu'il arrivait à Saint-Quentin, il envoyait à sa dame un doux message, non par un de ses gens, qui aurait pu être reconnu, mais par le jeune garçon de la ville, filleul de la

---

(1) A pleine voix.

(2) Les *tables rondes* étaient des espèces de joutes ou combats singuliers, à la suite desquels ceux qui avaient combattu soupaient autour d'une table ronde.

chambrière, qui portait les lettres à sa marraine, et recevait d'elle la réponse. On voulait que ce commissionnaire crût que c'était de la suivante que Coucy était amoureux.

Les amours du châtelain avec sa douce dame avaient échappé à l'œil des jaloux, lorsqu'un jour, pendant l'été, une fête eut lieu dans le Vermandois qui attira un grand concours de monde. Dans cette réunion, où se trouvaient le chatelain et la dame de Fayel, une dame, que le roman ne nomme pas et qui depuis longtemps avait cherché à captiver l'attention du châtelain, saisit l'occasion de se placer à table auprès du beau chevalier; mais avec le tact que possèdent les femmes coquettes pour apprécier le degré précis d'admiration qu'on accorde à leurs charmes, elle eut bientôt reconnu qu'elle prodiguait inutilement ses plus séduisants sourires. Son dépit augmenta sensiblement quand elle réfléchit qu'un bachelier si bien fait, si plein de courage, n'aurait pas dédaigné ses avances s'il n'eût pas eu une amie. Serait-il aussi gracieux et aussi aimable s'il n'était pas aimé? Préoccupée de ces pensées, aiguillonnée par la jalousie, la dame soupçonna un mystère qu'elle se promit de découvrir.

Pendant le souper, elle étudie, en femme jalouse, la direction des regards du châtelain. Bientôt elle surprend ses yeux dirigés vers la dame de Fayel; elle entend un soupir, elle croit deviner et soupçonne vivement cette dame d'être l'objet de la tendresse du galant chevalier.

Pour s'assurer de ce fait, elle prend la résolution de faire épier les démarches du châtelain lorsqu'il ira à Saint-Quentin. Elle s'adresse à un valet sûr qu'elle charge d'espionner Coucy, et surtout de le suivre à la ville. « Je te donnerai » tant d'argent, lui dit-elle, que tu n'auras plus besoin de » rien. »

Renaud, qui ne soupçonne rien de ce qui se trame contre lui, vient à Saint-Quentin quelques jours après, mais il est suivi par le valet déguisé, qui se conduit si adroitement que le châtelain ne s'aperçoit pas qu'il est épié.

Le chevalier se rend la nuit au château de Fayel avec les précautions ordinaires; mais l'espion l'a suivi, il a vu la petite porte du bosquet se refermer discrètement sur l'amoureux. L'adroit valet retourne à la ville et court en informer sa maîtresse. « C'est bien, lui répondit la dame, *assez en sais,* » va-t-en et n'en parle plus. » Puis elle le paya généreusement.

Après son départ, la dame fut en proie à un violent combat intérieur; elle connaît le secret du chevalier, la cause de ses dédains, elle pense à la beauté de la dame de Fayel, et la jalousie l'aiguillonne. Une horrible pensée traverse son esprit; elle veut se venger de l'indifférence de Renaud et punir les amants de leur bonheur. Quel moyen plus sûr et plus facile que de revéler leur secret au sire de Fayel. Son cœur jaloux ne recula pas devant cette délation, et, dans une visite que ce seigneur lui rendit, elle lui parla des courses que Coucy faisait nuitamment au château de Fayel. « Dans la crainte, ajouta-t-elle, que l'aventure ne vint à éclater et qu'il ne l'apprît trop tard par la voix publique. » Au premier mot, le seigneur de Fayel rejette cette accusation avec horreur; il ne doute ni du cœur ni de la sagesse de sa femme, et il croit connaître assez le châtelain pour être persuadé qu'il ne voudrait pas le déshonorer. — « Je ne les croirai coupables que si j'en ai la preuve.» — « Eh bien! lui dit la dame, feignez de tout ignorer, ne manifestez pas de colère, supposez un voyage, puis rendez-vous en secret dans un château voisin, et chaque soir vous irez vous cacher dans votre bosquet, près de la petite porte, là

vous reconnaîtrez avant peu que je vous ai dit la vérité. » Sur une accusation aussi nette, le soupçon entra dans l'esprit du mari, et les détails que lui avait donnés la dame, jetèrent dans son cœur de vives inquiétudes. Pendant trois jours il cacha ses ennuis, il refoula sa colère sous un visage riant, puis, le quatrième, il se décida à mettre à l'essai la ruse qui lui avait été indiquée, ruse qui, toute simple qu'elle est, a toujours réussi et réussira toujours ; il feignit donc un voyage d'une semaine et partit un jeudi matin. Chemin faisant, il raconta à son écuyer Gobert et ce qu'il a appris, et ce qu'il a résolu de faire. L'écuyer, prudent et avisé, jure que c'est une calomnie et que sa maîtresse est la plus vertueuse des femmes du Vermandois. Il engage le mari à ne pas s'en tenir à des indices trompeurs, que s'il y a de l'amitié entre sa femme et Coucy, c'est en tout bien tout honneur. Dans tous les cas, il conseille à son maître de ne pas tuer Coucy, quand même il le surprendrait chez lui, car ce serait un trop grand malheur ; le châtelain est puissant, il est plein de vaillance et il appartient à une grande famille. Fayel ne ferme pas l'oreille aux conseils prudents de son écuyer, mais il n'en persiste pas moins dans son dessein et va se mettre en observation dans un château voisin. Plusieurs jours se passent ; Gobert lui répète qu'on lui en a imposé et qu'on a calomnié sa dame. Fayel commence à prendre courage et la tranquillité revient petit à petit dans son cœur ; mais le dernier jour, comme ils faisaient sentinelles, cachés dans le bois, ils aperçurent Coucy venant de Saint-Quentin et se dirigeant à grands pas vers le château. Fayel aussitôt le devance, et, arrivé à la petite porte un peu avant Coucy, il frappe discrètement sans proférer une parole. Aussitôt la porte s'ouvre, le mari passe, suivi du galant châtelain, qui marchait sur ses talons. A la vue de ces deux

hommes qui entraient en même temps, la demoiselle qui avait ouvert la porte jeta un cri d'effroi :

« Sire Diex, quels gens sont ici? »

Alors se passe une scène dans laquelle le bonheur des deux amants, la présence d'esprit et le dévouement de la chambrière qui se sacrifie pour sa maîtresse, dont elle est parente, les fait échapper à ce danger presque inévitable. Le hasard voulut que ce soir là la dame de Fayel, indisposée, s'était mise au lit ; mais, en entendant de sa chambre la voix de son mari, elle se leva doucement et ferma prudemment la porte de sa chambre :

Si s'est lors coiement levée,
Et a bien sa chambre fermée.

Fayel, à qui l'on soutient que le châtelain vient pour la suivante de sa femme, est réduit à conserver ses soupçons et à les voir augmenter même, sans avoir pu acquérir de preuves. Gobert saisit un moment de calme après les premières explications pour faire ouvrir la porte au châtelain. Mais la jalousie couve au fond du cœur du mari ; ce malheureux reste en proie à d'horribles soupçons qu'il ne peut éclaircir, et il en est réduit à dissimuler. Cependant, trois jours après cette aventure, il obligea sa femme à renvoyer sa suivante et fit murer la petite porte. Le poème dit que le châtelain, accablé de tristesse et d'ennui, composa une chanson contre les envieux et les jaloux.

Cependant la jalousie de Fayel, les dangers auxquels elle expose sa dame, obligent Coucy à un éloignement prudent et nécessaire. Il emploie ses loisirs à se venger de la dame jalouse qui les a trahis ; mais il est regrettable que le roman

n'ait pas trouvé une vengeance plus digne d'un chevalier français que celle qu'il prête au châtelain.

Fayel, dont la colère, les inquiétudes et les soupçons augmentent sans cesse, ne sort plus de son manoir, et, pour s'assurer de la vertu de sa femme, il ne la quitte plus; tous les prétextes lui sont bons pour éviter les fêtes, les tournois. Cette réclusion ennuie jusqu'à Gobert, son écuyer, qui pour ne pas perdre son temps, demande à aller courir les joutes et esbattements. Fayel lui accorde cette permission ; mais désirant savoir ce que fait Coucy, il engage Gobert à aller servir le châtelain, s'il a besoin d'un écuyer. Coucy n'hésite pas à prendre Gobert pour écuyer et le met bientôt dans ses intérêts, de sorte qu'au lieu de servir le mari, il sert les amants et devient le messager discret des lettres du châtelain à la belle dame de Fayel. Il parvient même à introduire plusieurs fois l'amant dans le château, en l'absence du mari ; une fois entr'autres sous le déguisement d'un chevalier blessé, affublé d'un bandeau qui le rendait méconnaissable.

Le châtelain, imprudent dans son bonheur, vint tant de fois au château que Fayel finit par en être informé par ses gens.

Cette découverte et la trahison de Gobert redoublèrent les inquiétudes et les peines du mari ; cependant il dissimula sa colère afin de mieux saisir le moyen de se venger. Voici le stratagème dont il se servit pour éloigner le châtelain. Il déclara à sa femme qu'il avait le projet de faire un pèlerinage en Terre-Sainte, puis, à l'exemple de tant de seigneurs qui y emmenaient leurs dames, il lui demanda de l'accompagner. En faisant cette ouverture à sa femme, Fayel comptait que Coucy en serait informé, et il espérait que le châtelain s'engagerait de son côté à faire le voyage en Terre-Sainte, dès qu'il connaîtrait ses projets.

La dame crut d'abord que son mari voulait l'éloigner du châtelain. Elle vit bien qu'il la soupçonnait toujours; mais, pour gagner du temps, elle parut disposée à obéir, pensant en elle-même qu'au jour du départ, elle prétexterait une maladie et qu'on la laisserait en repos, ce qui n'empêcherait pas son mari de partir, car, une fois l'engagement pris, il ne pourrait sans être accusé de lâcheté faire autrement que de le tenir. Comment apprendre cette nouvelle au châtelain? L'amour est ingénieux: elle a vu des marchands merciers qui, avec un panier, parcourent les campagnes en toute saison, entrant dans les maisons et dans les châteaux, sans qu'on se méfie d'eux; elle s'arrête à cette idée et trouve moyen de faire savoir au châtelain le jour où son mari ira au plaids pour une affaire importante, l'engageant à venir la trouver sous le déguisement d'un colporteur.

Le châtelain docile endosse l'habillement d'un colporteur; rien n'y manque, ni la boîte contenant la mercerie, ni le panier, ni le bâton ferré, et, au jour indiqué, il arrive au château dans ce costume, après avoir croisé en chemin Fayel qui ne le reconnaît point. Dès que les amants sont seuls, la dame raconte au châtelain les projets de son mari; elle lui exprime tout le chagrin qu'elle éprouve de ce qu'il veut l'emmener avec lui dans son voyage d'outre-mer. « — Ne vous tourmentez pas, lui répond Renaud, car je m'engagerai dans la croisade et je ferai le pèlerinage pour ne pas vous quitter. » C'était bien là ce que voulait le mari qui n'avait fait une fausse confidence à sa femme que dans ce but.

A peu de temps de là (1190), Richard Ier, roi d'Angleterre, donna un tournoi magnifique par le nombre et la réputation des chevaliers qui s'y montrèrent. Les chevaliers anglais, dit le *Roumans*, eurent à soutenir une rude journée, car leurs adver-

saires étaient l'élite des chevaliers français. Pendant huit jours le roi Richard tint cour plénière. A la suite de cette fête, le roi et une foule de comtes et de chevaliers se croisèrent ; un grand nombre de seigneurs du Vermandois suivirent son exemple ; le châtelain de Coucy, qui avait pris part aux joûtes avec une grande distinction, se croisa un des premiers ; l'amour l'y invitait autant que la gloire. Il comptait avoir sa dame pour témoin de ses triomphes, puis il n'avait pas l'air de se croiser pour la suivre, puisqu'il s'engageait avant le seigneur de Fayel, car celui-ci n'avait pas été en Angleterre. On se sépara donc pour se préparer à cette grande expédition, et l'époque du départ fut fixée au 15 août (1190).

Le bruit se répandit bientôt dans le Vermandois qu'un grand nombre de chevaliers de cette province avaient pris la croix, et on nomma le châtelain de Coucy parmi ceux qui s'étaient engagés.

Le sire de Fayel cacha sa joie et sa dame n'en éprouva pas moins de plaisir ; mais cette nouvelle, agréable à tous deux, ne l'était pas pour les mêmes motifs, car la dame espérait partir, et son mari était décidé à rester, mais il se garda bien d'exprimer sa pensée.

> Car la dame tend à aler,
> Et li sire à demourer : (Vers 7010).

A la fête de la Saint-Jean, on vit arriver dans le Vermandois le même cardinal légat qui avait prêché la croisade en Angleterre. Le sire et la dame de Fayel se trouvaient à l'église lorsque le prélat prêcha la croisade, et bon nombre des auditeurs se rangèrent sous l'étendard de la croix pour sauver leurs âmes.

La dame de Fayel se leva aussi pour aller prendre la croix,

mais son mari l'arrêta et, s'excusant sur sa mauvaise santé, refusa de se croiser pour cette fois. La dame comprit bien alors la ruse de son. mari et vit bien qu'il l'avait trompée.

Au milieu de la douleur et des larmes, elle manda cette horrible nouvelle au châtelain. Coucy en fut frappé comme d'un coup de foudre, et il tomba dans un affreux désespoir. Hélas! tous leurs beaux projets étaient évanouis.

L'excès de la douleur égare son esprit dans vingt projets différents. Parfois il conçoit la pensée de ne pas partir, mais son honneur et son vœu sont là qui l'appellent. La réputation et le bonheur même de son amante, qui sera infailliblement déshonorée et persécutée s'il ne part point, le forcent à cette cruelle séparation, car le mari et le monde ont des soupçons, et s'ils restait ils ne pourraient plus douter que c'est pour elle seule qu'il est demeuré en France malgré son vœu. Tout lui impose donc ce fatal voyage : une espérance le soutient, c'est de revenir en France un des premiers, après qu'il aura acquitté son vœu et bravement combattu les infidèles en l'honneur de Dieu.

Coucy trouve moyen de prendre congé de sa dame ; leurs adieux tendres et déchirants sont mêlés des doux souvenirs de leur bonheur passé. Une séparation si longue et qui sera peut-être éternelle semble en cet instant enchaîner leurs cœurs par les nœuds les plus forts. La dame fait à son amant ces présents si chers avec lesquels l'amour croit tromper l'absence ; elle lui donne un anneau qu'elle avait toujours porté ; elle coupe une tresse de ses beaux cheveux qu'il reçoit en pleurant et qu'il jure de garder jusqu'au dernier soupir. Leurs pleurs, leurs âmes se confondent. Ils s'arrachent enfin des bras de l'un et de l'autre, et le châtelain s'éloigne de Fayel les regrets et la douleur dans l'âme.

Aux premiers transports de son désespoir succède une douleur plus douce qu'il exprime dans une chanson dont nous n'avons pu résister à citer quelques fragments qui font honneur à l'esprit et à l'âme du châtelain :

« C'est à vous, amans, que je fais entendre ma douleur et mes » larmes, obligé de partir et de me séparer de ma belle compagne. » En la perdant, je perds tout au monde.

» Dieu ne m'a pas donné pour rien toutes les félicités que j'ai » goûtées en ma vie ; il me les fait chèrement acheter. J'ai bien » peur que ce qu'il exige ne me fasse mourir.

» Je pars, dame ; partout où je serai, je prierai Dieu qu'il vous » conserve. Je ne sais si jamais vous verrez mon retour, mais je » vous en prie, gardez vos promesses....

» Va, chanson, dis que je vais servir le Seigneur, et vous, » douce dame, n'oubliez pas que, si je reviens, ce sera pour vous » servir. »

Le châtelain s'embarqua à Marseille sur la flotte du roi d'Angleterre (1190) et il arriva devant Acre après une heureuse traversée ; cette ville était déjà soumise aux chrétiens. Sous la bannière de Richard il fit des prodiges de vaillance à la bataille d'Assur, où l'armée de Saladin, après avoir combattu avec acharnement toute la journée, fut enfoncée et mise en déroute avec une grande perte. Le châtelain portait dans les combats, sur son heaume, en souvenir de sa dame, des tresses tissées d'or fin, dont la vue seule était devenue redoutable aux Sarrazins qui l'avaient surnommé :

Li chevalier es grans prouesses
Qui sur son elme porte treces.

Il passa deux ans à guerroyer en Syrie avec Richard, à Ascalon et à Césarée. Enfin, un jour que les Sarrazins voulaient

surprendre un château où le roi faisait sa résidence, Coucy et plusieurs chevaliers parvinrent à mettre en fuite les infidèles; mais, en les poursuivant, le châtelain reçut un quarrel (1) envenimé qui lui entra fort avant dans le côté.

Le roi Richard ayant fait appeler ses mires (médecins), ceux-ci, après avoir retiré le fer de la plaie et sondé la blessure, assurèrent que la guérison ne tarderait pas au-delà de vingt jours, à moins que le fer ne fût empoisonné ; que dans ce cas rien ne pourrait soustraire le malade à l'action du poison qui causerait la mort. Malheureusement, le châtelain était mortellement blessé, et, malgré les soins des médecins, il devint plus malade et dépérit à vue d'œil.

De son lit de douleur, le malade tourna ses regards vers la France et donna l'ordre à Gobert de s'informer du premier vaisseau qui partirait, espérant que l'air natal et la vue de sa chère maîtresse pourraient le guérir.

On l'embarqua bientôt sur un vaisseau dans lequel un des cardinaux légats repassait en Italie. Mais la mer augmenta la maladie du châtelain, qui s'affaiblissait de jour en jour. Bientôt il fut forcé de rester couché. Voyant sa fin prochaine, il fit appeler Gobert, et s'étant fait apporter le coffret qui renfermait son cher trésor, les tresses brillantes de la belle chevelure de sa douce dame, il les baisa avec ivresse, les arrosa de ses larmes et commanda à Gobert de les reporter à la dame de ses pensées, en le priant d'y joindre un présent plus terrible et plus cher ; ce présent, c'est son cœur qu'il lui fait jurer de prendre après sa mort et de porter, dans le même coffret, à celle pour qui seule ce cœur avait soupiré. Ensuite, il dicta à un clerc une lettre pour sa dame, mais il était si faible qu'il s'éva-

(1) Flèche armée d'un fer à pans quadrangulaires.

nouit plusieurs fois avant de pouvoir l'achever ; puis, après avoir plié sa missive, il y apposa son sceau qu'il jeta ensuite dans la mer. Epuisé par cette scène, il éprouva une telle défaillance que son visage se couvrit d'une pâleur mortelle. Lorsqu'il fut revenu à lui, il se confessa au cardinal et communia. Peu après, sa respiration devint plus pénible, et dans un dernier effort il prononça ces mots : « Gobert, portez mes adieux à ma dame, » puis il expira.

L'écuyer et un valet nommé Hideux se mirent en devoir d'exécuter les ordres du châtelain ; ils ouvrirent le corps et l'embaumèrent après avoir retiré le cœur. Trois jours après, le vaisseau arrivait à Brindes, où le corps de Coucy ayant été débarqué, le cardinal lui fit un beau service.

Gobert revint en France et vola droit à Fayel. Il s'arrêta à trois lieues du château pour prendre des informations et saisir le moment favorable afin d'accomplir son message. Il connaissait un chemin détourné qu'il avait plusieurs fois fréquenté secrètement avec son maître. Il croyait bien le parcourir en toute sûreté, mais par une fatalité il y rencontra le seigneur de Fayel. Celui-ci, reconnaissant Gobert, l'ancien messager des amours de Coucy avec sa femme, court à lui et menace de le pendre de sa main s'il ne lui dit pas pour quel motif il rôde autour de son château. Gobert, effrayé, lui apprend la mort de son maître ; Fayel n'en veut rien croire, et il lui ordonne de se déshabiller, le menaçant de le faire mettre à la torture pour connaître le motif de son voyage. L'écuyer, saisi de crainte, se jette aux pieds du seigneur, et après avoir reçu de lui la promesse de la vie, lui déclare l'objet de son message et pour preuve remet au sire de Fayel le coffre qui contient le cœur, la lettre et la tresse. Fayel prend ces gages d'amour avec une joie mêlée de rage ; puis il chasse Gobert, lui jurant qu'il le

fera pendre sans rémission si jamais il le retrouve sur ses terres.

Rentré au château, il appelle son maître queux (chef de cuisine), et lui commande en secret

Qu'il se peine efforciément

à préparer poules et chapons avec une sauce exquise pour les convives. « Mais, ajouta-t-il, tu feras avec la même sauce un mets à part de ce cœur que tu présenteras à ta maîtresse et pas à d'autres. »

Le maître queux

Ce més appareille et atourne;
Li mangiers fu très délitable.

Au souper, on servit à la dame de Fayel le cœur ainsi apprêté, pendant qu'un autre mets semblable faisait le tour de la table. Quand la dame eut mangé, son mari lui demanda si elle avait trouvé ce mets bon; elle lui répondit que jamais

« Ne mangea plus savoureus més.

» Dame, dit-il, ne soyez pas surprise de la qualité de cette chair, car pour aucun prix on ne pourrait s'en procurer de pareille. Ce mets que vous venez de manger, je vous l'affirme, c'est

» Le cuer qu'el moult le mieus amastes;
» C'est dou chatelain de Coucy. »

La dame est glacée d'effroi, mais elle doute et répond sagement qu'elle ne peut croire une pareille chose, car Coucy est en Syrie depuis plus de deux ans. Le barbare époux commande alors qu'on lui appporte le coffret, puis, l'ouvrant

devant sa femme, il en tire l'anneau, la tresse, et lui faisant examiner le sceau de la lettre :

« Connoissies-vous ces armes-cy ?


» C'est dou chastelain de Coucy. »

ATTÉRÉE, la dame de Fayel devine son malheur, elle voudrait douter, mais elle en a les tristes preuves sous les yeux. Les sanglots étouffent sa voix, et elle demeure anéantie par l'excès de la douleur. Un

La miniature du *Roumans*, dont nous donnons ici un *fac simile*, montre le seigneur de Fayel, présentant à sa femme la lettre du châtelain, dont il lui fait remarquer le sceau. Une table, recouverte d'une nappe, porte un pot et une assiette. En avant le varlet tient un coffret ouvert d'où sort la tresse de cheveux.

moment elle retrouve la parole mais c'est pour faire le serment de ne plus prendre de nourriture après avoir mangé cette chair tant aimée :

« Je vous affie certainement
» Qu'a nul jour mes ne mangeray
» D'autre morsel ne meiteray
» De seure si gentil viande. »

Puis elle tombe évanouie. Bientôt une agitation extraordinaire succède à cet abattement ; elle jette des cris de désespoir, se déchirant le sein, tordant ses mains ; alors ses yeux se voilent et des symptômes très-graves annoncent sa fin prochaine. Enfin, son cœur ne pouvant endurer plus longtemps cet horrible martyre, elle rendit l'âme en priant Dieu de lui pardonner.

Le sire de Fayel, vivement ému à ce triste spectacle, fut navré de douleur et de regrets ; il quitta son château et alla passer deux ans outre-mer. A son retour, il traîna encore quelque temps ses chagrins et ses ennuis, et ne survécut que peu de temps à sa malheureuse épouse.

Quel était le nom personnel de la dame de Fayel et à quelle famille appartenait-elle ? Carlier, Chaudon et Delandine, le duc de la Vallière et M. Michaud l'ont nommé *Gabrielle* et la disent issue de l'illustre maison de *Vergy*. De Belloy et Laborde prétendent qu'elle était de la maison de *Levergies*. Nous n'avons pas jugé convenable de les suivre sur ce terrain, et nous n'avons pas voulu faire plus que le *Roumans* qui se tait à cet égard et qui, dans les huit mille vers du poème, ne nomme pas l'héroïne de ce drame autrement que *la dame du Fayel*.

Ch. Gomart.

XVIᵉ SIÈCLE.

DOCUMENTS INÉDITS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES ARTISTES, DES USAGES ET DES MŒURS.

Contestation entre l'abbé et les religieux de Saint-Riquier et les habitants de Mélicocq.

On était aux premières années du XVIᵉ siècle : un grave conflit venait de surgir entre l'abbé et les religieux de Saint-Riquier, seigneurs de Chevincourt, et les habitants de Mélicocq, au sujet de bois situés entre ces deux communes.

Déjà, les parties, réunies sur les lieux, avaient parcouru les bois, dont les limites étaient contestées, lorsque les magistrats, chargés de l'enquête, se refusant à passer outre, attendu que les parties n'avaient fait venir *aucuns mesureurs, ou cerqueunneurs* (1), *ne paintres pour faire la figure* (des lieux), remirent l'enquête au lendemain.

---

(1) Voy. Roquefort, (gloss. de la langue romane, t. I, p. 22). Au mot cerquemaneur. — Nommés *querquemanneurs* (1398) à Noyon. (Voy. nos *Rech. Hist.*, p. 128.) — 1547. Nous soubzsignés Romain Desormeaux et Estienne Gousse, maistres arpenteurs et *charquemeneurs* en plusieurs superficies en la ville et gouvernance de Roye. (Arch. de la famille de Boubers-Mélicocq.)

Le procureur de l'abbé, maistre Eustace de Calonne, fondé de lectres de procuracion, *en forme de plaidoirie* (1) *seulement*, faictes soubz les sceaulx desdictz religieux, abbé et couvent de Sainct-Riquier, venait, ainsi que les magistrats, chargés de la

---

(1) Nous trouvons dans une pièce judiciaire (1586) ce passage curieux pour l'histoire des usages et des mœurs : lesquelles assignations appellées, ledict Claude de Monnel, escuier, se seroit présenté à la frenestre de sa maison, proche du moslin (de Mélicocq) et lieu, où estoit donné l'assignation : quy nous auroit dict que, depuis ung mois, il estoit détenu de malladie, à raison de laquelle il ne se pouvoit transporter facillement de sa maison : toutesfois, qu'il désiroit estre présent à ladicte assignation, pour desduire ses causes et raisons, ce qu'il auroit faict, et se seroit acheminé au-devant dudict moslin avec *deux potences* (béquilles), où estant, nous auroit dit : que, depuis peu de temps, il avoit esté adverty que ledict sieur de Vaugenlieu (de Boubers) *nous estoit compère et familier amy*, (il s'agit ici du commissaire enquesteur, Nicolas Desprez, lieutenant civil et criminel, à Compiengne, de monsieur le bailly de Senlis et enquesteur des siéges roiaulx dudict Compiengne pour le roy, nostre sire, et la royne de Navarre, contesse dudict Senlis), *pour luy avoir tenu ung enffant sur les fonds, beuvans et mengeans ordinairement et familièrement ensemble*, et que somme, conseil dudict sieur de Vaugenlieu en ses affaires, à raison de quoy, et *pour quelques propos fascheux que avons tenu audict de Monnel*, et aultres causes que plus au long il desduira, il nous plu nous déporter de la congnoissance de la matière, et nous a récusé et récuse ; et, en cas que voulsyons passer oultre, proteste d'appeller de tout ce quy sera par nous faict. Déclairant aussy qu'il a pour suspect et récuse nostre conseillier, d'aultant qu'il ne sauroit faire que ce quy luy est par nous comandé, et requiert la cause estre renvoiée avec les parties par devant le plus antien de nostre siége. M. de Vaugenlieu réplique que le plus ancien avocat se trouve être celui de Claude Monnel. Lesquelles causes de récusations il dict n'avoir peu proposer plustost, à raison de sa malladie, et qu'il ne peult aller que à *potences*. — Nicaise Coffin ayant été présenté, comme plus antien advocat, le défenseur du seigneur de Boubers déclara qu'il n'estoit pas le plus antien advocat, d'aultant que *maître Jehan Seroulx* (un des ancêtres du célèbre Seroulx d'Agincourt), et maistre Anthoine Le Féron, le précéddoient. On lui

défense des habitants de Mélicocq, d'accepter les mesureurs jurés, qui devaient procéder à la visite des lieux, lorsque, à la demande faite par Eustace de Calonne, de recevoir, *pour faire la figure*, Pierre de Lastre, paintre, demourant audict Compiengne, il fut répondu par les représentans de la commune: *qu'attendu que ledict paintre estoit de la ville dudict Saint-Ricquier, au moyen de quoy il pourroit estre affecté en la matière pour lesdictz abbé, et ses religieux et couvent*, ils se réservaient *de débattre et impugner* (1) *ensamble la figure qu'il feroit, et d'en faire faire une autre, s'ilz voyoient que bon feust.*

De son côté, de Calonne proteste de faire valloir et sortir effect la figure quy seroit faicte par de Lastre.

A peine les commissaires ont-ils ordonné que, nonobstant ces protestations réciproques, les lieux que les parties entendaient faire figurer leur seront monstrez, *en la présence du paintre quy en feroit figure*, des mesureurs et autres, que l'abbé, qui s'était aussi rendu sur les lieux, commande à de Calonne de faire remarquer aux juges commissaires : qu'en allant au long de la Laye (2), quy est figurée en ladicte figure (celle que venait de faire Pierre de Lastre), et paincte d'une roye perse (3), se trouvent *deux estocqs* (4), *qu'il disoit avoir esté autresfois plac-*

---

réplique alors: que le dict *Seroulx* s'est déporté de congnoistre du faict pour son antien aage, et que, quant à Anthoine Le Féron, il est oncle, proche parent et allyé de maistre Nicolas Desprez, lieutenant civil et criminel, à Compiengne, juge récusé par le dict deffendeur. Anthoine Le Féron se déporta aussi à cause de son antien aage (arch. de la famille de Boubers-Mélicocq).

(1) Attaquer. (Roquefort, ibid., t. II, p. 6).

(2) Petite route qu'on pratique dans un bois pour former une allée, ou pour arpenter. (ibid., t. II, p. 68).

(3) Bleu très foncée. (Ibid., t. II, p. 340).

(4) Troncs d'arbres. (Ibid., t. I, p. 543).

quez (1), *pour faire démonstrance de séparacion desdictz usages* (de Mélicocq) *et desdictz lieux contempecieulx*, comme appartenans ausdictz religieux, abbé et couvent de Saint-Ricquier.

Alors, sur l'ordre des arbitres, les mesureurs, *les cerqueunneurs* (2) et le peintre examinent les deux estocqz, bien que les représentans de la commune objectassent qu'au regart desdictz estocqz, que ledict abbé *disoit avoir esté placquez, qu'il n'y avoit apparance de placques* (3), et, aussy, qu'ils estoient de trop petite grosseur pour arbres de limictes, et si y avoit au long et milleu d'icelle laye, de costé et d'autre, plusieurs (estocqz) samblables, et plus gros que n'estoient *lesdictz estocqz, que ledict abbé disoit avoir esté placquez.*

Désirant mettre un terme à toutes ces contestations, disent les commissaires, nous feismes alors veoir lesquelz bois, tant de costé que d'autre, par lesdictz mesureurs, pour nous en faire

---

(1) Entre le poirier, marqué P, et lesdictz bourne et *fang* (hêtre), y a *deux gros estocqz qui, eux aussi, avoient esté placqués* anciennement, pour faire séparacion desdictz usaiges et les bois desdictz de Sainct-Ricquier. — Quelquefois on gravait des croix sur certains arbres : ainsi nous voyons dans un cartulaire de Mélicocq (1570) : *d'un bout à la marque d'une croix, qui estoit au poirier camus.* — Dans les villes, des croix profondément creusées dans les murs, empêchaient que certaines limites ne fussent impunément outrepassées par les particuliers. Les registres de Béthune mentionnent *une petite croisette entalliée au III*e *degré de pierre de la montée de la halle, correspondant à une autre petite croisette entalliée au mur et pignon devant la halle.* (Consult. M. Léopold Delisle, études sur la condition de la classe agricole, pp. 38, 39 et 653).

(2) *Cerqueunner* une bourne, ou *assens.*

(3) Cet usage n'a pas encore, que nous sachions, été signalé. Quelle forme adoptait-on pour ces plaques ? quels signes, quelles couleurs les différanciaient ?

rapport, *et nous les avons faict figurer avec lesdictz estocqs en ladicte figure, aussi bien que le camp de le chinche*, quy y aboutit (1).

Notre manuscrit signale ensuite plusieurs estocqz, l'un marqué en ladicte figure X, et sur lequel *est escript ce mot*: *l'estocq* (2) ; un estocz d'espine blanche, vive, marque Y ; un gros estocq de faon (hêtre), marqué en ladicte figure V, lequel estocq est au-dessus et assez près d'un grant faon (3), quy est figuré en ladicte figure, en la dernière ligne d'icelle, marqué N, que lesdictz présidents et consors disaient, au nom de la commune, *avoir esté placquez d'ancienneté*.

Sur l'emplacement d'une bourne ou assent (4), naguères clandestinement enrachiée, les parties déclarent *qu'elles ont faict figurer et paindre en ladicte figure une recondite, sur laquelle elles ont faict escripre le mot place*, et icelle marquée par L.

Déjà, les commissaires avoient, à la requeste des parties,

---

(1) Dedens lequel circuit, que nous avons faict paindre en laditte figure d'une roye noire, du costé du camp de le chinche (cense), et du costé des fons de Montigny, d'une roye perse.

(2) Estocqz d'érable, marquez Z; de sescher ou merisier (en 1516, XLV *gruicgniers* (guigniers pour en faire *crengiers* (cérisiers) coûtent (à Lille) II s. III d. pieche), marqué M. — Ces inscriptions, profondément gravées dans l'écorce et l'aubier, auraient-elle succédé *aux plaques* ?

(3) 1451. Pro XII magnis *kercubz* (chênes) emptis apud Crésy, IX l. XII s. — Au rendant compte pour *les culz de chesnes*, à raison de vil. par an. — 1446. Custodi taillie (1523, le taillis d'une mesure de bois, estimé VIII fr.), sicatoribz, quadrigatoribz, tam pro *hiscóop* (*liscoop*), pro *delfghelt* receptoris dictorum lignorum, XXVI s. (Arch. de Saint-Bertin).

(4) Selon Roquefort, ce mot signifie consentement, accord. (Ibid., tom. I, pag. 98).

faict paindre d'une roye rouge le circuit par eux parcouru, et avoient faict faire serment aux mesureurs de mesurer, et à de Lastre de figurer et paindre justement et loyaulement lesdictz lieux et circuis, et samblablement ladicte laye, et les bois estans de costé et d'aultre d'icelle laye (1), lorsque les fondés de pouvoir de Mélicocq, persistant dans leur injurieuse défiance à l'égard de de Lastre, se refusèrent *à accorder ladicte figure*, disant icelle figure n'estre conforme ausdictz lieux. Un nouveau délai est alors accordé pour confronter les lieux à icelle figure.

Et, pour ce que lesdictes parties n'auroient encores icelle figure voullu accorder, soustenant par lesdictz de Mélicocq qu'elle n'estoit conforme ausdictz lieux, et que avions (les juges commissaires) trouvé contrariété entre lesdictz mesureurs, aurions de nostre office envoyé quérir et fait venir maistre Jacques Potier, demourant au villaige d'Araines, *expert en la science de géomètrye et arisméticque*, pour faire figure d'iceulx lieux.

Celui-ci, accepté enfin par les parties, prête serment et, de concert avec les mesureurs, arpente de nouveau les lieux en litige, et d'iceulx *faict ung gect de figure*, après, toutefois, que

---

(1) 1542. On escharte *une hayure* de bois, à XL s. la mesure ; les ouvriers qui restouppent les haies, ont III s. par jour. 1509. Ceux qui plantent des ypréaulx (Var. d'orme) gagnent la même somme ; ceux qui les *arment* ont VI s. du cent. — *Espiller* les arbres ; — *esboquer* un quesne ; *esbocher* et esmonder les arbres ; — *touzer* des halotz ; — *glauwer* des arbres abattus ; les *glauwes* des arbres ; — bois en grune. En Normandie, dit M. L. Delisle (ouv. cit. pp. 366 — 622), à la bûche proprement dite, ou bûche de molle, on opposait la *gloë*. On appelait gloiers les ouvriers qui la préparaient. — M. Depping définit la *gloë* tout le petit bois vendu sous la hart. (Liv. des métiers, p. 424, N° 3) ; — petites bûches, peut-être ce que nous appelons rondins, dit M. Louandre, (*Mém. de la Soc. d'Emulation d'Abbeville*, 1852-57, page 92, *note*).

le président et consors eurent déclaré qu'ils empescheroient que les tesmoingtz que lesdictz de Sainct-Ricquier produiroient, feussent examinez sur aultres faiz que ceulx quy concernoient ladicte figure, protestans que, où nous ferions le contraire, de faire rejecter tout ce qui seroit par nous faict oultre la vérifficacion d'icelle figure (2).

DE LA FONS-MÉLICOCQ.


(2) Arch. de la famille de Boubers-Mélicocq.

LA FERME ET L'ATELIER.

La réalité perce à travers le mystère,
L'ombre fait place au jour ; le soleil sur la terre
Darde à travers la brume un regard incertain,
La ville dort ; il est quatre heures du matin.

La ville dort ! Sommeil plus triste que la veille !
Le Libertin oisif, que la fièvre surveille,
Cherche en vain le repos, par le rêve emporté
A la piste de quelque étrange volupté ;
L'Ambitieux, molosse aboyant à la lune,
S'agite en courtisant en songe la Fortune ;
L'Inventeur, poursuivant son problème qui fuit,
Rallume son flambeau devant le jour qui luit ;
Le Joueur obstiné voit des chances meilleures,
Et le gras Parvenu qui dort depuis sept heures
S'apprête, — il croit que c'est un devoir qu'il remplit, —
A parfaire le tour du cadran dans son lit.

Dans ce monde grotesque, inquiet et postiche,
Le Pauvre au moins vit-il un peu mieux que le Riche ?

— L'Ouvrier, mal couvert, l'un sur l'autre entassé,
Dort avec sa famille en un grenier glacé.

L'air est rare et malsain ; de cet air méphitique
Qu'il a peur de voler à sa famille étique
Il en consomme, hélas ! le moins qu'il peut. Le jour
Doit-il le consoler de ce triste séjour ?

— Au bruit lugubre et sourd des métiers, sans lumière,
Sans air, il fait sa tâche à la journée entière,
Et, voué pour la vie à quelque obscur détail,
Il mourra sans avoir joui de son travail,
Sans savoir pourquoi faire et par quel engrenage
Son rouage s'unit à quelque autre rouage,
Si bien que tout le jour il redoute la nuit,
Et que toute la nuit il craint le jour qui suit.

Celui qui se résigne à porter la livrée
De ces soucis au moins a l'âme délivrée ?

— Les valets couchés tard, réveillés en sursaut,
Font à regret l'ouvrage et murmurent tout haut,
Ils mettent sans rougir leur service aux enchères,
Vont comme à la curée aux places les plus chères ;
Mercenaires gagés pour de courtes saisons,
Ils n'ont aucun souci du renom des maisons,
Ni des mœurs de leur maître. O serviteurs antiques,
Il est mort avec vous, le nom de DOMESTIQUES
Sous lequel autrefois chaudement abrités,
En enfants adoptifs tant de deshérités
Hantaient, comme la mère et le fils et la fille,
Le cœur et le foyer du Père de famille !
Revanches des Frontins, valets humbles et grands
Que respectaient les fils et qu'aimaient les parents,
Solides échelons, qui dans l'échelle humaine
Gardiez votre distance, et portiez votre peine
Comme une dignité, grands hommes inconnus,
Epictètes chrétiens, qu'êtes-vous devenus ?

Sobres représentants des antiques idées,
Dorines et Martons, grondeuses et grondées,
Qui filiez à tâtons le soir et le matin
Les serviettes de chanvre et les mouchoirs de lin,
Et n'aviez pour parure au grand jour du Dimanche
Que le jupon d'indienne et la cornette blanche,
Vous avez dans la tombe avec vous emporté
Le grand et fier secret de votre humilité,
Qui vous faisait mourir, sans peur et sans reproche,
Près du foyer discret dont vous gardiez l'approche.

Sinistre Egalité, quels nombreux démentis
Ton triste enseignement donne à ses apprentis !
Pour modèle prenant la Vanité ta mère
Tu ne peux engendrer qu'Egoïsme et Misère.

Où se mettre à l'abri des sots et des méchants,
Des gueux et des rêveurs ? — Allons, allons aux champs.
Là le soleil aussi se lève ; sa lumière
Rayonne librement dès son heure première
Et sans se soucier d'épuiser son trésor
Au bout de chaque épi met une aigrette d'or.
La porte de la ferme est ouverte ; on s'éveille,
On reprend en chantant le travail de la veille
Après avoir prié le Maître des saisons
De bénir tout le jour moissonneurs et moissons.
Les pauvres, saluant le maître charitable,
Quittent bien reposés la douce et chaude étable
Où, pour l'amour de Dieu dans la crèche abrité,
Ils ont reçu l'aumône et l'hospitalité ;
La maîtresse, rebelle aux siestes énervantes,
Sans fiel et sans rudesse active ses servantes,
Et, sûre de l'honneur promis à son festin,
Prépare aux laboureurs le repas du matin ;

Ils partent pour les champs, joyeux, le maître en tête ;
Le travail est pour eux une éternelle fête
Dont ils sont les acteurs et les ordonnateurs.

Ils vont paisiblement, les graves laboureurs,
En poussant devant eux les grands bœufs homériques
Et les chevaux que l'âge a rendus pacifiques.
Le maître à pied chemine, alors que, sans façon,
Juché près d'un collier, le plus jeune garçon
Chevauche lentement et se berce à sa guise
En chantant à par soi quelque refrain d'église,
Résolu de ne prendre en main son aiguillon
Qu'à la tête du champ, au début du sillon.
Faut-il couper le blé ? — Toujours prêt à son rôle,
La faucille à la main ou la faulx sur l'épaule,
Le père de famille, à la tête des siens,
Marche, le dos chargé d'un faisceau de liens.
C'est lui qui tout le jour précédant tout le monde
Des épis le premier sape la forêt blonde,
Devant dans tous les cas se montrer satisfait
Si chacun suit sa trace et fait ce qu'il a fait.

Race de paysans, race forte et naïve,
Qui subis la sentence et la loi primitive
Et littéralement des sueurs de ton front
Arroses le froment que d'autres mangeront,
Au moins tu prends ta part dans les biens de la terre ;
Les soucis de la faim ne t'embarrassent guère,
Tu vois de ton travail rude et quotidien
Le début et la fin, le but et le moyen ;
Sous la verte moisson la terre disparue
Récompense du mal qu'on eut à la charrue,
Et les beaux épis d'or, en gerbes entassés,
A des travaux futurs encouragent assez.

Certains prophètes faux vous proclament esclaves !
C'est chez vous seulement que l'on vit sans entraves,
Que le maître lui-même obligé d'obéir,
Avant de commander, commence par servir;
C'est chez vous seulement que la coutume antique
A la table du maître assied le domestique,
Et que l'on trouve encor content de son loyer
Quelque vieux serviteur qui s'endort au foyer ;
C'est chez vous seulement que le riche humble et sage
Ainsi que l'indigent met la main à l'ouvrage.

Gardez, amis de Dieu, gardez, vieux laboureurs,
La part qu'on vous a faite en vos rudes labeurs,
Et laissez, croyez-moi, dans leur morgue inutile
S'agiter vainement vos voisins de la ville.

Gustave Le Vavasseur.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

BEAULIEU-LES-FONTAINES.

(FIN *).

Origine singulière d'un nom. — Généalogie des seigneurs. — Forteresse. — Epoques historiques. — Etablissements religieux. — Forêt. — Usages et superstitions.

Au mois d'août 1653, les Espagnols, sous la conduite du prince de Condé, livrèrent aux Français un combat sanglant entre Beaulieu et Ognolles (1), dans la forêt de Bouvresse, après lequel Ecuvilly (2) fut brûlé avec la maison seigneuriale.

Le 27 mai 1676, les impériaux firent une descente en Picardie et incendièrent par où ils passèrent. Beaulieu fut pillé et brûlé, ainsi que Athies, Béthencourt-sur-Somme, Herly, près Nesle, et plus de quarante autres villages ; une contribution de onze cents pistoles d'or fut imposée à Nesle (3).

Le 29 mai 1779, un incendie détruisit à Beaulieu quarante-huit habitations.

La baronnie de Beaulieu consistait, en 1740, en un château

(*) Voir la *Picardie*, 1858, IIIe et IVe livraisons, pag. 137, 181 et suivantes.

(1) Oise, canton de Guiscard, à deux kil. N. de Beaulieu.

(2) Oise, canton de Lassigny, au S. de Beaulieu, auquel il tient.

(3) Archives de la ville de Nesle.

entouré d'un fossé à sec, sa cour, et une forte tour, avec un petit jardin potager sur le bord du fossé, terres labourables du domaine de Beaulieu, environ quarante-six setiers de pré dans les six prairies appelées *pré Bigot*, *près Namur*, *de la Poterie*, *Houy*, *du Quénoy et des quatre-vingts verges*; le droit de chaussée et de travers dans le village et celui d'afforage de vins; le moulin, bâti de bois (1); le grand étang sur la chaussée de Beaulieu à Ognolles (2); les censives, cens et rentes de ce village; la coupe et exploitation du taillis du petits bois, appelé *la Garenne*; et des rives et buissons de la forêt suivant les ordonnances et usages; la coupe et exploitation de soixante-cinq journaux de terre par année de bois taillis dans la forêt de Beaulieu, pour être faite suivant l'usage ordinaire du marquisat de Nesle, conformément à l'ordonnance des Eaux et Forêts de 1669; celle de tous les arbres, chênes et baliveaux sur taillis qui se trouvaient dans lesdites coupes ordinaires au-dessus de l'âge de quarante ans; la paisson des chevaux et des vaches dans les taillis de cette forêt de l'âge défensable; la glandée dans toute l'étendue de la forêt; le droit de tendre des bécasses le long et aux rives de ladite forêt, suivant la même ordonnance et le même usage (3).

Le château de Beaulieu n'avait pas été rétabli; ses ruines ont subsisté jusqu'en 1793, époque où elles furent démolies, comme reste de féodalité, par l'ordre des représentants du peuple en mission. On a trouvé dans les démolitions une grande quantité d'ossements humains, d'armures et de projectiles (4).

---

(1) Ce moulin placé sur la butte à l'est d'Ecuvilly, déjà bâti en 1477, a été abattu en 1854.

(2) La superficie de cet étang est d'un peu plus de deux hectares; c'est évidemment par erreur que l'auteur de l'*Annuaire de l'Oise* dit qu'il n'a été creusé qu'en 1765.

(3) Arch. du marquisat de Nesle.

(4) *Annuaire de l'Oise*, 1834.

Les seigneurs de Nesle résidèrent assez souvent au château de Beaulieu pendant les guerres du moyen-âge ; ils y étaient attirés par la sûreté du lieu et par la proximité de la forêt alors très giboyeuse.

Au XVII[e] siècle le château de Beaulieu était défendu par une compagnie que commandait un capitaine-gouverneur. Noble homme François de Frormont possédait cette charge en 1618.

Valéran Des Fossés, écuyer, sieur de Vally, était, en 1661, gouverneur du château de Beaulieu, et capitaine de la forêt et de celle de Fréniches (1).

Henri Des Fossés, son frère, qualifié en 1634 seigneur de Grand-Rouy (2), de Thibeauville (3), d'Ercheu (4) en partie, de Hangest et d'autres lieux, posséda aussi la même charge.

Bernardin du Biez de Maison-Blanche était, en 1735, receveur général de la baronnie de Beaulieu. Il légua, vers l'an 1743, aux habitants de cette localité des terres dont le revenu est aujourd'hui de 150 fr. par année.

Beaulieu devint chef-lieu de canton en 1790; il comprenait les communes de Beaulieu, Beaurains, Bussy, Campagne, Catigny, Ecuvilly, Frestoy, Genvry, Libermont, Margny-à-Cerises, Ognolles, Sermaise et Solente. L'arrêté du 23 vendémiaire, an X, qui ré-

---

(1) Oise, canton de Guiscard.

(2) Canton de Nesle.

(3) Tyboutville dans le XIII[e] siècle. Selon la tradition locale, Thibeauville, dont il n'existe plus que l'emplacement, depuis près d'un siècle était, dit-on, un établissement des Templiers. On lit dans les registres de la paroisse du Frétoy : « Le 18 décembre 1649, décès de Laurent Giot, fermier de la » ferme de Thibeauville.... le huitième jour de décembre 1655, Jehan de... » natif de... a esté tuez par des cavaliers, d'un coup de pistolet à la teste, » passant devant la ferme de de Thibeauville. » Ce hameau était à 4 kil. S.-E, d'Ercheu, à 1 kil. environ ouest du Frétoy, et à 2 kil. nord de Campagne.

(4) Canton de Roye.

duisit à trente-cinq les soixante-seize justices de paix du département de l'Oise, supprima le canton de Beaulieu.

Vers 1117 le prêtre Warnerus fonda à Beaulieu une église que Lambert, évêque de Noyon, érigea en prieuré, sous l'invocation de Notre-Dame. Ce prélat consacra cette église et confirma la donation de la terre d'Omancourt (1), faite en 1115, par Raoul de Nesle, à l'abbaye de Saint-Crépin de Soissons. Le fondateur se retira à Beaulieu avec quelques religieux de cette abbaye, sous la protection de laquelle le nouvel établissement continua d'exister.

Un titre de l'an 1300, provenant des archives de la même abbaye, fait mention de vingt-quatre setiers de terre sur le territoire de Beaulieu, qui appartenait à ce prieuré (2).

Raoul de Clermont fonda aussi à Beaulieu, au mois de septembre 1291, quatre chapellenies, dites de Sainte-Catherine, qui furent transférées plus tard à l'église castrale de Nesle. Le marquis de Nesle payait encore, à la fin du siècle dernier, cent vingt setiers de blé par an à quatre chapelains, chargés chacun de trois mois de messes basses, qui se disaient à huit

(1) Même canton.

(2) Raoul de Clermont, sgr. de Neelle, connestable de Franche, fas sçavoir à cheux qui sont et qui advenir sont que discord et matière de prochés fut entre my et les hors abbé et couvent du moutier Saint-Crespin ly Grand de Sessons pour l'oquoison que tenoye en.... l'y prieur et moine de leur prioré de Beaulieu affin qu'ils mettissiens hors de leurs mains plusieurs pièches de terre à eulx données et acquastées étant en ma justiche, dont l'y nombre en suit : quatorze sextiers et demy séans au font du feu (*hêtre*) en deux pièches, et autres deux pièches contenans six sextiers et demi peu plus peu moins seant audit lieu du font du feu au lieu dit au Tombel, et autres trois setiers tenant à l'abbaye du Bois, à la par fin par le conseil de aucun de my grants amys, lesquels my en ont requis. Et en récompense des biens fais que li abbé, prieur et moines ont fas à my et feront encore en me vye et après me mort..... et amorty et veul que doresnavant tiengnent la dite terre si comme en main morte quant à my appartient. En tesmoing des choses ay mis men scel l'an de grace mil trois cents au mois de décembre.

heures pour la commodité des employés du château ; il payait en outre à un clerc, trente setiers de blé, à la charge, par ce dernier, de servir tous les jours de l'année la messe de l'un des quatre chapelains.

Beaulieu, avait primitivement une chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste, et fut longtemps compris dans la circonscription de la cure d'Ecuvilly. C'est au mois de décembre 1271 qu'il fut détaché de son église-mère et érigé en paroisse distincte. Le chapitre de Noyon consentit a ce démembrement et la dotation du curé fut assignée sur un legs fait par Mahaut ou Mathilde de Fay (1).

(1) Les lettres que nous faisons suivre mettent en évidence, l'erreur commise par l'auteur des *Annales de Noyon* et ceux qui ont écrit après lui sur cette localité en disant que ce démembrement eut lieu en 1233. — Universis presentes litteras inspecturis Wermundus dei gratia Noviomensis Episcopus salutem in domino, noveritis quod cum discordia verteretur inter viros venerabiles decanum et capitulum ecclesie beate Marie Niomensis patronos parrochiarum de Bello loco et de Escuveilli ex uni parte et virum venerabilem magistrum Galterum de Baceamont, canonicum ecclesie Noviomensis nec nunc et clementem de genere ipsius Magistri Galteri existentem ut dicebat idem magister Galterus, ex exaltera super eo quod petebant dicte. Decanus et Capitulus quod ecclesia de Bello loco per nos fieret parrochialis ecclesia et Baptismalis secundum quod alias per eosdem... Decanum et capitulum extiterat tractatum prout in litteris cor unsdem... Decani et capituli continetur. Dictis magistro Galtero et clemente in contrarium asserentibus, quod ecclesia de Bello loco fiere non debebat parrochialis nec etiam baptismalis cum ad presentationem ipsius magistri Galteri integra pervenisset parrochia de Escuveilli et de Bello loco; secundum petitionem et divisionem beneficiorum, a dictis decano et capitulo factam et diutius ab ipsis approbatam ; et diu super hiis et aliis litigatum extitisset coram nobis nos de assensu et voluntate partium predictarum in presentia earumdem partium in modum qui secuitur ordinarimus et ordinamus super premissis videlicet quod nos predictus Episcopus ex nunc volumus et ordinamus quod dicto ecclesia de Bello loco ex nunc sit ecclesia parrochialis et baptismalis ; volontes et statuentes et etiam ordinantes ut ad modo ecclesia de Bello loco parrochialis sit et baptismalis et una quaque ecclésia de predictis duabus

L'église de Beaulieu, reconstruite en 1607, est un édifice en pierres de taille de forme quadrangulaire allongée, éclairée de chaque côté par huit grandes fenêtres. Le sanctuaire est parqueté et orné d'un autel en bois de chêne, sculpté, assez remarquable, qui a été posé en 1786; tout l'édifice est lambrissé. Cette église fut convertie en atelier de salpêtre en 1794, ce qui causa des dégradations assez considérables.

Ce village, formé d'une seule rue pavée, de plus de quinze cents mètres, comprenait 102 habitations en 1720, et 183 en 1833; population, en 1835, 715 habitants. Il possède un presbytère, une école de garçons et une de filles, un jeu d'arc et un bureau de

---

ecclesiis redditnns suos, sibi appropiatos deinceps habeat et collatio sen presentatio amborum ecclesiarum predictarum deinceps ad predictores decanum et capitulum pertineat hoc salvo quod idem clemens parrochiam tenueret curam habeat utriusque et quod infra instanis pascha faciet se ad ordines presbiteratus promoveni ita tamen quod a nobis et successoribus nostris quidam capellanus idoneus instituendus et ordinandus instituor in ecclesia de Escuveilli pro libito nostre voluntatis et non a dicto clemente qui capellanus dicte ecclesie de Escuveilli fidelitur serviat nec subsit dicto clementi nisi volontarie et ibidem residentiam faciat qui quidem capellanus fidelitatum faciat clementi ante dicto de provintibus ipsius parrochie de Escuveilli ad opus dicti clementis fideliter observandis et de redditibus de Escuveilli singulis amis persipiat sexdecim libras parisiensis et habeat et residuum dictorum reddituum de Escuveili ad ditam ecclesiam de Escuveilli spectantium habeat idem clemens ratione ipsius cure a este dicte nocentes in idem capellanus per nos ibidem instituandus et ordinandus, possit compelli ab eodem clemente nisi voluerit dictus capellanus sibi ab Bellum locum subvenire; quam quidem ordinationem premissam dicte partes expresse laudaverunt et approbaverunt; et in cadem expresse coa sensaverunt: quod omnibus quorum inter est tenone presentiam intineamus et ut secreta et firma habeantur presens scriptum sigillo nostro fecimus sigillari nos vero predicti decanus et capitulum premissa a volentes et in eis dem expresse consentiendes sigillum nostrum presentibus duximus apponindem datum anno domine millesimo du centesimo septuagesimo primo, in crastino beati thome apostoli. (*Archives du chapitre de Noyon, layette de Beaulieu.*)

poste. Le territoire comprend 1,260 hectares. La forêt, dite *la Bouvresse*, dépendait du marquisat de Nesle. Dans les temps anciens elle occupait tout le nord de l'arrondissement de Compiègne, et s'avançait vers l'est jusqu'aux Ardennes. Dans le premier quart du siècle actuel elle s'étendait dans les cantons de Guiscard et de Lassigny et dans le département de la Somme, et sa contenance totale embrassait encore près de cinq mille hectares. Les bois de Beaulieu, de Margny-à-Cerises, d'Avricourt, d'Amy, de Candor, de Lassigny une partie du bois de Thiescourt en dépendaient. La portion de cette forêt, appelée spécialement la forêt de Beaulieu, occupait une étendue de neuf cent cinquante hectares. Les défrichements considérables opérés depuis vingt-cinq ans dans la forêt de Bouvresse l'ont presque totalement fait disparaître.

Anciens usages à Beaulieu aux jours gras, au 1er mai, à la Saint-Jean et le jour d'une noce.

Pendant les trois jours de carnaval (lundi, mardi et mercredi), la jeunesse de Beaulieu, masquée, va courir par tout le village. Le mardi, vers douze heures, les jeunes gens d'Ecuvilly, ayant à leur tête un chef, monté à cheval, appelé le *Grand-Air*, vont jusque sur la place de Beaulieu à la rencontre de ceux du village, qui ont aussi leur *Grand-Air*; ils partent ensemble au son des violons, accompagnés d'une foule de curieux des deux sexes et de tous les âges. Arrivées à Ecuvilly les deux troupes entrent chez les aubergistes dont l'habitation se trouve dans la rue où a lieu le passage, et ceux-ci sont obligés au régal, qui consiste en plusieurs pots de cidre ; puis on danse tous ensemble une sorte de ronde appelée les *Trois chaises* sur l'air de *La bonne aventure ô gai*, et l'on se sépare, c'est-à-dire que les jeunes gens de Beaulieu retournent seuls dans leur village, pour s'y divertir à la danse et au

cabaret le reste de la journée et une partie de la nuit, ainsi que le font ceux d'Ecuvilly.

Avant le XIXe siècle, quand on avait dansé les *Trois chaises*, toute la troupe dirigeait sa marche jusqu'au moulin, dit de Beaulieu, placé à l'extrémité et à l'Est d'Ecuvilly; alors chaque *Grand-Air* était monté sur un âne; on faisait tourner le moulin trois fois, puis le meunier délivrait au chef de la troupe de Beaulieu dix sous et un boisseau d'avoine pour sa monture, selon une clause portée dans son bail. Il n'était pas permis à cette troupe de revenir sur ses pas et elle retournait à Beaulieu par un chemin derrière le village d'Ecuvilly.

Aujourd'hui, comme autrefois, c'est toujours le même costume dans ce genre de fête: chacun de ceux qui composent la troupe porte un bonnet de près d'un mètre de longueur en forme de corne d'abondance, mais courbé, recouvert de plumes de coq et retenu par un cordon qui passe sous le menton; chacun porte aussi une chemise fine visible jusqu'à la ceinture; un ruban attaché derrière d'une épaule à l'autre est garni d'autres rubans de différentes couleurs, qui pendent jusqu'à la ceinture, rubans empruntés longtemps d'avance aux jeunes filles du pays. Chacun choisit pour ce jour le plus beau pantalon de drap qu'il possède. Le *Grand-Air* a le costume d'un militaire et l'épée ou à défaut le sabre au côté, attaché à un ceinturon.

Dans la nuit du 1er mai les jeunes gens, accompagnés du ménétrier du village, vont planter le *mai* sur le toit de l'habitation des jeunes filles. Ce *mai* est de bouleau, d'épine, de sureau, de houx, et chaque espèce de bois a sa signification. Si c'est un *mai* autre que le bouleau, la jeune fille se hâte de le faire disparaître avant que le public malin puisse apercevoir le signe emblématique; si au contraire c'est le bouleau que son regard découvre, elle sourit, reconnaît la main qui l'a planté et regrette qu'il disparaisse bien-

tôt, parce qu'elle est heureuse et fière de montrer à ses compagnes qu'elle a des adorateurs. Quand la plantation du bouleau a lieu, les jeunes gens chantent, avec accompagnement du violon, les couplets suivants:

RÉVEILLON.

I.

Réveillez-vous belle endormie,
Réveillez-vous car il est jour;
Mettez la tête à la fenêtre
Vous entendrez parler à vous.

II.

Quel est donc celui qui m'appelle,
D'un ton si agréable et doux?
C'est votre amant ma colombelle,
Qui désir' de parler à vous.

III.

Bell', demandez à votre père
S'il veut vous marier ou non;
S'il ne veut pas, qu'il me le dise;
Hors du pays nous en irons.

IV.

Mon pèr' ne veut pas m' marier,
Il veut me mettr' dans un couvent
Où je serai bien heureuse
Je prierai Dieu pour mon amant.

V.

Je ferai faire une figure
Semblable à vous, ma chère amie;
Je la conserverai, je l' jure!
Cent fois le jour l'embrasserai.

V.

Que diront tous mes camarades
De me voir embrasser c' papier?
C'est la figur' de ma maîtresse,
Cell' que mon cœur a tant aimée.

CHANT DE L'ALOUETTE APRÈS LE RÉVEILLON.

I.

C' fut le jour de la Pentecôte
Que j'aperçus ma mie,
Dans un pré, elle me dit tout en riant: p'tit garçonnet,
De t'en venir, de t'en aller ça me déplait.

II.

Tout serviteur qui sert son maître
Ne va pas jouer quand il veut,
Ne va pas jouer quand il veut ni quand il lui plaît.
Parler à vous, on n'oserait pour faire la paix.

III.

Ah ! si fait mon bon ami,
A moi vous y pouvez parler,
Venez tantôt sur les onze heures ou vers minuit,
Mon père, ma mère seront couchés, j'ouvrirai l'huis.

IV.

Le beau galant n'a pas manqué,
Sur les onze heures, s'en est allé :
Y dormez-vous, sommeillez-vous, gentil cœur doux ?
Dans cette nuit à nos amours y pensez-vous ?

V.

Ah ! je ne dors ni ne veille,
Je pense à vous toute la nuit.
Montez là haut tout doucement, mon bel ami,
Car si papa m'entend, morte je suis.

VI.

N'ont pas été deux heures ensemble
Que l'alouette chanta le jour.
Oh ! alouette, belle alouette, tu as menti :
Tu nous annonces le point du jour, il n'est qu' minuit.

La veille de la Saint-Jean, fête patronale de Beaulieu, on va chez les habitants ; ils fournissent leur contingent de fagots et de fascines, que l'on transporte sur un ancien chemin contigu au pré dit de *Saint-Jean*, ou à la *Croisette*, sur la route qui mène à Ognolles, distant de quelques centaines de mètres du village. On dresse d'abord un bouleau assez élevé appelé *mai*, au sommet

duquel est un gros bouquet de fleurs, et l'on y assemble le bois. Le soir les habitants s'y rendent processionnellement avec le clergé au son des cloches; le curé fait trois fois le tour du bûcher qu'il bénit et encense, il y met le feu et entonne le *Te Deum*. On chante aussi l'antienne de saint Jean, le cantique *Benedictus*, la prose du patron. On retourne à l'église en chantant l'hymne *Ut queant laxis*, puis il y a salut solennel.

Après le départ du clergé bon nombre de personnes, armées de gaules, éparpillent les tisons plus ou moins consumés, on les emporte pour les placer dans les toits de chaume des habitations; ils ont, dit-on, la vertu de préserver du feu du ciel.

La partie du *mai* qui n'est pas consumée est transportée, par ceux qui ont préparé le bûcher, chez l'aubergiste du village le moins ancien, qui est obligé de leur donner à boire gratuitement.

Quelques instants après la tombée de la nuit du premier jour d'une noce, de jeunes filles et mêmes des femmes se rendent chez les parents de la mariée, où a lieu le plus souvent le repas nuptial, et chantent ce *Réveil*:

I.

Bon soir, la jeune fille,
Aussi votre compagnie;
Nous venons, avesc honneurs,
Chanter à vos nuits.

II.

Pour qui donc cette aubade,
Que vous chantez aujourd'hui?
C'est pour vous, la jeune fille,
S'il vous plait de nous entendre.

III.

Fillette qui se marie
N'a plus besoin d'amant.
Il lui faut un habit noire,
Un chapeau de souci.

IV.

Montant dessus le seuile
Pour dire: adieu plaisir,
Adieu père, adieu mère,
Adieu tout mes amis.

V.

Je m'en vais tenir ménage
Avesque mon mari.
Comment ferez-vous, belle,
Pour ménage tenir?

VI.

Je ferai comme les autres;
J'apprendrai à servir,
Je dresserai la table,
Le pain et le vin z'aussi.

VII.

Je rincerai le verre
Pour boire, et mon mari
Il boiras à ma santée
Et moi *de* la sienne aussi.

VIII.

Je ferai la couchette
Pour y coucher mon mari,
Et moi, par aventure,
Je coucherai avesc lui.

IX.

Il n'y a pas d'aventure,
Vous me l'avez promis;
C'est pour le temps de ma vie
Et de la votre aussi.

X.

Ah! voisin, voisine,
Avez-vous bien passé la nuit?
J'ai bien passé celle-ci,
J'en passerai bien d'autres aussi.

Autres usages à Beaulieu ou dans les villages environnants.

— Le lendemain des noces, on se rend généralement à l'église, où la messe des morts est célébrée en mémoire des parents défunts des deux époux.

— Le lendemain de la fête patronale, même office pour les parents de tous les paroissiens.

— Avant de quitter la tombe de la personne qui vient d'être inhumée, les parents en font le tour trois fois.

— La veille de l'Epiphanie, un enfant, le plus jeune de la famille, tire au sort. On a mis dans un vase autant de fèves qu'il a de membres dans la famille, plus deux, et un de ces grains a été noirci. Le chef de la famille crie alors: *Phœbe Domine*, pour qui? l'enfant répond d'abord: *pour le bon Dieu*, et ensuite pour *la sainte Vierge*, pour tel ou tel. Celui qui a le grain noirci est le roi de la fête.

— *A Jeudi Jeudiot* (le jeudi qui précède le jour des cendres les enfants de chœur ou les plus grands élèves de l'école tirent au sort; celui qui est roi porte un surplis et la troupe va dans

les maisons recevoir de l'argent, du lard ou d'autres comestibles que l'on se partage.

— Le dimanche des Rameaux on va planter dans ses champs une branche de buis bénit.

— Le jour du Samedi saint les enfants de chœur vont par les rues chanter l'antienne *Resurrexit* avec l'oraison ou quelques versets de l'hymne *O Filii*. Ils reçoivent un tribut qui consiste en quelques pièces de monnaie, ou plutôt en œufs.

— Les sonneurs, le sacristain ainsi que les chantres vont aussi dans chaque maison recevoir le même tribut.

— On appelle *veille* l'assemblée des femmes pour filer, et des jeunes gens pour passer la soirée auprès d'elles.

Superstitions dans le pays.

— Il ne faut pas remuer la crémaillère inutilement, cela fait pleurer la sainte Vierge.

— Le grillon porte bonheur à la maison dans laquelle il se réfugie, et où il fait entendre son chant.

— Les cris de la chouette pendant la nuit sont un présage sinistre.

— S'il meurt quelqu'un dans une famille, on attache un morceau d'étoffe à la ruche, car les abeilles ne se réuniraient plus ou périraient dans l'année si l'on ne leur faisait pas porter le deuil.

— Quand il tonne on met un morceau de fer dans le nid des poules, sans cela les œufs ne pourraient éclore.

— On arrête les hémorrhagies du nez en plaçant deux fétus de paille en croix.

— Le vendredi est un jour malheureux pendant lequel il ne faut rien entreprendre d'important.

— Le nombre *treize* est malheureux : si l'on est treize à table l'un des convives doit mourir dans l'année.

— Si le ciel est enflammé après le coucher du soleil, c'est un signe de guerre.

— Pendant la célébration de la messe de minuit, les animaux domestiques se mettent à genoux.

— Il y a des esprits qui habitent certaines maisons pendant la nuit, y font beaucoup de tapage et déplacent tous les meubles.

— Le gobelin est un génie familier, malin, qui prend diverses formes pour faire des espiègleries.

— On croit qu'il y a des femmes qui mettent au monde des espèces de monstres qui, dès qu'ils sont nés, se sauvent sous le lit en grimaçant.

— Un prêtre qui a reçu de l'argent pour des messes qu'il n'a point dites, vient les célébrer la nuit après sa mort.

— Le tintement des oreilles signifie qu'on parle de nous en bien ou en mal.

— On ne devrait pas se masquer même au temps du carnaval, parce que le diable a souvent enlevé des gens qui s'étaient déguisés.

— L'odeur de la fumée éloigne l'orage.

— Une corde de pendu porte bonheur.

— Voir une araignée le matin cela annonce du chagrin ; à midi, c'est du plaisir ; au soir, de l'espoir.

— On donne le nom de *furoles* au gaz inflammable que l'on aperçoit dans les lieux marécageux. On dit que les furoles cherchent à perdre les voyageurs.

LEROY-MOREL.



RESTAURATION

De l'ancien Hôtel des Trésoriers de France

D'AMIENS.



Cet Hôtel, construit de 1633 à 1634, était à peine achevé lorsque le cardinal de Richelieu vint y loger, avec une suite nombreuse. Les Espagnols avaient pris Corbie ; cet événement fâcheux, en répandant l'alarme dans toute la France, avait nécessité la présence du premier ministre de Louis XIII près du théâtre de la guerre, afin de rassurer les esprits.

L'entrée de l'édifice n'offrait pas, dans le principe, le même aspect qu'aujourd'hui ; mais le corps de logis, bâti en pierres et en briques, avec chaînes et bossages, consistait comme à présent en un bâtiment orné de deux pavillons, et dont le fronton était surmonté des armes de France et de Navarre, soutenues par deux anges.

M. le marquis de Landreville, qui fait restaurer ce bel hôtel avec le plus grand soin, et sous la direction de M. Antoine, habile architecte d'Amiens, a eu le bon esprit de rétablir ces armes au haut de l'édifice, et le ciseau si distingué de MM. Duthoit a su parfaitement rappeler le style Louis XIII dans ce superbe morceau de sculpture.

Nous ne pouvons qu'engager M. de Landreville à persister dans son intelligente restauration. Déjà l'extérieur de l'*ancien Hôtel des trésoriers de France* a repris sa première splendeur, tout son éclat. Quant à l'intérieur, nous savons qu'il doit être décoré avec goût et magnificence; que ses principales pièces, quoiqu'adaptées aux besoins de l'époque actuelle, seront ornées de lambris, de trumeaux et de dessus de porte sculptés ou peints ; et que des lits, des chaises, des fauteuils et des lustres brillants du temps de Louis XIV ou Louis XV, si ce n'est même de celui de Louis XIII, viendront compléter un ameublement curieux, digne des plus beaux hôtels élevés sous le règne de ces monarques.

H. DUSEVEL.

BIBLIOGRAPHIE.

L'Art en province (1) reparaît, depuis quelque temps déjà, à la grande satisfaction de tous les hommes qui aiment *la littérature, l'histoire, les voyages et l'archéologie*. Il contient, dans la première livraison de 1858, deux curieux documents publiés par le savant baron de Girardot, secrétaire-général de la préfecture de Nantes. Ces documents sont relatifs à la protestation des habitants de Nantes contre le Traité de Noyon, par lequel, comme on sait, Louise de France, fille aînée de François Ier et de la reine Claude, fut accordée en mariage à Charles d'Autriche, roi d'Espagne.

La sixième livraison de la même année, offre une appréciation fort juste du talent de *Pierre de Fontaine*, que l'on croit être né dans le Vermandois et conséquemment picard. « Il était, dit M. J. B. Peigue, dans un intéressant article intitulé *Origine du titre de bâtonnier des avocats*, un profond jurisconsulte *in utro que jure*; car alors, la science du droit s'alliait parfaitement, comme aujourd'hui, à la plus noble naissance, afin de pouvoir parvenir plus sûrement aux dignités de l'Etat. En 1253, il composa un ouvrage intitulé *Conseil de Pierre de Fontaine à son ami*, le premier qui ait été écrit en français sur cette matière, comme l'auteur le dit en ces termes: « *nul n'empreint oncques mien ceste cause devant moi.* » Il y developpa diverses parties de la jurisprudence et de la pratique, en s'étayant du droit romain:

---

(1) In 4°, à Moulins, chez P. A. Desrosiers et fils, impr. éditeurs.

cette œuvre avait pour but d'initier un jeune gentilhomme à la connaissance des lois romaines et des formes judiciaires, pour lui ouvrir plus largement l'avenue des fonctions élevées auxquelles les jurisconsultes étaient alors destinés. Il fut du nombre des avocats qui travaillèrent prudemment et activement à l'ordonnance de la *pragmatique sanction* de l'an 1265, du roi Louis IX, qui récompensa sa savante et utile collaboration en le nommant *maître du Parlement*, office équivalant à celui de *conseiller*. »

Nous ajouterons, à ce que dit M. Peigue que le *conseil de Pierre de Fontaine*, qui est un véritable traité de l'ancienne jurisprudence française, a eu plusieurs éditions, et que tout récemment encore M. Marnier en a publié une nouvelle, en tête de laquelle il a donné la vie, très bien faite, de ce savant jurisconsulte picard.

Suivant le même M. Peigue, il faut placer dans la période de 1500 à 1550 la dénomination de *bâtonnier*, affecté spécialement au chef de l'ordre des avocats (1) ; jusqu'à cette époque ce titre avait été seulement l'accessoire de la qualification de doyen des avocats, en raison de la garde qui lui était confiée de la bannière ou *bâton de Saint-Nicolas*. L'ordre des avocats et la communauté des procureurs qui ne commencèrent à exercer leur ministère qu'en conséquence d'un règlement du Parlement formulé en 1528, s'étant réunis en *confrérie de Saint-Nicolas*, la bannière de ce saint était déposée, par honneur, au domicile du chef des avocats, président des assemblées et des députations.

(1) M. Dupin, à la suite de la nouvelle édition qu'il a donnée du *Dialogue des avocats*, a publié une liste des *bâtonniers de l'ordre*, et dans cette liste il ne fait pas remonter cette dénomination aussi haut que M. Peigue ; il prétend que la première occasion où il soit parlé du *bâtonnier de l'ordre des avocats*, c'est dans l'affaire de 1602 au sujet de l'art. 161 de l'ordonnance de Blois. (Voy. p. 167, édit. de 1844).

De là vint que le doyen prit le titre de *bâtonnier*, et ce titre, consacré par l'habitude, ne cessa pas dès lors, de se maintenir dans la succession des âges: il était presque toujours conféré à l'un des plus anciens avocats, élu par ses confrères (1).

Le septième numéro donne la *biographie* d'un artiste né en Bretagne, vivant et peignant en Bretagne, ce qui est une bonne fortune pour le pays. « C'est un type, dit l'auteur de cette biographie, M. le baron de Girardot, pour tous ceux qui, tout en reconnaissant la suprématie de Paris, veulent qu'on puisse avoir du cœur, de l'intelligence, du talent en dehors de la grande ville. » Mais M. de Girardot reproche en même temps à ce type intéressant, à cet artiste original qui doit tout à lui-même et ne cherche ses inspirations que sur le sol où il est né, de ne peindre que des prairies, des allées d'ormes, des dunes et des forêts. Il voudrait qu'il songeat un peu plus à satisfaire un goût bien naturel chez une partie du public éclairé, c'est-à-dire le voir s'attacher à peindre quelques *paysages historiques*, ces panoramas magnifiques qu'on découvre des hauteurs de Nantes, cette partie des rives de la Loire assombrie par le souvenir des noyades, le fleuve où passa l'armée vendéenne, les sites pittoresques de Clisson aux grandes ronces et aux grands souvenirs, le Pallet où naquit Abeilard, Guérande et sa poétique ceinture de murailles féodales, d'arbres séculaires et tant d'autres.

Nous avons cité ce passage parce qu'il s'applique parfaitement à nos artistes amiénois. Peu d'entr'eux s'exercent, en effet, à reproduire sur toile les plus beaux aspects de notre ville, les grands événements qui s'y sont passés ou les portraits des hommes célèbres qui y sont nés. Nous voudrions, comme M. de Girardot, voir nos peintres représenter, à l'aide de leurs pinceaux, tous les souvenirs que rappellent et nos champs de bataille, et nos églises et nos châteaux. Ce serait montrer un

(1) Pag. 133.

patriotisme véritable et qui pourrait tourner à leur profit, car il est certain que les collectionneurs recherchent avec empressement ces sortes de toiles, de tableaux historiques.

Mais ces réflexions nous ont entraîné un peu loin de *l'Art en province*; hâtons-nous d'y revenir et de terminer notre court article en disant : que cette précieuse revue continue à offrir une lecture aussi agréable qu'utile, et que sa réapparition a été une bonne fortune pour tous ceux qui aiment la *littérature, l'histoire et les beaux arts.*

—Le *Cabinet historique* (1) que publie M. Louis Paris est certainement une des revues les plus utiles à consulter pour l'histoire de l'ancienne France et de ses principales localités. On y trouve, en effet, une masse d'indications précieuses de pièces inédites, intéressantes ou peu connues, qu'on chercherait vainement ailleurs. Pour avoir, au reste, une idée favorable des renseignements nombreux et variés que fournit cette revue, il suffit de jeter un coup d'œil sur les trois premières livraisons de la présente année. On y remarque des *extraits des Comptes royaux relatifs à Charles VII*, dans lesquels ce prince, encore enfant, est désigné sous le nom de *comte de Ponthieu ;* d'autres extraits du *Catalogue des manuscrits du Musée britannique*, concernant l'*Histoire de France*, qui mentionnent, entr'autres documents intéressants pour celle de notre province, une lettre du maréchal de Montmorency, du 13 novembre 1568. Par cette lettre il prévient le roi qu'il a fait arrêter l'artillerie qu'on devait envoyer au sieur de Rostaing, et mandé les gendarmes de La Chapelle (lisez La Capelle) et la compagnie du sieur de Rancé, pour les mettre sur le chemin que prendra le prince d'Orange ; puis vient la suite du *Dépouillement de la collection dite de dom Grenier*

(1) In-8°, Paris, 1858 et années précédentes, au bureau du *Cabinet historique*, rue Rambuteau, 2.

concernant Corbie, dû en partie à M. de Caix de Saint-Aymour, qui s'occupe depuis longtemps de l'histoire de cette petite ville. Nous avons distingué également, parmi les pièces rappelées dans le tome XXXIVe de cette vaste collection, celles relatives à *l'érection en fief de la maison de la monnaie de Corbie, en 1227; aux statuts de la confrairie des archers de cette ville; à l'entrée solennelle de Louis, cardinal de Bourbon, abbé de Corbie en 1227; au serment prêté par les habitants en entrant dans la Ligue; à sainte Colette Boillet*, et aux diverses suppliques adressées pour sa canonisation.

Nous engageons M. Louis Paris à persévérer dans ses laborieuses recherches, à continuer ses utiles publications; l'*Histoire de Picardie*, à laquelle nous travaillons nous-même, y gagnera beaucoup, et elles obtiendront certainement quelque jour la vogue, la récompense qu'elles ont bien méritées.

H. Dusevel.

L'Administrateur-Gérant de la Picardie,

Lenoel-Herouart.

Amiens. — Imp. de Lenoel-Herouart.

LA SAINT-JEAN.

Nous espérons que les lecteurs de la *Picardie* liront avec plaisir cet article historique et philosophique sur les feux, herbes et usages de la Saint-Jean. On sait que les pratiques de la Saint-Jean étaient curieuses autrefois, et qu'il reste encore aujourd'hui quelques traces de ces coutumes bizarres, — de ces superstitions qui survivent même à la civilisation du XIXe siècle.

La Saint-Jean, que l'on n'oubliait jamais dans les villes, les villages, les bourgs et hameaux, était fêtée jadis avec une certaine solennité. — A Paris, chaque quartier, chaque paroisse avait son feu particulier, — et l'un des plus marquants était celui de la Bastille,—auquel assistait toute la garnison et l'état-major de la forteresse....

Toutefois, — le plus brillant feu de joie était celui de la place de Grève, — que les magistrats venaient allumer en grande cérémonie. Il était accompagné de certaines réjouissances, — une magnifique collation était servie à l'Hôtel-de-Ville, — et l'on vit souvent le roi y assister...

N'est-ce pas que ces anciennes pratiques sont curieuses ?...

Le premier feu de la Saint-Jean dont l'histoire ait gardé le souvenir, — est celui de 1471. — Il fut allumé par le sombre roi Louis XI....

Plus tard, — en 1582, — François Ier vint allumer le bûcher

avec une torche de cire blanche garnie de velours cramoisi, — et à ce moment la place retentit du bruit de douze pièces d'artillerie — amenées à cet effet...

Henri III et Catherine de Médicis présidèrent ensuite au feu de 1549 ; — mais celui de 1572 — allumé par Charles IX, — fut l'un des plus remarquables.... On y remplaça l'artillerie par des pièces d'artifices, — et on y entendit de la musique exécutée par Jacques Hénon le jeune — et Claude Bouchandon — maîtres joueurs d'instruments et leurs compagnons....

Au milieu de la place de Grève s'élevait un grand mât, haut de soixante pieds, — garni de traverses de bois, auxquelles étaient attachés cinq cents bourrées et deux cents cotrets.... Dix voies de bois et une immense quantité de paille formaient la base de ce bûcher... au-dessus duquel on plaça un tonneau et une roue garnis de fusées et de pétards, — puis un grand sac renfermant deux douzaines de chats et un renard...

Mais ce n'était pas seulement à Paris que l'on sacrifiait des animaux pour les plaisirs du peuple. — On brûlait aussi des chats en Bourgogne, en Provence, dans le Midi de la France, en Picardie, en Flandre et dans d'autres provinces la veille de la Saint-Jean. — Seulement, comme on voulait complètement jouir du supplice de ces pauvres animaux, — on les mettait dans une cage qui permettait de les voir sauter, courir, se tordre et mourir consumés dans les plus affreuses tortures !....

C'était tout simplement barbare !...

Un compte de dépenses — publié par l'historien Sauval — nous apprend qu'on donna à Lucas Pommereux, — un des commissaires des grains de la ville — « cent sols parisis pour avoir fourni durant trois années — finies à la Saint-Jean 1579 — tous les chats qu'il fallait audit feu, *comme de coutume*, — même pour avoir fourni il y a un an où le roy y assista, — un renard *pour donner plaisir à Sa Majesté* et pour avoir fourni un grand sac de toile — où étaient lesdits chats... »

Quelles sottes coutumes !...

C'était en 1572 — au mois de juin — que le roi Charles IX se donnait ainsi l'agréable satisfaction de voir des animaux se tordre dans la douleur et l'agonie !... Trois mois après, — il ordonnait le massacre de la Saint-Barthélemy... Il allait contempler le cadavre de Coligny — pendu à Montfaucon !....

Les rois n'y regardent pas de si près !

En 1596 — Henri IV assista au feu de la Saint-Jean — accompagné de ses gardes et des seigneurs de la cour. Puis, le 23 juin 1615, — son fils, Louis XIII, — qui venait d'atteindre sa majorité, — vint également honorer de sa présence cette cérémonie traditionnelle...

Arrivé devant le portail de l'Hôtel-de-Ville, — il fut reçu et complimenté par le prévôt des marchands, — et les échevins le conduisirent dans la salle de bal....

A sept heures — il sortit en grande cérémonie, — « Fit deux fois le tour du premier feu, *basti* comme à l'ordinaire en face de la rue de la Tannerie, — qu'un nommé Domino avait entrepris de faire !.... Puis, une fois seulement autour de celui du sieur Morel, — *grand ingénieur à faire feux et artifices.* Après quoi le prévôt des marchands prenant des mains du contrôleur du bois de la ville, — une torche de cire blanche allumée, — la présenta au roy qui s'en servit à mettre le feu à un petit tas de bois dressé auprès de la croix. »

Ouf ! voilà de l'histoire !

Le cortége étant rentré à l'Hôtel-de-Ville, le roi vint se placer au balcon, — d'où il remit le feu aux artifices, au moyen d'une fusée....

Voilà des coutumes fort bizarres — mais curieuses !...

Cinq ans plus tard, — en 1620 — la jeune reine d'Autriche se rendit — vers quatre heures à la maison de ville, — elle y dansa une branle, — où elle fut accompagnée par le comte de Soissons.... Quand Louis XIII arriva à son tour, — le prévôt des marchands lui mit une écharpe blanche ornée d'œillets et de giroflées, — et lui présenta un grand bouquet de fleurs sembla-

bles ! Le gouverneur de Paris, — M. de Liancourt, — le prévôt, les échevins et le greffier s'ornèrent à leur tour de fleurs et de giroflées rouges.... Puis le roi, — ainsi escorté, — alla solennellement allumer le feu, après avoir fait les trois tours ordinaires auprès du bûcher !...

Louis XIV alluma une fois — en 1648 — le feu de la Saint-Jean. Il reçut un bouquet, se couvrit la tête d'un chapeau... de roses — et se servit également d'une torche de cire blanche à poignée de velours rouge. Il assista ensuite à la danse et prit part à la collation, « *composée des plus belles, excellentes et exquises confitures!...* » — Mais à partir de ce jour, — cette fête ne fut plus honorée de la présence royale, — et le soin d'allumer le feu fut entièrement abandonné aux magistrats de la ville....

Cet usage existe encore — dans toutes les villes lors des fêtes communales ou des réjouissances publiques, — quand on y tire des feux d'artifice.

Nous pourrions — à propos de la Saint-Jean, — parler encore de ces herbes merveilleuses qu'il fallait cueillir à des heures spéciales, — dans des lieux particuliers .... et que l'on considérait tantôt, — comme des présages d'amour et de bonheur, — tantôt, — au contraire, comme un pressentiment que l'on verrait plutôt *la coiffure de Sainte Catherine.....* qu'un beau fiancé..... et une foule de pronostics plus ou moins curieux et comiques.....

Mais nous ne voulons pas rassembler ici toutes les légendes — tous les contes faits sur ces feuilles précieuses et si difficiles à conquérir... Nous nous bornerons à constater qu'à la fin de juin, — *l'armoise* est en pleine fleur, — ainsi que toutes les plantes médicinales... — Cette époque est celle à laquelle on les cueille généralement, — et c'est peut-être à cet usage qu'il faut attribuer l'origine du proverbe sur l'emploi de toutes les herbes de la Saint-Jean...

Terminons ce travail historique en signalant quelques-unes

des coutumes, — dont on perd chaque jour la trace, — et qui seront sans doute bientôt oubliées...

En Espagne, — les filles regardent par la fenêtre la nuit de la fête de la Saint-Jean, — et par les paroles du premier passant, — elles jugent quel sera le mari qu'elles auront.

Dans la Bretagne, — la jeune fille qui désire un époux, — et elles le désirent toutes !... — jeûne toute la journée du 23 juin. Puis, à minuit, — elle met sur la table un couvert blanc, avec du pain, du fromage et de l'ail, — laisse la porte ouverte — et attend ainsi... le beau fiancé qu'elle a rêvé !..

Quelle imprudence !

Enfin, l'auteur de l'*Histoire des Perruques* — Thiers — dans son *Traité des superstitions*, — affirme qu'on ne peut se baigner le jour de la Saint-Jean...

Partout où il y a des feux, — les spectateurs dansent en rond avec des cris de joie. Les plus agiles sautent par-dessus, — et les mères font sauter leurs enfants, comme le faisaient jadis les anciens pour les purifier !

Dans quelques endroits de la France, — les mères chargées de leurs nourrissons, — croient détourner le malheur de la tête de ces petites créatures, — en faisant avec elles — le tour du feu !

On voit aussi parfois les gens crédules — emporter un tison enflammé, — afin d'allumer un feu nouveau et sacré — dans leur demeure...

Mais dans le nombre de ces superstitieuses croyances, — ce qu'il y a de plus curieux, — c'est de voir l'homme assez simple pour désirer connaître de quelle couleur seront les cheveux de la femme qu'il doit épouser... A cet effet, — il tourne trois fois autour du feu de la Saint-Jean, — il prend ensuite un tison qu'il laisse éteindre, et — le soir avant de se coucher, — il le porte sous le chevet de son lit. Le lendemain, — il doit trouver attachés à ce tison des cheveux semblables à ceux de sa future épouse... . . . . . .

Il serait inutile de multiplier les exemples de ces superstitions qui se sont glissées partout et qui résistent à la civilisation... Ceux que nous donnons ici suffiront pour faire juger de ceux que l'on pourrait rencontrer dans chaque pays, dans chaque province, dans chaque localité. Il faudrait un volume pour les contenir tous, — et les bornes d'un article de la *Revue de Picardie,* — nous forcent de nous arrêter...

Mais c'est curieux, — n'est-ce pas ?...

KUNTZ DE ROUVAIRE (1).

---

(1) A partir de la prochaine livraison, notre jeune et brillant écrivain et compatriote, M. Kuntz de Rouvaire, écrira dans chaque numéro de la *Picardie*, une *Chronique universelle* sur les nouvelles littéraires, scientifiques et artistiques qui auront occupé la France, l'Europe et le monde dans le mois qui précèdera la date de chacune de nos livraisons.

LES SERGENS DES CITÉS PICARDES,

AUX XV[e] ET XVI[e] SIÈCLES.

Déjà nous avons fait connaître quelles étaient, à Noyon (1), les couleurs de la robe et du chaperon des sergens qui, toujours, devaient être celles de la ville.

Péronne adopta, tantôt le rouge et le gris, tantôt le rouge et le violet. Ainsi, l'argentier qui, en 1409, rendait compte, déclare qu'aux quatre sergens, au clerc et au chirurgien (2) de la ville, il a fourni (à chacun) cinq aulnes de drap rouge et gris, pour les livrées du jour de Pasques, au prix de XXI s. l'aune, en ce non compris les pennes et doublures des robes.

En 1500, Monet de May, sergent extraordinaire, recevait XL s., pour luy aydier à avoir ung paltot, espérant qu'il servira la ville de bien en mieulx.

A Guise, les couleurs de la livrée des sergens variaient encore plus souvent, puisque, tour-à-tour, elle était rouge et violette, blanche et verte, verte, rouge et blanche, argentée et rouge.

Sur l'une des manches, se faisait aussi remarquer *une croix blanche de satin* (3).

---

(1) *Une cité picarde*, p. 117.

(2) Au sujet du costume du chirurgien de Péronne, voy. *la Picardie*, nov. 1856, p. 508.

(3) Voyez notre château de Guise, dans *la Thiérache*, 2[e] série, p. 5.

Outre leurs gages, leur charbonnée de Noël, leurs flans de Pâques (1), les sergens, aussi bien que tous ceux qui portaient la livrée de la ville, devaient à tous les *nathaulx* de l'an prendre part à un gala que leur donnait le maïeur. Les dépenses qu'il occasionnait, étaient jugées si considérables, que maître Antoine de Biach, lors maïeur de Péronne, remontrait (1477), que n'ayant, par chascun an, que xx l. de gaiges, il lui devenait impossible de les supporter. En conséquence, on décidait qu'au lieu du gala accoutumé, les gens de la ville recevraient à chaque natal un pot de vin, apprécié IIII s.

Dans les fêtes, les processions, le maïeur paraissait toujours escorté des sergens (2).

Ainsi, à Saint-Quentin, on alloue XVI s. à chacun des huit sergens, ordonnés pour la foire de la St-Denis.

Caloix, *roy d'icelle feste*, reçoit XXIIII s.

Dans d'autres circonstances, les sergens étaient seuls envoyés aux réjouissances, les officiers municipaux trouvant bon de n'y pas aller.

Le jour de *la Chandelle*, second jour de febvrier mil v^c^ XL, disent les registres de Noyon, a esté ordonné par mess. de la ville qu'ilz n'yroient led. jour à St.-Blaise, comme il est de coustume chascun an, au moyen de la grande diversité du temps, et y ont été envoyez les sergens de la ville seullement (3).

Lorsque le maïeur faisait publier de nouveaux bans ou un

---

(1) 1474. Aux sergens de la ville (Péronne), pour leurs flans de Pasques, IIII s. — Leur carbonnée de Noël. — XX l. de chandeilles *pour les chocques de Noël* (Béthune). — Est et alia forma (panis) rotunditate, densitate et longitudine pueri quinquennalis, qui natalitiis Christi diebus, dono omnibus, etiam ignotissimis hominibus — communicatur. (*Olaus Magnus de gentibus*, sept. éd., 1555, lib. XIII, c. XVII, p. 443).

(2) Nous avons fait voir ailleurs (*Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, p. 109, juillet 1843) qu'ils escortaient aussi le prédicateur.

(3) Voy. notre *Cité picarde*, pp. 171-174.

arrêté quelconque, ou lors qu'il fallait convoquer les joueurs de jeux par personnages, le sergent parcourait, à cet effet, les rues, escorté, d'ordinaire, par un trompette, ou un tambourin.

A Arras, Luc....... reçoit xi s., pour son sallaire et celui de la trompette, d'avoir publié avant la ville la deffense à tous bourgeois *de non faire, avant la nuit, assemblées par forme de princhaiges, d'avoir hérault, ni mettre les enseignes dehors, enssembler les dansses* (1) *es rues et lieulx publicques, comme aussy de n'avoir aux bancquetz et nopces* (2) *plus de soixante personnes.*

A Péronne, xx s. sont accordés (1499) à Mahieu Desprez, sergent à verge, qui avait sonné la cloche du beffroi, *pour assembler les compaignons du jeu Ste Kaiterine.*

Il paraîtrait qu'à la franche fête de cette dernière ville, les sergens prélevaient un certain droit sur le jeu de brelan, puisque, en 1450, les jeunes compaignons alléguaient à ceux qui voulaient les forcer à payer les droitures accoustumées, que riens ne leur en avoit esté déclariet.

Pour terminer la contestation, le maïeur ordonna, en présence du lieutenant du gouverneur et de la plupart des jurés, que les

---

(1) On lit dans des lettres de grâce de 1401 : Les compagnons de la paroisse Sainte-Marguerite, en la ville de St.-Quentin, signifièrent qu'ils donneraient un chapeau de fleurs au mieux chantant une chanson de ce siècle (Ducange, t. vi, p. 20, col. 2). — « De cette ignorance, dit Roquefort » (*De la poésie française dans les* xii° *et* xiii° *siècles*, p. 274), qui avait fait » négliger les anciens auteurs, on vit sortir cette foule d'anachronismes qui » blessent tout à la fois l'histoire et le costume. Alexandre, vêtu d'un surcot, » a un connétable, des barons et des pairs. Les funérailles de Jules-César » se font avec une croix, de l'eau bénite et des religieux. Le même oubli » des convenances existait dans les cloîtres : la Vierge dansait aux chansons » et relevait sa cotte. »

(2) Tria sunt genera hominum ad nupcias corporales qui recipi solent, bene induti, divites et curiales. (*Dict. pauperum*, ms. xv° siècle, n° 77 de la bibl. de Lille, cap de preparacione. — Voy. les arch. du Nord de la France, 3° série, t. vi, p. 17).

jeunes compaignons paieraient, comme ilz firent, II *abbes* (1) *cuittez dep.* XII *c. de wastellés* (2) doubles et VIII s. p.

Nos lecteurs savent déjà (Voy. les *Arch. du nord de la France*, 3e série, t. II, p. 528) de quels anathèmes les prédicateurs (3) accablaient du haut de la chaire les joueurs de dés (4), de brelan, etc.; ils seront donc peu surpris de voir nos bons échevins, jaloux, avant tout, de conserver leur estime, se faire un devoir d'interdire complètement ces jeux.

Les sergens sont loin d'éprouver les mêmes scrupules, privés qu'ils sont de leurs droits.

A leurs justes réclamations, le maïeur répond : que VIII l. leur seront allouées, comme compensation des droits qu'ils prélevaient sur les billes et brelans, attendu que, pour éviter à plusieurs inconvénients, ces jeux ont été prohibés pendant *le france feste*.

Toutefois, afin de transmettre intacts à l'avenir les privilèges de la ville, on déclarait, en 1455, que, sur ce qu'il avoit esté mis en avant que la feste de Péronne approchoit, et qu'on avoit accoustumé de juer au brelainq, *qui est ju deshonneste et abhominable*, pour savoir se on donra congiet d'y juer, ou non ; on

(1) Carpes, becqs, chavennes truytes
Sont par eulx prises et destruites;
Dards, gardons, garboz, goujons,
Abbes, loches et vérons.
(*Le livre de la Diablerie*, par Damerval.)

(2) Petit gâteau. (Roquefort, *Dict. de la langue romane*, suppl. p. 305).

(3) Voy. dans Corn. Agrippa (*De incertitudine et vanitate scientiarum*, c. XCVII), une virulente sortie contre ceux qui prêchaient les indulgences.

(4) Il n'a hom en cest mont, tant soit ditissimus;
Se de fames servir soit ferventissimus,
Tavernes, jeu de deiz, soit en certissimus
C'an la fin ne soit povres atque miserrimus.
(*Le Dict. des Femmes, du Jeu et des Tavernes.*)

Quarta stultitia lusoris est quod dilectionem que est in constitutione trium ossium caninorum glorie divine preponit. (MS. 83, summa de vitiis.)

avoit esté d'accord que en ung jour de lad. feste, *pour garder les privileiges et franchises de la ville, et adfin qu'il ne puist en riens porter préjudice à la ville ou nuire,* ung brelainq sera mis sur estoque, et sera led. jeu comenchié, et incontinent qu'on y aura joué une fois, sera deffendu de par la ville de y plus jouer ; — et que aux sergens de la ville qui bailleront led. brelainq à leur prouffit, il avoit esté conclud que, pour et en récompensation dud. brelainq, ilz auroient, c'est asscavoir Jehan Caupain et Charles Louvel, pour leurs gaiges de sergeant, chacun c s., et Simon Dufour, vi l., et non plus.

Le jeu de quilles, jugé dangereux, peut-être immoral ! est aussi interdit. Aussitôt messieurs donnent aux sergens iiii l., comme dédommagement.

Plus explicites, en 1521, les registres nous disent que ces jeux (1) avoient esté mis jus et deffendus, pour éviter aux débats, inconvéniens, blasphêmes et maléfices qui en eussent peu advenir.

Aux sergens royaux le droit de convoquer les villes aux assemblées générales, alors, surtout, qu'il s'agissait de ratifier une alliance, un traité de paix (2).

C'était en cette qualité et comme commis par le lieutenant-général de Saint-Quentin, que, le 28 octobre 1529, comparaissait à Noyon Nicolas Le Carlier.

---

(1) Le brelan et les quilles. — Hinc, dit Corn. Agrippa (Ouv. cit. c. xiii) tessere, calculi, tricolus, senio, monarchus, orbiculi, thaliorchus, vulpes : preterea octo cedron, duodeca cedron, quibus nonnihil divinationis inesse putant (græci). — 1491. Regula ad tabernarios. Non permittant ludere ad taxillos in taberna sua ; Deum blasphemare non permittant, nec meritrices accipiant de nocte ; plenam mensuram dent omnibz ; vinum cum aqua ad vendendum non misceant, nec aliqua pocula, vel fercula, aliquo modo, ad vendendum defraudent. — Quod nullus etiam laicus teneat in domo sua boulam seu ludum taxillorum, nec recipiat. (Ms. de la bibl. de Lille).

(2) Voy. le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, juillet 1843 pp. 110-111.

Introduit dans la chambre du conseil, il ajournait le maire et les échevins à comparoir en la ville de Laon, au ixe jour de novembre, *pour y ratiffier, louer et accorder les traictez et accords de paix faiz à Madrit et Cambray* (1), ou, pour eulx comettre deux ou quatre, ayans procuracions expresses pour ce faire, sur peine d'estre désobéyssans au roy et d'estre privez des deniers des octroy.

Les villes, si fières de transmettre aux âges les précieuses prérogatives que leur avaient acquises les luttes sublimes des XIIe et XIIIe siècles, se rendaient jadis avec orgueil à ces assemblées. Mais, quand l'artificieux Louis XI *eut mis les rois hors de page*, elles ne durent plus considérer que comme un vain cérémonial, ou plutôt comme une cruelle, une amère dérision, ces convocations qui, en dernière analyse, tout en leur imposant de dispendieux voyages, ne servaient qu'à leur remettre en mémoire l'anéantissement presque complet des glorieuses franchises des anciens jours.

Ce ne fut donc que pour ne point encourir l'indignation de la cour et éviter, s'il était possible, de nouvelles charges, que Jacques Grouchet (2), licentié-ès-lois, Jehan Destimoy, procureur, l'argentier, un sergent et le guette, furent députés à Laon.

Presque toujours, il est vrai, un sergent et le clerc accompaignaient le maïeur dans ces occasions solennelles, ou lorsqu'il allait, de la part de la ville, complimenter le souverain.

Ainsi, en 1475, c'était en compaignie de Jehan Le Recq, de maistre Jehan Destarchy, d'un sergent et du clerc, que Soulaing, maïeur de Péronne, se transportait à Amiens, où le duc de Bourgogne était incessamment attendu.

Nous avons fait connaître ailleurs (3) les tristes fonctions que

---

(1) Voy. les *Ann. arch.* de M. Didron, t. xi, p. 176.

(2) Maire de Noyon, en 1530.

(3) *Le Beffroi de Péronne*, p. 14.

remplissaient les sergens, alors qu'ils conduisaient les bannis sur l'extrême limite de la commune.

C'était en cette qualité qu'ils escortaient (1529) à l'église des Cordeliers (Péronne) une femme qui y avait volé nappes (1), serviettes, patenostres (2) d'ambre et autres joyaux.

L'infortunée, tenant d'une main une torche ardente, de l'autre les biens par elle prins, criait, à genoux, merci à Dieu, à la vierge Marie et à justice (3).

Cette lugubre cérémonie terminée, elle était bannie à perpétuité.

Claude Cuel, malheureux au jeu de cartes (4), *desppite Dieu* (5) et se donne au diable, un jour qu'il était de garde à la maison de la ville.

Condamné à comparoir devant le maïeur et les échevins, à deux genoulx flexis en terre, il crie merchy à Dieu et à justice, la teste nue, un cierge de cire ardent d'une livre à la main.

---

(1) Exemplum de illo, qui scripserat in parietibz : respice finem ! et in mapis et manutergiis similiter. (*Dict. paup.*, *cap. de morte*, ms., n° 77 de la Bibl. de Lille, XVe siècle.)

(2) 1521. Un cappelet de patenostres de bois ; patenostres d'umbre. — Si nous en croyons Rabelais (*Gargantua*, liv. I, chap. XXVII), le baston des croix processionnelles était, d'ordinaire, de cueur de cormier et *semé de fleurs de lys*.

(3) Qui laron soutolte le hart dessert, nisi nunciaverit justicie. (*Dict. paup.*, cap. de pace.)

(4) Voy. les *Arch. du nord de la France*, 3e série, t. II, p. 528. — Une ord. du magistrat de Lille (1382) prouve que le jeu de cartes était dès cette époque, fort en vogue dans cette ville (*Ann. arch.*. t. XV, p. 130). — Nous lisons dans cette même ordonnance : que nuls ne soit si hardis, bourgois ne manans de ceste ville, ne aultres quelz que ce soit, qui, depuis maintenant en avant, en ceste ville, ne si lonc que taille dure, jueche à nul gieu de dez, ne *à ferir en* XXX, *as perz*, *à noms*, *as ternes*, *coyernes* (à VIes à Ves, 1384), *au toupet*, *au brelens*, *as goubés* (Voy. les *Arch. du nord de la France*, 3e série, t. I, p. 502), *au blanc*, *ne au noir*, etc., sour X l.

(5) Braver, mépriser (Roquefort, t. I, p. 379.)

Conduit ensuite par deux sergens à l'église de *Monsieur* St. Jehan, de Péronne, à l'heure de l'offertoire de la grand'-messe, il s'y place à genoux devant le grand autel, et crie pareillement merci à Dieu.

Au sortir de l'église, où il dépose le cierge qui y doit être consommé au saint service divin (1), il est reconduit en prison, où, pendant trois jours et trois nuits, il ne luy sera donné que du pain et de l'eau.

A Arras, le sergent de la pauvreté (2) de la ville devait, chaque dimanche et les jours de fêtes, se rendre dans les églises, à l'heure des grand'messes, pour en faire sortir *les estrangiers, brinbeurs et vagabons* (3).

En 1554, le receveur de St. Ladre, de Péronne, prévenait l'autorité que les fermiers de la maladerie, ruinés par les guerres,

---

(1) 1617. Cincq solz *pour achat de trois pains blanc, qu'il a convenu acheter pour mettre au paradis le jour du Saint-Sacrement, le dimenche des Octaves et le jeudy desd. Octaves* (Roye).

(2) En Artois, les bureaux de bienfaisance sont encore ainsi désignés.

(3) Est aliud mendicantium scelestissimum genus minime miserandum, eorum videlicet qui visco, farina, cruore, tabe super incrustatis vulneribus, et superinductis stigmatibus, sese totos ulcerosos, cancerososque pingunt, alii aliis confictis morbis, variis præstigiis, spectantibus se, miserabiles mentiuntur. — Ab iis non nunquam incensæ urbes, quod proximis annis ipsa Gallia atque urbs Tricensis experta est ; non nunquam ab eis corruptæ aquæ (Voy. nos *Coutumes d'Estaires*, *Mém. de la Société des Sciences* de Lille, 2e série, t. II, note 2e de la p. 121. — On lit dans une ordonnance de Marguerite, duchesse de Parme, régente (1564) : *Que aucuns mauvais esprits, estrangiers, auroient apposlez et envoyez par pays quelcuns qui se debvoient mesler de infecter les maisons et personnes, par quelque poison qu'ils auroient à ce préparé : allans les aucuns comme escolliers, aultres, comme ramonneurs de cheminée, et aultres, comme porte-panniers*); infectæ fruges, venenata pabula et, seminata peste, ingens, hominum strages facta est. (Corn. Agrippa, ibid., cap. LXV.)

se refusaient à payer leur redevance, ajoutant que les sergens (1) n'osaient les y contraindre. Il demandait, en conséquence, s'il ne serait point convenable d'y envoyer un *tambourin*.

DE LA FONS-MÉLICOCQ.

---

(1) Nous commandons que baillis, prévos, ne autres official ne tiengne trop grand planté de serjans, ne de bédiaus, et au plus pot que il pourront en aient, pour faire les commandements de nostre court; et voulons que li bedel soient nommé en plaine assise; ou autrement ne soient pas tenus pour bodiaus. (*Ord. de St.-Louis*).

RECHERCHES GÉNÉALOGIQUES

SUR LES FAMILLES NOBLES DE PLUSIEURS VILLAGES DES ENVIRONS DE NESLE, NOYON, HAM ET ROYE, ET RECHERCHES HISTORIQUES SUR LES MÊMES LOCALITÉS.

Billancourt.

Billancourt, *Buislencort* dans le XIIIe siècle, sur la limite orientale du Santerre, entre Nesle au nord, Herly à l'ouest, Biarre au sud et Cressy à l'est, est un village situé dans une plaine fertile.

La seigneurie de Billancourt appartenait, en 1230, à Hugues de Billancourt (1.) Elle fut possédée plus tard par la maison de Chaulnes, ainsi que le constataient les hommages et aveux rendus au marquisat de Nesle par les propriétaires successifs de cette seigneurie (2).

Jean Merlin, seigneur de Mazancourt, de Fresnes et d'Ytres en Santerre, bailli de Nesle, paraît avoir acquis la terre de Billancourt vers la fin du XVe siècle. Il était marié, en 1482, à Jacqueline d'Estrées, deuxième fille de Pierre d'Estrées, dit *Carbonnel*, seigneur de Boulant, de Hamel et d'Ytres, et de Marie de Beaumont.

Ils eurent deux enfants :

1° Adrien de Mazancourt (3), écuyer, sieur de Billancourt, de

---

(1) Dénombrement de Jean de Nesle.

(2) Archives du marquisat de Nesle.

(3) Mazancourt portait : *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois coquilles de même, 2 en chef et 1 en pointe.*

Fresnes et d'Estrées, en Santerre, mentionné dans un titre de 1522, qui se voit encore dans les archives de l'hospice civil de Nesle ;

Et 2° Guillaume de Mazancourt, aussi mentionné dans un titre de 1507, des mêmes archives, chanoine de la collégiale de Nesle. Il fut reçu, cette année, pour homme vivant et mourant par Olivier de Bonar, seigneur de Landevoisin, à cause de Jeanne de Saint-Marc, sa femme, pour deux journaux de terre situés au terroir de ce village, dont un appartenait au chapitre de Nesle, l'autre à l'Hôtel-Dieu de cette ville.

Charles de Mazancourt, seigneur de Mazancourt, de Billancourt, de Château-fort (1), de Fresnes, etc., fils d'Adrien, mourut le 30 septembre 1572. Il avait épousé Jeanne de Neufchâtel, vicomtesse de Courval, fille aînée de Jacques de Neufchâtel seigneur de Plancy et de Cernay, pannetier de la reine, et d'Anne de Rabutin, sa femme.

Ils eurent deux enfants :

1° Anne, dame de Mazancourt, qui épousa, en 1553, Louis de Pas, seigneur de Feuquières, baron de Jumancourt, etc., conseiller et maître-d'hôtel du roi, dont elle eut cinq enfants :

Et 2° Christophe de Mazancourt, écuyer, seigneur de Billancourt, de Fresnes et de Château-fort, vicomte de Courval, qui donna, au mois d'août 1605, son dénombrement du fief de Château-fort, appelé alors plus communément fief du *Bus* (2). Il épousa, le

---

(1) Il y avait à Château-fort, situé entre Nesle et Landevoisin, une forteresse qui a été bâtie, croit-on, à la même époque que celle de Nesle, à laquelle elle se rattachait ; elle était élevée à l'ouest de l'église de ce village, près de la rivière d'Ingon. On la fit disparaître dans le cours du XVI[e] siècle, et l'on plaça sur ses ruines un moulin à huile qui portait le nom de *tordoir du Château-fort.*

(2) *Voici le texte de ce dénombrement :* C'est le dénombrement et déclaration du fief du Bus, scitué à Neelle, que je Christophe de Mazancourt, escuier, seigneur du lieu de Billancourt, Fresnes et de Chasteau-fort, vicomte de Courval, fils aisné et heritier de feu Charles de Mazencourt, mon père, que

13 février 1563, Suzanne de Poix, fille et héritière de Jean de Poix, seigneur de Sechelles, chevalier des O. du roi, conseiller et

---

Dieu absoilve, en son vivant seigneur desd. lieux, fait et bail à venerables et discrettes et honnestes religieux les prieur et couvent de Sainte-Croix sous Offemont, d'un fief noble que je tiens et advoue à tenir en foy et hommage de mesd. seigneurs et relligieux, a cause de leurs terres et seigneurie du Quenoy, iceluy fief a moy appartenant et escheu par le trepas de mondit feu père, nommé le fief du Bus-lez-Neelle, en Vermandois, contenant ce qui suit:

Premier :

Une maison, grange, estable, la motte et pourpris (enclos, dépendance), sur quel y a un molin à l'huile, leaue et la chaussée ancienne qui maine dud. molin a la maladerie dud. Neelle, contenant vingt-huit pieds de largeur, les jardinages contenant un journel de terre, ainsi que le tout s'étend et comporte :

Item sept quartiers de prez ou environ, joignant aud. molin.

Item un autre quartier de prez au-dessus dud. molin.

Item trois quartiers de terre sceant aupres dud. Bus, tenant d'une part au chemin qui maine du faubourg St.-Jacques (de Neelle) a. . . . . . . et de tous sens au jardin et prez de lad. maison.

Item neuf verges de la riviere audessus dud. molin et d'autre a neuf verges au dessous dyceluy a moi appartenant.

Item a cause de mon dit fief sont deubs plusieurs cens sur les heritages quy s'ensuivent.

Cest a sçavoir :

Deux pains et un chapon sur une masure qui fut Marie, veuve de feu Jehan de Hombleux, sceant en la rue (le faubourg) St.-Jacques, tenant d'autre part à la maison Jehan Poulain, d'autre part au censel St. Jacques.

Item une maille de cens sur un quartier de terre qui est à St. Nicolas de Neele, sceant en la paroisse St. Jacques de Nesle, tenant d'une part aux terres des chappellains N.-D. de Neelle, et d'autre à trois quartiers qui tient de luy.

Item un denier sur un courtil que on dit le lieu Chabot, qui est a present le curé St. Jacques, tenant d'une part à la masure Estienne Longuet, d'autre part à la masure quy fut la femme Jehan de Hombleux.

Item trois deniers sur le courtil qui fut Jehan Massouille, tenant d'une

chambellan du duc d'Alençon, et de Jacqueline de Proissy-la-Boue.

---

part au censsel de damoiselle Marie de Voyennes et d'autre part au censsel de Jehan Goscar, et sied led. lieu en la paroisse St. Jacques.

Item trois deniers sur trois journeulx de terre en bois qui fut aux hoirs Marion Delattre, sceant en la vallée de Liencourt, tenant de tous lez à l'abbaïe du Paraclin.

Item Nicaise Lemaire de Seffours doit aud. fief un tournois sur demy journel de terre, sceant au terroir dud. Seffours, tenant de trois lez aux terres de Hausse Lallemant.

Item une maille que Jehan Josselin doit sur un journel de terre sceant aud. terroir de Seffours, tenant d'une part aux terres de Gilles Coquelet, d'autre à la terre d'Adrien le Scellier.

Item une mail sur demy journel de terre qui fut à Jehan Robellin, sceant au terroir de Seffours, tenant d'une part à la terre du maire de Seffours, et d'autre à Guillaume Martel, chevalier.

Item une mail sur demy journel de terre que doit led. Guillaume Martel chevalier, tenant d'une part à la terre Jehan Josselin, d'autre part à la terre du maire de Seffours, sceant aud. terroir.

Item doit l'hospital de Neelle deux deniers sur deux journeulx de terre, sceant aux terroirs de Margny et du Montel, tenant d'une part aux terres Soulieu et d'autre part à Jehan de Carrempuis.

Item ledit Jehan Soulieu doit trois deniers sur trois journeulx de terre tenant d'une part aux terres Jehan de Carrempuis et d'autres parts aux terres de l'Hospital.

Item doit l'esglise de Notre-Dame du Montel et le presbitaire d'icelle esglise trois deniers mail sur trois journeulx, sceant au terroir dud. Montel, tenant aux terres Pierre de Peunenchy.

Item doit Raoul de Remy douze deniers sur douze journeulx de terre qui siéent entre le Montel et Margny, tenant d'une part aux terres Florent de Ballastre et le sieur de Remy.

Item doivent les hoirs Jehan Ploipez, demeurant à Fonches, deux deniers sur deux journeulx de terre, sceant entre Liencourt et Hattencourt, et tiennent les terres de tous lez aux terres de l'abesse du Paraclin.

Lesquels cens cy-dessus se paient :

Christophe étant mort (1), sa femme épousa, en deuxièmes noces, vers 1607, Galois du Barrat, chevalier, seigneur de Chausseau ou Chanceau.

David de Mazancourt, seigneur de Mazancourt, de Billancourt, de Château-fort, etc., fils de Christophe et de Suzanne de Poix, épousa Julienne de Barrat. Son oncle, David de Poix, seigneur de Sechelles, de Blancfossé, étant mort, en 1612, dans un voyage qu'il fit en Guyenne, sans enfants de sa femme, Isabelle de Brouilly, l'institua son héritier à condition de porter le nom et les armes de la maison de Poix (2).

De cette alliance sont issues :

Diane et Marie de Poix-Mazancourt.

Cest à scavoir :

Ledit argent, au jour de St. Remy, et le pain et le chapon au jour de Noël.

Item et en mondit fief et en toutes les terres et heritaiges quy y sont tenus et dependans, je y ai toute justice et seigneurie, haute, moyenne et basse, droit de vente, entrées et inssues toutes et quantte fois que jceux heritaiges sont vendus, transportez, donné ou alliennez de personnes a autres, en quelque manière que ce soit ou puist estre.

Et tout ce que dessus est dit et denombré, Je au nom que dessus à mesdits seigneurs les relligieux les Célestins de Saint Croix sous Offemont, sauf le plus ou le moins ; car se plus ou moins y savoir, volontier le dénombreraie au plus tot que a ma connoissance vien droit et à tel service que de cour et de plaids moi suffisament evocqué aux plaids de la terre et seigneurie dud. Quenoy.

En témoins de ce j'ay signé de mon seing et scellé de mon scel ce mien present dénombrement. Ce fut fait le quatorziesme jour d'aoust lan mil six cent cinq. Signé de Mazencourt et scellé. (*Sceau perdu à l'original. Archives de la ville de Nesle.*)

(1) Selon Moreri, et avant lui le P. Anselme, Christophe de Mazancourt serait mort avant 1596. Le dénombrement ci-dessus ne leur donne point raison.

(2) La maison de Poix portait : *De gueules à la bande d'argent, accompagnée de six croix d'argent recroisetées.*

Diane, dame de Mazancourt, de Billancourt, de Château-fort, et d'autres lieux en Picardie, épousa, en 1654, son cousin Louis de Pas, dit le comte de Feuquières, chevalier, maréchal des camps et armées du roi. Il mourut le 31 janvier 1670. Il était fils de Manassès de Pas, marquis de Feuquières, un des plus grands hommes qui aient porté les armes dans le XVII[e] siècle, et d'Anne Arnaud, dont le père, Isaac Arnaud, conseiller d'Etat et intendant des finances, a été si recommandable sous Henri IV par son extrême mérite et sa rare probité.

Neuf enfants sont issus de cette union :

1° Diane-Madeleine de Pas, née à Billancourt le 21 juin 1656, fut chanoinesse de l'église collégiale et séculière de Sainte-Marie de Metz. Elle décéda à Billancourt le 23 septembre 1737 ;

2° Louis, qui va suivre, né à Billancourt le 10 janvier 1658 ;

3° Charlotte-Nicole, née au même lieu, le 25 février 1659 ;

4° Marie, née à Billancourt, le 23 juillet 1660 ;

5° François, qui fut capitaine de l'un des vaisseaux du roi ;

6° Marguerite, née à Billancourt, le 18 juillet 1664 ;

7° Louise-Françoise, née et morte à Billancourt, le 3 octobre 1666, âgée de six mois, et inhumée dans le caveau, devant le maître-autel de l'église du lieu, sépulture ordinaire de sa famille.

8° Madeleine-Louise, née en 1667 ;

Et 9° Catherine-Louise, née aussi à Billancourt, le 31 juillet 1669.

Louis de Pas-Feuquières (1), comte de Mazancourt, seigneur de Billancourt, de Fresnes, de Génermont, de Château-fort, de Hallu et d'Espaelle, conseiller du parlement de Metz, épousa N....., qui le rendit père de deux filles : Antoinette-Louise-Marie-Marguerite, et Marie-Louise-Angélique, morte après 1740.

Antoinette-Louise-Marie-Marguerite de Pas, comtesse de

---

(1) La maison de Pas-Feuquières portait : *de gueules au lion d'argent.*

Mazancourt, dame de Billancourt (1), de Château-fort, etc., épousa, le 19 mars 1726, Henri du Maitz, chevalier, seigneur de Goimpy, en Beauce, de Saint-Léger et d'autres lieux, avec dispense, à cause du 3e degré de consanguinité qui existait entre eux, fils de Pierre du Maitz (2), chevalier, baron, seigneur de Frileuse, ayant été enseigne des gendarmes d'Orléans, et de Marie de Pingré. Antoinette-Louise-Marie-Marguerite de Pas mourut après 1770, étant veuve, et fut inhumée dans le caveau qui se trouve sous la croix principale du cimetière de Billancourt, qui renfermait déjà le corps de sa tante la chanoinesse, et celui de Marie-Louise-Angélique de Pas, sa sœur.

François-Louis-Edme-Gabriel du Maitz de Goimpy, leur fils unique, comte, seigneur de Billancourt, de Château-fort, etc., né à Saint-Léger-des-Aubes (Eure-et-Loire), le 10 avril 1729, fut capitaine de vaisseau, puis chef d'escadre, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et membre de l'Académie royale de marine. Il possédait à un rare degré de perfection la science de la marine, qui avait toujours fait ses délices et l'objet d'une continuelle application. Il décéda, sans enfants de N...... de Grenier, son épouse, à son château de Billancourt, le 29 décembre 1807.

On a de lui : 1° *Remarques sur le pilotage*, faites en 1765, et imprimées à la suite de l'*Abrégé du pilotage* de M. le Monnier ; 2° *Traité sur la construction des vaisseaux*, dédié et présenté au roi, Paris, 1776, in-4°. Cet ouvrage ayant été critiqué par M. de la Coudraye, dans sa *Théorie des ondes*, couronnée en 1796 par la Société des sciences de Copenhague, M. Dumaitz y répondit par un mémoire resté manuscrit.

---

(1) Florent-Philippe Aubé, seigneur de Braquemont, de Damery et de Parvillers, demeurant à Damery, qui épousa, en 1712, Feydeau de Courcelles, possédait entre autres fiefs celui des hommages de la ville de Roye et du Grand et du Petit Billancourt, fort beaux, relevant du marquisat de Nesle (D. Grenier.)

(2) La famille du Maitz de Goimpy portait : *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois molettes.*

Deux ans avant sa mort, il remporta le prix de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, sur une question relative à la marine ; il était sur le point de faire imprimer son mémoire, quand il mourut. Il est encore auteur d'autres mémoires qui ont été insérés dans les journaux de l'époque (1).

Louis-Pierre Dumaitz, marquis de Goimpy, ancien lieutenant-colonel de cavalerie et chef d'escadron, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, son neveu et son héritier, marié à Marie-Louise-Pierrette de Ronde ; a vendu, en 1828, le château de Billancourt et son parc à M. Charles-Calixte Quenescourt, chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien notaire, propriétaire, demeurant à Nesle.

M. Quenescourt étant décédé à Nesle le 14 avril 1839, laissa pour héritières ses trois nièces :

1° Madame Antoinette-Adrienne Fouant de la Tombelle, épouse de M. Paul-François-Jérôme Lehault, ancien notaire, propriétaire, demeurant à Marle ; 2° Madame Clotilde-Hélène Fouant de la Tombelle, veuve de M. Jean-Louis Dournel, propriétaire, demeurant à Nesle ; et 3° Madame Alexandrine-Philippine Fouant de la Tombelle, veuve de M. Louis-Réné-Henri Lenoir de Becquincourt, aussi propriétaire, demeurant à Nesle (2), à la charge de désigner, lors de l'établissement de ses petits-neveux, issus du mariage de M. Lenoir de Becquincourt, certaines parties d'immeubles à leur choix.

En exécution de ce legs, le château de Billancourt a été attribué à l'un d'eux :

(1) Le P. Anselme Moreri. — Haudicquer de Blancourt.— Registres de la paroisse de Saint-Martin et de l'état-civil de Billancourt. — *Histoire de Roye*, par Grégoire d'Essigny fils, 1818.

(2) Inhumé dans le cimetière de Nesle, son épitaphe porte : Louis-Réné-Henri Lenoir de Becquincourt, chef d'escadron, officier de la Légion-d'Honneur, décédé le 11 juillet 1837, âgé de 68 ans. Pendant un quart de siècle, il a marché en avant du 9° régiment de hussards.

M. LOUIS-ADRIEN LENOIR DE BECQUINCOURT, marié vers 1845 à Mademoiselle Zénaïde Fouant de la Tombelle (1), qui l'a rendu père de :

Mademoiselle Emilie Lenoir de Becquincourt, âgée d'environ trois ans.

Le château de Billancourt paraît avoir été construit dans le XVII[e] siècle, selon le goût de l'époque ; l'aîle gauche, abattue vers 1840, a été reconstruite quelques années plus tard, par le propriétaire actuel, afin de rendre à l'édifice sa régularité. La chapellenie fondée dans ce château était détruite longtemps avant 1770, ainsi que ses biens, ses revenus et ses charges (3).

Le village de Billancourt est formé d'une rue de l'est à l'ouest, et d'une autre croisant la première, qui se dirige au midi, à l'extrémité de laquelle se trouve le château.

L'église, sous l'invocation de Saint-Martin, reconstruite au commencement du XVIII[e] siècle, est en briques et couverte en tuiles ; à droite de la nef est un bas-côté dont les pignons latéraux portent à l'extérieur les dates 1720, 1731 et 1775, et présentent les armoiries sculptées de la maison de Mazancourt et de celle de Pas-Feuquières, celles-ci surmontées de la couronne de comte. L'ancien clocher était central; un autre en briques, construit en 1856, a été placé devant le portail. Ce clocher serait plus gracieux encore si la flèche, en ardoises, avait plus d'élévation. Tout l'édifice est plafonné, bien éclairé et proprement tenu.

Le cimetière, clos de murs en briques, entoure l'église.

---

(1) Fouant de la Tombelle porte : *d'azur à la fasce d'or, chargée de trois fleurs de lis de gueules, et accompagnée de six besants d'or, trois en chef et trois en pointe.*

(2) Colliette, 1° 3e Pouillé de tous les bénéfices du diocèse de Noyon.

Il y avait 52 maisons en 1720, 80 en 1849 ; 358 habitants en 1818, 318 en 1849. Superficie du territoire : 405 hectares (1).

Sur le territoire de la localité, à un kilom. environ au sud de Nesle, on rencontre un champ dont la superficie est couverte de fragments de tuiles et de pierres qui ont passé par le feu ; c'est l'emplacement d'une église qui existait encore dans le XVII[e] siècle, à laquelle aboutissaient différents chemins de Nesle, de Froidmond (2) et de Billancourt. Un titre notarié, du 16 février 1623, fait ainsi mention de cette église : « ..... Nicolas Thiébaut, chanoine de la collégiale de Néelle, et curé de Sainct-Georges de Froidmont, donne à bail, à Nicolas Masse, boucher au faubourg Saint-Liénard de Néelle, le cimetière de Sainct-Georges, comme il s'étend et comporte, moyennant trente sols tournois par an, à la charge, par le preneur, d'entretenir les haies dud. cimetière, et d'arracher les épines qui sont proches et autour de lad. église. »

On croit que cette église a été détruite par l'ennemi vers 1640. On sait qu'en ce temps-là une armée espagnole, forte de 40,000 hommes, composée d'Allemands, de Hongrois et de Croates, porta le fer et la flamme dans notre contrée. La guerre de cette époque fut accompagnée de si épouvantables excès que l'on crut voir se renouveler les invasions des barbares.

Origine du dicton : Les Chats de Billancourt.

Une femme de Billancourt faisait cuire une omelette; un gros chat noir, qui se trouvait dans un coin de la cheminée, dit tout-à-coup : elle est cuite, il faut la retourner. La bonne femme, effrayée,

---

(1) Nouveau dénombrement du royaume, 1720. — *Géographie de la Somme*, par Pringuez. — *Hist. de Roye.*

(2) Hameau de Billancourt, dans l'angle des chemins de Cressy et de Moyencourt, séparé du faubourg de Saint-Jacques de Nesle par le chemin de Languevoisin ; il n'y a qu'une habitation.

lui jeta l'omelette brûlante sur la tête et il disparut subitement en miaulant. Le lendemain, cette femme rencontra dans le village un de ses voisins, qui passait pour sorcier, et avait la figure brûlée. Elle reconnut en lui le chat de la veille.

On dit aussi dans le pays :

Herly, Septfours,
Château-fort à Billancourt.

Dicton qui fait suite à celui de Languevoisin :

Quiguery, Longpain,
Château-fort à Languevoisin (1).

LEROY-MOREL.

Nesle, le 20 décembre 1857.

(1) Lieux environnant Billancourt.

QUELQUES MOTS

SUR LES

GOUFFRES, ABIMES ET FONTAINES

DE L'ARTOIS.

(FIN *).

RÉCITS LÉGENDAIRES.

Fontaines qui ont jailli miraculeusement.

Parmi les fontaines renommées qui se trouvent dans notre province, plusieurs surtout se distinguent par les événements curieux qui, dit-on, ont amené ou accompagné leur apparition, et ce sont quelques-unes d'elles que je vais essayer de vous faire visiter.

Puits ou Fontaine de Sainte-Berthe à Quiéry.

Berthe, fille de Rigobert, comte de Ponthieu et du palais du roi Clovis II, ayant épousé, en 661, Sigefroy, prince du

(*) Voyez la *Picardie*, années 1856 et 1857.

sang royal, avait eu en mariage de nombreux domaines parmi lesquels ceux de Blangy-en-Ternois, Febrin, Nuncq, Erin, Quiéry-la-Motte. Son mari lui avait aussi apporté de grandes richesses; aussi tout lui souriait-il dans le monde: fortune, bonheur domestique, considération publique et puissance.

Déjà cinq filles lui étaient nées de cette union, quand, en 678, la mort vint frapper Sigefroy dont la vie s'écoulait douce et calme dans sa résidence du château de Blangy.

Cette perte sans doute fut bien amère au cœur de la pauvre Berthe. Avec son époux s'évanouissait tout le bonheur qu'elle goûtait dans cette vie; la mort de Sigefroy la plongeait dans un deuil inconsolable. Aussi prit-elle le parti d'abandonner le monde, de quitter ses biens, et de renoncer aux riches robes, pour n'avoir plus d'autre costume que le voile blanc des religieuses, d'autre occupation que la prière.

Près de son château elle fit donc bâtir un monastère pour y loger quelques-unes de ses filles et les vierges du voisinage qui demandaient à vivre en communauté sous sa direction; et quand cet établissement fut presqu'entièrement édifié, elle se rendit à Quiéry-la-Motte, pour s'y rencontrer avec sa belle-sœur Rictrude, fondatrice et abbesse du monastère de Marchiennes.

Dans le vieux manoir de cette commune se réunirent pendant quelques jours ces deux héroïnes de la Religion; là elles répandirent le bonheur et l'aisance dans les pauvres familles, et elles purent en paix s'édifier réciproquement par leurs exemples et leurs pieux entretiens. Elles y méditèrent aussi ces réglements austères qui firent prospérer jusqu'en 1793 ces deux maisons de Marchiennes et de Blangy.

Pendant qu'elles étaient ainsi occupées du service de Dieu, un fléau destructeur pesait sur le pays; depuis longtemps

y régnait une sécheresse désespérante, et ni les prières, ni les jeûnes ordonnés par les ministres du seigneur n'avaient pu obtenir la pluie si ardemment désirée. Quiéry surtout était au désespoir : la source de l'Escrebieux avait tari depuis longtemps ; tous les puits étaient à sec, et les bouches desséchées par l'ardente chaleur ne trouvaient plus où se désaltérer. Mais Berthe était là, la misère de son peuple désolait son cœur, et lorsqu'elle ne trouva plus dans la science ni dans les ressources de l'art aucun remède pour calmer tant de douleurs, elle éleva son âme vers Dieu, lui demanda aide et protection, et forte de l'inspiration divine elle frappa la terre du bout de son fuseau, et fit jaillir cette eau claire et abondante qui porte encore le nom de puits de Sainte-Berthe et qui depuis n'a jamais tari.

Visitez ce puits, et vous y trouverez les preuves d'une haute antiquité ; le cuvelage se compose de grès bruts et plats superposés et formant plutôt un trou poligonal que circulaire. De larges interstices existent, çà et là, entre ces pierres, dont les faces visibles sont tantôt aiguës, tantôt plates, toutes inégales en un mot, et offrant les caractères de l'appareil cyclopéen.

Aussi tout le prouve et en niant même la véracité du récit légendaire on est forcé de reconnaître que ce puits doit remonter à l'époque de sainte Berthe, et qu'il peut fort bien lui devoir son origine. L'eau s'y maintient toujours à fleur de terre, même quand la fontaine voisine a tari et s'est desséchée.

Fontaine de Sainte-Emma à Blangy.

Cependant Berthe étant retournée à Blangy, avait terminé la construction de son abbaye, dont une partie avait même

croulé avant l'entier achèvement; elle s'y était consacrée à Dieu par des vœux solennels avec deux des trois filles qui lui restaient, Gertrude et Déotile. Une seule, la douce et belle Emma hantait encore le monde et fut bientôt recherchée par les seigneurs les plus puissants, jaloux d'entrer dans une famille aussi noble que vertueuse et de s'unir à une épouse qui était le modèle de toutes les vertus.

Gertrude aussi, malgré les vœux de virginité qu'elle avait faits à Dieu, fut recherchée par un puissant seigneur du pays, Buodgaire, favori du roi Thiery III. Malgré son refus et celui de sa mère, elle essuya de sa part les persécutions les plus opiniâtres, vit l'abbaye de Blangy envahie par cet amant fougueux à la tête d'une bande sacrilége, et n'échappa que par miracle à cette recherche barbare. Elle eut ensuite la douleur de se voir abandonnée par sa mère appelée auprès du roi pour répondre d'une accusation de haute trahison portée contr'elle par Buodgaire, accusation dont il ne lui fut pas difficile de se disculper.

Mais une séparation cruelle vint encore peu après troubler le cœur de la pauvre mère, car sa fille Emma, par l'entremise du roi Thiery, épousa Swaradin ou Swebhord, prince anglo-saxon. Emma dut quitter sa mère et cette maison de Blangy qui l'avait vue si longtemps heureuse pour aller sur le trône affronter les soucis, les tracas et parfois les tempêtes.

En effet, bientôt les malheurs les plus cruels vinrent frapper la pauvre reine; une indigne et jalouse dame de la cour parvint par les rapports les plus calomnieux à abuser de la faiblesse du prince pour le tromper et le séduire; et alors on vit la malheureuse fille de Berthe, chassée du lit conjugal, remplacée par sa rivale, et réduite à la dure condition d'esclave, là où elle devait commander en reine.

On conçoit la douleur et l'amertume qui saisirent le cœur de Berthe, quand elle apprit cette terrible nouvelle ; elle n'eut de repos que lorsque les amis de sa famille et le roi Thiery lui-même, eurent pris en main la cause de sa fille. En effet, le cruel époux, pressé par eux, dut abandonner sa proie ; et la reine, libre enfin, put quitter ces rivages inhospitaliers et monter sur le vaisseau franc qui l'attendait au port.

Mais quand tout semblait lui promettre un avenir plus riant, quand elle se réjouissait par avance des embrassements de sa mère qui l'attendait avec tant d'impatience ; au moment où la terre de France qui apparaissait à l'horizon ramenait le sourire sur ses lèvres décolorées, vint tout à coup une fièvre ardente, impitoyable qui, en peu d'instants, la fit mourir.

Hélas ! quelle douleur nouvelle pour le cœur de Berthe ! Quel coup terrible pour la tendre mère, quand, au lieu de sa fille pleine de vie, qu'elle s'apprête à recevoir, elle ne voit arriver qu'un cadavre défiguré par la mort. Ce fut à deux kilomètres de Blangy, du côté de Blingel, que Berthe rencontra le funèbre cortége ; elle pâlit et perdit connaissance ; mais l'eau manquait aux environs, et les compagnes de la pauvre mère ne savaient comment la rappeler à la vie, lorsque tout à coup l'un des chevaux qui traînaient le char funèbre frappa violemment la terre de son pied et en fit jaillir une source d'eau fraîche et pure.

Grâce à cette eau dont on lui arrosa le visage, Berthe revint à la vie et aussitôt elle se jeta sur le corps inanimé de sa fille qu'elle couvrit de baisers et qu'elle arrosa de ses larmes. Dans sa douleur elle prononça ces amères paroles que la tradition nous a conservées : « O ma fille, mes yeux te

voient, mais les tiens ne sauraient me voir ; » et voilà que soudain Emma s'agite, ouvre les yeux, porte sur sa mère un regard d'amour et de reconnaissance, puis retombe dans l'insensibilité de la mort.

Le char funèbre reprit alors sa route ; il traversa au milieu d'une foule innombrable l'intervalle qui le séparait de Blangy, et il laissa imprimée dans la terre la trace de ses roues, trace ineffaçable que les habitants du pays montrent encore aux étrangers.

La fontaine nouvelle, qui prit le nom de Sainte-Emma, a continué de couler depuis lors. Le peuple et les malades s'y rendent en pèlerinage pour y puiser l'eau à laquelle on attribue des vertus précieuses pour la guérison de la fièvre et des maux d'yeux ; et la chapelle qu'on édifia près de la source voit tous les jours s'agenouiller les nombreux visiteurs qui vont y implorer la protection de sainte Emma.

La tradition locale, à Quiéry comme à Blangy, prétend aussi que les deux fontaines de Berthe et d'Emma sont de véritables paratonnerres, et que jamais, depuis les miraculeux jaillissements, le feu du ciel n'a touché ces deux communes.

Fontaine de Saint-Ranulphe à Farbus.

Ainsi que nous venons de le voir, les deux fontaines de Quiéry et de Blangy ont jailli pour l'usage et le bonheur des peuples ; celle de Farbus, s'il faut en croire la tradition, semble être au contraire le souvenir mémorable d'une punition du ciel.

Elle est située sur la pente du mont abrupt qui s'étend de Bailleuil à Vimy, Souchez, etc. ; elle sourd à environ cinquante mètres au-dessus du niveau des eaux voisines, d'une

excavation qui domine toute la plaine. Jamais son eau n'a tari, et quoiqu'elle n'ait que très peu ou point d'écoulement, elle reste pure et limpide, sous l'ombre des arbres qui la couvrent.

La science, il est vrai, pourrait expliquer ce phénomène par les mêmes considérations que j'ai développées en parlant de Saint-Eloy et de Boiry, mais la tradition donne au fait une origine merveilleuse que je vais rapporter :

Au VI[e] siècle, vivait à Thélus un personnage qui semble avoir été puissant et qui fut probablement seigneur de ce village. Ranulphe était son nom, il était fervent chrétien et son fils unique Hadulphe, après avoir fait de longues et fortes études, avait quitté le monde, délaissé les biens que son père possédait, et s'était enfermé dans l'abbaye de Saint-Vaast dont il devint bientôt l'abbé, jusqu'au moment où il fut nommé à l'évêché d'Arras et de Cambrai.

Le père alors, n'ayant plus rien qui le rattachât au monde, se décida, lui aussi, à quitter ces biens qui lui devenaient inutiles ; il les donna à l'abbaye de Saint-Vaast, et celle-ci plaça dans son manoir, qui aujourd'hui encore porte le nom de ferme de l'abbaye, quelques religieux pour suivre la culture des terres, défricher les bois et les bruyères et, en un mot, mettre en bon rapport la nouvelle propriété du monastère.

Libre des tracas de ce monde, Ranulphe n'eut plus d'autre souci que d'étendre le royaume de Dieu ; il passa sa vie à prêcher l'évangile dans les campagnes voisines à demi-barbares encore ; la croix à la main, il cherchait à adoucir les mœurs brutales du peuple, en lui inculquant les préceptes purs, doux et charitables de la religion chrétienne. Insensible aux déboires, aux peines, aux injures, aux coups, et

confiant en Dieu, il poursuivait sans relâche son œuvre de miséricorde et il ne l'abandonna qu'en 700, lorsque frappé par ceux-là mêmes qu'il voulait convertir, il alla recevoir dans le ciel la récompense de ses vertus.

Or il advint que, au milieu d'une de ses pieuses excursions dans le pays de Gohelle, il traversa le village de Farbus, bâti au pied de la montagne qui porte Thélus. Le soleil était ardent, la sécheresse complète, et le saint, harrassé de fatigue, ne se traînait plus qu'avec peine et mourait de soif. Lorsqu'enfin il parvint aux premières maisons de Farbus, il se crut sauvé, et son premier soin fut d'y demander un peu d'eau ; mais ce service si léger lui fut cependant refusé. Rebuté de ce côté, il alla solliciter d'autres habitants qui, pour toute réponse, lui fermèrent la porte de leur chaumière en lui disant que l'eau était trop profonde pour qu'ils allassent en tirer pour lui. En vain il renouvela de porte en porte sa demande, en vain il sollicita et pria au nom de Dieu, nul habitant n'eut compassion de lui ; tous le repoussèrent impitoyablement.

Alors, et arrivé au bout du village, le saint malgré sa détresse veut gravir la pente longue et rapide qui le sépare de Thélus, mais il n'y peut parvenir et à peine arrivé au tiers de la route il est forcé de s'arrêter n'en pouvant plus. A ce moment et au souvenir des outrages qui venaient de l'assaillir, il paraît que le cœur de Ranulphe se révolta ; il tourna sur Farbus son regard indigné en s'écriant : « Ah ! malheureux, vous n'avez pas voulu, pour désaltérer un pauvre serviteur de Dieu, puiser un peu d'eau dans vos puits, bien peu profonds cependant ; eh ! bien, Dieu me vengera, car désormais vous serez obligés d'approfondir tous ces puits et l'eau n'y montera plus qu'à cent pieds au-dessous du niveau du sol. »

En effet, les puits de Farbus sont aujourd'hui très profonds,

et parfois encore l'eau ne s'y montre plus, au grand chagrin des habitants qui sont obligés de les creuser plus profondément.

Puis et inspiré par l'esprit de Dieu, le saint frappe la terre de son bâton, et aussitôt une source en jaillit douce et pure qui lui permet d'étancher cette soif qui le brûlait et de reprendre plus allégrement sa route. Cette source n'a jamais tari depuis, et elle reste là béante et toujours pleine d'eau au-dessus de la plaine, comme un souvenir éclatant de la puissance de Dieu.

Fontaines consacrées depuis leur apparition.

Je l'ai dit au commencement de ce travail, le culte des fontaines remonte à l'origine la plus reculée, et souvent nous pouvons croire que les premiers apôtres du pays n'ont fait que christianiser, si je puis parler ainsi, cette vénération, soit en les consacrant à Dieu, par quelque fait extraordinaire, soit même seulement en les bénissant. Ces sortes de sources sont très nombreuses et je prends parmi elles, les trois plus connues près d'Arras, auxquelles se rattachent des traditions légendaires.

Fontaine de Sainte-Bertille à Mareuil.

Issue des rois de France par Théobald, son père, seigneur des attrébates et parent de Clovis, Bertille, jeune encore, vers 659 se voua, sous la conduite de saint Amand, aux vertus les plus sublimes; elle s'était créé, dans un coin écarté du palais de son père, une retraite dans laquelle elle allait prier et consacrer à Dieu son cœur vierge et pur.

Mais un temps vint où sa beauté et ses vertus brillèrent au loin d'un vif éclat ; de noble origine, et ornée de toutes les grâces qui font l'ornement des jeunes filles, elle vit sa main recherchée par une foule de jeunes seigneurs. Un d'eux, surtout, Guthland, prince d'Auvergne, dont les qualités personnelles répondaient à la fortune et à la haute origine, s'éprit si fort de tant de mérites, il fut si pressant auprès des parents de la jeune vierge, que sa demande fut agréée par eux et que leur fille lui fut accordée.

Hélas! que va faire la pauvre Bertille? Son vœu le plus cher était de garder à Dieu cette virginité qui avait pour elle tant de charmes ; son plus grand bonheur était de converser sans partage ni distraction avec ce divin époux de son choix. Mais à cette époque à demi-barbare, le devoir d'une fille était d'obéir passivement aux volontés paternelles, et il fallut céder. D'ailleurs, Bertille qui avait d'abord l'idée d'une résistance désespérée ou d'une fuite dans de lointains pays, fut détournée de cette résolution par une inspiration divine, et sa soumission fut bien récompensée, car elle trouva dans son époux un cœur digne du sien, une vertu éminente et sublime.

Aussi, à l'exemple de Joseph et de Marie, et d'un commun accord, demeurèrent-ils en continence, mirent-ils en commun leurs biens pour en doter les églises et les pauvres, et marchèrent-ils avec une pieuse émulation vers cette perfection chrétienne que Dieu seul peut récompenser.

Quelques années après, Gutlhand rendit son âme à Dieu et son épouse inconsolable quitta l'Auvergne que jusqu'alors elle avait habitée avec lui, et revint à Mareuil, patrimoine héréditaire. Là, elle fit bâtir une chapelle non loin d'une source pure qui coulait au milieu des prairies ; près d'elle, elle dressa

une rustique et pauvre cabane, et ce fut là qu'elle termina sa vie au milieu des macérations les plus austères, des méditations et des prières les plus ardentes. La fontaine fournissait à cette fille des rois la seule boisson qu'elle voulût goûter.

Cependant autour de sa cellule s'étaient adossées d'autres cabanes qu'habitaient de pieuses filles que son exemple avait séduites, et qui étaient venues se former à la vertu sous sa conduite; leur direction spirituelle avait été confiée au pieux et vénérable cénobite qui desservait l'humble chapelle.

Telle fut l'origine de l'importante abbaye de Mareuil qui resta debout jusqu'à la Révolution. Bertille, après avoir abandonné à l'église d'Arras ses autres biens, donna à cette congrégation naissante sa terre de Mareuil, et forma ainsi le noyau de cette fortune, qu'agrandirent les pénibles labeurs des religieux qui, plus tard, remplacèrent les saintes filles.

Cette abbaye, détruite par les normands, fut rebâtie un peu plus loin sur un sol moins marécageux, et la fontaine resta isolée au centre des prairies, au pied d'une chapelle qui remplaça celle de Bertille et qui ne tomba, elle-même, qu'à la Révolution. Cette source fut donc ainsi délaissée pendant longues années. Enfin, cependant nous avons vu rebâtir la chapelle il y a peu de temps, et les pèlerins et malades qui n'avaient jamais cessé de venir s'agenouiller auprès de la fontaine, et qui allaient puiser l'eau précieuse, dit-on, pour diverses maladies et surtout pour les maux d'yeux, peuvent maintenant faire leur dévotion au pied de l'autel et prier Dieu de bénir cette eau qu'ils viennent parfois chercher de si loin.

J'ai eu la curiosité de rechercher la nature de cette eau et j'en ai confié l'analyse à M. Brégeaut, professeur de l'école de médecine de cette ville. Ce savant chimiste l'a trouvée pure et ne contenant que peu de sels calcaires et aucun de ces sels minéraux qui pourraient la rendre salutaire à la santé.

Comme cette eau ne contient aucun de ces principes minéraux qui lui donneraient une vertu médicale, il faut chercher ailleurs cette renommée qui l'entoure et qui la fait employer avec tant de soin, dans certaines maladies.

Fontaine Sainte-Obode à Wancourt.

Le village de Wancourt était assez important au Moyen-Age, il possédait plusieurs châteaux ou donjons qui permettaient au seigneur et à ses vassaux de se mettre à l'abri des incursions des maraudeurs pendant les guerres nombreuses qui affligèrent l'Artois. L'origine de ce village doit être aussi très ancienne, comme le prouvent et les débris antiques que recouvre le sol, et les mentions historiques que nous ont transmis les cartulaires et les chroniques.

Il paraît qu'au VIIe siècle, un pieux écossais nommé Obode, fut appelé par Dieu aux fonctions de l'apostolat, et qu'il vint notamment prêcher dans nos campagnes à demi-barbares encore, la parole de Dieu. Sans doute il rencontra bien des obstacles, bien des résistances ; sans doute le malin esprit, dont il venait détruire le règne, lui suscita bien des tracasseries, bien des persécutions. Mais souvent la puissance de Dieu qui se communiquait à lui par le don des miracles renversait ces barrières et rendait ses paroles éloquentes et persuasives.

Quand il passa à Wancourt, il trouva qu'une sécheresse prolongée affligeait le pays et portait la désolation dans tous les cœurs. Emu de compassion pour tant de souffrances, l'envoyé de Dieu, fit jaillir près du village une fontaine d'eau pure et abondante et s'attira ainsi la reconnaissance des habitants qui vinrent en foule se ranger au rang des cathécumènes.

Mais Satan qui ne pouvait avouer sa défaite, voulut détruire, s'il était possible, le prestige des miracles du saint; et il envoya dans la source nouvelle un hideux et infect dragon qui en souilla les eaux et se jeta sur les téméraires qui voulurent en approcher.

Au bonheur succéda donc bientôt la désolation dans le village; car après tout, mieux valait le manque d'eau que cette fontaine empoisonnée dont l'habitant perfide donnait la mort. Heureusement cependant Obode était encore dans le pays et il fut bientôt instruit de cette infâmie nouvelle de Satan; il revint tôt après à Wancourt, alla voir la source sur laquelle il traça le signe de la croix, et incontinent le dragon expira au milieu de hideuses convulsions. On n'eut plus alors qu'à le tirer hors de l'eau, pour que celle-ci reprît sa pureté et sa limpidité premières. Depuis lors aussi elle acquit des vertus curatives qui l'ont rendue célèbre, et pendant tout le Moyen-Age, et, jusqu'à la révolution de 93, on y voyait sans cesse les malades et les infirmes qui venaient boire et trouver la guérison de leurs *fiebvres et débilités*.

Abandonnée pendant la Révolution, elle fut comblée ensuite et disparut; puis, M. Boileux, maire de la commune, la fit rechercher et curer il y a peu d'années; l'eau reparut, mais pour peu de temps, car on négligea depuis l'entretien de la source qui s'obstrua de nouveau

et disparut, ainsi que la belle et solide maçonnerie qui l'entourait.

Source de Saint-Aignan à Carency.

A Carency, au pied de la colline qui porta plus tard le puissant château des seigneurs de Bourbon, coule limpide et silencieuse une fontaine dont les vertus curatives ont joui de grand renom pendant des siècles. Elle a perdu maintenant la chapelle ogivale qui s'élevait sur ses bords, et il faut creuser dans le sol pour retrouver la maçonnerie belle et solide qui la protégeait, mais ses eaux sont encore recherchées par les malades qui ont en son efficacité une grande confiance.

Ce sont surtout les mères qui viennent dévotement s'agenouiller à la place de la chapelle pour y faire une ardente oraison, et qui plongent ensuite dans la source les bonnets qui, posés ensuite sur la tête de leurs enfants doivent leur rendre la santé.

Quant à la cause et à l'origine de cette propriété surnaturelle, nous ne pouvons l'expliquer par la science, car l'honorable et savant chimiste à qui a été soumis un peu d'eau de la source, n'y a trouvé aucune de ces substances minérales qui pourraient lui donner quelque vertu.

Mais la tradition veut ici encore nous expliquer ces faits par un récit légendaire.

Au IVe siècle après Jésus-Christ, nos provinces étaient encore plongées dans l'idolâtrie, et la parole de Dieu, qui déjà y avait été prêchée, n'y avait pris que de bien faibles racines. Aussi les habitants en étaient-ils encore barbares et incivilisés. Dieu envoya donc pour les convertir une foule de saints

apôtres, parmi lesquels brillèrent surtout les saints Martin, Obode, Aignan, et Venant. Mais, hélas ! la besogne était rude, et le martyre était presque toujours la récompense d'un sublime dévoûment, et si parfois les miracles, qu'à leur demande, Dieu multipliait alors pour toucher les cœurs endurcis, parvenaient à ramener quelques âmes, souvent aussi ce retour n'était que passager.

Voilà pourquoi la tradition nous raconte tant de prodiges arrivés à cette époque. Il en fallait pour émouvoir ces hommes ignorants et sauvages, et Dieu les multipliait à la prière de ses saints apôtres, afin de les aider à moissonner dans ce champ inculte.

A Carency vint alors à passer saint Aignan, que les chroniques nous disent avoir été d'abord religieux dans le Dauphiné, puis abbé de Saint-Laurent-lez-Angelis, et enfin évêque de la ville d'Orléans, qu'il sauva miraculeusement de l'attaque des Huns.

Il prêcha donc au milieu des campagnes boisées et dans les vallées de Saint-Ablaing, de Souchez, de Carency, etc. Il réunit autour de lui ces hommes des bois qui avaient encore conservé bien des coutumes de leurs ancêtres, et il leur annonça l'évangile, cette loi de sagesse et de civilisation ; mais sa voix ne trouvait guère d'échos, elle tombait sur une terre inculte et rebelle. Alors Aignan, inspiré de Dieu, eut recours aux grands moyens : il savait que la sécheresse désolait ce pays, il avait appris que des sacrifices avaient été offerts aux faux dieux pour obtenir la pluie ; il voulut prouver aux habitants que le Dieu dont il annonçait la loi était le seul puissant, le seul arbitre souverain des éléments. En présence de tout ce peuple, il éleva sa prière vers le ciel et aussitôt, non seulement la pluie tomba par torrents, mais encore il suffit au

saint homme de frapper la terre de son bâton pour en faire jaillir une source abondante qui répandit et fit couler dans le fond de la vallée l'eau précieuse d'une des sources du Souchez.

Emu par ces prodiges, le peuple vint se ranger autour du saint apôtre ; il écouta et mit à profit ses pieux discours, et devint aussi bon qu'il avait été barbare jusqu'alors.

TERNINCK.

JEAN RIANT,

UNE ENSEIGNE D'AMIENS.

Quelqu'un a-t-il connu Jean Riant, quelqu'un d'Amiens? Jean Riant est un type picard, l'image de la franchise joviale; c'est le Roger Bontemps du pays entre Ile de France et Flandre, entre Artois et Normandie; M. Charles d'Héricault découvrirait en lui pour la bibliothèque Elzévirienne un petit cousin du bourguignon Roger de Colleryé, poète d'Auxerre. Jean Riant chantait peut-être, mais n'était pas poète; ces picards le sont si peu! Nous nous sommes enquis de Jean Riant auprès de tous les savants du pays, et nous avons tristement gémi au milieu des graves explications, gémi sur la mort ignorée de Jean Riant et de sa joyeuse école. Jean Riant n'est plus, mais il nous a laissé son portrait barbouillé sur bois. Où cette figure à gros rire et à belles dents pouvait-elle être mieux retrouvée que dans un des petits quartiers d'Amiens au-dessus de la porte d'un cabaret? M. Charles Monselet qui vient d'écrire avec trois grains de malice, trois grains de bienveillance et un grain de bonhomie un dictionnaire des grands et des petits auteurs de notre temps (1), a salué le portrait de Jean Riant et goûté le vin du cabaret sur l'invitation de l'enseigne. Il y a dans l'étude de M. Monselet le croquis d'un quartier, une vue, un paysage de la Somme. M. Goze, ou quelque autre savant, suspendra un jour le petit cadre dans quelque grande description d'Amiens. Mais écoutons M. Monselet et regardons-le peindre;

---

(1) *La Lorgnette littéraire*, Paris, Poulet-Malassis et de Broise, 1857.

il a la parole délurée et la main leste ; c'est une peinture et c'est une chanson :

« *A Jean Riant !* — c'est l'enseigne d'un cabaret situé au bas d'Amiens, au coin de la rue de la Barrette et sur le bord de la Somme (1). *A Jean Riant!* et tout invite à entrer dans cette maison, dont la pierre a été peinte en vert, ainsi que cela se pratique pour la plupart des cabarets du Nord Du reste on adore la couleur verte à Amiens, tout le témoigne : la rue Verte, la rue du Puits-Vert, la rue des Verts-Moines, la rue des Verts-Aulnois, l'hôtel du Vert-Soufflet.

» Au milieu d'un cadre de feuilles vertes, — des feuilles de vigne, naturellement, — un peintre local a représenté le type inconnu de Jean Riant sous les traits d'un énorme compère en manches de chemise, au teint rubicond, aux lèvres entr'ouvertes, et dont les cheveux hardiment blonds ont cette crêpelure, indice de la passion et de la force. Il élève un verre dans sa main. Au-dessus de cette peinture, qui n'est pas plus naïve qu'il ne faut, on lit cette indication : *Amédée, débitant.*

» Mais que m'importe Amédée et son débit! C'est à Jean Riant seul que je viens rendre hommage.

» Quand je m'arrête dans le cabaret de Jean Riant, je monte au premier étage. De la fenêtre je vois la Somme, à qui ses nombreux et hauts peupliers donnent des reflets si verts et si profonds. Ces peupliers font, avec leurs belles feuilles métalliques et luisantes, un tapage continuel : ils s'inquiètent, ils s'éton-

---

(1) M. Monselet a oublié de dire que c'est devant ce cabaret qu'on exécute. Contraste ou rapprochement! ouvrez les FLEURS DU MAL, vous trouverez dans le *vin de l'assassin*, cette stance qui sonne comme le *Dies iræ* du crime :

L'horrible soif qui me déchire
Aurait besoin pour s'assouvir
D'autant de vin qu'en peut tenir
Son tombeau ;....................

Les savants prennent trop rarement les poètes pour collaborateurs.

nent et se penchent les uns vers les autres comme pour se consulter ; puis ils éclatent, ils se tourmentent, ils sanglottent ; ils passent en une minute par toutes les gammes du bruit. L'eau les laisse dire, et coule lentement en chariant des légumes.

» — Garçon ! une bouteille !

» Je fais comme Jean Riant ; j'élève mon verre et suis heureux. Je ne pense pas, je me contente de la sensation. J'envoie mes yeux se promener tout là bas, au fond de ces épaisses masses d'arbres qui interrompent l'horizon ; et ils y vont en compagnie de ma rêverie. Comme ils se trouvent bien sous ces allées touffues ! Les nuages, où tant de gens cherchent leurs idées, m'importent moins : d'abord ils sont si blancs qu'ils me font cligner les paupières ; j'aime mieux les regarder dans la Somme.

» Le temps est superbe, mais le vent est un peu fort ; je ne me plains pas : cela me rafraîchit le front et disperse mes cheveux. Devant moi un jeune officier pêche à la ligne. La rivière est, par-ci, par là, un peu abîmée par les teinturiers, qui sont en grand nombre à Amiens. — Au lointain, tout est marais et tourbières ; les cultivateurs vont de l'une à l'autre de leurs maisonnettes dans un bateau étroit et long ; chacune de ces maisonnettes a un potager où resplendissent des tournesols magnifiques, où s'étalent des nappes de cresson qui font frissonner d'aise, des choux énormes avec de larges feuilles — conçoit-on que ces choux là recèlent un si joli et si tendre petit cœur ! (1) — Tout cela est charmant à examiner du cabaret de Jean Riant. C'est la Venise maraîchère.

» Je ne parle pas de ces innombrables ponts de bois, — joie du paysage, — non plus que des grandes roues du moulin qui battent l'eau. Il n'y a rien de tel que les environs d'Amiens pour cette variété d'aspects. Quel dommage qu'il n'y vienne pas de vin, n'est-ce pas, Jean Riant ?

---

(1) M. Monselet était bien prédestiné à fonder le GOURMET, journal très littéraire, eh ! oui, des intérêts gastronomiques.

» Voilà les peupliers d'en face qui font un vacarme prodigieux ; il va pleuvoir. Plus affermis sur leurs troncs, les petits arbres fruitiers des jardins voisins ne bougent pas, eux, et se moquent du vent, mais échevelés et flexibles, les acacias se donnent à tous les diables ; ils se lamentent, ils se tordent par toutes leurs branches.....

» Adieu le soleil ! il recule devant le vent et se voile. Pour moi, je ne m'en soucie guère: j'ai le soleil dans le corps, grâce à ma bouteille. A ta santé, Jean Riant, joyeux patron de ce gîte picard, bonne face, grosse santé, belle humeur, Bacchus du peuple ! Que j'aie longtemps pied alerte et longue soif, et je te promets sonores litanies ! — Jean Riant, protégez-nous ! — Jean Riant étoile du port (en amont), brillez sur nous ! — Eloignez de nous, Jean Riant, les trois épouvantables fléaux du monde la fièvre, la guerre et l'amour ! — Je m'arrête, car il faut des rimes à cette litanie, comme il faut des clochettes d'or à une haquenée de reine ; des rimes qui aient le son et la couleur, la couleur du rubis, le son du cristal. Hélas ! pour oser tenter pareille œuvre, je ne suis encore que Jean Souriant. J'attendrai donc. On peut écrire impunément sur les frontons, sur les livres, sur les socles : Aux Muses, aux Grâces, à la Patrie, à la Vertu, à la Beauté, aux Grands Hommes, aux Dieux, — mais on n'écrit pas sans pâlir, en tête d'une ode matérialiste, ces trois mots qui illuminent le papier : *A Jean Riant !* »

Et bienheureuses, dirons-nous, les villes que traversent les poètes, les critiques, les romanciers, les peintres, les simples touristes même, les artistes de la plume, du crayon, du désœuvrement ! Tous ces gens-là voient mieux et comprennent mieux d'un coup d'œil qu'en toute leur vie n'ont jamais compris ou vu les enfants devenus vieux qui naquirent devant les piliers de la halle, ou sous le porche de l'église. Et voilà pourquoi M. Monselet a écrit cette page légère et solide de l'histoire des places et des rues amiénoises.

E. PRAROND.

BIBLIOGRAPHIE.

Revue de Toulouse et du midi de la France (1). — *L'Australie, Revue de Metz et de la Lorraine* (2).

La *Revue de l'Académie de Toulouse* vient d'éprouver deux changements importants et auxquels nous applaudissons de grand cœur : nous voulons parler ici d'une modification dans le titre de ce savant et agréable recueil qui n'était plus en harmonie avec le cercle élargi de sa rédaction, et du délai plus rapproché que l'on va mettre entre les époques de sa périodicité. Du reste, la *Revue de Toulouse et du midi de la France* continuera, comme par le passé, à offrir au public une suite d'articles vraiment remarquables. La première livraison du t. VII°, que nous avons sous les yeux, en est une preuve évidente. Nous y avons distingué, entr'autres écrits curieux, un *Essai d'interprétation des contre-marques existantes sur des monnaies romaines trouvées à Toulouse;* une *Lettre au directeur de la Revue* (M. La Cointa) *sur l'ortographe du mot Tartuffe*, et une excellente *Chronique de la quinzaine*, car c'est maintenant tous les quinze jours (au lieu de chaque mois) que doit paraître la *Revue* dont nous parlons.

On voit dans la *Chronique* et les *Faits divers* qu'à Toulouse on aime toujours les arts et les sciences. La *Société chorale de Clémence Isaure* vient de faire exécuter une riche bannière avec le produit d'une souscription ouverte en ville et qui a déjà donné plus de quinze cents francs. La remise de cette bannière

---

(1) In-8°. Toulouse, 1858.

(2) In-8°. Metz, Rousseau-Pollez, impr. 1858.

a eu lieu en grande pompe au Capitole, et un concert avait été organisé pour la circonstance. Les musiques du 15e d'artillerie et du 92e de ligne ont joué les plus beaux morceaux de leur répertoire ; la *Société de Clémence Isaure* a chanté trois chœurs avec une grande vigueur et un admirable ensemble.

Enfin, l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles Lettres de Toulouse a prouvé, dans sa dernière séance publique annuelle que, grâce aux lumières de ses membres, au bon goût et à l'impartialité dont elle fait preuve dans les encouragements qu'elle décerne aux travaux littéraires et scientifiques, son influence s'accroît chaque jour de plus en plus.

Nous ne doutons pas qu'une *Revue* où l'on trouve tant d'excellents articles, tant de faits curieux, intéressants et qui est au surplus rédigée avec un talent aussi remarquable par M. La Cointa, n'obtienne de nouveaux succès dans un pays où elle compte déjà de nombreux abonnés.

— *L'Austrasie, journal de Metz*, publie, de son côté, une foule d'articles curieux et dont la lecture est réellement intéressante pour tous ceux qui aiment l'histoire et l'archéologie. Parmi ces articles, nous devons citer surtout, dans la livraison que nous avons examinée, ceux qui concernent *les rues de Metz*, *les voies romaines du département de la Moselle*, et un *Sceau épiscopal du pays messin, remontant au Xe siècle*. La même livraison donne, en outre, le premier bulletin de la *Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, récemment créée à Metz. Ce bulletin contient des détails sur la fondation, l'installation et les premiers travaux de cette Société qui nous paraît pleine d'avenir.

H. Dusevel,
des Sociétés Impériale des antiquaires de France et de Picardie.

L'Administrateur-Gérant de la Picardie,
Lenoel-Herouart.

AMIENS. — IMP. DE LENOEL-HEROUART.

EXCURSION MONUMENTALE

DANS L'ARRONDISSEMENT

DE MONTDIDIER.

(SUITE *.)

L'église de Caix, placée sous l'invocation de la *sainte Croix*, est un des plus beaux monuments religieux du Santerre. Les transsepts paraissent plus anciens que le portail, la nef et le chœur. L'ornement en arcades existant le long du mur, sous la croisée du transsept à gauche, est assez curieux et semble remonter à la fin du XIVe siècle.

Sur la grosse cloche on lit une inscription qui rappelle que cette cloche fut bénite le 25e jour de février 1737, par M. Lugle de Parviller, prêtre curé de l'église Sainte-Croix de Caix, au nom et de la part de madame de Feuquières, marquise de Soyecourt, et de messire Louis-Armand comte de Soyecourt, son fils, et que cette même cloche a été nommée *Pauline Corisandre.*

Quelques changements regrettables ont été opérés dans l'église de Caix, vers 1742. A cette époque on enleva une belle balustrade en bois sculpté qui fermait l'entrée du sanc-

(*) Voir la *Picardie*, t. II, page 97 et suivantes.



tuaire. Un peu plus tard, c'est-à-dire après un violent incendie qui éclata à Caix le 26 avril 1768 et qui consuma la flèche, le comble et le grand autel de l'église, on élargit l'entrée du chœur en diminuant les deux piliers voisins, et en faisant disparaître deux arcades en pierre, sous prétexte qu'elles rendaient le sanctuaire sombre ou obscur.

On ne voit plus au village de *Castel* qu'une église presque moderne; la tour de cette église renferme une tombe assez curieuse, paraissant remonter au XIV[e] siècle. Elle offre deux personnages les mains jointes et dans le vrai costume du temps. On croit que ces personnages représentent un membre de l'illustre famille de Créquy et sa noble épouse; mais l'histoire est muette sur ce point. La tradition seule pourrait aujourd'hui rappeler leurs noms au souvenir de la postérité. L'église de Castel possédait autrefois plusieurs autres objets précieux. Les besoins de la fabrique les firent, dit-on, céder à quelques amateurs du pays. On distinguait parmi ces objets un admirable rétable d'autel en bois doré, du style de la Renaissance. Dans les interstices de ce rétable étaient représentés plusieurs traits de l'histoire du Nouveau Testament. On aurait dû conserver soigneusement cet intéressant morceau de sculpture. Son cadre se trouve maintenant placé dans le bas-côté droit de l'église St.-Pierre d'Amiens.

La croix en pierre que l'on remarque au pied de l'éminence où est située l'église et près du chemin, semble appartenir au XVI[e] siècle. D'un côté on voit un *crucifix*, et de l'autre une *vierge* tenant son fils entre les bras. Cette croix a été malheureusement cassée et agraffée à l'aide de deux cercles en fer; le soubassement est fort curieux; il offre une espèce de château crenelé.

Guerbigny a une église bâtie en pierre et dont la structure

est très remarquable. Ses bas côtés présentent cette particularité qu'ils sont voûtés transversalement au lieu de l'être longitudinalement, c'est-à-dire que chaque travée forme un pignon à l'extérieur. Les piliers sont ronds et ornés de chapitaux sculptés. La chapelle, existant dans la croisée, a pour rétable une descente de croix environnée des instruments de la passion et de deux statues en pierre. Les fonts baptismaux portent la date de 1561, par derrière et sur le devant cette inscription en petites capitales :

O M̄R. DEI. MEMENTO.
MEI.

C'est-à-dire : *O Mater Dei, Memento mei.*

Ces fonts sont décorés de quatre bas reliefs et, aux angles, de quatre statuettes tenant des lambels. Les bas-reliefs représentent le *Baptême de Jésus-Christ*, l'*Assomption de la sainte Vierge*, etc. Il est fâcheux que ces sculptures aient été badigeonnées plusieurs fois. Lorsque nous les examinâmes, elles venaient d'être peintes couleur de bronze.

L'église de *La Warde-Mauger* n'a aucun caractère particulier. Elle est en pierre, avec piliers butants adhérents aux murs. Le chœur est plus élevé que la nef. Le clocher, en forme de tour carrée, se trouve à l'extrémité et à gauche de la nef. La grande porte d'entrée n'offre pas d'ornements ; mais au haut de la porte latérale, on lit cette inscription moderne :

L'HORLOGE DE L'ÉGLISE DE LA WARDE A ÉTÉ DONNÉE PAR
JEAN-LOUIS DIZENGREMELLE, LE 17 MAI 1834.

Quand cette horloge sonne,
Pense à ton avenir ;
Et celui qui la donne,
Réclame un souvenir.

L'église de La Warde renferme trois objets dignes d'être conservés avec le plus grand soin. Le premier est un retable d'autel en bois peint et doré, divisé en plusieurs compartiments, dans lesquels on voit 1° *Jésus au jardin des Oliviers;* 2° la *Flagellation*; 3° le *Christ en croix entre les deux larrons;* 4° le *Sauveur mis au tombeau*; 5° et la *Résurrection*. Le couronnement de cet intéressant rétable est formé d'une belle suite d'aiguilles et de dais à jour fort bien exécutés. On y voit, d'un côté, la *Vierge à genoux devant un prie-dieu*, de l'autre côté, à droite, l'*Ange qui lui apparaît*, tenant entre les bras un bâton orné d'une banderolle. Plusieurs personnes ont pris à tort ce bâton pour une faux. Sur les volets, à gauche, on distingue le *Lavement des pieds* et la *Cène*; enfin, du côté opposé, on remarque encore les *Disciples d'Emmaüs*, l'*Incrédulité de saint Thomas* et l'*Apparition de Jésus-Christ à ses Apôtres*.

Le second objet qui mérite d'être distingué est un *lutrin* en bois peint et d'une sculpture peu ornée, mais grave et très remarquable.

Le dernier objet est un *bâton* d'ancienne bannière couvert de figures de *docteurs*, d'*apôtres* et de *saints* sculptées. On y distingue aussi plusieurs écussons aux *armes de France*, d'*Orléans* et de *Bourbon*, et, au milieu d'un grand nombre de fleurs de lys, sommées d'une couronne fermée le *chiffre de l'ordre des Célestins*, pour rappeler, sans doute, que l'église de La Warde dépendait autrefois de l'abbaye de Breteuil, qui était de cet ordre.

Contre le mur, à droite du chœur, se trouve une plaque de cuivre sur laquelle est gravée la fondation d'une messe basse faite par frère Firmin Grilon, prêtre et chapelain de l'église Notre-Dame d'Amiens, natif du village de La Warde,

l'an de grâce mil cinq cent cinquante-quatre, le XVe jour de mars.

En arrivant à l'*Echelle-Saint-Aurin* nous avons aperçu l'église qui est sur une hauteur et peu remarquable extérieurement ; mais l'intérieur a fixé assez longtemps nos regards. La voûte de la nef est en charpente, et les bouts des poutres offrent les bustes des patrons de cette église, qui sont *saint Pierre* et *saint Paul*, ainsi que ceux d'autres apôtres tels que *saint André*, *saint Barthélemi*, *saint Jean*, etc. Au fond du chœur, qui est voûté en compartiments, on distingue contre la muraille deux colonnes dont les chapitaux sont décorés de feuillages et de figures appartenant au style de transition du roman au gothique. Quelques personnes ont cru voir dans les trois têtes qu'on distingue sur un de ces chapitaux l'emblême de la *Sainte-Trinité ;* mais nous ne partageons point cette opinion ; ces têtes ne sont autre chose que des figures de fantaisie. Au bas du chœur on remarque deux tombes en pierre de Senlis, avec incrustations en marbre blanc. Sur la première est représenté un ecclésiastique qui, d'après l'épitaphe qu'on lit autour, serait un chanoine de Paris, appelé Martin Rouzée, natif de l'Echelle, où il aurait voulu être inhumé. Sur la seconde paraît, sous un riche portique dont les colonnes sont ornées de feuillages et de larmes, un chevalier ayant une cote sur son armure, les mains jointes et son casque près de lui. Ce chevalier est Julien d'Allemany, natif de Florence, à qui Marie de Corbie fit élever cette tombe, *pour mémoire de son amour*, est-il dit, au mois de décembre 1607. Une partie de l'épitaphe est cachée sous le lutrin, mais on sait que le personnage quelle est destiné à rappeler, devint seigneur de l'Echelle-Saint-Aurin , au commencement du XVIIe siècle. Peut-être était-il un des descendants de Loys

d'Allemany, célèbre poète italien, pour lequel François Ier montra beaucoup d'estime (1).

Nous avons terminé cette première excursion monumentale dans l'arrondissement de Montdidier, en visitant l'*église de Moreuil.* Cet édifice religieux, qui dépendait de l'ancienne abbaye de Saint-Vast, existant, avant la révolution, dans ce bourg, est construit en pierres tendres. Le chœur se termine en hémicycle. Le portail est un des plus remarquables du diocèse d'Amiens; de nombreuses sculptures enrichissent ce portail. Celles qui ornent la voussure du grand porche représentent les principaux traits de l'histoire de son patron, saint Vast évêque d'Arras. Ces sculptures peuvent dater du XVe siècle. La galerie à jour qui règne au-dessus des porches menaçait ruine quand nous l'examinâmes. La tour du clocher a des fenêtres geminées. A gauche est une tourelle de forme hexagone contenant un escalier en pierre. Les lucarnes du clocher sont surmontées de fort beaux épis en plomb, représentant des vases, des fleurs et d'autres objets. Comme l'a si bien dit notre savant confrère, M. Delaquerrière de Rouen, ils servaient autrefois à la décoration des toits de la plupart des églises, des châteaux et des hôtels-de-ville : il est fâcheux que l'on n'emploie plus cette sorte d'ornements que fort rarement de nos jours.

L'intérieur de l'église de Moreuil ne vaut point le portail, sous le rapport de son architecture. La voûte du chœur, en ogive et en briques, avec cordons en pierre, est assez remarquable. Cette voûte a été refaite dans le dernier siècle; c'est au moins ce que semble indiquer la date de 1702, gravée sur

---

(1) *Archives curieuses de l'Histoire de France*, t. IIIe p. 83; *Moreri*, supplément, t. Ier p. 16.

une pierre qui s'y trouve. Les piliers ont conservé quelques feuillages, des broderies, des têtes d'hommes et d'évêques sculptés.

On remarque, surtout, dans cette église deux belles statues en pierre et presque colossales représentant *sainte Barbe* et *saint Benoît* ; l'abbaye de Corbie offrit, dit-on, jusqu'à mille écus de cette dernière statue, tant elle en faisait de cas.

A l'extrémité de l'aile gauche existait naguère encore un groupe qui passait pour remonter au XVI[e] siècle, et représenter, outre *saint Jean* et les *Marie* au sépulcre du Christ, l'évêque-cardinal *Antoine de Créquy*. Cet illustre prélat fut inhumé dans l'église de Moreuil ; il ordonna, par son testament, que l'on ferait chaque année mémoire de sa personne à la messe paroissiale. A cet effet, on devait présenter, lorsqu'on la célébrait, un bouquet en bois doré, artistement travaillé et rappeler le défunt en ces termes :

Antoine de Créqui, dernier du nom et des armes,
Dieu te fasse miséricorde (1) !

La sépulture d'Antoine de Créquy et des autres seigneurs de cette noble famille, fut indignement violée dans cette église, en l'année 1709. L'abbé Dogerdias, Jean Gallez, prêtre, Noël Crochet, religieux de l'abbaye, et Pierre Mercier, maçon à Moreuil, accusés d'avoir enlevé de concert, pour les vendre, les cercueils en plomb qui contenaient les restes de ces illustres morts, furent condamnés à diverses peines par un arrêt du Parlement de Paris du 10 février 1711, ainsi conçu :

« Veu par nostre cour de Parlement le procès criminel

(1) *Gallia christ.*, t. X[e].

commencé par le lieutenant général au bailliage et gouvernement de Montdidier, continué par le lieutenant criminel d'Amiens, à la requeste de nostre cher et bien amé Alphonse, sire de Crequy, comte de Canaples, duc de Lesdiguières, et nostre chère et bien amée Catherine de Rougé, veuve de nostre cher et bien amé François, sire de Crequy, mareschal de France, dame de Moreuil, demandeurs et accusateurs ;

» Contre dom Hiérome Dogerdias, prestre, docteur en théologie de la Faculté de Paris, abbé régulier de l'abbaye de Saint-Vast de Moreuil, diocèse d'Amiens ; Jean Gallez, prestre, et Noël Crochet, clerc-religieux de ladite abbaye, défendeurs et accusez ; et encore contre Pierre Mercier, masson, demeurant audit Moreuil, aussi défendeur et accusé, etc.

» Tout considéré :

» Condamne ledit Noël Crochet d'estre mené et conduit, par l'exécuteur de la haute justice, nud en chemise, la corde au col, tenant en ses mains une torche de cire ardente du poids de deux livres, devant la principale porte et entrée de l'église de Saint-Vaast de Moreuil, et là estant à genoux, en présence de telles personnes qu'il plaira ausdits de Crequy et de Rougé d'y faire trouver, dire et déclarer à haute et intelligible voix, que méchamment et indiscrètement et comme mal avisé, il a violé et profané, dans ladite église de l'abbaye de Moreuil, les sépulchres et tombeaux des anciens seigneurs de la maison de Crequy, mal pris et volé les plombs de six cercueils, dans lesquels étaient les corps, cendres et ossements desdits deffunts de Crequy, et autres sieurs de Moreuil, et vendu lesdits plombs, dont il se répent et en demande pardon à Dieu, à nous, à justice et ausdits Alphonse, sire de Crequy, et Catherine de Rougé.

» Ce fait, sera chanté dans le chœur de l'église de ladite abbaye, par le curé de la paroisse de Moreuil, à l'assistance de six ecclésiastiques des paroisses circonvoisines un service complet et solemnel pour le repos des âmes desdits deffunts de Crequy et autres sieurs de Moreuil, auquel service assistera ledit Crochet, en son habit ordinaire, estant à genoux, ayant en ses mains un cierge allumé du poids d'une livre; après quoy, sera ledit Crochet mené et conduit en nos galères, pour en icelles estre détenu et nous servir comme forçat, le temps et espace de trois ans.

» Et après que lesdits Hiérome Dogerdias, Pierre Mercier et Jean Gallez, pour ce mandés en la chambre de la Tournelle, lesdits Dogerdias et Mercier estant à genoux ont esté blâmez, et ledit Gallez admonesté ; les condamne sçavoir : ledit Mercier à assister nue teste et *debout* à ladite amende honorable, et nue teste et à *genoux* audit service solemnel, plus en trois livres d'amende; et ledit Dogerdias en dix livres aussi d'amende envers nous, et ledit Gallez à aumosner la somme de trois livres, au pain des prisonniers.

» Ordonne qu'il sera fabriqué six cercueils de plomb, dans lesquels seront mis et enfermés les corps, cendres et ossements desdits deffunts de Crequy et autres sieurs de Moreuil.

» Et sera le présent arrest inscrit et gravé sur une lame de cuivre, et icelle posée dans le chœur de ladite abbaye, en un lieu visible et apparent.

» Et en outre condamne lesdits Dogerdias, Crochet, Gallez et Mercier en mil livres de réparation civile vers lesdits Alphonse, sire de Crequy et Catherine de Rougé ; desquels mil livres ledit Mercier n'en portera que vingt livres pour sa part aux frais nécessaires pour la fabrication des six cercueils

de plomb, pour ledit service seulement et pour ladite lame de cuivre et inscription du présent arrêt, sur icelle, etc. »

Cette lame de cuivre exista dans le chœur de l'église de Moreuil jusqu'à la révolution de 1789 ; il ne reste maintenant que deux tombes ou cercueils, dont l'un en pierre, renferme encore des ossements que l'on croit être ceux du cardinal de Crequy.

Il se fait chaque année un pélerinage à Saint-Vast, dans cette église ; madame la duchesse d'Angoulême la visita en 1828.

H. Dusevel,

des Sociétés Impériale des antiquaires de France et de Picardie.

RAMBURES [1].

(CANTON DE GAMACHES).

(2e Article.)

Lorsque nous arrivons devant le château de Rambures une belle grille dorée se présente d'abord ouverte devant nous sur la cour d'honneur ou plutôt sur le parc. Cette grille est surmontée d'un écusson qui rappelle par des armes réunies une partie des alliances de la maison de Fontenilles (2).

Au-delà de cette grille et à une certaine distance, s'élève, au milieu de fossés maçonnés, larges et profonds, le château formé de huit tours flanquées les unes contre les autres, couvertes de toits aigus et percées de rares fenêtres qui leur donnent l'aspect de ruches formidables ; une tour octogone,

(1) Voyez la *Picardie* de 1857, page 198.

(2) M. Albert du Casse donne ainsi dans son livre la description héraldique de ces armes, non telles qu'elles sont sur la grille du château, mais plus complètes encore : « Le marquis de la Roche-Fontenilles-Rambures porte écartelé au premier d'or à trois fasces de gueules, qui est *Rambures* ; au second, d'argent à la croix de gueules engreslée de sables, cantonné de quatre aigles de sables becqués et membrés de gueules, qui est *Juigné* ; au troisième pallé d'or et de gueules de six pièces, qui est *Amboise* ; au quatrième, contrécartelé au premier et quatrième d'azur, au premier un loup

plus haute que les autres, offre aux yeux un cadran et laisse voir une cloche par une des ouvertures du toit. C'est la tour de l'horloge ou le beffroi, celle où veillait le guetteur dans les temps de guerre. Toutes les ouvertures anciennes des tours sont fort étroites; quelques autres, surtout pour les pièces du milieu, ont été largement ménagées à la lumière, mais l'aspect général à l'extérieur est sombre, et l'on ne saurait se douter que ces épaisses tours de briques, où l'on n'aperçoit guères que des meurtrières ou des embrasures presque aussi étroites, jouissent à l'intérieur d'une clarté aussi vive que nos maisons modernes; des machicoulis percés sous une galerie fermée qui renfle les tours vers le haut au-dessous de la première toiture rendent encore l'aspect de ces tours plus imprenable. « On dirait, dit M. Dusevel, que tout le moyen-âge, revit sur les murailles de ce gothique manoir. »

Nous ne nous permettrons pas de porter un avis sur l'âge de ce château. On a voulu le faire remonter au IXe siècle.

« ..... Une ancienne chronique, dit M. Dusevel, porte qu'il fut construit à l'époque de l'invasion des Normands, et pour résister à leurs affreux ravages; mais le style de son architecture ne permet pas de lui assigner une origine aussi reculée Des antiquaires, peu capables de discerner l'âge véritable des monuments, ont pu prendre pour un édifice du IXe siècle le

---

rampant d'or, au quatrième la louve de Sienne, au second et troisième d'or, au tourteau de gueules qui est *Montluc*; sur le tout d'azur à trois roches d'or, qui est *La Roche Fontenilles*. L'écu est timbré de la couronne ducale, ayant pour cimier un chevalier armé de toutes pièces, avec casque à plumarts, les bras étendus et élevés, tenant à la main dextre une épée, à la senestre un globe impérial croisé et ceintré, pour supports un aigle et un lion d'or. Le cri de guerre est GUYENNE! GUYENNE! la devise DEO DUCE, FERRO COMITE. »

fort château de Rambures ; mais les hommes qui ont acquis des connaissances plus solides, plus spéciales, ne peuvent voir qu'une forteresse du XIV[e] ou du XV[e] siècle dans ce curieux château. Le bas seul est probablement d'une époque plus reculée ; peut-être remonte-t-il jusqu'au commencement du XII[e] siècle, temps où vivait David, sire de Rambures, et où l'illustre famille de ce nom commença à figurer avec éclat dans nos annales. »

Ou nous nous trompons fort, ou M. Dusevel, dans cette violente et inattendue sortie contre les antiquaires *peu capables*, eut dessein de redresser un peu vertement les assertions hasardées de quelque rival en antiquité. *Genus irritabile vatum*, a dit un poète. Ah ! si les savants se rendaient justice ! Mais il n'y a pas de foi sans un peu d'intolérance, et M. Dusevel était fondé ici à tancer ces antiquaires qui vieilliraient les ruines pour leur trouver plus de prix.

« Ailleurs sans doute, dit le manuscrit du château de Rambures, vous avez trouvé plus d'un débris de la vieille France, mais des débris qui jonchaient la terre ou qui restaient debout tristement et tout démantelés ; ici une tourelle accompagnée de quelques machicoulis ; là quelque tour du beffroi, projetant son ombre sur la petite maison du hameau ; mais dans l'endroit dont nous parlons, vous verrez apparaître un vieux château qui reste à cette place depuis plus de neuf siècles peut-être, et qui pourtant semble achevé d'hier seulement, tant sa masse est intacte et solide encore ; vous verrez un vieux château-fort qui a gardé tous ses murs, ses huit tours flanquées les unes contre les autres, tous ses machicoulis de pierre blanche qui contrastent avec la teinte foncée des tours artistement construites en briques rougeâtres.

» Quand vous arrivez devant Rambures, vous pouvez vous

croire reporté au moyen-âge, et vous entendez les hommes d'armes, le son du cor, la chasse au faucon qui, s'élançant joyeuse et bruyante, faisait trembler le pont-levis ; là, en face de ces vieilles murailles, vous pouvez croire entendre les cris de guerre des Normands, et les voir dresser pour l'assaut leurs longues échelles ; car c'est bien ainsi que l'on construisait un château-fort en ce temps-là, et les traditions du pays racontent que le château de Rambures fut bâti vers la fin du neuvième siècle pour arrêter les excursions des Normands (1). »

M. Albert du Casse, d'après la chronique lue ou écoutée sur les lieux, incline à penser comme l'auteur du MS. que le château fut construit au Xe siècle, — au commencement sans doute, — en vue des incursions normandes.

« Grâce au ciel, dit-il, les propriétaires de ce magnifique château, témoin des actions de nos pères, loin de chercher à lui ôter son aspect imposant et sa vieille figure des temps anciens, ont au contraire tout fait pour lui conserver, en l'appropriant à leurs besoins, son sublime cachet féodal. Chacun peut le voir encore debout, dans toute sa splendeur, et l'interroger par la pensée sur les grandes choses dont il a été le témoin, auxquelles bien souvent il a donné lieu lui-même. »

Le romancier quasi-historien ne fixe bien cependant qu'au commencement du XVe siècle l'importance du château de Rambures, et par sa position aux confins de deux provinces puissantes, et par sa construction imposante et hardie. « Maintenant encore, continue-t-il, il est facile de juger de sa force, car, presque seul en France, ses murs épais ont su résister à la main formidable du temps et aux coups plus destructeurs

(1) Manuscrit de Rambures.

peut-être des révolutions. Son extérieur a subi peu de changement depuis le jour de sa fondation. Ses quatre grosses tours, reliées par des demi-tours, et plongées dans des fossés larges et profonds, n'ont pas laissé échapper de leurs flancs une seule des briques qui ont servi à leur construction. L'œil étonné du voyageur y chercherait vainement la moindre fissure. Deux ponts-levis situés l'un au nord, l'autre au sud, permettent seuls l'entrée du château. A environ quarante pieds du sol, et à quatre-vingts du fond des fossés, règne sur tout le pourtour du vieux manoir une vaste galerie couverte qui formait une de ses principales défenses. Assez large pour permettre aux défenseurs d'y circuler à l'aise, à l'abri des coups du dehors, les créneaux dont elle est percée du côté de la campagne donnaient aux archers toute facilité pour décocher leurs flèches, tandis que les ouvertures larges, régulières et bien ménagées des machicoulis, offraient aux assiégés les moyens de renverser les échelles des assiégeants et de jeter jusqu'au pied des tours la poix, l'huile bouillante, des matériaux enflammés ou d'énormes pierres.

» Çà et là on voit encore à l'intérieur de cette galerie, et creusées dans la brique, les cavités où l'on entassait ces terribles agents de destruction.

» De larges plates-formes surmontent les demi-tours. Au moment du danger, elles se couvraient de chevaliers bardés de fer qui, en attendant l'assaut, venaient braver l'ennemi assez imprudent pour oser s'aventurer à portée de l'arbalète. Quatre charpentes de formes coniques, recouvertes par des ardoises, et tellement belles qu'elles ont pu résister aux injures de dix siècles, terminent les quatre tours.

» A cette description du vieux castel, ajoutez les sombres voûtes de trois rangées de souterrains, les mille passages se-

crets, les innombrables cachettes creusées dans des murs dont l'épaisseur, en beaucoup d'endroits, dépasse dix-huit pieds ; les escaliers de pierre s'élançant en spirales hardies du fond des caveaux au sommet des tours, puis, au-dessus de toute cette masse imposante qu'il domine, le donjon pentagonal terminé par la chambre étroite du nain faisant le guet pour donner l'alarme, et vous aurez une idée du château de Rambures (1). »

En laissant de côté les couleurs un peu faussement historiques du romancier nous pouvons reconnaître une peinture assez exacte du château.

Si nous nous approchons des fossés, nous nous trouvons en face d'un pont jeté sur la première défense ; ce pont en bois ne présente pour garde-fous, de chaque côté, qu'une légère chaîne de fer ; le milieu de ce pont repose sur une pile de briques qui monte du fond du fossé. A partir de cette pile, c'est-à-dire du milieu du pont, nous marchons sur des planches qui peuvent se lever en pont-levis, ainsi que l'indiquent du reste les chaînes qui vont rouler sur des poulies plus haut que la porte d'entrée et redescendent derrière cette porte dans la cour intérieure. Du milieu de ce pont, si on jette un regard dans le fossé, on aperçoit dans le mur qui fait face au château une entrée de souterrain. Ce souterrain allait, dit-on, déboucher dans la vallée de la Bresle. C'est là évidemment une de ces histoires fabuleuses comme on en trouve sur toutes les vieilles ruines et autour de toutes les vieilles fortifications. On se perd en questions sur l'utilité de ce souterrain : la supposition la plus vraisemblable est qu'il était destiné effectivement à faciliter des sorties. A

(1) *Rambures*, par M. Albert du Casse.

quelque distance qu'il ait pu conduire autrefois, certitude est qu'il ne s'allonge pas aujourd'hui au-delà d'une trentaine de pieds. Tous les renseignements s'accordent, du reste, pour affirmer que du côté du château, sous le pont et presqu'en face de cette sortie sur la Bresle, une entrée était ouverte au fond du fossé sur les souterrains intérieurs que nous visiterons bientôt.

Le château n'était autrefois accessible que par le pont sur lequel nous sommes et qui était double à ce qu'il paraît. Aujourd'hui, un autre pont semblable se lève et s'abaisse à l'opposé de l'édifice, mais du point où nous voici, en face d'une porte assez peu large et d'une plate-forme, moderne peut-être ou abaissée depuis les temps féodaux, la masse ne paraît pas encore d'une prise facile. Laissons parler à ce propos M. Albert du Casse qui a examiné avec beaucoup d'attention toute l'assiette et tous les moyens de défense du château, et à qui on ne pourrait adresser qu'un reproche peut-être, celui d'avoir un peu vieilli dans ses descriptions l'habitation actuelle et rajeuni la forteresse de 1430, où agissent les personnages de son épisode militaire. L'exactitude des *savants* collés aux dates est méticuleuse et terrible.

« En 1430, dit M. du Casse, on ne pouvait pénétrer dans le manoir des sires de Rambures qu'en franchissant les deux ponts-levis jetés à la suite l'un de l'autre sur chacun des fossés qui séparaient le château de la plaine. L'un et l'autre de ces fossés avait une largeur de plus de 40 pieds, et lorsqu'on était parvenu à l'extrémité du second, on se trouvait devant une petite porte en plein cintre, de forme gothique, au-dessus de laquelle étaient gravées en relief sur la pierre les armes des châtelains, *d'or à fasces de gueules.* Cette porte, par laquelle un homme à cheval ou deux à pied tout au plus pouvaient

passer à la fois, était défendue à droite et à gauche par des meurtrières percées dans l'épaisseur du mur, ayant vue sur le pont le plus rapproché et battant même les abords du second. Au-dessus et beaucoup plus haut que l'écusson des Rambures, régnait une espèce de plate-forme, ou, si l'on veut, de galerie à ciel ouvert, légèrement cintrée, reliant les deux tours voisines. Vingt archers pouvaient facilement s'y tenir et diriger de là leurs traits, soit sur l'ennemi faisant une attaque de front, soit sur des troupes parvenues dans la cour du château.

» La porte franchie, l'assaillant se trouvait dans la petite cour carrée. Mais il s'en fallait qu'on fût maître du castel ; au contraire l'attaque devenait alors d'une difficulté telle qu'on devait avoir grand soin d'occuper fortement la porte d'entrée, si l'on ne voulait pas être pris comme dans une véritable souricière.

» En effet de toutes parts, les murs étaient percés et montraient à l'ennemi les bouches longues et étroites de meurtrières et de créneaux, par où, d'étage en étage, on pouvait décocher vingt flèches à la fois.

» Au-dessous du grand bâtiment du centre dont elles occupaient toute la largeur étaient les écuries (1). On y pénétrait par une porte plus large que les autres, placée dans l'encoignure de droite et par une rampe en pente douce.

» Ainsi que nous venons de le dire, la défense était dans cet endroit infiniment plus facile que l'attaque ; on en jugera lorsqu'on saura que pour pénétrer de la cour dans le corps de logis, il n'y avait qu'une seule petite porte basse, étroite,

---

(1) Voir plus loin sur ces écuries une autre note extraite du même livre, *Rambures, épisode des guerres du temps de Charles VII*, par M. Albert du Casse, capitaine d'état-major.

donnant sur l'escalier en spirale qui montait au beffroi et descendait au fond des souterrains. Quelques hommes déterminés, quelques sacs de laine, quelques meubles pouvaient arrêter l'ennemi et même lui offrir des obstacles presque insurmontables. Enfin, en supposant même qu'il parvint à forcer cette entrée, l'assaillant n'était pas encore maître du château, puisque la tour du nord ne communiquait avec les autres que par trois passages étroits, voûtés, percés à chacun des étages.

» On le comprend, il était facile de défendre pied à pied, chaque porte, chaque escalier, chaque passage, et tant que le manoir tout entier n'était pas au pouvoir de l'ennemi, on pouvait toujours opérer des retours offensifs très dangereux pour lui.

» Rambures n'avait donc qu'une seule entrée et peu d'ouvertures ; il présentait à l'ennemi, sous ce rapport, des difficultés matérielles véritablement incroyables. »

Et M. du Casse qui nous donne, à l'aide des murs encore debout, cette description rétrospective du château au temps des guerres anglaises et de Jeanne d'Arc, n'a garde d'oublier que notre forteresse féodale formait avec la petite ville de Gamaches et le fort de Mouchas à l'ouest, les châteaux de Sénarpont et d'Aumale à l'est, « une ligne de défense dont il est facile de comprendre l'importance militaire, lorsqu'on réfléchit au rôle que jouaient à cette époque les châteaux-forts. »

E. Prarond.

(*La suite au prochain numéro*).

ANALECTES PICARDS.

HAM.

Sommaire.—Prix de l'arquebuse à Ham. — Révolte à Noyon. — Variante de la chronique de Molinet. — Fragments d'un poème sur Ham et ses environs. — Chanson sur les Etats-Généraux. — Prérogatives des bourgeois de Ham au moyen-âge.—Les seigneurs quittent leurs châteaux. — Mai planté. — Cierge de la Chandeleur. — Mystères dans les églises. — Prérogatives du bailli de Ham. — Composition de la municipalité de Ham, en 1781. — — Calvin. — Les habitants de Ham et de St-Quentin quittent leur ville. -- Biographie hamoise.

I.

8 *août* 17.. (1) — Les maire et échevins de Ham se rendent au *Jardin de l'Arquebuse* pour y distribuer le prix d'usage.

(*Souvenirs d'un Hamois*, MS.)

II.

Février 1792. — « Le pain est toujours cher, malgré les » grains qu'on a rassemblés sur quelques points du pays ;

---

(1) avant 1735, sans doute, époque où furent supprimées toutes les compagnies d'arquebusiers de la généralité de Soissons.

» mais on a peur de voir les troupes les enlever. La ville et
» les environs sont en fermentation, comme en 1789. On
» parle que les troupes doivent enlever les grains déposés
» dans l'abbaye d'Ourscamp, près Noyon. Plusieurs Hamois
» sont partis pour prêter main-forte aux gens du pays, qui se
» sont soulevés, dit-on. On dit aussi que l'Assemblée na-
» tionale a nommé quatre membres pour pacifier ces troubles
» de Noyon. Dieu veuille qu'ils soient bientôt apaisés. »

(*Souvenirs de Charlotte Bourbier*, MS.)

III.

Singulière variante de la chronique de Molinet.

J'ai vu *Saint-Pol* en gloire (*Connétable de Saint-Pol*).
Ravi jusques aux cieux,
Puis descendre en bas loire (*bas lieu*)
Par la grâce de Dieu.
Saint Pierre l'en délivre,
Pas ne le respita,
Mais au prince le livre,
Qui le décapita.

Un manuscrit du temps de la bibliothèque de Tournai porte :

Mais *à Néron* le livre.

Néron ! Louis XI.

(*Biblioth. de Tournai*, MS.)

IV.

. . . .

Vous pouvez, quand juillet, étalant ses merveilles,
Fait de nos gais sentiers d'odorantes corbeilles,
Parcourir nos hameaux, par les grands bois cachés,
Comme de doux oiseaux sous les feuilles nichés.
Etouilly, dont le bois si cher à mon jeune âge
A plus d'un amoureux sert de pélerinage

Et que la Somme arrose, heureuse et se cachant
Comme un timide amant qui se cache en marchant,
Lorsqu'il va, vers le soir, rôder en sentinelle
Pour, sur le rideau blanc, voir l'ombre de sa belle.
EPPEVILLE, où la nuit le diable tient sa cour;
MARGÈRE dans la plaine et sur le mont SANCOUR.
ENNEMAIN, doux pays ! Campagnes que j'envie !
Mon ami, le pasteur, y dépense sa vie
A dire de Jésus l'ineffable douceur;
Il aime ses enfants comme le Bon-Pasteur,
Et, quand vient le dimanche, au sortir de la messe,
Il a pour chacun d'eux une douce caresse.
Il connaît du pays la chronique, et vraiment
Quoiqu'il n'en sache rien, je crois qu'il est savant,
Car il m'a récité, dans sa simple nature,
Des vers !.. je voudrais bien y voir ma signature......
TERTRY, qui du dieu *Thor* garde le souvenir,
La race de Merwoée en ce lieu vint mourir.
Là, les Francks oubliant leurs libertés publiques
Allèrent au-devant de maîtres despotiques,
Et, leurs cheveux tombant sous le fer, aux abois
On les vit se courber devant de nouveaux rois.
SAINT-SIMON, vieux débris du temps de Charlemagne,
Et plus loin le vieux pont nommé PONT d'ALLEMAGNE.
ATHIE, où Radegonde oubliait l'univers,
Entre le pauvre et Dieu, la musique et les vers.
CANIZY D'HERVILLY, dont la tour féodale
Conserve encore du sang maculé sur sa dalle,
Et qui d'un noir forfait, sombre et mystérieux,
N'a pas dit le secret à nos tremblants aïeux.
VERLAINE, où, vers le soir, dansent dans les bruyères
Les brillants feux follets du pays des chimères.
Là-bas, près du grand bois, qui paraît tout en feu,
FLAMICOURT !.... deux maisons. .: mais ayant *l'arbre bleu.*
VIEFVILLE, dont les bois ont des pierres druidiques,
Où le savant croit voir quelques signes runiques.
Là d'*Esus* et de *Teut* les serviteurs sanglants
Immolaient à leurs dieux les vierges, les enfants !
Plus cruels que la Diane adorée en Tauride,

Ils rougissaient de sang la serpette homicide·
Là des arrêts dictés au temple d'*Irminsul*
Le druide se faisait l'effrayant proconsul,
Et, le front couronné par l'antique verveine,
Il ouvrait sans frémir une innocente veine.
O bois! vous avez vu, frémissants de terreur,
Des superstitions l'épouvantable erreur.

Où sont-ils donc vos dieux ?... *Odin* n'a plus d'oracle,
Thor s'est évanoui sans pompe et sans miracle;
Le fleuve, cependant, n'en suit pas moins son cours,
Et vous, ô champs ! ô bois ! vous fleurissez toujours !

(Extrait d'un poème inédit intitulé HAM, *regard dans le passé*, dédié à M. Lucas *de Ham.*)

V.

On lit quelquefois l'histoire dans les chansons, et quelque mauvaises qu'elles soient, elles méritent d'être conservées comme documents historiques. En voici une de Ham en 1789. Je la dois à l'obligeance de mon ami et compatriote Lucas, neveu de M. Leroy, collaborateur de *la Picardie*.

Air :
Cette noblesse et ce clergé
Çà ne fait qu'un, çà tient ensemble (1).

---

(1) Indique la ruse du clergé et de la noblesse qui se réservant de voter par ordre et non par tête, montraient une générosité factice. La chanson a tort de dire que ces deux ordres ne faisaient qu'*un* : bien au contraire, car chacun de ces deux ordres faisait bon marché de l'ordre qui n'était pas le sien.

Nous devons dire, pour être juste, que plusieurs des cahiers de la noblesse laisse aux Etats-Généraux le soin de décider s'il est utile de voter par ordre ou par tête. Le cahier du Vermandois, par exemple, sauf M. de Chaffois, qui, par acte passé devant notaire, proteste.

Mais tout est si bien arrangé
Que ça fait deux quand bon leur semble (1);
Leurs moyens par là sont certains,
Leurs deux corps ayant quatre mains.

Pour nous de messieurs leurs robins (2)
Les écrits sont un vrai grimoire (3) ;
C'est la robe des Jacobins,
Qu'est moitié blanche et moitié noire ;
S'ils ont leurs ouis, s'ils ont leurs nons,
C'est pour mieux plumer les dindons (4).

VI.

« — Mais, — lui dis-je, — Me Le Mercier, Latruelle, le maçon, n'est-il pas comme vous bourgeois de Ham ? »

» — Oh ! que non, — me répondit-il, — un maçon n'est » pas un bourgeois, c'est un artisan. Un maçon, pas plus » qu'un charpentier, ne peuvent avoir pignon sur rue et » quand il m'arrive d'être nommé expert avec un maçon, je » signe le premier. Nous autres marchands, nous sommes un » ordre mixte entre les officiers seigneuriaux et le menu » peuple ; je ne dirai pas *la merdaille*, comme les chroni- » queurs du duc de Bourgogne. Nous sommes capables de » toutes charges, et, après cessation d'affaires pendant trois » ans, nous pouvons remplir des places au baillage seigneu- » rial de Ham. Il y a même quelques-uns de nous qui ont des

(1) Allusion au vote par ordre et non par tête.
(2) Allusion aux gens de justices seigneuriales.
(3) Allusion au dédale de la jurisprudence de l'époque.
(4) Voyez une des premières caricatures du musée Challamel, *le cuisinier et les dindons*.

» armes et qui ont le droit de porter l'épée dans les cérémo-
» nies publiques. Quand l'évêque de Noyon vient à Ham, il y
» a toujours un marchand pour porter le dais, nous parta-
» geons cet honneur avec les bouchers de la ville, tandis que
» cela n'est pas permis aux maçons et charpentiers. »

» Ah ! Me Le Mercier, je suis content de savoir cela, etc. »

(*Ham au XVe siècle*, par un élève de Monteil, MS.)

VII.

Vers 1356.—Les seigneurs s'ennuient dans leurs châteaux. Ils vont habiter les villes. Les d'*Athies* vont à Péronne, les *Saint-Simon* vont à Ham, les *d'Y* et les *Caulaincourt* à Saint-Quentin. La civilisation commence.

VIII.

1er *mai.* — La confrérie des *Fous de Ham* plantait ce jour-là un mai devant la porte du baillage.

(*Souvenirs d'un Hamois*, MS.)

IX.

1er *février* 17.. — « Aujourd'hui, le chef de l'école la-
» tine (1) est venu présenter à notre abbé le cierge de la
» Chandeleur. Le maire n'a pas tardé à le suivre et a offert un
» très-beau cierge qu'on a placé dans le chœur de l'église
» abbatiale. »

(*Souvenirs d'un moine de l'abbaye de Ham*, dans les *Souvenirs d'un Hamois*, MS.)

---

(1) Fondée en 1723 par le médecin Cordelle.

X.

« Le dimanche des Rameaux j'ai assisté à la messe du
» curé de Saint-Pierre, où j'ai vu, devant la nef, représenter
» la passion de Notre-Seigneur J.-C. par les clercs et les
» enfants de chœur, tandis que le célébrant chantait au
» chœur. C'est un dialogue religieux, mêlé de musique pro-
» fane. Chacun s'est acquitté de son devoir, et l'office fini,
» MM. les chantres sont allés au cabaret. Ces gens-là ne
» feront jamais mentir le proverbe (1). »

(*Voyage de mon moine*, chap. inédit.)

XI.

10 *novembre*. — Suivant un usage antique, le receveur de l'abbaye de Ham, mandataire de l'abbé, va présenter, accompagné de trois religieux, un bonnet à oreilles au bailli de Ham.

(*Souvenirs d'un Hamois*, MS.)

XII.

10 *février* 1781. — Réglement rendu par Monseigneur le duc d'Orléans, premier prince du sang, duc de Valois, de Chartres, de Nemours, de Montpensier, comte de Vermandois et de Soissons, qui divise les habitants de la ville de Ham en dix-huit classes :

---

(1) Voyez le mystère de Saint-Quentin, XVe siècle.

1° Clergé.

2° Noblesse ayant fief.

3° Gentilshommes.

4° Gens du roi. — Receveurs des fermes. — Bourgeois vivant de leur bien. — Avocats. — Médecins, etc.

5° Procureurs. — Procureurs postulants. — Notaires. — Huissiers du baillage, etc.

6° Chirurgiens, lieutenant et ses confrères.

7° Marchands merciers, — drapiers, — orfèvres, etc.

8° Marchands épiciers, — faïenciers, etc.

9° Laboureurs.

10° Hôteliers, — aubergistes, — cabaretiers, — brasseurs.

11° Mégissiers, — teinturiers, — tanneurs, — corroyeurs, etc.

12° Perruquiers.

13° Charcuitiers, — bouchers, — boulangers, etc.

13° Menuisiers.

15° Charpentiers, — maréchaux.

16° Tailleurs d'habits, — tailleurs pour femmes, — fripiers.

17° Cordonniers, savetiers.

18° Jardiniers.

Ces corporations, ou classes, formaient avec les maire, échevins, greffier et receveur, le conseil municipal de la ville de Ham. Les députés n'étaient convoqués que dans des assemblées importantes que l'on appelait *générales*.

(*Archives de Ham.*)

XIII.

Calvin. — Il prend à la cour de Ferrare le nom du village d'*Eppeville* (canton de Ham), et se fait appeler *d'Eppeville.*

XIV.

1557. — Beaucoup d'habitants de Ham quittent la ville après sa prise de possession par les Espagnols, et se réfugient à Chauny, Noyon et Paris (1).

(*Souvenirs d'un Hamois*, MS.)

« Après la prise de Saint-Quentin, les habitants échappés au carnage se réfugièrent dans l'intérieur de la France, et ne revinrent dans leur patrie que lorsqu'elle fut rendue par le traité du Cateau-Cambrésis, en 1559. Le clergé même refusa d'y entrer (2), et le chapitre vient à Paris, à Saint-Thomas-du-Louvre, ne voulant pas demeurer dans une ville où il ne lui était plus possible d'implorer le secours du ciel pour la prospérité des armes du roi de France. » — (Voyez Klairwal, *Henri IV à Saint-Quentin*, drame. — *Mémoires du temps*. — De Serres. — Sainte-Foix, (*Essais sur Paris*, t. V, p. 146.)

XV.

Nous connaissons à peine nos grands hommes. Combien

---

(1) Nous retrouvons à Chauny, en 1789, beaucoup de noms semblables à ceux de Ham : Quéquet, Flamand, Lemaire, Dubacq, Leclerc, Vinchon, Gruet, Larcanger, Lemoine, Cordelle, Rousselle, Berton, Fouquet, Bacquet, Tabari, Lefebvre, Gréjoix. Leborgne, etc (*Noms empruntés au cahier du baillage de Chauny*.)

(2) Ceci est fort contestable, puisqu'il nous reste plusieurs lettres fort respectueuses adressées par Philippe II au chapitre de Saint-Quentin.

de Hamois ne savent pas que leur ville a donné naissance à..... — Je les prends au hasard :

Un saint personnage, honoré par l'église : Saint GILBERT, évêque de Meaux.

Un cardinal, habile politique, mais prêtre cruel et intolérant, ami de saint Pie V, CHARLES, cardinal de BOURBON.

Un archevêque : VENDÔME.

Quatre poètes : MIGNOT, VALINCOURT (1), VADÉ (2), COLLACHE.

Un grand compositeur : JOSSELIN DES PRÈS.

Trois orateurs sacrés et profanes : Jean DE BELLINS, FOY, TUET neveu.

Un conventionnel : ASSELIN (3).

Deux peintres et dessinateurs : J. FÉRAT (4), Charles GOMART (5).

Un grammairien : TUET, oncle. (6).

Un physicien, météorologue, etc. : PELLETIER.

Un maître de chapelle : BOUCHY (7).

Un guerrier des plus illustres : BOURBON-VENDÔME.

---

(1) *Du Trousset de Valincourt* (de l'Académie française), fut un des bons érudits de son siècle et l'un de nos littérateurs les plus gracieux. Il fut en rapport avec tous les savants de son temps. — (*Erudits, savants.*)

(2) *Vadé* est en outre un auteur dramatique fécond. Il a composé quelques petits romans. — (*Auteurs dramatiques. Romanciers.*)

(3) *Asselin* est en outre un légiste distingué. Nous lui devons un savant *Commentaire sur la coutume de Chauny.* — (*Jurisconsultes.*)

(4) *Vivant.* C'est un des spirituels dessinateurs de l'*Illustration.*

(5) M. *Gomart* est en outre un antiquaire distingué. Il a publié sur Saint-Quentin beaucoup de travaux. La science agronomique lui doit aussi beaucoup d'améliorations. — (*Vivant.*)— (*Archéologues. Agronomes.*)

(6) Nous lui devons — et qui ne connaît — *le guide des humanistes.*

(7) Plus tard basse-taille d'opéra-comique.

Cinq généraux : Foy, A. Foy (1), Lagastine, Monteau, Mondécourt.

Deux maires fameux : J. Patou (2), Quin (3).

Une fondatrice d'ordre : J. Malin (célèbre dans les œuvres de Nicole.)

Un des intrépides soldats de la République et de l'Empire, Josselin (*major*).

Un paladin fameux, Odon de Ham.

Une famille de républicains, morts au service de la patrie, lors de nos grandes luttes patriotiques : les Bourbier.

Et encore :

A leur sœur : Ch^e Bourbier (Mme *Paulet*), qui nous a conservé de curieux souvenirs Hamois, sur la révolution française (4).

A un conspirateur remarquable dans les révoltes des Pays-Bas, sous Philippe II : de Ham (*Nicolas*).

A un prêtre ligueur dont les prédications produisirent tant d'effet au XVIe siècle : J. de Ham.

A des bienfaiteurs de l'humanité qui, pour n'avoir pas quitté leur pays, n'en méritent pas moins que leurs noms soient conservés. Nos fils conserveront-ils nos noms si nous dédaignons de conserver ceux de nos pères ? Topin, notaire; sœur Lusson ; mademoiselle Vacquette.

---

(1) *Vivant* (neveu du général).

(2). Il eut la langue percée d'un fer rouge pour avoir défendu les libertés de la commune. — (*Renseignements fournis par M. Peigné.*)

(3) Rédacteur du cahier de 89 pour les Etats-Généraux. C'est un des hommes les plus fermes et les plus distingués de cette époque. Le cahier de Ham est un des plus remarquables de la France.

(4) Si Dieu nous prête vie, nous publierons quelques jours ces curieux *Souvenirs* de notre vénérée grand'mère. — (*Chroniqueurs.*)

A des administrateurs qui ont apporté zèle et science dans le maniement de la chose publique : P. FOY, F. FOY (frères du général), et A. FOY (son neveu, ancien député de l'Aisne, vivant.)

A Charles DE BOVELLES, érudit fameux, né à *Sancourt* (près Ham).

Au poète SIMON D'ATHIES (un de nos plus aimables trouvères, né à *Athies* (près Ham).

A.-D. LUCAS, secrétaire de la mairie de Ham, à qui nous devons un catalogue des *Archives de Ham*, et qui, par l'amour qu'il porte à notre ville et le zèle qu'il met à en recueillir les antiquités mérite d'avoir sa place ici. Si nous devons la vérité aux morts, sachons rendre justice aux vivants (1). Nous espérons que la *Picardie* voudra bien nous ouvrir de temps en temps ses colonnes pour faire connaître quelques-unes de ces illustrations à ses lecteurs.

LÉON PAULET.

(La suite au prochain numéro.)

---

(1) Parmi les étrangers qui ont droit de cité, nous signalerons MM. *Acar*, pharmacien, à qui l'on doit quelques travaux sur la fabrication du sucre de betterave ; *Leleu*, curé de Ham, zélé missionnaire de l'Asie; *Peigné-Delacour*, antiquaire distingué ; *Zeller*, auteur de quelques traités de médecine vétérinaire, praticien consommé.

CHRONIQUE UNIVERSELLE.

Nous entreprenons aujourd'hui une tâche qui n'est pas sans quelque péril : celle de raconter les faits littéraires, artistiques et historiques aux lecteurs de la *Picardie* !.... D'un côté, nous avons à redouter l'écueil de donner un article savamment traité, mais qui finirait nécessairement par ennuyer la majorité de nos bienveillants compatriotes ; de l'autre nous avons à craindre le chaos en entassant les faits sur les événements, les nouvelles sur les *on dit*, les promesses sur les faits accomplis !...

Nous avons donc cru rester dans le juste milieu. Nous ne serons ni trop sérieux ni trop folâtre, ni trop sévère ni trop bienveillant. Nous voulons être précis, juste et impartial.... Nous voulons exposer et non dogmatiser, nous voulons éclairer sans professer, du savoir sans pédantisme.

Mais à ces déclarations *ex-abrupto*, viennent s'en joindre d'autres, — d'autres considérations surtout qui seront notre guide et notre religion. Si l'on vous dit en toute franchise et du fond de sa conscience de juge, la vérité quand même, la vérité toujours, l'on s'expose à s'attirer la haine des écrivains et des artistes dont on n'est pas disposé à flatter les erreurs ou les extravagances ; on s'expose surtout au courroux de leurs amis et à l'ire irritable de la critique elle-même !.... *Genus irritabile vatum !*..... Comme on connaît la gent artistique et littéraire ! Mais, si l'on doit mentir en face de sa conscience de juge, si l'on vise à conserver, ou mieux à acquérir, l'estime des patients qui attendent votre jugement, si l'on doit abdiquer toute vérité et toute franchise en face des considérations mondaines, ne vaudrait-il pas mieux cent fois déposer sa toge, briser sa plume et en jeter au vent les dépouilles ?... Ne vaudrait-il pas mieux

descendre les degrés de la tribune littéraire, où doit se faire entendre l'enseignement vrai et sacerdotal, que de s'avilir impunément, que de prostituer sa conscience, que de tremper sa plume dans la fange ? Cela vaudrait bien mieux, en effet !

Mais on connaît nos principes, on sait que nous n'écrirons jamais avec cette encre-là ! On sait quelle sera notre conduite littéraire dans les pages que nous allons écrire dans cette Revue du nord de la France. De parti pris, nous n'en aurons point, de préférences non plus; nous aurons encore moins des vengeances à satisfaire ! Toutes les écoles artistiques, historiques et littéraires seront considérées par nous comme une seule et même famille. Leurs rivalités ne seront pas les nôtres. Nous ne serons le champion d'aucun cénacle, mais l'observateur de tous les temples artistiques et littéraires, où chacun étale ses dieux lares, où chacun montre ses chefs-d'œuvre incompris, où chacun pleure ses statues brisées par les iconoclastes de la critique.

Aussi l'anarchie se monte partout !... Et partout sont les triomphateurs !... Les éclairs qui viennent après un orage illuminer la terre désolée nous éblouissent, et, au lieu de guider nos pas, ils nous mènent dans les ornières de l'abîme. La lumière nous vient de trop de côtés à la fois pour ne pas faire naître la confusion ! Le désordre, produit par la multiplicité des cénacles, par la divergence des enseignements, par la différence des exemples funestes qu'on a sous les yeux, puise un aliment dans cette pétulance, dans cette outrecuidance qui s'offre partout à nos regards. Chacun a son principe, son point de vue, son art poétique, artistique et littéraire ! Chacun a son code, ses règles, ses capitulaires. Les élèves et les débutants ne savent plus où donner de la tête, et, à peine sortis du collége, chacun dans leur genre, ils se posent en législateurs !... L'amalgame des notions historiques, littéraires, artistiques et scientifiques a produit cette anarchie profonde qui menace notre époque. Cela dit que nous combattrons courageusement pour obtenir une rénovation intellectuelle !...

Cela peint aussi nos intentions.

Hélas ! on le sait, les nouvelles littéraires et artistiques sont rares à cette époque. Toutes les grandes cités se pavoisent et donnent des fêtes splendides où la littérature, l'art, la poésie et l'histoire tiennent la première place et sont en honneur. Il se produit parmi la province, depuis quelques années, un mouvement littéraire et artistique auquel on ne

saurait trop applaudir. La décentralisation, comme nous le prouverons plus tard à cette même place, fait des progrès gigantesques !... La ville de Chartres et la ville de Blois avaient hier des expositions de peinture fort brillantes. Angers vient d'en clore une magnifique... Et tout à l'heure nous parlerons de celle de Dijon et de Limoges. A la mode des expositions vient s'adjoindre celle des fêtes illuminées et des cavalcades historiques. Vous connaissez les cavalcades de Reims et de Marseille, où les pauvres sont les heureux, puisqu'ils en recueillent les profits ? Vous connaissez encore la fête musicale d'Angoulême, où M. de la Bédollière chante le papier sur sa terre classique. Avez-vous oublié déjà les cavalcades historiques d'Angers, de Lille et de Rouen ?

Oui, Rouen a voulu surpasser Angers et Marseille, et cela n'a pas été difficile aux descendants de Corneille ! L'entrée de Louis XIV, en 1650, dans la capitale de la Normandie, est l'un des plus magnifiques spectacles qu'il nous a été donné de contempler !... Une foule innombrable était accourue de toutes les provinces pour assister à ces fêtes de l'art et de la charité... pour voir entrer le jeune roi Louis XIV dans sa bonne ville de Rouen. Mais celui que Rouen tenait à fêter, c'était sa grande gloire, son auréole impérissable, Pierre Corneille !... Après avoir montré l'auteur du *Cid* recevant de la main du grand roi le titre de procureur des Etats de Normandie, c'est dans ses œuvres qu'on a voulu surtout honorer Corneille ! Aussi les théâtres de Rouen ont joué le *Cid* et *Polyeucte*, aux applaudissements de la foule !...

Après son poète du XVII[e] siècle, Rouen a voulu fêter une des jeunes gloires qui lui appartiennent, M. Louis Bouilhet, l'heureux auteur de *Madame de Montarcy*, drame en vers, dont on n'a pas oublié l'éclatant succès à l'Odéon. Le poète a été acclamé par ses compatriotes à la fin de la représentation de sa pièce ; cela se voit si peu, on est si rarement prophète dans son pays, que nous sommes heureux de le constater.

Puisque nous sommes à parler des fêtes provinciales, pourquoi ne dirions-nous pas ce qui s'est fait à Lille ?.. Au reste, ceci n'est il pas du domaine de l'art ?... L'intelligente cité flamande a voulu prouver une fois de plus son savoir, son goût et son talent artistique !... Voyez-vous d'abord le char celtique qui se promène dans ses rues pavoisées ! Un vieillard, vieux comme le temps, un respectable druide portant comme Téléphe un enfant dans ses bras, symbole d'une nationalité naissante, trône sur ce gigantesque piédestal mouvant. Derrière lui, c'est la Flandre

carlovingienne avec ses guerriers à demi-sauvages, accompagnée de la Flandre du XIIIe siècle avec ses magnifiques costumes et ses splendides armures ! Plus loin, voilà le comte Beaudouin IX, la couronne d'or des empereurs sur son cimier, suivi de ses chevaliers croisés, de ses pages et de ses écuyers. Tout près de là, saluons la comtesse Jeanne, cet ange de vertu, de valeur et de charité, cette femme divine qui a doté Lille de ses principaux établissements hospitaliers !... Voici Philippe-le-Bon, sur un char magnifique, environné des chevaliers de la Toison-d'Or... Là-bas, ce sont les joûteurs du tournoi de l'*Epinette*, aux armures resplendissantes, aux destriers bardés de fer !...

Mais approchez ! voilà que le fer cède la place au satin, les chevaliers aux *galantins* !... Charles-Quint s'avance avec sa brillante cour, et derrière lui se dresse l'héroïque Jeanne Maillotte, la Jeanne d'Arc lilloise !... Les personnifications grotesques des traditions comiques de la Flandre les accompagnent... Voici le XVIIIe siècle et toutes ses splendeurs, Louis XIV environné de tous ses grands hommes et de tous ses grands seigneurs ! A côté de lui, Vauban, qui éleva les fortifications de Lille ; Boufflers, qui les défendit. Mais voici surtout le trophée à jamais mémorable ! Un glorieux drapeau flotte dans les airs, c'est l'oriflamme du siége de 1792, et les canons qui l'escortent, ce sont ceux-là même qu'en 1802 le consul donna à ses valeureux Lillois !...

Voilà le spectacle qu'offrait dernièrement la ville de Lille, et cela dans un but tout de charité divine... Il s'agit de fonder dans ses murs un hôtel des invalides civils, asile des ouvriers privés de gagner le pain de chaque jour par suite de blessures reçues sur le champ de bataille du travail !... Des sommes considérables ont été obtenues, et les infortunes seront soulagées !...

Une fête de la poésie a eu lieu aussi à Château-Thierry, où est né notre grand fabuliste Lafontaine. Plus de vingt mille personnes saluèrent sa statue érigée il y a quelques années.

Et puisque nous parlons des fêtes en province, pourquoi ne pas peindre celles qui eurent lieu à Dijon le jour de l'ouverture de l'Exposition, où nous comptons bon nombre d'artistes du nord de la France qui y ont envoyé des œuvres. Cette Exposition a été ouverte le 8 juillet avec une grande solennité, au milieu d'un grand concours. L'Exposition de la capitale de la Bourgogne présente au premier coup-d'œil un ensemble des plus agréables et des plus artistiques. La plupart de nos artistes renommés y sont repré-

sentés dignement. Si l'Exposition ne renferme pas un grand nombre d'œuvres capitales, les productions faibles ou mauvaises ont été du moins sévèrement repoussées. C'est là un acte de bon goût qui fait la réussite de cette solennité artistique. Grâce à cette attention, les visiteurs pourront en même temps admirer la salle des sculptures, celle qui la suit, et surtout la grande salle des Gardes, où sont placés les tombeaux des ducs de Bourgogne, les statues et les bustes des hommes illustres qui ont illustré cette province... On compte à Dijon 776 tableaux, et 96 objets de sculpture et d'architecture, et au total 2,153 exposants.

L'Exposition d'Alençon est terminée. Près de cent cinquante artistes y ont concouru !... On y a admiré plus de cinq cents tableaux, gravures, aquarelles, lithographies, statuettes, vitraux et autres objets d'art. Histoire, paysage, genre, portrait, nature morte, rien n'a manqué à la collection de tableaux réunis dans cette province.

Nous avons remarqué, comme tableaux d'Histoire, la *Démence de Charles VI*, de M. Magaud, et *Samson et Dalila*, de M. Gislain. La première, qui figurait à Paris au salon de 1857, est frappante de vérité et d'observation ; la seconde n'avait point encore été exposée : c'est une œuvre de caractère, pleine de force, de coloris et de chaleur !...

Il y avait beaucoup de paysages à Alençon. Nous ne les citerons pas, nous aurions trop à faire ! Mais disons que parmi les œuvres de genre, on a beaucoup loué le *Vieux Vagabond* de M. Montaneuil ; *La Prière*, de Mlle Lecran ; l'*Aiguiseur philosophe*, de M. Paul Hamon. Puis, disons une louange à Mlle Eudes de Guimard pour ses deux charmantes toiles et des bravos à M. Dureau pour le *Séducteur* et le *Nécromancien*.

Il est dit que nous n'aurons à vous entretenir, chers et bienveillants lecteurs, que d'expositions et de solennités artistiques ! Le mois de juin nous a vus franchissant quelques milliers de kilomètres pour aller admirer les trésors de l'Exposition d'Angers. Nous avons déjà dit que des fêtes magnifiques ont été données à cette occasion, et nous n'y reviendrons pas. Nous avons à parler d'une innovation curieuse qui eut lieu à Angers dans le palais de l'Exposition. Une des salles de ce palais avait été convertie en une sorte de musée archéologique où les amateurs de curiosités avaient envoyé une foule d'objets rares et précieux par leur ancienneté, ou par les souvenirs qui s'y rattachent. Nous avons examiné personnellement, avec beaucoup d'intérêt, cette collection improvisée, dans laquelle figurent des émaux anciens et des miniatures de nos meilleurs maîtres.

Là étaient des rétables et des panneaux peints par des artistes célèbres, des médaillons, des tapisseries, des dessins sur velin, des psautiers et des missels du moyen-âge; des meubles de diverses époques, des ivoires délicatement travaillés, des landiers et des plaques de cheminées, comme on en voyait jadis dans les vastes salles de nos vieux châteaux... Enfin, nous vîmes encore quelques échantillons d'histoire naturelle, animaux empaillés, dépouilles de bêtes fauves, coquilles, fossiles et différents vestiges des temps antédiluviens.

N'oublions pas surtout une pièce des plus rares et des plus curieuses, un délicieux *Portrait de Marie-Antoinette*, peint par Drouet père.

Cela nous conduit aux objets curieux envoyés par M. de Las Cases à l'Exposition d'Angers. Dans le nombre, nous avons remarqué un manuscrit de M. de Las Cases père, annoté par Napoléon I[er]; plusieurs pièces du nécessaire de campagne de l'illustre guerrier; enfin le plan de la *Bataille d'Austerlitz*, dessiné par le vainqueur lui-même, et la plume qui a servi à tracer ce curieux autographe était jointe à ce groupe devenu historique ..

Puisque nous sommes en voyage, partons pour Saint-Pétersbourg, où la consécration de l'église Saint-Isaac vient d'avoir lieu. Cette église fut commencée il y a quarante ans et a coûté trois cent quatre-vingt-deux millions de francs. C'est un Français, M. de Montferrand, qui a eu l'honneur d'entreprendre et d'achever ce monument grandiose, le plus vaste du monde après Saint-Pierre de Rome!...

On n'a rien épargné pour faire de l'église de Saint-Isaac le plus somptueux édifice de l'univers! L'or, le malachite, le marbre, le bronze, le granit surtout y figurent dans des proportions dont on pourra se faire une idée quand on saura que ses quatre portiques sont soutenus chacun par douze colonnes monolithes de 56 pieds de hauteur, sur 7 de diamètre. Chacun de ces portiques est couronné d'un fronton.

Les bas-reliefs sont l'œuvre de deux artistes français, dont l'un appartient au nord de la France, M. Lemaire, membre de l'Institut, l'auteur de la statue de Froissard, inaugurée il y a quelques années à Valenciennes, sa patrie... Chaque fronton du monument de Saint-Pétersbourg est surmonté de trois figures en bronze : au sommet, un des évangélistes, et à chaque coin un apôtre. Des anges agenouillés, également en bronze, sont placés sur des pilastres cannelés, à chaque angle du toit, dont ils terminent la décoration... Toutes les colonnes qui ornent l'édifice, au nombre

de plus de cent, sont des monolithes taillés dans des quartiers de rochers de Finlande, et chacune d'elles a coûté plus de onze mille roubles (44,000 fr. !...). La grande coupole, avec ses fenêtres en arcades, rappelle beaucoup celle de Saint-Pierre de Rome. Sa base en marbre gris, comme les murs, porte vingt quatre colonnes de granit avec des chapiteaux corinthiens, au-dessus desquels règne une galerie ornée d'une balustrade en bronze que décorent vingt-quatre figures d'anges du même métal. La dorure de cette coupole et de la lanterne a été opérée d'après un procédé inventé à Saint-Pétersbourg même, par le savant chimiste Jacobi, et a nécessité l'emploi de 247 livres d'or !...

Une porte colossale et grandiose, d'un style sévère, forme la grande entrée sous le portique occidental. Elle ne mesure pas moins de 49 pieds de haut sur 38 de large, et son ensemble, ses bas-reliefs et ses ornements en bronze, sont dus à Vitali, artiste italien du plus grand mérite.

Arrêtons-nous là en mentionnant le séjour d'Alexandre Dumas sur les bords de la Néva, où le grand romancier voyage aux impressions. Il n'était pas plutôt sur le sol moscovite que M. de Montferrand, l'auteur de la merveille que nous venons de décrire imparfaitement, le recevait dans ses bras. Laissons voyager notre cher maître en Russie, et disons que l'architecte de Saint-Isaac a été nommé conseiller d'Etat par l'empereur Alexandre II, en témoignage de satisfaction. En outre, notre habile artiste a reçu un cadeau de 40,000 roubles (160,000 fr.), et plus une rente viagère de 5,000 roubles (20,000 fr.) Voilà au moins du talent reconnu et payé dignement !....

Il est vrai que M. de Montferrand en avait peu besoin, ayant personnellement un hôtel délicieux, une galerie artistique des plus riches et des plus princières.

Nous parlerons peu du Portugal, où les fêtes du mariage de Dom Pedro sont connues de tout le monde. La prochaine chronique vous entretiendra des nouvelles de toutes les nations ; en attendant, arrivons à l'événement artistique le plus douloureux de ces derniers temps, la mort d'Ary Scheffer !....

Oui, un grand artiste vient de disparaître de la scène du monde, où il tenait une si grande et si majestueuse place ! Après ces grandes pertes de la littérature, de la science et de l'art, voilà que les arts pleurent encore un de leurs célèbres enfants... Ary Scheffer vient de rejoindre Paul Delaroche, Tony Johannot, David (d'Angers), Pradier, Rude, Simart,

et surtout deux citoyens illustres, dont il était l'ami : Manin, l'ancien président de Venise et Augustin Thierry, le Champollion de l'histoire de France, le Cuvier de l'histoire des communes, enfin l'immortel auteur de la ***Conquête de l'Angleterre par les Normands.*** La France pleure Ary Scheffer, le plus rêveur de ses peintres, le plus fidèle à l'idéal, le plus poétique des traducteurs de ***Marguerite*** et de ***Mignon !*** le plus aimable interprète des mystères si chastement voilés de la muse de Goëthe, du poète de Weimar...

Qui ne l'a pas admiré, ce cadre mystérieux de ***Marguerite !*** Vous la revoyez encore, la pâle créature, inclinée sur son corps frêle comme la fleur du ***Wergiss mein nicht,*** dont l'orage a brisé la tige ! Vous avez rêvé la main dans la main, en face de cette apparition blonde et bleue, dont un sourire de la lune d'Outre-Rhin éclairait le front pensif !... N'avez-vous pas, dans un même élan, aimé Ary Scheffer, qui avait ainsi créé cette ombre vivante, sous laquelle vos cœurs émus sentaient les pulsations de l'Allemagne romantique !

Quelle extatique et idéale vision ! et comme l'âme du vieux Goëthe devait tressaillir dans son tombeau ; nous le sentions vivre en nous, dans nos sublimes contemplations ! Vous souvenez-vous que nous allâmes tous au-devant de ***Marguerite sortant de l'église,*** et, curieux comme Faust lui-même, nous nous arrêtâmes sur le passage de la candide enfant et saluâmes en elle, du fond de notre esprit, une de ces vierges du monde immatériel et sublime où les poètes ont en réserve les germes immaculés des ***Béatrix*** et des ***Francesca !***

Sublimes évocations de la poésie ! ***Béatrix*** et ***Dante ! Francesca*** et ***Paolo !*** groupes fraternels nés dans le même nid d'amour et de tristesse ! Frères et sœurs de ***Marguerite*** et de ***Mignon !*** Rêves incarnés le même jour et placés ensemble dans l'Olympe moderne, où l'azur et l'or des peintres prêtent la vie paisible aux entélechries subtiles des poètes !..

Et puis ***Lénore !*** La ***Lénore*** désolative et passionnée de Bürger !.... Et puis encore le ***Roi de Thulé, Eberhart le larmoyeur,*** le ***Giaour*** et le ***Christ rédempteur !*** Et puis toujours la ***Vierge consolatrice,*** la ***Sainte Monique*** et les ***Femmes Souliotes***?... Enfin, tous ces éclats de génie qui attestaient tant de foi artistique, un recueillement si respectueux devant l'œuvre-mère des poètes, n'auront plus de frères, leur auteur est remonté au séjour de la gloire et du génie !...

On a reproché à Ary Scheffer de s'être laissé aller à l'attrait de l alitté-

rature allemande et italienne. Nous convenons que Ary Scheffer eut été plus grand encore si, au lieu de se laisser séduire par Gœthe et par Dante, il eût été *lui*, et n'eût pas voulu empiéter sur la poésie de ces deux immortels génies !... Au reste, ce travers, s'il en est un, était bien de son époque. Comme Paul Delaroche, dont le pinceau a essayé d'interpréter Walter-Scott, Ary Scheffer a cru longtemps pour intéresser le public, que le choix du sujet l'emportait sur la science de l'exécution !... Il s'est trompé, et beaucoup de grands artistes de notre XIX[e] siècle se sont également perdus par cette croyance !...

Il y a deux périodes bien tranchées, bien distinctes dans la vie d'Ary Scheffer. La première va de 1832 à 1846. Sa manière alors est vague, molle, vaporeuse... Ce fut le temps réel de sa libre pensée et de sa force. Ce fut le temps de sa première ***Marguerite***, de sa ***Francesca et Paolo***, de ***Mignon***, de ***Lénore***, du ***Roi de Thulé !*** C'est alors que Ary Scheffer jette au loin ses modèles et répudie l'école. Il s'absorbe dans l'idéal, fouille son rêve et n'a d'autre préoccupation que sa palette, sur laquelle son pinceau va d'une allure insoumise, cherchant avant tout la teinte au fond de laquelle doit grandir la forme incertaine, la création dont les contours descendent à l'un des sommets lointains où les retient encore une imagination indécise...

Mais plus tard le *faire* se modifie. Il hésite, il vient de douter de lui, il cherche à dessiner !... La ligne l'inquiète. Il a passé à côté d'Ingres, et le style arrêté, concret, la sévérité mythologique de ce maître, trouble dans sa liberté la pensée d'Ary Scheffer. Il était trop tard !.. La ***Marguerite au Sabbat***, le ***Christ rédempteur*** n'ont plus la touche indépendante qui caractérise les productions antérieures. Et malgré les efforts du peintre pour arriver à la perfection académique, Dante et Béatrix, par exemple, protestent contre ce tardif retour à l'anatomie et aux doctrines traditionnelles !

N'en inférons pourtant pas que Ary Scheffer ne restera pas parmi nos grands artistes ! Un jour, son pinceau large et puissant sera reconnu universellement sans réflexions, et l'œuvre de ce maître sera proclamée impérissable !...

Nous vous parlerons de quelques-unes des dernières comédies qui annoncent le ***vis comica*** nécessaire à une œuvre vraiment sérieuse et littéraire. Les autres ne trouveront ici qu'une mention sèche et aride, tandis que nous nous ferons un vrai plaisir de critiquer les ouvrages qui

obtiendront le baptême du succès... Par exemple, la spirituelle comédie de M. Dumanoir, les *Femmes terribles*, mérite à tous égards qu'on remercie l'auteur de tant d'esprit et de talent... Inutile d'analyser la pièce, les lecteurs s'en feront une idée après avoir lu la définition de ces femmes terribles qui sont, ma foi, charmantes au possible !...

— Mais qu'est-ce donc qu'une femme terrible ?...

Mon Dieu, parmi les choses effrayantes, une voiture qui verse, une maison qui s'écroule, un incendie qui s'allume, un torrent qui déborde, une inondation qui ravage les provinces, sont assurément des événements infiniments terribles !... Mais il est encore quelque chose de plus redoutable, c'est la langue de ces femmes terribles... à la légèreté sans frein, à l'inconséquence sans bornes... Qui se jouent avec la médisance, font de la calomnie une... distraction, du mensonge... un plaisir, et du crime... un jeu ! Leur bavardage ne respecte rien ! Leur indiscrétion atteint à tout ! Elles ternissent les réputations ! D'un mot font naître des doutes injurieux ! D'un soupçon... une réalité ! Que leur importe le déshonneur, résultat de leur médisance ? il leur faut une proie à dévorer !... Talent, mérite, vertu, elles ne respectent rien ! Leur soif de commérages est insatiable !... Elles trouvent d'ailleurs pour les écouter des oreilles sympathiques... des cœurs terribles...

Enfin elles rient ! elles pleurent ! elles s'amusent !

Elles s'ennuyaient, les belles désœuvrées ! Comment tuer le temps ?

En médisant d'autrui !

Et elles s'en acquittent à merveille !...

Revenons aux livres nouveaux. Indépendamment des *Petites époques* de Victor Hugo, du *Roi Voltaire*, d'Arsène Houssaye, M. Alfred de Vigny, trop longtemps endormi sous les palmes académiques, va nous offrir un roman qui doit avoir beaucoup de retentissement. M. Paul de Musset prépare les œuvres posthumes de son grand frère, et la philosophie s'apprête déjà à jouir de la dernière émanation de ce vaste génie, le plus philosophe de nos grands poètes ! Ce n'est pas tout, vraiment ! la veine est large et profonde. M. Thiers vient de publier la biographie de *Laws*, et M. Guizot poursuit ses intéressants *Mémoires !*

KUNTZ DE ROUVAIRE.

LE CATALOGUE DE DOM GRENIER.

QUATRIÈME ARTICLE (1).

M. Louis Paris poursuit, dans le *Cabinet historique*, la publication du catalogue de Dom Grenier. Nous n'avons plus à nous expliquer sur ce travail. La *Picardie*, avons-nous dit, devra être reconnaissante à M. Louis Paris ; l'exécution justifie notre sentiment de plus en plus sincère. Dom Grenier est le grand, l'inépuisable historien de notre province. Les innombrables notes de son immense collection sont les premiers, les indispensables matériaux de toutes les histoires distinctes de nos villes, de nos bourgs, de nos villages ; tout a été préparé par lui ; presque rien n'a été *fait*. Loin de nous d'hypocrites regrets ! On doit estimer à bonheur, nous oserons le dire, que l'œuvre du bénédictin, poussée au point où nous la possédons, n'ait pas été définitivement accomplie. Amenée à terme, combien de faits de valeur secondaire dans un travail d'ensemble, combien de détails, de noms propres, d'*instrumenta*, rassemblés par la scrupuleuse conscience des historiens eussent été élagués, retranchés, jetés de côté, sacrifiés dans le travail de choix, de concentration et d'élimination du dernier et sévère rédacteur ! L'œuvre diminuée eut été immense comme œuvre unique sous

---

(1) Voyez la *Picardie* de l'année 1857, pag. 82, 143 et 381.

la main collective de l'ordre ; elle grandira comme œuvre multiple sous les cent mains qui, en cent lieux, commencent à s'emparer de l'histoire de notre province, toutes ayant la louable ambition d'élever dans le canton natal un monument de souvenirs. M. L. Paris nous donne avec Dom Grenier le sommaire abrégé de toutes ces futures histoires ; nous suivrons de loin en loin dans cette revue l'analyse du dévoué bibliographe.

Le tome VII de Dom Grenier renferme de longues notes sur la famille de Coucy, et, subsidiairement, de nombreux renseignements historiques sur les villes de Vervins, de Laon, de Soissons, de Château-Thierry, Rethel, Noyon, sur les abbayes de Nogent-sous-Coucy, Saint-Vincent de Laon, etc. L'historien d'un des cantons de l'Aisne trouverait dans ce volume « la relation de l'action d'éclat faite par Watteau fils, lors du siége de Guise par les Espagnols, en 1650, en accomplissant seul la rupture d'un pont de bâteaux. »

Le tome VIII contient une « table alphabétique des lieux de Picardie avec le nombre des feux. — Etat dressé en 1772 par les fermiers généraux. » Quelque travail qu'on entreprenne sur nos villes ou nos villages, il sera bon de consulter ce volume.

Le tome IX, entièrement consacré à Saint-Quentin, fait appel aux historiens de cette ville.

Le tome X revient à l'histoire de Coucy et des seigneurs de ce lieu.

Le tome XI intéresse surtout Beauvais et Montdidier ; le catalogue de M. L. Paris nous montre l'histoire de cette dernière ville toute préparée pour l'écrivain qui voudra l'entreprendre.

Le tome XII intéresse encore le Beauvaisis. Si quelque pieux citoyen de Beauvais désire s'appliquer à l'histoire des hommes *illustres*, — militaires, savants, religieux, — ou simplement à l'histoire des hommes utiles de sa ville, œuvre à écrire partout, il trouvera de nombreux renseignements dans ce volume.

M. Paris remet à plus tard l'analyse du tome XIII actuellement entre les mains d'un acharné travailleur.

Le tome XIV renferme quelques remarques générales sur les usages. Les esprits sévèrement curieux qui étudient l'antiquité, ou seulement le moyen-âge, soit dans les vestiges du paganisme et dans les superstitions inexpliquées, soit dans les jeux anciens et dans les pratiques d'origine immémoriale, trouveront dans ce volume matière à leurs inductions.

Les tomes XV et XVI tout entiers regardent Corbie, ville et abbaye.

Le tome XVII, Roye, Etaples et quelques autres lieux.

Les tomes XVIII et XIX, Compiègne.

Les tomes XX, XXI et XXII, Soissons.

Le tome XXIII, Long-Pont.

M. Paris n'a pu donner le sommaire du tome XXIV occupé comme le tome XIII.

Le tome XXV n'est qu'un extrait du dictionnaire de d'Expilly, — villages de Picardie.

Les tomes XXVI, XXVII, XXVIII et XXIX renferment la plupart des notes topographiques sur la Picardie ; ils sont composés du 24e paquet ancien — trente liasses environ — que les *dévalisateurs* qui ont fouillé autrefois comme nous dans les notes du bénédictin sont réduits, dans leurs travaux actuels, à désigner par les anciens chiffres, au risque de rendre les vérifications moins faciles et moins promptes (1).

Les tomes XXX, XXXI, XXXII, XXXIII et XXXIV reviennent à Corbie, que nous avons vu déjà figurer dans les tomes XV et XVI. L'histoire de Corbie est une des plus avancées, entre toutes, dans la collection picarde.

Le tome XXXV regarde Soissons.

Le tome XXXVI les chartes de la Picardie.

Le tome XXXVII, une chronique du Ponthieu.

M. Paris rappelle cependant dans chacun des volumes les classifications précédentes, — déjà postérieures au pouillé de M. Charles Dufour.

Le tome XXXVIII, Noyon et Ham.

Le tome XXXIX, les chartes de la Picardie.

M. Paris donne le sommaire détaillé de chacun de ces volumes; désormais, les historiens de la Picardie auront un guide qui les affranchira de la complaisance de MM. les bibliothécaires ; c'est cette heureuse condition que, sans l'espérer alors beaucoup, nous désirions faire conquérir aux écrivains picards en jetant dans cette *Revue* notre premier article sur le catalogue de Dom Grenier.

E. PRAROND.

BIBLIOGRAPHIE.

Le théâtre de Champlieu. — Les Souvenirs de la forêt de Compiègne. — Les Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie. — Un discours historique de M. le docteur James, sur le Jardin-des-Plantes d'Amiens. — Voyage au Danemarck, par M. Boucher de Perthes.

Nous avons au moins cette fois l'occasion de rappeler succinctement ici la publication de quelques nouveaux ouvrages sur l'ancienne Picardie, occasion qui ne se présente pas toujours, et que pour cette raison nous saisissons avec le plus grand plaisir.

Voici d'abord venir le *Théâtre de Champlieu* (1) par M. Peigné-Delacourt, l'un des correspondants les plus zélés et les plus laborieux de la Société impériale des Antiquaires de France. Ce travail consciencieux nous paraît réfuter jusqu'à un certain point l'opinion de ceux qui ont cru voir dans ce théâtre *romain*, un des cirques *mérovingiens* élevés par le roi *Chilpéric* dans le Soissonnais. Selon plusieurs archéologues, les restes d'architecture et de sculpture trouvés sur l'emplacement de ce théâtre, n'auraient pas le style de la dernière, mais bien de la première époque. M. Peigné-Delacourt a joint à son travail six planches qui offrent successivement la carte des environs de Champlieu, le plan et la coupe de cet endroit, les fragments des bas-reliefs, des statues, des chapiteaux et des ornements divers d'architecture que l'on y a recueillis à plusieurs époques.

Les *Souvenirs historiques et archéologiques de la forêt de Compiègne* (2), dus à M. Edmond Caillette de l'Hervilliers, forment une suite d'études fort curieuses et pleines d'un véritable intérêt sur *Saint-Jean-aux-Bois*, *Pierrefonds*, *la Folie*, *Saint-Pierre-en-Chastres*, etc. Il y a du style et de l'érudi-

(1) In-8°, Noyon, 1858, typogr. Andrieux-Letellier, fig.

(2) Grand in-8°. Paris, librairie de J. Poulain et Cie., 7, rue Bonaparte, 1858.

tion dans l'opuscule de M. l'Hervilliers ; aussi, un archéologue fort distingué nous disait-il, après l'avoir lu avec une sérieuse attention, que lorsqu'on écrivait comme M. de l'Hervilliers, on pouvait bien prétendre à une mention honorable de la part de la Société des Antiquaires de Picardie ; et, en effet, cette Société lui en a accordé une au concours de cette année, pour un mémoire sur le *Mont Ganelon*, près Compiègne.

Les Antiquaires de Picardie qui jugent, chaque année, les travaux des autres verront bientôt eux-mêmes juger le nouveau volume de Mémoires (1) qu'ils viennent de faire paraître, et par des hommes compétents, capables d'en apprécier la valeur. En attendant qu'il soit rendu compte de ce volume, lequel est orné d'assez belles planches, nous devons rappeler ici le regret qu'ont déjà exprimé plusieurs savants 1° Sur ce que cette publication ne contient pas un plus grand nombre de mémoires, dussent quelques écrits qu'elle renferme avoir été un peu moins longs ; 2° et surtout sur ce que l'on n'y trouve rien qui ait rapport aux époques *gauloise* et *romaine*, à ces vénérables antiquités que les Sociétés savantes les plus en renom de la France ont bien soin, cependant, de décrire dans leurs Mémoires, et de signaler lors de leurs séances publiques. C'est là, en effet, le moyen d'attirer à ces doctes réunions les amateurs de la haute antiquité, ces savants étrangers qui manquaient malheureusement, cette année, à l'assemblée de MM. les Antiquaires de Picardie.

M. le docteur James vient, de son côté, de faire paraître le *Discours historique sur le Jardin-des-Plantes et le cours de botanique d'Amiens, depuis leur fondation jusqu'à nos jours* (2) qu'il a prononcé à l'ouverture de ce cours, le 22 mai 1858. Tout dans ce discours nous semble de nature à intéresser les habitants d'Amiens. On y voit, en effet, les divers changements qu'essuya un jardin qui fut, pendant bien longtemps, les délices de la jeunesse de cette ville. Dans le XVIIe siècle, il était devenu si célèbre sous un autre nom, celui de *Jardin du Roi*, qu'on l'appelait alors le *Jardin du Diable*, sans doute à cause des aventures galantes et parfois scandaleuses qui s'y passaient. On trouve aussi, dans ce curieux opuscule, l'indication de tous les professeurs qui furent successivement chargés du cours de botanique d'Amiens ; et, nous devons le dire à la louange de M. James, bien différent de certains écrivains qui oublient de rendre justice aux travaux de leurs devanciers, il parle constamment avec éloge des professeurs qui l'ont pré-

---

(1) Un vol. in-8°. Amiens, 1858, impr. de la veuve Herment. Planches.

(2) In-8°. Amiens, 1858.

cédé dans la chaire à laquelle il vient d'être appelé. Il nous les montre s'efforçant sans cesse à inculquer les éléments de la botanique aux jeunes gens qui suivaient ce cours, à les rendre habiles dans cette science, à en faire d'excellents observateurs.

La notice de M. James, nous n'en doutons pas, sera recherchée et lue avec empressement par tous nos concitoyens.

Nous terminerons ce court article bibliographique en faisant mention d'un nouveau livre dû à la plume de M. Boucher de Perthes, d'Abbeville. Ce livre est son *Voyage en Danemark, en Suède et en Norwége, par la Belgique et la Hollande*, etc. (1). On y remarque beaucoup d'esprit, comme dans tout ce que fait M. Boucher de Perthes. Les descriptions des lieux et des monuments sont traitées avec soin, et des observations aussi justes que sensées se montrent presqu'à chaque page dans ce même volume ; il ne peut qu'ajouter à la réputation d'écrivain habile et distingué dont jouissait déjà ce fécond et infatigable littérateur.

G. D.

Pour les articles non signés,

LENOEL-HEROUART.

L'Administrateur-Gérant de la Picardie,

LENOEL-HEROUART.

(1) Un vol in-12. Abbeville, P. Briez, 1858.

AMIENS. — IMP. DE LENOEL-HEROUART.

QUELQUES EXTRAITS

DU

ROMAN D'ABLADANE.

Pendant longtemps on a regardé, à tort, Richard de Fournival, chancelier de l'église d'Amiens, comme l'auteur de cet étrange roman. On en a aussi donné une analyse qui n'est pas toujours fidèle. Nous allons essayer de faire mieux connaître cette œuvre d'un écrivain du XIII[e] siècle, dont malheureusement on ignore le nom, mais qui semble, par ses fréquentes citations des places et des monuments d'Amiens, indiquer qu'il habitait cette ville, s'il n'y avait reçu le jour.

Le préambule du *Roman d'Abladane* justifie complètement l'assertion de M. Paulin-Paris, notre savant confrère du *Comité des Travaux Historiques*, telle que l'on aurait fort mal à propos attribué ce roman à Richard de Fournival ; il n'en était pas même le traducteur, comme l'a avancé le P. Daire (1) ; seulement il a coopéré à sa traduction, ainsi que l'on peut également le voir par ce préambule, dont voici au reste les termes :

« Or, escoutes come li boins clers maistre Richart de

(1) *Histoire littéraire de la ville d'Amiens*, in-4°. Paris, 1782, page 420.

Fournival, chancelier de l'église Nostre-Dame d'Amiens, et li autre maistre qui à ce temps estoient, eulx virent et leurent ung livre qui fut ars au desrain feu de Nostre-Dame d'Amiens. Et fut le feu en l'an de grâce mil CC L VIII, le vigille saint Fremin le Confès, après aoust (1).

» Et ung de leurs disciples, lequel bien entendoit le latin, que par luy, que par ses maistres qui souvent lisoient et recordoient ensamble, mist le latin en romant, sans nul mensoingne.

» Et quant le matière fut mise en romant, tesmoigna le boin chancelier qu'il avoit veue la matière et lute en ung livre qui fu ars, trente ans après le peurent tesmoigner li clers d'Amiens. »

Il serait trop long de nous expliquer ici sur la valeur que peut avoir le *Roman d'Abladane*, soit comme œuvre littéraire, soit comme document historique. Le P. Menestrier, jésuite, a écrit dans ses *Recherches curieuses du blason et de l'usage des armoiries* (2), que ce roman, dont il avait dû la communication au célèbre Du Cange (3), était une *fable*, un roman rempli de *plusieurs impertinences*.

C'est possible, répondrons-nous au P. Menestrier; le roman d'Abladane peut n'être, comme vous le prétendez, qu'un ramas de fables et de fictions, mais ce roman que vous traitez si mal n'en est pas moins pour nous autres habitants d'Amiens

---

(1) Il est fait mention de ce feu dans les *Olim du parlement de Paris*, publiés par M. le comte Beugnot, in-4°. Paris, 1839-1848, 4 vol.

(2) In-12, 1673.

(3) C'est sur cet exemplaire de Du Cange, qui appartient aujourd'hui à M. le comte de Mailly, ancien pair de France, que nous avons tiré les extraits du *Roman d'Abladane* publiés, par nous, dans la *Picardie*.

un document fort curieux et fort rare, et c'est pour cette raison que nous en publions aujourd'hui quelques extraits.

L'auteur du *Roman d'Abladane* commence par nous faire connaître les divers noms que la ville d'Amiens a portés :

« Premièrement, dit-il, elle eust a nom *Abladane* (1), et fut une cité de grant valeur, et disoient li *Abladanois* que c'estoit le plus forte cité que fust au monde. Et le empereur de Rome disoit, quant il y entra, qu'elle estoit plus forte que nulle qu'il sceut.

» Après vous ores comment le empereur de Rome le detruisist et par quelle cause.

» Et puis fut rediffié et adonc li fust mué ses noms. Li fust appelée *Some noble* (2).....

» *Some noble* ne fust de nulle valeur al. regart que Abladane le dampné avoit esté.

» Et fust Some noble destruite et eust a nom *Amiens*, et l'avoit au jour que le boin livre fut ars au feu de Nostre-Dame d'Amiens dont il est ci-devant parlé. »

Le même auteur parle ensuite de l'arrivée de *Jules-César* dans la Gaule; il nous apprend comment il voulut forcer le roi du pays de France à tenir ce royaume de lui; il ajoute qu'il

---

(1) Nul géographe, selon Pagès, ne parle d'*Abladana*; néanmoins, ajoute-t-il, il en est fait mention sur la tablette que l'on attache tous les ans au cierge pascal placé dans le chœur de la cathédrale d'Amiens, en ces termes :

A conditâ primum urbe *Abladana quæ posteà Somonobria Ambianorum dicta est.* (MS. de Pagès, publiés par L. Douchet, in-12, Amiens, 1856, t. I[er] p. 36 et 37).

(2) *Somonobria*, nom corrompu de *Samarobriva*, est sans doute l'origine du mot français *Some noble*, donné ici à la ville d'Amiens, et qu'on ne trouve également pas ailleurs.

chercha aussi à soumettre à son obéissance les seigneurs d'Abladane; qu'il leur envoya des messagers ou ambassadeurs, pour les engager à lui apporter les clefs de cette ville, et qu'après avoir vu les merveilles d'Abladane, ces députés reportèrent à César la réponse négative des habitants de la cité :

« ..... L'empereur oit conter que li seigneurs de Abladane, qui adonc estoient seigneurs de toute *Picardie*, ne vouloient tenir le cité de Abladane de nul home terriers ; ains disoient quils estoient primains seigneurs en leur terre. A ces paroles, quant l'empereur les oyt, li fust moult mus contre les seigneurs de Abladane ; et disoit qu'il ne repaireroit en Rome, jusques adonc quil seuroit se il vouroient tenir de luy.

» Et par le conseil des boins barons il manda aux seigneurs de Abladane quilz luy aportaissent les clefz d'Abladane et venissent faire homage à l'empereur, ou si che non, il venoit sur eulx, à tout ses gens et prenderoit eulx et leur cité.

» A ce message faire li empereur y envoya deux sages chevaliers.

» Cy vous tairoy des messagiers l'empereur de Rome.

» Ains vous diroy de Abladane et des saiges homes qui dedens estoient, et qui devant y avoient esté par qui le cité estoit devenue de si grant valeur. Entre les autres y avoit esté maistre Flocars, ung clerc qui avoit esté à Toulette (1) trente et deux ans, et avoit tant estudié ès ars que c'estoit le meilleur

(1) Tolède, en Espagne, où l'on allait autrefois étudier des pays les plus lointains.

clerc d'ingremance (1) que on peust trouver en tout le monde. Si vous parle asses devant l'Incarnation Ntre Seigneur ; mais tout scavoit-il bien de l'avénement Nostre Seigneur quil sentoit, et le dist aucune fois à ses princes : *Que le roy des roys venroit en terre, qui naisteroit de vierge, qui tolroit à leurs dieux toutes leurs forces et vertus*. Et cils qui adonc seroient qui en ce Dieu croiroient, aroient le *couronne glorieuse.* Et pour ces paroles que Flocars avoit parlé de couronne glorieuse et de le Vierge, Offaces, ses frères, qui adonc estoit maistre gouverneur de le cité, parla à Flocars sen frére qu'il leur fesist aucune chose pourfitable à le cité, et aux seigneurs qui dedens estoient. Flocars qui estoit boin clerc et maistre d'ingremance, et qui bien avoit la grace des dieux qui mains respons lui avoient fais, si come vous orres vers le fin de cest livre, or fist faire une couronne moult belle et plaine de pierres précieuses ; et par se maistrise le couronne fust pendue en l'air, à l'entrée de le cité ; et ne scavoient nulz homes qui soustenoit le couronne. Et dist Flocars aux maistres de le cité, que ceste couronne penderoit en l'air jusques adonc que le droit sire temporel vendroit à le cité. Et ainsi pendit le couronne en l'air par longtemps et estoit appelée le *couronne glorieuse*. Après fist faire ung ymage de femme moult belle et moult riche là où il avoit assis or et argent et pierres ; et estoit l'ymage si propre que ressembloit une feme toute vive. Et fut mis l'ymage en ung cassis qui enrooloit l'ymage si come ne le voioit point. Et fut posé l'ymage aux murs de le cité, sur une des portes de le part où le couronne estoit. Et estoit tournée devers le cité et l'appeloient les gens de le cité *le Vierge* et le aournoyent moult souvent, et le tenoient en

(1) En fait de nécromancie.

grant chierté. Et avoit escript es cassis de l'ymage que quant le sire de le cité vendroit, que le ymage se tourneroit vers luy et ouvreroit ses casses, et montreroit sa beauté et ses grans vertus. Et Flocars avoit bien affermé que ainsi seroit-il; et que le Vierge, à ce jour, feroit les plus belles vertus que on eust trop longtemps veues; et si fist elle, si come vous orres ci apres. A celle meisme porte de le cité Flocars avoit fait faire deux gargouilles de cuivre; l'une d'une part de la porte, et l'autre d'autre part, qui estoient de telle condition que si aucuns venoient pour entrer en le cité, ou s'en volsist faire sire par force, les gargouilles gettoient parmi leurs gueules un si orrible venin et le lanchoient si loing, que ceulz estoient si envenimez du venin quelles gettoient quilz les en convenoit morir. Et le venin Flocart l'avoit détrempé ès tombeaux, et par se maistrise le faisoit lancher ès gargouilles. Se estoit escript desseure le porte que quant le sire de le cité vendroit l'une des gargouilles getteroit or et argent. Et quant Flocars eust fait toutes ces choses en l'onneur de le cité, il deust morir. Si volt que on l'en fouist entre le cité d'*Abladane* et le *castel* que la près estoit (1), et puis fut le lieu là où le castel estoit appellé *Castillon en Amiens* (2). Et ne volt mi Flocars estre enterré là où on enterroit les autres communement. Et

---

(1) La position d'*Abladane* près du château d'Amiens, qui se trouvait en partie sur la place de la Mairie actuelle, ne s'accorde pas avec ce que portait la tablette du cierge paschal qu'elle aurait existée *in iis locis ubi nunc sanctorum Achei et Acheoli monasterium cernitur*. Et Pagès, renchérissant sur la tradition, va jusqu'à prétendre « que les tombeaux qui se trouvent dans le clos fermé de haies vives, planté d'arbres fruitiers, situé à Saint-Acheul, sont ceux des habitants de l'ancienne ville d'Abladane. »

(2) Voy. sur le castillon notre *Histoire de la ville d'Amiens*, et celle du P. Daire.

Offaces, sen frère, luy demanda pourquoy c'estoit? Flocars luy respondit que c'estoit le lieu où le vraye vierge seroit honourée, et le vraye couronne y seroit aportée. Offaces, sen frère, ne s'eust mie de quel vierge ne dequel couronne il parloit ; mais Flocars le sentoit bien. Et cil qui cest escript fist et sen compaignon trouvèrent que ce tombeau fust aux *Frères de Saint-Jacques d'Amiens* (1). Et le boin chancelier l'affermoit ainsi pour bon, car il parloit souvent de ceste matère, et ilz leurrent en l'épitaphe du tombel ces paroles :

Cy gist Flocars, le souverain maistre de Toulette, qui fist en Abladane le couronne glorieuse et le Vierge aornée.

Et ce saxolus (2) trouva aux frères prescheurs ung bon hom̃es qui y avoit en le *rue des Quevaulx* (3), qui avoit a nom Fremin, qui se venoit de querir les pierres en terre quy y estoient, dès donc que Abladane fust destruite si com̃e vous orres. Cils Flocars laissa ses livres à ung boin maistre qui avoit nom Boèce, mais si boin maistre n'estoit-il point, com̃e Flocars, car il estoit de josne aage. Et fust Boèce moult beau chevalier et eust fem̃e moult belle et josne, et de celle il avoit une fille de l'aage de XII ans, qui ot a nom *Margotte*, et li estoit le plus belle chose qu'on peust trouver, et li croissoit toujours en bel. Offaces, le frère Flocars, morut, li laissa à tenir ses villes de Picardie, et ses castiaux et toutes ses rentes et cités à XII fieulx quil avoit vivans. Le aisné at nom Offaces, ainsi com son père. Cilz estoient tous seigneurs de la ville d'Abladane, et Boèce estoit gouverneur au jour que li dex che-

(1) Voy. sur ces religieux les *Histoires d'Amiens*, déjà citées.

(2) C'est-à-dire cette pierre.

(3) La rue aux Quevaux était celle des Jacobins.

valiers vindrent en message à le cité de par l'empereur de Rome, si come il est ci-devant dit.

» Or escoutes du message que le empereur envoia en Abladane.

» Li messagiers coururent tant par leurs journées qu'ilz vindrent à le cité d'Abladane. Et quant ilz y furent, il conterent bien et bel le message et le mémoire qui leur estoit carquié. Les seigneurs de le cité prièrent aux messagiers quilz demourassent ce jour jusques à lendemain, en le cité, et il se conseilleroient ensemble. Si responderoient adonc au message ce que leurs consaulx leur apporteroit. Li messagiers le tinrent ainsi, et le gouverneur comanda à Julius (second fils d'Offaces), quil leur fesist compagnie et quil les fesist moult très bien à aisier, et le fict-il. Li messagiers dirent que ilz vouldroient veoir les nouvelles de le cité, et Julius les mesna partout. Et quant ils virent le couronne qui pendoit en l'air, si s'esmerveillerent moult ferment. Julius leur dit et conta comment li boin maistre Flocars le avoit fait, et comment le couronne descenderoit au chief du seigneur qui, par droit, deveroit estre sire de le cité. Après Julius leur monstra les deux gargouilles de cuivre qui envenimoient ceulx qui, par force, voldroient avoir le cité. Et lurent li messagiers les lettres qui disoient que quant le seigneur de le cité vendroit, l'une getteroit or et l'autre argent. Et de ces choses s'esmerveilloient moult ferment li messagiers qui ce virent ; et demandèrent à Julius se nulz haulx homs n'avoit onques volu entrer en le cité par force, pour estre sire de le cité ? Et Julius leur respondit que le filz au roy de Gaulle y estoit venu à tout sen fort ; mais les gargouilles l'envenimèrent ainsi come il deust entrer en le porte, si en morut. Et puis, nul ne sy osa embatre pour avoir la seigneurie de Abladane. Après Julius

mena hault aux murs li messagiers pour aourer le vierge qui avoit ung capitel dessus pour les vens et pour les orages. Et virent li messagiers les lieux qui disoient que quant le seigneur de le cité vendroit que l'image se tourneroit devers lui, et ouvreroit ses casses. Et si s'esmerveillerent ferment de ce que ilz veoient et de ce que Julius leur dist et conta (1). Et pensoient bien que l'empereur avoit si grant coeur que il ne laisseroit pour riens quil ne fesist l'ensay (l'essai) de lui mesme......

» Et quant ils ont bien veu le cité et toutes choses, si prisent moult fermement le cité et disent que c'est le plus forte qui soit au monde, mais n'est mie si grande que Rome. Après ce li messagiers sont venus à leur ostel et Julius avec qui moult bien les fist aisier.

» Lendemain, quant ilz furent levez, se vindrent à l'ostel du gouverneur pour oir le response aux bourgois. Les bourgois estoient illec tous ensemble, et avoient jà prins consiel de respondre aux messagiers :

» Et leur devisa-on que se il advenoit ainsi que le couronne qui pendoit en l'air descendit au chief (de l'empereur) il seroit couroné et sire de le cité, et autrement NÉANT.

» Et quant li messagiers eurent oy la response des seigneurs d'Abladane, si prindrent congié et errerent tant par leurs journées quilz vindrent où l'empereur estoit et lui rendirent le response que li seigneurs d'Abladane avoient fait. A donc, a dit l'empereur qu'il ira à le cité et fera l'ensay. Aucuns de ses gens dirent qu'il y avoit moult de péril. Ung

---

(1) Voici comment le P. Daire s'exprime sur ce point : « Il leur raconte ce qui concernait la figure de la Vierge, *devant laquelle ils firent leur prière.* » (*Histoire littéraire*, page 44.) Cette dernière phrase n'est pas, que nous sachions, dans le texte, et ne doit pas s'y trouver.

sage homs de sa compaignie, qu'il créoit moult li dist : Sires allès à le cité d'Abladane, car come Rome e mere et maistresse de toutes les autres cités, est li sires de Rome, *par droit*, sires de toutes et doivent estre entièrement à lui. Et sachies que le couronne descendra au vostre chief et le belle Vierge vous fera moult grant feste, à l'entrer en le cité, et or et argent sera bien espandus en l'onneur de vous. Et sachies, dist (aussy) un agié home à l'empereur, que li Dieux vous saront moult ferment malvais gré si vous ny ales, car je l'ay veu en leurs respons. »

Un conquérant tel que Jules-César ne pouvait bien certainement pas tenir à de si vives instances; aussi, comme nous l'apprend encore le roman, se décide-t-il à marcher vers Abladane. Il paraît aux environs de cette ville, et aussitôt l'image se tourne de son côté. Il entre dans Abladane, et la couronne vient d'elle-même se poser sur sa tête. Les Abladanois se rendent, enfin, à de pareils signes; ils présentent les clefs de leur ville à César, qui les accepte sans doute de grand cœur, puis leur prête serment devant l'image et passe huit jours chez eux. Ce délai expiré, il les quitte, en laissant toutefois une partie de ses troupes dans la ville et le château, et marche avec le reste contre les habitants de Montreuil, qui ne voulaient pas reconnaître l'autorité de l'empereur de Rome. Voici comment l'auteur du *Roman d'Abladane* raconte ces divers faits :

« Li empereur fut moult liez de ce que le sage home lui ot dit. Si fist arouter ses osts à venir vers Abladane, et vindrent à une lieue près de le cité, une matinée à l'eure de prime, et à icelle heure l'image se tourna pardevers le partie où l'empereur estoit.... Et quant les bourgois de le cité virent

que l'image s'estoit tournée, ils sceurent bien quilz aroient seigneur, si en furent moult courrouciés.... mais ils n'en firent point le semblant... Ains se appareillèrent tous encontre l'empereur... et quant ils vindrent à l'empereur, ilz le saluèrent moult hault, et lui vouldirent rendre les clefs de le cité et lui dirent que l'image s'estoit tourné vers lui. Li empereur dit : *Que les clefs ne prendroit mie jusques à donc qu'il les devroit prendre par droit, et qu'il leur quitteroit le cité et toute le seignourie, si le couronne ne lui descendoit en son quief.* A donc retournèrent les bourgois avec li empereur, et quant l'empereur vint à l'endroit là où le couronne pendoit, si vist que elle se abaissoit... et se assist tantost en son quief. A donc li baillèrent li bourgois les clefs de le cité, et li firent homage et il le receut. Et tantost l'image ouvry ses casses et lui montra toutes ses beautez..... Adonc le aoura li empereur moult dévotement ; et quant il eust fini son oroison si prièrent li bourgois à l'empereur que il leur fesist le serment devant l'image de eulx et le cité garder, si come bon sire doibt faire à ses subgeiz, et ce fist-il devant l'image. Et quant il eust fait le serment a donc esleva l'image en ses deux mains et comencha à getter roses à grant plenté aval entre les gens. Et quant ce virent, si s'esmerveillèrent chacun doù ces roses venoient, et li empereur en avoit moult grant joye. Les gargouilles qui oncques n'avoient getté fors venin, lanchoient si roidement l'une feuilles d'argent, et l'autre feuilles d'or, entre les gens, que chacun s'en estonnoit. Li empereur attendi une pièce pour veoir ces merveilles à l'entrée de le porte. Et quand il fut entré en le cité et ses gens, après lui, se resserrèrent ces merveilles, et li empereur et toutes ses gens furrent moult noblement aisié en le cité....

» Quant li empereur eust sejourné VIII jours dedans *Abla*

dane, se vindrent nouvelles que li bourgois de *Monstroeul* estoient courroucićs de ce que li bourgois de Abladane s'estoient mis en la subgection de l'empereur, se en eust l'empereur moult grant despit, et dist : Que n'entreroit à Rome si aroit mis ceulx de Monstrœul à raison. Briefvement il leur manda quilz lui venissent faire hommage où, si ce ne faisoient, il yrait sur eulx à tous ses gens. Li messagiers qui y alleirent rapportèrent des bourgois de Monstrœul *qu'ilz ne feroient rien pour l'empereur de Rome*. A donc fist l'empereur appareillier toutes ses gens, pour aler sur ceulx de Monstrœul, et li meisme ala avec ses gens; mais tant fist-il qu'il laissa une partie de ses gens en Abladane et ses trésors. Et aucuns de ses gens demourerrent en ung castel qui estoit en costé d'Abladane, duquel castel il est pardevant parlé. »

Mais pendant que l'empereur était occupé au siége de Montreuil, les Abladanois ayant eu à se plaindre des vexations que se permettaient, à leur égard, les soldats restés dans la ville et le château d'Abladane, résolurent de les massacrer tous au signal donné le jour d'une fête. C'est encore ce que l'on voit par les passages suivants :

« Entrement que l'empereur fust au siege à Monstrœul pour prendre la ville.... ceux qui estoient demourés (en Abladane) estoient de moult diverses manières, car se il veoient aucunes belles femes, en le cité, ils en voloient faire leur volenté, et en faisoient tant que cilz de le cité se repentoient de ce qu'ilz avoient oncques rendu les clefz à l'empereur; car souvent aloient aux plaintes à l'empereur des meffais que ses gens faisoient en le cité et ne le faisoit point amender. Si s'en doloient ceulx de le cité et disoient qu'il ne gardoit mie le serment qui leur avoit fait, quant ils luy rendirent le cité d'Abladane.....

» Et advint un jour que li bourgois se dirent tous qu'ilz ne souffriroient plus et prinrent conseil ensemble quilz feroient crier une belle feste entre le cité et le castel, à une certaine journée, et là seroient toutes les dames et les demoiselles de le cité et feroient moult belles charolles. Si que tout cilz qui estoient au siege l'empereur à Monstrœul le sceurrent, tous les bons compaignons qui onques avoient mené ribaudie et luxure en le cité d'Abladane furent à cette feste. Li seigneurs d'Abladane, premièrement Boèce, le gouverneur de le cité, Offaces, Julius et tous li autres grans seigneurs de le cité qui moult se douloient du despit que les gens de l'empereur leur faisoient, prinrent conseil ensemble et dirent que le jour de la feste ils ochiroient tous leurs anemis et at ce se accordèrent. Et si garnirent le cité dedens le jour moult souffisamment de vitaille tant quilz dirent que se l'empereur demouroit entour Abladane xx ans, et ilz gardaissent le cité en autre manière, n'eussent-ilz mie deffaulte de vitaille....

» Et quant le jour vint que le feste et les charolles durent estre entre Abladane et le castel, li bourgois d'Abladane y envoierrent les dames et les damoiselles de le cité. Et puis se aornèrent moult noblement dessoubz leurs *garnemens* (1), si vindrent aux charolles (2) qui grandes estoient dehors le cité. Et leur fu commandé que jusques à donc que Boèce se mouveroit, que nulz ne se meust. Et fut ordonné que une des parties de eulx fust devers le castel, si que les gens de l'empereur voulsissent venir à refuge quilz ny peussent entrer. Quant

(1) Etrange emploi de termes en usage au XIII[e] siècle, lorsqu'on parle d'événements survenus à une époque beaucoup plus reculée.

(2) Ce mot et plusieurs autres sont écrits de diverses manières dans le MS. de M. le comte de Mailly ; l'ortographe varie presqu'à chaque page.

Boèce vit le chevalier (1) qui tenoit à le charolle le main de sa femme, si fust moult meus... Li sacqua son espée et li coppa le teste. Ung josne damoiseau de le cité qui moult aimoit Margotte, vist que le filz l'empereur tenoit à le main Margotte, si fery le filz à l'empereur et le fendt jusque es dens. Adonc s'acquerrent cils de le cité leurs espées, si comencherent les gens à l'empereur si menu à décopper quil n'estoit homs vivans qui n'en eust grant hisde (2)... Et cilz sen vouldroient fuir au castel, mais ilz ne leur valu néant, car l'entrée du castel estoit bien gardée.

» Illec perdit l'empereur le moitié de ses gens qui estoit venus à celle feste. Li bourgois de le cité entrèrent dedens le castel et si emporterent querques et y trouverrent de l'or l'empereur. Et hault en une tour se enfermerent iii ou iiij des gens de l'empereur; li bourgois bouterrent le feu dedens le castel pour ce que l'empereur ny eust nul aisement. Si fu tout ars l'image qui fut osté de dessus le porte et le couronne. Et puis se retirerrent li bourgois en le cité et appoierrent bien les portes et les frumetures de le cité, si ne doubtèrent nul home. »

En apprenant cet odieux guet-apens, l'empereur fut fort irrité contre les Abladanois; il jura d'en tirer une terrible vengeance, et vint assiéger leur ville. Il s'en rendit maître à l'aide d'une ruse de guerre que lui suggéra un traître, fit mettre à mort ses habitants et détruire tous ses édifices. Le roman rapporte ainsi ces tragiques événements :

« Quant l'empereur sceut que cilz d'Abladane avoient

---

(1) C'était, comme nous l'apprennent les pages précédentes du manuscrit, un grand seigneur fort amoureux de la femme de Boèce.

(2) Grande horreur.

occis son filz et tous ses gens qui avoient esté à celle feste, si fu plus courouciez qu'avoit esté oncques en sa vie. Si jura sur tous ses dieux quil fist apporter devant lui qu'il asserroit Abladane à son pouvoir et quil né se mouveroit de le cité jusques a donc que tout cilz d'Abladane seroient destruis et toute le cité abatue en terre. Et se jura que le cité seroit arrasée IX coutées de terre dessus tous les édifices abatus. Et si en advint-il come vous orres ci après. Ainchois qu'il se departesist du pais l'empereur fist laissier le siège de Monstrœul et vint assoir Abladane de toutes parts, et manda tant de gens quilz n'estoit nulz qui le sceut nombrer...

» Si fist assaillir le cité et getter pierre et mangoniaus et lever eschielles, mais rien ne valut, car cilz de le cité se deffendoient bien et se tuèrent plente de gens de l'empereur.

» Li empereur fist cesser l'assault moult dolent.

» A donc vint Alfricans (1) à luy. Se lui dit : Sire nulle force ny a mestier. L'empereur parla à Alfricans quil le conseillat...... Sires, dist Alfricans, vous feres eslongnier vostre ost et feres entendre au plus de vos gens que vous vous voles repairer en Rome, et que vous avez plus cher à laissier le cité que à perdre l'empire de Rome (2) ; si monstreres semblant que l'ost s'en voist, et vous feres embusquier mil chevaliers des mieulx eslus ès bos de *Val Sainctinois* (3), et li bourgois quant il verront l'ost departir et qu'ilz cuidront que l'ost soit eslongié, si s'eslargiront et ouvriront les portes et envoiront les bestes en pasture ; adonc se seront li chevaliers embusquiés

---

(1) Cet Alfricans était un des bourgeois que les seigneurs d'Abladane en avaient fait sortir ainsi que beaucoup de menu peuple, dans la crainte de manquer par la suite de vivres, et il s'était vendu à César pour se venger.

(2) Où César avait été rappelé.

(3) Au bois de SAINS, selon le P. Daire.

en le cité. Et puis ouvreront tout et garderont les portes, et l'ost retournera a le cité.

» Li empereur prisa forment le conseil Alfricans ; si ouvra en le maniere quil lui fut conseillié. Cil de le cité quant ilz virent l'ost eslongnier se yssirent et firent aller les bestes en pasture et ouvrirent les portes.... Une matinée si côme les bestes estoient yssues de le cité, entrerent les chevaliers qui estoient au bos embusquiés en le cité, et crièrent *à le mort ! à le mort !* et si hault que tout l'ost l'entendi. Se retourna le empereur et toutes ses gens à le cité le plustost qu'ils peurrent. Tous cilz de le cité furent occis, et tous les édifices furent abatus en le cité et arse à terre. Et aporta on tant de terre dessus les édifices abatus que le terre où le cité avoit esté, fut crute et surmonta les édifices abatus IX coutées de hault, pour le serment l'empereur avérer. »

N'ayant eu l'intention de publier, dans la PICARDIE, que quelques extraits du *Roman d'Abladane,* d'après le manuscrit appartenant à M. le comte de Mailly, nous avons dû laisser de côté plusieurs épisodes curieux, mais qui nous ont semblé embarrasser le récit et rendre la narration traînante. Un jour, peut-être, offrirons-nous en entier ce roman au public ; si cette publication a lieu, nous joindrons au texte les variantes que nous pourrions découvrir dans d'autres manuscrits.

H. DUSEVEL,

de la Société Impériale des antiquaires de France.

RECHERCHES GÉNÉALOGIQUES

SUR LES FAMILLES NOBLES DE PLUSIEURS VILLAGES DES ENVIRONS DE NESLE, NOYON, HAM ET ROYE, ET RECHERCHES HISTORIQUES SUR LES MÊMES LOCALITÉS.

(SUITE *.)

Notice sur Beaurains, sur ses derniers seigneurs, et ceux de la Sole-Saint-Martin.

Beaurains, *Beaurain*, *Beaurin* (*Beaurainus)*, à la fin du XVIe siècle, et plus anciennement *Belloramo* (beau rameau, beau bois). Ce petit village, aujourd'hui du canton de Noyon, est situé sur le versant de la vallée de la *Verse* (1), entre *Genvry* à l'est, *Noyon* au sud-est, *Porquéricourt* au sud-ouest, et *Sermaise* au nord-ouest.

Le domaine de Beaurains appartenait, en 1545, à Gabriel d'Aussy; il passa ensuite, par alliance, dans la famille de des Marets, qui l'a possédé jusqu'au siècle actuel.

GUI DES MARETS, écuyer, seigneur du Plessier-Saint-Nicaise (2), et Beaurains, maréchal-des-logis de la compagnie de Mgr de Piennes, était fils de François des Marets, écuyer, sieur du Plessier,

(*) Voyez la *Picardie*, 1858, pag. 256 et suivantes.

(1) Petite rivière qui vient du canton de Guiscard, passe entre Beaurains et Geuvry, puis à Noyon, au faubourg d'Amiens, où elle se divise en deux branches, qui se rencontrent près de Pont-l'Evêque, pour rejoindre l'Oise à Sempigny.

(2) Oise, canton de Ressons.

et de Marie de Cambronne, mentionnés dans un arrêt du 25 juin 1560. Il fut marié, en 1547 à Françoise d'Aussy, fille de Gabriel d'Aussy. En 1569, il fit un accord avec Antoine Charmolue, chanoine de Noyon, seigneur de Séuicourt, dépendance de Genvry, et Jacques de Grouches, écuyer, seigneur de Genvry, homme d'armes des ordonnances du roi, en la compagnie de Mgr d'Aumale.

François des Marets, leur fils, écuyer, seigneur de Beaurains, en 1581 (1); il légua, en mourant, à la fabrique de l'église de ce lieu, une rente annuelle et perpétuelle de trois livres, à prendre sur quatre setiers de terre, à la charge d'un obit solennel, avec vigiles et commendaces, pour lequel ladite fabrique payait au prieur-curé de Beaurains une livre dix sous. De son mariage avec Françoise de Grouches, est issu :

Louis des Marets, écuyer, seigneur de Beaurains et de La Motte, en 1630; il fut assassiné proche la Sole-Saint-Martin, le 31 janvier 1663. Il avait épousé Marie Duchesne, qui décéda en 1677.

De ce mariage sont issus :

1° Claude, né au mois de mars 1644 ; parrain : Claude de Bovelle ;

2° Marie, née le 6 juin 1646; parrain : noble homme Robert Duchesne, de Verpillières, près de Roye ;

3° Jean, chevalier, seigneur de Beaurains, qualifié aussi seigneur de La Motte en 1671, né le 10 février 1648, brigadier de la 1re compagnie des mousquetaires du roi ; mort le 22 novembre 1709, et inhumé dans le chœur de l'église de Saint-Germain de Beaurains, sépulture ordinaire de sa famille;

---

(3) A cette époque, vivait aussi *Vulgamme* ou *Vulgande de Bovelle*, qualifiée dans plusieurs titres *demoiselle de Beaurains*. Elle légua à l'église de Beaurains une rente annuelle et perpétuelle de trois livres six sous trois deniers, à prendre sur une maison et un héritage près de l'école du village, à la charge d'un obit solennel avec vigiles et commendaces. L'église payait au prieur-curé une livre treize sous un denier et demi.

Et 4° Charles, né le 22 mars 1650, mort le 16 octobre suivant (1).

Claude des Marets, écuyer, seigneur de Beaurains, a produit des titres de noblesse de sept races, depuis l'an 1525 ; il mourut subitement en 1702. Il a épousé Marie-Madeleine Pioche, morte âgée de 39 ans, le 1er avril 1693.

De ce mariage sont issus onze enfants :

1° Marie-Madeleine, née le 3 septembre 1676, qualifiée dame de Beaurains en 1709, morte le 21 septembre 1742 ;

2° Jean, né le 15 mars 1678 ;

3° Louis-Alexandre, né en 1679, mort le 11 novembre 1680 ; parrain et marraine : Jean de Roguée, écuyer, seigneur de Ville, près Noyon, Françoise de Flavigny, dame de Charmes ;

4° Cécile-Thérèse, née le 7 mars 1681 ;

5° Angélique-Dorothée, née en 1683 ;

6° Marie-Ursule, née le 6 août 1685 ;

7° Louis, né le 7 août 1686, baptisé le 1er septembre suivant ; parrain et marraine : François d'Estourmel, prêtre, seigneur d'Hardécourt, Tanguine et d'autres lieux ; Anne d'Estourmel, fille de Louis d'Estourmel, marquis du Frétoy, baron de Sermaise, seigneur de Campagne, Catigny, Candor, Flavy-le-Martel, Dominois, et d'autres lieux, et d'Anne Brûlart ;

8° Claude-Bernard, né le 7 avril 1688 ; parrain et marraine : Bernard du Passage, écuyer, sieur de Charmes et de Fresnes, représenté par Jean des Marets, sieur du Mouchel, Marie-Isabelle Duchesnes ;

9° Jacques-Armand, né le 25 juillet 1689 ; parrain et marraine : Nicolas-Armand Le Maire-de-l'Isle-Adam, écuyer, seigneur de

(1) Un titre de la fabrique de Beaurains, de 1640, fait mention de *Madeleine de Longueval*, demoiselle de *Pommeroye*, dépendance de cette localité. Elle décéda le 8 septembre 1662, et fut inhumée dans le chœur de l'église de Beaurains.

Soybert, lieutenant du roi, commandant au gouvernement de Noyon, Marie-Madeleine de Vieux-Pont, fille de M. de Vieux-Pont, lieutenant-colonel dans le régiment de Lorraine;

10° Léon, mort le 10 juin 1691, âgé de 9 mois;

Et 11° Claude-François, mort le 8 janvier 1694, âgé de 10 mois.

Jacques-Armand des Marets, chevalier, seigneur de Beaurains, capitaine au régiment de Poitou en 1709; il mourut le 21 septembre 1742, et fut inhumé dans le chœur de l'église de Beaurains, en présence de Paul-Louis de La Fons, chevalier, seigneur d'Ugny-le-Gay, son cousin, et de Vincent-Germain de Poisblanc, écuyer, seigneur d'Herpennes, major pour le roi au gouvernement de Noyon. Il avait épousé Jeanne-Cécile de Boffle, morte le 10 avril 1769, âgée de 72 ans.

De cette union sont issus six enfants:

1° Louise-Dorothée, née en 1722;

2° Armand-Emmanuel, né en 1723;

3° Marie-Madeleine-Angélique, née en 1724, morte le 31 mars 1732;

4° Anne-Louise, née le 27 mars 1726;

5° Pierre-Claude, né le 14 mai 1728, mort le 2 mars 1730;

Et 6° Jean-Victor, né le 29 juin 1729.

Armand-Emmanuel des Marets, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Beaurains, ancien major et chef de brigade du corps royal d'artillerie. Sous la Terreur, il fut arrêté et conduit à Chantilly avec sa femme et ses deux filles. A la mort de Robespierre, en 1794, il fut rendu à la liberté, ainsi que sa famille, et rentra dans son château de Beaurains. Il décéda le 8 octobre 1815, âgé de 91 ans, ayant été marié à Claude-Félicité de Richoufftz, morte le 7 juillet 1807, âgée de 77 ans.

Sept enfants sont issus de ce mariage:

1° Louise-Félicité-Victoire, née le 17 juillet 1757, mariée, avant 1788, à Louis d'Artois de Bournonville, chevalier, seigneur de Montcordel, Calais et autres lieux, lieutenant de cavalerie, l'un des

gardes-du-corps du roi de la compagnie colonelle, en garnison à Beauvais, en 1788. Ils eurent trois fils : 1° Louis-Armand-Théodore, mort en 1845 ; 2° François-Victor-Armand, baptisé à Beaurains le 8 octobre 1788, par Pierre-Armand de Richoufftz, chanoine et sous-chantre de la cathédrale de Noyon ; et 3° Louis-Charles-Achille ; les deux derniers habitent actuellement Paris.

2° Jean-Armand-Zacharie, né le 6 septembre 1758 ; parrain et marraine : l'abbé Pierre-Armand de Richoufftz, Jeanne-Cécile de Boffle, grand'mère de l'enfant ;

3° Marie-Elizabeth-Victorine, née le 5 septembre 1759 ;

4° Victor-Félix-Etienne, né le 3 août 1760 ; marraine : Julie-Félix Suzoy-de-Richoufftz ;

5° Claude-Emmanuel-Farfait, né le 16 février 1763 ; parrain et marraine : Louis-Dominique de Richoufftz, chanoine de N.-D. de Noyon ; Thérèse-Sophie de Richoufftz. Il fut lieutenant-colonel et chevalier de Saint-Louis ; il épousa Françoise-Sophie Aubin, avec qui il habitait le château de Belon en 1817, et en eut deux enfants : Amand-François-Emile, né le 29 frimaire an XII (1804), et Augustine-Mélanie, née le 8 décembre 1817 ;

6° Pierre-François-Emmanuel, né en 1767, dernier seigneur de Beaurains, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort le 18 novembre 1851. Il avait vendu, vers 1840, le château de Beaurains et les dépendances à Martel Stephen, de St-Domingue, et à Wilhelmine Dreyer, de Hambourg, sa femme.

Et 7° Jean-Louis-Armand des Marets, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, né à Beaurains, le 14 juillet 1772, officier au régiment de Condé, officier supérieur au 4° régiment de la garde royale, et sous-gouverneur du château de Saint-Cloud sous Charles X, mourut à Paris le 5 septembre 1852. Marié à Marie-Barbe-Thérèse-Antoinette Richard, il en eut trois enfants : 1° Roch-Ambroisine, née à Noyon, le 23 septembre 1809 ; — 2° Thérèse-Isaure, née à Noyon, le 18 mai 1815 ; — et 3° Charles-Armand,

né aussi à Noyon, le 14 avril 1821, attaché à la Cour des Comptes (1).

Beaurains est aussi appelé *Beaurains-le-Haut*, pour le distinguer du *Bas-Beaurains*, situé au sud-est du premier dont il est annexe.

Au-dessus de la porte, dans l'intérieur de l'église, édifice qui n'offre rien de remarquable, on voit sculptées les armes de la famille des Marets, qui sont : *De gueules au chevron d'argent, surmonté en chef d'une fasce en devise de même* (2). Les fonts baptismaux sont du XVIIe siècle, on y lit l'inscription suivante gravée alentour : « C. FON ONT ETTE DONNE PAR MAISTRE NICOLAS PICQVET » PRESTRE PRIEVR DE S^T CRESPIN EN..... .. ET CVRE DE S^T GERMAIN. » 1678. »

Le cimetière, clos de murs et de haies vives, entoure l'église. Une pierre tombale qui le décore porte en majuscules allemandes cette épitaphe : « *Ci gist Joseph* RAMÉE, *architecte, né à Givet le* » *XXVI avril MDCCLXIV, qui rendit son âme à Dieu le XVIII* » *de mai MDCCCXLII. Priez Dieu pour lui.* »

Ce village est fort connu depuis longtemps à cause de ses cendres fertilisantes dont l'exploitation a cessé il y a quelque trente années.

Il y avait 27 habitations en 1720, et 46 en 1851.

A l'extrémité sud-ouest du territoire, dans l'angle du chemin de Beaurains à Noyon, et la route de cette ville à Roye, est l'emplacement de *La Sole Saint-Martin*, hameau qui dépendait de la paroisse de Beaurains. C'était autrefois un fief où l'on comptait, en 1720, cinq habitations et où, aujourd'hui, on ne voit plus qu'un bâtiment en ruine.

CHARLES SOUCANYE, seigneur de la Sole, épousa Madeleine Blampin.

---

(1) Reg. des naissances, mariages et décès de la paroisse de Beaurains. — Renseignements donnés par les familles des Marets et d'Artois de Bournonville.

(2) Haudicquer de Blancourt.

Simon Soucanye, leur fils, né au mois de juin 1640, avait pour parrain honorable homme Pierre Soucanye, de la paroisse de Sainte-Godeberte de Noyon.

Charles Blampin, seigneur de la Sole-Saint-Martin, garde-du-corps du roi, épousa Antoinette-Radegonde de Billy. Il mourut le 30 janvier 1683, et fut inhumé dans l'église Saint-Maurice de Noyon. Sa veuve épousa, en secondes noces, noble homme Henri de La Meslière, écuyer, s[r] d'Aigreville, ancien garde-du-corps du roi, mort le 31 mars 1699, âgé de 42 ans; puis, en troisièmes noces, le 16 mars 1700, noble homme Claude de Brès-Saint-Martin, écuyer, maréchal-des-logis des gendarmes de la compagnie du duc d'Anjou, demeurant à Noyon.

Du premier mariage sont issus :

1° Marie-Charlotte Blampin, née le 13 septembre 1675, mariée en 1695 à noble homme Charles Lebrun, de la paroisse d'Ognolles, fils de Charles Lebrun, exempt en la maréchaussée de Noyon ;

Et 2° Eloi-Charles Blampin de La Sole, né le 15 mars 1679. Il épousa, en premières noces, vers 1702, Marguerite Bellot, dont les frères étaient conseillers au baillage de Noyon, élus en l'élection de cette ville, et en secondes noces, le 4 mars 1710, Marie-Madeleine Poingnet, fille d'Antoine Poingnet, conseiller du roi, et de Marie Beaucousin, de la paroisse de Saint-Martin de Noyon.

Du premier mariage est issu :

François-Christophe, né le 4 septembre 1703, mort le 20 février 1705.

Du second mariage sont issus :

1° Marie-Angélique, née le 8 septembre 1713, morte le 5 janvier 1715;

2° François de Sales, né le 1[er] août 1715; parrain : Antoine Poingnet, avocat du roi au baillage de Noyon ;

3° Louise-Charlotte-Angélique, née le 26 mars 1718 ; parrain, François de La Sole ;

Et 4° Claude-Charles-François Blampin, né en.... mort le 11 novembre 1727.

A partir de cette dernière époque, il n'est plus fait mention de la famille Blampin de La Sole, dont les armes étaient : *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois papillons de même, 2 en chef et 1 en pointe.* (1).

En 1775, le nommé Courdongnon, né vers 1744 à Oroir, l'un des faubourgs de Noyon, était fermier de la ferme seigneuriale de La Sole Saint-Martin. C'est, croit-on, de cet homme qu'a tiré son origine le dicton encore connu dans la contrée : *N'en croyez rien ; il ressemble à Courdongnon, premier menteur de Noyon.*

On dit aussi dans le pays : *Il ne dit rien, mais il n'en pense pas moins, comme le poulet d'Inde de Courdongnon.*

Cordongnon avait envoyé son fils à Noyon vendre un poulet d'Inde ; il se plaça près d'un homme qui avait un sansonnet. Une dame vint demander le prix du sansonnet, l'homme demanda 200 livres ; elle voulut savoir aussi le prix du poulet d'Inde : le jeune Cordongnon, considérant la différence de grosseur des deux animaux, parla de 400 livres. Vous n'y pensez pas, jeune homme, lui dit la dame, de demander un prix aussi élevé. — Mais, dit-il, *l'ésien ed min voésin est bien pu t'chot quel mienne.* — C'est vrai, lui répliqua-t-elle, mais le sansonnet sait parler et causer.—*Si el mienne èneparle pouein*, dit le possesseur du poulet, *i n'in peinse mie mouins.*

LEROY-MOREL.

Nesle, le 25 mai 1858.

(La suite à un prochain numéro).

---

(1) Mêmes registres. — Armorial général.

LA VIE ÉTERNELLE !

A LA MÉMOIRE DE MON PÈRE.

Regrets ! ,— que tout nourrit dans mon âme flétrie
De l'espoir êtes-vous la voix ?
Vous qui me prenez à la fois
Et l'amour de mon Père, — et son ombre chérie !....
Vous qui survivez au trépas
Pour ranimer encore... une image perdue !....
Chers Regrets !... — répétez à mon âme éperdue
Non ! non ! la mort n'est pas !....

L'espoir dit le secret de vos métempsycoses
Brises, qui chantez dans les fleurs !
Cyprès que font naître nos pleurs
Germes qu'un seul printemps vient couronner de roses !...
Vos murmures ne sont-ils pas
Les adieux de mon Père, — à mon âme perdue ?....
O brises ! portez-lui — ma douleur éperdue !
Non ! non ! la mort n'est pas !...

Frais gazon ! Humble fleur qui cachez la poussière
Qu'anima le cœur le plus beau !
Pour réchauffer même un tombeau
Je transfigurerais votre vie éphémère !....

La mort peut nous briser, — hélas !
Comme le Père aimé... que mon âme a perdu !..
Mais vos parfums diront à mon cœur éperdu :
Non ! non ! la mort n'est pas !

Sur vos pâles débris la mort se remémore
Les trésors éteints du passé !...
Votre coloris éclipsé
Fut un verbe de Dieu — dont le chant vibre encore !...
Aussi la Foi vient sur nos pas
Ranimer de ses feux, — son image perdue !...
Et la voix de mon Père — à mon âme éperdue
Dit : — Non ! la mort n'est pas !...

Non ! non ! La mort n'est pas ! Ce n'est plus un mystère !...
Je le sens à mon Souvenir !
Lui ! — qui peut encore réunir
Mon cœur neuf en ce monde — à l'ombre de mon Père !...
Mon Père ! vous laissez ici-bas
Deux femmes éplorées, — et deux fils éperdus !...
Votre âme et votre cœur ! Ils nous seront rendus !
Non ! non ! la mort n'est pas !..

Vole par la prière, — ô ma tendre pensée !
L'amour guidera ton essor !
Vers le ciel où mon Père encor
Contemple la douleur de mon âme oppressée !..,
Puis, — viens m'apporter ici-bas
Son amour paternel que Dieu nous a rendu !....
Viens redire sans cesse à mon cœur éperdu :
Il vit !... la mort n'est pas !...

Kuntz de Rouvaire.

Le 9 août 1858.

RAMBURES [1].

(CANTON DE GAMACHES).

(3e Article.)

Nous avons laissé parler le militaire, plus apte que tout autre par métier à juger de l'importance du château de guerre et des moyens de résistance ; entrons et visitons nous-mêmes les lieux où résonna le fer, où glisse maintenant la chaussure légère du touriste.

Si, après avoir considéré l'extérieur du château et les fossés, nous franchissons le pont et pénétrons sous la porte où les armes de Fontenilles ont remplacé celles de Rambures, nous nous trouvons dans une petite cour intérieure, étroitement serrée de toutes parts par les hautes tours accolées. « Cette cour, dit M. Dusevel, qu'enserrent de toutes parts de hautes et épaisses murailles aux fenêtres étroites ou élargies par des restaurations modernes, offre elle-même un imposant spectacle. Le beffroi s'élève majestueusement dans un angle de cette cour ; il domine tous les bâtiments voisins. Sa cloche ne sonne plus l'alarme à l'aspect de l'ennemi se montrant dans la campagne ; elle ne sert plus qu'à indiquer les divisions du temps. » Nous nous permettrons de rabattre un peu des expressions de M. Dusevel ; la cour intérieure du château de Rambures a un peu l'aspect imposant d'un puits profond con-

(1) Voyez la *Picardie* de 1857, page 198, et 1858, page 299.

sidéré du niveau de l'eau. Sans la lumière qui entre pardessus la plate-forme que je suppose un peu abaissée, et sous laquelle nous sommes entrés ; sans les grandes fenêtres percées en face de nous dans le logement principal, cette cour présenterait aux habitués des geôles les souvenirs réjouissants de leur prison. M. du Casse nous a donné plus haut une idée de cette cour telle qu'elle existait selon lui en 1430 et telle qu'elle existe encore en partie aujourd'hui.

Devant nous monte un perron de quelques marches en pierre qui nous introduit dans un très grand vestibule ; c'est l'ancienne salle des gardes ; M. du Casse nous fournit encore la description de cette salle, mais une description rétrospective ; il ne faut pas oublier qu'avec lui nous sommes en 1430 et qu'il y a à prendre et aussi à laisser dans les indications du romancier.

« Le sire de Rambures (1), dit-il, montant quelques degrés de pierre et poussant une porte ornée de figurines bizarres dans le goût de l'époque, se trouva dans une vaste pièce oblongue, pavée en marbre, occupant tout l'intérieur du corps de logis, et appelée salle des gardes. Elle avait environ cinquante pieds sur trente ; et au besoin, deux cents hommes pouvaient y trouver place. Rien n'était imposant comme l'aspect guerrier de cette salle. Sur tout le pourtour, appendues aux murailles et aux boiseries, brillaient, en guise de tapisserie, les armures des chevaliers, les cottes de mailles des archers. Les arbalètes, les flèches, les lances, les épées, les hallebardes se mêlaient aux dépouilles des loups, aux bois des cerfs, aux défenses des sangliers. Deux petites portes cintrées, ornées d'une foule de dessins en relief, représentant des

(1) Rambures par Albert du Casse.

têtes d'animaux ou des sujets de l'histoire sainte, donnaient sur les escaliers tournants des deux demi-tours. Deux sentinelles y veillaient jour et nuit. Une boiserie magnifique, en partie couverte par les armes, régnait partout jusqu'à hauteur d'homme. Comme les deux portes elle montrait en relief les écussons de Rambures mêlés aux sujets les plus bizarres. Ici par exemple on voyait Eve chassée du paradis terrestre, cachant de son mieux sa nudité, poursuivie par le serpent ayant une monstrueuse figure d'homme ; là, saint Jean-Baptiste replaçant sa tête sur ses épaules, mais à l'envers ; plus loin encore la Sainte Vierge en amazone, fuyant à cheval, avec un saint Joseph armé de toutes pièces. La salle des gardes de Rambures était habituellement occupée par les soldats de service. »

Il y a quelques années, dit-on, on voyait encore dans cette salle des armures appendues aux murs ; ces armures ont décoré depuis le grand escalier ; on les cherche vainement aujourd'hui.

« A l'intérieur bien plus qu'au dehors, dit le ms. de Rambures, vous rencontrerez le temps passé et le temps présent se disputant pour ainsi dire le terrain pied à pied et continuant leur duel d'étage en étage ; » et la vérité de cette remarque saisit tout visiteur attentif.

Bien des pièces sont éclairées encore par des meurtrières, mais le jour qui traverse ces meurtrières tombe sur des meubles appropriés aux habitudes et aux goûts modernes ; des lucarnes étroites regardent dans la campagne, mais ces lucarnes sont garnies de verres de couleur qui n'ont rien de commun avec les vitraux peints du moyen-âge et dont toute l'utilité est de varier les teintes de la campagne, amusement des yeux.

Dans les galeries intérieures des machicoulis permettent encore aux regards de plonger au pied des murs, mais ces machicoulis sont, par mesure de précaution et dans l'intérêt des promeneurs, interceptés par une glace épaisse que le pied ne pourrait briser.

Près de la salle des gardes, et un peu plus bas, est la salle à manger.

Les murs de cette salle singulièrement voûtée sont si épais que dans les profondes embrasures des deux fenêtres qui l'éclairent sont des tables qui servent au service.

A ce même étage est la chambre actuellement habitée par M. de Fontenilles, chambre dont M. du Casse donne la description ainsi :

« Précédant son noble maître, l'écuyer lui fit traverser la salle des gardes, — on voit que nous sommes toujours dans le roman, — descendit quelques-unes des marches de l'escalier de la demi-tour de l'ouest, ouvrit deux portes basses et introduisit Pierre de Luxembourg dans une espèce de réduit de forme bizarre, éclairé par trois meurtrières (1). Ces meurtrières étroites du côté de la campagne, et allant en s'élargissant du côté de l'intérieur, étaient construites comme toutes celles du château, de façon à ce qu'une flèche partant de l'extérieur, pût difficilement pénétrer dans la chambre. »

Les quatre tours principales du château de Rambures

(1) Cette chambre, affectant la forme d'un polygone irrégulier, a été conservée telle à peu près qu'elle existait à cette époque. Elle se trouve près de la salle à manger, et n'est pas la pièce la moins curieuse du château. On y voit une vaste armoire en bois de chêne, très ancienne, sur laquelle sont taillées en relief les armes des sires de Rambures.

renferment toutes un petit escalier tournant, autrefois en briques ou en pierre, aujourd'hui en bois mais montant encore autour d'un axe en briques qui a été conservé et qui porte la marque du temps sur les joints inégalement usés. Un plus grand escalier a été ménagé depuis les restaurations du château dans celle de ces tours où était autrefois la chapelle. Quelques traces de cette chapelle, une voûte, en indiquent encore la place. Une chapelle nouvelle a été élevée dans le parc par M. de Fontenilles.

E. PRAROND.

(*La suite au prochain numéro*).

CHRONIQUE UNIVERSELLE [1].

Rien de bien saillant dans le monde ! Ni grands cataclysmes, ni grandes scènes passionnant les nations et le peuple ! Pas même de grands scandales artistiques et littéraires ! Pas d'auteurs illustres en relief, — tout est dans le calme plat de la saison d'été ; tant est-il que tous les peuples se ressemblent, et qu'au moment où le soleil darde de ses rayons brûlants, la crête des montagnes et des vallons, il est dit partout qu'on ne doit plus s'occuper qu'au plaisir, à la villégiature, dans une Capoue quelconque, au *far niente* des poètes dans les campagnes dorées de l'Europe !... On ne parle à l'étranger, comme en France, que des fêtes de Cherbourg qui ont été éblouissantes de luxe et de majesté. La reine d'Angleterre s'y trouvait avec le prince Albert, d'où elle est partie pour l'Allemagne. La Bretagne a fait des prodiges artistiques pour les voyages de l'Empereur et de l'Impératrice. On ne saurait dire que de choses brillantes, ingénieuses, magnifiques, ont été créées à cette occasion, pour orner les places publiques et les rues de Quimper, de Lorient, de Sainte-Anne d'Auray, un lieu de pélerinage très-fréquenté, de Vannes, de Napoléonville, de Saint-Brieuc, de Saint-Malo et de Rennes !... Cette longue odyssée impériale s'est prolongée jusqu'à la fin du mois d'août,

(1) Les artistes, écrivains, savants du nord de la France qui désirent être mentionnés dans cette *Chronique universelle* de la *Picardie*, ou dans nos autres travaux sur la *Décentralisation intellectuelle*, devront nous adresser à Auxerre (Yonne), un exemplaire de chacun de leurs ouvrages pour les œuvres écrites ; ou des notes, renseignements, journaux, pour les arts, les sciences et l'histoire. Nous avons entrepris de jeter la lumière de la *Décentralisation*, et nous voulons l'émancipation de la province !.. .

KUNTZ DE ROUVAIRE.

au milieu des fêtes populaires où l'art prenait la meilleure part et la meilleure place !...

Disons quelques mots de Cherbourg.

L'importance de cette ville naît à peine, bien qu'elle soit de vieille date. On la voit figurer dans les Chroniques sous le nom de *Cæsaris burgus* (le bourg de César !) Non que César l'ait fondée, comme l'a prétendu Froissard, notre grand historien du Nord de la France, mais parce que Cherbourg était une station romaine. A ceux qui voudraient débrouiller ces origines fort obscures dont l'étude nous entraînerait dans d'autres bornes que celles d'une Chronique, nous signalons un *Mémoire* de M. de Foncemagne, inséré dans le tome XVI du *Recueil de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, et mieux, une *Histoire de Cherbourg*, par Mme Reteau du Fresse. Ainsi pourront se renseigner les curieux !....

Cherbourg fut éprouvé souvent par les guerres du moyen-âge. Quelquefois les Anglais parurent dans la rade de cette ville, d'où ils débarquaient impunément pour rançonner le Cotentin ; et l'on fut longtemps à songer au parti offensif et défensif qu'on pouvait tirer de ce port. Ce fut seulement en 1687 que Louis XIV entreprit de le fortifier. On y envoya Vauban, le grand ingénieur du XVIIe siècle, qui s'empressa de faire démolir les fortifications rudimentaires élevées par Guillaume-le-Conquérant ou par Charles-le-Mauvais, on ne sait au juste lequel ! Charles-le-Mauvais ! dont l'histoire touche de si près à celle du Nord de la France, puisque le roi de Navarre y subit une longue captivité dans la ville d'*Arleno*, aujourd'hui Arleux (Nord), sur les confins du Cambrésis et de l'Artois, où l'on voit encore les débris de la tour d'Herschel, d'où Charles-le-Mauvais partit pour se mettre à la tête de la révolte des Parisiens, en 1357, à l'instigation d'Etienne Marcel, alors prévôt des marchands !... (1)

Mais revenons à Cherbourg.

Après la démolition des fortifications de cette ville maritime, on en

---

(1) Nous écrivons en ce moment un roman sur ce sujet, intitulé *Captivité et Révolte*, où le personnage de Charles-le-Mauvais joue le premier rôle. Il va sans dire que nous nous attachons à peindre les mœurs, l'histoire et l'art de cette époque, dans le Nord de la France ! KUNTZ DE ROUVAIRE.

commença de nouvelles, mais les finances étaient obérées. Puis, au milieu de ses préoccupations guerroyantes avec plusieurs Etats de l'Europe, la France oublia Cherbourg, qui se trouva dépossédé de ses anciennes défenses, sans qu'elles eussent été remplacées... En 1759 les Anglais purent opérer sans peine une descente, occuper la place pendant huit jours, la mettre à contribution, ruiner le port et se rembarquer!... Le duc d'Harcourt, gouverneur de la Normandie, accourut à la tête de troupes rassemblées à la hâte, pour châtier les agresseurs, mais ils avaient appareillé, emportant l'artillerie des remparts et les cloches des églises!...

Aujourd'hui Cherbourg est protégée par un avant-port ouvrant immédiatement sur la rade par un bassin à flot contigu, par un arrière-bassin parallèle à l'axe commun des deux premiers.

L'avant-port a été inauguré, en 1813, dans une fête magnifique présidée par l'Impératrice Marie-Louise. Il ouvre sur la rade par un chenal de soixante-quatre mètres, contenu entre deux môles qui s'avancent en mer à la distance de huit cents mètres du rivage. Il a été taillé dans une roche de grès quartzeux, qu'il a fallu entamer avec des mines d'une puissance énorme. Une autre difficulté a consisté dans la fondation du batardeau destiné à empêcher l'invasion des eaux de la mer, pendant les travaux de construction de l'avant-port et du bassin à flot.

Mais il fallait donner à ce batardeau, dans la composition duquel entraient trois millions de kilogrammes de bois et de fer, une imperméabilité complète et une solidité à l'épreuve de l'action des vagues. Il fut mis à flot et tomba à sa destination avec une précision qui ne laissait rien à désirer. Quand il fallut l'enclouer, tout alla pour le mieux.

L'avant-port de Cherbourg a 300 mètres de long, 240 de large et 9 mètres 50 c. de profondeur, en contre-bas des plus basses marées. Il peut recevoir sept vaisseaux seulement, et c'est bien assez!

Le bassin à flot fut inauguré par le duc d'Angoulême, il y a juste vingt-neuf ans, dans ce même mois d'août. Il communique avec l'avant-port au moyen d'une écluse garnie de portes à flot, et peut recevoir dix-sept vaisseaux!...

L'arrière-bassin Napoléon III, dont l'inauguration vient d'avoir lieu, a été commencé en 1836. Sa longueur est de 420 mètres, sa largeur de 200 mètres et sa profondeur de 18 mètres au-dessus du niveau des quais, et de 9 mètres au-dessus des marées les plus basses... Des rigoles

et des fossés, ménagés au fond, recevront toutes les solidités nécessaires pour la durée de cette œuvre aussi artistique que grandiose.

La digue, qui n'a pas coûté moins de soixante-sept millions, a 3,768 mètres de longueur, sur une largeur de 78 mètres à la base et de 29 mètres au sommet. Une batterie centrale et trois forts défendent cet ouvrage. Les musoirs est et ouest sont recouverts de blocs de 30 mètres cubes chacun, du poids de 44,000 kilogrammes, confectionnés avec des ciments hydrauliques.

Le bassin du port de commerce est en face de la digue et a 480 mètres de long sur 127 mètres de large.

On le voit, Cherbourg est bien protégé maintenant contre toutes les surprises des Anglais ou de tout autre ennemi. En outre de ces gigantesques travaux maritimes, la ville est défendue par les forts de l'île Pelée, Chavagnac, de Querqueville, des Flamands, du Homet, et la batterie Sainte-Anne.

Raconterons-nous les pérégrinations impériales ? Cela n'est guère de notre domaine ! Dirons-nous les crimes commis à Djeddah, ville de l'Arabie, où des Arabes massacrèrent dernièrement le consul français et sa suite, à l'exception de son héroïque fille, qui vient de rentrer en France, où elle pleure en sûreté la mort de sa famille ? Non ! l'Europe connaît toutes les péripéties de ce drame lugubre ! Parlerons-nous de la Suède, de ses persécutions religieuses, qui font demander à l'homme philosophe pourquoi dix-neuf siècles ont passé sur notre tête, depuis que le christianisme a apporté au monde ses maximes de tolérance et de charité !... Cette sublime maxime : Aimons-nous les uns les autres, n'est qu'un vain assemblage de mots pour la plus grande partie des hommes !... Au cri de la religion et du christianisme, le monde répond : *Dévorons-nous les uns les autres !* et les hommes pervers font rougir l'humanité !..

Du Nord-Est revenons à la frontière de France, et nous aurons le spectacle qui se déroule à Bade, le séjour actuel de nos sportmen et de nos gentlemen-riders. Ici ce n'est plus le bruit des massacres et le râle des mourants, bien au contraire, voilà les sons bruyants de l'orchestre, un écho affaibli des danses et des caquets, les dernières notes des bals et des concerts. C'est un refrain fredonné par un chanteur célèbre, c'est la romance de Madame Meillet dans l'opéra nouveau *Le Moulin du Roi* ! Ce sont les motifs et les accords de cette charmante partition du jeune fils du regrettable Boïeldieu, jeune maestro qui marche déjà sur les traces

de son illustre père.... Le *Moulin du Roi* n'est pas précisément le début de M. Boïeldieu fils, et ce jeune musicien est déjà sur la voie du succès et *fait honneur à sa signature !*... On a dit beaucoup de bien de la partition, et pas de mal du librettiste, M. de Leuven. Sans doute que l'opéra nouveau fera irruption sur notre scène cet hiver ; nous le souhaitons pour la gloire des auteurs...

Il y a encore une autre nouveauté à Bade, c'est la comédie nouvelle de M. Amédée Achard, un jeune écrivain plein du plus remarquable talent, un chercheur qui n'écrit jamais de banalités. M. Achard a fait représenter devant le *Louis XIV de la vie privée* (M. Bénazet, le fermier des jeux), les *Compagnons du marquis d'O*..., compagnons qui furent accueillis à bras ouverts et applaudis à outrance. Il faut dire que Mmes Lagrange et Fix, et MM. Bressant et Lagrange ont prêté leur beau talent à la réussite de cette pièce... Tous ces charmants transfuges sont bien heureux, ils s'amusent à l'étranger, pendant que nous souffrons chez nous des turpitudes de l'humanité et des injustices des hommes !...

C'est bien ici le lieu de continuer à parler de notre théâtre depuis le mois dernier. Qu'a-t-il produit ? qu'a-t-il inventé ? qu'a-t-il renouvelé ?... Eh ! mon Dieu ! nous ne sommes pas précisément en train d'inventer la poudre littéraire, nous produisons à jet continu, mais quoi ?... *That is the question,* dirait un flegmatique questionneur anglais !... Oui, voilà la question ? Que produisons-nous ?

C'est d'abord *Jean-Bart,* qui touche aussi de très-près à l'histoire du Nord de la France, mais qui n'y ajoutera rien, pas une auréole lumineuse d'histoire, pas un fait intéressant, pas une obole de gloire !... Le drame de M. Hugelmann, un jeune écrivain qui promettait mieux, est un drame comme tous les autres, saupoudré de coups de poignard, d'exclamations vieilles comme le sentiment humain lui-même.... comme... Enfin, comme le drame de *Jean-Bart* nous concerne beaucoup ainsi que notre province, voyons donc une brève analyse.

Le gouvernement de Dunkerque a ménagé au rude marin Jean-Bart une entrevue avec Louis XIV. Les deux héros vont se rencontrer sur la terre natale du marin. Jean-Bart, d'une humeur assez maussade, à ce qu'il paraît, demande au grand roi la permission de... mourir !... Voilà sans doute une brusque entrée en matière, et une demande assez singulière.. Seulement ce qui l'explique, c'est la jalousie du marin, qui se figure que sa femme l'a trahi ! Il raconte alors ses infortunes conjugales à Louis XIV

qui y prend un vif intérêt, et qui, pour le consoler, le nomme chef d'escadre et lui confie une mission de la plus haute importance, celle de conduire en Pologne le prince de Conti, nommé roi par les assemblées polonaises. Jean-Bart emmène le prince, et Louis XIV se retire en donnant la main à Mme de Montespan...

Pourquoi Mme de Montespan ?

...... Nous sommes en 1697, Mme de Maintenon est secrètement unie au roi depuis environ une douzaine d'années, et quant à l'ex-favorite, elle expie depuis la même époque à peu près, ses charmants péchés mignons dans la retraite et dans les austérités...

Passons au second tableau...

Jean-Bart est chez lui, à Dunkerque, et de plus en plus exaspéré!... Il a surpris un coffret renfermant des lettres... Ces lettres lui apprennent que sa femme a eu jadis une... (Comment dire cela ?) une... faiblesse !... avant son mariage !... Nous n'en savons pas davantage cette fois, il s'agit de s'embarquer et de traverser la flotte hollandaise... Mettons de côté les scènes de jalousie, cela n'est déjà pas si beau, je m'en rapporte aux dames...

Au tableau suivant, le passage s'est heureusement effectué, et les Français sont en vue de Dantzick. Le petit Francis et un vieux compagnon de Jean-Bart se sont glissés à terre. Là, ils épient le moment favorable au débarquement. Un feu allumé sur un rocher sera le signal.

On ne comprendrait trop rien à l'intrigue de la pièce, au coffret, aux amours du prince de Conti, à la jalousie de Jean-Bart, si le président de la Diète ne se donnait la peine de nous expliquer lui-même les motifs de haine de Jean-Bart contre sa femme !.. Les récriminations des deux époux nous apprennent tout ce que nous avons besoin de savoir... C'est-à-dire... que la femme de l'ambassadeur a eu... un faible... pour le prince de Conti !... Qu'il en est retourné comme *atou*... un fils !.. et que la correspondance des deux amants est entre les mains de Mme Jean-Bart, ancienne amie et... entremetteuse ! (comme toutes les amies !...) Cela est bien simple !... Aussi si Jean-Bart savait tout cela ?... Mais il l'ignore... et il est jaloux comme deux... tigres !...

Au dernier tableau, les Français ont opéré leur débarquement sans se douter que la trahison les attendait.... Ils n'ont pas d'armes et sont au milieu de soldats armés ! Heureusement Jean-Bart ne se laisse pas prendre ainsi sans vert. Il approche une torche d'une poudrière, met en

fuite le président de la Diète et ses troupes, et reste maître du champ de bataille. Quoiqu'il en soit, le prince de Conti n'est pas élu roi de Pologne, il faut s'en retourner en Erance malgré la flotte ennemie ; c'est ce que nous voyons exécuter à la fin du drame, qui nous montre le vaisseau monté par Jean-Bart, et nous fait assister à un terrible abordage !... Je ne terminerai pas cette analyse sans dire que Jean-Bart ne veut plus mourir... Il est parfaitement convaincu de la vertu de sa femme... (Oh ! les maris !) et de la légitimité... de son fils !...

Le succès de ce drame, dont l'histoire, on le voit, tient aux fastes du Nord de la France, a été très-grand. Il présente des scènes émouvantes et saisissantes ; aussi réussira-t-il pendant longtemps. C'est un succès pour M. Hugelmann, mais non certes un succès littéraire.

Le *Maréchal de Villars*, voilà encore un drame qui nous touche de bien près ! Nous en remettons l'analyse à notre prochaine *Chronique universelle*. En attendant, signalons les premières représentations qui viennent d'avoir lieu. *Les crochets du père Martin*, de MM. Cormon et Grangé, viennent d'être accueillis avec faveur et succès à la Gaîté. Ce drame ne vise pas à l'effet, du moins aux grands effets de scène. Les ressorts en sont peu compliqués, le style en est simple, naturel, la chose est si rare qu'elle mérite d'être signalée ; et quoiqu'il n'y ait ni *Mon Dieu !* ni *ma mère, une sainte et digne femme !* ni coups de poignard, ni poison, il n'en est pas moins fort touchant, car il est bâti sur le cœur humain, et tout ce qui sort du cœur est toujours beau, sublime et sacré !

On dirait que les dramaturges se sont donné le mot cet été pour traiter des sujets dont les scènes ou partie de scènes se passent dans le Nord de la France. *Les crochets du Père Martin* raccrochent au Hâvre ; *Jean-Bart* navigue à Dunkerque ; le *Maréchal de Villars* se bat à Denain ! Nous sommes plus riches qu'on ne le pense en fait d'histoire. Et prochainement votre serviteur fera jouer une comédie, *La Jeunesse*, en trois actes et en prose, dont les scènes seront dans le Nord...

Après le succès du *Maréchal de Villars* à la Porte-Saint-Martin, celui de *Mère et Fille* à l'Ecole-Lyrique, celui du *Fils de la Belle au bois dormant*, une féerie du Palais-Royal qui désopile les rates les plus sérieuses !.. Voilà des succès, j'espère, mais de ces succès dont on ne parlera plus dans trois mois, de ces succès du moment, où la littérature n'est pour rien, et où les décors et les ronds de jambes sont pour le tout ! Cependant le drame de *Mère et Fille*, de M. Xavier Forneret, un spiri-

rituel Bourguignon, est plus qu'une promesse pour l'avenir, c'est la certitude d'un beau talent qui vient renforcer l'école nouvelle...

Il paraît (voici le chapitre des probabilités !) que M. Léon Gozlan destine au Gymnase une comédie pour la saison prochaine. Cette œuvre est intitulée : *Il faut que Jeunesse se paye*. Refusée par le comité du Théâtre-Français, le Gymnase a accepté cette comédie, sachant bien que ce qui est refusé rue Richelieu, réussit toujours ailleurs ! Si l'on en juge par le titre de cette pièce, titre on ne peut plus piquant, ce sera un véritable succès littéraire !...

On ne parle décidément plus du *Pâtre de Cornouailles* de Meyerbeer, passé comme l'*Africaine* à l'état de tradition théâtrale. Le grand maestro est toujours à la recherche du meilleur des ténors, le merle blanc de la musique vocale !... En revanche, on nous promet un opéra de MM. Félicien David et Méry, le *Dernier Jour d'Herculanum*. A l'Opéra-Comique, on promet les *Trois Nicolas*, de MM. Clapisson et Bernard Lopez. Le maestro Grisar, de son côté, vient de se mettre en train de composer la partition du *Voyage autour de ma Chambre*, dont le libretto est de MM. Duvert et Lauzanne. Et Mlle Wertheimber va faire ses débuts à l'Opéra-Comique dans les *Blancs et les Bleus*, cet opéra de Limnander qui attend son tour depuis si longtemps...

Les Variétés vont donner les *Bibelots du Diable*, tandis qu'on prépare au Théâtre-Lyrique les répétitions de la *Harpe d'Or*, opéra-comique dû à la collaboration de MM. Jaime fils et Ernest Dubreuil pour le libretto, et de M. Godefroy pour la musique. Cette pièce sera jouée pour la réouverture qui a lieu au moment où paraît cette livraison de la *Picardie*. M. Godefroy, le célèbre harpiste, exécutera, dit-on, dans la coulisse, un morceau de harpe, destiné à produire un grand effet sur la scène. On promet en outre, de M. Aimé Maillart, l'auteur justement estimé des *Dragons de Villars*, un opéra classique qui doit faire du bruit, ainsi que trois actes de M. Victor Massé.

Si nous n'avons pas parlé de la *Balançoire* et de *Candaule, ou le roi des Maris*, deux comédies-vaudevilles joués au Gymnase, c'est qu'elles ont fait peu de bruit et sur l'affiche et sur la scène ! Elles ont été la cause de deux reprises pour les remplacer, et de nouveau le *Fils naturel* a reparu, à la grande joie de tout le monde ! Le succès très-grand de cette œuvre puissante et originale est loin d'être épuisé. Aussi c'est à qui épluchera les pelures littéraires de cette comédie, à qui goûtera la saveur de

ses tendances philosophiques. On a repris aussi l'*Héritage de M. Plumet*, la dernière œuvre de l'auteur des *Faux-Bonshommes*, une véritable comédie du jeune auteur dramatique dont le succès égale le talent. M. Barrière nous promet une œuvre saisissante et calquée sur nos mœurs pour la saison prochaine !

On a repris aussi les *Méprises par ressemblance*, cet opéra de Grétry, si peu connu de l'époque actuelle, qu'il a eu tout l'attrait de la nouveauté, bien que ces méprises sont de celles qui se renouvellent le plus vulgairement du monde !... Mais ici tout reposait sur la musique de Grétry, musique si gaie, si cadencée et si originale !... Une autre reprise, celle du *Bourgeois Gentilhomme*, un vrai chef d'œuvre, a reparu sur la scène de la Comédie-Française. On sait que cette belle comédie, qu'il ne faut pas confondre avec les *Bourgeois Gentilshommes*, joués dernièrement, est la satire la plus fine et la plus juste de ces bourgeois qui s'affublent de grands noms pour mieux cacher leur sotte nullité !... On peut dire que cette reprise de l'œuvre célèbre de Molière, ne pouvait venir plus à propos, au moment où la loi sur l'usurpation des titres, vient enfin mettre un terme à cet abus d'orgueil qui s'érigeait souvent en insolence hautaine, comme toutes les prétentions de ces sortes de personnages ridicules ! Le *Bourgeois Gentilhomme* est bien le chef-d'œuvre comique de Molière ! On cite à la tête de ses œuvres, le *Misanthrope* ; nous trouvons que si cette comédie offre de fort beaux vers, en revanche elle manque complètement d'intrigue ; et ces scènes si bien écrites, si accentuées, si chaleureuses, ne sont ni déduites, ni amenées les unes par les autres, ni même naturellement exposées !... Dans le *Tartufe*, au contraire, l'intrigue est bonne, les scènes sont parfaitement emmanchées pour amener un dénouement, mais cette œuvre nous paraît loin de valoir le *Bourgeois Gentilhomme*, sous le rapport de la charpente, de l'intrigue et du dénouement. Au surplus, telle n'est pas la question, si le *Misanthrope* et le *Tartufe* sont de grands chefs-d'œuvre, le *Bourgeois Gentilhomme* en est un aussi, et au reste, Molière n'a fait que des chefs-d'œuvre, qu'importe que l'un prime sur l'autre par un côté du génie ! Ce qu'il importe, disons que la première représentation du *Bourgeois Gentilhomme* fut donnée à Chambord, le 14 octobre 1670, devant Louis XIV, et sa cour. On sait que ce chef-d'œuvre ne reçut à son apparition qu'un accueil assez froid, et qu'il fallut à la seconde représentation l'approbation du roi pour pousser les courti-

sans dans la voie de l'éloge et de l'enthousiasme. Les craintes et l'inquiétude de Molière sur le sort de son ouvrage, pendant les cinq jours qui s'écoulèrent entre les deux représentations, ont inspiré à M. Auguste Desportes, une comédie en quatre actes et en prose, jouée au théâtre de l'Odéon en 1843, sous le titre de *Molière à Chambord !...* Toute la littérature d'alors confirma l'arrêt du Grand Roi, et depuis 1670 jusqu'à nous, le *Bourgeois Gentilhomme* est demeuré une excellente comédie de caractère, où les vices du gentilhomme et les ridicules du bourgeois sont peints de main de maître. La représentation de cette pièce est toujours une solennité au Théâtre-Français, et c'est aussi un succès marqué d'avance.

Dans notre dernière *Chronique Universelle*, nous constations le triomphe de notre grand architecte M. de Montferrand, au sujet de l'église Saint-Isaac de Saint-Pétersbourg, eh bien ! nous avons à vous apprendre la mort de l'artiste ! Une croyance populaire disait qu'un mois après l'église achevée, le constructeur mourrait infailliblement ! .. Sans ajouter foi à cette tradition et sans être superstitieux comme les Russes, nous devons dire que la prédiction s'est accomplie, pour donner une fois de plus raison à la superstition du peuple ! Presque jour pour jour, un mois après l'inauguration de son chef-d'œuvre, le Michel-Ange du Nord a rendu son âme à Dieu !...

La roche tarpéïenne est bien près du capitole !

C'est toujours au moment du triomphe, que l'artiste descend dans la tombe !...

A Athènes, la capitale actuelle de la Grèce poétique, on continue les fouilles du théâtre d'Hérodote qui touchent à leur fin. Le résultat en est très satisfaisant. Non-seulement la façade de ce monument construit dans le style romain, est dégagée des décombres, mais le magnifique théâtre lui-même, les gradins en marbre et le *proscenium* sont débarrassés des débris du sable, de la terre et des poutres à moitié brûlées qui les encombraient depuis plus de mille ans, et présentent actuellement un fort bel aspect. Le théâtre pouvait bien contenir environ douze mille spectateurs, qui trouvaient place sur des gradins en marbre qu'un terrible incendie— ainsi que les fouilles nous en ont fourni la preuve — a changé en champ ordinaire... Il y a peu de temps, on a trouvé en cet endroit une statue d'homme fort bien exécutée, à laquelle manquaient toutefois la tête et le bras droit. La tête a été découverte ensuite. Elle offre cette particularité

curieuse et remarquable au point de vue de l'art, que les cheveux sont dorés et que l'iris des yeux est peint !...

On nous signale de Naples, un tableau de Raphaël, la *Madonna delle Rovine*, qui vient d'être retrouvée... Si le fait est exact on comprend l'importance qui s'attacherait à cette découverte, par la réapparition d'un tableau du plus illustre de tous les peintres. Nous reparlerons de cette trouvaille extraordinaire...

Le gouvernement français de son côté, lui, fait en ce moment transporter à Paris la *Descente de Croix* de Daniel de Volterre. Elle n'était comparable, dans cette patrie des chefs-d'œuvre, qu'à la *Transfiguration* de Raphaël ! au *Saint-Jérôme* du Dominicain ; à la *Madone* de Foligno! La *Descente de Croix*, avait été commandée à son auteur par Hélène Orsini, qui en fit don à l'église de la Trinité de Milan. Comment se fait-il, diront les lecteurs, que le gouvernement puisse enlever un tableau d'une église d'Italie ?... Eh! mon Dieu! la France s'est appuyée sur ce que l'église de la Trinité a été bâtie par Charles VIII, roi de France, lors de l'expédition d'Italie, et restaurée en 1816 par Louis XVIII, qui en céda la jouissance aux sœurs du Sacré-Cœur, en s'en réservant la propriété...

Vous voyez qu'il n'y a rien d'étonnant à cela !... Il suffit en tout étonnement de savoir le fin mot de la chose...

Après les enlèvements et les trouvailles de tableaux, on vient de faire à Florence une découverte, dont toute la littérature s'occupe en ce moment. Il s'agit d'un manuscrit de Dante, qu'on croit écrit de la main même de Pétrarque. On conçoit le double intérêt qu'offre un manuscrit si ancien et copié par le chantre de Laure !

Disons encore, puisque nous sommes à l'étranger, que les projets de la nouvelle cathédrale de Berlin sont arrêtés depuis fort longtemps, et le célèbre peintre Cornélius qui a remporté en France une première médaille à l'Exposition Universelle de 1855, a dessiné tous les cartons de *Campo-Sancto* qu'on doit y joindre. Mais la construction, longtemps interrompue, dépasse à peine la terre, et malgré toutes les peines qu'il a prises, le ministre du commerce n'a pu réunir que les fonds nécessaires pour une année. Cet édifice doit être surmonté d'une coupole toute semblable à celle de la basilique de Saint-Pierre de Rome et qui ne sera que de quarante pieds moins élevée !...

Une autre nouvelle qui intéresse vivement l'art universel, c'est la mission dont vient d'être chargé M. Léon de Méhedin, un architecte pho-

tographe très habile, celui qui, le premier, est parvenu à obtenir de vastes épreuves panoramiques d'un seul morceau, mission qui doit durer deux années, à voyager dans les Deux-Mondes. Le voyageur prendra les sites, les monuments et les rues des principales villes qu'il rencontrera sur sa route, à l'aide de cette chambre obscure, magique qui, éclairée par le soleil, peint les objets qui s'y reflètent avec une précision étonnante et mathématique. La première année, l'artiste parcourra successivement la Belgique, l'Angleterre, la Hollande, les bords du Rhin, la Suisse, la Lombardie, l'Italie et la Sicile. La deuxième année ce sera la Grèce, la Turquie d'Europe, l'Asie Mineure, la Syrie, la Palestine, l'Egypte, Tripoli, Tunis, l'Algérie, le Maroc et l'Espagne !...

Voilà certes, une mission qui promet d'être fertile en résultats curieux et intéressants au point de vue de l'art.

On sait que c'est à peu près à cette époque que l'Académie-Française tient sa grande séance, pour la distribution solennelle des prix Monthyon. Cette scéance si impatiemment attendue vient d'avoir lieu, et l'Académie a décerné les récompenses :

A M. Henri Baudrillart, professeur au Collége de France, pour ses *Mélanges d'économie politique ;* à M. le vicomte de Melun également couronné pour sa *Vie de Sœur Rosalie*, cette femme vénérable, si aimée des pauvres, qui l'ont conduite en foule à sa dernière demeure !... Ont été également couronnés, M. Wadington Kaston, professeur à la Faculté des lettres, pour ses *Essais de logique ;* M. le comte Franz de Champagny, pour un ouvrage historique, *Rome et la Judée sous Néron ;* M. Léon Halévy, pour sa traduction en vers de l'*Yon*, d'Euripide ; Enfin, M. de Lafarelle, pour son livre du *Spiritualisme chrétien !...*

Restait une couronne à décerner, car l'Académie avait mis au concours de 1857, une *Etude sur le génie historique et oratoire de Thucydide*, une appréciation de ses œuvres, de son style, et de son influence sur plusieurs des grands écrivains de l'antiquité. Ce prix a été remporté par M. Girard, professeur à la Faculté des lettres de Paris.

Une autre nouvelle artistique et littéraire, appelée à avoir d'heureux résultats, vient d'être accueillie avec un empressement par le monde intellectuel ! Vous savez sans doute que le gouvernement vient de rendre deux décrets qui intéressent vivement la littérature et l'art de la musique. L'un, qui organise la bibliothèque impériale, l'autre, qui établit un type unique, un étalon de diapason musical.

Ce dernier aura pour résultat de conserver les chanteurs plus longtemps en voix... (pas en *voie* de prospérité!...) en leur permettant de chanter naturellement au lieu de s'égosiller artistement, en un mot d'éviter l'exagération du chant!...

Un autre décret organise une exposition de peinture pour 1859, dans les salles du Palais de l'Industrie aux Champs-Elysées, les salles du nouveau Louvre n'étant point encore terminées. L'ouverture de cette exhibition nouvelle aura lieu au mois d'avril de l'année prochaine, et l'envoi des ouvrages, au mois de mars. Que nos artistes du Nord de la France se préparent à ce nouveau combat de l'esprit, contre la matière!...

On a beaucoup remarqué la *Statue équestre de Napoléon Ier* à Cherbourg, inaugurée pendant les fêtes populaires dont nous avons parlé au commencement de cette chronique. Cette statue a été saluée par un nombre considérable d'artistes, et nous avons pu apprécier nous-même le mérite de cette œuvre grandiose de M. Levrel. La pose est simple, l'expression calme et réfléchie, le geste énergique. Quant au modelé, il est *nature*, large, et plein de verve et de talent.

Ce monument de Cherbourg est entouré d'une grille en fer et occupe le centre d'un dallage mosaïque, bordé d'un trottoir. La hauteur totale du piédestal, est de cinq mètres, élévation presque égale à celle de la statue qui mesure cinq mètres vingt centimètres de hauteur. Les lignes de ce piédestal, construit en granit, sont simples et sévères, parfaitement en harmonie avec le style de la statue.

On parle assez de l'ouvrage qui réfute celui de M. Proud'hon, mais ce n'est pas un succès. En revanche on annonce que le second volume des *Mémoires de M. Guizot*, dont je parlais dernièrement, volume qui devait paraître au commencement d'août, ne sera publié qu'à la fin de l'année. Quelle que soit l'impression que le premier volume de ces *Mémoires* ait produit sur le public, cet ouvrage de M. Guizot ne laissera pas que d'être un événement à la fois politique et littéraire. Chacun sera curieux de voir comment l'austère historien expliquera les causes de la Révolution de 1848, ses événements et ses conséquences.

M. Guizot a-t-il eu tort ou raison d'écrire ses *Mémoires*?.. C'est ce que l'avenir démontrera, mais il nous semble qu'il est toujours dangereux en France de chercher à se rendre personnellement justice. Dans l'écrivain, on ne voit alors qu'un peintre qui fait lui-même pour la postérité, son portrait de profil, de face ou de trois quarts, selon qu'il lui

convient mieux d'être regardé de trois quarts, de face ou de profil !... On a dit que M. Guizot aurait bien fait d'intituler son livre : *Mémoires pour servir à* L'EXCUSE *de mon temps !...*

Cette boutade est plus sensée qu'on ne pense !

Ce ne sont pas les *Petites Epoques* que Victor Hugo va publier, mais bien plutôt les *Petites Epopées !...* Le premier titre eut été celui d'un pamphlet, l'autre est celui d'un ouvrage littéraire qui doit paraître incessamment.

M. Jules Janin de son côté, élabore avec M. Raphaël Félix, le frère de mademoiselle Rachel, un ouvrage sur le talent et la vie de la grande tragédienne !... Enfin on nous promet des livres curieux, intéressants, pour l'hiver qui s'approche à grands pas ! C'est la saison des écrivains alors ! car le printemps les rejette dans l'oubli, on lit si peu... quand on s'amuse !...

KUNTZ DE ROUVAIRE.



BIBLIOGRAPHIE.

Observation du Directeur de la REVUE DE TOULOUSE, *concernant le lieu où se passa la tragique aventure de la dame de Fayel. — Vues de l'église et de la chapelle de Saint-Germer* (Oise). — *Mémoires de l'Académie d'Amiens. Nouvelle histoire de Montdidier.*

Quand des hommes d'un rare mérite, connus dans le monde savant par d'excellents ouvrages, daignent apprécier nos modestes travaux avec une bienveillance qui ressemble fort à un éloge, il peut être utile de faire connaître leur opinion. C'est, en effet, un encouragement flatteur et à nos yeux mille fois préférable à ces *panégyriques usés* que font trop souvent d'œuvres très-médiocres de prétendus critiques, habitués à juger légèrement les livres dont ils s'imaginent parfois de parler.

Or, cette semaine la *Picardie* en général, et quelques-unes de ses publications en particulier, ont obtenu de plusieurs savants des éloges que nous devons nous abstenir de répéter ici, parce qu'ils nous regardent en partie personnellement.

Nous dirons seulement que le *Directeur de la Revue de Toulouse* cite la *Picardie comme une des meilleures Revues de province*, en rappelant l'émouvante légende du château de Roussillon, légende dont le type original paraît être celui de Raoul de Coucy.

« Le théâtre de ce drame sanglant, fait observer M. Lacointa, n'a jamais été bien déterminé. On l'a placé en divers pays et le nom des personnages a changé avec le lieu de la scène. Cependant, ajoute-t-il, il existe à la Bibliothèque impériale, sous la date de 1228, un poème manuscrit de huit mille vers, intitulé : *Li roumans du chatelain de Couci et de la dame de Faiel*, qu'on peut regarder comme le plus ancien document de cette dramatique histoire. Le style du poème a été publié à Paris, en 1829, par l'imprimeur Crapelet, grand in-8°. M. Charles Gomart, qui en a donné dernièrement un récit abrégé dans la PICARDIE, *une de nos meilleures Revues de province*, croit à la réalité du fait qui forme le fond du poème et à l'indication du lieu de la scène, qui serait le village de Fayel, à très-peu de distance de Saint-Quentin (1). »

— Plusieurs belles vues de l'*église et de la chapelle de Saint-Germer* viennent de paraître dans le magnifique ouvrage que publie M. le ministre d'Etat (2). On regrette seulement que l'autel de saint-Germer, qui figure sur ces gravures, n'ait pas été chromolithographié, comme il l'est dans l'*Architecture du Ve au XVIIe siècle*, de M. Gailhabaud. Il importe, en effet, de reproduire avec le plus grand soin toutes les anciennes peintures que l'on aperçoit encore sur les autels, les statues et les murs de nos églises, car

---

(1) *Revue de Toulouse*, in-8°, 40e livraison, 1er août 1858.

(2) In-folio maximo, Gide, éditeur, 30e à 35e livraison.

elles pourront un jour servir de types à une histoire de la peinture française au moyen-âge. Et cette histoire, comme le fait très bien remarquer M. Anatole Dauvergne, dans un intéressant article publié par l'*Art en province* (1), est encore à faire. Le *Discours historique sur la peinture moderne* du savant Emeric David s'arrête au XIIe siècle, et si des matériaux ont été fournis pour les temps postérieurs, ce ne sont que des faits et des noms isolés sans enchaînement et sans rapports. On connait tous les documents publiés avec tant de zèle par M. le comte de Laborde et les noms d'artistes signalés dans *Patria*, par M. Félix Bourquelot, notre savant confrère; mais il reste encore bien des recherches à faire, bien des monuments à examiner, bien d'anciens comptes de dépenses à consulter, pour obtenir tous les éléments d'une histoire complète de l'art français qui manque à notre patriotisme.

— L'*Académie d'Amiens* a fait paraître dernièrement le tome X de ses *Mémoires* (2). Le volume est assez fort, il contient plus de 700 pages; mais il est l'œuvre de quatre années de travail de la part de la docte Académie. Nous y avons remarqué surtout l'*Eloge de M. Auguste Machart, par M. Berville, président à la Cour impériale de Paris*; l'*Anecdote sur Lesueur, par M. Marotte, ancien doyen du Conseil de préfecture de la Somme*; l'*Eloge de M. Barbier, par M. le docteur Tavernier*; et enfin l'*Epître à l'Académie, par M. E. Yvert.*

« Comme le grand romancier écossais, dit M. Berville en parlant des ouvrages d'Auguste Machart, il s'inspira des antiquités de son pays : il rattacha son sujet à une époque historique mémorable, le règne de Henri IV : il évoqua la grande figure de Henri, à laquelle il opposa la figure fine et bien tracée d'Hernand Teillo, et après deux ans d'un travail qui fut pour lui plein de jouissances, il fit paraître, en 1830, le *Siége d'Amiens*.

« . . . . . C'est un livre, continue M. Berville, bien conçu, bien écrit, qui intéresse et qui amuse. On y trouve de l'invention, des caractères, de la couleur locale, des situations attachantes. L'auteur eût dû le réimprimer. Je l'en pressai plus d'une fois ; sa modestie s'y est toujours refusée. »

La biographie de Lesueur a été tracée de main de maître par M. de Pongerville, membre de l'Académie française, le poète illustre qui voulut bien nous aider à publier celle des *hommes célèbres, des artistes et des littérateurs du département de la Somme* ; mais ce dernier ouvrage ne mentionne pas le beau trait rappelé par M. Marotte dans son *Anecdote*, et qui prouve qu'il ne tint pas à Lesueur que Marc, son ami, ne parvint au faîte de l'illustration. Dans le dessein de le faire arrriver et de lui aplanir la voie, il n'hésita point à placer son nom au bas de la partition de *Macbeth*, écrite tout entière par Marc, au risque de compromettre sa propre gloire.

L'éloge du professeur Barbier fait honneur à la manière d'écrire de M. le docteur Tavernier ; c'est sans contredit un des meilleurs morceaux que renferme le volume.

Quant à l'*Epître à l'Académie* de M. Yvert, elle est, comme l'a si bien dit le secrétaire perpétuel, M. Anselin, *plaisamment* lamentable ; on en jugera, au reste, par les vers suivants que nous empruntons à cette charmante pièce :

. . . . De l'Institut de France,
Loin d'affecter jamais la splendide importance,
Loin d'un monde bruyant, vos écrits, vos travaux,
Ne sollicitent point le fracas des bravos;

(1) In-4°, 1858, 10e livraison.

(2) In-8°. Impr. Ve Herment, 1854-1857, planches.

Aux regards du public, vos séances ouvertes
N'offrent point d'habits noirs brodés de palmes vertes ;
Et qu'importe après tout l'uniforme au talent
Dont la réalité vaut mieux que le clinquant !...
Modestes Immortels, bien loin d'avoir vos aises,
Quand vous vous assemblez, vos fauteuils sont des chaises ;
Faut-il le dire enfin, sans l'hospitalité
Dont Messieurs les consuls vous font la charité,
Dépourvus de local, en butte à la tempête,
Vous n'auriez point, hélas ! d'abri pour votre tête....

Plus loin, l'auteur de ce spirituel badinage dit encore :

..... Des sciences, des arts et des lettres épris,
Où trouvez-vous des fonds pour décerner des prix,
Pour suffire à vos frais, pour publier ce livre
Où grâce à l'imprimeur vos travaux sauront vivre ?...
Dans votre bourse, hélas ! car le département
N'alloue à vos besoins qu'un faible émolument.

Dans ce dénûment extrême, le poète en appelle à la générosité de ses concitoyens, et il s'exprime ainsi :

Puisse-t-il arriver que par son codicile
Augmentant à propos votre liste civile
Quelque brave Amiénois vous fasse de son bien
L'abandon d'une part qui vous irait si bien !
Puisse un nouveau *Lanselle*, un généreux *Cozette*,
En l'honneur des beaux-arts, grossir votre recette,
Et témoigner ainsi qu'à plus d'un capital
L'Académie a droit non moins que l'hôpital.

— Un ouvrage, attendu depuis longtemps déjà, a été récemment annoncé dans le *Journal de l'Imprimerie et de la Librairie*. Nous voulons parler ici de l'*Histoire de Montdidier*, par M. Victor Cauvel de Beauvillé, histoire qui n'aurait pas moins de trois volumes in-4°, d'après ce même journal. Cette œuvre de longue haleine, de patientes recherches, si elle est telle qu'on le dit, ne peut que faire honneur au dévouement si louable et si connu de M. de Beauvillé pour l'illustration de son pays. Nous en rendrons compte dans un des prochains numéros de la *Picardie*.

H. Dusevel,
des Sociétés Impériale des Antiquaires de France, et de Picardie.

Pour les articles non signés,
Lenoel-Herouart.

L'Administrateur-Gérant de la Picardie,
Lenoel-Herouart.

AMIENS. — IMP. DE LENOEL-HEROUART.

LE MONT GANNELON

A CLAIROIX,

PRÈS DE COMPIÈGNE.

A une vingtaine de lieues de Paris, sur la rive droite de l'Oise, et à peu de distance de Compiègne, s'élève le Mont Gannelon. Cette colline a depuis plusieurs siècles attiré l'attention des antiquaires sans la fixer : Dom Gelisson, Dom Grenier, Cambry, le baron de la Pylaie et M. Graves en ont dit quelques mots dans leurs écrits (1). Ces savants tout en reconnaissant l'intérêt que le Gannelon pouvait offrir aux archéologues n'en ont pas entrepris l'histoire, ils se sont bornés à en donner de simples aperçus et se sont pour ainsi dire, arrêtés un moment au pied de la colline en se promettant d'y revenir.

Et cependant le plateau de cette colline est riche en

(1) Dom Gélisson, *Antiquités de la ville de Compiègne*, ms. du XVII[e] *siècle*, — Dom Grenier, *Introduction à l'Histoire générale de la Picardie*, XVIII[e] *siècle*, — Cambry, *Description du département de l'Oise*, — De la Pylaie, *le Journal l'Armée*, 1838, — Graves, *Notice archéologique de l'Oise*, 1839-1856, — *Statistique des cantons de Ressons*, 1838, *et de Compiègne*, 1850.

souvenirs : son dolmen nous rappellera la vieille nationalité Gauloise ; les légions romaines ont imprimé sur ce sol la marque indélébile de leur passage ; l'époque Carlovingienne, enfin, y a laissé ses funèbres légendes et des traces appréciables de son génie parfois encore barbare.

Nous avons pensé qu'une monographie assez étendue sur cette localité pourrait être de quelque utilité, en rectifiant des erreurs historiques et en mettant sur la voie de découvertes nouvelles. Nous avons essayé d'exécuter ce travail et nous espérons dans l'intérêt de la science, que ceux qui viendront après nous y ajouteront tout ce qu'il laisse à désirer. Etudions d'abord le *Camp de César*.

PREMIÈRE PARTIE.

Le Camp de César.

I

Nous croyons utile en commençant ce mémoire de démontrer que l'on peut reconnaître à des marques certaines l'emplacement d'un camp romain, bien que l'on soit souvent dans l'impossibilité de préciser l'époque de son établissement.

La généralisation est un des grands écueils à éviter dans les recherches archéologiques, et c'est surtout en étudiant l'art du campement chez les Romains, qu'il est nécessaire de se mettre en garde contre cette cause d'erreur. Si l'on ne possède pas des données certaines, on se contentera de formuler

des conjectures vraisemblables, et on se gardera d'assigner à un monument une date précise basée sur son analogie avec tel autre d'une époque connue. Avant tout on se rendra un compte exact des événements auxquels peut se rattacher son origine, et des circonstances qui ont pu influer sur sa construction et modifier l'économie de ses formes.

Polybe et Végèce, dit-on, donnent la disposition exacte des camps romains; reconnaîtrons-nous donc exclusivement comme tels, ceux qui auront été établis d'après les règles tracées par ces auteurs? Cette manière de raisonner, trop absolue, nous exposerait à négliger des découvertes qui fournissent à l'histoire des matériaux si intéressants! Ainsi, nous voyons dans Polybe que les Romains campaient sous des tentes de peaux, en conclura-t-on que les Romains n'ont pas occupé, en France, certaines positions militaires, parce qu'elles étaient couvertes de constructions dont les débris jonchent aujourd'hui le sol? Non sans doute! et il est plus rationnel d'admettre que, forcés de prolonger leur séjour sur quelques points, ils ont remplacé leurs tentes de peaux par des bâtiments solides, en état de résister aux intempéries des saisons. Et d'ailleurs, les principes de la castramétation, mis en usage sous le doux ciel de l'Italie, ne devaient-ils pas être modifiés en raison du climat pluvieux et froid de notre Gaule. De notre temps, n'a-t-on pas logé, pendant la guerre de Crimée, sous des baraques de bois, nos soldats habitués en Afrique à se mettre à l'abri sous la toile? En matière de campement, il n'y a rien d'absolu, et il en était au temps des Romains comme de nos jours.

Il y avait alors, comme aujourd'hui, deux espèces de camps; les *camps volants* et les *camps d'occupation*. Les troupes exposées à passer dans ces derniers des mois et même

des années, devaient y trouver un certain bien-être. Un camp, dans ces conditions, était une vraie place d'armes, munie de fours, de magasins, d'arsenaux ; on a même construit des temples et des théâtres dans quelques-uns (1). — On ne s'étonnera donc pas de découvrir des restes de constructions importantes au milieu des camps attribués aux Romains par la tradition, et dont l'origine est confirmée par l'histoire du pays.

Comment préciser exactement l'époque à laquelle remontent ces vestiges que les siècles ont respectés? C'est un point qu'il serait difficile de résoudre avec certitude, car, sur quelles preuves appuyer nos assertions, là où l'histoire nous fait défaut? D'après les caractères généraux remarqués dans la disposition des lieux, et comparés avec ceux que les auteurs de l'antiquité ont décrits, il est possible de reconnaître que telle armée romaine a occupé telle partie de la contrée. Nous nous éclairons sous ce rapport en interrogeant les ruines ; mais les ruines ne donnent pas la date précise de cette occupation. Toutefois nous pouvons tirer des monnaies de précieux renseignements, et je daterai l'habitation d'un camp au moins du règne du dernier empereur dont j'aurai trouvé des monnaies.

Ces recherches exigent d'ailleurs une impartialité sévère : l'esprit ne doit pas céder à l'entraînement d'une curiosité inquiète, ni se laisser séduire par de simples apparences ou de trompeuses analogies ; des faits matériels constatés sur le terrain, des documents historiques puisés à des sources incontestables sont les seuls éléments d'une discussion sérieuse.

---

(1) Comme à Champlieu (commune d'Orrouy, canton de Crespy, Oise). — Voir ma *Première étude sur les découvertes de Champlieu*, dans la *Revue archéologique* de M. Leleux, 1851, 7e année.

II.

Au nord-ouest de la ville de Compiègne, au sommet de l'angle formé par la jonction de l'Aronde et de l'Oise, s'élève le Mont Gannelon. On y arrive par un sentier qui traverse le village de Clairoix. Le plateau qui couronne cette colline se trouve à cent douze mètres au-dessus du niveau de l'Oise ; sa longueur est de quatre kilomètres, sa largeur beaucoup moindre, atteint rarement un kilomètre, il est horizontal, continu et dirigé du nord-ouest au sud-est.

De temps immémorial, la partie de ce mont, qui fait face à l'Oise, a porté le nom de *Camp de César ;* elle est exposée au midi et distante de quatre kilomètres de Compiègne.

Mais avant de la décrire, rappelons d'abord les règles générales invariablement suivies par les Romains dans leurs campements, Le choix d'un campement est toujours une opération délicate et qu'un général ne saurait trop méditer. Tout en s'assurant les conditions stratégiques les plus avantageuses, il ne doit négliger aucune des circonstances susceptibles de contribuer au bien-être moral ou physique du soldat. C'est là une règle fondamentale que les Romains ont toujours observée avec le plus grand soin.

Comme nous le montrerons plus loin, César perfectionna singulièrement l'art de la castramétation. Avant lui, l'établissement d'un camp était déterminé par les castramétateurs, officiers chargés de l'aménagement intérieur du camp et de l'exécution des travaux de défense : opérations réglées avec une rigueur mathématique et dont le détail minutieux nous a été transmis par Polybe dans le VI[e] livre de son *Histoire générale*. Mais les auteurs postérieurs à César, — Végèce,

Flavius Josèphe, contiennent toute une nouvelle série de combinaisons relatives aux choix de l'emplacement convenable à l'assiette d'un camp. Il nous semble juste d'attribuer à César ce progrès dans l'art de la guerre. Quelques considérations générales sur la marche de César dans le nord-est de la Gaule, pays difficile et tout nouveau pour les Romains, feront mieux concevoir la convenance et l'utilité de sa méthode. Du reste ses idées à ce sujet, furent suivies d'un résultat si favorable qu'elles devinrent, pour ainsi dire, réglementaires dans les armées romaines.

Dès que la domination romaine lui sembla solidement établie dans le midi de la Gaule, — mais seulement alors, — César put songer à s'avancer dans le nord. De nouveaux obstacles allaient surgir devant lui et ceux-là plus redoutables encore que les vaillantes populations qu'il aurait à combattre. L'absence de routes pratiquables, l'immensité des forêts, la rudesse d'un climat septentrional, l'éloignement de ses réserves, la rareté des vivres dans un pays presque complètement boisé, devaient entraver la rapidité de sa marche et en compromettre le succès. Une seule défaite, à une telle distance de sa base d'opérations, au milieu d'une population ennemie, eut amené une retraite désastreuse et peut-être la ruine de son armée! Mais aussi audacieux à concevoir que prudent à exécuter, confiant dans l'énergie et la discipline de ses légions habituées à la souffrance et au combat, il n'envisagea tant d'obstacles que pour en triompher; il y réussit et la Gaule, comme le monde entier, dut plier devant César et sa fortune.

Mais ce n'est pas la fortune seule de César qui lui valut, dans cette campagne, de si glorieux succès, il en fut surtout redevable à la sagesse de ses combinaisons stratégiques.

La tactique, on le sait, est l'art de disposer et de manier les troupes sur le champ de bataille ; la stratégie consiste à les y amener dans les meilleures conditions de nombre et de santé.

Comme tacticien, César n'eut pas à déployer toutes les ressources de son génie. Il avait bien devant lui des ennemis nombreux, d'une bravoure héroïque — il est vrai — mais trop souvent imprudente, d'un élan terrible mais inégal, mal armés, mal équipés ; et d'ailleurs, chez les Gaulois, chefs et soldats étaient également ignorants des principes les plus élémentaires de l'attaque et de la défense.

Les légions romaines, au contraire, supérieurement armées et disciplinées, conduites par le plus grand capitaine de l'antiquité, joignaient à une fermeté inébranlable une instruction théorique développée et perfectionnée par une longue habitude de la guerre.

Dans des conditions si différentes, la valeur des deux armées rendait toujours le combat sanglant, mais il ne pouvait être longtemps douteux. La discipline des légions devait finir par triompher de la témérité et des efforts isolés d'un ennemi privé d'une direction intelligente et exalté seulement par la chaleur du combat et le mépris de la mort. Et, en outre, à un moment décisif, César, habile dans l'art de manier les masses, n'avait qu'à ordonner une de ces manœuvres qui changent en un clin d'œil le destin des batailles, elle était à l'instant même exécutée avec une précision et une vigueur irrésistibles, et l'ennemi, surpris, trop ignorant pour rémédier au péril, n'avait plus qu'à mourir en combattant.

Mais, ces avantages qui assuraient la victoire aux Romains sur le champ de bataille, ne protégeaient plus leur marche d'une manière aussi efficace, et les Gaulois seraient au moins

parvenus à fatiguer, à décimer l'armée romaine et peut-être à la détruire, en se bornant à une guerre de partisans, incessante, continue, acharnée sur ses flancs et sur derrières. — César vit le danger, il sut y pourvoir.

A peu près certain de n'être plus gravement inquiété le jour, il chercha à garantir ses nuits de toute surprise, pour que le sommeil pût réparer les forces de ses soldats fatigués par une journée de marche. Il trouva ces conditions de sécurité dans la manière dont il choisit ses campements.

L'application de ses principes fut si rigoureuse et si constante que la tradition a donné le nom général de *Camp de César* à un très grand nombre de positions présentant les caractères requis par lui pour servir à cet usage. Il n'a certainement pas occupé lui-même tous ces camps ; beaucoup n'ont dû l'être que par ses lieutenants ou ses successeurs, mais la tradition s'est plu à rattacher à sa mémoire ces restes du passé, comme pour les sauver de l'oubli par le souvenir d'un grand nom !

L'observation des lieux notoirement occupés, à cette époque, par les légions romaines, l'étude des débris qui s'y trouvent encore et l'appréciation des besoins d'une armée en campagne, confirment pleinement les récits des écrivains romains. Voici, d'après un d'eux, ou du moins d'après un Juif devenu Romain, d'après Flavius Josèphe, les conditions générales convenables à l'établissement d'un camp : colline élevée sur le cours d'une rivière, à proximité d'une forêt, occupation des postes élevés voisins.

Les avantages résultant de ces conditions sont assez manifestes pour que nous n'ayons pas à les exposer longuement ; il suffit de les indiquer : l'armée avait à discrétion et sous la main l'eau et le bois ; elle était à l'abri de toute surprise ;

enfin elle était maîtresse du bassin de la rivière dont elle dominait ainsi le cours.

L'emplacement du camp une fois indiqué conformément à ces principes, les castramétateurs déterminaient la figure et le plan d'après des règles fixes dont nous aurons plus loin occasion de rappeler les plus importantes.

A la guerre d'invasion succéda celle d'occupation ; les camps volants établis par César, dans la première période, devinrent dans la seconde de vraies places fortes. On put y avoir des ambulances, des dépôts d'armes, des magasins de vivres et d'habillements. Elles offraient, à la fois, aux colonnes expéditionnaires envoyées à l'intérieur du pays, un point d'appui solide, des ressources de toute espèce, et à leur retour, d'excellents quartiers d'hiver. A mesure que l'occupation se consolidait, le bien-être s'augmentait dans ces camps. On y construisit des fours, des théâtres, on a même trouvé des débris de sculptures qui devaient provenir de monuments complets.

Ces établissements ont donc, dans beaucoup d'endroits, laissé des traces encore sensibles : leur présence est bien faite pour éveiller l'attention de l'antiquaire.

Si la critique historique, quelque sévère qu'elle soit, ne peut opposer au témoignage de la tradition une objection valable ; si, surtout, ce témoignage, souvent trompeur, est confirmé par des monùments contemporains, l'antiquaire peut, ce me semble, affirmer sans crainte.

Edmond C. de l'Hervilliers,
de la Société des Antiquaires de Picardie.

(La suite à un prochain numéro).

NOTICE

SUR LES CHATEAU, SEIGNEURIE ET VILLAGE

DE BOVES.

CANTON DE SAINS, DÉPARTEMENT DE LA SOMME.

(SUITE *.)

II.

Les seigneurs et le village de Boves depuis 1254 jusqu'à la Révolution.

Isabeau ou Elisabeth de Boves, femme de Nicolas III, seigneur de Rumigny, devenue veuve, mourut dame de Boves en 1265, laissant, dit le père Daire, un fils nommé Hugues ou Huon de Rumigny, connu dans les titres de 1265 à 1268. Il n'eut que deux filles, Isabeau et Marguerite de Rumigny. Isabeau, l'aînée, dame de Rumigny et de Boves, épousa, en 1265, Thibaut de Lorraine, seigneur de Neufchatel, depuis duc de Lorraine par succession de son père Ferri (1).

(*) Voir la *Picardie*, année 1858, p. 18 et suiv.

(1) « D'autres disent frère puisné du duc de Lorraine, ce qui paroît véritable, puisque l'on voit encore aujourd'huy sur la porte du pont-levis de ce château l'écu dudit Thiébaut de Lorraine.... écu qui porte d'or à la bande de gueules, chargée de trois alérions d'argent, accompagnée d'un croissant de même posé sur le haut de la bande, qui est la marque d'un puisné ou cadet. » — J. Pagès, art. Boves, t. II, p. 379. Ed. Louis Douchet.

Quant à Marguerite, elle épousa Jean IV[e] du nom, comte de Soissons.

Isabeau fit hommage à Guillaume de Mâcon, évêque d'Amiens, en 1282 ; son mari est désigné dans les chartes comme vassal de l'évêché, à cause de la terre et chatellenie de Boves, que les sires de Coucy et après la maison de Lorraine tenaient aussi en grande noblesse, franchise et pairie, de l'abbaye de Corbie et de fief du Caix, par 10 sols de relief, 30 de chambellage ; par le manteau au chambellan ; par l'anneau d'or lors de l'hommage personnel ; par le quint et le requint aux mutations par vente ou donation (1).

Les seigneurs de Boves prenaient le titre d'avoués de Corbie ; il est intéressant de citer à ce propos un passage de l'*Esquisse féodale du comté d'Amiens aux XII[e] et XIII[e] siècles*, par M. Bouthors (2) :

« Les avoués, dit cet érudit, exerçaient auprès des abbés les mêmes fonctions que les vidames auprès des évêques, ils étaient les intendants de leurs biens, les généraux de leur milice, les juges de leurs vassaux, en un mot, ils avaient l'administration civile et militaire des églises. Au XIII[e] siècle, on donnait aussi le nom d'avouerie à un fief au moyen duquel une abbaye achetait la protection d'un seigneur puissant. Cependant, comme l'avouerie de Corbie était partagée entre cinq seigneurs, elle n'était pas à beaucoup près aussi profitable que le vidamé d'Amiens, dont les revenus n'étaient point partagés. Par conséquent, le titre d'avoué de Corbie n'a

---

(1) Le P. Daire, *Histoire du doyenné de Moreuil*, p. 11. — Un autre titre porte à 60 sols le relief du fief de Caix.

(2) *Coutumes locales du bailliage d'Amiens*, tom. I, p. 217.

jamais dû être d'un prix tel pour les seigneurs de Boves qu'ils aient dû nécessairement offrir leur propre héritage pour en acquérir la possession. Boves a relevé de Corbie, le fait est constant et attesté par des témoignages trop nombreux pour être révoqués en doute, mais jamais pour l'intégralité, ni même pour la plus forte partie de ses domaines. »

Le seigneur de Boves tenait de Corbie la chatellenie de Caix et d'Harbonnières, les avoueries de Bonnay, de Cachy, de Gentelles, etc. Son investiture comme avoué de Corbie cessa d'avoir lieu depuis celle de Ferri de Lorraine, comte de Vaudemont, seigneur de Boves, qui, le 10 novembre 1458, reçut l'anneau d'or des mains de Michel, abbé de Corbie (1).

Nous continuons l'historique de la localité, en citant les principaux événements qui y ont eu lieu.

---

(3) Voici l'acte de cette investiture :

« Le dixième jour de novembre, l'an mil quatre cens cinquante-huit, » noble et puissant seigneur, monseigneur Ferri de Lorraine, comte de » Waudemont, seigneur de Boves et de Caix, fit hommage à Révérend Père » en Dieu Monsieur Michiel, abbé de Corbie, des deux fiefs dessus dits » tenus de ladite église. C'est à savoir ledit fief de Boves en pairie et le fief » de Caix à soixante sols de relief et trente sols de chambellage. Lesquels » fiefs avoient été relevés par Guy de Talmas, procureur dudit seigneur, » comme il appert à devant, auquel hommage il fut receu par mondit sei- » gneur, et fit les sermens en tel cas accoutumés : et fut fait ledit hommage » de bouche et de main devant les corps saints en l'église Saint-Pierre de » Corbie, presens Miquiel de Bulleux, Jean le Senechal, Martin le Coq, » Simon d'Amiens, hommes liges. Mons. Jean le Villain, bailli de Corbie » et Dampt Jean Roussel, official, Dampt N... prévôt et plusieurs autres et » lui bailla monseigneur de Corbie *un annel d'or*. »

(*Eglises, châteaux, beffrois et hôtels-de-ville de Picardie et d'Artois*, t. II, *Notice sur l'ancienne seigneurie et l'église de Caix-en-Santerre*, p. 12 et 13.)

Le château de Boves fut, dit-on, ruiné en partie par le duc de Bedford, en 1443 (1).

Réné de Sicile, roi de Jérusalem, duc de Lorraine et de Bar, comte de Vaudemont et de Provence, seigneur de Boves au XV[e] siècle, dit M. Dusevel (2), introduisit dans ce château un cérémonial qui ressemblait à celui des cours. Ce prince avait douze pairs, un grand pannetier, un écuyer, un échanson et un sénéchal. Le seigneur de Demuin était revêtu de cette dernière charge. Les barons de Boves devaient lui notifier leur arrivée dans leur domaine, afin qu'il put exercer près d'eux son office.

En 1415, nous apprend encore M. Dusevel (3), le roi d'Angleterre reçut de nombreux secours du château de Boves; le châtelain fit descendre de ses tours et murailles des corbeilles remplies de pains pour restaurer un peu l'armée anglaise, exténuée par de longues marches et harcelée par l'armée française.

Aubert de Sains, chevalier, était gouverneur de Boves en 1362, pour Marie de Blois, duchesse de Lorraine.

Jean Picquet, écuyer, sieur du Quesnel, l'était en 1389 et 1410, pour le duc de Lorraine, dont Jacques de May était le bailli en 1507.

Guilain Querecques en était gouverneur en 1524 ; N. de Cay fut remis dans la capitainerie au mois de mai 1589 (4).

A l'assemblée générale des trois états du baillage d'Amiens pour la rédaction des coutumes locales, le 22 septembre 1567,

---

(1) *Géographie du département de la Somme*, par Pringuez, p. 67.

(2) *Lettres sur le département de la Somme*, 3[e] éd., p. 325-326.

(3) *Lettres sur le département de la Somme*, p. 327.

(4) Le P. Daire. *Histoire* MS. *du doyenné de Moreuil*, p. 10.

comparut messire Claude de Lorraine, duc d'Aumale, pair de France, seigneur et baron de Boves, représenté par maistre Nicole de Nibat, écuyer, bailli de la baronnie, et Jean le Marchant, greffier, assistés des lieutenant et échevins du village (1).

A l'époque de la Ligue, le château de Boves fut l'arsenal des ligueurs des environs d'Amiens; ils y conservaient une grande quantité de munitions de guerre pour assiéger les châteaux des gentilshommes fidèles à Henri IV (2).

Plus tard, en 1597, pendant le siége d'Amiens, Gabrielle d'Estrées habitait le château de Boves et le roi allait de temps en temps l'y visiter ; un jour qu'il revenait avec elle du château d'Applaincourt, appartenant au baron d'Amerval, leur voiture versa en tournant un pont à l'entrée du village (3).

Au commencement du XVIIe siècle, la terre de Boves fut décrétée sur la succession de Charles de Lorraine, duc d'Aumale; elle sortit ainsi d'une famille dont l'illustration ne le cédait pas à celle de l'antique maison de Boves, et qui la possédait depuis plus de trois siècles. Pagès suppose que le château fut démantelé vers cette époque.

La seigneurie de Boves fut vendue en 1606 à Bénigne Bernard ; ce personnage mourut en 1626, car on lit dans un *Mémoire des obits qu'on chante* en la paroisse de Notre-Dame de Boves, au mois de septembre :

« L'obit de haut et puissant seigneur messire Bénigne Ber-
» nard, marquis de Boves et bienfaiteur de cette paroisse,

---

(1) *Coustumes du bailliage d'Amiens.* — Amiens, 1623, f° 81.

(2) *Lettres sur le département de la Somme*, p. 327.

(3) *Promenade d'Amiens à Boves*, précitée. — Rivoire, *Notice sur le siége d'Amiens.*

» est décédé à Paris le 8ᵉ de l'an de septembre 1626, et a » hypothéqué la terre de Boves de la somme de 40 liv. pour » son obit annuel et perpétuel (1). »

A Bénigne Bernard succéda, en qualité de seigneur de Boves, Nicolas de Mouy, qui paraît comme possesseur de cette terre en 1657. Charles de Mouy, marquis de Riberpré et de Boves, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur des ville et château de Ham, l'était en 1660. Elisabeth de Gruyn-Saveuse resta en possession de la terre, acquise par Jean Leclerc de Grandmaison, prévôt de l'Ile-de-France, et depuis par Denis d'Aubourg, chevalier, seigneur de Montigny, et par M. de Turmenies de Nointel, maître des requêtes et intendant en Bourbonnois, qui fit détruire une partie de l'ancien château, et en fit servir les pierres et autres matériaux pour agrandir et construire presque de nouveau une maison seigneuriale, où il y en avait déjà une, près la rivière de Noye (2).

Pendant le XVIIᵉ siècle, Boves eut plusieurs fois à souffrir des guerres qui désolèrent la province ; le 13 septembre 1636, vingt-six soldats allemands venus pour le piller et manger les raisins des vignes qui existaient alors sur le terroir, furent tués par les habitants, dont la valeur ne put, en 1653, empêcher les Espagnols de mettre le feu au pays (3).

En 1700, nous voyons indiqué, comme seigneur de Boves, M. de Turmenies ; à cette époque, la population du village était de 688 habitants (4). Le P. Daire, qui écrivait au com-

(1) Archives de la fabrique de l'église de Boves.

(2) Pagès, éd. Douchet, tom. II, 384. — Le P. Daire, *Hist. ms. du doyenné de Moreuil*, p. 11.

(3) Pagès, vol. cité, p. 295. — Le P. Daire.

(4) Le manuscrit n° 513 de la bibliothèque d'Amiens, qui date de la fin du XVIIᵉ siècle, indique à N.-D. de Boves 230 communiants, et à St-Nicolas 250.

mencement de la seconde moitié du XVIIIe siècle, lui en donne 880. Lors de la Révolution, la terre de Boves appartenait à la duchesse de Biron (1), qui fut décapitée à Paris pendant la Terreur.

Comme pairs des vidames, les barons de Boves faisaient le service en armes et en chevaux, ainsi que le service des plaids à Corbie ; ces seigneurs percevaient des droits de travers à Longueau et avaient le droit de pêche dans le marquisat. La coutume locale (2) leur attribuait droit de voirie, de péage, de chasse et de pêche sur des terres et rivières qui n'étaient ni de leur chatellenie, ni de leur mouvance ; droit de garenne ouverte et de chasse depuis Ailly-sur-Noye jusque au pont de Longueau.

Les seigneurs hommes liges de l'évêché d'Amiens devaient hommage de bouche et de main, à cause des bois, terres, garennes, chatellenie et autres choses. Le jour de saint Firmin-le-Martyr, ils présentaient à la cathédrale d'Amiens un cierge de cire du poids de cinquante livres.

Boves était de la mouvance de l'église d'Amiens, de la terre de Coucy et du comté de Corbie, comme arrière-fief tenu en avouerie pour la partie au-delà de la rivière. Les habitants avaient pour ressort l'élection d'Amiens et la prévôté royale de Beauvaisis, au bailliage de la même ville.

Les nombreux fiefs mouvans de la terre de Boves avaient haute, moyenne et basse justice. Le fief de Boves commençait

---

(1) Elle y avait droit de haute et basse justice, nous ont dit de vieux habitants du pays.

(2) Nous renvoyons pour renseignements sur la curieuse coutume locale de Boves, à l'ouvrage de M. Bouthors sur les coutumes locales de l'arrondissement d'Amiens.

à la maison de la *Warenne* (garenne). Celui de Bretelessart consistait en 500 journaux; l'abbaye de Saint-Fuscien y percevait deux tiers de grosse dîme. Celui de Thérouenne et Châtillon relevait de la terre, de même que celui du bois de Fouencamps, ceux du Blamont, de Grandpré et de Fortmanoir, situé sur la chaussée avec une métairie et un petit château. Un autre fief, situé à Boves, était tenu du Roi par 60 sols parisis de relief et 20 de chambellage (1).

Boves, nous l'avons dit plus haut, appartenait par le spirituel à deux doyennés différents ; la paroisse de Notre-Dame et le prieuré étaient du doyenné de Moreuil, et celle de Saint-Nicolas de celui de Fouilloy.

L'église paroissiale de Notre-Dame, dite Sainte-Marie-des-Champs, dit le P. Daire, était un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Fuscien et doté en 1196 par Enguerrand de Boves. Elle était située sur le sommet d'une montagne, à la place, dit-on, d'un ancien temple de Diane. Le chœur, dit toujours le P. Daire, était d'une solidité grossière ; une des chapelles du côté de l'Evangile était dédiée à saint Nicolas ; on remarquait sur le rétable de l'autel un boucher qui coupait en morceaux et mettait dans un saloir les trois enfants de saint Nicolas (2). Nous avons trouvé dans un des registres de la fabrique de cette église la reproduction d'une inscription qui ne s'y lisait plus depuis longtemps à l'époque de la démolition de l'église ; nous croyons intéressant de la reproduire (3) :

---

(1) Le P. Daire. *Hist.* MS. *du doyenné de Moreuil*, p. 10.

(2) *Hist.* MS. *du doyenné de Moreuil*, p. 12.

(3) Nous devons à l'obligeance de M. l'abbé Lejeune, curé de Boves, la communication de trois registres appartenant aux archives de la fabrique, et fort curieux à consulter pour l'histoire des deux paroisses de ce village : les

« *Extrait de ce qui étoit écrit en la chapelle St-Nicolas quand on l'a blanchi* (sic).

» *Noel de Fontaine sergeant a cheval de la baronie de Boves a fait faire cette image et a fondé dans la presente église un obit solemnel qui se doit chanter par chacun an perpetuité et à jamais le vingt et deux d'avril jusqu'au decez dudit de Fontaine. Et aprez, a pareil jour qu'il decedera, ainsy que plus au long est contenu au contract de laditte fondation, passé pardevant nottaires Roiaux a Amiens au Registre de Fr. de Bacq, le* 27e *x*bre 1607. *Requiescat in pace.* »

Dans la seconde moitié du XVIIe siècle, le curé de Notre-Dame ne venait en cette église que les fêtes et les dimanches pour le service paroissial et lorsqu'il y avait des fondations à acquitter. Le reste du temps il disait la messe dans la chapelle du seigneur. L'abbé de Saint-Fuscien avait le patronage et dîmait avec l'abbesse du Paraclet d'Amiens. La cure valait 600 livres, et la fabrique avait 260 livres de revenu (1).

Il existait dans cette paroisse une confrérie de la Sainte Vierge dont nous voyons le *bastonnier* rendre ses comptes le 15 avril 1635.

Ade de Boves, femme du fondateur de l'abbaye du Paraclet, avait fondé dans cette église, outre son obit, une messe le

---

deux premiers renferment les comptes de la paroisse Notre-Dame, de 1622 à 1737. On y trouve aussi des inventaires des biens, meubles, ornements, etc. Une liste des obits qui s'y chantaient, etc. Le troisième contient les comptes de la fabrique de Saint-Nicolas, de 1692 à 1729. Les bornes restreintes de notre travail ne nous permettent d'y faire que quelques courts emprunts, mais nous les signalons d'une manière spéciale aux futurs historiens de Boves.

(1) Le P. Daire. — Un manuscrit de la fin du XVIIe siècle porte pour revenu de la fabrique 194 liv. 12 s. en terres et rentes.

jour de saint Vincent qui, dit le registre du XVIIe siècle, *doit encore estre payée par les sindics et tenanciers du bien de la ville de Boves.*

Le P. Daire nous apprend que la croix qui servait aux processions paraissait du XIIIe siècle ; nous ne trouvons que cette désignation dans l'inventaire des meubles et ornements de la fin du XVIIe siècle :

« Item deux croix de cuiure et une autre faitte a l'antique. »

Nous voyons comme curés de Notre-Dame de Boves :

Nicolas Flamen, en 1622-1635 ;

Firmin Senault, chapelain de la cathédrale d'Amiens, 1637-1671, mourut le 29 juin 1671 ;

Louis Caron, maître-ez-arts et gradué dans l'Université de Paris, 1669-1704 ;

François Souhait, 1705-1736. Il eut des difficultés avec les marguilliers qui refusaient de lui payer les honoraires que la fabrique lui devait ; l'autorité diocésaine dut intervenir et les y contraindre.

L'église Notre-Dame de Boves fut démolie, en 1823, pour cause de vétusté ; depuis longtemps on n'y célébrait plus l'office divin, de crainte d'accident. Dans le côté faisant face au village, on voyait, au-dessus d'une gresserie assez élevée, une pierre assez large sur laquelle était représenté un bœuf, armes parlantes, dit-on, des premiers seigneurs du pays (1).

L'église de Saint-Nicolas n'offrait pas non plus de bien grandes curiosités ; on y voyait des vitraux représentant saint

(1) *Promenade d'Amiens à Boves*, précitée.

Nicolas qui apaise une tempête, et la Cène, assez bien peints, dit le P. Daire. Sur la muraille était, représenté Noël de Fontaine, sergent à cheval de la baronie, avec sa famille (1).

Le prieur de Boves nommait à la cure, il dîmait avec l'abbé de Saint-Fuscien, l'abbesse du Paraclet, l'Hôtel-Dieu, la maladrerie de Boves et le curé, qui chacun avaient une gerbe sur cent. La fabrique avait 180 liv. de revenu ; les chapelles de Saint-Nicolas et de Saint-Vincent avaient pour patron l'abbé de Saint-Fuscien (2).

Nous avons trouvé les noms de curés suivants :

Jean Lemaire, 1670 ;

Jean Lefort, 1695-1696.

François Caron, bachelier de Sorbonne, 1697-1729.

Il y avait encore à Boves un prieuré dit de Saint-Aubert, situé au sommet de la falaise, un peu au-dessous du château. Il avait été fondé par les anciens seigneurs de Boves ; il s'était formé d'un détachement du prieuré de Lihons-en-Santerre, et le prieur en était patron. L'abbaye du Paraclet devait annuellement, par accord de 1271, douze muids de blé au prieur de Boves, qui distribuait aux pauvres chaque année, le Jeudi-Saint, quatre muids de blé convertis en pain.

Le prieur avait haute, moyenne et basse justice sur les

---

(1) Le P. Daire. *Hist.* MS. *du doyenné de Fouilloy*, p. 30. — Cette indication nous a un moment fait supposer que l'inscription relatée dans le registre de la paroisse Notre-Dame comme ayant existé dans la chapelle Saint-Nicolas de cette église, dut se rapporter à l'église paroissiale de Saint-Nicolas, mais nous avons ensuite trouvé l'obit, mentionné dans l'inscription, sur la liste de ceux qui étaient célébrés à Notre-Dame de Boves. Il est à croire que Noël de Fontaine fit une fondation semblable dans chacune des paroisses de Boves.

(2) Le P. Daire. *Hist.* MS. *du doyenné de Fouilloy*, p. 30.

terres de sa dépendance. Son revenu était d'environ 2,000 livres (1).

Jean Glachard, vicaire général de Soissons, était prieur en 1482.

Jean de Fereberge, abbé de Moreuil, l'était en 1512.

Jean du Croiset comparaît, comme prieur de Boves en 1567, à l'assemblée pour la rédaction des coutumes locales.

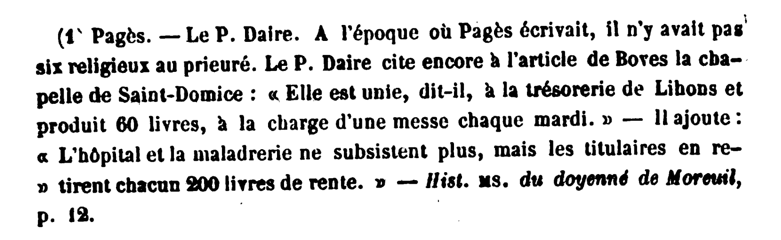
Antoine Durand, chanoine d'Amiens, aumônier du duc d'Orléans, eut le prieuré par arrêt du Parlement du 12 avril 1661.

M. Moreau était prieur à la fin du XVIIe siècle.

Charles Salmon,

de la Société des Antiquaires de Picardie.

(*La fin prochainement*).



(1) Pagès. — Le P. Daire. A l'époque où Pagès écrivait, il n'y avait pas six religieux au prieuré. Le P. Daire cite encore à l'article de Boves la chapelle de Saint-Domice : « Elle est unie, dit-il, à la trésorerie de Lihons et produit 60 livres, à la charge d'une messe chaque mardi. » — Il ajoute : « L'hôpital et la maladrerie ne subsistent plus, mais les titulaires en re- » tirent chacun 200 livres de rente. » — *Hist. ms. du doyenné de Moreuil*, p. 12.

RAMBURES.

(CANTON DE GAMACHES.)

(4e Article.)

Ces escaliers, si nous laissons de côté les pièces latérales à la salle des gardes, la salle à manger, etc., nous conduiront d'étages en étages dans les parties hautes du château. Nous pouvons compter cinq de ces étages sans parler des souterrains et des cuisines superposés. A chacun de ces étages la même distribution intérieure se reproduit ou à peu près. Au-dessus de la salle des gardes, le salon, au-dessus du salon la bibliothèque, etc.; c'est dans cette dernière pièce qu'à été disposée contre les murs une collection de portraits, pour la plupart portraits de famille ou tombés probablement dans la maison par des alliances ou des relations de services ou d'amitié. Ces portraits sont numérotés et les numéros reportés sur une feuille que vous présente le conducteur, vous apprennent, avec quelques explications de fonctions ou d'histoire, les noms des personnages représentés. On distingue parmi ces portraits ceux qu'à déjà relevés M. Dusevel dans sa lettre à M. Boucher de Perthes: « *Robert de Clermont*, maréchal de Normandie, tué dans la ruelle du lit du Dauphin, depuis Charles V, lors d'une émeute dirigée par le

(1) Voyez la *Picardie* de 1857, page 198, et 1858, page 299 et 362.

prévôt Marcel, en 1357 ; *Blaise de Montluc*, maréchal de France, mort en 1576 ; *Charles sire de Rambures*, dit le *brave Rambures*, gouverneur de Doullens et du Crotoy, chevalier des ordres du roy, mort des blessures qu'il avait reçues à la bataille d'Ivry ; *Bussy d'Amboise*, assassiné au château de Montsoreau, pour cause de jalousie ; *Rénée de Boullainvillers*, femme de Charles sire de Rambures ; *Marie-Thérèse de Mesme*, marquise de Fontenilles, femme de François de la Roche, marquis de Fontenilles, seigneur et héritier de Rambures, par extinction de cette noble maison ; *la marquise de Sablé*, fille de Louis-Antoine de La Roche, marquis de Rambures, colonel du régiment de Navarre, qui recueillit avec un soin digne des plus grands éloges les monuments funèbres des Rambures que contenait l'église des religieux Minimes d'Abbeville ; *le maréchal de de Turenne*, portrait original donné par le maréchal lui-même à M. de Saint-Hilaire, lieutenant-général d'artillerie et son ami, tué au même combat ; *le président de Mesme*, premier président du parlement de Paris, chevalier des ordres du roy dont la fille avait épousé François de la Roche, marquis de Fontenilles, etc. (1). »

Auprès du salon éclairé par deux immenses fenêtres creusées « à grand peine » dans la profondeur des murailles, vous trouverez dans chacune des tours un petit escalier « d'une architecture merveilleuse, tournoyant, sombre, éclairé seulement par de longues et étroites ouvertures qui servaient aux archers pour lancer leurs flèches sur les assaillants (2). »

C'est à la hauteur ou à peu près à la hauteur de la

(1) M. Dusevel, lettre à M. Boucher de Perthes. Mémoires de la Société d'Émulation.

(2) Ms. de Rambures.

bibliothèque, que court la galerie fermée qui a vue sur la campagne par d'étroites lucarnes, garnies aujourd'hui de vîtres de couleur, et qui présente sous nos pieds l'ouverture des anciens machicoulis, interceptés maintenant par un carreau épais de verre.

Nous ne pouvons oublier dans les parties hautes la tour de l'horloge et la chambre où loge du guetteur qui, sous la dernière ardoise, domine tout le château.

Cette tour de l'horloge ou du beffroi, plus haute en effet que toutes les autres, non ronde mais pentagonale, s'élève contre les autres grosses tours, protégée par elles, et un peu plus à l'intérieur du château. Un des pans de cette tour descend droit dans la cour contre le perron de pierre qui donne accès au vestibule ou à la salle des gardes.

Un escalier qui se rétrécit nous conduit, dans la partie la plus haute de cette tour, à la chambre du guetteur dite aussi chambre du nain. Cette chambre — nous reprenons la description encore exacte écrite par M. du Casse — « était percée de quatre petites fenêtres, dirigées chacune vers un des points cardinaux, donnant ainsi la faculté de plonger de tous les côtés dans la campagne et de voir au loin ce qui pouvait s'y passer. La chambre dont nous parlons affectait comme le reste du beffroi, la forme pentagonale. Elle était si peu élevée qu'un homme debout n'aurait pu s'y tenir, et si étroite qu'elle ne permettait pas à plus de trois soldats d'y rester même assis. Un soudoyer du sire de Rambures — nous rentrons un peu dans le roman, — y veillait jour et nuit, ayant à ses côtés un cor pour avertir qu'on demandait l'entrée du castel ; et sous la main la cloche d'alarme pour les circonstances graves qui pouvaient nécessiter son emploi. L'exiguité de ces espèces de réduits, dans les manoirs sei-

gneuriaux, avait sans doute fait penser que, dans le principe, ils étaient habités par ces nains si à la mode pendant un certain temps auprès des hauts et puissants ducs, comtes ou barons. De là le nom qu'on leur avait donné de chambres du nain. Le fait est que celle de Rambures, vue du fossé, aurait pu passer à plus juste titre pour l'aire d'un vautour que pour le logement d'un être humain. »

« La loge du guetteur, ainsi que le fait remarquer M. Dusevel (1), est devenue un belvéder dont les fenêtres sont garnies de verres de couleur, et d'où l'on découvre une plaine immense. »

Si de la loge du guetteur nous redescendons dans les profondeurs du château, nous visiterons des souterrains curieux. L'escalier qui nous y conduira est pratiqué près de la salle des gardes.

« La salle *des Gardes*, dit M. Dusevel (2), donne accès dans les souterrains. Ces souterrains sont si vastes qu'ils pourraient contenir une garnison entière. On y trouve des boulangeries, des écuries, des puits, des cachots, et de ces terribles *oubliettes*, que l'on craignait tant sous le régime féodal. L'escalier conduisant aux souterrains communique avec d'autres escaliers tournants qui sont placés dans les tours. »

Nous avons parcouru ces escaliers pour visiter les parties supérieures du château, nous ne nous arrêterons donc plus qu'aux ombres du sous-sol.

Il faut dire que ces souterrains, bien qu'au-dessous du niveau des gazons du parc et des bords extérieurs des fossés,

---

(1) *Le Département de la Somme, ses monuments anciens et modernes*, etc.
(2) Ibid.

sont cependant bien au-dessus du fond de ces fossés à l'exception des derniers caveaux, de quelques pieds plus bas à peine.

La première pièce que nous trouvons en descendant sert aujourd'hui de cuisine. Là sont les oubliettes.

« Les oubliettes, dit Dulaure, étaient des cachots humides, obscurs, où mouraient sans aucune consolation, ceux qu'on y plongeait (1). »

Les paroles du récriminateur Dulaure n'ont ici rien de plus sinistre que le lieu.

« Les oubliettes du château de Rambures (2), formées par une fosse circulaire creusée dans le souterrain, avaient des murs en briques et un sol toujours humide. Aucune ouverture ne permettait au jour de pénétrer à l'intérieur. La clef de voûte était remplacée au sommet du dôme par une trappe de trois pieds carrés environ. Si l'on veut avoir une idée aussi juste que possible de ces oubliettes, qu'on se figure une sphère d'un rayon de huit mètres, creusée et coupée par un plan horizontal passant par son centre. Lorsqu'un patient devait y périr, on l'y jetait par la trappe, puis on l'abandonnait aux tortures horribles de la faim et de la soif.

« Les oubliettes du château de Rambures existent encore telles qu'elles étaient à l'époque de notre récit (1430) et telles que je viens de les décrire. L'ouverture en est située au centre même des cuisines ; et, chose très singulière, on a tout récemment pensé à utiliser ce noir et humide cachot pour en faire une glacière qui conserve la glace un temps infini.

(1) *Histoire de Paris*, t. IV.

(2) Rambures par Albert du Casse.

» La chronique prétend qu'on a trouvé plusieurs fois dans ces oubliettes, des ossements humains, et aussi une cuirasse très ancienne et très lourde, que l'on peut voir dans les archives du château. »

Une partie de ces souterrains au-dessous de la cuisine a servi autrefois, dit-on, d'écuries, et cette supposition, loin d'être invraisemblable, ne présente rien au contraire que de très probable. Où les chevaux du château et des écuyers eussent-ils pu être mis à l'abri des assiégeants en cas d'attaque, si ce n'est dans ces souterrains ouverts sur les fossés du château et fermés par de fortes grilles de fer croisé. Comme on le voit encore maintenant, des anneaux pour attacher les licols sont scellés dans les murs.

« Rien d'ingénieux comme la distribution de ces écuries dont on a fait des caves depuis qu'on a ajouté des dépendances au château. Le terrain avait été ménagé de telle sorte, que, par des pentes insensibles, un cheval pouvait parcourir très facilement plusieurs souterrains situés à des étages différents ; de cette manière on avait la faculté de donner place à plus de deux cents chevaux dans le castel même (1).

» Tous deux — les personnages du roman — (2), pénétrant de la salle des gardes dans la tour de l'est, se mirent à descendre en silence un escalier raide et étroit, lequel après une centaine de marches, les conduisit dans un souterrain voûté, vaste, humide et sombre. » (Suivant l'auteur du roman c'était sous ce souterrain, à travers plusieurs portes et grilles de fer que l'on se rendait du château de Rambures à

(1) Rambures par Albert du Casse.

(2) Ibid.

la vallée de la Bresle ; le souterrain débouchait près de cette rivière).

« Outre ce souterrain, poursuit l'auteur, Rambures avait plusieurs galeries plus courtes qui existent encore aujourd'hui et qui se terminaient sur le fossé de la seconde enceinte par des meurtrières. »

Tout en nous servant des extraits qui précèdent, nous devons faire quelques réserves et relever quelques exagérations, telles que la garnison entière qui, suivant M. Dusevel, pouvait tenir dans les souterrains, les deux cents chevaux de M. du Casse et la profondeur même que ce dernier donne aux souterrains. On sait de quel petit nombre d'hommes se composaient, même en temps de guerre, les garnisons des châteaux-forts tant en Vimeu qu'en Ponthieu.

Le château de Rambures est merveilleusement conservé ; il vivra encore des siècles. Chaque année un certain nombre de désœuvrés badauds, visant au tourisme ou à l'antiquaillerie, viennent promener leurs bonnes remarques dans les vieux escaliers, dans les vieilles salles rajeunies ; mais quelquefois aussi la poésie visite le témoin des âges et des batailles. Victor Hugo, portant dans sa tête les burgraves, a parcouru et dessiné ces tours, cousines lointaines des *burgs* du Rhin ; M. Charles Louandre, préludant à ses études sur le moyen-âge par la poésie et par l'amour des monuments sortis de notre sol, a dessiné aussi le vieux manoir dans ses *Souvenirs et paysages*.

Respecté par le temps, la guerre et les orages,
Avec son gros donjon tout noirci par les âges,
Ses souterrains, ses ponts-levis,
Ses tours et ses machecoulis,
Là je vois s'élever le château de Rambures.

Il est debout sombre avec ses créneaux,
Ses écussons et ses barreaux,
La salle où les guerriers suspendaient leurs armures.
Il est debout avec ses murs épais
Où s'endormait la balle, où frappaient les boulets.
Il est debout avec sa galerie,
Et sa chapelle et les portraits
De ses héros, honneur de la chevalerie,
Dont le bras valeureux défendit la patrie
Contre les léopards anglais.
Ils sont là tous rangés sur les larges murailles
Avec leur longue épée et leur cotte de mailles ;
Et l'on croirait qu'il vont encor
Quitter, pour s'élancer au milieu des batailles,
Leurs vieux cadres poudreux aux arabesques d'or.
L'un aux champs de Verneuil fit de grands coups de lance ;
L'autre aux champs d'Azincourt a trouvé son tombeau.
Famille de héros ils mouraient pour la France
Et dans la nuit des temps se cachait leur berceau.

Des artistes en outre, de simples curieux, ont souvent dessiné le château de Rambures ; beaucoup de leurs dessins ont été gravés ou lithographiés. M. Macqueron en possède plusieurs. Lui-même a dessiné, en 1855, la chapelle sépulcrale de la famille de Fontenilles, chapelle élevée dans le parc.

(La suite à un prochain numéro).

E. PRAROND.

ANALECTES PICARDS.

(SUITE *.)

Sommaire. — Quelques noms picards en 1789. — Armoiries de Ham et de Roye. — Jeux d'enfants. Singulière formule. — Fragments d'un poème sur Ham et ses environs. — Comment voyageaient nos grands-pères. — Auberges et Hôtelleries picardes, au XVIII[e] siècle.

XVI.

Des noms en 1789.

A cette époque, et de nos jours encore, la plupart des noms du Tiers-Etat de Ham sont des noms de servage:

Bacquet, (*le gardien du bac*). — Bertaux, (*l'homme du baron*). — Bovelles, (*le gardien des bœufs*). — Chevreux, (*le gardien des chèvres*). — De la porte, — Du Bac, — Du Château, — Du Four, — Du Moustier, (*Du manoir*). — Fournier, (*le gardien du four*). — Guide, — Lefebvre, (*l'homme attaché aux armures*). — Lescuyer, — Louvet, (*le louvetier*). — Poëte, (*attaché à la glèbe*) (1): — Quin, (*droit féodal*). — Serf, — Varlet, Vasset, (*Vasseur, Vavasseur*). Vilain. etc. etc.

(*) Voir la *Picardie*, 1858, VII[e] livraison, pag. 108 et suiv.

(1) Dès le XV[e] siècle, nous trouvons des cultivateurs de ce nom dans les actes publics. De nos jours encore ce nom est porté par des cultivateurs.

Ou des noms de métiers, annonçant déjà plus d'indépendance. Ils sont en plus grand nombre :

Barbier. — (Boucher, Bouchy, Bouchery). — Boulanger. — Caron, (*charron*). — Cellier, (*gardien du vin*). — Cuveiller. — Cordier. — Charpentier. — Du Chaume. — (Hagnier, Hannier, Anier). — Jongleux, (*ménestrel*). — Le Brasseur. — Le Mercier. — L'Escrivain. — L'Hoste. — (Loisel, Loiseau). (*l'Oiseleur*). — Maréchal. — (Marchand, Marchandise). — Meunier. — Parmentier. — Peltier. — Péqueux, (*le pêcheur*). — Pottier. — Serrurier. — Soyer. — Sellier. — Teinturier. — Tourneur. — Tondeur. — Taillandier. etc. etc.

Ces noms nous donnent une idée de l'industrie de nos provinces au moyen-âge. Il serait facile en recherchant l'étymologie de ces mots, de savoir quels sont les métiers d'origine gauloise ou germanique, ceux introduits par les Romains, ou les Arabes, ou ceux qui naquirent des progrès de la civilisation ; car la langue romane n'est pas une décomposition latine, mais la transformation d'une langue au service de besoins nouveaux.

Ou des noms venant d'un défaut physique ou moral, d'une qualité, d'une démonstration constatant l'identité d'un individu ; d'un sobriquet, d'un nom de *bretèque*, etc. Ces noms sont les plus anciens et l'étymologie en est des plus utiles à nos antiquités nationales. Ils sont nombreux :

Barbillon. — Bidet. — Cagneux. — Caignard. — Camus. — Coiffard. — Coquin. — Courtin. — Du Vert. — Foiesne, (*fouine*). — Gay. — Gourdain. — Josselin, (*petit Josse*). — La Caille. — L'Allouette. — Lardez. — Le Bègue. — Le Blond. — Le Bœuf. — L'Agneau. — Le Bon. — Le Borgne. — Le Cat. — Le Quien. — Le Cocq. — Le Gras. — Le Gris. — Le Gros. — Le Jeune. — Le Noir. — Le Roux. — Le Pot. —

Le Vert. — L'Image. — Jacquelet. — (Lagace. Lagache). — Le Blanc. — Malin. — Marié. — Matra. — Maillet. — Modeste. — Parré. — Perdrix. — Pioche. — Poulain. — Prudhomme. — Quien. — Ramon. — Regnard. — Rondeau. — Rossignol. — Rousselle. — Roussel. — Rousseau. — Sauvage. — Sardine. — Taupin. — Violette. etc. etc. (1).

Ou des noms tirés de la situation territoriale, nous annonçant déjà des droits plus stables, une propriété mieux assise et plus de rapports des hommes les uns avec les autres que dans ceux que nous avons cités en premier lieu :

Bocquet. — Bocquillon. — Bosquet. — Boitel. — Beau*court*. — Boinet. — Carrière. — (De la Fontaine. — La Fontaine. — Fontaine. — Des Fontaines). — De la Croix. — (De Lian*court*. — Lian*court*). — (Des Fossez. Du Fossé.) — (De l'Epine. — L'Epine. — L'Epinoy. — De l'Epinoy). — De ly *mont*. — Du Bois. — Du Breuille. — Du Ceiller. — Du Fournil. — Du mont. — (Du Moulin. — Des Moulins). — Du

---

(1) Les seigneurs ont aussi des sobriquets pendant le moyen-âge. *Le Borgne*. — *Tête d'étouppe*. — *Au long cou*. — *A la belle barbe*. — *A la hache*. — *Forte épaule*. — *Le sorre* ou *le sor*. (Le Roux). — *Le Baveux*. — *Pied de loup*. — *De Malleterre*. — etc. Mais à ces sobriquets ils ajoutent le nom de leurs patrons : Baudhuin, *à la hache*; Guillaume, *tête d'étouppe* ; Odon, *pied de loup* ; tandis que le serf ou le paysan ne sont connus que par leurs sobriquets, ou leurs qualités, ou défauts. Ils n'ont point de terre comme le seigneur, portant point de noms à ajouter aux leurs. Qu'il soit borgne, le serf, il s'appellera *le Borgne*; qu'il lui vienne un enfant roux, son fils s'appellera *le Roux*, ainsi de suite. Ce n'est qu'après les seigneurs que les gens de métiers joignirent des noms de baptême à ces appellations. L'église les leur donnait bien, mais ils furent longtemps sans les porter.

Nous avons pris tous ces noms et ceux des autres catégories dans les actes publics du temps, dans les archives de la mairie de Ham et dans les cahiers pour les états généraux de 1789.

Puits. — De la Rivière. — De la Censerie. — Du Flot.— Des Champs. — Du Fief. — De la Motte. — Du Charme.— (Du Jardin. Des Jardins).— Du Pont.— Du Cimetière.— Du Chemin.— De la Tourbe. — Marville. — Moulin. — (De la Neufville. Neufville. — Viefville.— De la Ville.— Villette). etc.

Quelques-uns de ces noms annoncent une dépendance féodale plus relevée que celle des noms que nous avons cités en premier lieu :

Baron. — Châtelain. — (Chevalier. — Le Chevalier). — (Comte.— Le Comte).— Le Clerc — Le Duc.— (Prevôt.— Le Prévost.) Topin. Ces noms sont en petit nombre et se bornent à ceux que nous citons.

Ceux qui rappellent les priviléges communaux sont aussi en fort petit nombre :

(Mayeur.— Le Mayeur.— Le Maire).— L'Eleu (*l'Elu*).— Beffroi.— Bourgeois.— Sergent.— L'Eschevin.

Deux noms rappellent la royauté, mais *les Fous de Ham* ont dû passer par là :

Le Roi.— Le Prince.

Il en doit être ainsi de :

L'Evêque.

Quatre noms rappellent l'étranger :

Flamant.— Poitevin.— Picard.— Bourguignon.

Un nom rappelle une fête de l'église :

(Toussaint. Touzain).

Il y a peu de noms marqués au coin du moyen-âge, de ceux qu'on retrouve dans les chroniques:

Baudrin.— Bernard. — Ancelin. — Asselin. — Allart.— Foucart.—Holwicq.— Hébert. — Gérard.

On voit que la race conquérante est absorbée en partie.

Plus de *Clérembauld,* — de *Bouchard,* — d'*Odon,* — de *Hues,* — de *Wibert,* — d'*Iribert,* — de *Guy,* — de *Ricuin,* — de *Warnier,* — de *Raoul,* — d'*Anselme,* — de *Eudes,* — de *Baudhuin.* — de *Hildebrand.* — de *Gerbert.* — de *Lyndulphe,* — de *Léodegard,* — d'*Adélard,* — de *Udo,* — d'*Ansfride,* — de *Walter,* etc. qui sont si communs dans nos actes publics du moyen-âge, et s'il nous reste encore quelques-uns de ces noms nous les avons pris dans le calendrier, plutôt qu'hérités, l'Eglise en ayant canonisé plusieurs.

A peine nous reste-il quelques noms de servage des temps voisins de la conquête et qui étaient encore très communs aux XIIe et XIIIe siècle, tels que *Walter,* — *Hugo,* — *Corlin,* etc.

Quant aux autres, à l'appellation germanique, *Méllovic,* — *Teudowin,* — *Edoveife,* — *Mélliaric,* — *Téneurtole,* — *Césurnic,* — *Sygenilde,* etc. ils ont complétement disparu.

Nous ne retrouvons plus au complet les noms gallo-romains ; mais ici le fait est explicable ; ceux qui les portaient sont devenus esclaves, ou les gens du seigneur, à part les puissants qui confondent leurs intérêts avec ceux des conquérants et qui font alliance avec eux. Ils s'appellent de leurs métiers, de leurs qualités, de leurs défauts, des attributs de leur servage, des lieux de leur habitation et ce sont ceux-là mêmes qui forment le Tiers-Etat en 1789. Ce sont ces mêmes hommes, aux noms vulgaires et significatifs, que nous voyons à cette époque revendiquer la *Gaule,* leur vieille patrie, et rompre à jamais avec l'élément germanique.

« *Il y a autant de différence entre nous et le Tiers, qu'entre le maître et le valet,* » avait dit la noblesse aux Etats-Généraux de 1614, où le Tiers avait dû faire ses représentations *à genoux ;* et de nouveau elle s'écriait qu'il

était impossible que le roi consentit à humilier cette brave noblesse qui avait versé tant de sang pour les rois, ce à quoi la foule indignée répondit : « Et le sang du peuple est-il donc de l'eau ? »

Aussi, aura-t-elle beau réclamer ses priviléges, la noblesse, et dire que *tous les rapports sont changés depuis la conquête et que la vraie noblesse est du côté des conquérants.* On lui répondra que la noblesse que l'on tient des Gaulois et des Romains, vaut autant que celle que l'on tient des Sicambres et des sauvages sortis des forêts de la Germanie. Eh quoi ! il n'y a de noblesse que pour les conquérants ! « *Eh bien !* — lui criera Sieyès, — *nous vous ferons passer de l'autre côté ; le Tiers redeviendra noble en redevenant conquérant à son tour.* »

O vieux noms de nos pères ! que de choses ne rappelez-vous pas à notre mémoire !

(L. P. *Recherches sur Ham et son canton.*)

LÉON PAULET.

(*La suite au prochain numéro*).

CHRONIQUE UNIVERSELLE.

Le Congrès scientifique de France après avoir, il y a quelques années, visité nos villes du Nord s'est installé pour quinze jours à Auxerre, et y a porté la lumière civilisatrice de ses discussions animées et enchanteresses... On ne s'occupe pas assez chez nous des tendances et de la mission du Congrès scientifique, appelé à régénérer par ses travaux, les sciences, les lettres, les arts, et les mœurs de nos Provinces !... En effet, le Congrès scientifique est appelé parmi nous aux plus hautes destinées. Le régime parlementaire, qui jadis faisait en France et la gloire de nos orateurs et les perturbations du monde éternellement en délire, n'étant plus de notre époque, ou plutôt ayant été refoulé par elle, avait besoin d'un successeur dont la puissance se fit sentir partout, dans les recoins les plus inexplorés de nos départements, dans le fin fonds de nos provinces, dans nos bourgades et dans nos villes. La Tribune étant muette, les journaux et les livres marchant dans la voie de la décadence, dans cette voie qui conduit à l'abîme, appelaient à grands cris à leur secours la science universelle ; c'est-à-dire les lumières de nos savants en général, de nos artistes, de nos poètes, de nos écrivains disséminés çà et là, et s'étiolant alors dans l'isolement et dans la décrépitude, comme la simple fleur s'affaisse sur sa tige et s'apprête à mourir, quand le soleil, cet emblême vivifiant des mondes spirituels et matériels, lui refuse sa lumière et sa chaleur !...

Le Congrès scientifique, prenant la place de cette Tribune autrefois si brillante, est appelé à la remplacer dignement par des discussions moins creuses et plus salutaires au bonheur de l'humanité. Cette savante assemblée, renouvelant les traditions dont nos pères ont fondé l'histoire, sera tôt ou tard le véritable pouvoir scientifique, la réelle et grande Académie-Française, l'utile et brillante Tribune appelée à délibérer sur les seules choses qui grandissent et honorent l'humanité !...

Quels sont en effet les besoins de notre époque ?

Nous demandons surtout à grands cris la lumière, la science, l'instruction et le progrès, dans nos Provinces !...

Qui nous donnera ces enseignements sublimes, si ce n'est le Congrès scientifique lui-même, joignant à la gravité de ses leçons, l'agrément de ses séances générales qui, si elles ne sont pas ***pour tous*** une Tribune scientifique et littéraire, n'en deviennent pas moins un foyer de propagande, appelé tôt ou tard à embraser toutes les intelligences !...

Nous demandons la lumière !

Eh ! qui peut mieux l'amener parmi nous en gerbes de feu, en auréoles resplendissantes et pures, que ces membres dévoués à la science, qui s'arrachent à leurs préoccupations, qui quittent leurs foyers et leurs familles pour venir siéger dans nos départements, dans ces assises nouvelles, et nous apporter de tous les points de nos Provinces françaises, leur parole chaleureuse et convaincue, leurs enseignements épurés au creuset de la science, leurs discussions animées et lumineuses, desquelles la lumière jaillit en gerbes éclatantes !...

Qui peut mieux apporter parmi nous cette lumière civilisatrice que ces savants universels pour qui les ténèbres sont les limbes qui retiennent éternellement l'humanité et voilent à ses yeux les brillants horizons de la terre promise !...

Nous appelons la science dans nos départements et nulle assemblée, mieux que le Congrès scientifique, n'est à nos yeux plus à même de l'apporter dans nos provinces, de la fonder parmi nous, et de baser sa puissance sur nos besoins comme sur nos inspirations futures !...

Nous cherchons l'instruction, car nos Provinces sont encore sous le faix des croyances primitives ; nos habitants sont encore imbus des vieux préjugés, et nos peuples sont encore depuis le commencement des âges dans l'ornière de la routine et sous le cauchemar des superstitions !...

Que l'instruction s'empare de toutes les intelligences, qu'elle plante son drapeau sur tous les minarets de nos Provinces, et les guerres intestines, les malheurs et les revers de l'humanité, seront impossibles !... Les peuples comprenant leurs droits et leurs devoirs seront les premiers à respecter les devoirs et les droits de leurs semblables, à s'aimer les uns les autres, à s'entr'aider mutuellement, à former la meilleure des sociétés humaines !...

Alors, l'***association agricole et industrielle qui est un des moyens de***

succès en agriculture et en industrie, (1) ne sera plus une fiction et une vaine parole retentissant sous les voûtes de la salle des séances du Congrès scientifique, mais une grande et palpable réalité qui fera le bonheur et la richesse de la société....

Nous voulons enfin le progrès, car c'est lui qui doit transformer l'humanité ! c'est en passant par son creuset magique, que les sciences et les arts, les industries et les inventions, les lettres et les philosophies, seront appelés à régénérer le monde ; c'est-à dire à ramener au *Bien*, au *Vrai* à l'*Utile*, les hommes qui suivent le courant de leurs idées, de leurs superstitions, de leur routine abrutissante et ruineuse ; c'est-à-dire en infiltrant dans nos cœurs ce fluide du *Grand*, du *Beau*, du *Sévère*, qui doit faire de nous une nation puissante, non seulement une France à la tête de toutes les sociétés humaines, mais une France libre, prospère, humanitaire ; une France commandant le respect et l'admiration, non pas seulement par ses armes et ses canons, mais par sa science, par sa civilisation, par son humanité !...

Cette mission est belle !

C'est celle du Congrès scientifique de France, qui l'accomplira par ses travaux, ses pérégrinations, ses enseignements ; dans toutes les provinces où il portera ses assises ! Partout un rayon de lumière projètera sa clarté lumineuse sur les contrées visitées par ses membres ! Partout on se souviendra des grandes et belles discussions agitées dans son sein, et partout on formera des Congrès départementaux se réunissant plusieurs fois chaque année, et se préparant à porter leur lumière dans le congrès général que nous avons applaudi cette année à Auxerre, imitons la courageuse initiative du fondateur du Congrès scientifique, M. de Caumont, qui aura bien mérité dans l'avenir les couronnes de la postérité !...

Nous proposons de fonder dans tous les départements un Congrès scientifique, et le département de la Somme, si riche en savants, en écrivains et en poètes, serait certainement à même de fonder une de ces assemblées pouvant rendre au pays de grands services, en portant ses assises tous les trois mois, tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre du département, et se préparant à réunir ses lumières pour la séance du Congrès général de France...

---

(1) Décision du Congrès Scientifique.

Mais revenons à celui-ci, et disons en quelques pages les travaux sérieux qu'il a élaborés dans la ville d'Auxerre, fière à jamais des nobles enseignements dont elle a eu le bonheur de goûter les prémices.

Le Congrès s'est ouvert sous la présidence de Mgr l'archevêque de Sens. Après les discours mondains échangés entre la ville et les savants du Congrès, M. Challe, secrétaire-général de cette assemblée, a prononcé un discours admirable où la science se mêlait à l'histoire, et où la gracieuse amabilité se joignait à l'érudition. L'orateur a trouvé des paroles chaleureuses pour les grands hommes qui se sont illustrés à Auxerre. Il les a montrés tour à tour calomniés, insultés, et gémissant sous les terreurs et les vengeances des ennemis éternels du *Grand*, du *Beau*, et du *Bien* !... Il a rappelé surtout la mémoire de ce célèbre Jacques Amyot, qui fit trembler ses ennemis et ceux de la cause humanitaire, par ses écrits suborneurs, par sa conviction, par sa chaleur, dans l'attaque des fausses doctrines et dans la défense des principes immuables du christianisme et de l'humanité !...

N'oublions pas que nous écrivons spécialement pour le cher pays qui nous a vu naître, pour le Nord de la France si incompris encore et pourtant si puissant en dehors même de son agriculture, la premiere de l'Europe ! N'oublions pas de signaler les triomphes d'une Muse, chère à notre province, de la Muse du Nord, Mme Dénoix des Vergnes, de Beauvais (Oise), qui eut au Congrès scientifique un succès d'enthousiasme, dont nous aurons à vous répercuter les bravos !... Nous avons à cœur de vous dire les beaux succès de cette enfant de notre pays, au milieu de la Bourgogne qui l'admire, et de quelques insulteurs de sa patrie qui la dénigrent sans doute par jalousie, mais bien sûr par outrecuidance et par infamie. C'est la récompense qu'on doit attendre souvent de ses compatriotes, toujours jaloux de la gloire des grandes intelligences, et par conséquent disposés à les traîner à la claie infâmante du dénigrement et du mensonge. Nous avons voulu remercier cette Muse inspirée, cette femme de bien, d'avoir mis au service de la poésie et de la littérature, sa vie entière, sa fortune et son courage ! c'est là le propre des grandes intelligences, et l'avenir lui garde une place dans l'histoire poétique de notre belle Province.

Mme Dénoix des Vergnes a lu au Congrès scientifique de France une ode sur le *Retour de Crimée*, une poésie sur la *Prise de Sébastopol*, et nous sommes encore sous le charme de cette poésie entraînante, à la touche large et chaleureuse ! Mais où ce fut une ovation qui accueillit la

Muse du Nord, ce fut surtout quand elle a déclamé sa magistrale *Epître à P. J. Proudhon*, que l'assemblée applaudit à tout rompre, et que tous les journaux d'Auxerre ont fait connaître à leurs lecteurs en tout ou en partie, et qui n'est rien moins qu'un chef-d'œuvre palpitant d'actualité !... Quelques jours après, quand la savante assemblée alla visiter les grottes d'Arcys et les monuments archéologique de Vézelay, un Eldorado de la Bourgogne savante, Mme Dénoix des Vergnes fut invitée à redire au milieu des grottes et au fond des noires catacombes, son *Epître à P. J. Proudhon*, qui fut encore plus chaleureusement applaudie par tous ces hommes savants venus de tous les points de la France !... Nous ne saurions décrire l'impression que fit sur nous cette scène fantastique, ce plaidoyer poétique déclamé dans les noires solitudes des grottes, devant la foule des savants à demi cachés dans le pénombre et par la lumière vacillante des torches, c'était une véritable scène des enfers. La Muse du Nord avait ainsi l'air de la sybille de Cumes rendant ses oracles, et quels oracles, écoutez !...

Quel bruit inattendu s'élève dans l'espace !
Des siècles écoulés est-ce la voie qui passe ?
Est-ce un écho d'ivresse, un écho de remords ?...
Est-ce un funèbre glas, un roulement d'orage,
Des peuples soulevés est-ce le cri de rage ?
Est-ce un cri de sang ou de mort ?...

C'est votre voix, Proudhon ! c'est vous que rien n'explique !
Vous ! tour à tour fervent, impie et prophétique
Qui traînez sous vos pas, tant d'or et de limon !
Dans votre âme pourquoi ce bizarre mélange ?
Vous qui devez porter les attributs d'un ange
Pourquoi vous changer en démon ?...

Et partout dans cette sublime épître, c'est la même force, la même chaleur, la même poésie, le même enthousiasme poétique. Ah ! mais je suis fier d'avoir à signaler Mme Dénoix des Vergnes à l'admiration de notre pays, et nos concitoyens seront également heureux de ces succès, car ce sont les nôtres. La Muse du Nord sera désormais la fille de notre admiration !...

Pour être complet sur les faits et gestes de la Province, il faudrait

après avoir parlé du Congrès scientifique qui, par parenthèse, a décidé que les assises de l'année prochaine auront lieu à Limoges ; il faudrait, dis-je, vous dire un mot des fêtes illuminées dont la ville d'Auxerre a seule le secret. On sait que l'année dernière, à pareille époque, M. Alexandre Dumas assistait aux *Retraites illuminées* de cette ville de Bourgogne, et qu'il en a fait un compte-rendu qui a été lu partout avec avidité. Malheureusement, il est à peu près impossible de peindre la chose avec une plume. Imaginez-vous des costumes en papier peint et ouvragé finement dans lesquels on place des espèces de cuirasses entre le corps des hommes et le papier. Entre ce papier et cette cuirasse en fer blanc, sont des bougies qui éclairent tout le corps, et offrent à la vue charmée, des hommes tout en feu, des pieds à la tête. On en fait autant pour les chapeaux ou les toques indiennes, et là est le plus difficile de cet art merveilleux, qui ne se rencontre qu'à Auxerre, et que nos étrangers ont admiré avec des exclamations d'étonnements ! .. Il y avait dans le cortége des cavaliers, des fantassins tous illuminés des pieds à la tête ; on porte même l'art jusqu'à illuminer les cannes et les boutons des habits !... On a aussi remarqué un éléphant dont la charpente était en bois et en fer, et également illuminé. Cet éléphant était rendu avec une vérité saisissante, moulé sur la nature et sur la réalité. Rien ne manquait à ce bucéphale de l'Inde, pas même ses cornacs qui trônaient au haut d'un dôme illuminé, et eux-mêmes resplendissaient de lumière !...

Voici la *Cérémonie du Divouligaï*, une véritable scène des mœurs politiques de l'Inde, et qui était saisissante de réalité. Plus loin, voyez ce char du *Harem*, dans lequel les odalisques trônent majestueusement. Et celui des *Rajah* n'est-il pas tout aussi étonnant. Tout cela est illuminé, les éventails des femmes, les crinolines des coquettes, les colonnes de l'appartement indien, tout est fantastique et surnaturel.

Plus loin, voyez-vous ce temple qui s'élève sur ses colonnes de feu ?...

C'est celui de *Whisnou*, vous y voyez le dieu rendant ses oracles !...

Tout auprès viennent les *Jonques des Zémindars*, d'un style si oriental, et qui semblent glisser sur les plaines liquides en suivant leur dragon sacré.

C'est ici que se montrait la *Begum*, la vaillante et chevaleresque amazone de l'Inde, entourée de ses suivantes et de ses eunuques, sur son *palki* gracieux et d'un style tout oriental et charmant, aux

colonnettes sveltes et minces ornées de tous les tissus les plus riches imités par la verve artistique des artistes d'Auxerre, avec une science, une harmonie, un fini, dont nous nous plaisons à faire l'éloge. Ce *palki* était surmonté d'un dôme indien, également illuminé comme tout le reste, et tout était d'une hardiesse merveilleuse et rien de plus léger et de plus magnifique en ce genre, n'a été tenté nulle part, chez aucun peuple, et dans aucune capitale.

Si nous parlons en dernier lieu du char des *Natouwas*, c'est parce que nous considérons cette pièce comme le chef-d'œuvre de la *Retraite illuminée* des artistes d'Auxerre. C'est parce que toutes les formules admiratives ont été épuisées à sa vue, que nous nous arrêterons à sa construction. C'est surtout parce qu'il y avait une foule de difficultés à vaincre pour élever cette œuvre artistique que nous la signalons à l'admiration de tous ceux qui la verront, même par la gravure! Car nous croyons savoir que l'*Illustration* se propose de donner les dessins de cette *Retraite illuminée*, et alors tout le monde pourra se faire une idée bien faible encore de ce que sont en Bourgogne, et surtout à Auxerre, les fêtes de ce genre. Nous avons été frappé de la facture sérieuse du char des *Natouwas!* Quelle touche magistrale dans les dessins qui l'entouraient! Puis, quelle délicatesse dans les arabesques et quel agencement merveilleux dans les dessins divers qui surchargeaient les décors. Il y avait des têtes fantastiques illuminées qui vous donnaient le frisson, tant vous vous pensiez dans le royaume du démon, dans le monde des farfadets. Tout cela était de beaux travaux d'artistes; et au reste ne sont-ce pas des artistes que tous ces jeunes gens, ces organisateurs, ces membres de la corporation de l'art auxerrois, un art tout à part, d'une originalité puissante, d'un style sévère et grandiose; et par conséquent plus qu'admirable!...

Nous ne saurions vous dire quel effet surprenant ont produit sur les étrangers peu habitués à ces fêtes illuminées, tous ces hommes couverts de vêtements en papiers taillés avec le goût le plus pur des traditions, avec la délicatesse la plus charmante? Puis, ces trophées élégants, en constructions sveltes et hardies, ces groupes habilement ménagés; tout cela embelli, charmarré d'or et d'argent par l'illumination féerique, par ces flammes menaçantes qui, au lieu de faire la joie de tout un peuple, pourraient, en un instant, causer la destruction de toute une cité!...

Nous ne voulons, et nous nous refusons même à peindre la féerie qui a étonné les étrangers réunis à Auxerre pour le Congrès scientifique. Mais disons que rien d'aussi beau n'a été vu nulle part, et que cette *Retraite illuminée* était vraiment un chef-d'œuvre de fantasmagorie fantastique. Il fallait voir cet effet nouveau dans les rues de la ville d'Auxerre, quand le cortége tout en feu apparût tout à coup aux yeux de la foule impatiente. Puis, enfin, cet effet d'ensemble, cet effet magique, qui n'a fait que gagner, vu des anciennes fortifications, alors que le cortége tournait autour de la ville, tout cela au milieu des arbres et de la verdure, on se serait cru dans l'Inde, alors que les peuples accomplissent une de ces fêtes mystérieuses qui coïncident toujours avec quelque anniversaire de leur histoire!...

Nous nous arrêtons, car nous nous apercevons que notre *Chronique*, prend les vastes proportions d'un livre, et nous arrivons en quelques lignes, aux événements du moment!...

Nous étions en Bourgogne, partons en Italie, où l'on vient de faire à Ferrare une découverte qui intéresse au plus haut degré l'histoire de la peinture italienne. En restaurant l'église de la ville d'Aguscello, on s'aperçut, dernièrement, que la muraille plusieurs fois badigeonnée, présentait un luisant inaccoutumé. M. Sgherbi, peintre, voulut en connaître l'origine, et il enleva les incrustations de plâtre sur la muraille opposée. Des têtes se révélèrent, ensuite des figures entières, et enfin, on vit à nu une fresque formant plusieurs tableaux religieux représentant la naissance de la Sainte Vierge et de l'Enfant Jésus. La plupart des figures sont assez bien conservées. On prétend que cette peinture appartient à la fin du XIV[e] siècle. On fait maintenant tous les efforts imaginables, pour réparer et conserver ce monument d'art antique.

A Florence, on a trouvé aussi des peintures sous la couche de plâtre qui les dérobait au public, dans l'église des Carmes. Elles appartiennent à l'époque la plus lumineuse de l'école de Giotto, et l'on croit pouvoir les attribuer à Agnolo ou à Spinello Aretino qui travaillaient tous deux dans ce couvent. Elles représentent la cérémonie du baptême.

D'un autre côté les fouilles pratiquées dans les souterrains de la rue Saint-Jean-de-Latran, à Rome, ont mis à nu le pavé de l'ancienne église de Saint-Clément, ainsi qu'une partie du pérystile d'une nef. Quatre colonnes, dont une de vert antique, ont été découvertes. On a trouvé en outre une peinture représentant à ce qu'il paraît le martyre de Sainte-

Catherine, vous le voyez, l'Italie est en train de faire de grandes et belles exhumations artistiques !...

Revenons en France, les quatre statues qui décorent les piles du pont de l'Alma nous attendent, et implorent notre admiration. Celles du côté d'aval représentent un artilleur de la garde, celles du côté d'amont, un grenadier de la garde et un zouave de la garde, tous quatre en tenue complète de guerre. Les deux premières statues sont dûes à M. Auguste Arnault, elles sont énergiquement traitées, les types sont vrais, mâles et vainqueurs. Le grenadier et le zouave de M. Diébold, sont exécutés avec la conscience et le fini d'un artiste de l'ancienne école classique. Il y a là moins de fougue, de passion, de chaleur, mais ce n'est pas moins là la manifestation d'un talent réel et véritablement digne d'éloges.

Si nous n'avons pas parlé encore de l'exposition particulière de M. Lechesne de Caen, c'est que nous nous réservions de publier un article à part sur les œuvres et sur la protestation neuve de l'artiste Normand, protestation qu'il formulait en exposant seul, ses belles sculptures. Nous avions à signaler à ce sujet des observations particulières, et des considérations neuves sur ces sortes de protestations. En attendant nos raisons, disons des éloges à l'artiste un peu de notre pays, il les mérite. Son groupe, l'*Amour domptant les animaux*, a été admiré comme un chef-d'œuvre. Nous viderons prochainement la question pendante au sujet des œuvres refusées soit à la porte des expositions, soit dans les cabinets des éditeurs ou des directeurs de théâtre. Disons tous d'abord que nous encouragerons de toutes nos forces les écrivains qui, pour protester contre les refus des autocrates de la scène, publieraient leurs pièces en volume, comme ont fait tant de puissants soutiens de la cause de la *Décentralisation*, M. Ernest Prarond, par exemple, ce poète énergique et verveux qui arrivera tôt ou tard au succès et ne manquera pas d'honorer notre beau pays.

KUNTZ DE ROUVAIRE.



BIBLIOGRAPHIE.

Bulletin de la Société Impériale des Antiquaires de France (1).— *Revue de l'Art Chrétien* (2).— *L'Art en Province* (3).— *Histoire civile, politique et religieuse de Saint-Valery et du comté de Vimeu*, (4) etc.

Lorsque nous assistions à la séance de la *Société des Antiquaires de France* tenue au Louvre, et dans laquelle il fût question de remplacer l'Annuaire de cette Société par la publication d'un Bulletin trimestriel, nous crûmes devoir applaudir à cette résolution. Nous étions, en effet, intimement persuadé que ce Bulletin ne tarderait pas à offrir d'intéressantes découvertes d'antiquités, de curieux documents sur l'histoire de Picardie, et les deux numéros que nous avons sous les yeux semblent justifier complètement nos prévisions à cet égard.

Dans celui du 1er trimestre de 1858, nous voyons, page 40, que M. Peigné-Delacourt, associé correspondant, présenta à la Société trois statuettes antiques, qui avaient été récemment découvertes dans le département de l'Oise, à Pierrefonds, à Brouchy et à Goulencourt ; et dans le numéro du 2e trimestre de la même année, que cet antiquaire donna, aussi, la description d'un ossuaire gaulois existant près de Vic-sur-Aisne et qu'il avait visité avec l'abbé Pécheur, correspondant de la Société, à Fontenoy (arrondissement de Soissons).

Un document historique infiniment curieux se trouve à la page 53 du Bulletin du 1er trimestre cité plus haut. Ce document qui a été communiqué à la Société par M. Anatole de Montaiglon, est conçu en ces termes :

« Le XXIe juing, an 1549, Jacques de Coussy, escuyer, seigneur de Vervain, eut la teste tranchée aux halles de Paris et son corps mis en quatre

---

(1) In-8°. Paris, 1858.
(2) Grand in-8°. Amiens et Paris, 1858.
(3) In-4°. Moulins Desrosiers, 1858.
(4) In-8°. Abbeville, 1858.

quartiers, la teste portée au *Fort de Picardie*, sur les remparts d'icelluy, et près la ville de Boulongne sur la mer, et illec fichié sur un poteau ayant le visaige vers Boulongne, ses quartiers mis et affigez aux portes *des quatre maîtresses villes de Picardie*, c'est assavoir : ung à *Ardres*, l'aultre à *Corbie*, le tiers à *Dourlan*, et le quart à *Montreul sur la mer*, et ce pour la rendition par luy proditoirement faicte de la ville et chasteau de Boulongne sur la mer, au Roy d'Angleterre, tous et ung chacun ses biens confisquez et redigez à la couronne de France, etc. »

La *Revue de l'Art Chrétien* (deuxième année, nº 9), n'est pas moins intéressante que le Bulletin de la Société des Antiquaires de France, pour l'histoire de la Picardie. On trouve, en effet, dans les *notes* publiées par M. Tailliar sur l'*histoire de cet art dans le Nord de la France, depuis la conversion de Clovis* (496) *jusqu'à la fin du XII*ᵉ *siècle*, de curieux, d'instructifs détails concernant la province ecclésiastique de Reims : elle renfermait douze diocèses parmi lesquels nous citerons ici ceux de Soissons, de Vermand ou Saint-Quentin (ensuite Noyon), de Beauvais, Senlis et Amiens. Chacun de ces diocèses, nous apprend encore M. Tailliar, sauf celui de Noyon, se subdivisait, à son tour, en plusieurs archidiaconés. Ainsi le diocèse d'Amiens se partageait en deux archidiaconés : celui d'Amiens avec 14 doyennés et celui de Ponthieu avec 12 doyennés. M. Tailliar parle ensuite des évêques suffragants de saint Remi, qui firent à sa voix propager le culte chrétien dans nos contrées : à Soissons, dit-il, c'est Principius, le frère aîné de saint Remi, qui s'anime de ses inspirations et se guide par ses conseils. A Noyon, c'est saint Alomez, dont le souvenir, quelque mérité qu'il soit, est effacé par le glorieux épiscopat de saint Médard, une des grandes illustrations religieuses de l'époque, etc. La suite des notes de M. Tailliar et leur publication dans la *Revue de l'Art Chrétien* que dirige avec tant de zèle M. l'abbé Corblet, sera vraiment utile à la science et au pays.

Nous trouvons dans l'*Art en Province* (IIᵉ livraison, 1858), un article fort intéressant, intitulé : *Souvenirs d'un Bouquiniste*. Dans cet article dû à M. Saint-Jean d'Heurs, on remarque plusieurs anagrammes faits sur le nom de Jean Du Fresne, avocat, né à Amiens, frère du célèbre Du Cange et auteur du *Journal des principales audiences du Parlement* (1). Voici d'abord celui de son neveu Louis Sycres :

---

(1) In-folio.

JEAN DV FRESNE
DVRÉE EN SA FIN.

Suit le développement de cette idée ingénieuse :

Ouvrage prétieux, journal plein de lumière,
Qui banissant la nuict par la fuite des jours
Eslevez à Thémis d'aussi nobles séjours
Qu'elle en trouva jadis dans le sein de son père :

Oracles épurés d'un sénat plein de gloire
Qui chassez le mensonge en éclairant tousjours,
Cette arche nous tiendra par un divin secours
Exempts même du feu qui doit brûler la terre.

(Lecteurs que la comète du 13 juin empêchait de dormir, dit l'auteur de l'article en question, et que l'appréhension des comètes futures peut troubler encore, voici un remède assuré contre le sort qui nous menace. Louis Sycres est un avocat qui ne peut donner que de bons conseils : si vous voulez être exempts du feu qui doit brûler la terre, procurez-vous la feuille de fresne avec ou sans calembourg !...)

Heureux couronnement d'un travail assidu
Le temps pour te miner aura son temps perdu,
L'envie perdra ses traits, sa morsure et sa vie.

De l'immortalité voici le vrai chemin
Mais pour y parvenir DV FRESNE nous convie
D'observer comme lui la DVRÉE EN SA FIN.

Jean Mereau adresse au même Dufresne cet autre anagramme :

JEAN DV FRESNE
NÉ D'UN SÉRAFIN.

L'on prend le Sérafin pour symbole d'amour :
L'amour habite au ciel et y fait son séjour :
Qui peut donc s'étonner si ton âme s'emporte
Au zèle public par un civil dessin ?
Ton ardeur est extrême, ta passion est forte,
Et par là tu parais NÉ D'UN GRAND SÉRAFIN.

Voilà bien des éloges donnés à un journal que l'on ne consulte plus maintenant, et qui est même depuis longtemps relégué parmi les bouquins.

Mais puisque nous en sommes sur le chapitre des bouquins, nous ferons

observer, en passant, au rédacteur du *Courrier des Provinces*, publié dans le *Bulletin du Bouquiniste*, de M. Aubry (deuxième année, n° 42), que si nos *Recherches sur les ouvrages exécutés dans la ville d'Amiens, par des maîtres de l'œuvre pendant le XIVe, le XVe et le XVIe siècle, n'ont pas plus d'étendue*, c'est que la matière nous a manqué, et que d'ailleurs, n'écrivant qu'un simple *article* pour la *Picardie*, nous ne pouvions guère donner plus d'extension à ces recherches. Il nous serait donc bien difficile, pour ne pas dire impossible, de nous rendre au désir manifesté par M. J. Andrieux, de nous voir *remanier notre mémoire pour une seconde édition*; il faudrait, pour l'entreprendre, de nouveaux documents et, malgré nos recherches, nous n'avons pu encore en *découvrir*.

L'*Histoire politique, civile et religieuse de Saint-Valery-sur-Somme*, par M. Lefils, d'Abbeville, vient d'être mise en vente. L'examen de cette histoire, que l'on dit écrite avec quelque talent et offrir un certain intérêt, sera de notre part l'objet d'un compte-rendu, où nous parlerons de tout ce qu'elle contient de remarquable.

M. Charles Gomart l'un de nos collaborateurs, qui a été ces jours derniers décoré de la croix de la Légion d'Honneur, n'est pas seulement un savant dans toute l'acception du mot; il est aussi, un assez bon dessinateur. Ce qui semble au moins l'indiquer, c'est l'autographie qu'il a exécutée tout récemment d'après une ancienne gravure de J. Cock, représentant le siége de St.-Quentin, par les Espagnols, en 1557. Cette autographie ne laisse rien à désirer dans son ensemble et ses nombreux détails : c'est bien la reproduction exacte de la gravure de J. Cock et du trop fameux siége de Saint-Quentin.

H. Dusevel,

des Sociétés Impériale des Antiquaires de France et de Picardie.

Pour les articles non signés,

Lenoel-Herouart.

L'Administrateur-Gérant de la Picardie,

Lenoel-Herouart.

AMIENS. — IMP. DE LENOEL-HEROUART.

LE MONT GANNELON

A CLAIROIX,

PRÈS DE COMPIÈGNE.

(SUITE *).

III.

La position du Mont Gannelon rentre parfaitement et à un double titre dans les conditions générales que nous venons d'indiquer. En effet :

1° Elle nous présente une haute colline, à l'embranchement de deux rivières, et à proximité d'une vaste forêt.

La réunion de ces circonstances topographiques, nous l'avons déjà dit, avait une grande valeur aux yeux des généraux romains. Un fait bien constaté, qui contribue encore à prouver l'importance militaire de ce point, c'est que les Gaulois y possédaient un établissement ; on a trouvé à diverses époques sur le plateau et sur les flancs de la colline

(*) Voir la *Picardie*, 1858, p. 385 et suivantes.

différents objets d'origine celtique : des haches perforées et imperforées en silex, en granit, en bronze et un grand nombre de monnaies gauloises. On y voit même encore aujourd'hui au milieu d'un épais taillis une pierre haute de cinq pieds sur vingt de longueur, connue dans le pays sous le nom de *roche Monicart*. La tradition lui attribue une antiquité très reculée. La surface supérieure est plane, le reste est irrégulier ; elle est maintenue horizontalement par une autre pierre qui la soutient en avant, en sorte qu'il y a entre le sol et la pierre un vide qui permet aux enfants de passer dessous en rampant. Cette pierre constitue évidemment un monument druidique de l'espèce des dolmens. D'après une tradition, les prêtres d'Esus accomplissaient sur cet autel leurs cérémonies religieuses et offraient de sanglants holocaustes. Quant au nom de Monicart porté par la pierre il paraît être celui d'une famille du pays.

2° Sous le rapport stratégique, ce point était naturellement indiqué dans la marche de César.

On lit dans ses commentaires, après le récit de la prise de *Noviodunum*, qu'il marcha contre les Bellovaques : *exercitum in Bellovacos deduxit*.

« Tout porte à croire, dit M. de Cayrol (1) que, pendant cette marche, César suivit encore le cours de l'Aisne par la rive gauche, et qu'avec sa prudence ordinaire, il ne s'écarta jamais de l'usage adopté par les armées romaines, même en

---

(1) Mémoire sur les positions occupées successivement par l'armée romaine que commandait César depuis Durocortorum (Rheims) jusqu'à Bratuspantium, publié dans les mémoires de la Société Académique de l'Oise, t. Ier, p. 160, année 1849, par M. de Cayrol, ancien député, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, président du Comité archéologique de Compiègne.

pays ami, de se retrancher à chaque station qu'elles étaient obligé de faire. » . . . .

. . . .

« Arrivé à la jonction de l'Aisne et de l'Oise, César pour garder le pays aura très probablement placé quelques cohortes sur la partie du Gannelon qui avoisine ces deux rivières; cette mesure de prudence lui était d'autant plus recommandée qu'il allait être forcé de se jeter sur la rive droite de l'Oise pour gagner *Bratuspantium*, et qu'il avait besoin d'un poste intermédiaire pour communiquer en cas de besoin avec *Noviodunum*. »

Si maintenant nous donnons la préférence à l'itinéraire indiqué par M. Peigné de Lacourt dans son savant ouvrage sur Noviodunum, rien encore dans ce traité ne détruira la nécessité d'une station militaire au Mont Gannelon (1).

La simple nomenclature des monnaies trouvées en cet endroit nous montrera que ce camp indiqué par César, habité momentanément par une fraction de son armée ne le fut d'une manière permanente que dans la période d'occupation.

Jusqu'à présent, l'histoire n'a pas infirmé le témoignage de la tradition ; nous n'avons encore, il est vrai, que des pré-

---

(1) Nous pensons avec d'Anville, D. Grenier, Perrot d'Ablancourt et M. Graves que, le *Noviodunum Suessionum* de César était situé à Soissons. M. Peigné de Lacourt est d'un avis opposé, qu'il a exprimé dans ses *Recherches sur la position du Noviodunum Suessionum et de divers autres lieux du Soissonnais*. Dans ce mémoire, auquel l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné une mention très honorable (8 août 1856), ce savant place cet oppide gaulois au *mont de Noyon*, (commune de Chevincourt, canton de Ribecourt, Oise). Nous ne partageons pas cette opinion, mais nous croyons devoir la mentionner : le juge doit connaître toutes les pièces du procès, surtout quand un des rapporteurs discute son opinion avec autant de savoir et d'esprit de critique que M. Peigné de Lacourt.

somptions; mais nous allons trouver tant de monuments contemporains qu'elles devront bientôt revêtir le caractère d'une certitude absolue.

La castramétation, nous l'avons déjà dit, était réglée par des principes absolus. La configuration du terrain déterminait naturellement la forme des camps; ils étaient habituellement quadrilatères, quelquefois triangulaires ou même ovales. Toutes les dispositions intérieures telles que le nombre des rues, leur largeur, leur longueur, les places, etc., etc., étaient calculées d'après une formule, variable seulement selon le nombre des troupes à loger.

Les travaux de défense seuls étaient modifiés par la durée probable de la station : un simple parapet de gazon de trois pieds de hauteur, — pour une halte d'une nuit, — acquérait dix pieds de hauteur sur deux pieds d'épaisseur, si le séjour devait se prolonger. Il était alors protégé par une palissade de pieux d'un bois très dur et par un fossé large de neuf à dix-sept pieds et profond de neuf.

Le soc de la charrue a usé les plates-formes; la poussière de quinze siècles a comblé les fossés, mais le souvenir du Peuple-Roi a survécu; le temps qui détruit tout n'a pas encore pu effacer la trace laissée sur la terre des Gaules par le passage des légions romaines!

La forme générale d'un camp étant déterminée naturellement par la configuration du terrain, celui qui nous occupe, dut, selon nous, être quadrilatère. Trois de ses côtés, avouons-le, ne présentent aucun vestige; mais il est juste de remarquer que ces trois côtés longeant les limites du plateau, étaient suffisamment protégés par la rapidité de la pente; la rivière qui baignait le pied de la colline présentait, en outre, un obstacle difficile à franchir : des travaux complets et ré-

guliers n'étaient donc pas nécessaires autour d'une position ainsi fortifiée par la nature.

Le camp n'était réellement accessible que vers le N.-O., aussi le trouvons-nous limité, de ce côté, par un mouvement de terrain de vingt pieds de largeur sur sept de hauteur. C'est un bourrelet qui coupe le plateau perpendiculairement à son grand axe et le traverse entièrement depuis l'endroit appelé « *la Justice* » jusqu'au lieu dit « *le fond de l'Hermitage.* » Il a trois cents mètres de longueur et se trouve exactement à l'endroit le plus étranglé du plateau.

Nous pensons que ce bourrelet constituait l'enceinte fortifiée de ce côté du camp.— Quelle autre origine pourrait-on lui assigner?

Ce n'est pas un mouvement naturel du terrain. Aucune donnée géologique ne permet de l'admettre. Le nom de Brunehaut (1) qu'on donne dans le pays à cet accident de terrain ferait penser que c'est peut-être une ancienne voie romaine ; puisque dans certaines parties du nord de la France on a coutume d'appeler du nom de cette reine la plupart des voies romaines. Cette opinion n'est pas plus admissible, elle montre cependant qu'on a toujours attribué à ce bourrelet une haute antiquité. Mais les routes romaines, on se le rappelle, étaient de vrais travaux en maçonnerie, épaisses de plusieurs pieds, et les fouilles opérées dans ce bourrelet ne révèlent aucun des caractères particuliers à ce genre de construction. Ce sont tout simplement des masses de terre adossées, de distance en distance, à des quartiers de roc qui leur servent de point d'appui. Il est probable que le retranchement, autrefois revêtu d'une palissade, a été abattu

(1) Voir à l'appendice, la note A.

dans le fossé qui le protégeait et successivement foulé aux pieds par les promeneurs ; le terrain, ainsi nivelé, aura été pris pour une chaussée par les gens du pays, qui, selon l'usage du temps, l'auront nommé le *Brunehaut*.

Ce bourrelet n'a donc jamais été une voie romaine : il n'en présente pas les caractères et, de plus, il n'aurait même pas de raison d'être à ce titre, ne faisant partie d'aucun réseau, d'aucun système de voierie. En effet les différentes ramifications de la chaussée romaine qui traverse une partie de la forêt de Compiègne sont très exactement déterminées. Il n'y en a pas une seule qui se dirige vers le plateau du Gannelon. La position même ne permet pas d'admettre qu'il y ait existé un embranchement conduisant à une des portes du camp. Il n'y avait là qu'un poste militaire que les Romains voulaient isoler de toute voie de grande communication, pour en rendre l'accès plus difficile à l'ennemi. Ce qui confirme cette opinion, c'est la route qu'ils ont établie à travers le territoire du village de Choisy ; elle s'arrête sur la rive opposée de l'Oise au lieu dit « *le Bac à l'Aumône* » et n'a pas été continuée jusqu'au pied de la montagne.

L'espace compris dans ce carré embrasse une étendue de quinze hectares, il pouvait donc contenir quelques milliers d'hommes, et plusieurs turmes de cavalerie ; c'est-à-dire sous la république et dans les premiers temps de l'empire une légion environ et trois ou quatre aux dernières années de l'empire, car l'effectif en était alors beaucoup moindre au rapport d'Ammien Marcelin.

Parlons maintenant des fouilles opérées sur ce plateau et de leurs résultats, et la simple nomenclature des objets qu'elles ont mis au jour donnera à notre opinion le caractère d'une vérité incontestable.

Dom Grenier dans ses recherches sur la Picardie (1) fait connaître qu'en 1785 il a trouvé, sur l'emplacement du camp de César, deux petits Mercures en bronze avec le pétase et les talons ailés ; une statuette de Cybèle, en plâtre, parfaitement intacte, moulée avec soin et habilement drapée, avec les deux cornes d'abondance accolées et portées au côté gauche. Cette statuette était sans piédestal et n'avait que huit à dix pouces de hauteur ; M. de Caylus en a donné la figure dans son recueil d'Antiquités, tab. CXI. D'autres statuettes en bronze représentant des divinités païennes ont été trouvées sur cette montagne, il y a quinze ou vingt ans (2).

On a aussi découvert des armes, plusieurs petites meules à broyer le blé, des fragments de vases de formes variées et souvent ornés de bas-reliefs ; un grand nombre de *tegulæ hamatæ* et *incurvæ*. Le musée de Sèvres possède un vase en pâte fine, de couleur rouge, ramassé sur le Gannelon, autour duquel on remarque des priapées. Ces différents monuments fournissent de précieux indices sur l'état de l'art aux dernières époques de l'empire romain.

Les médailles ont en outre l'avantage de donner des dates certaines.

On en a trouvé d'Auguste jusqu'à Magnence (14 à 350 après J.-C.). Si l'on n'en voit point de César, c'est parce que les troupes de ce capitaine n'y ont séjourné que peu de temps ; le camp n'a été habité régulièrement que plus tard. La série de monnaies recueillies embrasse une période de trois cent cinquante ans (3).

---

(1) Introduction à l'Histoire générale de la Picardie.

(2) M. Alexandre Le Comte, alors receveur des finances à Compiègne, en a trouvé plusieurs qu'il possède encore maintenant.

(3) Note B, à l'appendice.

Des fragments de briques et de pierres, et la découverte récente de bâtiments souterrains indiquent assez que des constructions permanentes ont été élevées sur cet emplacement. Plus tard, lorsque la soumission a été un fait accompli, les colons, qui commençaient à cultiver la terre, sont venus grouper leurs habitations autour de ce lieu fortifié. C'est ainsi que de nombreux camps retranchés ont donné naissance à des villes importantes. Ces établissements de guerre changeant ainsi de destination, le luxe et le bien-être s'y introduisirent rapidement. Ainsi le village de Clairoix, dont on fait remonter l'origine au IV[e] siècle, est désigné dans les titres les plus anciens sous le nom de *Civitas*.

D'après l'aspect actuel du plateau du Gannelon, il paraît certain que les tentes en peaux du camp primitif ont été remplacées par des constructions en pierre et en brique qui se sont étendues peu à peu sur les versants de la montagne et qui ont donné naissance aux différents villages qui l'entourent. Il est probable qu'au temps des Antonins, époque où la Gaule était devenue toute romaine, où les Romains avaient donné leur religion, leurs mœurs, leurs lois et leur langue aux populations gauloises, où la Gaule donnait à Rome *le premier des Antonins et peut-être des empereurs*, les camps romains, perdant de leur importance, changèrent de destination. Ils ont été alors convertis en bourgades et en villas, auxquelles on donnait le nom de *Civitas*.

Quant au plateau du Mont Gannelon, dont les Romains avaient tout d'abord apprécié la position et auquel leurs occupations successives avaient donné une importance toujours croissante, à en juger par la quantité et la variété des décombres qui s'y retrouvent, il était pourvu de constructions en pierre et en brique. Or c'est vers le III[e] et le

IVe siècle que les Romains, tant pour se garantir des incursions des Francs, que pour mieux assurer leurs positions, élevèrent des édifices durables et quelquefois élégants. Nous en pourrions citer plus d'un exemple. Ainsi sur l'emplacement du camp de Champlieu (1), on a découvert en 1850, sur le bord de la voie romaine qui va de Soissons à Senlis, au lieu dit *les Tournelles*, les débris d'un temple, qui daterait du IIIe siècle. L'année suivante, 1851, nous avons trouvé, à cent-cinquante pas de ces ruines, sous un monticule appelé le *Fer à cheval*, lors des fouilles que nous y avons entreprises par ordre du ministre de l'intérieur, les restes d'un théâtre, en pierres de petit appareil, dont l'origine remonterait aussi à la même époque, comme tout le prouve.

Les admirables bas-reliefs et les sculptures d'ornementations si riches et si nouvellement fouillées du temple de Champlieu, montrent assez que le luxe de l'art et le goût de la belle architecture avaient pénétré jusques dans les camps.

Sur le territoire de la petite commune de Châteaubleau (2) nous avons trouvé, pendant les vacances de 1858, une grande partie de la muraille d'enceinte d'une ville qui pouvait avoir deux kilomètres de large sur près de trois kilomètres de long et qui était traversée par la voie romaine qui se dirige vers Sens. On y remarque un théâtre antique, au moins aussi considérable que celui de Champlieu, des pans de murs qui semblent être les restes de la *cella* d'un temple et les fondations d'autres édifices que nous n'avons encore pu déterminer. Ces monuments faisaient partie de *Riobe*, ville romaine men-

---

(1) Commune d'Orrouy, canton de Crespy (Oise).
(2) Canton de Nangis (Seine-et-Marne).

tionnée par la *table Théodosienne*. Nous avons récemment appelé l'attention de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres sur cet oppide dont on ignorait la situation exacte.

Les preuves de l'importance de l'établissement militaire du Gannelon se tirent encore de son étendue, comparativement aux camps de l'ancien *Belgium* et de son admirable position topographique, mais ces camps romains étant connus depuis longtemps, nous croyons qu'il est inutile d'établir ce parallèle.

La découverte de nombreux restes de cimetières sur différents points du Gannelon et aux environs, peut encore être d'un précieux secours pour déterminer l'époque probable d'occupation de ce camp romain (1). On remarque en Gaule deux manières distinctes de rendre les honneurs aux morts et correspondant à deux époques différentes. Durant la première, qui s'étend depuis la conquête (50 av. J.-C.) jusqu'aux Antonins et à Septime Sévère environ, c'est à dire deux cents ans après l'établissement du christianisme, on brûla les corps.

Dans les premiers temps de Rome, on inhumait même ceux des riches. Les Romains n'adoptèrent l'usage de les brûler qu'après avoir été témoins de la violation des tombeaux, surtout pendant les guerres civiles. Sous Auguste, on brûlait les corps par un motif religieux, afin, disait-on, que l'âme retournât aussitôt à sa nature première (2). En effet le païen devait brûler ses morts. Pour lui, l'âme et le corps étaient également matière; seulement l'âme était une matière plus subtile et plus éthérée *anima*, un souffle; le

(1) Au lieu dit les Quatre Tilleuls, à mi-côte en face de l'Oise.
(2) Serv. in Æneid. Lib. III. v. 67.

feu semblait la dégager plus rapidement de cette autre matière plus lourde à laquelle elle était enchaînée ; et puis, pour les anciens chez lesquels la sensation était dominante avec ses amours et ses répugnances, l'idée d'une mère, d'une épouse, d'un ami réduit en cendres était plus supportable que celle d'un cadavre rongé par les vers. Pendant cette première période on ne mêlait pas confusément dans la terre les urnes cinéraires et les corps humains ; ceux-ci étaient isolés au milieu des urnes, dans la proportion d'un corps sur vingt urnes. Ce fait a été constaté à Bordeaux et peut encore se vérifier au village de Véras dans le département de l'Ardèche.

Dans la seconde période, au contraire, on a remarqué que les groupes d'urnes étaient en quelque sorte isolés des corps inhumés, et que ceux-ci étaient en nombre considérable.

Les monnaies trouvées dans les urnes agglomérées remontent aux deux premiers siècles de l'ère chrétienne. Celles d'Auguste, de Néron et d'Agrippa sont les plus nombreuses, et l'on n'en a découvert aucune qui fût postérieure aux Antonins ou à Septime Sévère. D'où il suit que les cimetières romains offrant les caractères que nous venons de décrire, appartiennent à la première période et que le cimetière du Mont Gannelon, ne les présentant pas, appartient à la seconde.

La deuxième époque, celle où l'inhumation des corps avait prévalu, est postérieure d'environ deux cents ans ; elle commence aux successeurs de Septime Sévère et semble être une des conséquences de l'introduction du christianisme dans les Gaules. En effet le chrétien respecte ce cadavre qui a été l'enveloppe de l'âme de son frère ; il n'a pas besoin, comme les païens, de dégager cette âme, il sait qu'elle est partie pour un monde meilleur. Quant au corps, pieusement confié à

la terre, il redevient poussière, en attendant le jour de la résurrection. C'est donc à l'influence du christianisme dans les Gaules que serait dû le retour complet à l'inhumation.

Nous appuyons ces assertions sur la découverte de cimetières renfermant presque exclusivement des corps inhumés simplement en terre, ou dans des sarcophages, et près desquels on a trouvé des monnaies frappées à l'effigie des princes de la fin de l'empire romain et quelquefois des insignes chrétiens. Or les monnaies trouvées dans le cimetière du Mont Gannelon sont postérieures à Septime Sèvère et ne vont pas au-delà du règne de Magnence, donc le cimetière ne pourra être antérieur au III[e] siècle ni postérieur au IV[e]. Il devra par conséquent dater au moins du IV[e] siècle (1).

On objectera peut-être que, durant l'époque de l'incinération, des morts pourraient bien avoir été enterrés suivant les usages de la seconde période. Mais il sera facile de reconnaître la date de ces inhumations, à l'aide des inductions fournies par les monnaies, par les fibules dont le côté extérieur porte fréquemment l'empreinte des figures impériales (2), par des anneaux, des styles en corne, en bronze, en ivoire et

(1) Ainsi dans le village de Choisy-au-Bac, situé à une lieue du Gannelon, on a découvert des sarcophages à diverses époques, et notamment en 1847. J'ai vu un tombeau renfermant un squelette et une amphore en bronze contenant six mille pièces en cuivre frappées à l'effigie de Constantin-le-Grand et de quelques-uns de ses successeurs. Plusieurs de ces monnaies présentaient au revers le monogramme du Christ qui se rencontre si souvent dans les catacombes de Rome et dans les Inscriptions chrétiennes de la Gaule, que le savant M. Edmond le Blant nous a fait véritablement connaître.

(2) Comme je l'ai remarqué sur des fibules en bronze trouvées au mont St.-Pierre en Châtres, dans la forêt de Compiègne et dans le domaine de la Folie, près de Pierrefonds.

par les inscriptions qu'on trouve si souvent sur les poteries et les tuiles. On remarquera, en outre, si ces sarcophages sont isolés, réunis en groupes, entourés ou non d'urnes cinéraires et dans quelle proportion.

Il paraît donc établi que le cimetière du Gannelon remonte au IVe siècle et que le camp était encore occupé à cette époque. Cette occupation a duré quatre cents ans, comme nous avons essayé de le démontrer à l'aide des médailles, et on le conçoit, à cause de l'utilité stratégique de cette admirable position.

De cette première partie de notre monographie il semble résulter que :

Il y avait sur le Mont Gannelon un camp auquel les Romains paraissaient attacher une grande importance.

César ou un de ses lieutenants l'habita en passant.

Ce camp, situé dans une excellente position, devint plus tard une place d'armes.

Voilà ce que nous nous étions d'abord proposé de démontrer.

Edmond C. de L'HERVILLIERS,

de la Société des Antiquaires de Picardie.

(La suite à un prochain numéro.)

NOTICE

SUR L'ANCIEN HOTEL-DE-VILLE D'AMIENS.

« L'ennui naquit un jour de l'uniformité, » a dit Lamotte, et pour mon compte particulier je réaliserais cette pensée, si depuis près de trois ans que je compulse, que j'amasse matériaux sur matériaux pour forger à ma manière une notice sur Amiens, j'avais toujours rencontré des documents qui m'eussent donné les mêmes idées que celles suggérées aux auteurs qui, avant moi, ont traité le même sujet.

Ainsi Pagès et d'autres après lui ont répété que le Pilori fut construit en 1525 aux frais d'un seigneur qui avait tué le bourreau dans l'exercice de ses fonctions. J'ai trouvé le contraire et je l'ai prouvé dans une note adressée à MM. de la Société des Antiquaires de Picardie.

Aujourd'hui, je soulève une question bien plus grave ; je viens dire : la *rue de Ville* n'a jamais renfermé l'Hôtel-de-Ville d'Amiens.

Rue Aubert-aux-Coulons, en 1363, je la trouve, en 1398, comme rue du Couron que on dist Percheval ; en 1453, sous le nom de rue des Coulons, et en 1539, rue du Gay-du-Nit, d'une enseigne qui se trouvait pendue à une brasserie contre le pont *ou Dieu ne passe oncques.*

Ceci établi, voici ce que dit le Père Daire relativement à l'hôtel situé à l'extrémité de cette ruelle. « L'Hôtel-de-Ville

» fut premièrement bâti entre les paroisses de St.-Leu et de
» St.-Sulpice et il en reste encore des vestiges dans la rue de
» Ville qui était le centre de l'ancienne ville. Il y resta jusqu'au
» XIVe siècle. »

M. Dusevel, dans son Histoire de la ville d'Amiens, ainsi que dans les Monuments anciens et modernes de cette ville publiés en 1832 chez M. Raoul Machart, lui accorde le même titre et le même emplacement. Pourtant : « il hésite à attribuer au
» XIIIe siècle la construction du bâtiment dont il donne l'image
» en faisant remarquer que les voûtes surbaissées et surtout
» l'espèce d'écusson qu'on distingue encore au haut de la porte
» principale, semblent indiquer qu'elle ne remonte pas à une
» époque aussi reculée. »

Il est dans le vrai pour cette dernière partie, car ce n'est guère que vers le milieu du XVe siècle que Jehan de la Motte seigneur de Villes a fait élever cet hôtel sur le terrain qu'il possédait à l'extrémité de la rue aux Coulons.

Par suite de l'errement du Père Daire, tous les Guides dans Amiens, les Annuaires, les Notices, indiquèrent successivement ce lieu comme ayant renfermé l'Hôtel-de-Ville.

Quelques citations prises sur les registres aux saisines qui sont déposés dans les archives de la Mairie, suffiront je pense, à prouver le bien fondé de mon assertion et à détruire pour toujours l'idée que l'Hôtel-de-Ville a pu exister en cet endroit.

« 15 septembre 1488. Vente par Jehan Lefeuvre cordonnier
» à Colart Lefeuvre son frère, d'une grange, jardin lieu et te-
» nement séant en la rue des Coullons tenant d'un côté à mon-
» seigneur de Villes, d'autre côté au vendeur, par-derrière à
» l'eaue deschendant au molin à draps de Pierre de la Warde.

» 25 février 1498. Vente à noble homme Jehan de la Motte
» seigneur de Villes, d'une maison, etc., en la rue des Coullons,
» tenant d'un côté à la maison et tour dudit acheteur, derrière
» à la rivière.

» 2 décembre 1521. Vente de soixante sols de cens sur ung

» manoir et jardin appartenant à monseigneur de Villes, tenant » d'un côté et derrière au jardin de la Court de May.

» 17 novembre 1548. Vente à Adrien le Berguier d'une mai- » son, sise en une petite rue par laquelle l'on va de la grande » chaussée au blé en la maison du seigneur de Villes, tenant » d'un côté à la maison dudit seigneur de Villes, derrière à » l'eaue qui descend au molin de Pierre de la Warde et Nicolas » Maloisel.

» 14 octobre 1552. Vente à Nicolas Duboille d'une maison » en une petite rue par laquelle on va de la grande chaussée » au blé en la rue et maison du seigneur de Villes, tenant d'un » côté à la maison dudit seigneur.

» 4 septembre 1553. Vente à sire Firmin de Moncheaux, » prebtre d'une maison pourprins et ternnement, séant en une » petite rue par laquelle on va de la grande chaussée au blé » en la rue et maison du seigneur de Villes, tenant d'un côté au » dit seigneur.

» 22 mai 1571. Location par Jean Lepot le jone, au nom et » comme tuteur de Delle Anne de la Motte fille de Jehan de la » Motte, escuier, seigneur de Montigny, à Louis Petit, Md. » d'une maison nommée *la maison de Ville*, tenant derrière à » la rivière du moulin des Poulies, par-devant à la rue des » Coulons nommée la rue de Ville. »

Il est présumable que ce locataire s'est rendu acquéreur de la propriété car je trouve :

« 1575. Vente par Loys Petit, marchand, à Antoine Carville, » chevalier, seigneur de Raffetot et Françoise de la Motte, sa » femme, d'une maison, grange, etc., séant en ceste ville » d'Amiens, nommée *la maison de Ville* avec le pont et allée » pour aller de ladite maison en la rue des Bonshommes, (c'est ainsi que l'on nommait la rue des Minimes, du couvent qui s'y trouvait établi dans l'hôtel d'Espaigny).

» 1594. Jehan Dippre, escuier, sieur de Belloy-sur-Somme, » achète la maison nommée la maison de Ville, tenant par-

» derrière au jardin du Fourquier, moyennant 350 escus, 20 es-
» cus d'épingles pour la femme de Robert de Francqueville
» Mulquinier, vendeur, 10 escus 5 sols de denier à Dieu et
» 6 escus pour vin du marché. »

Une chose qui m'a frappé surtout c'est de voir depuis longues années à la façade du bâtiment construit sur les restes de ce manoir, une inscription portant : « 1597, ancien Hôtel-de-Ville. »

Or, d'après le Père Daire, à défaut d'autre preuve plus authentique, la municipalité avait acheté en 1316 le bâtiment nommé depuis hôtel des Cloquiers, situé au coin de la rue du Marché-aux-Fromaiges (rue des Sergents), contre St.-Martin au bourg ou aux Waides.

Les registres au compte de la ville me fournissent aussi d'excellents renseignements à ce sujet :

« 1386, à Jehanne femme Jehan de le Plache, natière, pour
» faire les nattes de l'eurieul *des Cloquiers* et pour faire une
» natte aux bans des plais, 34 sols.

» 23 novembre 1389, 28 sols, à Jehan Goddefroy de Har-
» bonnières pour avoir fait les nattes et les mettre et assir sur
» le pavement de l'œurieul *aux Cloquiers* pour garder de froit
» les pies des maieur eskevins et conseil de la ville quant ils
» font leur collation audit lieu des Cloquiers.

» 1401, à Thummas Mannier, sergent, pour plusieurs bottes
» de fœure lesquelles ont esté esparsses tant à le malle maison
» pour l'eskevinage comme à la maison des Cloquiers pour les
» plais au-dessous des pies de nosseigneurs maieurs et eske-
» vins et du conseil de la ville, 9 sols 4 derniers.

» 1404. On élève une tourelle et montée à vis couverte en
» plomb, sur un des cormiers de la grande maison des Clo-
» quiers. »

Cet ouvrage a dû être important, car, outre la serrurerie et autres menues dépenses on y consacra huit vingt livres 17 sols 4 derniers.

Avec des réparations, des travaux d'entretien, d'embellissement et de restauration les choses marchèrent assez bien, et les Cloquiers renfermèrent l'Hôtel-de-Ville pendant près de trois siècles, quand en novembre 1595, l'édifice menaçant ruine fut vendu par adjudication moyennant 700 escus à Fremin Dufresne.

De Noël 1595 au 11 mars 1597, la Mairie se tint dans la maison de Denis Fedeau, conseiller du roi et receveur général des finances.

Que devint-elle pendant l'invasion espagnole, je n'en sais rien, peut-être le découvrirai-je.

Je vois ensuite reparaître les archives en 1601 dans un article de compte.

« A M. Charles Delessau, greffier, 22 escus à luy ordonnés » pour paier le louage de la maison qu'il occupe près de l'Hôtel-» de-Ville pour l'an de ce compte, en laquelle maison sont les » tiltres et papiers de ladite ville, attendant que la maison de » Ville soit achevée. »

De tout ce qui précède, je conclus que l'Hôtel-de-Ville n'a jamais existé dans la rue de Ville, que le nom donné à cette rue provient de l'hôtel du seigneur *de Villes* et que la désignation qui se trouve inscrite à l'extrémité de cette impasse est erronée et devrait disparaître dans l'intérêt de la vérité historique.

A. Dubois,
Chef de Bureau à la Mairie d'Amiens.

RAMBURES [1].

(CANTON DE GAMACHES).

(5e Article.)

Après avoir visité en détail avec nos lecteurs le château de Rambures, nous ferons un retour dans l'histoire vers les hommes fameux dans toutes nos vieilles guerres, qui ont habité ce château ou qui en furent propriétaires.

Dom Grenier, pour la généalogie des Rambures (4e *paquet* 25e *liasse*), renvoie à la chronique de Ponthieu, p. 245.

Je lis dans un manuscrit du château de Rambures, sans nom d'auteur et dédié à madame la marquise de Fontenilles : Généalogie des Rambures. — (*Rambures porte d'or à trois faces de gueules*) *:* cette maison est sortie de David Ier, sire de Rambures, vivant l'an 1107 selon le sieur de la Morlière, qui suit la filiation dans son histoire des familles illustres de Picardie où l'on voit que David fut bisaïeul :

1° De Guillaume de Rambures, seigneur de Biencourt que l'on prétend chef de la maison de Biencourt et lui avoir donné son commencement ;

2° De Jean sire de Rambures, aussi bisaïeul d'autre Jean, sire de Rambures, gouverneur d'Arras en 1360, qui fut un des seigneurs de Picardie qui se croisèrent pour aller secourir les chevaliers de Prusse en la guerre qu'ils avaient

(1) Voyez la *Picardie* de 1857, page 198, et 1858, pages 299, 363 et 406.

contre les infidèles. — *Généalogie du château.* — Jean Ier, sire de Rambures, gouverneur de Guise, voit-on dans Moreri, combat pour la défense du Vimeu en 1337.

Son fils André Ier, sire de Rambures, conseiller et chambellan du roi et gouverneur de Gravelines, servait avec sa compagnie sous messire Hue de Chastillon, sire de Dampierre et de Rollaincourt, maître des arbalétriers du roi et capitaine général de Picardie et, dans la montre qui fut faite à Thérouenne le 1er mai 1372, il est qualifié Mre Andrieu, sire de Rambures, chevalier. Il eut le commandement de seize cents chevaux-légers pour devancer l'armée que Sa Majesté menait en personne lorsqu'elle gagna la bataille de Rossebecque contre les Flamands l'an 1382. André mourut devant le château de Merck, près Calais, l'an 1405, au rapport de Monstrelet.

Sa femme était Jeanne de Berny, fille de Jacques, sire de Cambron, chevalier, conseiller et chambellan du roi et grand-maître des arbalétriers de France en 1411.

André ou Andrieu, fut envoyé, l'an 1409, au secours du maréchal de Boucicault, gouverneur de Gennes lorsque cette république se révolta contre lui ; l'année suivante, 1410, il se trouva à Vincestre où le traité de paix fut conclu avec les princes.— *Généalogie du château de Rambures.*— En 1411, plusieurs seigneurs et capitaines, et entr'autres le seigneur de Rambures, sont envoyés par le roi en la duché d'Orléans pour batailler et mettre ce pays en l'obéissance de la couronne royale. Le comte de la Marche s'étant laissé surprendre et prendre dans cette campagne, le seigneur de Rambures, qui n'avait pu le délivrer, demeura le chef de l'expédition dévastatrice, « et fit plus que par avant forte guerre à la duché d'Orléans. » — Monstrelet, p. 226-227,

édition Buchon. — Le mérite et la probité de Rambures lui acquirent l'honneur d'être un des douze chevaliers qui furent nommés pour le gouvernement du roi Charles VI à cause de son infirmité. — Belleforest. — Il fut tué à la bataille d'Azincourt, 1415, avec Jean, Hugues et Philippe de Rambures, ses enfants.

André IIe du nom, fils du précédent comme ceux tombés à Azincourt, sire de Rambures, de Dompierre, d'Escouy, de Drucat, du Plessier et de Dampierre, grand-maître des eaux et forêts de Picardie, rendit de signalés services au roi Charles VII contre les Anglais auxquels il fit une rude guerre, s'étant trouvé en plusieurs siéges et combats depuis l'an 1420 jusqu'en l'an 1449.

Laissons un instant la généalogie pour Monstrelet : En 1421, pendant la guerre des Dauphinois contre les Anglais et les Bourguignons, le seigneur de Rambures fit partie de la ligue « de plusieurs nobles hommes du pays de Vimeu et Ponthieu » qui aidèrent Jacques d'Harcourt, le tenace défenseur du Crotoy, à reprendre plusieurs forteresses sur les deux rives de la Somme ; quelques Dauphinois s'enfermèrent dans Rambures. La guerre était alors partout dans ce pays entre le parti du Dauphin et celui du duc de Bourgogne. — *Edition Buchon, p.* 505, *col.* 1. — De Rambures, assista aussi probablement à la bataille de Verneuil perdue le 17 août 1424 par Charles VII ; nous devons ici laisser parler Formentin : « presque toute la noblesse du Ponthieu, attachée au roi, périt en cette rencontre. Le seigneur de Rambures qui commandait dans Verneuil fit mal son devoir et rendit la place neuf jours après la bataille. » Rambures et ses gens prennent en 1429 la forteresse d'Estrepagny. — Monstrelet, *éd. Buc., p.* 612, *col.* 2. — L'année suivante, 1430, les Anglais

assiègent Rambures dans cette forteresse d'Estrepagny; ils font tant « par leurs engins ou autrement qu'en conclusion ledit seigneur de Rambures, non ayant espérance d'avoir secours, » traite avec eux, leur rend la forteresse à des conditions si bonnes que lui et ses gens se retirent sains et saufs « atout leurs biens. » — Id. *p.* 618, *col.* 1 *et* 2. — Estrepagny n'était pas la seule place que Rambures dut défendre et rendre cette même année.

Le comte de Suffort, nous dit un peu plus loin Monstrelet, met le siége devant Aumarle (Aumale) dont le seigneur de Rambures était capitaine ; la garnison était de cent ou cent vingt hommes. Le château environné de toutes parts résista vingt-quatre jours au bout desquels le seigneur de Rambures et ses gens se rendirent « sauve leur vie, réservé trente ou environ qui furent pendus pour ce que autrefois avoient fait serment auxdits Anglois et tenu leur parti. » Le seigneur de Rambures conduit prisonnier en Angleterre y fut retenu cinq ou six ans (1). — Monstr. *même éd. p.* 619, *col.* 1. — Le

---

(1) Ce prisonnier est appelé indifféremment André, Andrieu ou Adrien de Rambures. « Une circonstance bien singulière de la captivité du sire de Rambures, dit M. A. du Casse, circonstance qui a donné lieu à quelques lignes tracées dans le roman, est celle-ci : André II, pendant son séjour forcé à Londres, s'attacha un anglais qui le suivit à son retour en France, se maria dans le pays et dont tous les descendants n'ont jamais cessé, de père en fils, de servir avec dévouement les Rambures, et après eux les Rambures-Fontenilles. Depuis le XV[e] siècle jusqu'à nos jours, ces deux races ont donc marché, pour ainsi dire, côte à côte. Cette famille existe encore. Tous ses membres sont connus dans le pays sous le nom de *Langlais*. Ils ont conservé les signes primitifs et caractéristiques de leur ancêtre venu avec André ; car on remarque chez eux de grands traits vigoureusement accusés, une haute stature, une force herculéenne, une voix de Stentor et un accent étranger très prononcé. Leur dévouement à la famille de Rambures ne s'est pas démenti depuis

seigneur de Rambures fit partie, en 1440, du petit corps de troupe chargé, sous la conduite du comte d'Eu, de secourir la garnison d'Harfleur assiégée par les Anglais. Ces troupes après quelques attaques infructueuses contre le camp Anglais renoncèrent à délivrer la place et se retirèrent; mais elles avaient obtenu du comte de « Sombresset » un sauf conduit pour le seigneur de Rambures qui alla traiter avec lui de la reddition de la place, remise bientôt après aux Anglais. — *Ibid p.* 798, *col.* 1 *et* 2.

En 1449, nous retrouvons André ou Andrieu de Rambures au siége de Pont-Audemer, avec Jacques de Rambures, son fils, (qu'il avait eu de son mariage avec Péronne de Créqui, fille de Jean IV, sire de Créqui et de Péronne de Roye). — Jacques fut fait chevalier en présence de son père avant l'assaut. Après la mort du roi Charles VII, il servit le roi Louis XI, notamment en la guerre du bien public; l'année 1465 le vit défendre Paris avec Charles d'Artois, comte d'Eu, gouverneur de l'Isle de France, qui le députa vers les princes pour savoir leur intention. Jacques est qualifié messire Jacques de Rambures, chevalier, dans l'échiquier de Normandie tenu à Rouen au terme de St.-Michel 1469 où il plaidait contre le comte de Tancarville. Il fut présent à l'arrêt rendu contre le duc d'Alençon, au parlement tenu à Vendôme, — avril 1474, — le roi y étant en son lit de justice, assisté des princes de son sang, pairs et grands du royaume, tant clercs que laïques. Dans la trève faite en l'an 1475 entre le roi et le duc Charles de Bour-

---

quatre siècles. Ceux qui vivent actuellement sont gardes des propriétés du général marquis de Laroche-Fontenilles-Rambures. » Nous n'appuyons pas trop sur cette origine des Langlais de Rambures qui nous parait bien tenir du roman dans le roman de M. du Casse.

gogne, Sa Majesté accorda à Jacques la jouissance de sa terre de Rambures, à la charge qu'il n'attenterait aucune chose au préjudice de Sa Majesté propre et du duc, et qu'il ne mettrait garnison en aucune de ses places et forteresses; ce qui fait présumer qu'il s'était engagé depuis peu dans le parti bourguignon. Il fut ensuite conseiller et chambellan du roi et vivait encore en l'an 1488, ayant épousé Marie de Berghes, fille de Jean, seigneur de Cohan et d'Olhain, de laquelle il eut André III, sire de Rambures, etc., conseiller et chambellan du roi, sénéchal et gouverneur de Ponthieu en 1492, et maître des eaux et forêts de Picardie, qui fonda le couvent des Minimes d'Abbeville, du vivant même de saint François de Paule, et avec le consentement de Jeanne de Halluin-Piennes, sa femme. André et Jeanne élurent leur sépulture aux Minimes.

Jean, sire de Rambures, leur fils, est qualifié dans un titre de l'an 1547, seigneur des mêmes terres que son père et encore comte de Dampmartin et de Guines, conseiller et échanson ordinaire du roi, et maître des eaux et forêts de Picardie et de Ponthieu. Il fut marié deux fois : la première le 26 novembre 1521, avec Anne de la Marck, dont il eut plusieurs enfants décédés jeunes ; et la seconde avec Françoise d'Anjou, comtesse de Dampmartin et de Courtenai, veuve de François de Boulainvillier, seigneur de Verneuil, et fille de René d'Anjou, baron de Mézières, et d'Antoinette de Chabannes, comtesse de Dampmartin. Il est nommé avec cette seconde femme en un arrêt du parlement du 19 octobre 1542 et leur mariage donna naissance : 1° à Oudart, sire de Rambures, tué à l'assaut lors de la prise de Rouen, l'an 1562, — sans alliance ; 2° à Philippe, sire de Rambures après son frère, époux de Madeleine de Pimont et père d'Emma-

nuel et de Françoise de Rambures, décédés en jeunessse ; et 3° à Jean, sire de Rambures, comte de Dampmartin et de Guines, seigneur du Plessier, d'Escouy, etc., duquel et de Claude de Bourbon, dame de Ligny et de Lambercourt, son épouse, vinrent plusieurs enfants, dont l'aîné Charles, sire de Rambures, fut chevalier des ordres du roi en 1619, maréchal de ses camps et armées, colonel d'un régiment de mille hommes de pied, et gouverneur des ville et château de Doullens (1), appelé le brave de Rambures. Charles avait été gouverneur de Bergerac, pendant les guerres des Huguenots et vice-amiral de Picardie ; il mourut à Paris le 13 janvier 1633, ayant épousé, en premières noces, Marie de Monluc fille de Jean, seigneur de Balagny, maréchal de France, et de Renée de Clermont-d'Amboise (2) ; et, en secondes, Renée de Boulainvillier, fille unique d'Antoine, comte de Courtenay et de Fauquemberg, châtelain de Laisry et de Vaudreul, et de Jeanne-Catherine de Vieupont.

E. Prarond.

(La suite à un prochain numéro).

---

(1) En 1619, c'est à ce seigneur de Rambures, gouverneur de Doullens, que se plaint un bourgeois d'Abbeville, François de Huppy, maltraité par le comte d'Egmont, son créancier. De Rambures, par représailles, enlève le comte d'Egmont lui-même à Auxi. — Formentin, *à l'année* 1619 ; M. Louandre, *Histoire d'Abbeville, p....*

(2) Les Rambures, comme j'ai eu occasion de le dire déjà, — chapitre de Miannay au canton de Moyenneville, — étaient enterrés à Lambercourt ; je trouve cependant rapporté dans Waignart (années 1610-1611), l'enterrement solennel de Marie de Monluc, femme du sire de Rambures, aux Minimes d'Abbeville, et, quelque temps après, l'enterrement du fils cadet de cette dame de Rambures, aux mêmes Minimes. Waignart (Abrégé des quatre volumes ms. de Waignart, page 535 verso) donne beaucoup de détails sur ces enterrements. Voyez sur la sépulture des Rambures, aux Minimes, les *Notices sur les rues d'Abbeville*, 1re *édition*, *p.* 66. — Depuis André III, et à son exemple, les Rambures, avaient sans doute renoncé aux dalles funèbres de Lambercourt.

ANALECTES PICARDS.

(SUITE *).

XVII.

Armoiries de Ham et Roye.

(1124-1142). *Ham et Roye à la guerre de Grimberghe en Brabant.*

« . . . Le Sire de Ham, en Vermandois, lequel avoit des
» Franchois amené bonne chevalerie, moult bien armé, sa
» bannière fut de fin or à trois croissans de gueules dedans.
» Lors vint contre lui, bien monté, un chevalier nommé
» Tierry Lodebourgon de Brabant, sa bannière fut de gueules
» à trois lozenges d'argent ; ils rencontrèrent l'ung à l'autre
» tellement qu'ils cheurent touts deux en terre, mais furent
» par leurs gens tous deux remontés...

» . . . Contre Jehan de Marbais vint bien monté et armé
» Messire Jacques sieur de Roye, ses armes furent l'escu
» d'argent à un lion de sinople dedans semé de lis de fin or,
» ils rencontrèrent l'ung à l'autre tellement, de lances et de
» chevaulx qu'ils cheurent tous deux en terre. »

(*Guerre d'entre le duc de Brabant et le sire de Grimberghe.*) M. S. Biblioth. de Tournay.

(*) Voir la *Picardie*, 1858, pag. 308, 414 et suiv.

XVIII.

Enigme à deviner.

Voici une des formules employées par les enfants du canton de Ham, pour jouer au jeu de cache-cache. (*La clognote.*)

Une drelle,
Des Corelles,
Derno,
Débrio,
Mil-sept-cent-Coquilo,
A la ville Espagnole,
Hic,
Hac,
Jambiac,
Tir la lac.

Y aurait-il là de l'incantation et devons-nous avoir recours aux Druides ?

XIX.

. . . .

Parfois, dans mon sommeil, passe un épais nuage ;
Il descend, s'éclaircit et me montre une image
Rapide. Alors je sens mon âme palpiter :
C'est l'esprit du pays qui vient me visiter.
Je sens l'odeur des champs, des grands bois ; la bruyère
Répand autour de moi ses parfums de fougère
Et l'air raréfié, dans son brillant cristal
Me montre le clocher de mon pays natal.
Tout m'apparaît ! La ferme et les bœufs, et l'étable,
Et la telle de lait écumant sur la table ;

Et l'église : à côté la demeure des morts.
On dirait que mon âme a les yeux de mon corps :
J'entends chanter l'aïeule en filant, et la brise
De ses plus doux parfums remplit ma chambre grise.
Mon esprit comme un fluide à l'espace attaché
N'a rien qu'il n'aperçoive et qui lui soit caché.
On dirait que liée à l'âme universelle,
Mon âme a reconquis la lumière éternelle,
Et qu'un amour divin la transporte, et je vois
Se dérouler de Dieu les immuables lois.
Ce sont de beaux palais de fleurs et de verdure ;
Dieu semble respirer partout dans la nature.
Je vois passer, couverts d'un long voile flottant,
Les blonds enfants du ciel, au visage éclatant ;
Des femmes dont mes yeux suivent les moindres gestes ;
Elles ont dans la voix des musiques célestes
Et leurs regards, plus doux que le lait et le miel,
Font descendre en mon cœur tout les trésors du ciel.
Et lorsque je m'éveille, en frottant ma paupière,
Péniblement surpris de revoir la lumière,
J'étends mes bras, croyant vous ressaisir encor,
Mensonges de mes nuits ! O mes beaux rêves d'or !

(Extrait d'un poème inédit, intitulé HAM, *regard dans le passé*, dédié à M. Lucas *de Ham*.

XX.

(XVIII[e] SIÈCLE.)

Comment voyageaient nos grands-pères.

Anciennes enseignes picardes.

D'Amiens à Paris. Trois fois par semaine. Deux jours et demi en route. Par le *carosse*.

D'Abbeville à St.-Omer. Une fois par semaine. Trois jours de route en hiver. Par le *caraba*.

De Péronne à Paris. Deux fois par semaine. Deux jours en route. Par le *carosse* et la *diligence*. Prix 33 livres.

De St.-Quentin à Paris. Deux fois par semaine. Trois jours en route. Par le *carosse*.

De Laon à Paris. (Deux voitures: le *carosse* et le *coche*). Une par semaine chacune. Trois jours en route.

De Mont-Didier à Paris. Une fois par semaine. Deux jours en route. Par le *carosse*.

De Roye à Paris. (*Départ incertain!*) Deux jours et demi en route! *messagerie*.

De Calais à Paris. Une fois par semaine. Quatre jours en route! Par le *carosse*. etc. etc.

Il y avait des coches d'eau :

D'Amiens à Abbeville. (*Diligence.*) Trois fois par semaine.

De Calais à St.-Omer. (*Barque.*) Deux fois par semaine.

De Calais à Ardres. (*Barque.*) Trois fois par semaine.

De Compiègne à Paris. (*Coche.*) Deux fois par semaine.

De Compiègne à Chauny. (*Coche.*) Une fois par semaine.

De Compiègne à Soissons. (*Coche.*) Une fois par semaine.

De Soissons à Paris. (*Coche*). Une fois par semaine, etc.

Quant à la composition de ces coches, le lecteur curieux n'a qu'à relire *Vert-Vert*, et le petit voyage *par mer* de Paris à St.-Cloud.

Amiens avait des chariots pour conduire les marchandises à *Rouen, Cambrai, Arras, Mont-Didier, Compiègne, Péronne, St.-Quentin, Albert, Doullens, Corbie, Roye, Noyon, Auxy, Hesdin, Oisemont, Grandvilliers, Beauvais, Airaines, Gamaches, Eu, Breteuil, Poix, Nesles*, etc. Ces chariots partaient et revenaient chacun deux fois par semaine. Ils emportaient des velours, des vins, des eaux-de-vie, des épiceries, des toiles, des draps, etc. et revenaient

chargés de rouenneries, vaneries, linons, cotons, sabots, cuirs, etc.

ABBEVILLE avait des chariots et des messagers sur toutes les petites localités des environs, et sur *St.-Omer*, *Dieppe*, *Doullens*, *Eu*, *Amiens*, *Hesdin*, *Montreuil*, *Neufchastel*, *Rouen*, *St.-Pol*, etc. Ces chariots, comme ceux d'Amiens, partaient et revenaient, chargés de marchandises, une ou deux fois par semaine.

ST.-QUENTIN avait des chariots et des messagers sur *Chauny*, où ils conduisaient des eaux-de-vie ; sur *Le Câteau*, où ils menaient des huiles, en échange de cuirs tannés ; sur *Reims*, qui fournissaient à St.-Quentin des vins, des couvertures et des draps, contre des toiles pour la Champagne, la Lorraine et l'Allemagne ; sur *Orléans*, dont les vins et eaux-de-vie étaient alors en grande faveur dans nos pays et qui nous prenait en échange des toiles qu'il expédiait en Italie et en Espagne ; sur *Rouen*, auquel il envoyait aussi des toiles contre des rouennerie, mercerie et chapelerie ; sur *Nesles*, qui faisait avec cette ville un grand commerce de couvertures, qu'on fabriquait dans les environs de Ham et Nesles ; sur *Ham*, qui en échange des denrées coloniales, lui envoyait des couvertures, des fils et des mouchoirs, car déjà, dès ce temps, une grande partie de la rouennerie se fabriquait à Ham et dans les environs ; sur *Lafère*, *Péronne*, *Cambrai*, *Guise*, *Laon*, *Soissons*, etc. etc. On voit qu'à cette époque St.-Quentin était un grand centre commercial, qui reliait les provinces nord de la France, avec les provinces de l'ouest et de l'est, d'un côté par Orléans et de l'autre par Reims.

Laon, *Soissons*, *Boulogne* étant des villes peu commerçantes, avaient peu de chariots et de messagers ; mais en gé-

néral, il n'était ville si petite qui n'eut plusieurs messagers pour conduire ses marchandises aux villes voisines, en échange de leurs produits.

Voici en quel état 89 trouva la Picardie.

Pour tous ces messagers, ces chariots, ces rouliers, ces coches, ces messageries, ces carrosses, ces berlingots, ces diligences, ces carabas et autres minotaures anté-diluviens, il fallait des auberges, des *hôtelleries*, comme on disait au XVIIe siècle, alors que les grands seigneurs daignaient encore loger dans ces grandes maisons blanches et rouges, dont la toiture en saillie reposait sur une série de têtes sculptées et grimaçantes à vous donner un fou rire; aux fenêtres garnies de barres de fer travaillées en forme de fleurs, et dans lesquelles on ne parvenait qu'après avoir gravi sept ou huit marches, entre deux balustrades de fer travaillé au marteau, dans le genre de ces vieux balcons, devant lesquels je ne passe jamais sans ôter mon chapeau.

Presque toutes ces *hôtelleries* ont disparu avec les Don-Quichottes de la royauté. Nous sommes tous devenus des Rotschilds, et au moindre de nous, il faut des tapis d'Aubusson et des glaces de Venise,...ou de St.-Gobain. Nous logeons à l'*Hôtel des deux mondes*, de l'*Univers*, de l'*Europe*, et les Maritornes sont devenus d'élégants garçons frisés et pommadés, puant le patchouli et s'essuyant le front avec des mouchoirs de batiste à leurs chiffres, si pas à leurs armes.

Voulez-vous connaître les noms de ces belles, grandes, grosses et grasses auberges, où nos pères buvaient du vin à dix sous, en riant à bouche que veux-tu ?

C'était à *Amiens ;* le *Coq hardi*, qui se battait bravement contre un troupier. Il est bien entendu que ce coq là était gaulois et que le troupier était quelque pauvre Prussien ou

Hanovrien qui n'en pouvait mais. Le *Grand Turc*, qui est redevenu de mode depuis Sébastopol. Je ne parle pas ici pour les dames. Le *Duc de Bourgogne*, qui rappelait la domination étrangère. L'*Abreuvoir*, nom qui s'appliquait autant aux hommes qu'aux bêtes. La *Tête de Bœuf*, (hélas ! disparue !) une des maisons les plus curieuses du vieil Amiens, dont les rideaux des fenêtres étaient des vitraux de couleurs qui m'ont donné quelques mauvaises tentations ; Le *Foucher* ; l'*Ecu*, non pas le vil écu de six livres, mais le bouclier de Thomas de Marle, ou de Raoul de Coucy ; la *Clef d'Or*, non pas celle de Danaé, mais celle de Monsieur St.-Pierre, car nos vieux picards furent toujours friands du Paradis. Tout cela volait en l'air, attaché à une tringle de fer et reluisait au soleil ni plus ni moins que pennons héraldiques, ou bannières féodales.

A *Abbeville*, une vraie légende dorée ! *St.-Christophe*, lequel ressemblait plutôt à ce brave Hercule qu'à quelque saint de la Jérusalem céleste ; *St.-Wulfran*, patron de la ville ; *Notre-Dame* ; le *Grand St.-Jacques* et le *Petit St.-Jacques ; St.-Louis ; St.-Georges* et l'inévitable dragon, patron des *arbalétriers, arquebusiers*, etc. tireurs de toutes sortes, gens d'arc et de corde dont les hauts faits parlent haut dans nos annales ; *St.-Roch*... et son chien ; et *St.-Martin* coupant toujours son inépuisable manteau, etc. etc. puis le *Roi Louis*, non pas le soleil qu'a chanté Boileau, mais le digne compagnon du sire de Joinville ; la *Fleur de Lys* ; l'indispensable *Cheval Blanc :* la *Croix Rouge* de Bourgogne ; le *Mouton d'Argent* ; puis le *Mouton d'Or ;* une superbe monnaie ayant titre de ducat ; la *Cloche*, (d'argent sur un champ de sable.) Pas n'était besoin du père Ménestrier pour connaitre le blason et le moindre des

gamins des rues d'alors en eut remontré aux frères d'Hozier.

Il y avait encore dans ce bon Abbeville, l'*Epinette* ; le *Bois de Vincennes ;* le *Bar* ; etc. J'allais oublier le brave *St.-Antoine* et son compagnon, non pas le satyre à pieds de chèvre qui lui fit amitié et se recommanda à ses prières, alors qu'il allait rendre visite à St.-Paul, mais l'animal qui se nourrit des fruits du chêne, comme le dit M. de Florian.

Je pourrais multiplier les citations pour montrer par la quantité d'auberges, la quantité de chariots, de voitures, de messagers, etc. qui sillonnaient les routes de la Picardie ; je me bornerai à noter :

Pour *St.-Quentin* : le *Vert Muguet* (le lion de ce temps-là). Les St.-Quentinois, de même que les gens de Ham et tous les picards, pour ainsi dire, ont toujours aimé les rébus, pointes, lazzis et autres gaudrioleries de ce genre), et la *Petite Notre-Dame* (1).

Pour *Montreuil* : le *Renard* ; non pas celui de Buffon, mais celui du *Vos-Reinaerde*, que nous avons aussi bien que quiconque le droit de réclamer pour notre histoire naturelle littéraire.

Pour *Mont-Didier*, la *Hache ;* (d'argent sur champ de gueules.)

Pour *Oisemont* : la *Bannière* ; délicieux nom, à propos d'enseignes, le blason leur ayant donné naissance. Le *Dauphin ;* non pas l'animal d'Amphion qui faisait de si belles choses à Thèbes, mais bien le fils aîné de celui qu'on appelait alors le *Roi de France*.

---

(1) Ce serait priver mon ami Gomart que d'en dire plus sur un sujet qu'il se propose de traiter amplement.

Pour *Vervins* : la *Bannière* ; le *Grand Cerf* ; le *Lion d'Or* et le *Grand Villars*, celui-là même qui disputa *le tonnerre à l'aigle des Césars*.

Je terminerai par *Ham*, dont les enseignes d'auberges, ou plutôt d'*hôtelleries*, car elles portent encore ce nom dans les actes en 1789, ne sont pas les moins curieuses :

L'*Hôtellerie du comte d'Artois* ; le *Baudet Vert*, (Il faut être vraiment de Ham pour donner cette couleur à un baudet !) où feu Davin a fait vivre le héros d'un de ses délicieux romans et dont le dernier maître (le type le plus parfait des vieux hôteliers) s'est hélas ! pendu vers 1830, ayant compris qu'il n'était plus en rapport avec la société moderne. Mon malicieux collègue, M. E. Prarond, parle de JEAN RIANT (1). Ah ! s'il avait connu le *Père Béthune* ! C'était lui, dit-on, qui avait eu l'idée de son enseigne. Avoir de telles idées et se pendre ! C'est à maudire Dieu de donner du génie à l'homme. M. Monselet nous a donné le portrait de *Jean Riant* (2). Je le défie de faire celui du *Père Béthune*, que toute la génération qui passe a connu, mangeant son fond avec son revenu ; il faudrait Teniers pour vous faire connaître l'homme ; non pas Teniers, mais Van-Ostade, non pas Van-Ostade, mais ce polisson de Brauwer, le peintre des rouges trognes et des franches lippées. Le *Père Béthune* est mort ! Ah ! pauvres gens que nous sommes ! Nous ne savons plus boire !

Mais je reviens à mes *Moutons d'Or et d'Argent* ; au *Petit St.-Martin*, qui était le cabaret de prédilection du

---

(1) La *Picardie*, Juin 1858.

(2) La *Lorgnette littéraire*, Paris, 1857.

brave capitaine Cassard, cet audacieux marin que le cardinal Fleury envoya mourir à Ham ; l'*Hôtellerie du duc d'Orléans*, dont l'enseigne est tombée en même temps que la tête du dernier seigneur de Ham : *Sic transit gloria mundi.*

N'oublions pas trois enseignes qui jouent un grand rôle dans les romans de chevalerie et dont deux existent encore de nos jours : les *Quatre fils Aymon*, ces fameux adversaires de leur suzerain, le Grand Charles, à qui ils jouent de si bons tours ; le *Cornet d'Or*, non pas une vulgaire trompette de marchand de coco, s'il vous plaît, mais le cor de Roland, le neveu du Grand Empereur, et l'*Echiquier*, d'or massif avec lequel les fiers-à-bras du temps assommaient les Ganelons et autres traîtres du même acabit.

Alors que les chemins de fer emportent tout dans leur marche rapide, n'est-il pas bon de ramasser tous ces débris ?

Léon Paulet.

(La suite prochainement.)

CHRONIQUE UNIVERSELLE.

L'événement qui est venu fixer l'attention de la vieille Europe, est assurément la réunion à Bruxelles du Congrès de la Propriété artistique et littéraire ; Congrès formé des délégués de toutes les nations dans le sein duquel devait se résoudre le grand problème de la Propriété intellectuelle... Hélas ! L'homme propose et Dieu dispose ! Dieu sait ce que ce parlement international a décidé ! Mais pour nous, nous en sommes tellement abasourdis, que nous n'avons pu encore nous rendre bien compte de ce qu'a décidé la savante assemblée, car il nous parait qu'elle n'a pas fait faire un grand pas à cette grande question de vie ou de mort pour la Propriété intellectuelle de l'humanité ..

Il est assurément fort curieux qu'en pleine civilisation, en plein XIXe siècle, on soit obligé de discuter sur une chose aussi simple que celle de la propriété intellectuelle ! Il nous a toujours semblé que ce qui est à autrui n'est pas à nous, et que ce qui appartient à Pierre ne saurait appartenir à Paul. Ceci admis, n'est-il tout au moins bizarre qu'il faille disserter pour faire reconnaître comme bien et dûment à soi, les produits de son intelligence ; quand un fabricant, lui, a le droit de poursuivre tout individu qui ne fait pourtant que *contrefaire* sa marchandise mais qui ne va pas encore jusqu'à la lui *voler ?*... D'un autre côté et comme pendant, le poète, l'écrivain, le sculpteur et le compositeur, eux, n'ont aucun droit de propriété passé les frontières de leur pays où il n'y a pas de convention réciproque ; et ce droit plus ou moins légal, d'après les conjectures qu'on en tire, mérite bien d'être connue des lecteurs de la *Picardie*.

En Angleterre, la propriété littéraire est conservée par son auteur, pendant *quarante deux années* de sa vie et s'éteint *sept ans* après sa mort.

En Grèce et en Sardaigne, la durée n'est que de *quinze ans* à partir de la date de la publication.

En Russie, le droit persiste *soixante-quinze années* après la mort de l'auteur, et *dix ans* de plus si une nouvelle édition a été publiée dans les *cinq* dernières années du premier délai !...

En Belgique et en Suède, une œuvre tombe dans le domaine public, *vingt ans* après la mort de l'auteur !...

En France, le droit, prescrit au bénéfice des enfants ou de la veuve, sous le régime de la communauté, pendant *trente ans*. En faveur d'autres héritiers, il n'est percevable que pendant *dix ans*.

En Autriche, en Bavière, en Portugal, en Prusse, en Saxe, dans les deux-Siciles, le Wurtembergeois et les Etats de la Confédération germanique, il s'éteint *trente ans* après le décès.

En Danemarck, il en est de même. A celà près que les rééditions doivent au moins être *quinquennales*, faute de quoi l'ouvrage tombe dans le domaine public.

Aux Etats-Unis enfin, le droit dure *quatorze ans* et se prolonge de

quatorze autres années en faveur de l'auteur vivant ou de la veuve, de ses enfants ou de ses petits-enfants.

On le voit, c'est la France et les Etats-Unis qui ont les lois les plus favorables à la propriété intellectuelle. Si le droit dure peu en Amérique, en revanche il s'étend jusqu'aux collatéraux...

Voilà quels sont actuellement les droits de la Propriété littéraire et artistique dans le monde entier. Le Congrès de Bruxelles avait une autre mission que celle d'étendre ces droits et cette législation : c'était de reconnaître explicitement la propriété elle-même. Reste ensuite à l'asseoir sur de larges bases !...

Ce n'est pas ce qui eut lieu. On s'est contenté de faire de beaux discours, d'être galants les uns envers les autres, puis de ne rien décider !...

Nous aurions voulu que le Congrès international se fut prononcé catégoriquement et eut dit : La Propriété intellectuelle est une propriété !...

Et la littérature et les arts eussent proclamé sa sagesse, en reconnaissant sa juridiction civilisatrice ! Au lieu de cela, le Congrès a formellement déclaré que l'homme intellectuel ne saurait jouir des mêmes droits que le créateur matériel. Cela vous apprendra, messieurs nos grands et petits confrères, à posséder une parcelle de supériorité quelconque et à créer des ouvrages civilisateurs qui font plus pour le progrès que toutes les machines et armes de guerre qui le détruisent et portent partout la désolation et la terreur !...

Cela nous attriste profondément.

Oui, la Propriété intellectuelle est une propriété !...

En remontant à la source première de toute création, Dieu n'est-il pas le grand propriétaire de son œuvre, et aucune puissance humaine pourrait-elle la lui ravir ?... Pourquoi donc sur la terre le créateur d'une œuvre moins grande sans doute, n'aurait-il pas le privilége de jouir des fruits de son travail, et d'en enrichir ses enfants et sa famille ?... Notre législation européenne est bien pauvre encore !... Elle condamne impitoyablement aux galères le misérable qui vole une misérable somme, et laisse piller les œuvres de l'intelligence au premier venu, à la première nation qui veut s'en emparer !...

Cela est curieux et triste à constater à une époque lumineuse de progrès, qui marquera dans l'histoire !...

Nous voulons, avec beaucoup d'écrivains, d'inventeurs et d'artistes, la propriété intellectuelle, inaliénable, indestructible et perpétuelle !

Pourquoi la Propriété intellectuelle, ne serait-elle pas une propriété inaliénable, comme un champ, une maison, une fabrique ?... Est-ce que réellement après la mort d'un manufacturier, d'un propriétaire ou d'un cultivateur, on fait tomber ses biens dans le domaine public ?... N'en doit-il pas être ainsi des biens, ***si restreints hélas !*** des écrivains et des artistes ?...

Il ne suffit vraiment pas de déclarer que le créateur intellectuel, jouira pendant un temps limité, des fruits de son travail ; il faut aller plus loin et l'encourager à produire ! Il faut sanctionner son œuvre et lui donner le cachet du temps ! Il faut, en un mot, qu'elle soit une propriété inaliénable, indestructible, éternelle, pour sa famille et ses descendants ?...

On nous objectera en premier lieu que les libraires seraient bien gênés alors pour éditer des volumes à un franc ! Que ce serait entraver le progrès intellectuel et moral !... — Cette objection n'est pas sincère.

C'est absolument comme si l'on avançait que la Propriété foncière en-

trave le commerce et l'industrie, et met un frein à la marche des affaires... La Propriété foncière, au contraire, consolide toutes les entreprises et contribue à la marche du progrès. Sans propriété foncière, vous n'avez ni confiance ni crédit ! Sans propriété intellectuelle, vous n'aurez jamais la plus grande somme de production, vous n'arriverez jamais aux dernières limites des créations du génie, vous arrêterez la marche et l'essor de la civilisation ! Car ce qui fait les peuples éclairés et grands, ce ne sont ni les armes ni les canons, ce sont les statues et les livres!...

On pourrait encore nous objecter que les collatéraux, étant maîtres de disposer des œuvres de leurs ancêtres, pourraient en empêcher toute reproduction et anéantir ainsi une partie de la littérature et des arts qui seraient les esclaves de leur volonté.

D'abord il n'est pas probable qu'il se trouve des iconoclastes aussi aveugles. Mais pour combattre net cet argument, il y aurait un moyen bien simple. Ce serait de fixer un délai après lequel toutes les œuvres de l'esprit humain tomberaient dans le domaine public, comme les expropriations forcées : Moyennant cette expropriation intellectuelle, les héritiers ou les ayant-droits du créateur, auraient un droit assuré de *tant pour cent* sur les reproductions qui en seraient faites... Ce moyen est simple, il sauvegarde tous les droits. Il sanctionne la Propriété intellectuelle, et n'entrave en rien la liberté des transactions des libraires et autres reproducteurs des œuvres de l'intelligence...

Nous pensons avoir trouvé juste.

Nous nous proposons au reste, de porter cette question au programme des études du Congrès de la Décentralisation qui, nous le pensons jusqu'à présent, tiendra sa première session à Orléans, c'est-à-dire à peu près au centre de la France !... Que tous nos confrères de la Province, et surtout ceux du Nord de la France, se préparent à venir l'année prochaine visiter la ville de Jeanne-d'Arc, et inaugurer la tribune nouvelle que la décentralisation portera à de hautes destinées.

C'est aussi là que la propriété intellectuelle fera un pas de géant dans la route du progrès...

Après la session du Congrès de la Propriété littéraire, nous ne trouvons rien de bien saillant en France et à l'étranger. Rien ne s'accomplit d'extraordinaire de grand et de prestigieux ! Rien qui passionne les peuples, rien qui attire l'attention, rien qui réveille les cœurs un peu endormis dans le sommeil du matérialisme de fer qui engourdit notre époque. On signale seulement trois accidents tragiques dont deux ont fini comme des comédies.

Le premier, vous le savez est la fin si tragique du prince Ghika, hospodar de la Valachie, qui s'était uni à la destinée de Mlle de Soubiran, une muse qui, jadis, occupa l'attention publique. Le prince Ghika revenait de la promenade, quand ses chevaux prirent le mors aux dents, et le laissèrent pour mort sur le pavé. Cela ne rappelle-t-il pas l'horrible accident de la route de Neuilly, où le fils d'un roi, aimé des sujets de son père, expia en un moment le grand tort de trop promettre au bonheur du peuple.

Des rois et des princes de la politique, arrivons aux princes et aux rois de la littérature. M. Alexandre Dumas fils, a failli, lui aussi, périr cette semaine et dans les mêmes circonstances que le duc d'Orléans. Heureusement, il sauta en bas de sa voiture, et fut relevé sans blessures graves.

D'un autre côté, on nous apprenait la maladie de M. Alexandre Dumas

père, qui a failli mourir à Moscou ! On a désespéré du célèbre romancier pendant neuf heures. C'était une angine, résultat d'une fatigue inflammatoire qui minait notre grand écrivain, après une marche forcée de plus de cent lieues dans les steppes de la Russie. Heureusement, une réaction s'est opérée et M. Alexandre Dumas sera conservé pour longtemps encore, nous l'espérons, à ses nombreux admirateurs.

D'autres événements plus graves encore viennent occuper l'Europe. Ainsi le chanteur Pellegrini est décédé à Munich où il est l'objet des plus grands regrets. Né à Milan, en 1806, ce grand artiste était sociétaire de l'Opéra de Munich depuis 1822. Sa mort est un deuil pour les artistes de toute l'Europe.

Deux autres personnages marquants, ont également quitté cette terre, pour aller dans une patrie qui, si elle n'est pas meilleure, ne saurait être pire...

D'abord c'est l'habile sculpteur bavarois Wagner, qui est mort à Rome, jeune encore, et dans toute la force de son talent. Son nom restera parmi toute cette pléïade de talents supérieurs qui ont tout sacrifié sur la terre, à l'amour de leur art, même les jouissances mondaines !...

Ensuite c'est un physicien distingué, le père Santi-Linari qui est mort en Italie il y a quelques semaines. Ce savant était né en 1779, et avait enseigné pendant plusieurs années la physique et les mathématiques à Vienne, à Turin, et dans les grandes capitales de la péninsule ibérique...

La douleur de voir mourir de grandes intelligences est un peu adoucie par la contemplation de la justice posthume qu'on leur rend toujours tôt ou tard... Ainsi, il est question d'élever à Berlin, un monument à Félix Mendelshon, le grand compositeur allemand, qui avait commencé par être marchand de calicot, tandis que Spinosa montait des verres et que Rousseau copiait de la musique pour vivre. Le célèbre musicien était né à Berlin, en 1809, et est mort à Leipzig en 1847. Ses restes avaient été transportés depuis dans sa ville natale, et vont être surmontés de sa statue en bronze.

C'est encore la grande pensée de cette justice posthume qui va doter la ville de Nice, en Savoie, d'une majestueuse statue de Masséna. La place qui lui doit son nom, sera ornée de ce beau monument de gloire. Le défenseur de Gênes, le sauveur de la France à Zurich, sera représenté au moment où il dit à l'aide de camp de l'empereur qui l'engageait à tenir encore une heure sur le champ de bataille d'Essling, ces belles paroles :

« Dites à l'empereur que je ne recule jamais !... »

Héroïque réponse et plus héroïque conduite encore !...

Après avoir constaté en passant que le percement de l'isthme de Suez va enfin s'effectuer par la puissance d'une compagnie universelle qui se forme à cet effet, nous reviendrons en France, à Bordeaux, où une solennité brillante nous appelle au nom de l'art et de la philosophie.

On sait que la ville de Bordeaux vient d'ériger dans ses quinconces magnifiques, deux majestueux monuments qui rappelleront jusque dans l'extrémité des âges que cette cité a donné le jour aux deux plus grands philosophes des âges modernes. Montesquieu regarde Montaigne, (lisez *Montagne !*) et Montaigne contemple l'*Esprit des lois* sur le front du grand jurisconsulte. Et celui-ci reconnaît sur le galbe de son célèbre concitoyen, que c'était *un homme de bonne foi*, comme il le dit en tête de ses œuvres !...

Pourquoi en dirions-nous davantage?... pourquoi viendrions-nous vous raconter les fêtes splendides qui eurent lieu à cette occasion, dans cette solennité de la philosophie scolastique. Ah ! si les grands hommes voient du haut d'un autre monde, ces hommages, ces honneurs rendus à leur mémoire, à leur gloire, à leur talent immortel, comme ils doivent tressaillir sur leur trône de gloire ! Comme ils doivent aimer l'humanité qui les a fait grands après les mille tortures qu'elle inflige aux intelligences supérieures !... Si tous les écrivains et les artistes visaient à la statue, que de grandes choses ne ferions-nous pas? Et comme le métier serait refoulé loin de nous ?... Et comme les passions viles et dégradantes seraient anéanties ?... Et comme aussi, nos talents universels, planeraient dans la sphère du GRAND, du BEAU et du BIEN, au lieu de descendre dans la fange du mercantilisme, du matérialisme et de la décadence intellectuelle !... Visons donc tous à la statue, car c'est la cible de la grandeur ! c'est là que doivent tendre nos buts et nos moyens, car c'est là qu'est la glorification de tous les talents, de toutes les œuvres.

La statue c'est le miroir du Bien !

La saison théâtrale est commencée dans toute la France. Nous ne voulons nullement constater cette hécatombe d'artistes qui ont été mis hors de combat, dans ces batailles artistiques qu'on appelle les débuts. Nous nous élevons contre ces moyens injustes et dégradants de juger les représentants de l'art. On ne croirait pas qu'en Chine et dans toutes les nations dites *Barbares*, on est beaucoup plus civilisé que nous. Donc plus de débuts !

Paris a pris déjà son habit d'hiver.

Les sportmen et les élégantes ne sont pas encore rentrés de la campagne, mais pourtant les théâtres ont commencé la saison sans attendre ces retours tardifs et par trop négligents. Nous avons eu *Broskowano*, opéra en un acte au Théâtre-Lyrique dont la musique est d'un jeune compositeur du Nord de la France, M. Deffès, déjà connu des dilettantes, par des mélodies fraîches et gracieuses, fort répandues dans le monde. On pense que le Nord de la France, produit peu de ces intelligences chaleureuses, artistiques, poétiques et créatrices. C'est là une grande erreur. Nous l'avons montré dans nos études sur les artistes du Nord de la France, et nous le montrerons souvent encore. C'est ainsi que le compositeur d'*OEdipe Roi*, M. Edmond Membrée, est un de nos compatriotes. M. Membrée, est né à Valenciennes. Il est l'auteur d'une foule de jolies *mélodies*, de l'opéra de *François Villon*, et de deux grandes partitions, destinées à notre première scène lyrique.

Inutile de vous parler je pense, de la féérie de la Porte-Saint-Martin qui a un succès d'enthousiasme. Le *Faust*, de M. d'Ennery est certes une belle étude du *Faust* de Goèthe. Et l'on reconnait dans l'auteur de la féerie française l'habile charpentier du boulevard, l'auteur de tant de drames aussi émouvants que mal écrits... Mais M. d'Ennery se contente d'amuser, il laisse aux autres le soin de la création originale et typique...

Beaucoup de pièces ont vu le jour le mois dernier. Le *Mariage dangereux*, étude sévère et bien écrite, n'a pas trouvé grâce devant le public et la Presse. Celle-ci a traité durement M. Jaime fils, un jeune auteur qui promet un brillant athlète dans l'art rénovateur. Dans la comédie tombée par les efforts de la cabale, il tranche dans le vif la question de morale de certains mariages d'affaires, qui ne sont pas non-seulement *dangereux*

pour les individus, mais funestes à la société, en ce qu'ils jettent souvent dans le malheur l'un des deux époux, si ce n'est pas tous les deux, et Dieu sait où ils vont, chacun de leur côté; souvent devant les tribunaux, quelquefois dans un endroit plus flétrissant encore. Il nous paraissait singulier que parmi la jeune école littéraire, celle qui ose, qui cherche, qui moralise, qui a conscience de sa mission, il nous paraissait étrange, disons-nous, qu'on n'ait pas encore traité la question des ventes de chair humaine qu'on appelle des *mariages*... à notre époque de matérialisme !... Il nous a toujours paru nécessaire de réagir un peu contre cette tendance à sacrifier le cœur à l'argent, la morale à l'amour... de l'or... Et c'est au moment où notre espoir se réalise, c'est au moment où un courageux écrivain jette la première pierre aux maquignons du *mariage*, que la presse se lève toute entière pour arrêter l'œuvre commencée, pour faire tomber l'échafaudage au pied du monument. Le public, qui n'aime pas à être flagellé à outrance, se met du côté de la critique peureuse ou ignorante, et de cette coalition, ils font tomber l'œuvre élevée avec tant de talent et de verve par le jeune poète dramatique qui, du premier coup, a montré qu'il est un écrivain convaincu de l'école philosophique, c'est-à-dire de la seule école qui crée, qui régénère, et qui fonde quelque chose de durable.

Nous comprenons peu cette ligue du mal contre le bien, du laid contre le beau, du mensonge contre le vrai !... car dans les *Mariages dangereux*, tout est philosophique et moral, et nous soutenons, envers et contre tous, que c'est un chef-d'œuvre... Tout y est pour intéresser le cœur et l'âme. Les caractères y sont bien tracés, le but philosophique est atteint. C'est peut-être ce que l'on a fait de mieux, depuis dix ans, en fait de comédie de caractères du XIXe siècle. C'est un plaidoyer chaleureux en faveur de la saine doctrine philosophique. Cela prouve qu'il faut revenir au cœur, le véritable sanctuaire de l'art ; et qu'il faut laisser bien loin ces questions d'argent qui nous conduisent au matérialisme, à l'abrutissement, au crime quelquefois, au scandale toujours !...

On ne parle à Paris que de cette œuvre aujourd'hui tombée, mais qui se relèvera ! Et comme elle cinglait en plein visage les marchands et les voleurs d'amour, il fallait voir comme ces gens là se redressaient et se cabraient, ne voulant pas se reconnaître, reconnaître leur hideuse physionomie, dans cette chambre ardente qui retrace leurs portraits touchés de main de maître...

Nous laisserons *La Mouche du Coche*, *Frontin malade* et *Il faut que Jeunesse se pâie*, pour vous promettre une analyse détaillée et comparative de l'*OEdipe Roi* de Sophocle, traduit par M. Jules Lacroix, et dont la musique des chœurs, est de notre compatriote M. Edouard Membrée, dont nous vous parlions tout à l'heure. Nous voulons revenir au *Marchand malgré lui* dont le succès est très-grand. Nous l'avons déjà dit, cette comédie est pleine des défauts et des qualités de la jeunesse. MM. Amédée Rolland et Jean du Boys promettent beaucoup pour l'avenir rénovateur de l'art dramatique. Il est vrai qu'ils ont manqué leur but, en faisant de leur principal héros, un épicier qui délaisse les Muses et l'art pour les jouissances bourgeoises de la fortune et du mariage, et qui se contente de servir pour deux sous de cassonade et des chandelles, claquemuré dans un comptoir... car le diable d'épicier considère qu'il a le pain sur la planche, tandis que les écrivains et les artistes !...

A part ce défaut de tendances (tendances qui sont celles de l'époque),

nous n'avons qu'à approuver les deux jeunes poètes qui débutent par un coup de maître. Il y a une scène dans le *Marchand malgré lui*, que signerait sans hésiter M. Ponsard... Car dans la *Bourse* (1), il y a quelque chose qui ressemble à Réné et à Claude, deux compositeurs de musique qui, tous deux, rêvent d'abord la gloire, mais prennent bientôt un chemin différent... Le second renonce à l'art pour se marier et faire fortune dans le commerce, et c'est alors que Réné lui dit :

As-tu vu la statue en bronze de Corneille ?...
Ce bourgeois de génie, au masque souverain !
Dont l'âme a retrouvé tout le monde romain...
Il ne passa jamais par une porte basse...
Il alla son chemin droit devant lui, la face
Altière ! Se drapant avec austérité
Dans le royal manteau de son honnêteté !...
Et vieux, pauvre, en chrétien, calme et l'esprit en fête,
S'endormit dans la mort, quand son œuvre fut faite !...

. . . Nous nous rencontrerons peu fréquemment en route.
Moi j'irai lentement, patient travailleur,
Par les chemins ardus du tenace labeur !...
Mais si j'avais reçu du ciel, à ma naissance,
Ce je ne sais pas quoi, qu'on appelle puissance ;
Si je m'étais senti, comme toi presque enfant,
Ce jeune diable au corps qui vous pousse en avant
Et vous lance à l'assaut des hautes convoitises,
Va ! plutôt que tenter de mièvres entreprises,
Et me claquemurer dans un comptoir, vois-tu ?...
J'aurais... quel avenir tu perds !... J'aurais voulu,
En dépit de l'argent, de l'amour, de la haine,
Me jeter au plein cœur de la mêlée humaine,
Tout bouillonnant de sève et de virilité
Pour m'y tailler ma place à coups de volonté !...

Quels beaux vers ! Quelle poésie magistrale ! On le voit, c'est presque la même situation aux tendances près que cette admirable scène de la *Bourse*, où Léon confie son petit pécule à l'agent de change Delatour. Là aussi, l'un combat pour la noble cause, l'autre veut courir se jeter dans l'ornière... Nous croyons être le premier critique qui établit ce rapprochement entre cette scène du *Marchand malgré lui*, et la scène IV du troisième acte de la *Bourse* de M. Ponsard. Seulement MM. Jean du Boys et Amédée Rolland, parlent une langue plus harmonieuse, plus chaleureuse et plus noble. C'est chez eux de la belle et grande poésie.

On le voit donc, c'est sur la jeunesse que reposent les destinées de l'avenir ! Elle saura remplir son rôle rénovateur et accomplir sa mission bienfaitrice... Ne lui ménageons donc pas nos bravos et nos encouragements, car ces jeunes gens sont les avant-coureurs du monde !...

KUNTZ DE ROUVAIRE.

---

(1) Voir la *Picardie*, livraison du premier janvier 1858, où j'ai publié mon *Etude Contemporaine* sur M. Ponsard.

BIBLIOGRAPHIE.

Revue de l'Instruction publique (1). — *Mémoires de la Société académique du département de l'Oise*, année 1858, t. III (2). — *Cabinet de M. A. P. M. Gilbert* (3).

La *Revue de l'Instruction publique* a publié dans son numéro du 30 septembre dernier, les noms des membres non résidants du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, et ceux des correspondants du ministère de l'instruction publique pour les mêmes travaux. Nous empruntons à cette revue l'indication sommaire de tous les savants qui ont été honorés de ces divers titres, dans les départements formés de l'ancienne province de Picardie ; ce sont :

MM.

H. Dusevel, inspecteur des monuments historiques, à Amiens ;

Et F. Morand, juge à Boulogne-sur-Mer,

comme membres non résidants.

Les correspondants du ministère de l'instruction publique sont :

Pour le département de l'Aisne.

MM.

Fleury (Edouard), rédacteur en chef du *Journal de l'Aisne*, à Laon ;

Gomart (Charles), à Saint-Quentin ;

Leclerq de la Prairie, à Soissons ;

Matton, archiviste du département, à Laon ;

Poquet (l'abbé), chanoine honoraire, à Villers-Cotterets ;

Prioux, à Limé, près Braine ;

Souliac-Boileau, à Château-Thierry ;

Watelet, professeur à Soissons.

---

(1) Recueil hebdomadaire, in-4°, Paris, L. Hachette et Cie.
(2) Grand in-8°. Beauvais, imp. d'Achille Desjardins, 1858.
(3) In-8°. Paris, Delion, 1858.

Pour le département de l'Oise.

MM.

Barraud (l'abbé), à Beauvais ;

Delaherche, à Beauvais ;

Mathon, fils, à Beauvais.

Pour le département de la Somme.

MM.

Bouthors, ancien greffier de la Cour impériale, à Amiens ;

Descharmes, membre de l'académie des sciences d'Amiens ;

Duthoit, à Amiens ;

Garnier (Jean), secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens ;

Goze, docteur en médecine, à Amiens ;

Louandre, père, bibliothécaire de la ville, à Abbeville ;

Et le baron Tillette de Clermont-Tonnerre, député, aussi à Abbeville.

Les Mémoires de la Société académique de Beauvais nous paraissent offrir un véritable intérêt. Les recherches archéologiques y tiennent une place assez importante. La Société ne publie pas un volume chaque année, ses resources ne lui permettraient pas tant de frais d'impression ; mais elle a soin de faire paraître ce volume par parties qui ne laissent pas que d'entretenir le zèle parmi ses membres et ses correspondants. Tous, au reste, semblent travailler avec une certaine activité et MM. Danjou, Mathon et Barraud se distinguent entre les autres par leurs fréquents écrits. La dernière livraison ou plutôt la fin du tome III, que nous avons en ce moment sous les yeux contient 1° une *Notice sur le portique dit de* Sarcus, *existant à Nogent-les-Vierges* et faisant partie de l'habitation de M. Houbigant, à qui l'on doit cette notice ; 2° un *Essai sur les monnaies de Beauvais*, par M. Voillemier ; 3° une notice sur la *Découverte d'autres monnaies* des XII[e], XIII[e] et XIV[e] siècles faite au village de Goincourt, par M. Ponthieux ; 4° une *Charte de Henri comte d'Eu*, portant donation et confirmation de dons à l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais, en 1109, par M. Peigné-Delacour ; 5° et une description *de l'Eglise du Tronquoi*, canton de Maignelay, par M. Barraud.

Ces notices, offrent une foule de détails curieux, sur les divers sujets que l'on y traite.

La *Notice sur le portique de l'ancien château de Sarcus*, par M. Houbigant, fournit de précieux renseignements iconographiques. La vue de trois des arcades provenant de ce magnifique château, relevées de manière à

former une des façades de l'habitation de M. Houbigant à Nogent-les-Vierges, a été dessinée et lithographiée avec talent par M. Deroy ; elle est bien préférable à tant de prétendues planches qui ornent les mémoires de beaucoup d'autres sociétés savantes. Les douze médaillons qui accompagnent également la notice en question, ne nous paraissent pas rendre aussi exactement les traits des personnages que représentent les bas-reliefs originaux du portique restitué de Nogent-les-Vierges ; et nous croyons que M. Houbigant exagère un peu quand il avance, dans sa notice, que les médaillons de ce portique seraient dignes de figurer parmi les sculptures du XVIe siècle, présentées comme modèles aux élèves de l'Ecole des Beaux-Arts, si les originaux ne sont pas mieux que ses lithographies.

Au reste, là n'est pas la véritable question qu'essaye de résoudre M. Houbigant, dans son intéressante notice. Il a voulu retrouver, par l'étude de ces mêmes médaillons, plusieurs hommes et femmes célèbres du XVIe siècle, dont les portraits sont forts rares et presque inconnus. A-t-il atteint ce but ? nous croyons que oui, mais pour une partie seulement de ces personnages. Nous ne pouvons, en effet, partager son opinion quant à ceux qu'il prétend représenter *Louise de Savoie* et la *duchesse d'Etampes*. Il serait trop long de donner ici les raisons sur lesquelles nous nous fondons pour ne pas nous ranger à l'avis de M. Houbigant ; mais à celà près, nous reconnaissons, avec plaisir, que la notice de ce savant (qui aurait dû mentionner plus explicitement celle déjà publiée sur le même sujet par M. le comte Amédée de Sarcus), offre des recherches intéressantes. Il a eu grandement raison, de recourir pour s'éclairer sur les véritables personnages que pouvaient représenter les médaillons de son habitation, aux lumières de MM. Niel et Léon de Laborde ; leurs connaissances iconographiques, en effet, ne sauraient être contestées, et l'on est heureux, dans tous les cas, d'avoir pour se guider de pareils maîtres.

L'auteur proclame une vérité, quand il dit page 396 de sa notice que « si tous les personnages des portraits qui portent des *noms apocryphes* venaient tout d'un coup à se réveiller du dernier sommeil, on s'étonnerait du nombre d'individus qui réclameraient contre les noms qu'on leur a imposés au bas des portraits qui ne sont pas les leurs. »

Mais nous ne croyons pas comme l'avance M. Houbigant que l'*histoire n'est qu'un roman convenu.* ; l'histoire doit offrir quelque chose de plus grave, de plus digne, de plus vrai, et l'école de Voltaire seule a pu, dans le temps, chercher à propager cette très fausse idée.

Nous ne pensons pas non plus qu'ainsi que le prétend encore M. Houbigant, les F et les salamandres sculptées sur les édifices de l'époque de François Ier soient la preuve du *concours direct* de ce monarque dans l'érection des édifices qui les portent. Nous avons dit et nous soutiendrons, jusqu'à preuve contraire, que les salamandres se plaçaient indifféremment sous François Ier sur les monuments élevés par les soins de ce monarque, comme aux frais d'autres personnes ; que l'on voit même des salamandres sur des maisons construites aux dépens de simples particuliers.

L'*Essai sur les monnaies de Beauvais* ne le cède pas en mérite à la notice de M. Houbigant. M. Voillemier fait d'abord remarquer, en passant, qu'il n'est pas présumable que les *Bellovaques*, n'aient pas eu et pendant longtemps une monnaie toute spéciale ; mais que ce qui est certain, c'est que depuis plus de vingt ans qu'il se livre à l'étude des monnaies, il n'a pas appris qu'aucun numismate ait été plus heureux que lui, en découvrant des monnaies d'or appartenant nominativement à ce peuple belliqueux et renommé qui soutint seul une partie de la seconde guerre que la Gaule révoltée fit à Jules César. M. Voillemier signale, ensuite, le voisinage de Caply, près de Vendeuil, comme une mine presque inépuisable pour les trouvailles de monnaies variées de potin, de bronze, d'or, d'électrum et d'argent. Les planches de l'atlas joint à l'excellent travail de l'auteur, reproduisent les différents types de ces monnaies. Le *cheval libre* ou conduit était souvent dit M. Voillemier, le principal type, le type rationel chez les Belges ; mais ce cheval, ajoute-il, devait être symbolique, car il affecta des formes constamment identiques chez les peuples qui avaient adopté cet emblême. Pour les *Bellovaques* et les *Atrebates*, et peut-être encore pour d'autres peuples de la Gaule-Belgique, c'était une machine grossière composée de plusieurs pièces juxta-posées, qui peut-être avaient leur signification, puisque malgré les modifications du coin, celui-ci les reproduisit pendant toute la durée du monnayage gaulois (p. 409).

M. Voillemier cite plusieurs savants de la capitale notamment MM. Charles Lenormant et de Saulcy, comme ayant soulevé une partie du voile qui semblait derober pour toujours le nom *Bellovaci* sur les monnaies gauloises. Il croit maintenant pouvoir le lire sur certaines pièces trouvées à Caply, dans les environs de Breteuil. Il parle un peu plus loin et successivement des monnaies de Beauvais sous la première, sous la seconde et sous la troisième dynasties ; il accompagne tout ce qu'il en dit des plus judicieuses remarques. Viennent, ensuite, des détails sur les *méréaux*, les *anciens sceaux*, les *bons de la caisse de confiance* de la même ville, et quelques

mots sur une *médaille relative au séjour de Charles X à Beauvais*: les amateurs de la science numismatique les liront sans doute avec un grand plaisir.

Il en sera de même de la *Découverte faite à Goincourt*, dans le courant du mois de février 1858. M. Ponthieux après avoir rappelé les circonstances qui amenèrent cette découverte, donne la liste des monnaies trouvées dans ce village. Il y en avait de *Louis VII dit le Jeune*, de *Philippe-Auguste*, de *Philippe-Lebel*, de *Philippe-de-Valois*, de *Jean-le-Bon*, de *Charles V dit le Sage*, de *Charles de Blois, duc de Bretagne*, de *Eléonore, comtesse de Vermandois*, de *Guillaume III, comte de Ponthieu*, de *Louis de Crécy, comte de Flandre*, de *Marguerite, comtesse de Hainaut*, de *Valeran, comte de Ligny*, etc. L'ensemble de cette trouvaille, d'après M. Ponthieux, ne peut que confirmer un fait historique bien connu des numismates : « c'est dit-il, que les petits seigneurs réussissaient toujours à faire circuler en dehors de leurs états une certaine quantité de monnaie, en imitant le plus exactement possible les types de la monnaie des grands états voisins, et à augmenter ainsi les gains qu'ils faisaient sur la fabrication ; ce qui était effectivement, selon la manière de percevoir les impôts et les mœurs du temps un vol au préjudice des grands feudataires, mais que ceux-ci ne parvinrent jamais à réprimer entièrement tant que dura le monnayage féodal (page 547 et 548). »

La *charte de Henri, comte d'Eu* que donne M. Peigné-Delacour, d'après l'original sur parchemin conservé au château de Roquefort, et dont un *fac-simile* assez fidèle orne le même volume, est habilement commentée par ce savant noyonnais.

Quant à la *Description de l'Eglise du Tronquoi*, par M. Barraud, quoique fort courte, cette description prouve de nouveau le soin consciencieux avec lequel le docte abbé écrit ordinairement sur les monuments du moyen-âge que le pays conserve encore.

Dans le *Catalogue du cabinet de M. A. P. M. Gilbert*, de Paris, qui sera vendu le 6 décembre prochain, nous avons remarqué de fort curieuses appréciations sur la collection iconographique de ce regrettable savant, par M. Bonnardot. Parmi les nombreuses gravures faisant partie de cette belle collection, nous citerons comme intéressant surtout la Picardie et les amateurs picards, celles qui représentent : la *Pompe funèbre de Mgr le cardinal de Belloy*, né à Morangles, département de l'Oise ; le *Vrai portrait de la ville de Beauvais, en 1574*, par Raymond Rancuellus ; la *Vue de Chablis*, par Parelle ; le *Jubé de Notre-Dame de Liesse*, par F. Moreau ; l'exté-

rieur du *Monastère de Prémontré*, par F. L. Barbaran ; le plan de la *célèbre et royale abbaye de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons*, par le même ; enfin, plusieurs dessins de la *cathédrale d'Amiens*, de la *collégiale de Saint-Vulfran d'Abbeville* et de l'*église de l'abbaye de Saint-Riquier*. Dans les portraits nous devons mentionner particulièrement ceux de *Jean Calvin*, graveur sur bois ; de *Charles Dufresne Du Cange*, par un anonyme ; de *Nicolas Blasset*, architecte et sculpteur amiénois, par Lenfant graveur d'Abbeville ; et la magnifique épreuve du portrait de *Voiture*, d'après Champaigne. Il est bien à désirer que ces pièces remarquables et que l'on ne rencontre pas toujours chez les marchands d'estampes, viennent enrichir les portefeuilles de ceux de nos compatriotes qui rechercheraient, avec une louable persévérance, les vues des monuments de l'ancienne Picardie, et les portraits des hommes célèbres qu'elle a produits.

H. Dusevel,

des Sociétés Impériale des Antiquaires de France et de Picardie.

Pour les articles non signés,

Lenoel-Herouart.

L'Administrateur-Gérant de la Picardie,

Lenoel-Herouart.

AMIENS. — IMP. DE LENOEL-HEROUART.

ESSAI HISTORIQUE

SUR LA

PORTE MONTRESCU

ET LE

LOGIS-DU-ROI D'AMIENS.

S'il est vrai que le culte des souvenirs soit encore cher à nos compatriotes, ils ne manqueront pas d'applaudir aux efforts que nous avons faits pour retracer dans ce court Essai, ceux que peuvent rappeler l'ancienne porte *Montrescu* et le *Logis-du-Roi d'Amiens*.

La vue du premier de ces monuments malgré la sanglante catastrophe dont il fut théâtre en 1597, doit leur inspirer la plus profonde vénération pour la mémoire de ces Amiénois braves, courageux qui trouvèrent une mort glorieuse en combattant contre l'Espagnol devenu maître, par un stratagème inoui de notre malheureuse cité ; et l'aspect du second, les portera à se souvenir de ce jeune Louis XIV, qui vint habiter quelque temps parmi eux, dans son enfance, et qui montrait dès lors, ce caractère ferme, énergique, résolu, si nécessaire à un grand roi.

Nous commencerons par parler de la *Porte Montrescu*.

I.

Cette porte, devenue trop fameuse à la fin du XVI siècle, existe encore à l'extrémité de la citadelle d'Amiens, vers la grande route de Doullens : c'est un curieux spécimen de la décoration riche, élégante, mais un peu confuse (1) des portes de ville élevées sous le règne de François I[er]. Les divers compartiments qui divisent la partie supérieure de la porte *Montrescu* sont couverts de salamandres et d'F mutilés par de stupides vandales, de gracieuses statuettes, de génies tenant des boucliers, d'oiseaux fantastiques, en un mot de tous les ornements capricieux que le goût, quelque peu bizarre de la renaissance, cherchait à implanter chez nous. Au-dessus du cintre de la porte, sur le stylobate, on voit des figures non moins singulières : à gauche de l'œil de bœuf, percé après coup dans ce stylobate, se trouve une tête énorme semblable à celle qui, sur les monuments du moyen-âge tels que nos cathédrales, représente ordinairement la *gueule* ou l'*entrée de l'enfer*, puis, à droite on remarque une femme élégamment vêtue, montée sur un sphinx. Il est fâcheux que l'ouverture de l'œil de bœuf en question, ait fait disparaître probablement, plusieurs autres figures qui complétaient cette scène rendue par là presque inintelligible (2). Ce que l'on ne com-

(1) La confusion que l'on remarque dans les sculptures de la porte *Montrescu* vient probablement de ce que les pierres sculptées avant leur pose, auront été ensuite mal placées dans les assises de maçonnerie.

(2) Peut-être l'emblême de l'*Enfer* qui figure sur presque tous les monuments où se trouve représenté, comme sur les cathédrales, le *Jugement dernier*, est-il à la porte de Montrescu un souvenir de ce que dans les temps anciens, la justice s'administrait aux portes des villes.

prend pas davantage, c'est que parmi les statuettes qui ornent les pilastres des compartiments supérieurs, le sculpteur se soit imaginé de représenter Samson, non pas chargé des portes de Gaza, ce qui eut au moins offert quelque rapport avec la destination du monument sur lequel se trouve ce personnage, mais déchirant le lion. Au reste, comme nous l'avons dit ailleurs, en parlant du Cupidon sculpté sur l'un des vantaux de la porte en bois de l'église Saint-Germain d'Amiens, tout dans les œuvres des imagiers de la renaissance est l'effet du pur caprice ou de leurs réminiscences des traits de l'histoire sainte et de la mythologie.

L'inscription qu'on lit au fronton de cette porte et dont voici le texte :

HVJVS
CE MODI
FIRMANDA
CVRAVIT
ANNO GRATIÆ
1531.

a été en partie grattée, comme les chiffres du roi chevalier.

Cette inscription s'applique probablement au ravelin ou boulevard qui défendait la porte *Montrescu,* car cette porte était achevée avant l'an 1531, moins la tour qui s'élevait sur la voûte, par derrière et qui ne fut commencée qu'en 1535 (1) ; c'est ce que prouvent plusieurs délibérations de l'échevinage d'Amiens.

Un bel ange semblant montrer du doigt l'Ecu de France aux passants, paraissait au milieu du couronnement de la

(1) 23e registre aux délibérations de l'Hôtel-de-Ville d'Amiens.

porte en question, et c'est dit-on, de ce royal emblème qu'elle avait pris son nom (1). Le canon d'Henri IV abattit un jour ce noble fronton, en dispersant les bandes espagnoles qui avaient osé sortir de la place et venir l'attaquer jusque dans les tranchées. On sait que surprise à l'aide d'un sac de noix et de pommes, que la garde s'amusa à ramasser, la ville d'Amiens ne retourna à la France qu'après un siége long et meurtrier ; ses plus braves soldats y perdirent la vie, et le roi lui-même y courût de grands dangers. La porte de Montrescu ou plutôt le ravelin voisin fut le théâtre de luttes acharnées. L'artillerie française le réduisit presque en poussière, et Hernand Teillo, gouverneur d'Amiens pour l'Espagne, trouva la mort sur le pont-levis de ce ravelin, avant que les Français parvinssent à s'en rendre maîtres et à s'y loger.

Le boulevard de la porte de *Montrescu* avait été commencé en 1520, sur l'avis des chefs de guerre les plus expérimentés : le duc de Vendôme, gouverneur de la Picardie, le célèbre Lautrec, l'amiral de France, le seigneur de Châtillon et celui du Pont-Dormy avaient été successivement consultés sur la forme et la disposition à donner à cet ouvrage. Des commissaires choisis par la ville, s'étaient même rendus exprès à *Saint-Quentin*, à *Thérouane* et à *Ardres*, pour visiter les nouveaux boulevards qu'on y avait élevés. François Ier étant venu, sur ces entrefaites à Amiens prescrivit, après avoir vu le boulevard de la porte *Montrescu*, qu'on l'achevât « selon » le pourtraict qu'il en avait fait faire par le seigneur Fran» cisque, italien estant avec luy (2). »

Depuis cette époque d'importants changements furent faits

(1) Pour qu'il en fut ainsi il faudrait établir que la précédente porte à laquelle on donnait aussi ce nom de *Montrescu*, l'avait reçu du même emblème.
(2) Echevinage d'Amiens du 12 mai 1535.

à ce boulevard, d'après les observations d'Errard de Bar-le-Duc et le plan dressé pour les fortifications d'Amiens, par cet ingénieur. On conserve ce plan curieux à la bibliothèque impériale. Il est sur velin et contient une légende au bas de laquelle on lit ces mots :

Faict par moy soubseigné Ingénieur du Roy,
Le XXV may 1596 : J. Errard.

On voit, par cette légende, qu'Errard désirait que l'on démolît le corps d'architecture de la porte de Montre-Ecu qui était très élevé et n'offrait, selon lui, qu'une ornementation inutile et nuisible à la défense de la place : il conseilla, en même temps de *faire vuider et nettoyer les fossez à l'endroit de la pointe du ravelin de Montrescu et des environs, et faire porter les vuidanges dans la ville, pour rendre les remparts plus aisez et faciles à monter*, il ajoute : *qu'il faudra faire une sortie secrète de la ville au mesme ravelin, laquelle on gaignera par le dessoubz de la porte de Montrescu, etc.*

Ce plan, quoiqu'assez simple, coûta fort cher à la ville ; elle paya, en effet, à cet ingénieur du roi *cent écus* pour l'avoir exécuté, en le priant de se contenter de cette somme qui était assez considérable pour ce temps là. Nous trouvons cette particularité intéressante consignée dans une délibération de l'échevinage d'Amiens du 23 mai 1596, dont voici les termes :

« Veu en l'assemblée le crayon du plan, pour la fortifficacion de la ville d'Amyens faict par le sieur Errard, ingénieur du roy, en considéracion de ce que ledit Errard est venu exprez en ceste ville, pour ce subject, où il a séjourné dix ou douze jours a esté ordonné qu'il luy sera faict présent de *cent escuz et sera prié de se contenter de ladite somme* (1).

(1) 55e *Registre aux délibérations de la ville.*

L'intérieur de la porte *Montrescu* n'est pas moins curieux que l'extérieur : on y remarque les forts cordons qui partagent ou divisent sa voûte, et les figures singulières qui servent, en plusieurs endroits, de consoles et de décoration à la corniche sur laquelle vient s'appuyer cette voûte. « Cette porte, » ai-je dit ailleurs, est vraiment remarquable à l'intérieur. » Elle est voûtée en arceaux dont les nervures ou cordons » reposent sur une corniche à filets, supportée d'espace en » espace par d'énormes consoles en pierre sur lesquelles sont » représentés des têtes d'anges et des personnages dans des » attitudes fort singulières. » Le cintre de la voûte du côté de la citadelle est orné d'un ange tenant un écusson surmonté d'une salamandre (1).

La porte *Montrescu* était fort étroite à l'extérieur ; la principale entrée avait à peine 3 mètres 30 centimètres d'ouverture. La poterne ou petite porte à gauche n'avait pas plus de 60 centimètres de largeur, mais elle était plus vaste à l'intérieur, ou vers la ville ; et l'on peut voir encore par les traces de la herse et les crapaudines en bronze dans lesquelles se trouvaient les pivots des battants de cette porte, que tout avait été mis en œuvre pour la rendre assez difficile à prendre de vive force ; aussi fut-ce à la rue que les Espagnols eurent recours pour s'en emparer.

C'est par cette porte qu'un ligueur fameux, le duc d'Aumale, fut obligé de sortir d'Amiens, lorsque les habitants de

---

(1) Un archéologue de Paris, M. Houbigant, a prétendu, à tort ce nous semble, que cet emblème serait la marque d'une participation directe de François I[er] à la construction des monuments où on le voit. Nous connaissons plusieurs édifices particuliers qui sont ainsi décorés de salamandres, et qui cependant ne sont pas dûs au roi chevalier.

cette ville reconnurent l'autorité d'Henri IV ; c'est aussi par cette porte que le 25 septembre 1597, le marquis de Montenegro, devenu gouverneur d'Amiens pour l'Espagne après la mort d'Hernand Teillo, sortit également avec les restes de la garnison, et que le grand Henri entra en vainqueur dans la place, après avoir forcé le marquis à capituler.

Sous le double rapport de l'art et des souvenirs qu'elle rappelle, la porte *Montrescu* méritait bien certainement d'être reproduite par le dessin et la gravure ; malheureusement, les anciennes estampes flamandes ou italiennes, qui représentent cette porte au moment de la surprise d'Amiens par les Espagnols et du siége de cette ville par Henri IV, sont pleines d'inexactitudes ; elles n'offrent à vrai dire, qu'une image infidèle ou défigurée de la *porte Montrescu*.

II.

L'étranger qui visite Amiens s'arrête presque toujours devant les restes du Logis-du-Roi. Il les contemple avec attention et tâche de découvrir ce que pouvait être, lorsqu'il était entier, cet ancien édifice aujourd'hui converti en salles de bains.

Dans ses cours remplies de constructions parasites, dans son donjon presque en ruine (1), rien n'est propre à satisfaire sa curiosité, à lui rappeler la noble destination de cette demeure royale, et si quelque passant, s'érigeant en officieux *cicerone*, ne vient lui expliquer, tant bien que mal, ce qu'il

(1) La plate-forme de ce donjon était pavée de quelques fragments de dalles, provenant d'anciennes tombes, quand nous visitâmes le *Logis-du-Roi*.

sait lui-même de ce monument, l'étranger est exposé à poursuivre son chemin, sans se douter le moins du monde, que là logèrent des rois, des reines et d'illustres guerriers

L'origine du *Logis-du-Roi* d'Amiens est encore un mystère. Si l'on en croit les historiens du pays, François Ier l'aurait fait construire pour l'habiter ; mais la funeste bataille de Pavie aurait empêché ce monarque de réaliser son premier dessein.

Le père des lettres, le roi chevalier, a pu ordonner aux ingénieurs dont il était ordinairement accompagné, dans ses voyages, d'embellir, d'augmenter le *Logis-du-Roi* actuel, afin que ce logis put servir plus tard à son habitation, lorsqu'il venait en Picardie où l'attiraient fréquemment ses guerres avec les impériaux et les Anglais ; mais aucun document authentique ne nous a encore appris en quelle année ces changements auraient eu lieu, quel fut l'architecte chargé de diriger les travaux, ni comment on en paya la dépense? Ce ne fut probablement pas la ville d'Amiens qui supporta cette dépense, car le *Logis-du-Roi* ne lui appartenait pas dans le principe.

Le trésor dût seul en faire les frais, et s'il en est ainsi, il faudrait, pour être mieux éclairé sur ces diverses questions, consulter les anciens registres de la cour des comptes. On trouverait, sans doute, dans ces registres bien des détails intéressants pour la description et l'histoire de l'édifice que nous allons tâcher de faire connaître à nos lecteurs.

Les mutilations qu'essuya le *Logis-du-Roi*, dans le dernier siècle, et la métamorphose de plusieurs de ses dépendances en salles de bains, de concert et de spectacle, ont rendu pour ainsi dire méconnaissable cet ancien édifice ; mais grâce à quelques courtes notices et surtout au dessin reproduit dans

nos *Monuments anciens et modernes de la ville d'Amiens* (1), On peut avoir une idée assez juste de ce qu'était autrefois cette habitation princière. « C'est, dit l'auteur de la *Description des rues et bâtiments saints et profanes de la ville d'Amiens* faite en 1700 et que possède un zélé antiquaire de Montdidier, le lieu où le gouverneur-général de la province loge ordinairement. Ses murailles sont crénelées, en forme de château antique. Il s'y trouve un très beau corps-de-logis, où se voit un grand donjon fort haut qui découvre toute la ville, et une voûte pour servir de corps-de-garde. Il y a aussi de beaux escaliers de pierre, des cours et de très jolis appartements. »

Ce qu'un autre écrivain ajoute vient confirmer cette brillante peinture du *Logis-du-Roi :* « Comme on peut le voir par ce qui en reste, dit-il, c'était un château en briques et en pierre semblable à ceux qui furent bâtis sous le règne de François Ier ; un mur crénelé et garni de guérites, à toits pointus, l'environnait de toutes parts. Pour parvenir dans l'intérieur que la ville décorait par fois de ses belles tapisseries (quand elle voulait faire honneur aux gouverneurs de Picardie), il fallait traverser un pont-levis et une porte bien ornée donnant sur la *rue des Fossés* ou celle des *Trois-Cailloux ;* les principales pièces, la chapelle et le jardin, étaient fort remarquables. »

Il est fâcheux que l'on ne voie pas dans les passages que nous venons de citer, quels étaient les ornements de la royale demeure, de ses tourelles et du donjon à pans, de ses corniches, de ses lucarnes et fenêtres, et ceux de ses vastes

---

(1) Un vol. in-4° orné de 50 planches, par L. Duthoit, Amiens, 1833, 1840, imp. de Raoul Machart.

salles, de la jolie chapelle et du délicieux jardin qui embellissaient ce curieux hôtel. On peut seulement, à défaut de ces détails, conjecturer par les quelques sculptures que l'on distingue encore au haut de la porte de l'escalier du donjon, et des feuillages et bustes que l'on aperçoit, çà et là, dans la principale cour du *Logis-du-Roi* qu'il devait être décoré avec magnificence et offrir une habitation fort agréable aux hôtes illustres qui venaient s'y fixer pendant leur séjour à Amiens.

H. Dusevel,
des Sociétés Impériale des Antiquaires de France
et de Picardie.

LE MONT GANNELON

A CLAIROIX,

PRÈS DE COMPIÈGNE.

(SUITE *).

DEUXIÈME PARTIE.

Le château de Gannelon ou fort Charlemagne.

La ville de Compiègne, son château, sa forêt, ses environs offrent à chaque pas des souvenirs des Gaulois, des Romains, des Francs et des Français : c'est un grand et beau livre placé sous les yeux de l'archéologue ; malheureusement bien des pages en sont presque illisibles ; le temps en a rongé les caractères ; essayons cependant de déchiffrer une de ces pages qui pourra nous éclairer sur le *château de Gannelon ou fort Charlemagne*.

Cet établissement fortifié est situé à l'autre extrémité du plateau, sur la partie qui fait face au village de Coudun.

(*) Voir la *Picardie*, 1858, p. 385, 433 et suivantes.

I.

Avant de le décrire, et pour faciliter les moyens de remonter à son origine, qui paraît se rattacher au moyen-âge, il est nécessaire de parcourir succinctement les principales phases de l'histoire des constructions militaires, depuis la fondation de la monarchie française jusqu'au XIIe siècle. Cette étude nous permettra d'assigner une époque probable au château de Gannelon, et de combattre des opinions respectables, sans doute, mais qui ne nous semblent pas suffisamment justifiées.

Il est difficile d'assigner une date positive aux forteresses du moyen-âge proprement dit, c'est-à-dire du Ve au XIIe siècle, parce que l'indication des dates préoccupe fort peu de chroniqueurs. Chez eux le conteur, le poète domine l'historien. Ils sont magnifiques dans leurs descriptions, mais il ne faut pas leur demander une exactitude rigoureuse, surtout en ce qui touche les arts. De sorte que l'archéologue est privé du secours de ceux qui devraient naturellement lui fournir les renseignements les plus utiles. Il n'a pour guide dans ses recherches que les rares vestiges qui restent des édifices militaires, beaucoup moins respectés par la guerre que les édifices religieux. Heureusement ces vestiges, que l'on retrouve souvent sur des collines depuis longtemps abandonnées des hommes, dénotent un plan généralement adopté. Ce sont des fossés, des remparts, des massifs de maçonnerie, mais dépourvus de sculptures et d'ornements portant le cachet du siècle ; il faut avoir recours aux traditions locales, et aux inductions de la science.

D'après l'auteur anonyme de la vie de saint Léger, on n'é-

levait pas de constructions militaires au V[e] siècle ; lors des invasions, les peuples de la Gaule se réfugiaient derrière les fortifications laissées par les Romains. Au siècle suivant, la reine Brunehaut se contenta d'édifier plusieurs forteresses et d'en réparer quelques autres bâties naguère par les Romains (1).

Plus tard, Charlemagne (2) prit les Romains pour modèles en tout ce qui concerne l'art de la guerre, et n'introduisit aucune innovation dans la fortification des places. Il se borna à défendre l'embouchure des rivières, et à garder les côtes les plus exposées aux incursions normandes. Ces ouvrages militaires, établis dans la prévision d'un danger momentané, étaient probablement de simples redoutes en terre, garnies de palissades, ou bien de petits forts entourés de fossés. Ils ont été renversés, comme l'empire de Charlemagne lui-même qui semble n'avoir été qu'un brillant éclair entre deux nuages. L'histoire rapporte que les mesures prises par ce prince contre les pirates normands devinrent insuffisantes sous ses successeurs (3) et que ces pirates remontèrent fréquemment l'Escaut, la Loire, la Seine et ses affluents.

Vers la fin du X[e] siècle et pendant le cours du XI[e], de nombreuses forteresses surgirent de toutes parts. On peut assigner deux causes à l'élévation presque simultanée d'un nombre considérable d'établissements fortifiés. Dans l'origine, les peuples riverains des fleuves se laissaient fréquemment surprendre par les invasions normandes, et payaient cher leur imprévoyance. On connaît la cruauté de ces pirates. Quand leurs petites flottes pénétraient dans une rivière, elles

---

(1) Grégoire de Tours.
(2) Eghinard.
(3) Annales de Saint-Bertin (collection Guizot).

versaient sur les deux rives des bandes avides de pillage, qui dévastaient les campagnes, brûlaient les villages et emmenaient les habitants en captivité. Plus tard les populations, instruites par l'expérience, se tinrent sur leurs gardes : dès que les hommes du Nord se montraient, dès que leurs barques paraissaient sur le fleuve, dès que leur cor d'ivoire retentissait sur les rives, les habitants abandonnaient les villages et se réfugiaient dans la cité voisine ou dans le donjon le plus proche. Ils comprirent alors qu'il y aurait avantage à bâtir leurs cabanes à l'ombre de châteaux forts capables de les protéger et de leur donner asile. C'est ainsi que le peuple des campagnes favorisa l'érection des demeures retranchées en s'agglomérant autour d'elles. Les paysans, persuadés que c'était le meilleur moyen de se mettre à l'abri des incursions, aidèrent les seigneurs dans l'organisation de la défense commune.— La découverte de fortifications près des fleuves et des rivières du Nord et de l'Ouest de la France vient appuyer cette première hypothèse.

En second lieu, l'établissement du système féodal en France hérissa le pays d'une multitude de forteresses dont on retrouve de nombreux vestiges.

Au moment de la déposition de Charles-le-Gros, la France présentait l'aspect le plus triste. Elle était réduite à un tel état de faiblesse, d'ignorance de la politique, d'opposition entre les intérêts des grands et ceux du peuple, qu'un gouvernement central ne pouvait lui être d'aucun avantage. Ce fut donc un événement heureux pour la société que la rupture du lien fédéral lors de la déposition de Charles-le-Gros et le partage de l'Occident en plusieurs monarchies qui bientôt se subdivisèrent de nouveau en un nombre infini d'états plus petits. Alors naquit la féodalité, cette espèce d'assurance mu-

tuelle entre le fort, qui valait par lui-même, et le faible qui valait par le nombre; noble souvenir du patronage romain rendu par le christianisme, d'une part plus loyal, de l'autre plus dévoué, jusqu'au moment où il dégénéra comme toute chose humaine, et ne produisit plus d'un côté qu'oppression et tyrannie et de l'autre que révolte ou servilité.

A cette époque de crise un grand nombre de seigneurs, dans le double but de sauver à la fois la société et leur puissance, firent un appel aux populations. Partout le seigneur offrit la terre au vassal qui se montrait prêt à la cultiver; partout il se contenta, en retour, d'une légère prestation en denrées; il lui demanda des services personnels au lieu d'une rente fixe. Ces concessions si multipliées furent faites à des conditions différentes et à des hommes d'ordre différent. Tous ces hommes, dont la plupart avaient été destinés à vieillir dans le célibat, par suite du servage et de l'état de guerre continuelle, furent appelés au mariage. Il s'établit ainsi des rapports fort étroits entre le seigneur et le paysan, rapports qui pendant un certain nombre d'années concoururent à leur bonheur réciproque.— Ce bonheur aurait duré si la féodalité n'avait pas été détournée de son but.

Mais pour assurer efficacement cette protection du seigneur au vassal, il fallait, qu'on me passe le mot, un porte-respect, une barrière aux envahissements des états voisins. Le seigneur et le vassal élevèrent des châteaux fortifiés. Ce système de défense et de protection réciproque avait déjà été pratiqué, dans des proportions moins étendues, sous le règne de Charlemagne; à l'exemple des Romains, Charlemagne confia la garde des limites de l'empire à des officiers supérieurs, qui avaient le titre de *comtes*. Ces officiers firent élever des ouvrages militaires, et l'on est autorisé à croire

qu'ils différaient peu de ceux des X[e] et XI[e] siècle ; mais les incursions multipliées des Normands indiquent assez qu'il y avait peu de châteaux fortifiés sur les côtes. Quoi qu'il en soit, puisque ces hardis aventuriers disparaissent après l'établissement de la féodalité, n'est-on pas en droit de conclure qu'ils avaient trouvé une résistance qui les avait forcés de renoncer à leurs expéditions guerrières?

Examinons maintenant quelle était la disposition de ces édifices militaires.

Du jour où la guerre s'éleva entre les hommes, les hauteurs furent naturellement adoptées comme étant les positions les plus favorables pour établir des retranchements : au moyen-âge, ainsi que dans toute l'antiquité, on choisissait de préférence les caps ou promontoires formés par la jonction de deux vallées; la possibilité d'inonder les plaines environnantes en rendait l'approche encore plus difficile; aussi c'est presque toujours sur des montagnes que nous rencontrons les vestiges des camps romains et les ruines des forteresses du moyen-âge. Un rempart en terre, sans maçonnerie, garni de pierres et le plus ordinairement de haies, de palissades en bois, entourait ces châteaux forts; des fossés quelquefois creusés dans le roc en défendaient l'accès. Voici quelques faits qui sont de nature à confirmer notre opinion. « M. Mocke, dit M. Peigné de Lacourt dans ses ingénieuses et savantes recherches sur la *Chasse à la Haie* (1), attribue la terminaison latine en *acum* des nombreuses localités qui, dans la transformation en français forment à la finale *y* ou *ay*, au mot *haya*, qu'il rapporte aux *haies de défense* (2) ou *haies*

(1) Page 19.— Paris, 1858, V[e] Bouchard-Huzard.

(2) La Belgique ancienne, 1855.

fortes. Je crois qu'il faut y voir simplement la terminaison celtique *ac : locus.*

« Ce serait à ces haies de défense que se serait appliqué le passage du diplôme de Charles-le-Chauve, quand ce prince voulut réprimer l'empressement des seigneurs à s'entourer de châteaux et de forts, ou au moins de *haies fortes. Et volumus et expresse mandamus ut qui castella et firmitates, et haias sine verbo nostro fecerint...* (1) » Le terme de *haies* est évidemment pris ici dans le sens de palissade plantée sur un fossé. « En l'année 1152, défense fut faite aux moines d'Echarlis de détruire les haies anciennement établies pour la défense des villages ; *Excepto destruendis haiis illis quæ propter munitionem villæ jam extiterint* (2). » Voici quelques autres exemples tirés du glossaire de Du Cange.

Et avant tout qu'il nous soit permis de citer ce vers d'Alcuin qui rend si bien notre pensée :

Ambit sylva locum muri mentita figuram (3).
Le bois qui l'environne à la forme d'un mur.

Haya, haie, est pris dans le sens de palissade : Ils pourront entourer la susdite place d'un fossé et d'une haie selon l'assiette de la forêt. *Quod totam dictam placeam... includere possint fossato et hayâ, secundum assisam forestie* (4). Haia est aussi souvent employé dans la même acception militaire : Il fut palissadé et entouré d'un fossé et d'une haie : *Vallatum fuit et inclausatum fossato, haia et palitiis* (5). Précédemment

(1) Capitula Caroli Calvi, Tit 36.
(2) Cart. de l'Yonne.— La *Chasse à la Haie*, p. 19.
(3) In Anticlaudiano, Lib. I, Cap. 3.
(4) Monasticum Anglic. T. II, p. 273.
(5) Th. Blount in Nomolex Anglic. ex Bracton. Lib. 2. Cap. 40. § 3.

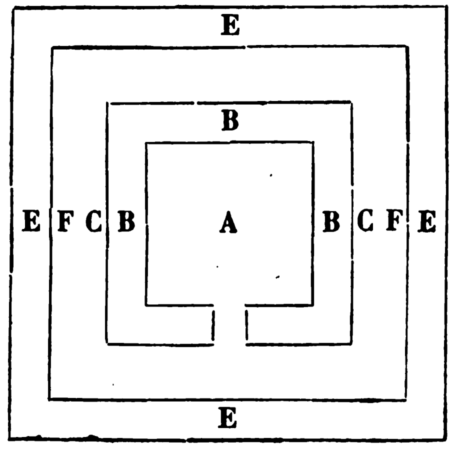
le même auteur avait dit en parlant d'un autre château : Qui est protégé par un fossé ou par une haie. *Quod vallatur fossato vel heya* (1).

L'importance des places n'a pas toujours déterminé l'emploi de la pierre de préférence au bois ; les seigneurs subissaient l'influence des nécessités locales, et dans beaucoup de contrées on ne trouvait que très difficilement des matériaux et des ouvriers propres à ces sortes de travaux. Ernold-le-Noir, au IXe siècle, nous assure que de son temps les plus importantes forteresses étaient simplement entourées de palissades et de fossés. Au centre de l'enceinte et quelquefois au fond s'élevait une éminence en terre arrondie, la plupart du temps faite de main d'hommes, et sur laquelle on construisait la citadelle ou donjon (2). Cette sorte d'élévation s'appelait Motte et présentait la figure d'un cône tronqué.

---

(1) Th. Blount in Nomolex Anglic. ex Bracton. Lib. 2. Cap. 34. § 1.

(2) Disposition d'une forteresse du Xe siècle.



A Tour ou donjon.

B Fossé du donjon.

C Enceinte défendue par un parapet garni de palissades ou de haies.

E Fossé.

F Parapet garni de palissades ou de haies et quelquefois de pierres.

Le donjon, tour ronde ou carrée, bâtie en bois ou en pierre, était distribué en plusieurs étages, et assez élevé pour permettre de découvrir une étendue considérable de terrain. On creusait presque toujours sous le donjon des prisons, qui plus tard reçurent le nom d'oubliettes (1).

La forme des châteaux a varié suivant la configuration des terrains sur lesquels ils étaient établis.

II.

Passons maintenant à l'étude particulière du château de Gannelon.

Au milieu d'un petit bois (2), un triple retranchement de forme circulaire se présente à nos regards; malgré l'action destructive des siècles, cet ouvrage militaire offre encore dans son ensemble un aspect réellement imposant. Sur le point du plateau le plus rapproché de la vallée, un fossé, ou plutôt des portions de fossé presque partout comblé, forme la première enceinte du donjon. Derrière est une levée en terre, large de soixante-quinze à quatre-vingts pieds. La deuxième enceinte se compose d'un fossé qui entoure le banc de roche: il a vingt pieds de largeur sur quinze de profondeur; derrière ce fossé, une levée ou rempart en terre, large d'environ quatre-vingt-dix pieds, se prolonge à droite et à gauche, de manière à rejoindre la pente de la montagne,

---

(1). Notamment dans les châteaux des XIII[e] et XIV[e] siècles comme à Montespiloy, Coucy et Pierrefonds.

(2) Depuis que cette description a été composée, M. le baron de Lagarde, propriétaire du château d'Annel a fait couper ce bois, en sorte que l'on distingue parfaitement les circonvallations de ce travail fortifié.

qui, par sa rapidité en cet endroit, devient une défense naturelle. Cette levée, comparable au LORICA des camps romains, domine de quinze pieds le plateau adjacent.

La troisième enceinte a, comme la première, un fossé et un rempart ; le fossé a vingt-cinq pieds environ de profondeur sur une largeur de vingt pieds ; le rempart domine de plus de vingt pieds la levée que nous venons de décrire.

Enfin s'élève une plate-forme demi-circulaire qui a environ trois cents pieds dans sa plus grande largeur, depuis son rempart jusqu'au bord du côteau. L'aire du fort s'incline au Nord-Ouest sensiblement ; au reste de ce côté, il n'y a ni fossé ni rempart ; la forteresse sur les deux tiers de sa circonférence était défendue par la pente très abrupte de la montagne. Tous les travaux paraissent avoir été concentrés vers le plateau de Gannelon et de la plate-forme on planait sur le sol d'une élévation de quarante pieds.

La principale entrée se trouvait au bord du vallon, vers la partie de l'enceinte extérieure faisant face au milieu du plateau de la montagne. Pour masquer cette entrée, on avait élevé un ouvrage avancé. On voit en effet sur la gauche un tertre de forme conique nommé *Cavalier*, il dépasse de quinze pieds la hauteur de la levée extérieure ; il se rattache à la base de cette levée par un petit prolongement de son esplanade. Aussi, selon toute apparence, était-ce là l'entrée principale du fort, et le chemin qui du bas de la montagne y aboutissait, est encore très facile à reconnaître. Ajoutons que cette partie du Gannelon est en outre défendue par la rivière d'*Aronde* qui coule à sa base.

Edmond C. de L'HERVILLIERS,

de la Société des Antiquaires de Picardie.

(La suite à un prochain numéro.)

RECHERCHES GÉNÉALOGIQUES

SUR LES FAMILLES NOBLES DE PLUSIEURS VILLAGES DES ENVIRONS DE NESLE, NOYON, HAM ET ROYE, ET RECHERCHES HISTORIQUES SUR LES MÊMES LOCALITÉS.

(SUITE *.)

Ecuvilly (1).

Ecuvilly, *Escuvilly*, *Escuvilli*, *Esquevilli*, *Escuveli*, dans le XIII[e] siècle, (*Scuviliacum*), situé au sud de Beaulieu-lès-Fontaines auquel il tient sans discontinuité, à 12 kilomètres sud de Nesle, et à 10 kilomètres nord de Noyon, est un village d'origine mérovingienne.

A la fin du XIII[e] siècle la seigneurie d'Ecuvilly appartenait à Huet de Soyécourt, chevalier, fils de Robert de Soyécourt. Il était aussi seigneur de Soyécourt (2), de Franvillers (3), de Mouy (4), de Houdainville en Beauvaisis, de Torsy en Ternois, et d'autres lieux. Il confirma, en 1287, une vente faite à l'abbaye d'Ourscamp, et fonda, en 1297, une chapelle dans l'église de Corbie. De son union avec Béatrix, fille de Raoul de Heilly, il eut entr'autres enfants :

(*) Voyez la *Picardie*, 1858, pag. 256, 353 et suivantes.

(1) Canton de Lassigny (Oise).

(2) Canton de Chaulnes.

(3) Canton de Corbie.

(4) Chef-lieu de canton (Oise).

Gilles, qui va suivre ;

Autre Gilles, croit-on chanoine de Noyon et sous-doyen de Bayeux ; il acquit, en 1342, trois fiefs situés à Crépigny et à Appilly, près de Chauny.

Gilles de Soyécourt, seigneur de Soyécourt, d'Ecuvilly, de Mouy, de Franvillers, de Houdainville, de Torsy et de Montigny-Lencoup en Brie, était échanson de France avant 1328. Il se trouva à la bataille de Crécy, 1346, où il périt, et fut inhumé dans la chapelle de Notre-Dame de l'abbaye de Corbie. Il avait épousé Marguerite de la Tournelle, qui le rendit père de plusieurs enfants dont :

Charles de Soyécourt, seigneur de Soyécourt, d'Ecuvilly, de Franvillers, etc., servit dans les guerres de Picardie, en 1350, sous le roi de Navarre, et en 1364 en qualité de chevalier banneret sous le comte de Tancarville, il était mort en 1372. De sa femme Philippe de Créquy il eut :

1° Charles, qui fut mis en tutelle à cause de la faiblesse de son esprit ;

Et 2° Blanche de Soyécourt (1), dame de Verton et de La Neuville mariée à Jean de Warignies, dit le *Galois*.

Jean de Roye, seigneur de Lagny (2), (Laigny-les-Chasteigners) près Noyon, fils de Mathieu de Roye, IIIe du nom, seigneur du Plessy-de-Roye (3) qu'il acquit en 1323, et de Marguerite de Ville (4), épousa Jeanne de Sains, avec qui il acheta, en 1398, les domaines de Lagny, d'Ecuvilly, de Chevilly (5), de Béthencourt, et les bois de La Potière (6). Il vivait encore en 1401, mais il était mort en 1403. Sa veuve se remaria à Hugues de

(1) La maison de Soyécourt portait : *d'argent fretté de gueules*.

(2) Canton de Lassigny.

(3) Canton de Lassigny.

(4) Canton de Noyon.

(5) Dépendance de Catigny, canton de Guiscard (Oise).

(6) Dépendance de Lassigny.

Sempigny (1). Sa fille aînée, Jacqueline de Roye, fut mariée, en 1403, à Renaud du Sauchoy (2).

Pierre de Sorel, était seigneur d'Ecuvilly au commencement du XVI[e] siècle.

Charles de Sorel, seigneur du même lieu, de Villers et d'autres lieux, 1[er] capitaine au régiment de Lignières, en 1657, a produit des titres de cinq races depuis les années 1525 et 1530, justifiant sa qualité de chevalier sur chaque degré. Il descendait de Jean de de Sorel, qui servit en qualité d'écuyer des ordonnances du roi, sous Vauquet de Laistre, écuyer dans la compagnie de Jean de Guistelle, suivant la revue qui en fut faite à Etampes le 1[er] décembre 1411, et de Lionnel de Sorel, chevalier, qui servait avec sa compagnie sous Hugues de Châtillon, sire de Dampierre et de Rolaincourt, grand-maître des arbalétriers de France, et capitaine général de Picardie, par revue faite à Thérouane le 1[er] mai 1372.

De sa femme, Jeanne du Montel, il eut trois enfants :

1° Pierre de Sorel, qui va suivre ;

2° Léon, né à Ecuvilly en 1657, fut capitaine de vaisseau, puis inspecteur général des côtes de Bretagne et de Normandie ;

Et 3° Marie-Anne, née à Ecuvilly en 1663.

Charles de Sorel avait pour frère aîné Louis, chevalier, seigneur d'Ugny-le-Gay (3), lieutenant du roi à Saint-Quentin, qui épousa N... de La Fons, fille de Nicolas de La Fons prévôt royal de cette ville, et de Jeanne Maréchal, sa femme.

Charles mourut le 1[er] février 1698, âgé de 86 ans, et fut inhumé dans la chapelle de la Sainte Vierge de l'église d'Ecuvilly, sépulture ordinaire de sa famille. Il avait fondé un annuel non perpétuel de 366 messes pour le repos de son âme, pour être dites à l'autel de cette chapelle, moyennant deux cents livres à payer au curé de la paroisse, et dix-huit livres six sous au clerc.

---

(1) Canton de Noyon.

(2) La maison de Roye portait : *de gueules à la bande d'argent.*

(3) Canton de Chauny (Aisne).

Pierre de Sorel, seigneur d'Ecuvilly, d'Ugny-le-Gay, de Dury (1), de Saint-Claude (2), et d'autres lieux.

De son mariage avec Madeleine Duran sont issues quatre filles :

1° Marie-Alixe, née à Ecuvilly en 1681 ;

2° Marie-Josèphe de Sorel-Dury ;

3° Madeleine Pétronille de Sorel-d'Ugny ;

Et 4° Marie-Louise de Sorel-de-Boulinval.

Marie-Alixe de Sorel, assistée de son père et de son parent, Jean-Denis de Rogué, chevalier, seigneur de Ville (3), de Vauchelles (4), de Porquéricourt (5) et d'autres lieux, épousa à Ecuvilly, le 5 juillet 1701, Etienne de La Fons, chevalier, seigneur d'Happencourt, de Cuy et d'autres lieux, fils de Claude de La Fons, chevalier, seigneur des Essarts (6), de Cay (7), de Ronquerolles (8), de Pertain (9) et d'autres lieux, et d'Elizabeth des Avenelles, sa première femme ; le contractant assisté aussi de ses parents Claude et Pierre des Marets, chevaliers, seigneurs de Beaurains, près Noyon ; Marie-Alixe de Sorel décéda le 13 mars 1716 et fut inhumée dans l'église de Cuy (10).

De ce mariage sont issus :

1° Marie-Jeanne-Alix ou Alexis de La Fons, née à Ecuvilly en 1702, sans alliance ;

---

(1) Canton de Saint-Simon (Aisne).
(2) Canton de Mouy (Oise).
(3) Canton de Noyon (Oise).
(4) Même canton.
(5) Même canton.
(6) Même canton.
(7) Même canton.
(8) Fief situé sur le territoire de Pottes, canton de Nesle.
(9) Même canton.
(10) Les armes de la maison de Sorel étaient : *de gueules à deux léopards d'argent posés l'un sur l'autre, couronnés d'or.* Celles de la Maison de La Fons : *d'argent à trois hures de sanglier arrachées de sable*, avec cette devise : *Aut mors, aut vita decora.*

2° Louis-Paul, né à Cuy le 8 octobre 1707, seigneur d'Ecuvilly ;

3° Anne, née à Ecuvilly en 1710, religieuse ;

4° Pierre-Armand, né au même lieu en 1711, qualifié seigneur d'Ecuvilly, de Cuy, des Essarts, etc., capitaine au régiment de Picardie, chevalier de Saint-Louis, marié à Marie-Rénée Hervy Duclos ;

5° Marie-Françoise, née en 1713, mourut en 1715 ;

6° Louise-Madeleine-Elisabeth, née en 1715.

Du même mariage sont issus encore, selon le dictionnaire historique du département de l'Aisne, par Melleville, 1857 :

7° Joseph Gaston, capucin ;

Et 8° Claude-Josèphe, mariée à Claude-Paul de Richoufftz.

En 1712 une partie du domaine d'Ecuvilly appartenait au marquis d'Ecquevilly.

Vers 1756 le marquis du Frétoy (1) acquit la seigneurie d'Ecuvilly de la famille de La Fons et de celle d'Ecquevilly.

Par un bail de 1774 le revenu de cette seigneurie était par année, de deux mille six cents livres, plus trois paires de poules d'Inde, évaluées six livres, deux setiers de blé (120 litres), un setier d'avoine, et l'obligation par le fermier de faire dans l'année deux journées de voitures avec ses charrettes et chevaux, excepté dans le temps des semailles et de moisson, faute de quoi il payait au seigneur cinq livres par jour. La seigneurie consistait alors en la ferme seigneuriale et ses dépendances, 65 setiers 24 verges 1/2 (2473 ares 76), en terres labourables et prés, le droit de dîme des foins du village, le droit de carion des autres dîmes et le droit de terrage que possédaient auparavant lesdits de La Fons et d'Ecquevilly.

A cette époque le seigneur d'Ecuvilly s'intitulait : très-haut et très-puissant seigneur Louis-Auguste d'Estourmel, chevalier, comte d'Estourmel, marquis du Frétoy, baron de Sermaise (2) et

(1) Canton de Guiscard (Oise).

(2) Même canton.

de Catigny (1), seigneur d'Ecuvilly, de campagne (2), de Chevilly, de Bussy (3), de Candor (4) et de plusieurs autres lieux, maréchal des camps et armées du roi, gouverneur des ville et château du Crotoy, demeurant à Paris, en son hôtel, rue de Grenelle, faubourg Saint-Germain (5). En 1780 la justice d'Ecuvilly fut réunie, à celle du Frétoy. *(Le P. Anselme. — De la Morlière. — Haudicquer de Blancourt. — Reg. des paroisses d'Ecuvilly et de Cuy. — Archives de la maison seigneuriale d'Ecuvilly).*

Ecuvilly fut pillé et brûlé en 1370 par Robert Knolles, commandant anglais, qui, parcourant la Picardie avec douze mille hommes, incendia aussi beaucoup de villages voisins.

Il fut encore détruit en 1523 par l'armée anglaise, commandée par les ducs de Sufolk et de Norfolk. *(Annuaire de l'Oise, 1834).*

Il fut brûlé en partie en 1570. Un acte notarié de 1571 rapporte:

« . . . a estez baillez à Georges Dercheu, laboureur, demeurant
» à Escuvilly, par Charles de Ferrières, greffier de la prévosté de
» Noyon, et Godeberte Macquet, sa femme, demeurans audict
» Noyon, une mazure, jardin, lieu et pourpris *(enclos, dépendan-*
» *ces)* ainsy que ledict lieu s'estend et comporte, seant aud. Escu-
» villi, devant l'église dud. lieu, ou y soloit *(avait coutume)* avoir
» une maison, grange, estable, quy ont este bruslez par la dernière
» incursion des ennemys (6), au mois d'octobre dernier, tenant le-

---

(1) Canton de Guiscard (Oise).

(2) Même canton.

(3) Même canton.

(4) Canton de Lassigny.

(5) La famille d'Estourmel porte : *de gueules à la croix dentelée ou cretelée d'or.*

(6) Un presbytère se construit en ce moment sur le terrain même dont il est ici question, il se trouvera au sud de l'ancien presbytère, vendu et abattu en 1793.

» dict lieu, d'une part au sieur de Villers, d'autre au presbytaire, » le bout à Jehan Tailliart et pardevant à la Grant rue ... »

C'était alors l'époque des guerres de religion.

Le 3 août 1653, Ecuvilly fut presque entièrement brûlé avec la maison seigneuriale, par les troupes espagnoles sous les ordres du prince de Condé ; il ne resta que quelques maisons, situées au lieu appelé depuis la Rue-Perdu. Le village fut rétabli en grande partie sur l'ancienne route de Nesle à Noyon, passant alors par Catigny, Sermaise. *(Arch. de l'église d'Ecuvilly.)*

Le lundi de Pâques 1785, à l'issue des vêpres, un incendie se déclara dans la nouvelle Grande-Rue d'Ecuvilly (1) et y détruisit deux habitations. Tous les habitants du village étaient accourus sur le lieu du sinistre pour arrêter les progrès des flammes ; mais un vent violent du nord avait lancé un lien de paille embrasé sur un bâtiment couvert en chaume,qui avoisinait l'église, à environ 100 mètres du foyer de l'incendie, le feu prit, dix habitations, la maison seigneuriale et ses dépendances furent aussi réduites en cendres. Cette maison ne fut pas reconstruite. *(Souvenirs d'un habitant du pays.)*.

Lors de l'invasion de la France en 1814 et en 1815 par les troupes alliées, ce village fut souvent occupé par l'ennemi et livré au pillage plusieurs fois.

En 1108, Baudry, évêque de Noyon, donna au chapitre de cette ville les cures et les dîmes d'Ecuvilly, de Catigny, de Flavy-le-Martel (2), de Béthencourt, de Sommette (3) et de Gibercourt (4). *(Colliette,* t. II. *p.* 133*).*

---

(1) L'ancienne Grande-Rue allait de l'église au nord-ouest du village, la nouvelle qui commence à peu près au lieu dit le *cahiet* conduit à Beaulieu.

(2) Canton de Saint-Simon (Aisne).

(3) Même canton.

4) Canton de Moy (Aisne).

Beaudoin II, son successeur, confirma, en 1153, en faveur des chanoines de sa cathédrale, les autels et les terres dont ils jouissaient dans les villages d'Ecuvilly, de Catigny, de Flavy, etc. Par le même acte les autels de Roiglise (1) de Rouy-le-Grand (2), d'Ognolles (3), de Cressy, près Nesle de Pressoir, près Chaulnes, etc., leurs furent aussi confirmés. *(Ibid. p. 292).*

En 1202, Simon de Clâtres IIe du nom, vendit, avec sa femme Marguerite, à Matthieu de Béthencourt la moitié des dîmes d'Ecuvilly, qui passèrent à la chapellenie de saint Jean l'Evangéliste, plus tard divisée en deux portions, fondée dans l'église de Saint-Quentin (4). *(Ibid. t. I. p. 620).*

En 1207, Agnès, première abbesse de l'Abbaye-aux-Bois, acheta une partie des dîmes d'Ecuvilly et de Sermaise. *(Ibid. t. II. p. 457).*

La cure d'Ecuvilly comprit primitivement dans son étendue le hameau de Beaulieu, qui avait seulement une chapelle. Au mois de décembre 1271, Beaulieu fut détaché de son église-mère et érigé en paroisse distincte (5). Par la circonscription ecclésiastique arrêtée en 1808, Ecuvilly fut réuni à la succursale de Beaulieu ;

---

(1) Canton de Roye.

(2) Canton de Nesle.

(3) Canton de Guiscard (Oise).

(4) Les biens et revenus de cette chapellenie étaient indivis et partageables entre le titulaire de la première portion et celui de la seconde. Les revenus consistaient, en 1772, dans les deux tiers des dîmes d'Ecuvilly, affermés alors 220 livres par an, plus le commun. Les charges en étaient : une messe basse chaque mois, plus d'entretenir le chœur et cancel (*) de la paroisse d'Ecuvilly, et de payer le gros (**) du curé pour les deux tiers. (*Ibid.* te 3e. *Pouillé* *p.* 115.)

(5) Voyez la Picardie, t. IV. p. 225.

(*) C'est la partie du chœur d'une église qui est le plus rapprochée du maître-autel. Le nom de cancel vient des barreaux (*cancelli*) qui séparent le prêtre occupé du service divin de la foule des fidèles.

(**) Le *gros* était la portion du revenu que touchait un bénéficier par opposition au casuel et autres distributions éventuelles.

mais en vertu d'une ordonnance royale du mois d'avril 1847 l'ancienne cure d'Ecuvilly est devenue succursale (1).

Dans le siècle dernier les revenus de cette cure, à laquelle nom-

(1) Joseph-Armand Gignoux, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siége Apostolique, évêque de Beauvais.

Vu la délibération par laquelle le Conseil municipal de la commune d'Ecuvilly, canton de Lassigny, émet le vœu que cette commune soit séparée quant au spirituel de la paroisse de Beaulieu, à laquelle elle avait été réunie par la circonscription ecclésiastique du diocèse, arrêtée le 14 janvier 1808, et demande que l'église d'Ecuvilly soit érigée en succursale.

Vu l'ordonnance royale en date du 24 avril dernier, en vertu de laquelle l'église de la commune d'Ecuvilly est érigée en succursale ; et, en conséquence, déclarée indépendante, quant au temporel, de l'administration à laquelle elle avait été soumise jusqu'à ce jour.

Considérant qu'il est avantageux à la sanctification des âmes que les lieux consacrés à l'exercice public du culte catholique, à l'instruction des fidèles et à l'administration des sacrements, soient le moins possible éloignés des populations, et voulant obvier aux inconvénients qui résultent des limites différentes posées entre la juridiction civile et la juridiction ecclésiastique, avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE 1er.

L'église d'Ecuvilly est érigée en succursale sous l'invoction de saint Sulpice.

ARTICLE 2e.

Tous les fidèles domiciliés sur le territoire de la commune d'Ecuvilly, attribué à l'église dudit lieu par l'ordonnance royale précitée sont désormais soumis à la juridiction spirituelle du titulaire de cette église.

ARTICLE 3e.

Le prêtre chargé du service de la susdite église est investi de tous les droits et pouvoirs de curé desservant, et ce jusqu'à sa révocation.

ARTICLE 4e.

Notre présente ordonnance sera lue au prône de la messe paroissiale, transcrite sur les registres de la Fabrique, et conservée en original dans les archives de l'église.

Donné à Beauvais sous notre seing, notre sceau et le contre-seing du secrétaire de l'Evêché, le vingt-septième jour de mai de l'an de grâce de Notre-Seigneur mil huit cent quarante-sept.

† J.-A. Evêque de Beauvais.

Par mandement de Monseigneur,

LAURENT, *sec. ch. hon.*

mait le chapitre de Noyon, s'élevaient à neuf cents livres, le curé jouissait d'un tiers environ des dîmes de la paroisse, le chapitre de Noyon et l'Abbaye-aux-Bois en recueillaient une faible partie. *(Colliette,* tᵉ IIIᵉ *Pouillé, page* 57*).*

La chapellenie de Sainte-Marguerite, fondée dans l'église paroissiale était détruite longtemps avant 1772, ainsi que ses biens, ses revenus et ses charges. *(Ibid).*

L'église, au sud de l'ancienne Grande-Rue est bâtie en pierres de taille ; la nef et les bas-côtes sont couverts en tuiles, les deux chapelles et le chœur plus élevés, en ardoises. Ce chœur, rebâti en 1548, est de gothique tertiaire soutenu par des contreforts ornés de niches à l'intérieur et à l'extérieur. La nef est la partie de l'édifice la plus ancienne ; des parcelles de badigeon détachées accidentellement des murs vers 1820, où se trouve la chaire, ont mis à jour d'anciennes peintures représentant des arbres, des plantes, des oiseaux, etc. Le clocher en briques, reconstruit dans le XVIᵉ siècle, a été placé devant l'ancien portail, auquel on a substitué une arcade ; il est terminé par une flèche octogone, assez élevée, couverte en ardoises ; il était orné à sa base de douze clochetons avec ornements et dorures à leur sommet. Il est à regretter qu'à cause des réparations dispendieuses qu'ils occasionnaient on les ait supprimés vers 1845, à l'exception des quatre plus élevés. On attribue dans le pays aux Anglais la construction de ce clocher, mais c'est une erreur. Les Anglais n'ont marqué leur séjour dans la Picardie que par des dévastations ; il est à croire plutôt qu'ayant détruit l'ancien clocher, ils ont rendu nécessaire la construction de celui-ci.

On conserve dans cette église un bras de Saint-Sulpice, patron de la paroisse, qui est l'objet d'un pélerinage très suivi le dimanche qui suit le 17 janvier et le dimanche après le 27 août. On y prie pour les rhumatismes et les maux de reins (1). Pendant les

(1) Les plus anciens habitants de la localité rapportent que dans le siècle dernier des personnes des environs, venant pour assister à la messe, de la

guerres du moyen-âge on déroba cette relique à la fureur des ennemis en la transportant à Noyon, et elle échappa à la tourmente révolutionnaire de 1793, ayant été soigneusement cachée chez quelqu'un du village (1).

---

fête patronale, demandèrent à quelqu'un du lieu si la messe était sonnée. Celui-ci répondit en proférant des paroles de dérision et de mépris contre saint Sulpice. A l'instant même il fut atteint d'un mal de reins des plus violents, qui dura environ six semaines, pendant lesquelles il souffrit des douleurs inouies.

(1) La châsse en bois de saint Sulpice renferme encore aujourd'hui des procès-verbaux, dont nous donnons le texte :

TRADUCTION.

1° En 1506, le 14 avril, sous le pape Jules II, troisiesme année de son pontificat ; très-vigilant messire Jacques de Vieuville, doyen de l'église cathédrale de Noyon, et grand vicaire de monseigneur Charles de Hangest, évêque comte de Noyon et pair de France, a trouvé une châsse de bois dans laquelle estoit renfermé le bras de saint Sulpice en une pièce de drap, et dessus estoit escrit : *de brachio sancti sulpitii.* Le doyen cy-dessus et grand-vicaire, au rapport de plusieurs personnes anciennes et de bonne réputation, avec la voix du peuple assemblé, fut asseuré que le bras de saint Sulpice estoit de bien longtemps dans l'église d'Escuvilly, et qu'ils le tenoient tous de leurs ancêtres être le bras du bienheureux évesque saint Sulpice. Après ce témoignage d'assurance, monsieur le doyen le transféra de la châsse de bois dans une d'argent qui est faite en forme de main et de bras, et cela en présence des vénérables et discrètes personnes messires Pierre de Sorel, Antoine Vasseron et Pierre de Basin, chanoines de Noyon, et noble homme Condomne de Sorel, seigneur temporel d'Ugny. Dans ce même instant la translation fut faite avec un grand concours de peuple et fut publicque, par led. doyen et grand vicaire, M° Gérard Canin, notaire apostolique dans la ville de Noyon interpellé M° Marie Beudabel, tabellion audit Noyon, et ont fait l'acte signé G. Canin dans la copie, qui a reçu six sols.

(DELAVEAU, *curé d'Ecuvilly*, 1730)

2° Ce saint monument des reliques de saint Sulpice m'a esté remis en mains et déposé par le curé du village d'Escuvilli, de peur qu'il ne feust pillé par les ennemys de guerre. Je l'ay renfermé dans la châsse des reliques de la paroisse de la Magdeleine, conservé dans notre église cathédrale le 17 juillet 1652. Signé : LEBLOND, grand-vicaire.

Est inhumé dans le chœur de l'église :

Jean-Baptiste Payart, curé, mort le 24 novembre 1702.

Dans la chapelle de Saint-Sulpice, sont aussi inhumés :

Elizabeth Goulouzel, veuve de Jean Lefebvre, apothicaire à Noyon, mère de Louis Lefebvre, curé, décédée en 1720 ; Robert de Quénescourt, mort en 1724, âgé de 46 ans ; Marie-Jeanne-Angélique de Quenescourt, sa fille, morte en 1724, âgée de treize mois ; et Louis Lefebvre, mort le 7 décembre 1728.

Dans la nef, devant la croix :

Pierre d'Aubigny, écuyer, gentilhomme, décédé en 1684, âgé de 49 ans ; noble demoiselle Marie de Saint-Delis, dite mademoiselle d'Aubigny, parente de Louis de Saint-Delis, marquis d'Heucourt, bailliage d'Amiens, morte en 1690 ; honorable homme Pierre de Caisne, receveur des terres et seigneurie d'Ecuvilly, et syndic de la paroisse, mort en 1712, âgé de 49 ans ; Jeanne Le Manier, veuve de N... Soucanye de Noreuil, avocat en parlement, morte en 1721.

LEROY-MOREL.

(*La suite au prochain numéro*).

3° La présente relique de saint Sulpice, appartient à la paroisse d'Ecuvilly et a été cachée le 29 novembre 1793 à cause de l'abolition de la religion catholique faite en France par l'armée révolutionnaire. Cette relique était enchâssée dans une figure réprésentant un bras jusqu'au coude, mais ce bras a été enlevé à cause de l'argenterie dont il était composé.

RAMBURES [1].

(CANTON DE GAMACHES).

(6e Article.)

Laissons un instant la succinte généalogie pour une observation et un doute.

Quelques dates et quelques circonstances des guerres civiles sous Henri IV permettent de croire que tous les Rambures de la famille du château ne suivirent pas le même parti ; les uns furent de la ligue jusqu'en 1594 (2), les autres, protestants peut-être, suivaient la fortune d'Henri IV. Charles de Rambures se jette à Ivry devant une lance qui menace ce roi ; il s'était déjà distingué à Arques comme commandant des compagnies royales. « Toute la noblesse du parti du roi, dit le P. Daniel, fit merveille dans cette occasion ; Rambures y fut blessé et La Rochejacquelein aussi d'une mousquetade. » Un Rambures, au moins, n'ayant ainsi qu'on le voit par la note ci-dessus, quitté le parti de la ligue qu'en 1594 et les batailles d'Arques et d'Ivry ayant été données en 1589 et

(1) Voyez la *Picardie* de 1857, p. 198, et 1858, p. 299, 363, 406 et 451.

(2) « Henri IV avait envoyé quelques compagnies à Abbeville pour s'assurer des habitants de cette ville ; mais un trop grand nombre avait résolu de ne pas suivre son parti. Huqueville de Roncherolles, André de Vendôme, les seigneurs de *Rambures*, de Hémon, de Créqui, ses gendres, tous partisans de la ligue, s'occupaient de faire des prosélytes quand les troupes parurent. Après beaucoup de négociations, Abbeville reconnut son roi légitime, 1594.— Extrait de Vely, Villaret et Garnier.— »

1590, le Rambures sauveur du roy à Ivry et blessé à Arques, ne pouvait être celui qui disputait encore, quelque temps après, les portes d'Abbeville à Henri IV. Très probablement même le ligueur et le royaliste n'étaient pas de la même religion.

Henri IV ayant un jour, en 1599, appris que son libérateur d'Ivry avait reçu un appel d'honneur, lui écrivit :

« Monsieur de Rambures, j'ai esté bien ayse d'apprendre par celle que m'a écrite mon cousin le sieur comte de Saynt-Pol, que le capitaine Arnault, exempt de mes gardes, vous ayt trouvé et fay défense de ma part de recevoyr aucun appel du sénéchal de Haynaut, et parce que je ne veux pas que la querelle que vous avez avec luy passe plus avant, je vous fay ce mot pour vous dire que vous ne facyez faute yncontinent icelle reçue de me venyr trouver où je seré...

« Adieu, Monsieur de Rambures. Ce xv septembre, à Paris. Signé : Henry. »

Du premier lit de Charles de Rambures vint Jean de Rambures, seigneur de Dompierre, qui servait dans l'armée royale de la Rochelle, l'an 1627, et qui se jeta dans l'île de Rhé à la tête de quatre cents hommes pour la secourir. Jean servit encore en Italie où il commandait le régiment de Rambures et ensuite en Flandre, en qualité de mestre de camp des armées du roi ; il mourut sans alliance d'une blessure reçue dans les tranchées du siége de La Capelle au mois de septembre 1637 (1). Du second lit vinrent en-

(1) C'est ce Rambures ou le suivant qui surprend vers 1635 à Frévent, des croates dont le colonel se sauve en chemise abandonnant son équipage et sa g.... qui est tuée au moment de monter en carrosse. *Mém. de Richelieu* (collect. Michaud, t. VIII, 2e série, p. 643-644) cités par M. Louandre, *Histoire d'Abbeville*, t. II. p. 103.

core trois enfants, savoir : François, sire de Rambures, comte de Courtenay, mestre de camp du régiment de Rambures, à la tête duquel il fut tué près d'Honnecourt, l'an 1642, « après y avoir vaillamment combattu ; » Charlotte de Rambures, femme de François de la Roche, marquis de Fontenilles ; et Charles, marquis de Rambures et comte de Courtenay, maréchal des camps et armées du roi et colonel d'un régiment d'infanterie, mort à Calais le 11 mai 1671 en sa trente-neuvième année et inhumé chez les Minimes d'Abbeville au tombeau de ses prédécesseurs. Du mariage de ce dernier avec Marie de Bautru (1), fille de Nicolas de Nogent, capitaine de la porte de la maison du roi et de Marie Coulon, il eut Louis-Alexandre, marquis de Rambures, mestre de camp du régiment de ce nom, tué dans les dernières guerres en Alsace l'an 1677, sans alliance ; Marie Renée de Rambures, femme de Joseph Cadart d'Ancezune, duc de Caderousse et Marie-Armande de Rambures, fille d'honneur de madame la Dauphine qui a épousé Appollinaire Scipion-Armand de Polignac, marquis de Polignac et de Chalançon.

Par la mort de Louis-Alexandre la famille de Rambures s'éteignit dans les mâles, et l'héritière de ce nom en porta les droits dans la maison de Fontenilles (2).

On lit dans les manuscrits de M. Siffait, sous la date de 1679 :

---

(1) On peut lire sur la marquise et sur mademoiselle de Rambures quelques méchantes anecdotes racontées par cette mauvaise langue de Bussy-Rabutin, le terrible cousin de madame de Sévigné. — *Histoire amoureuse des Gaules*, t. VI, p. 70, 76, 78, 85, 152, 236, *édition de Londres* MDCCLXXX.

(2) Cette généalogie, avons-nous dit est extraite du ms. du château de

« Cet an fut la fin de l'ancienne et illustre famille de Rambures pour ce qui est des mâles. Ce fut en la personne de Louis-Alexandre, marquis de Rambures, colonel d'un régiment d'infanterie, tué en Alsace en juillet 1679 (1), âgé de dix-huit ans, d'un coup de mousquet qu'il reçut à la tête dans la décharge que quelques soldats faisaient de leurs armes. M. de la Roche, marquis de Fontenilles, qui avait épousé la sœur du défunt, devint l'héritier de cette illustre maison. Il fit abattre l'hôtel de Rambures sis rue Saint-Vulfran-en-Chaussée comme aussi la haute tour qui y était dans son enclos et que messire André de Rambures gouverneur d'Abbeville avait fait bâtir vers l'an 1494 pour voir ce qui se passait hors la ville et fit bâtir un autre hôtel qui prit le nom d'hôtel de Fontenilles. Leur fils, qui porta aussi le nom de marquis de Fontenilles, décéda à Abbeville, en son hôtel rue Saint-Vulfran-en-Chaussée, vers l'an 1725, et fut

---

Rambures sans nom d'auteur et dédié à madame la marquise de Fontenilles.

L'auteur du ms. du château de Rambures fait suivre cette généalogie des Rambures de cette remarque :

« *N. B.* Soit de la part de notre ancien auteur, soit de la faute de l'imprimeur de l'ouvrage dont nous avons extrait cette généalogie, il y a erreur relativement aux enfants que Charles de Rambures a laissés de son second mariage avec Renée de Boulainvillers.

» Il laissa de ce mariage, deux fils : François, sire de Rambures, tué à la tête de son régiment en 1642 ; Charles mort à Calais en 1671 ; et une fille : Charlotte de Rambures, mariée à François de la Roche, marquis de Fontenilles. C'est par cette héritière du nom de Rambures que les titres et les biens de cette illustre maison passèrent dans celle de Fontenilles. » Nous avons bien vu cependant Charlotte mentionnée plus haut.

(1) Le manuscrit du château, nous donne, ainsi que nous l'avons vu précédemment, 1677.

inhumé en l'église du village de Pendé, laissant trois fils dont le plus jeune est mort sans être allié ; le cadet, qui se nommait Antoine-René de la Roche-Fontenilles, fut d'abord chanoine à Notre-Dame de Paris et prieur commandataire de Saint-Pierre Saint-Paul d'Abbeville. Puis, quand il fut prêtre, l'évêque d'Amiens le nomma grand-vicaire de son diocèse et alors il vint demeurer à Abbeville en son prieuré. Pendant le séjour qu'il y fit, le roi lui donna l'abbaye d'Auberinc diocèse de Langres. Après la mort de l'évêque d'Amiens advenue en janvier 1733, il retourna à Paris ; le roi lui donna l'évêché de Meaux dont il fut sacré le 12 janvier 1738. Depuis il eut encore l'abbaye de Saint-Faron diocèse de Meaux et la charge de premier aumônier des Dames de France. Il décéda le 7 de janvier 1759 âgé de 59 ans ; sa mère était dame d'honneur à la cour.

« Le fils aîné, qui se nommait Louis-Antoine de la Roche-Fontenilles, marquis de Rambures, comte de Courtenay, vicomte de la Brosse, fut maréchal des camps et armées du roi ; il décéda le 28 mai 1755, âgé de 59 ans, à Paris, et fut inhumé en l'église de Saint-Sulpice. Il laissa de madame Elisabeth-Marguerite de Saint-Georges de Venac, son épouse, un fils et deux filles savoir, Antoine-César, comte de la Roche-Fontenilles, marquis de Rambures, qui décéda à Paris sans être allié, au mois de mai 1764, âgé de dix-huit ans. Sa fille cadette se nomme Elisabeth Jeanne de la Roche-Rambures. Le 17 avril 1755 elle épousa messire Charles-Adrien, comte de Ligny, vicomte de Lamballe, maître de camp de cavalerie. Il était veuf de dame Reine-Magdeleine de Honolthein. Sa fille aînée se nomme Adélaïde-Antoinette de la Roche-Rambures, qui épousa messire Jean-Baptiste-François Mennelay Colbert, marquis de Sablé, maréchal des

camps et armées du roi, capitaine des gardes de la porte de Sa Majesté en qui a été transporté le marquisat de Rambures, etc. (1). »

En reproduisant la généalogie des Rambures du château, je me suis souvenu d'une protestation que fit paraître, il y a quelques années déjà, dans l'*Union*, M. A. de Rambures, maire de Vaudricourt, l'inventeur et l'infatigable propagateur de la sténographie musicale. Nos successeurs auront à ranger M. de Rambures parmi les hommes les plus modestement savants, les plus persévérants, les plus dévoués et les plus utiles de notre temps ; je lui écrivis, le priant de m'envoyer les termes de sa protestation et tout ce qui pourrait éclaircir le point en litige. M. de Rambures, dix fois gentilhomme par l'élévation de l'esprit et par le sentiment des arts avant de l'être par des filiations plus ou moins lointaines, me répondit : « Toutes ces choses sont des vétilles dont ma philosophie gémit comme vous devez bien le penser, mais, dans la foire aux vanités, il y a tant de gens qui s'amusent à cela que je veux faire chorus un peu avec eux puisque j'en ai les moyens. » Sans vanité, ajouterons-nous, on peut bien, par simple respect filial, tenir à ses aïeux, grands ou humbles. Un assez long mémoire accompagnait la réponse de M. de Rambures ; j'en tire ce qui va suivre sans trancher les points douteux.

M. A. de Rambures reconnait lui-même l'absence de preuves écrites rattachant authentiquement sa famille à

(1) Extrait textuellement des manuscrits connus sous le nom de *Manuscrits de M. Siffait*, auxquels il ne manque qu'un peu de correction pour mériter une publication intégrale: — Voyez d'ailleurs sur la famille de Rambures le P. Anselme, *Hist. des grands off. de la couronne*, etc.

celle des Rambures du château ; il signale sur le même point le silence des généalogistes et des archivistes héraldiques. Mais, s'il renonce à établir par des pièces explicites l'origine commune des deux familles, il n'en fait pas moins valoir d'importantes présomptions que lui fournissent les nobiliaires mêmes et qu'il appuie par quelques faits et quelques explications. La première de ces présomptions lui est fournie par l'identité orthographique du nom dans les deux familles ; ce serait peu s'il n'y avait en même temps identité d'armoiries « seulement avec intervertissement des émaux — signe de branche cadette — » et M. de Rambures cite, à ce propos, Baron Escuyer, auteur ancien d'un ouvrage sur le blason : « L'aîné d'une maison a le droit de porter les armes du père sans distinction ; les puînés les brisent en ajoutant quelques pièces ou en changeant les émaux ou l'assiette des pièces. » Et c'est de ce dernier cas qu'il s'agit chez nous, poursuit M. A. de Rambures ; les Rambures de Poireauville, qui, avant 1679, portaient de gueules à trois fasces d'or,— *V. les nobil. de Picardie*,— portent depuis d'or. à trois fasces de gueules, armes de la branche éteinte. L'intervertissement des émaux est plus qu'une probalité, c'est presque une preuve de branche cadette. Les autres présomptions sont tirées par M. A. de Rambures des alliances, des hautes fonctions remplies, etc. Quant au silence des généalogistes, il l'explique en partie, ainsi que nous le verrons, par l'état de disgrâce où la réforme retint longtemps les Rambures de Poireauville.

Le premier des Rambures de Poireauville (1) s'appelait

---

(1) Poireauville-lez-Vaudricourt.

Jean de Rambures ; il est désigné comme écuyer et possesseur de fiefs à Vaudricourt et à Brutelles et demeurait à Saint-Valery-sur-Somme en 1435, une année après la reprise de cette ville sur les anglais par Philippe de Rambures (de la famille des Rambures du château).

E. PRAROND.

(La suite à un prochain numéro).

FAITS

ARTISTIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

Concernant la PICARDIE.

Un peintre habile, un paysagiste fort distingué d'Amiens, M. Pierre Thuillier est mort tout récemment à Paris. Le vaste cimetière de la Madeleine de notre ville a reçu ces jours derniers sa dépouille mortelle, sans la pompe qui aurait pu accompagner son inhumation, soit comme chevalier de la Légion d'honneur, soit comme un des hommes qui ont le plus illustré la ville d'Amiens : son estimable famille, a montré par trop de modestie, dans cette circonstance douloureuse. Un artiste si avantageusement connu que l'était M. Pierre Thuillier, dans la capitale, méritait de ne pas passer pour ainsi dire, inaperçu dans le lieu de sa naissance. On doit à cet habile paysagiste un grand nombre de tableaux remarquables. Plusieurs fois nous avons contemplé, avec plaisir, dans son atelier de la rue de l'Ouest, le *lac d'Anecy*, couronné à Genève, et le *Coup de Vent* qui brise les sapins d'une antique forêt. Ce n'est pas sans éprouver la même satisfaction que nous avons pu aussi, arrêter souvent nos regards sur ces vues de l'*Algérie* qu'avait longtemps parcourue notre courageux compatriote, et dont on admire la couleur locale, chaude, brillante et pittoresque. M. Pierre Thuillier avait conquis toutes ses distinctions à la suite des

expositions les plus notables : au salon de 1839, il obtint la première médaille de paysage ; à l'exposition de Genève, en 1854, il mérita le premier prix pour le même genre de peinture et dès 1843, la croix de la Légion d'honneur lui avait été décernée. La ville d'Amiens possède plusieurs œuvres importantes dues au pinceau de cet artiste, telles que la *Voie tiburtine* et une *Vue d'Alger* qui ornent son musée.

De la peinture à la sculpture la transition est chose assez facile ; nous dirons donc qu'un sculpteur d'Amiens, M. Louis Duthoit, dont chaque jour on apprécie de plus en plus l'habileté et les talents pour la statuaire religieuse du moyen-âge, a, de son côté enrichi, il y a quinze jours le portail de l'église du *Saint-Sépulcre*, à Montdidier, de plusieurs statues fort remarquables. Celle qui représente la *sainte Vierge* est surtout d'une beauté ravissante. Nous souhaitons vivement que la pieuse et respectable famille, à la générosité de laquelle on doit en grande partie la reconstruction de ce portail et les statues qui l'ornent, fasse reproduire cette magnifique figure de la sainte Vierge, à l'aide de la gravure ou de la photographie ; elle obtiendrait ainsi, de nouveaux droits à la reconnaissance des amis des beaux-arts et de la religion.

Puisque nous parlons de statues, nous devons mentionner, en passant, celle de Pierre l'Ermite qui vient d'être inaugurée à Huy, et qui se trouvait dans l'ancien couvent de Neufmoutier, où se retira, pour y finir ses jours, le célèbre prédicateur des croisades. Le journal auquel nous empruntons ce fait, ne nous dit pas si, dans les discours qui auront été prononcés lors de cette inauguration à laquelle assistait la ville de Huy toute entière, on a enfin reconnu *Amiens*, pour être le lieu où Pierre l'Ermite reçut le jour. Nous aimons à croire qu'il en aura été ainsi, car après la savante dissertation de notre collaborateur M. Léon Paulet, il serait difficile et même ridicule de prétendre le contraire.

H. Dusevel.

BIBLIOGRAPHIE.

I.

Histoire de Saint-Valery et du Comté du Vimeu, par M. Fl. Lefils ; avec des annotations par M. H. Dusevel. — 1 vol. in-8°. Abbeville, 1858.

Si l'histoire des petites localités est pleine d'attrait pour les habitants, auxquels elle rappelle ou apprend les faits et gestes de leurs ancêtres, elle n'en est pas dépourvue pour les étrangers qui, tout en étudiant comment de minces bourgades se sont trouvées liées à d'importants évènements de l'histoire nationale, aiment à y rencontrer certaines anecdotes du crû, parfois piquantes. Aussi, une certaine faveur accueille-t-elle toujours les œuvres de cette nature, alors même qu'elles pourraient laisser quelque chose à désirer sous le rapport de la composition et du style. Nous citerons d'abord, en dehors de notre département, la *Statistique historique des Communes du département de l'Oise*, par M. Graves, qui sera longtemps un modèle, et les *Eglises des arrondissements de Dieppe, du Havre et d'Yvetot*, où M. l'abbé Cochet a fait à peu près l'histoire des villages. Le département de la Somme compte déjà de nombreux essais à côté d'œuvres finies. Une société d'historiens nous a donné les *Eglises, Châteaux et Beffrois de Picardie* ; M. l'abbé Decagny, l'*Arrondissement de Péronne* ; M. Dusevel, l'*Histoire d'Amiens*. M. Cauvel de Beauvillé vient de publier l'*Histoire de Montdidier*. MM. Louandre, Prarond et Darsy se sont attachés à l'*Arrondissement d'Abbeville*. C'est encore d'une étude de ce même arrondissement que nous avons à rendre compte.

M. Fl. Lefils a fait une œuvre de patience et de patriotisme en réunissant et classant chronologiquement des notes souvent inédites, auxquelles

l'isolement ôtait tout l'intérêt qu'elles ont acquis par leur réunion. Il a planté, comme il le dit, un jalon auquel viendront se rattacher par la suite d'autres indications.

L'auteur de l'histoire de Saint-Valery a pris la ville à son origine historique, sinon à sa fondation, c'est à dire à l'époque où le nom d'un bienfaiteur de l'humanité, un apôtre de J.-C., n'avait point encore remplacé cet autre nom qui n'était que l'expression de la pensée d'un peuple plus ou moins barbare : *Leuco-naus*, blanc navire, ou *Leak-ness*, rivage pointu, selon qu'on tient à l'étymologie grecque ou à la celtique. Il nous montre la ville assise sur une sorte d'île, terre élevée au milieu des eaux et des sables, fortifiée par la nature et par les Romains. Cependant, du séjour de ceux-ci on ne sait rien de positif, dit-il, et il n'est attesté que par quelques restes de travaux militaires et par les médailles impériales qu'on y a recueillies.

Le lecteur assiste ensuite à tous les événements qui ont marqué dans la vie de notre petite ville depuis le VIIe siècle jusqu'à nos jours. C'est d'abord l'arrivée de Saint Valery (*Walaric*), le disciple de Saint Germain d'Auxerre, sur les bords de la Somme. Le saint homme qui doit semer là l'Evangile « s'arrête à un endroit où jaillit une fontaine, dont le filet argenté descend » en serpentant sur les pierres et parmi les herbes du sol et les feuilles » tombées des arbres... Le religieux bien fatigué, dit une tradition locale, » s'assied sur le rivage, secoue la boue de ses chaussures, et en forme le » mamelon sur lequel est construite la ville de Saint-Valery. » Le roi Dagobert bâtit pour le pieux apôtre un ermitage qui deviendra, sous la main de saint Blimont et de ses successeurs, un monastère célèbre. A l'ombre de celui-ci quelques huttes de pêcheurs grandiront bientôt, se métamorphoseront avec lui et formeront une ville. Quelques mots sur l'église de l'abbaye nous donnent l'idée de son importance et de sa beauté. Si l'auteur y avait ajouté des détails sur l'existence intérieure de l'abbaye, sur sa fortune, c'est à dire l'origine et les causes des dons qui l'enrichirent et sur ses malheurs, ce chapitre n'eut pas été le moins intéressant du livre. Quant à la ville qu'on avait fortifiée et dont le port était devenu florissant « par les facilités que donnait la rivière de la Somme pour les » transports des marchandises et des denrées, » elle joua un certain rôle dans les guerres de Bourgogne et d'Angleterre. Souvent assiégée, prise et dévastée soit par les étrangers, soit par les partis qui se disputaient la France, elle n'offrait plus, à la fin du XVIe siècle, qu'un monceau de ruines. Comment n'en eut-il pas été ainsi ? Les malheurs se succédaient pour elle

avec une telle rapidité ! Ecoutons notre historien parlant de la guerre contre les Anglais et les Bourguignons : « Au milieu de ces luttes, » l'histoire peut à peine se rappeler et suivre les diverses vicissitudes » qu'éprouva la malheureuse ville de Saint-Valery. En 1431, Charles VII » la surprend sur le duc de Bourgogne ; un mois après Pierre de Luxem- » bourg la reprend par composition, et y ayant mis garnison sous les » ordres de Jean de Brimeu, se dirigea vers Rambures et delà vers Mon- » chaux, pour faire d'autres conquêtes. Ce fut bientôt au tour des Anglais » à y pénétrer en vainqueurs ; mais, peu après, en 1432, le seigneur de » Fontaines, à la tête des milices bourgeoises, archers et arbalétriers » d'Abbeville et de quelques gens de Charles VII..., surprit la ville qui » fut escaladée par échelle... Il y fut fait de grands maux par iceux François, » dit Monstrelet... Les Anglais, très peu de temps après, reprirent encore » la ville et le château... »

M. Lefils rappelle deux circonstances dans lesquelles la démolition des murailles de la ville fut résolue, l'une par Louis XI et l'autre par les Espagnols en 1593, et où les habitants d'Amiens contribuèrent à leur conservation, la première fois en écrivant au roi que « ce serait grand » domaige, » et la deuxième en refusant d'y contribuer pécuniairement.

L'événement le plus connu de l'histoire de Saint-Valery est sans contredit le départ de la flotte de Guillaume de Normandie pour l'Angleterre, en 1066. L'auteur n'a garde d'oublier cette invasion célèbre qui d'un bâtard fit, en huit jours, un conquérant, un monarque puissant. Mais nous aurions aimé voir, et c'était ici le lieu, ressortir la variation des écrivains sur l'importance de la flotte et des soldats.

M. Lefils s'étend avec une complaisance bien marquée sur la valeur du port de Saint-Valery comme position commerciale, et aussi sur l'importance et l'étendue de son commerce ; il le considère dans son passé, son présent, son avenir. A part quelque exagération, selon nous, ses appréciations sont justes et souvent intéressantes. « Au Xe siècle, les marins de Saint-Valery » commencèrent à faire la pêche du hareng. Des salines furent établies sur » des terrains abandonnés par la mer entre Saint-Valery, Ault et Abbeville. » Au XIIIe siècle la ville avait grandi en importance et en étendue ; son » port... trafiquait avec toutes les contrées maritimes. Au commencement » du XVIIe siècle, la pêche se faisait par 70 grands bateaux, la morue et » le hareng formaient l'objet principal de cette pêche. Ces poissons étaient » débarqués et salés à Saint-Valery... » Voilà pour le passé. Dans les temps présents, l'amélioration du port, la canalisation de la Somme, l'exé-

cution du chemin de fer devront donner une nouvelle importance à Saint-Valery; mais la direction imprimée au lit de la Somme semblent à l'auteur peu favorable au port, qui bientôt pourrait bien « cesser d'être » port de mer; ce serait un port de canal, une station de navigation entre » le Hourdel et Abbeville. »

Dans ses *Variétés topographiques, historiques et littéraires sur le département de la Somme,* M. E. Dusevel a donné de curieux détails sur les ports du Crotoy et de Saint-Valery, en citant l'appréciation de ce dernier par le célèbre Linguet et d'autres hommes plus compétents en fait de navigation. Nous regrettons que M. Lefils n'ait pas examiné les opinions diverses de ces auteurs.

En faisant quelques excursions au dehors de la ville de Saint-Valery, selon lui capitale du Vimeu, notre historien cite l'opinion d'étymologistes, dont l'un fait venir le nom de ce *pagus* de l'osier, *vimen*, à cause des oseraies qu'il suppose avoir existé aux sources et aux bords de la rivière, et l'autre prend l'ancien nom de la Bresle et de la ville d'Eu, *Auga,* dans ces mots de la langue celtique : *al*, pomme, et *guez*, arbre, à cause des nombreux pommiers qui se trouvent dans cette contrée. Nous ne croyons pas l'une de ces étymologies meilleure que l'autre. Nous leur préférerions celle donnée par D. Grenier : *Via maris,* et celle-ci : *Aug*, rivière, en saxon, donnée par un autre auteur.

M. Lefils rappelle des opinions diverses qui ont été formulées sur la direction des voies antiques dans le Vimeu, sans oser se prononcer au milieu d'indications compliquées et bien vagues. Cependant les détails que nous avons lus sur deux de ces voies dans une récente *Description du canton de Gamaches*, nous font désirer que toutes soient l'objet d'études approfondies. Nous y voyons un moyen d'apprécier le degré d'importance des localités qui font les points intermédiaires et extrêmes de ces voies sous le peuple-roi ; et si on les faisait remonter avant la conquête, on pourrait, par leur confection, juger du degré d'avancement des Gaulois à cet égard.

Une question aussi intéressante que les précédentes est celle de la formation du Ponthieu et du Vimeu, de leur étendue primitive, de la variation de leurs limites et des événements qui l'ont occasionnée. M. Lefils n'en a dit qu'un mot. Personne du reste n'ose aborder ces points arides qu'on n'aperçoit que dans une pénombre, quoique chacun sente combien l'étude en serait palpitante d'intérêt.

Afin d'être complet dans notre appréciation, nous relèverons deux ou

.trois erreurs. Elles ne tiennent pas précisément à l'histoire de Saint-Valery, mais leur énonciation pourrait tromper un lecteur inattentif. — Les armes du duché de Normandie portaient seulement deux léopards. C'est sur celles d'Angleterre que figure le troisième, qu'y ajouta Henri III, comme duc de Guyenne, du chef de sa mère Eléonore de Guyenne. Du reste, en rappelant cette dernière circonstance, notre historien rectifie de fait, sans la faire remarquer, l'erreur commise à ce sujet par M. Aug. Thierry, dans le passage qu'il lui a emprunté.

Il n'y a eu ni *comté*, ni *marquisat* de Saint-Valery. Les comtes de Dreux, comme les marquis de Gamaches ne s'intitulaient que seigneurs de Saint-Valery. — Il n'y a pas eu non plus d'évêque d'Amiens du nom de Martin de Piédavant, comme le dit l'auteur. A l'époque où il le place, novembre 1500, le siége était vacant par la mort de Pierre Versé, et le fut pendant plus d'un an... Piédavant aurait-il été candidat avant Philippe de Clèves, qui fut élu au mois d'avril 1501 ?

S'il faut regretter, à côté de quelques imperfections de style, un grand nombre de fautes typographiques, on ne doit s'en prendre qu'à un peu de précipitation dans la publication.

En résumé, l'*Histoire de Saint-Valery* est un bon livre picard, et nous recommandons la lecture des annotations qu'y a ajoutées M. Dusevel. Elles sont pleines d'intérêt et accusent une érudition que tout le monde connaît d'ailleurs.

Y***.

II.

Nouvelles françaises en prose du XIVe siècle, publiées d'après les manuscrits avec une introduction et des notes par MM. L. Moland et C. d'Héricault, Paris P. Jannet.

Ce n'est pas un compte-rendu que nous voulons faire ; les lecteurs savants ou simplement friands de littérature ancienne, les philologues chez qui un pédantisme assez riche n'exclut pas d'incessantes recherches dans les monuments de la langue et ne défend pas les plaisirs de l'esprit, ont lu ou liront la bibliothèque Elzévirienne. Un roman légendaire, *Assenoth* un roman historique, l'*histoire de Foulques Fitz Warin*, un roman d'amour

fortement marqué de l'empreinte italienne, *le roman de Troilus*, composent ce nouveau volume, et les caractères de ces trois romans sont indiqués avec une justesse mieux que savante dans une véritablement bonne et sérieuse introduction. C'est assez, en quatre mots, de renvoyer aux éditeurs les gens qui lisent ; aux autres, que pourrions-nous dire ? Les deux écrivains, qui, après nous avoir donné des nouvelles du XIII[e] siècle ont su en exhumer du siècle suivant, intermédiaire aride entre le moyen-âge et la renaissance, MM. Moland et d'Héricault, ont droit comme picards à toutes les sympathies de notre revue ; les lecteurs de la *Picardie* se souviennent d'avoir rencontré leurs noms déjà ; ils les rencontreront souvent encore.

E. P.

Pour les articles non signés,

LENOEL-HEROUART.

L'Administrateur-Gérant de la Picardie,

LENOEL-HEROUART.

AMIENS. — IMP. DE LENOEL-HEROUART.

ESSAI HISTORIQUE

SUR LA

PORTE MONTRESCU

ET LE

LOGIS-DU-ROI D'AMIENS.

(SUITE ET FIN *).

On a prétendu que dans le XVIe siècle, époque à laquelle on reporte ordinairement la construction du Logis-du-Roi, la tourelle n'était plus une marque distinctive et particulière de l'hôtel seigneurial, comme la tour avait été bien avant elle, le symbole expressif du château ; que ces signes traditionnels du pouvoir étant tombés en désuétude, le peuple s'en était emparé, et que les architectes les avaient introduits, presque partout, dans les monuments de la bourgeoisie qu'ils étaient appelés à construire. Cette opinion nous paraît contestable au moins à l'égard de la ville d'Amiens ; car dans cette capitale de la Picardie, on ne souffrit pas à la fin du même siècle, qu'on plaçât une tourelle en encorbellement au coin de l'hôtel d'un magistrat, situé dans la rue des Sergents, avant qu'il en eut obtenu permission de l'autorité.

(*) Voir la *Picardie* n° XI, novembre 1858, page 481 et suivantes.

fortement marqué de l'empreinte italienne, l·
ce nouveau volume, et les caractères de
avec une justesse mieux que savante
sérieuse introduction. C'est assez, e·
les gens qui lisent ; aux autres.
vains, qui, après nous avoir
exhumer du siècle suivan'
renaissance, MM. Mol·
les sympathies de
viennent d'avoir
vent encore.

été agrandi au
provenant du cha-
artie l'ancien *hôtel des*
vain.
ent le Logis-du-Roi de leur
gouverneurs de Picardie, qui
province, y résidèrent souvent.
et Louis XIV sont les seuls dont le sé-
ogis-du-Roi, soit attesté par le témoignage de

…*premier* de ces princes vint à Amiens le 19 juin 1640, … *surveiller*, suivant Monglat, le siége d'Arras, qui parais-*sait traîner* en longueur. Le lendemain le corps de ville at-*tendit*, dans la cour du Logis-du-Roi, le cardinal-ministre à *qui*, selon l'usage du temps, il adressa une longue et empha-*tique* harangue. Pendant que Louis XIII habitait l'édifice dont nous parlons, le corps de ville visitait ce prince en *robes* et en *toques,* de trois semaines en trois semaines, c'est-à-dire bien moins fréquemment que ne l'eussent fait les insipides *amateurs de visites* de nos jours.

Le 23 juin, veille de la Saint-Jean, messieurs, disent nos registres, se sont transportés au Logis-du-Roi, et n'ayant pu parler à Sa Majesté, *pour ce qu'elle avait pris quelque remède le matin,* ont chargé M. de Cornillon, lieutenant de la citadelle, de prier le roi de leur faire la faveur et à toute la ville de mettre le feu au bûcher ; mais ce prince fit répondre par le sieur de Cornillon, qu'à cause de son indisposition, il ne désirait pas assister à cette cérémonie, qui était aussi pompeuse à Amiens qu'à Paris et ailleurs.

---

(1) *Histoire des rues d'Amiens,* 2e partie.

second monarque, Louis XIV, habita le Logis-du-Roi 7, et y donna quoiqu'enfant, un bel exemple de piété s grands qui l'entouraient. Le jour des processions Dieu, il se fit apporter des fleurs et prépara lui-quet.

ocession fut venue et que le Saint-Sacrement au reposoir préparé dans la cour du Logis-du- jeune prince dit au curé qui était un bon homme tout anc comme un Saint-Siméon (1) : *Tenez, monsieur le curé, ostez le bouquet qui est sur le Saint-Sacrement et me le donnez, et y posez celui-là,* lui mettant dans la main le bouquet qu'il avait fait lui-même.

Tout le monde observait et admirait cette action du roy, et quand Leurs Majestés (Louis XIV et sa mère) furent revenues de l'église, où elles avaient reconduit le Saint-Sacrement à pied, le roy voulut voir ce bouquet qui était une couronne formée d'assez belles fleurs. Dubois, auteur de mémoires intéressants sur la jeunesse de Louis XIV, auxquels nous empruntons ce passage, l'attacha au chevet du lit du roy, justement au-dessus de sa tête, en lui disant : « *Sire, cette couronne là* « *portera bonheur à celle de Votre Majesté.* »

Le même Dubois nous apprend encore, sur le grand roi, une autre particularité qui montre qu'elles étaient, dès son enfance, la fermeté et la bonté de son caractère. L'événement se passa également dans le Logis-du-Roi ; voici comment il est raconté : « Le roy se jouant avec sa nourrice qui est » femme de chambre de la reine, une petite crois de reliques » qu'il porte toujours en escharpe, pendue d'un ruban sur sa » chemise, se défit et tomba. La reine me commanda de faire

(1) Sans doute un religieux prémontré.

qui, par sa rapidité en cet endroit, devient une défense naturelle. Cette levée, comparable au LORICA des camps romains, domine de quinze pieds le plateau adjacent.

La troisième enceinte a, comme la première, un fossé et un rempart; le fossé a vingt-cinq pieds environ de profondeur sur une largeur de vingt pieds; le rempart domine de plus de vingt pieds la levée que nous venons de décrire.

Enfin s'élève une plate-forme demi-circulaire qui a environ trois cents pieds dans sa plus grande largeur, depuis son rempart jusqu'au bord du côteau. L'aire du fort s'incline au Nord-Ouest sensiblement; au reste de ce côté, il n'y a ni fossé ni rempart; la forteresse sur les deux tiers de sa circonférence était défendue par la pente très abrupte de la montagne. Tous les travaux paraissent avoir été concentrés vers le plateau de Gannelon et de la plate-forme on planait sur le sol d'une élévation de quarante pieds.

La principale entrée se trouvait au bord du vallon, vers la partie de l'enceinte extérieure faisant face au milieu du plateau de la montagne. Pour masquer cette entrée, on avait élevé un ouvrage avancé. On voit en effet sur la gauche un tertre de forme conique nommé *Cavalier*, il dépasse de quinze pieds la hauteur de la levée extérieure; il se rattache à la base de cette levée par un petit prolongement de son esplanade. Aussi, selon toute apparence, était-ce là l'entrée principale du fort, et le chemin qui du bas de la montagne y aboutissait, est encore très facile à reconnaître. Ajoutons que cette partie du Gannelon est en outre défendue par la rivière d'*Aronde* qui coule à sa base.

Edmond C. de L'HERVILLIERS,

de la Société des Antiquaires de Picardie.

(La suite à un prochain numéro.)

RECHERCHES GÉNÉALOGIQUES

SUR LES FAMILLES NOBLES DE PLUSIEURS VILLAGES DES ENVIRONS DE NESLE, NOYON, HAM ET ROYE, ET RECHERCHES HISTORIQUES SUR LES MÊMES LOCALITÉS.

(SUITE *.)

Ecuvilly (1).

Ecuvilly, *Escuvilly*, *Escuvilli*, *Esquevilli*, *Escuveli*, dans le XIII[e] siècle, (*Scuviliacum*), situé au sud de Beaulieu-lès-Fontaines auquel il tient sans discontinuité, à 12 kilomètres sud de Nesle, et à 10 kilomètres nord de Noyon, est un village d'origine mérovingienne.

A la fin du XIII[e] siècle la seigneurie d'Ecuvilly appartenait à Huet de Soyécourt, chevalier, fils de Robert de Soyécourt. Il était aussi seigneur de Soyécourt (2), de Franvillers (3), de Mouy (4), de Houdainville en Beauvaisis, de Torsy en Ternois, et d'autres lieux. Il confirma, en 1287, une vente faite à l'abbaye d'Ourscamp, et fonda, en 1297, une chapelle dans l'église de Corbie. De son union avec Béatrix, fille de Raoul de Heilly, il eut entr'autres enfants :

(*) Voyez la *Picardie*, 1858, pag. 256, 353 et suivantes.

(1) Canton de Lassigny (Oise).

(2) Canton de Chaulnes.

(3) Canton de Corbie.

(4) Chef-lieu de canton (Oise).

Gilles, qui va suivre ;

Autre Gilles, croit-on chanoine de Noyon et sous-doyen de Bayeux ; il acquit, en 1342, trois fiefs situés à Crépigny et à Appilly, près de Chauny.

GILLES DE SOYÉCOURT, seigneur de Soyécourt, d'Ecuvilly, de Mouy, de Franvillers, de Houdainville, de Torsy et de Montigny-Lencoup en Brie, était échanson de France avant 1328. Il se trouva à la bataille de Crécy, 1346, où il périt, et fut inhumé dans la chapelle de Notre-Dame de l'abbaye de Corbie. Il avait épousé Marguerite de la Tournelle, qui le rendit père de plusieurs enfants dont :

CHARLES DE SOYÉCOURT, seigneur de Soyécourt, d'Ecuvilly, de Franvillers, etc., servit dans les guerres de Picardie, en 1350, sous le roi de Navarre, et en 1364 en qualité de chevalier banneret sous le comte de Tancarville, il était mort en 1372. De sa femme Philippe de Créquy il eut :

1° Charles, qui fut mis en tutelle à cause de la faiblesse de son esprit ;

Et 2° Blanche de Soyécourt (1), dame de Verton et de La Neuville mariée à Jean de Warignies, dit le *Galois*.

JEAN DE ROYE, seigneur de Lagny (2), (Laigny-les-Chasteigners) près Noyon, fils de Mathieu de Roye, IIIe du nom, seigneur du Plessy-de-Roye (3) qu'il acquit en 1323, et de Marguerite de Ville (4), épousa Jeanne de Sains, avec qui il acheta, en 1398, les domaines de Lagny, d'Ecuvilly, de Chevilly (5), de Béthencourt, et les bois de La Potière (6). Il vivait encore en 1401, mais il était mort en 1403. Sa veuve se remaria à Hugues de

(1) La maison de Soyécourt portait : *d'argent fretté de gueules.*

(2) Canton de Lassigny.

(3) Canton de Lassigny.

(4) Canton de Noyon.

(5) Dépendance de Catigny, canton de Guiscard (Oise).

(6) Dépendance de Lassigny.

Sempigny (1). Sa fille aînée, Jacqueline de Roye, fut mariée, en 1403, à Renaud du Sauchoy (2).

Pierre de Sorel, était seigneur d'Ecuvilly au commencement du XVI[e] siècle.

Charles de Sorel, seigneur du même lieu, de Villers et d'autres lieux, 1[er] capitaine au régiment de Lignières, en 1657, a produit des titres de cinq races depuis les années 1525 et 1530, justifiant sa qualité de chevalier sur chaque degré. Il descendait de Jean de de Sorel, qui servit en qualité d'écuyer des ordonnances du roi, sous Vauquet de Laistre, écuyer dans la compagnie de Jean de Guistelle, suivant la revue qui en fut faite à Etampes le 1[er] décembre 1411, et de Lionnel de Sorel, chevalier, qui servait avec sa compagnie sous Hugues de Châtillon, sire de Dampierre et de Rolaincourt, grand-maître des arbalétriers de France, et capitaine général de Picardie, par revue faite à Thérouane le 1[er] mai 1372.

De sa femme, Jeanne du Montel, il eut trois enfants :

1° Pierre de Sorel, qui va suivre ;

2° Léon, né à Ecuvilly en 1657, fut capitaine de vaisseau, puis inspecteur général des côtes de Bretagne et de Normandie ;

Et 3° Marie-Anne, née à Ecuvilly en 1663.

Charles de Sorel avait pour frère aîné Louis, chevalier, seigneur d'Ugny-le-Gay (3), lieutenant du roi à Saint-Quentin, qui épousa N... de La Fons, fille de Nicolas de La Fons prévôt royal de cette ville, et de Jeanne Maréchal, sa femme.

Charles mourut le 1[er] février 1698, âgé de 86 ans, et fut inhumé dans la chapelle de la Sainte Vierge de l'église d'Ecuvilly, sépulture ordinaire de sa famille. Il avait fondé un annuel non perpétuel de 366 messes pour le repos de son âme, pour être dites à l'autel de cette chapelle, moyennant deux cents livres à payer au curé de la paroisse, et dix-huit livres six sous au clerc.

---

(1) Canton de Noyon.

(2) La maison de Roye portait : *de gueules à la bande d'argent.*

(3) Canton de Chauny (Aisne).

Pierre de Sorel, seigneur d'Ecuvilly, d'Ugny-le-Gay, de Dury (1), de Saint-Claude (2), et d'autres lieux.

De son mariage avec Madeleine Duran sont issues quatre filles :

1° Marie-Alixe, née à Ecuvilly en 1681 ;

2° Marie-Josèphe de Sorel-Dury ;

3° Madeleine Pétronille de Sorel-d'Ugny ;

Et 4° Marie-Louise de Sorel-de-Boulinval.

Marie-Alixe de Sorel, assistée de son père et de son parent, Jean-Denis de Rogué, chevalier, seigneur de Ville (3), de Vauchelles (4), de Porquéricourt (5) et d'autres lieux, épousa à Ecuvilly, le 5 juillet 1701, Etienne de La Fons, chevalier, seigneur d'Happencourt, de Cuy et d'autres lieux, fils de Claude de La Fons, chevalier, seigneur des Essarts (6), de Cay (7), de Ronquerolles (8), de Pertain (9) et d'autres lieux, et d'Elizabeth des Avenelles, sa première femme ; le contractant assisté aussi de ses parents Claude et Pierre des Marets, chevaliers, seigneurs de Beaurains, près Noyon ; Marie-Alixe de Sorel décéda le 13 mars 1716 et fut inhumée dans l'église de Cuy (10).

De ce mariage sont issus :

1° Marie-Jeanne-Alix ou Alexis de La Fons, née à Ecuvilly en 1702, sans alliance ;

---

(1) Canton de Saint-Simon (Aisne).

(2) Canton de Mouy (Oise).

(3) Canton de Noyon (Oise).

(4) Même canton.

(5) Même canton.

(6) Même canton.

(7) Même canton.

(8) Fief situé sur le territoire de Pottes, canton de Nesle.

(9) Même canton.

(10) Les armes de la maison de Sorel étaient : *de gueules à deux léopards d'argent posés l'un sur l'autre, couronnés d'or*. Celles de la Maison de La Fons : *d'argent à trois hures de sanglier arrachées de sable*, avec cette devise : *Aut mors, aut vita decora*.

2° Louis-Paul, né à Cuy le 8 octobre 1707, seigneur d'Ecuvilly ;

3° Anne, née à Ecuvilly en 1710, religieuse ;

4° Pierre-Armand, né au même lieu en 1711, qualifié seigneur d'Ecuvilly, de Cuy, des Essarts, etc., capitaine au régiment de Picardie, chevalier de Saint-Louis, marié à Marie-Rénée Hervy Duclos ;

5° Marie-Françoise, née en 1713, mourut en 1715 ;

6° Louise-Madeleine-Elisabeth, née en 1715.

Du même mariage sont issus encore, selon le dictionnaire historique du département de l'Aisne, par Melleville, 1857 :

7° Joseph Gaston, capucin ;

Et 8° Claude-Josèphe, mariée à Claude-Paul de Richoufftz.

En 1712 une partie du domaine d'Ecuvilly appartenait au marquis d'Ecquevilly.

Vers 1756 le marquis du Frétoy (1) acquit la seigneurie d'Ecuvilly de la famille de La Fons et de celle d'Ecquevilly.

Par un bail de 1774 le revenu de cette seigneurie était par année, de deux mille six cents livres, plus trois paires de poules d'Inde, évaluées six livres, deux setiers de blé (120 litres), un setier d'avoine, et l'obligation par le fermier de faire dans l'année deux journées de voitures avec ses charrettes et chevaux, excepté dans le temps des semailles et de moisson, faute de quoi il payait au seigneur cinq livres par jour. La seigneurie consistait alors en la ferme seigneuriale et ses dépendances, 65 setiers 24 verges 1/2 (2473 ares 76), en terres labourables et prés, le droit de dîme des foins du village, le droit de carion des autres dîmes et le droit de terrage que possédaient auparavant lesdits de La Fons et d'Ecquevilly.

A cette époque le seigneur d'Ecuvilly s'intitulait : très-haut et très-puissant seigneur Louis-Auguste d'Estourmel, chevalier, comte d'Estourmel, marquis du Frétoy, baron de Sermaise (2) et

---

(1) Canton de Guiscard (Oise).

(2) Même canton.

de Catigny (1), seigneur d'Ecuvilly, de campagne (2), de Chevilly, de Bussy (3), de Candor (4) et de plusieurs autres lieux, maréchal des camps et armées du roi, gouverneur des ville et château du Crotoy, demeurant à Paris, en son hôtel, rue de Grenelle, faubourg Saint-Germain (5). En 1780 la justice d'Ecuvilly fut réunie, à celle du Frétoy. *(Le P. Anselme. — De la Morlière. — Haudicquer de Blancourt. — Reg. des paroisses d'Ecuvilly et de Cuy. — Archives de la maison seigneuriale d'Ecuvilly).*

Ecuvilly fut pillé et brûlé en 1370 par Robert Knolles, commandant anglais, qui, parcourant la Picardie avec douze mille hommes, incendia aussi beaucoup de villages voisins.

Il fut encore détruit en 1523 par l'armée anglaise, commandée par les ducs de Sufolk et de Norfolk. *(Annuaire de l'Oise, 1834).*

Il fut brûlé en partie en 1570. Un acte notarié de 1571 rapporte:

« . . . a estez baillez à Georges Dercheu, laboureur, demeurant » à Escuvilly, par Charles de Ferrières, greffier de la prévosté de » Noyon, et Godeberte Macquet, sa femme, demeurans audict » Noyon, une mazure, jardin, lieu et pourpris *(enclos, dépendan- » ces)* ainsy que ledict lieu s'estend et comporte, seant aud. Escu- » villi, devant l'église dud. lieu, ou y soloit *(avait coutume)* avoir » une maison, grange, estable, quy ont este bruslez par la dernière » incursion des ennemys (6), au mois d'octobre dernier, tenant le-

---

(1) Canton de Guiscard (Oise).

(2) Même canton.

(3) Même canton.

(4) Canton de Lassigny.

(5) La famille d'Estourmel porte : *de gueules à la croix dentelée ou cretelée d'or.*

(6) Un presbytère se construit en ce moment sur le terrain même dont il est ici question, il se trouvera au sud de l'ancien presbytère, vendu et abattu en 1793.

» dict lieu, d'une part au sieur de Villers, d'autre au presbytaire, » le bout à Jehan Tailliart et pardevant à la Grant rue ... »

C'était alors l'époque des guerres de religion.

Le 3 août 1653, Ecuvilly fut presque entièrement brûlé avec la maison seigneuriale, par les troupes espagnoles sous les ordres du prince de Condé ; il ne resta que quelques maisons, situées au lieu appelé depuis la Rue-Perdu. Le village fut rétabli en grande partie sur l'ancienne route de Nesle à Noyon, passant alors par Catigny, Sermaise. *(Arch. de l'église d'Ecuvilly.)*

Le lundi de Pâques 1785, à l'issue des vêpres, un incendie se déclara dans la nouvelle Grande-Rue d'Ecuvilly (1) et y détruisit deux habitations. Tous les habitants du village étaient accourus sur le lieu du sinistre pour arrêter les progrès des flammes ; mais un vent violent du nord avait lancé un lien de paille embrasé sur un bâtiment couvert en chaume,qui avoisinait l'église, à environ 100 mètres du foyer de l'incendie, le feu prit, dix habitations, la maison seigneuriale et ses dépendances furent aussi réduites en cendres. Cette maison ne fut pas reconstruite. *(Souvenirs d'un habitant du pays.)*.

Lors de l'invasion de la France en 1814 et en 1815 par les troupes alliées, ce village fut souvent occupé par l'ennemi et livré au pillage plusieurs fois.

En 1108, Baudry, évêque de Noyon, donna au chapitre de cette ville les cures et les dîmes d'Ecuvilly, de Catigny, de Flavy-le-Martel (2), de Béthencourt, de Sommette (3) et de Gibercourt (4). *(Colliette,* t. II. *p.* 133*).*

---

(1) L'ancienne Grande-Rue allait de l'église au nord-ouest du village, la nouvelle qui commence à peu près au lieu dit le *cahiet* conduit à Beaulieu.

(2) Canton de Saint-Simon (Aisne).

(3) Même canton.

4) Canton de Moy (Aisne).

Beaudoin II, son successeur, confirma, en 1153, en faveur des chanoines de sa cathédrale, les autels et les terres dont ils jouissaient dans les villages d'Ecuvilly, de Catigny, de Flavy, etc. Par le même acte les autels de Roiglise (1) de Rouy-le-Grand (2), d'Ognolles (3), de Cressy, près Nesle de Pressoir, près Chaulnes, etc., leurs furent aussi confirmés. *(Ibid. p.* 292*)*.

En 1202, Simon de Clâtres IIe du nom, vendit, avec sa femme Marguerite, à Matthieu de Béthencourt la moitié des dîmes d'Ecuvilly, qui passèrent à la chapellenie de saint Jean l'Evangéliste, plus tard divisée en deux portions, fondée dans l'église de Saint-Quentin (4). *(Ibid.* t. I. *p.* 620*)*.

En 1207, Agnès, première abbesse de l'Abbaye-aux-Bois, acheta une partie des dîmes d'Ecuvilly et de Sermaise. *(Ibid.* t. II. *p.* 457*)*.

La cure d'Ecuvilly comprit primitivement dans son étendue le hameau de Beaulieu, qui avait seulement une chapelle. Au mois de décembre 1271, Beaulieu fut détaché de son église-mère et érigé en paroisse distincte (5). Par la circonscription ecclésiastique arrêtée en 1808, Ecuvilly fut réuni à la succursale de Beaulieu ;

---

(1) Canton de Roye.

(2) Canton de Nesle.

(3) Canton de Guiscard (Oise).

(4) Les biens et revenus de cette chapellenie étaient indivis et partageables entre le titulaire de la première portion et celui de la seconde. Les revenus consistaient, en 1772, dans les deux tiers des dîmes d'Ecuvilly, affermés alors 220 livres par an, plus le commun. Les charges en étaient : une messe basse chaque mois, plus d'entretenir le chœur et cancel (*) de la paroisse d'Ecuvilly, et de payer le gros (**) du curé pour les deux tiers. (*Ibid.* t° 3e. *Pouillé p.* 115.)

(5) Voyez la Picardie, t. IV. p. 225.

(*) C'est la partie du chœur d'une église qui est le plus rapprochée du maître-autel. Le nom de cancel vient des barreaux (*cancelli*) qui séparent le prêtre occupé du service divin de la foule des fidèles.

(**) Le *gros* était la portion du revenu que touchait un bénéficier par opposition au casuel et autres distributions éventuelles.

mais en vertu d'une ordonnance royale du mois d'avril 1847 l'ancienne cure d'Ecuvilly est devenue succursale (1).

Dans le siècle dernier les revenus de cette cure, à laquelle nom-

(1) Joseph-Armand Gignoux, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siége Apostolique, évêque de Beauvais.

Vu la délibération par laquelle le Conseil municipal de la commune d'Ecuvilly, canton de Lassigny, émet le vœu que cette commune soit séparée quant au spirituel de la paroisse de Beaulieu, à laquelle elle avait été réunie par la circonscription ecclésiastique du diocèse, arrêtée le 14 janvier 1808, et demande que l'église d'Ecuvilly soit érigée en succursale.

Vu l'ordonnance royale en date du 24 avril dernier, en vertu de laquelle l'église de la commune d'Ecuvilly est érigée en succursale; et, en conséquence, déclarée indépendante, quant au temporel, de l'administration à laquelle elle avait été soumise jusqu'à ce jour.

Considérant qu'il est avantageux à la sanctification des âmes que les lieux consacrés à l'exercice public du culte catholique, à l'instruction des fidèles et à l'administration des sacrements, soient le moins possible éloignés des populations, et voulant obvier aux inconvénients qui résultent des limites différentes posées entre la juridiction civile et la juridiction ecclésiastique, avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE 1er.

L'église d'Ecuvilly est érigée en succursale sous l'invoction de saint Sulpice.

ARTICLE 2e.

Tous les fidèles domiciliés sur le territoire de la commune d'Ecuvilly, attribué à l'église dudit lieu par l'ordonnance royale précitée sont désormais soumis à la juridiction spirituelle du titulaire de cette église.

ARTICLE 3e.

Le prêtre chargé du service de la susdite église est investi de tous les droits et pouvoirs de curé desservant, et ce jusqu'à sa révocation.

ARTICLE 4e.

Notre présente ordonnance sera lue au prône de la messe paroissiale, transcrite sur les registres de la Fabrique, et conservée en original dans les archives de l'église.

Donné à Beauvais sous notre seing, notre sceau et le contre-seing du secrétaire de l'Evêché, le vingt-septième jour de mai de l'an de grâce de Notre-Seigneur mil huit cent quarante-sept.

† J.-A. Evêque de Beauvais.

Par mandement de Monseigneur,

LAURENT, *sec. ch. hon.*

mait le chapitre de Noyon, s'élevaient à neuf cents livres, le curé jouissait d'un tiers environ des dîmes de la paroisse, le chapitre de Noyon et l'Abbaye-aux-Bois en recueillaient une faible partie. *(Colliette*, t[e] III[e] *Pouillé, page* 57*)*.

La chapellenie de Sainte-Marguerite, fondée dans l'église paroissiale était détruite longtemps avant 1772, ainsi que ses biens, ses revenus et ses charges. *(Ibid)*.

L'église, au sud de l'ancienne Grande-Rue est bâtie en pierres de taille ; la nef et les bas-côtes sont couverts en tuiles, les deux chapelles et le chœur plus élevés, en ardoises. Ce chœur, rebâti en 1548, est de gothique tertiaire soutenu par des contreforts ornés de niches à l'intérieur et à l'extérieur. La nef est la partie de l'édifice la plus ancienne ; des parcelles de badigeon détachées accidentellement des murs vers 1820, où se trouve la chaire, ont mis à jour d'anciennes peintures représentant des arbres, des plantes, des oiseaux, etc. Le clocher en briques, reconstruit dans le XVI[e] siècle, a été placé devant l'ancien portail, auquel on a substitué une arcade ; il est terminé par une flèche octogone, assez élevée, couverte en ardoises ; il était orné à sa base de douze clochetons avec ornements et dorures à leur sommet. Il est à regretter qu'à cause des réparations dispendieuses qu'ils occasionnaient on les ait supprimés vers 1845, à l'exception des quatre plus élevés. On attribue dans le pays aux Anglais la construction de ce clocher, mais c'est une erreur. Les Anglais n'ont marqué leur séjour dans la Picardie que par des dévastations ; il est à croire plutôt qu'ayant détruit l'ancien clocher, ils ont rendu nécessaire la construction de celui-ci.

On conserve dans cette église un bras de Saint-Sulpice, patron de la paroisse, qui est l'objet d'un pélerinage très suivi le dimanche qui suit le 17 janvier et le dimanche après le 27 août. On y prie pour les rhumatismes et les maux de reins (1). Pendant les

---

(1) Les plus anciens habitants de la localité rapportent que dans le siècle dernier des personnes des environs, venant pour assister à la messe, de la

guerres du moyen-âge on déroba cette relique à la fureur des ennemis en la transportant à Noyon, et elle échappa à la tourmente révolutionnaire de 1793, ayant été soigneusement cachée chez quelqu'un du village (1).

---

fête patronale, demandèrent à quelqu'un du lieu si la messe était sonnée. Celui-ci répondit en proférant des paroles de dérision et de mépris contre saint Sulpice. A l'instant même il fut atteint d'un mal de reins des plus violents, qui dura environ six semaines, pendant lesquelles il souffrit des douleurs inouies.

(1) La châsse en bois de saint Sulpice renferme encore aujourd'hui des procès-verbaux, dont nous donnons le texte :

TRADUCTION.

1° En 1506, le 14 avril, sous le pape Jules II, troisiesme année de son pontificat ; très-vigilant messire Jacques de Vieuville, doyen de l'église cathédrale de Noyon, et grand vicaire de monseigneur Charles de Hangest, évêque comte de Noyon et pair de France, a trouvé une châsse de bois dans laquelle estoit renfermé le bras de saint Sulpice en une pièce de drap, et dessus estoit escrit : *de brachio sancti sulpitii.* Le doyen cy-dessus et grand-vicaire, au rapport de plusieurs personnes anciennes et de bonne réputation, avec la voix du peuple assemblé, fut asseuré que le bras de saint Sulpice estoit de bien longtemps dans l'église d'Escuvilly, et qu'ils le tenoient tous de leurs ancêtres être le bras du bienheureux évesque saint Sulpice. Après ce témoignage d'assurance, monsieur le doyen le transféra de la châsse de bois dans une d'argent qui est faite en forme de main et de bras, et cela en présence des vénérables et discrètes personnes messires Pierre de Sorel, Antoine Vasseron et Pierre de Basin, chanoines de Noyon, et noble homme Condomne de Sorel, seigneur temporel d'Ugny. Dans ce même instant la translation fut faite avec un grand concours de peuple et fut publicque, par led. doyen et grand vicaire, Me Gérard Canin, notaire apostolique dans la ville de Noyon interpellé Me Marie Beudabel, tabellion audit Noyon, et ont fait l'acte signé G. Canin dans la copie, qui a reçu six sols.

(Delaveau, *curé d'Ecuvilly*, 1730)

2° Ce saint monument des reliques de saint Sulpice m'a esté remis en mains et déposé par le curé du village d'Escuvilli, de peur qu'il ne feust pillé par les ennemys de guerre. Je l'ay renfermé dans la châsse des reliques de la paroisse de la Magdeleine, conservé dans notre église cathédrale le 17 juillet 1652. Signé : Leblond, grand-vicaire.

Est inhumé dans le chœur de l'église :

Jean-Baptiste Payart, curé, mort le 24 novembre 1702.

Dans la chapelle de Saint-Sulpice, sont aussi inhumés :

Elizabeth Goulouzel, veuve de Jean Lefebvre, apothicaire à Noyon, mère de Louis Lefebvre, curé, décédée en 1720 ; Robert de Quénescourt, mort en 1724, âgé de 46 ans ; Marie-Jeanne-Angélique de Quenescourt, sa fille, morte en 1724, âgée de treize mois ; et Louis Lefebvre, mort le 7 décembre 1728.

Dans la nef, devant la croix :

Pierre d'Aubigny, écuyer, gentilhomme, décédé en 1684, âgé de 49 ans ; noble demoiselle Marie de Saint-Delis, dite mademoiselle d'Aubigny, parente de Louis de Saint-Delis, marquis d'Heucourt, bailliage d'Amiens, morte en 1690 ; honorable homme Pierre de Caisne, receveur des terres et seigneurie d'Ecuvilly, et syndic de la paroisse, mort en 1712, âgé de 49 ans ; Jeanne Le Manier, veuve de N... Soucanye de Noreuil, avocat en parlement, morte en 1721.

LEROY-MOREL.

(*La suite au prochain numéro*).

3° La présente relique de saint Sulpice, appartient à la paroisse d'Ecuvilly et a été cachée le 29 novembre 1793 à cause de l'abolition de la religion catholique faite en France par l'armée révolutionnaire. Cette relique était enchâssée dans une figure réprésentant un bras jusqu'au coude, mais ce bras a été enlevé à cause de l'argenterie dont il était composé.

RAMBURES [1].

(CANTON DE GAMACHES).

(6e Article.)

Laissons un instant la succinte généalogie pour une observation et un doute.

Quelques dates et quelques circonstances des guerres civiles sous Henri IV permettent de croire que tous les Rambures de la famille du château ne suivirent pas le même parti; les uns furent de la ligue jusqu'en 1594 (2), les autres, protestants peut-être, suivaient la fortune d'Henri IV. Charles de Rambures se jette à Ivry devant une lance qui menace ce roi; il s'était déjà distingué à Arques comme commandant des compagnies royales. « Toute la noblesse du parti du roi, dit le P. Daniel, fit merveille dans cette occasion; Rambures y fut blessé et La Rochejacquelein aussi d'une mousquetade. » Un Rambures, au moins, n'ayant ainsi qu'on le voit par la note ci-dessus, quitté le parti de la ligue qu'en 1594 et les batailles d'Arques et d'Ivry ayant été données en 1589 et

(1) Voyez la *Picardie* de 1857, p. 198, et 1858, p. 299, 363, 406 et 451.

(2) « Henri IV avait envoyé quelques compagnies à Abbeville pour s'assurer des habitants de cette ville; mais un trop grand nombre avait résolu de ne pas suivre son parti. Huqueville de Roncherolles, André de Vendôme, les seigneurs de *Rambures*, de Hémon, de Créqui, ses gendres, tous partisans de la ligue, s'occupaient de faire des prosélytes quand les troupes parurent. Après beaucoup de négociations, Abbeville reconnut son roi légitime, 1594.— Extrait de Vely, Villaret et Garnier.— »

1590, le Rambures sauveur du roy à Ivry et blessé à Arques, ne pouvait être celui qui disputait encore, quelque temps après, les portes d'Abbeville à Henri IV. Très probablement même le ligueur et le royaliste n'étaient pas de la même religion.

Henri IV ayant un jour, en 1599, appris que son libérateur d'Ivry avait reçu un appel d'honneur, lui écrivit :

« Monsieur de Rambures, j'ai esté bien ayse d'apprendre par celle que m'a écrite mon cousin le sieur comte de Saynt-Pol, que le capitaine Arnault, exempt de mes gardes, vous ayt trouvé et fay défense de ma part de recevoyr aucun appel du sénéchal de Haynaut, et parce que je ne veux pas que la querelle que vous avez avec luy passe plus avant, je vous fay ce mot pour vous dire que vous ne facyez faute yncontinent icelle reçue de me venyr trouver où je seré...

« Adieu, Monsieur de Rambures. Ce XV septembre, à Paris. Signé : HENRY. »

Du premier lit de Charles de Rambures vint Jean de Rambures, seigneur de Dompierre, qui servait dans l'armée royale de la Rochelle, l'an 1627, et qui se jeta dans l'île de Rhé à la tête de quatre cents hommes pour la secourir. Jean servit encore en Italie où il commandait le régiment de Rambures et ensuite en Flandre, en qualité de mestre de camp des armées du roi ; il mourut sans alliance d'une blessure reçue dans les tranchées du siége de La Capelle au mois de septembre 1637 (1). Du second lit vinrent en-

---

(1) C'est ce Rambures ou le suivant qui surprend vers 1635 à Frévent, des croates dont le colonel se sauve en chemise abandonnant son équipage et sa g.... qui est tuée au moment de monter en carrosse. *Mém. de Richelieu* (collect. Michaud, t. VIII, 2e série, p. 643-644) cités par M. Louandre, *Histoire d'Abbeville*, t. II. p. 103.

core trois enfants, savoir : François, sire de Rambures, comte de Courtenay, mestre de camp du régiment de Rambures, à la tête duquel il fut tué près d'Honnecourt, l'an 1642, « après y avoir vaillamment combattu ; » Charlotte de Rambures, femme de François de la Roche, marquis de Fontenilles ; et Charles, marquis de Rambures et comte de Courtenay, maréchal des camps et armées du roi et colonel d'un régiment d'infanterie, mort à Calais le 11 mai 1671 en sa trente-neuvième année et inhumé chez les Minimes d'Abbeville au tombeau de ses prédécesseurs. Du mariage de ce dernier avec Marie de Bautru (1), fille de Nicolas de Nogent, capitaine de la porte de la maison du roi et de Marie Coulon, il eut Louis-Alexandre, marquis de Rambures, mestre de camp du régiment de ce nom, tué dans les dernières guerres en Alsace l'an 1677, sans alliance ; Marie Renée de Rambures, femme de Joseph Cadart d'Ancezune, duc de Caderousse et Marie-Armande de Rambures, fille d'honneur de madame la Dauphine qui a épousé Appollinaire Scipion-Armand de Polignac, marquis de Polignac et de Chalançon.

Par la mort de Louis-Alexandre la famille de Rambures s'éteignit dans les mâles, et l'héritière de ce nom en porta les droits dans la maison de Fontenilles (2).

On lit dans les manuscrits de M. Siffait, sous la date de 1679 :

---

(1) On peut lire sur la marquise et sur mademoiselle de Rambures quelques méchantes anecdotes racontées par cette mauvaise langue de Bussy-Rabutin, le terrible cousin de madame de Sévigné. — *Histoire amoureuse des Gaules*, t. VI, p. 70, 76, 78, 85, 152, 236, *édition de Londres* MDCCLXXX.

(2) Cette généalogie, avons-nous dit est extraite du ms. du château de

« Cet an fut la fin de l'ancienne et illustre famille de Rambures pour ce qui est des mâles. Ce fut en la personne de Louis-Alexandre, marquis de Rambures, colonel d'un régiment d'infanterie, tué en Alsace en juillet 1679 (1), âgé de dix-huit ans, d'un coup de mousquet qu'il reçut à la tête dans la décharge que quelques soldats faisaient de leurs armes. M. de la Roche, marquis de Fontenilles, qui avait épousé la sœur du défunt, devint l'héritier de cette illustre maison. Il fit abattre l'hôtel de Rambures sis rue Saint-Vulfran-en-Chaussée comme aussi la haute tour qui y était dans son enclos et que messire André de Rambures gouverneur d'Abbeville avait fait bâtir vers l'an 1494 pour voir ce qui se passait hors la ville et fit bâtir un autre hôtel qui prit le nom d'hôtel de Fontenilles. Leur fils, qui porta aussi le nom de marquis de Fontenilles, décéda à Abbeville, en son hôtel rue Saint-Vulfran-en-Chaussée, vers l'an 1725, et fut

---

Rambures sans nom d'auteur et dédié à madame la marquise de Fontenilles.

L'auteur du ms. du château de Rambures fait suivre cette généalogie des Rambures de cette remarque :

« *N. B.* Soit de la part de notre ancien auteur, soit de la faute de l'imprimeur de l'ouvrage dont nous avons extrait cette généalogie, il y a erreur relativement aux enfants que Charles de Rambures a laissés de son second mariage avec Renée de Boulainvillers.

» Il laissa de ce mariage, deux fils : François, sire de Rambures, tué à la tête de son régiment en 1642 ; Charles mort à Calais en 1671 ; et une fille : Charlotte de Rambures, mariée à François de la Roche, marquis de Fontenilles. C'est par cette héritière du nom de Rambures que les titres et les biens de cette illustre maison passèrent dans celle de Fontenilles. » Nous avons bien vu cependant Charlotte mentionnée plus haut.

(1) Le manuscrit du château, nous donne, ainsi que nous l'avons vu précédemment, 1677.

inhumé en l'église du village de Pendé, laissant trois fils dont le plus jeune est mort sans être allié ; le cadet, qui se nommait Antoine-René de la Roche-Fontenilles, fut d'abord chanoine à Notre-Dame de Paris et prieur commandataire de Saint-Pierre Saint-Paul d'Abbeville. Puis, quand il fut prêtre, l'évêque d'Amiens le nomma grand-vicaire de son diocèse et alors il vint demeurer à Abbeville en son prieuré. Pendant le séjour qu'il y fit, le roi lui donna l'abbaye d'Auberinc diocèse de Langres. Après la mort de l'évêque d'Amiens advenue en janvier 1733, il retourna à Paris ; le roi lui donna l'évêché de Meaux dont il fut sacré le 12 janvier 1738. Depuis il eut encore l'abbaye de Saint-Faron diocèse de Meaux et la charge de premier aumônier des Dames de France. Il décéda le 7 de janvier 1759 âgé de 59 ans ; sa mère était dame d'honneur à la cour.

« Le fils aîné, qui se nommait Louis-Antoine de la Roche-Fontenilles, marquis de Rambures, comte de Courtenay, vicomte de la Brosse, fut maréchal des camps et armées du roi ; il décéda le 28 mai 1755, âgé de 59 ans, à Paris, et fut inhumé en l'église de Saint-Sulpice. Il laissa de madame Elisabeth-Marguerite de Saint-Georges de Venac, son épouse, un fils et deux filles savoir, Antoine-César, comte de la Roche-Fontenilles, marquis de Rambures, qui décéda à Paris sans être allié, au mois de mai 1764, âgé de dix-huit ans. Sa fille cadette se nomme Elisabeth Jeanne de la Roche-Rambures. Le 17 avril 1755 elle épousa messire Charles-Adrien, comte de Ligny, vicomte de Lamballe, maître de camp de cavalerie. Il était veuf de dame Reine-Magdeleine de Honoltheim. Sa fille aînée se nomme Adélaïde-Antoinette de la Roche-Rambures, qui épousa messire Jean-Baptiste-François Mennelay Colbert, marquis de Sablé, maréchal des

camps et armées du roi, capitaine des gardes de la porte de Sa Majesté en qui a été transporté le marquisat de Rambures, etc. (1). »

En reproduisant la généalogie des Rambures du château, je me suis souvenu d'une protestation que fit paraître, il y a quelques années déjà, dans l'*Union*, M. A. de Rambures, maire de Vaudricourt, l'inventeur et l'infatigable propagateur de la sténographie musicale. Nos successeurs auront à ranger M. de Rambures parmi les hommes les plus modestement savants, les plus persévérants, les plus dévoués et les plus utiles de notre temps ; je lui écrivis, le priant de m'envoyer les termes de sa protestation et tout ce qui pourrait éclaircir le point en litige. M. de Rambures, dix fois gentilhomme par l'élévation de l'esprit et par le sentiment des arts avant de l'être par des filiations plus ou moins lointaines, me répondit : « Toutes ces choses sont des vétilles dont ma philosophie gémit comme vous devez bien le penser, mais, dans la foire aux vanités, il y a tant de gens qui s'amusent à cela que je veux faire chorus un peu avec eux puisque j'en ai les moyens. » Sans vanité, ajouterons-nous, on peut bien, par simple respect filial, tenir à ses aïeux, grands ou humbles. Un assez long mémoire accompagnait la réponse de M. de Rambures ; j'en tire ce qui va suivre sans trancher les points douteux.

M. A. de Rambures reconnait lui-même l'absence de preuves écrites rattachant authentiquement sa famille à

---

(1) Extrait textuellement des manuscrits connus sous le nom de *Manuscrits de M. Siffait*, auxquels il ne manque qu'un peu de correction pour mériter une publication intégrale: — Voyez d'ailleurs sur la famille de Rambures le P. Anselme, *Hist. des grands off. de la couronne*, etc.

celle des Rambures du château ; il signale sur le même point le silence des généalogistes et des archivistes héraldiques. Mais, s'il renonce à établir par des pièces explicites l'origine commune des deux familles, il n'en fait pas moins valoir d'importantes présomptions que lui fournissent les nobiliaires mêmes et qu'il appuie par quelques faits et quelques explications. La première de ces présomptions lui est fournie par l'identité orthographique du nom dans les deux familles ; ce serait peu s'il n'y avait en même temps identité d'armoiries « seulement avec intervertissement des émaux — signe de branche cadette — » et M. de Rambures cite, à ce propos, Baron Escuyer, auteur ancien d'un ouvrage sur le blason : « L'aîné d'une maison a le droit de porter les armes du père sans distinction ; les puînés les brisent en ajoutant quelques pièces ou en changeant les émaux ou l'assiette des pièces. » Et c'est de ce dernier cas qu'il s'agit chez nous, poursuit M. A. de Rambures ; les Rambures de Poireauville, qui, avant 1679, portaient de gueules à trois fasces d'or,— *V. les nobil. de Picardie*,— portent depuis d'or. à trois fasces de gueules, armes de la branche éteinte. L'intervertissement des émaux est plus qu'une probalité, c'est presque une preuve de branche cadette. Les autres présomptions sont tirées par M. A. de Rambures des alliances, des hautes fonctions remplies, etc. Quant au silence des généalogistes, il l'explique en partie, ainsi que nous le verrons, par l'état de disgrâce où la réforme retint longtemps les Rambures de Poireauville.

Le premier des Rambures de Poireauville (1) s'appelait

---

(1) Poireauville-lez-Vaudricourt.

Jean de Rambures ; il est désigné comme écuyer et possesseur de fiefs à Vaudricourt et à Brutelles et demeurait à Saint-Valery-sur-Somme en 1435, une année après la reprise de cette ville sur les anglais par Philippe de Rambures (de la famille des Rambures du château).

E. Prarond.

(La suite à un prochain numéro).

FAITS
ARTISTIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES
Concernant la PICARDIE.

Un peintre habile, un paysagiste fort distingué d'Amiens, M. Pierre Thuillier est mort tout récemment à Paris. Le vaste cimetière de la Madeleine de notre ville a reçu ces jours derniers sa dépouille mortelle, sans la pompe qui aurait pu accompagner son inhumation, soit comme chevalier de la Légion d'honneur, soit comme un des hommes qui ont le plus illustré la ville d'Amiens : son estimable famille, a montré par trop de modestie, dans cette circonstance douloureuse. Un artiste si avantageusement connu que l'était M. Pierre Thuillier, dans la capitale, méritait de ne pas passer pour ainsi dire, inaperçu dans le lieu de sa naissance. On doit à cet habile paysagiste un grand nombre de tableaux remarquables. Plusieurs fois nous avons contemplé, avec plaisir, dans son atelier de la rue de l'Ouest, le *lac d'Anecy*, couronné à Genève, et le *Coup de Vent* qui brise les sapins d'une antique forêt. Ce n'est pas sans éprouver la même satisfaction que nous avons pu aussi, arrêter souvent nos regards sur ces vues de l'*Algérie* qu'avait longtemps parcourue notre courageux compatriote, et dont on admire la couleur locale, chaude, brillante et pittoresque. M. Pierre Thuillier avait conquis toutes ses distinctions à la suite des

expositions les plus notables : au salon de 1839, il obtint la première médaille de paysage ; à l'exposition de Genève, en 1854, il mérita le premier prix pour le même genre de peinture et dès 1843, la croix de la Légion d'honneur lui avait été décernée. La ville d'Amiens possède plusieurs œuvres importantes dues au pinceau de cet artiste, telles que la *Voie tiburtine* et une *Vue d'Alger* qui ornent son musée.

De la peinture à la sculpture la transition est chose assez facile ; nous dirons donc qu'un sculpteur d'Amiens, M. Louis Duthoit, dont chaque jour on apprécie de plus en plus l'habileté et les talents pour la statuaire religieuse du moyen-âge, a, de son côté enrichi, il y a quinze jours le portail de l'église du *Saint-Sépulcre*, à Montdidier, de plusieurs statues fort remarquables. Celle qui représente la *sainte Vierge* est surtout d'une beauté ravissante. Nous souhaitons vivement que la pieuse et respectable famille, à la générosité de laquelle on doit en grande partie la reconstruction de ce portail et les statues qui l'ornent, fasse reproduire cette magnifique figure de la sainte Vierge, à l'aide de la gravure ou de la photographie ; elle obtiendrait ainsi, de nouveaux droits à la reconnaissance des amis des beaux-arts et de la religion.

Puisque nous parlons de statues, nous devons mentionner, en passant, celle de Pierre l'Ermite qui vient d'être inaugurée à Huy, et qui se trouvait dans l'ancien couvent de Neufmoutier, où se retira, pour y finir ses jours, le célèbre prédicateur des croisades. Le journal auquel nous empruntons ce fait, ne nous dit pas si, dans les discours qui auront été prononcés lors de cette inauguration à laquelle assistait la ville de Huy toute entière, on a enfin reconnu *Amiens*, pour être le lieu où Pierre l'Ermite reçut le jour. Nous aimons à croire qu'il en aura été ainsi, car après la savante dissertation de notre collaborateur M. Léon Paulet, il serait difficile et même ridicule de prétendre le contraire.

H. Dusevel.

BIBLIOGRAPHIE.

I.

Histoire de Saint-Valery et du Comté du Vimeu, par M. Fl. Lefils ; avec des annotations par M. H. Dusevel. — 1 vol. in-8°. Abbeville, 1858.

Si l'histoire des petites localités est pleine d'attrait pour les habitants, auxquels elle rappelle ou apprend les faits et gestes de leurs ancêtres, elle n'en est pas dépourvue pour les étrangers qui, tout en étudiant comment de minces bourgades se sont trouvées liées à d'importants évènements de l'histoire nationale, aiment à y rencontrer certaines anecdotes du crû, parfois piquantes. Aussi, une certaine faveur accueille-t-elle toujours les œuvres de cette nature, alors même qu'elles pourraient laisser quelque chose à désirer sous le rapport de la composition et du style. Nous citerons d'abord, en dehors de notre département, la *Statistique historique des Communes du département de l'Oise*, par M. Graves, qui sera longtemps un modèle, et les *Eglises des arrondissements de Dieppe, du Havre et d'Yvetot*, où M. l'abbé Cochet a fait à peu près l'histoire des villages. Le département de la Somme compte déjà de nombreux essais à côté d'œuvres finies. Une société d'historiens nous a donné les *Eglises*, *Châteaux et Beffrois de Picardie* ; M. l'abbé Decagny, l'*Arrondissement de Péronne* ; M. Dusevel, l'*Histoire d'Amiens*. M. Cauvel de Beauvillé vient de publier l'*Histoire de Montdidier*. MM. Louandre, Prarond et Darsy se sont attachés à l'*Arrondissement d'Abbeville*. C'est encore d'une étude de ce même arrondissement que nous avons à rendre compte.

M. Fl. Lefils a fait une œuvre de patience et de patriotisme en réunissant et classant chronologiquement des notes souvent inédites, auxquelles

l'isolement ôtait tout l'intérêt qu'elles ont acquis par leur réunion. Il a planté, comme il le dit, un jalon auquel viendront se rattacher par la suite d'autres indications.

L'auteur de l'histoire de Saint-Valery a pris la ville à son origine historique, sinon à sa fondation, c'est à dire à l'époque où le nom d'un bienfaiteur de l'humanité, un apôtre de J.-C., n'avait point encore remplacé cet autre nom qui n'était que l'expression de la pensée d'un peuple plus ou moins barbare : *Leuco-naus*, blanc navire, ou *Leak-ness*, rivage pointu, selon qu'on tient à l'étymologie grecque ou à la celtique. Il nous montre la ville assise sur une sorte d'île, terre élevée au milieu des eaux et des sables, fortifiée par la nature et par les Romains. Cependant, du séjour de ceux-ci on ne sait rien de positif, dit-il, et il n'est attesté que par quelques restes de travaux militaires et par les médailles impériales qu'on y a recueillies.

Le lecteur assiste ensuite à tous les événements qui ont marqué dans la vie de notre petite ville depuis le VIIe siècle jusqu'à nos jours. C'est d'abord l'arrivée de Saint Valery (*Walaric*), le disciple de Saint Germain d'Auxerre, sur les bords de la Somme. Le saint homme qui doit semer là l'Evangile « s'arrête à un endroit où jaillit une fontaine, dont le filet argenté descend » en serpentant sur les pierres et parmi les herbes du sol et les feuilles » tombées des arbres... Le religieux bien fatigué, dit une tradition locale, » s'assied sur le rivage, secoue la boue de ses chaussures, et en forme le » mamelon sur lequel est construite la ville de Saint-Valery. » Le roi Dagobert bâtit pour le pieux apôtre un ermitage qui deviendra, sous la main de saint Blimont et de ses successeurs, un monastère célèbre. A l'ombre de celui-ci quelques huttes de pêcheurs grandiront bientôt, se métamorphoseront avec lui et formeront une ville. Quelques mots sur l'église de l'abbaye nous donnent l'idée de son importance et de sa beauté. Si l'auteur y avait ajouté des détails sur l'existence intérieure de l'abbaye, sur sa fortune, c'est à dire l'origine et les causes des dons qui l'enrichirent et sur ses malheurs, ce chapitre n'eut pas été le moins intéressant du livre. Quant à la ville qu'on avait fortifiée et dont le port était devenu florissant « par les facilités que donnait la rivière de la Somme pour les » transports des marchandises et des denrées, » elle joua un certain rôle dans les guerres de Bourgogne et d'Angleterre. Souvent assiégée, prise et dévastée soit par les étrangers, soit par les partis qui se disputaient la France, elle n'offrait plus, à la fin du XVIe siècle, qu'un monceau de ruines. Comment n'en eut-il pas été ainsi ? Les malheurs se succédaient pour elle

avec une telle rapidité ! Ecoutons notre historien parlant de la guerre contre les Anglais et les Bourguignons : « Au milieu de ces luttes, » l'histoire peut à peine se rappeler et suivre les diverses vicissitudes » qu'éprouva la malheureuse ville de Saint-Valery. En 1431, Charles VII » la surprend sur le duc de Bourgogne ; un mois après Pierre de Luxem- » bourg la reprend par composition, et y ayant mis garnison sous les » ordres de Jean de Brimeu, se dirigea vers Rambures et delà vers Mon- » chaux, pour faire d'autres conquêtes. Ce fut bientôt au tour des Anglais » à y pénétrer en vainqueurs ; mais, peu après, en 1432, le seigneur de » Fontaines, à la tête des milices bourgeoises, archers et arbalétriers » d'Abbeville et de quelques gens de Charles VII..., surprit la ville qui » fut escaladée par échelle... Il y fut fait de grands maux par iceux François, » dit Monstrelet... Les Anglais, très peu de temps après, reprirent encore » la ville et le château... »

M. Lefils rappelle deux circonstances dans lesquelles la démolition des murailles de la ville fut résolue, l'une par Louis XI et l'autre par les Espagnols en 1593, et où les habitants d'Amiens contribuèrent à leur conservation, la première fois en écrivant au roi que « ce serait grand » domaige, » et la deuxième en refusant d'y contribuer pécuniairement.

L'événement le plus connu de l'histoire de Saint-Valery est sans contredit le départ de la flotte de Guillaume de Normandie pour l'Angleterre, en 1066. L'auteur n'a garde d'oublier cette invasion célèbre qui d'un bâtard fit, en huit jours, un conquérant, un monarque puissant. Mais nous aurions aimé voir, et c'était ici le lieu, ressortir la variation des écrivains sur l'importance de la flotte et des soldats.

M. Lefils s'étend avec une complaisance bien marquée sur la valeur du port de Saint-Valery comme position commerciale, et aussi sur l'importance et l'étendue de son commerce ; il le considère dans son passé, son présent, son avenir. A part quelque exagération, selon nous, ses appréciations sont justes et souvent intéressantes. « Au Xe siècle, les marins de Saint-Valery » commencèrent à faire la pêche du hareng. Des salines furent établies sur » des terrains abandonnés par la mer entre Saint-Valery, Ault et Abbeville. » Au XIIIe siècle la ville avait grandi en importance et en étendue ; son » port... trafiquait avec toutes les contrées maritimes. Au commencement » du XVIIe siècle, la pêche se faisait par 70 grands bateaux, la morue et » le hareng formaient l'objet principal de cette pêche. Ces poissons étaient » débarqués et salés à Saint-Valery... » Voilà pour le passé. Dans les temps présents, l'amélioration du port, la canalisation de la Somme, l'exé-

cution du chemin de fer devront donner une nouvelle importance à Saint-Valery ; mais la direction imprimée au lit de la Somme semblent à l'auteur peu favorable au port, qui bientôt pourrait bien « cesser d'être » port de mer ; ce serait un port de canal, une station de navigation entre » le Hourdel et Abbeville. »

Dans ses *Variétés topographiques, historiques et littéraires sur le département de la Somme,* M. E. Dusevel a donné de curieux détails sur les ports du Crotoy et de Saint-Valery, en citant l'appréciation de ce dernier par le célèbre Linguet et d'autres hommes plus compétents en fait de navigation. Nous regrettons que M. Lefils n'ait pas examiné les opinions diverses de ces auteurs.

En faisant quelques excursions au dehors de la ville de Saint-Valery, selon lui capitale du Vimeu, notre historien cite l'opinion d'étymologistes, dont l'un fait venir le nom de ce *pagus* de l'osier, *vimen*, à cause des oseraies qu'il suppose avoir existé aux sources et aux bords de la rivière, et l'autre prend l'ancien nom de la Bresle et de la ville d'Eu, *Auga*, dans ces mots de la langue celtique : *al*, pomme, et *guez*, arbre, à cause des nombreux pommiers qui se trouvent dans cette contrée. Nous ne croyons pas l'une de ces étymologies meilleure que l'autre. Nous leur préférerions celle donnée par D. Grenier : *Via maris,* et celle-ci : *Aug*, rivière, en saxon, donnée par un autre auteur.

M. Lefils rappelle des opinions diverses qui ont été formulées sur la direction des voies antiques dans le Vimeu, sans oser se prononcer au milieu d'indications compliquées et bien vagues. Cependant les détails que nous avons lus sur deux de ces voies dans une récente *Description du canton de Gamaches*, nous font désirer que toutes soient l'objet d'études approfondies. Nous y voyons un moyen d'apprécier le degré d'importance des localités qui font les points intermédiaires et extrêmes de ces voies sous le peuple-roi ; et si on les faisait remonter avant la conquête, on pourrait, par leur confection, juger du degré d'avancement des Gaulois à cet égard.

Une question aussi intéressante que les précédentes est celle de la formation du Ponthieu et du Vimeu, de leur étendue primitive, de la variation de leurs limites et des événements qui l'ont occasionnée. M. Lefils n'en a dit qu'un mot. Personne du reste n'ose aborder ces points arides qu'on n'aperçoit que dans une pénombre, quoique chacun sente combien l'étude en serait palpitante d'intérêt.

Afin d'être complet dans notre appréciation, nous relèverons deux ou

trois erreurs. Elles ne tiennent pas précisément à l'histoire de Saint-Valery, mais leur énonciation pourrait tromper un lecteur inattentif. — Les armes du duché de Normandie portaient seulement deux léopards. C'est sur celles d'Angleterre que figure le troisième, qu'y ajouta Henri III, comme duc de Guyenne, du chef de sa mère Eléonore de Guyenne. Du reste, en rappelant cette dernière circonstance, notre historien rectifie de fait, sans la faire remarquer, l'erreur commise à ce sujet par M. Aug. Thierry, dans le passage qu'il lui a emprunté.

Il n'y a eu ni *comté*, ni *marquisat* de Saint-Valery. Les comtes de Dreux, comme les marquis de Gamaches ne s'intitulaient que seigneurs de Saint-Valery. — Il n'y a pas eu non plus d'évêque d'Amiens du nom de Martin de Piédavant, comme le dit l'auteur. A l'époque où il le place, novembre 1500, le siége était vacant par la mort de Pierre Versé, et le fut pendant plus d'un an... Piédavant aurait-il été candidat avant Philippe de Clèves, qui fut élu au mois d'avril 1501 ?

S'il faut regretter, à côté de quelques imperfections de style, un grand nombre de fautes typographiques, on ne doit s'en prendre qu'à un peu de précipitation dans la publication.

En résumé, l'*Histoire de Saint-Valery* est un bon livre picard, et nous recommandons la lecture des annotations qu'y a ajoutées M. Dusevel. Elles sont pleines d'intérêt et accusent une érudition que tout le monde connaît d'ailleurs.

Y***.

II.

Nouvelles françaises en prose du XIVe siècle, publiées d'après les manuscrits avec une introduction et des notes par MM. L. Moland et C. d'Héricault, Paris P. Jannet.

Ce n'est pas un compte-rendu que nous voulons faire ; les lecteurs savants ou simplement friands de littérature ancienne, les philologues chez qui un pédantisme assez riche n'exclut pas d'incessantes recherches dans les monuments de la langue et ne défend pas les plaisirs de l'esprit, ont lu ou liront la bibliothèque Elzévirienne. Un roman légendaire, *Assenoth* un roman historique, l'*histoire de Foulques Fitz Warin*, un roman d'amour

fortement marqué de l'empreinte italienne, *le roman de Troïlus*, composent ce nouveau volume, et les caractères de ces trois romans sont indiqués avec une justesse mieux que savante dans une véritablement bonne et sérieuse introduction. C'est assez, en quatre mots, de renvoyer aux éditeurs les gens qui lisent; aux autres, que pourrions-nous dire? Les deux écrivains, qui, après nous avoir donné des nouvelles du XIII[e] siècle ont su en exhumer du siècle suivant, intermédiaire aride entre le moyen-âge et la renaissance, MM. Moland et d'Héricault, ont droit comme picards à toutes les sympathies de notre revue; les lecteurs de la *Picardie* se souviennent d'avoir rencontré leurs noms déjà; ils les rencontreront souvent encore.

E. P.

Pour les articles non signés,

LENOEL-HEROUART.

L'Administrateur-Gérant de la Picardie,

LENOEL-HEROUART.

AMIENS. — IMP. DE LENOEL-HEROUART.

ESSAI HISTORIQUE

SUR LA

PORTE MONTRESCU

ET LE

LOGIS-DU-ROI D'AMIENS.

(SUITE ET FIN *).

On a prétendu que dans le XVIe siècle, époque à laquelle on reporte ordinairement la construction du Logis-du-Roi, la tourelle n'était plus une marque distinctive et particulière de l'hôtel seigneurial, comme la tour avait été bien avant elle, le symbole expressif du château ; que ces signes traditionnels du pouvoir étant tombés en désuétude, le peuple s'en était emparé, et que les architectes les avaient introduits, presque partout, dans les monuments de la bourgeoisie qu'ils étaient appelés à construire. Cette opinion nous paraît contestable au moins à l'égard de la ville d'Amiens ; car dans cette capitale de la Picardie, on ne souffrit pas à la fin du même siècle, qu'on plaçât une tourelle en encorbellement au coin de l'hôtel d'un magistrat, situé dans la rue des Sergents, avant qu'il en eut obtenu permission de l'autorité.

(*) Voir la *Picardie* n° XI, novembre 1858, page 481 et suivantes.

Selon M. Goze (1), le Logis-du-Roi aurait été agrandi au XVIIe siècle, au moyen de trois maisons provenant du chapitre de la cathédrale, et dont faisait partie l'ancien *hôtel des Trois-Cailloux*, d'après le même écrivain.

Peu de nos monarques honorèrent le Logis-du-Roi de leur présence, mais presque tous les gouverneurs de Picardie, qui les représentaient dans cette province, y résidèrent souvent.

Les rois Louis XIII et Louis XIV sont les seuls dont le séjour, dans le Logis-du-Roi, soit attesté par le témoignage de l'histoire.

Le premier de ces princes vint à Amiens le 19 juin 1640, pour surveiller, suivant Monglat, le siége d'Arras, qui paraissait traîner en longueur. Le lendemain le corps de ville attendit, dans la cour du Logis-du-Roi, le cardinal-ministre à qui, selon l'usage du temps, il adressa une longue et emphatique harangue. Pendant que Louis XIII habitait l'édifice dont nous parlons, le corps de ville visitait ce prince en *robes* et en *toques,* de trois semaines en trois semaines, c'est-a-dire bien moins fréquemment que ne l'eussent fait les insipides *amateurs de visites* de nos jours.

Le 23 juin, veille de la Saint-Jean, messieurs, disent nos registres, se sont transportés au Logis-du-Roi, et n'ayant pu parler à Sa Majesté*, pour ce qu'elle avait pris quelque remède le matin,* ont chargé M. de Cornillon, lieutenant de la citadelle, de prier le roi de leur faire la faveur et à toute la ville de mettre le feu au bûcher ; mais ce prince fit répondre par le sieur de Cornillon, qu'à cause de son indisposition, il ne désirait pas assister à cette cérémonie, qui était aussi pompeuse à Amiens qu'à Paris et ailleurs.

---

(1) *Histoire des rues d'Amiens*, 2e partie.

Le second monarque, Louis XIV, habita le Logis-du-Roi en 1647, et y donna quoiqu'enfant, un bel exemple de piété à tous les grands qui l'entouraient. Le jour des processions de la Fête-Dieu, il se fit apporter des fleurs et prépara lui-même un bouquet.

Quand la procession fut venue et que le Saint-Sacrement se fut arrêté au reposoir préparé dans la cour du Logis-du-Roi, le jeune prince dit au curé qui était un bon homme tout blanc comme un Saint-Siméon (1) : *Tenez, monsieur le curé, ostez le bouquet qui est sur le Saint-Sacrement et me le donnez, et y posez celui-là,* lui mettant dans la main le bouquet qu'il avait fait lui-même.

Tout le monde observait et admirait cette action du roy, et quand Leurs Majestés (Louis XIV et sa mère) furent revenues de l'église, où elles avaient reconduit le Saint-Sacrement à pied, le roy voulut voir ce bouquet qui était une couronne formée d'assez belles fleurs. Dubois, auteur de mémoires intéressants sur la jeunesse de Louis XIV, auxquels nous empruntons ce passage, l'attacha au chevet du lit du roy, justement au-dessus de sa tête, en lui disant : « *Sire, cette couronne là* « *portera bonheur à celle de Votre Majesté.* »

Le même Dubois nous apprend encore, sur le grand roi, une autre particularité qui montre qu'elles étaient, dès son enfance, la fermeté et la bonté de son caractère. L'événement se passa également dans le Logis-du-Roi ; voici comment il est raconté : « Le roy se jouant avec sa nourrice qui est » femme de chambre de la reine, une petite crois de reliques » qu'il porte toujours en escharpe, pendue d'un ruban sur sa » chemise, se défit et tomba. La reine me commanda de faire

(1) Sans doute un religieux prémontré.

» venir du ruban de la garde-robe du roy, ce que je fis.
» Sitost que le ruban fut venu le roy osta son pourpoint et la
» reine ses gants, pour rependre la crois.

» Comme la reine mesurait ce ruban de bonne longueur
» pour que le roy le mit et l'ostât sans peine, le roy luy dit :
» *Maman, il le fault plus court.* La reine ne le voulait pas,
» de sorte qu'il y eut conteste, jusqu'au point que le roy
» trancha le mot et dit : *je le veuls comme cela, moy ;* ce qui
» fascha la reine, qui en rougit et dit : *je vous feray bien voir*
» *que vous n'avez point de pouvoir et que j'en ay un. Il y a*
» *trop longtemps que vous n'avez été fouetté, je veuls vous*
» *montrer que l'on fesse à Amiens, comme à Paris.* Et s'adres-
» sant à nous autres : *je ne veuls pas que vous fassiez ce que*
» *le roy vous commande.* C'estoit toucher le roy au vif;
» ses larmes donnèrent des marques de son ressentiment.
» Cela dura quelque peu de temps. Tout d'un coup,
» sans que personne lui dise rien, il part et s'en va se jeter
» aux genoulx de la reine et lui dit : *Maman, je vous demande*
» *pardon ; je vous promets de n'avoir jamais d'autre volonté*
» *que la vôtre.* La reine le baisa tendrement et ils demeu-
» rèrent fort bons amys, Dieu mercy (1). »

Nous trouvons ailleurs que la reine d'Ecosse logea aussi dans l'*hôtel des Trois-Cailloux*, nom sous lequel était également connu le Logis-du-Roi, à son passage à Amiens, en 1551. La ville paya la même année, à un tapissier qui avait tendu ses tapisseries dans cet hôtel, à la venue de la reine et du duc de Vendôme, une somme de cent sols tournois. Ce duc de Vendôme n'était autre qu'Antoine de Bourbon qui fut

(1) Fragments des *Mémoires inédits de Dubois*, publiés dans la *Bibliothèque de l'école des chartes.*

roi de Navarre et gouverneur de Picardie. Le prince de Condé, en 1565 ; le duc de Nevers, en 1587 ; et Henri d'Orléans, duc de Longueville, en 1588, habitèrent successivement le Logis-du-Roi.

Suivant l'usage observé à l'entrée des gouverneurs de Picardie, à Amiens, on les conduisait dans cette somptueuse résidence sous des poiles ou dais de damas à leurs couleurs ou livrées, accompagnées des échevins en robes et à cheval. Les portes et les fenêtres du Logis-du-Roi, se couvraient dans ces solennités de chapeaux de verdure, d'emblèmes, de chiffres et de quatrains en leur honneur.

Avec le duc de Longueville étaient venus s'installer, dans le Logis-du-Roi, Catherine de Gonzague, sa femme, Marie de Bourbon, duchesse d'Estouteville, sa mère, ses filles et François d'Orléans, comte de Saint-Pol, son frère ; « *mais à leur* » *dam*, s'écrie le chanoine de Lamorlière, dans son naïf et » pittoresque langage ; car la Ligue commençant bientôt » après, mal désastreux et général de la France, ils demeu- » rèrent entre les mains d'un peuple effarouché et tout hors » de soy, par zèle indiscret (1). »

Le bon chanoine veut, sans doute, parler ici de la détention de madame de Longueville et de ses demoiselles dans le Logis-du-Roi, lorsque le peuple d'Amiens apprit le massacre du duc et du cardinal de Guise à Blois (2).

Il y aurait tout un volume à écrire si l'on voulait retracer

---

(1) *Antiquités d'Amiens*, in-fol. Paris, 1642, livre III°, page 306.

(2) « A esté advisé que madame et damoiselles de Longueville et M. le « comte de Saint-Pol, demeureront en cette ville, *jusqu'à ce que l'on ait* « *plus ample nouvelle de ce qui s'est passé à Blois*, et où ilz vouldroient » sortir, ils seront retenuz. »

(Délibération de l'Hôtel-de-Ville d'Amiens du 27 décembre 1588).

les divers épisodes de la longue et pénible détention qu'on fit subir à ces illustres dames, dans un hôtel qui leur avait d'abord servi de palais !

Jamais l'aveuglement d'hommes craintifs et passionnés ne fut poussé plus loin que celui du maïeur et des échevins d'Amiens : à la nouvelle des succès du duc de Longueville, qui s'était rangé sous le drapeau d'Henri IV, les précautions les plus rigoureuses et les plus ridicules furent prises contre ces malheureuses femmes. Tantôt c'était un échevin imbécille qui voulait les priver de leurs domestiques de crainte qu'ils ne favorisassent leur évasion ; tantôt c'en était un autre qui décidait gravement qu'avant de leur permettre d'aller à la messe, on devait s'assurer, auprès des Docteurs, si ces dames n'étaient pas en état d'*excommunication*, pour tenir le parti contraire à celui de la Ligue (1) ? Enfin, souvent on voulait les forcer à écrire au duc de Longueville, dont on redoutait le trop juste courroux, qu'elles étaient parfaitement bien traitées et qu'on avait pour elles tous les égards possibles ; mais en femmes de cœur, elles se refusèrent malgré les menaces, à cette lâcheté et ni les démarches de plusieurs seigneurs qui suivaient le parti de la Ligue, ni les lettres pressantes du duc de Mayenne lui-même, ne purent leur faire rendre la liberté. Elles ne la recouvrèrent que quand ce duc, voyant l'inutilité de ses sollicitations en leur faveur, les eût emmenées à Paris, contre la volonté du maïeur et des échevins d'Amiens (2).

---

(1) Echevinage du 13 juillet 1589).

(2) Assemblée faicte en la chambre du conseil de l'Hostel-de-Ville d'Amiens, le mardy 21e jour de janvier 1392.

« En lad. assemblée, monsieur le maïeur a bien au long fait entendre le

Le duc de Longueville eut assez de générosité, de grandeur d'âme pour tout oublier, une fois qu'Amiens eût reconnu l'autorité d'Henri IV et qu'il fut rentré dans son gouvernement de Picardie.

Le séjour du duc ne fut plus bien long, dans le Logis-du-Roi, à partir de cette époque : s'étant rendu, en effet, à Doullens au mois d'avril 1595, à la première nouvelle de la déclaration de guerre contre l'Espagne, il reçut une grave blessure à la tête comme il allait entrer dans la place, et au moment où il s'entretenait avec le fameux ingénieur royal Ramelli (1). Rapporté au Logis-du-Roi, après cette blessure, le duc de Longueville y mourut le 27 du même mois, au milieu de sa famille éplorée. « Aussitôt, ajoute le chanoine de
» Lamorlière, il fut vestu d'un pourpoint de satin blanc, pas-
» sementé d'argent et assis dans son lit, encore paré de blanc,
» son collier de l'ordre au col et une croix à la main, la
» chambre esclairée de maints flambeaux ardents où quatre
» minimes et autant de capucins priaient auprès de luy ;
» toute la ville l'alla voir la larme à l'œil : aussi nous avait-
» il testé (légué) son cœur que nous possédons mesmement
» enterré dans nostre église, à main droite de celuy du car-
» dinal de Créquy, non loing du tombeau de l'évêque Pierre
» Versé (2). »

» motif d'icelle qui est pour leur apprendre la volonté de monseigneur le
» duc de Mayenne qui se délibère *emmener cejourd'huy mesdame et damoi-*
» *selles de Longueville* qui ont esté arrestées en ceste ville d'Amiens, depuis
» les troubles, etc. »

(Reg. de la mairie d'Amiens.

(1) Cet ingénieur à qui l'on doit plusieurs ouvrages, fut lui-même blessé, à côté du duc.

(2) *Antiquités d'Amiens*, livre III[e], page 307.

Dans son malheur, le duc de Longueville eut au moins la douce consolation de se voir revivre en un fils que la duchesse sa femme mit au monde deux jours après la fatale blessure qui le conduisit au tombeau. Henri-le-Grand fut le parrain de cet enfant ; il lui donna sur les fonts son nom et celui de son père, et lui confia le gouvernement de la Picardie, sous l'administration du comte de Saint-Pol, son oncle.

Ce dernier se trouvait à Amiens, en 1597, lors de la surprise de cette ville par les Espagnols, et c'est de la grande tour du Logis-du-Roi qu'ayant aperçu leurs écharpes rouges, il descendit en toute hâte, monta à cheval, et se retira à Corbie, voyant l'ennemi déjà maître de la place.

Après le comte de Saint-Pol, d'autres gouverneurs, non moins illustres, habitèrent encore le Logis-du-Roi ; nous citerons entr'autres Honoré d'Albert, duc de Chaulnes, dont les trois enfants furent baptisés par l'évêque d'Amiens dans la chapelle de cet édifice, au mois de mai 1625, en présence de la plus brillante assemblée. L'ainé de ces enfants, appelé *Charles,* y fut tenu sur les fonts, par le duc de Chevreuse, muni de la procuration du roi, et par la reine mère ; la fille nommée *Anne,* eut pour parrain, Monsieur, frère du roi et pour marraine la reine de France ; le dernier enfant du duc de Chaulnes, qui porta aussi le nom de *Charles* et le titre de *marquis de Vignacourt,* fut présenté au baptême par Henriette de France, devenue tout récemment reine d'Angleterre et par le fameux Buckingham, pour le roi de la Grande-Bretagne, son maître. « Les seigneurs principaux de la suite des reines, » dit le P. Daire, tenoient les cierges, le bassin, l'éguière, la » salière et le crémeau : le duc de Chevreuse répondit de la

» foi de l'enfant, à cause de la religion protestante du duc de » Buckingham (1). »

Le 1er octobre 1641, Louis XIII qui habitait momentanément le Logis-du-Roi, voulut rendre le pain bénit, le jour de la fête de Saint-Remy, patron de la paroisse sur laquelle cet édifice était situé. La cérémonie ne fut pas moins pompeuse que celle dont nous venons de parler : « Cet illustre parois-» sien, selon Pagès, fit porter par des suisses de sa garde, » accompagnés de tambours et de trompettes, jusques dans » le chœur de cette église, quatre grands pains bénits sur » lesquels il y avait de petites banderolles de tafetas bleu, » peintes et armoyées des armes de Sa Majesté. Ces quatre » grands pains ayant été bénis, le premier capitaine de sa » garde porta ensuite pour offrande, en allant baiser la paix, » un gros cierge de cire blanche dans lequel étaient mis six » escus d'or, et donna dans chaque bassinet une pistole (2). »

Depuis cette céremonie, le Logis-du-Roi fut occupé en 1653, par le duc d'Elbeuf, la duchesse sa femme et leur fille. Des réparations étaient alors à faire à ce monument : L'*appartement de la reine* et la charpente en avaient surtout besoin. La ville fut priée, par le secrétaire du duc d'Elbeuf, de faire faire ces réparations ; mais elle s'y refusa d'abord, en se fondant sur ce que le *Logis-du-Roi* appartenant à Sa Majesté, il devait être entretenu aux frais de son domaine ; elle fit plus, elle dépêcha vers madame d'Elbeuf, qui avait manifesté le désir de voir meubler l'*appartement de la reine* qu'elle comptait

---

(1) *Histoire civile et ecclésiastique d'Amiens*, Paris, 1757, in-4°, tome 1er, page 412.

(2) *Manuscrits de Pagès*, mis en ordre et publiés par Louis Douchet, in-12. Amiens, 1856, tome 1er, pages 89 et 90.

habiter, afin de lui déclarer : *que c'était à elle de faire venir et voiturer à Amiens, son propre ameublement, vu sa pauvreté et son impuissance* (1),

Quelques années plus tard le ministre Colbert demandait encore à l'intendant d'Amiens l'état des réparations qu'il était nécessaire de faire *à la maison du roy* de la ville d'Amiens ; mais il paraît qu'à partir de cette époque (1680) le Logis-du-Roi ne fut plus entretenu convenablement et qu'il tombait en ruine lorsqu'on employa une partie du terrain voisin, à en faire une salle de spectacle.

Nous pourrions étendre jusqu'au temps actuel cet essai sur le Logis-du-Roi d'Amiens, mais nous réservons ces derniers détails pour notre *Histoire de Picardie*. Il doit nous suffire, quant à présent, d'avoir fait connaître la noble destination de ce monument et les principaux événements qui s'y sont passés.

H. Dusevel,
des Sociétés Impériale des Antiquaires de France
et de Picardie.

(1) Registres de la mairie d'Amiens.

LE MONT GANNELON

A CLAIROIX,

PRÈS DE COMPIÈGNE.

(SUITE *).

III.

Diverses opinions ont été émises sur l'origine du château de Gannelon.

Dom Grenier (1) voit dans cet ouvrage militaire le prétoire du camp romain, situé à l'autre extrémité de la montagne.

M. Graves, dans sa statistique du canton de Ressons, dit que, de tout temps, ces travaux ont été regardés comme étant les restes d'un camp romain.

La carte topographique, publiée par le ministère de la guerre, indique à cet endroit un camp romain.

Le baron de la Pylaie a considéré cette position comme ayant été occupée par un camp gaulois (2).

(*) Voir la *Picardie*, 1858, p. 385, 433, 491 et suivantes.

(1) Introduction à l'*Histoire générale de la Picardie*, Ire partie.

(2) L'*Armée*, nº du 6 mai 1838.

C'est en vain que nous avons réclamé l'appui des divers auteurs qui ont écrit l'histoire de Compiègne et de ses environs : ils ont évité de se prononcer sur le point qui nous occupe.

Enfin la tradition y met un château fort.

Examinons ces différentes hypothèses.

Pour admettre l'opinion de Dom Grenier, il aurait fallu que le savant bénédictin nous prouvât, d'abord, que les castramétateurs plaçaient quelquefois le prétoire à des distances assez considérables des camps, ce qui est inadmissible. — Polybe et Josèphe nous apprennent au contraire que le prétoire était toujours établi dans l'intérieur des camps, vers la partie la plus élevée, d'où le général pouvait voir le pays. Ce serait tout au plus un ouvrage avancé, mais nous démontrerons bientôt que ce fort est postérieur à l'occupation romaine.

L'opinion qui place un camp romain en cet endroit me paraît être le résultat d'une méprise. Aussi M. Graves est-il revenu en 1839 sur celle qu'il avait émise précédemment.

« On a coutume, dit-il, d'appeler aussi camp de César une enceinte située sur le promontoire du Mont Gannelon qui s'avance vers Coudun ; elle est défendue par des talus naturels très escarpés et par un double fossé creusé aux dépens de la roche vive et au moyen duquel elle se trouve isolée du plateau ; on assure toutefois que c'était le siége d'une forteresse du moyen-âge (1). »

Depuis 1839 les doutes de M. Graves paraissent s'être

---

(1) *Notice archéologique sur le département de l'Oise*, page 51. Beauvais 1839.

changés en certitude (1). « Nous ne pouvons voir, dit-il, dans cet ensemble que des vestiges d'un établissement fortifié, datant d'un siècle quelconque du moyen-âge, et si la qualification de *camp romain* lui a été longtemps appliquée ou maintenue, elle doit provenir d'une confusion faite avec d'autres vestiges à une époque ou l'on ne savait pas encore distinguer l'âge des monuments par leurs caractères extérieurs. »

Dirons-nous avec M. de la Pylaie que ce sont là les restes d'un camp gaulois? Non, car la manière dont les travaux ont été exécutés, le peu d'espace qu'ils embrassent, et leur importance relativement au terrain qu'ils occupent, attestent dans l'art de la fortification des connaissances étrangères à ces peuples. D'ailleurs les auteurs sont unanimes pour attester que la fierté de nos ancêtres les a toujours empêchés de se fortifier sérieusement. Nous pourrions citer à l'appui de cette assertion divers textes de César, (Guerre des Gaules) et de Plutarque, (Vie de Marius). Nous nous contenterons du passage suivant de Sidoine Apollinaire ; il est relatif à la défaite de Clodion par Aëtius : « Les Franks avaient placé leur camp, fermé par des chariots, sur des collines près d'une petite rivière, et se gardaient négligemment à la manière des barbares, lorsqu'ils furent surpris par les Romains sous les ordres d'Aëtius (2). » Tacite nous dit qu'ils présentaient aux ennemis le rempart de leurs corps.

L'inexactitude remarquée sur la carte du dépôt de la guerre est la conséquence des renseignements incomplets

---

(1) *Notice archéologique sur le département de l'Oise*, page 112. Beauvais, 1856.

(2) Sidon Apolinaris Cavin in paneg. Majoriani.

donnés sur les lieux mêmes aux officiers d'état-major chargés de la levée des plans.

Vient ensuite la tradition qui place un château fortifié sur ce point de la montagne. Le peuple est poète à sa manière, et les souvenirs populaires, comme cela arrive souvent, ont embelli la réalité. Ils ont peu à peu converti une forteresse de terre en un château-fort semblable à ceux de Loches et de Pierrefonds. Cependant, le parfait état des retranchements prouve suffisamment qu'il n'a pu y avoir là un véritable château-fort construit en pierre ; il en subsisterait encore des vestiges, tandis que, sur les parapets, on ne découvre pas le moindre fragment de brique ou de pierre taillée. Il y avait, il est vrai, un puits maçonné dans la plate-forme centrale, mais personne n'ignore que ce fait a souvent été constaté dans les anciens camps retranchés,

La nécessité où l'on était de conserver l'eau dans les lieux fortifiés a naturellement conduit à un travail tout exceptionnel pour obtenir ce précieux résultat. Nous verrons bientôt que les ouvrages militaires analogues au *fort de Charlemagne*, étaient pourvus de puits presque toujours maçonnés. Néanmoins, l'existence d'un puits, le parfait état de conservation des retranchements et l'admirable situation de cette petite forteresse attestent l'importance que nos ancêtres attachaient à sa position. Le puits a souvent attiré l'attention des antiquaires ; ainsi, M Pannelier, ancien propriétaire du château d'Annel, opéra, en 1786, une fouille qui fut poussée jusqu'à une profondeur de cent vingt-cinq pieds et qui ne donna aucun résultat important. Une autre fouille, entreprise en 1819, n'a pas été plus heureuse ; au reste, le travail s'est arrêté à une profondeur de trente pieds.

Il paraît que ce puits n'a jamais pu donner d'eau ; car,

arrivé à une profondeur de cent vingt-cinq pieds, M. Pannelier a trouvé un sol d'une consistance trop dure pour avoir pu être traversé à une époque où les instruments de forage n'étaient pas encore perfectionnés.

Ainsi de tous les restes du *château Gannelon* ou *fort de Charlemagne,* le puits seul offre des traces de construction en pierre; on a remarqué qu'il était maçonné à son ouverture dans une profondeur de sept à huit pieds. Il était spacieux à l'intérieur, puisqu'à vingt-cinq pieds de profondeur, il est large de dix-huit pieds. Il a été comblé après la dernière fouille.

Nous avons cherché à découvrir qu'elle était l'opinion des auteurs anciens sur l'époque de la construction de cet ouvrage militaire, sur sa destination primitive et sur les événements dont il a pu être le théâtre. Nous n'avons absolument rien trouvé dans les ouvrages imprimés ni dans les manuscrits relatifs à Compiègne et à ses environs ; seulement nous avons pu consulter deux cartes anciennes qui se trouvent à la bibliothèque de cette ville. Sur l'une, qui ne porte ni date ni nom d'auteur, l'emplacement dont il s'agit est appelé *le fort Charlemagne*; sur l'autre, la moins ancienne, (signée Liébaux et datée 1700), on lit : *Tour ruinée du temps de Charlemagne,* ce qui, convenons-en, n'est pas très-clair, car l'auteur a pu vouloir dire : Tour ancienne, ruinée du temps de Charlemagne, ou bien, Tour du temps de Charlemagne, ruinée de nos jours.

Ces cartes doivent avoir pour nous une certaine importance, surtout celle de Liébaux. Il me semble que ce géographe, qui a dressé plusieurs cartes de cette partie de l'Ile-de-France, notamment celle de la forêt de Compiègne, a dû s'entourer de tous les renseignements que pouvait lui offrir le pays et, par conséquent, qu'il n'est pas sans présenter une certaine autorité.

Ces démonstrations viennent en aide à l'opinion qui rattache ces travaux à l'époque du moyen-âge. Quant à la tradition qui fait remonter au règne même de Charlemagne le château de Gannelon, nous pensons qu'elle est du nombre de celles qui placent un ouvrage ancien, et dont la date est inconnue, sous le patronage d'un grand nom. C'est ainsi que les camps romains sont tous attribués à César. La voix populaire ne dit ici que la moitié de la vérité.

Bientôt nous examinerons les différentes traditions répandues dans les environs de Compiègne sur l'origine du château de Gannelon. Disons en passant que, si le nom de Gannelon ne rappelle qu'une fable assez longtemps admise comme une vérité historique, il sert au moins à établir que l'ouvrage militaire qui nous occupe date du moyen-âge, car il est rare que la tradition, souvent *maîtresse d'erreur*, comme dit Pascal, s'égare entièrement ; elle se trompe parfois sur le personnage, rarement sur l'époque ; elle attribuera peut-être un jour à Napoléon les victoires de Jemmapes et de Valmy, mais elle saura bien qu'elles appartiennent à la révolution française ; rarement elle se fourvoie aussi complètement que ce grec, qui, décrivant à Chateaubriand la bataille de Salamine, lui parlait des infidèles et des chrétiens.

IV.

Mais ce qui vient surtout à l'appui de l'opinion qui ferait remonter le château de Gannelon au moyen-âge, c'est la découverte de forteresses analogues dont on a trouvé les restes en Normandie et dont la construction est fixée à cette époque de l'histoire par des auteurs contemporains et par des titres

écrits. M. de Caumont en a signalé un grand nombre; nous parlerons ici de quelques-uns des plus remarquables.

Dans le département du Calvados, on trouve, sur la limite de la forêt de Saint-Sever, l'emplacement d'un château qui appartenait vers le XIe siècle aux vicomtes d'Avranches. Il est situé sur une langue de terre formée par la réunion de deux vallons étroits qui se terminent en pointe ; l'ensemble de cet ouvrage militaire a la forme d'un coin. On voit un double rempart du côté qui touche au centre du plateau; l'autre extrémité est défendue naturellement par la pente rapide de la montagne. Au milieu de la plate-forme, on rencontre les restes d'une motte que devait surmonter un donjon. Au pied de la montagne se trouve un étang alimenté par un ruisseau.

Des dispositions semblables se remarquent au château de Briquessart-Livry (Calvados) ; un double retranchement protégeait la forteresse à l'est, tandis que le côté ouest dépourvu de travaux était défendu par un ravin au milieu duquel coule un ruisseau.

Le petit château-fort d'Onde-Fontaine (Calvados), a beaucoup d'analogie avec celui du Gannelon ; il est situé sur la route d'Aulnay au Mesnil-Ozouf. On voit un double retranchement en forme de croissant à l'Ouest. Ces remparts n'existent pas au levant parce que la vallée offre une pente assez rapide pour servir de défense naturelle. Au milieu de la plate-forme est une motte avec un puits au centre. Le bas de cette colline est baigné par un ruisseau.

On a trouvé en Normandie des restes évidents de digues en terre élevées dans des vallées que commandaient des forteresses pareilles à celles dont nous venons de parler.

Au mois d'août 1858, pendant un assez long séjour au

château du Petit-Paris (1), j'ai eu l'occasion de découvrir un ouvrage militaire qui a quelque analogie avec celui du Mont Gannelon, quoiqu'il soit moins important et surtout dans une situation beaucoup moins favorable. En traversant la *Garenne*, bois voisin du village de la Croix (2), j'aperçus, au milieu d'un épais taillis, un fossé de trois à quatre mètres de profondeur sur une largeur à peu près égale, se prolongeant à droite et à gauche autour d'une agglomération de terre large de vingt-cinq à trente mètres sur une longueur de soixante-quinze mètres environ. A l'une des extrémités de la plate-forme se trouve une excavation large et profonde d'où, m'a-t-on dit, on a retiré des moëllons. Le milieu de la plate-forme, est un peu plus élevé que le reste. Enfin il règne autour de ce petit plateau un bourrelet en terre qui a dû servir à la plantation d'une palissade ou d'une haie vive. Cà et là se voient plusieurs chênes qui ont au moins trois cent cinquante à quatre cents ans.

Ce travail en terre, qui n'est indiqué nulle part, pas même sur la carte du dépôt de la guerre, a nom de *Château-Renard*. J'ai vainement interrogé la chronique du pays sur une appellation qui est commune à beaucoup d'autres établissements analogues situés dans des localités fort éloignées les unes des autres, sur l'origine du Château-Renard, sur ses seigneurs. Les uns disent que ce château s'appelait Renard, du nom de son fondateur. — Mais quel est ce seigneur ? — Les autres affirment que ce lieu servant de refuge aux renards, a gardé le nom de ses habitants. A défaut d'explications satisfaisantes, je dus passer outre.

---

(1) Commune de Jouy-le-Châtel, canton de Nangis (Seine-et-Marne).

(2) Canton de Nangis, arrondissement de Provins.

Je crois, après examen, que ce donjon en terre doit remonter du Xe au XIe siècle et qu'il est contemporain du *château de Gannelon*; il a, comme ce dernier, le galbe des établissements militaires de cette époque.

On prétend que la partie inférieure de la motte du Château-Renard donnait entrée dans de vastes souterrains ; nous n'en avons remarqué aucun indice, à moins toutefois que cette entrée ne se trouvât dans l'excavation signalée plus haut. L'accès de ce petit fort était défendu par plusieurs pièces d'eau dont on retrouve encore la cavité devant et derrière. — C'est à une lieue du Château-Renard que se trouve le village de Châteaubleau dont j'ai parlé plus haut (1).

Il est inutile de multiplier davantage les exemples pour faire comprendre que ces châteaux-forts ont entre eux une grande analogie.

Disons cependant qu'on remarque au château de Plessis (Manche) un système de défense inusité dans les édifices militaires déjà mentionnés, c'est une sorte de cône tronqué en terre situé devant l'entrée principale et servant à la dissimuler.

Les constructions que nous venons de décrire, et qui, d'après les chroniques locales, remontent au X et XIe siècles, ont une parfaite similitude avec le château de Gannelon. Celui-ci en effet se montre à nous environné d'un triple rempart en forme de croissant. On y voit une plate-forme où s'élevait probablement autrefois une tour en bois; si elle avait été en pierres, il en resterait encore quelques vestiges. Un puits profond (2) et large, creusé sous le donjon, a peut-être servi de pri-

---

(1) Page 441. (Voir sur le même sujet l'*Univers* du 30 octobre, le *Journal de l'arrondissement de Provins*, du 5 novembre, 1858).

(2) Voir la légende du puits du fort de Charlemagne, page 542.



son, car jamais il n'a pu donner d'eau, comme on l'a démontré. L'usage de renfermer les prisonniers dans les puits taris est bien ancien. C'est dans un puits sans eau que Joseph fut descendu par ses frères, pendant qu'ils délibéraient sur son sort.

C'étaient aussi des puits sans eau que ces prisons souterraines creusées sous la plupart des châteaux-forts des XIII[e] et XIV[e] siècles.

Mais ce n'est pas seulement en France que l'on voit des travaux en terre semblables à ceux du Mont Gannelon. On a trouvé en Afrique, dans la province de Constantine, des redoutes en terre à trois enceintes présentant une grande analogie avec le château de Gannelon et remontant à une époque du moyen-âge contemporaine de l'élévation de ce dernier.

Ajoutons que l'entrée du fort de Charlemagne est défendue par une sorte d'*Agger* ou *Cavalier*, large pyramide formée de terre battue ; que le pied de la montagne est baigné par l'Aronde, et qu'au moyen de digues, il devenait facile d'inonder la vallée. Ne suis-je donc pas autorisé à classer le château de Gannelon au nombre des forteresses du moyen-âge ?

A quelles circonstances ce donjon doit-il sa construction ? Deux hypothèses se présentent ; voici la première.

Si l'on en croit les chroniqueurs, vers le X[e] siècle, les barbares du Nord, remontant l'Oise, vinrent à plusieurs reprises et notamment en 900, sous le règne de Charles-le-Simple, brûler Compiègne et ravager les pays environnants ; les femmes, les enfants et les vieillards n'avaient d'autre refuge que les profondes carrières de la montagne appelée les *Creutes ;* l'accès en était sans doute vaillamment défendu par les jeunes hommes de la contrée, mais cette position n'offrait pas de ressources suffisantes pour résister aux ennemis, aussi

pense-t-on que les incursions des Normands firent sentir la nécessité d'élever le fort que nous venons d'étudier.

Voici notre seconde hypothèse, que la suite de cette monographie se chargera d'appuyer.

Etabli à l'origine de la féodalité pour protéger et défendre les populations, ce donjon servit plus tard de repaire à quelques-uns de ces seigneurs pillards et débauchés que le moyen-âge a souvent appelés Gannes ou Ganelons, à cette époque, où, détournée de sa route véritable, la féodalité n'employait sa puissante organisation qu'à opprimer le peuple. Alors la féodalité n'était plus une protection, mais une tyrannie. Alors la France se couvrit de châteaux de Gannes, de monts Gannelon, repaires de crimes dont heureusement le souvenir seul a survécu et fait encore la terreur des veillées du village. Mais *à brebis tondue, Dieu mesure le vent.*

A cette époque on vit surgir une sorte de contre féodalité qui, seule pendant plusieurs siècles, tint en échec la féodalité son ennemie. Cette institution admirable, c'est la *trève de Dieu* si féconde en grands résultats que M. Ernest Semichon a fait ressortir d'une manière si lumineuse dans ses recherches sur *la paix et la trève de Dieu* (1).

De cette seconde étude il nous paraît résulter :

1° Que, vers le côté nord du Mont Gannelon, on trouve les restes évidents d'un château-fort remontant au X[e] et au XI[e] siècle, époque probable de la plus grande importance de cette position militaire ;

---

(1) 1 vol. in-8°, Didier et Cie, éditeurs.— Paris, 1857. — Dans sa séance solennelle du 12 novembre 1858, concours des antiquités nationales, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné à l'auteur de ce religieux et savant ouvrage la deuxième mention très honorable.

2° Que la tradition qui considère ces travaux comme contemporains de Charlemagne et leur donne le nom de ce prince, nous paraît erronée, attendu que plusieurs ouvrages analogues et ayant une date précise ne remontent pas au-delà du X° ou du XI° siècle.

Telle est, selon nous, l'origine des ruines qui nous occupent, ruines postérieures aux Romains et à Charlemagne, débris d'un monument élevé d'abord pour protéger le peuple contre les invasions étrangères et qui ensuite fut destiné à l'opprimer comme nous le montrerons bientôt.

Edmond C. de L'HERVILLIERS,
de la Société des Antiquaires de Picardie.

(La suite à un prochain numéro.)

RECHERCHES GÉNÉALOGIQUES

SUR LES FAMILLES NOBLES DE PLUSIEURS VILLAGES DES ENVIRONS DE NESLE, NOYON, HAM ET ROYE, ET RECHERCHES HISTORIQUES SUR LES MÊMES LOCALITÉS.

(SUITE *.)

Ecuvilly.

Nous avons dit que les seigneurs avaient leur sépulture dans la chapelle de la sainte Vierge. — Aucune épitaphe ne se trouve dans l'église.

Voici la liste des curés et desservants connus :

I. ELOI REGNAULT. 1609.
II. P. POLLET.
III. JEAN LEFEBVRE. 1658-1667.
IV. ANTOINE-JACQUES NICQUES. 1667-1675.
V. JEAN-BAPTISTE PAYART. 1675-1702. Il était né à Catigny.
VI. LOUIS LEFEBVRE. 1702-1728.
VII. F. A. F. PAUCHET. 1729.
VIII. REGNAULT. 1729.
IX. FRANÇOIS DELAVEAU. 1730-1741.
X. FRANÇOIS POITEVIN. 1741-1760.
XI. PIERRE-LÉONARD BAUDRIMONT. 1760-1766.
XII. AGNAN POLY. 1766-1783. D'abord curé d'Avricour, il permuta avec le précédent pour la cure d'Ecuvilly.

(*) Voyez la *Picardie*, 1858, pag. 256, 353, 501 et suivantes.

XIII. Charles-Vincent-Constant Dufour. 1783-1791. Il était, de plus, titulaire de la chapelle de N.-D. de Lizy, fondée et desservie dans l'église paroissiale d'Hombliéres (1) (Aisne).

XIV. Decolzi, curé constitutionnel, jusqu'au mois de juillet 1792.

XV. Roussel, ancien capucin, 1804. Né à Noyon.

XVI. Bayard. 1805-1807.

XVII. Quentin Moreau. 1807-1838. Il était né à Nesle, et y décéda le 10 décembre 1842. Son épitaphe, dans le cimetière de cette ville, porte : *Bonum certamen certave. — Sire Q. Moreau, dernier chanoine de la collégiale de Nesle. — C'est à l'école du malheur et sur la terre étrangère qu'il apprit à embellir 40 années d'une vie laborieuse et dévouée.*

XVIII. Sézille. 1838-1851.

XIX. Constant Brohon. 1852-1856. Il est né à Bacquencourt, dépendance d'Hombleux.

XX. Charles d'Hautefeuille, né à Puzeaux, canton de Chaulnes. En exercice depuis 1857.

Le cimetière, près de l'église, entouré de haies vives, avait autrefois plus d'étendue à l'est et au nord-ouest.

Le territoire communal a une étendue de 571 hectares 60 ares, tant en terres labourables, que jardins potagers, prés, bois, eaux, routes, chemins, places et propriétés bâties.

Le bureau de bienfaisance possède 511 ares 09 centiares en six parcelles, sises sur les terroirs d'Ecuvilly, Beaulieu et Cressy, près Nesle, qui étaient affermés, il y a quelque 25 ans, moyennant une redevance annuelle en nature de 16 hectolitres 35 litres environ de

(1) Les biens de cette chapelle consistaient en 30 setiers environ de terre, mesure du Vermandois, situés aux terroirs d'Homblières et de Marcy, revenu annuel : 32 setiers de blé mesure de Saint-Quentin ; charges : 12 messes basses par année, à dire dans l'église d'Homblières.

blé, distribués entre les habitants les plus nécessiteux ; maintenant cette redevance, en argent, est de 425 francs. On ne connaît plus l'origine de cette fondation charitable, qui remonte au-delà du XVII[e] siècle.

Le nombre des maisons est de 102 ; celui des habitants, de 365 ; on comptait 79 habitations en 1720.

L'école, construite en 1850, a été fréquentée en 1858, par 20 garçons et 25 filles.

Les registres civils de la paroisse remontent à 1660 (1).

Les maires qui ont administré la commune furent :

I. Leroy François. 1792.

II. Langlet François. 1793.

III. Lefebvre Jean-Louis. 1797.

IV. Capaumont Jacques-Philippe. 1830.

V. Pingeot Jean-Baptiste. 1831.

VI. Lefebvre Louis-Joseph. 1837. Démissionnaire en février 1843, il reprend ses fonctions en août 1843 ; Riez Florentin-Philibert, adjoint, remplit les fonctions de maire pendant cet intervalle.

VII. Lefebvre François-Marcel, en exercice depuis le 25 avril 1858.

Nous avons dit que le village d'Ecuvilly est d'époque mérovingienne, ce qui nous porte à croire à l'antiquité de cette localité, c'est le vocable de son église. L'auteur de l'histoire de l'arrondissement de Péronne dit, page 22. « La désignation du patron de

---

(1) Dans celui de 1696, le curé donne la définition suivante sur l'amour surnaturel et l'amour naturel : « L'amour surnaturel venant de la grâce » s'accommode à toutes les opérations qu'il fait en nous. Ainsi les directeurs » remarquent que cet amour est doux, simple, égal, patient et tranquille » dans toutes les privations sensibles et dans toutes les épreuves où la » grâce met les âmes ; au lieu que l'amour naturel est empressé, inquiet, » ardent, délicat, sensible, inégal, avide de consolations, et facile à décou- » rager, enfin cet amour cause toutes les craintes, tous les scrupules et » tous les troubles que le parfait amour chasse. »



» chaque église est un point fort intéressant qui peut jeter quelque » lumière sur l'origine d'une paroisse. On comprend pourquoi » beaucoup d'églises de l'ancien diocèse de Noyon ont été fondées » sous l'invocation de la sainte Vierge, de saint Eloi, de saint » Médard, etc., mais pour se rendre compte, par exemple, du » vocable de saint Sulpice donné à plusieurs autres, il faut savoir » que saint Eloi, à cause de sa reconnaissance pour son maître, » saint Sulpice le Pieux, archevêque de Bourges (624-647), eut à » cœur de répandre son culte dans son diocèse : d'où l'on pourrait » conclure que les paroisses de nos pays dédiées à ce saint re- » monteraient au temps même de ce pontife (1). »

Les environs d'Ecuvilly furent occupés par les Romains : une pièce d'or à l'effigie d'un empereur, des squelettes humains de grandeur remarquable, des monnaies de bronze du Ve siècle, des vases en terre et en verre, des bracelets, etc., ont été exhumés en 1815 et en 1848 aux environs du lieu dit le Moulin de Cumont, près de la route de Noyon à Roye ; des débris de vases en terre, de tuiles et plusieurs tombeaux de la même époque ont aussi été trouvés en 1852 entre Ecuvilly et Catigny, dans un champ près du chemin dit de l'Abbaye-aux-Bois ; et au mois d'août 1858, en face et à moins de 100 mètres de la Croisette sur la route de Beaulieu-lès-Fontaines à Nesle, près d'un chemin longeant les murailles du château moderne, qui mène de Noyon à Roye, d'autres débris semblables, des grès bruts, des fragments de ciment romain ont été exhumés d'un terrain sablonneux plus élevé que le sol environnant qui est de nature argileuse.

A Ecuvilly, comme dans les environs, après la cérémonie de la bénédiction nuptiale, les époux, en rentrant dans la maison de l'épousée, embrassent les parents l'un de l'autre, c'est-à-dire leur nouvelle famille. Au repas des noces c'est le marié qui sert ordi-

(1) Il fut aumônier de Clotaire II, et supérieur d'une communauté de clercs qui étaient à la cour.

nairement à table ; il est habit bas et debout derrière les convives, la serviette ou le tablier devant lui, et tout à leurs ordres.

Les autres coutumes et les superstitions sont les mêmes qu'à Beaulieu-les-Fontaines (1) ; toutefois l'usage par les parents d'un défunt de faire trois fois le tour de la tombe après les funérailles vient de cesser. Ajoutons qu'à la suite des funérailles, on convie à un repas, à la fin duquel on récite le *De profundis*, les parents et les amis du défunt. On sait que cet usage du repas existait chez les Romains.

Pour terminer cette notice nous donnons, en patois picard, la parabole de l'Enfant prodigue. Nous ferons observer que ce dialecte n'est plus guère parlé que par les anciens de la localité et des environs.

Ein homme aveut (2) deux fius. El pu jone di à sein peire : Mein peire, baillez-mein el part ed bien qui m'ervient ; èche peire èz zo partagi. Quitt' jour apri, el pu jone, quand il o eux r'chu touche qui li r'veneut s'est en allé bien louin d'ein pays où il o dissipé sein bien ein débeuches. Apri qu'il o eux tout dissipé il est survenu enne grannne fameine d'inche pays où èche qu'il éteut, il o q'minchi à ète d'ein l'pauverté. Qu'èche qu'il o fouait ? Il o té s'mette ein service al moizon ed quitt' z'ein d'èche pays lo, qu'il lo invoyé ass' moizon d' campaine warder chès pourcheux. Il éreut bien voulu ess' rassasier ed lu reste mais personne eine li en bailleut. Il o q'minchi à rintré ein li-même et i s'est dit : combien d' doumestiques d'ein l' moizon d'min peire, qui ont à maingi lu seu ! Et mi èche meurs ed faim ichi. Eche vo m'éraller truver mein peire épi j'li dirai : mein peire, j'ai péchi conte el ciel et contèr vu, j' ène mérite pu d'ète applé vous fiu, béyez-mein et traitez-mein comme el dernier ed vous doumestiques. I s'est en

---

(1) Voir la Picardie, t^e IVe p. 232.

(2) Cette syllabe *veut* et celles qui ont la même terminaison se prononcent comme le deuxième E de modestEment.

allé et pi il est venu truver sein peire. Comme il éteut écouère louin, s'ein peire il l'o aperchu, et atteindri ed pitché, il o couru à li, i s'est jeté à sin cou et pi il l'o embrachi. Apri sein fiu li dit : mein peire, j'ai péchi conte el ciel et conte vu, j'eine mérite pouein d'ète applé vous fiu. Mais ch' peire di à ses doumestiques : Apportez tout d'suite chès pu bieux habits et pi qui s'habille. Mettez-li eine bague à sein douèt et pi des soulés dein ses pieds. Allez cherchi èche vieu gro et tuez l' les ; maingeons, et fouaisons bonne chère à cause èque mein fiu, qu'ou voyez lo éteut mort et qu'il est ravigoté. Et pi iss' sont mi a fouare bonne chère. Mais èche pu viu dess z' enfants éteut dein chès camps ; il est r' venu, et approuchant dèle moizon, il o intendu èl son dèz zinstrumeints d' musique et l' bruit del danse. Il o hucqué un doumestique et pi il o d'mandé chanque chéteut. Eche doumestique li o répondu : chest vous freire qu'il est r'venu, et pi vous peire o fouet tué èche vieu gro, parche qu'il o r'truvé vous freire bien pourtant. Eche pu viu in' no té contrarié et pi in' vouleut pu reintrer. Eche peire i lo hucqué et pi il lo ingagé à venir. Sein fiu li dit : mein peire, vlo long-temps qu'èche su al moizon, j'ai toujours té bien geinti et bien obéissant danche qu'ou m'avez q' mandé, c'pendant ou n' m'avez jamouais rien bailli pour eime divertir avu m' zamis. Mais vous cadet équ' vlo, qui o maqui tout sein bien ein débeuches, à peine est-i dé r' tour qu'ou zavez fouait tué èche vieu gro pour li. Eche peire li dit : mein fiu, ou z'ètes toujours avu mi et tout chanque j'ai chest à vu. Mais i fouleut bien fouaire ein erpos et s' réjouir, parchèque vous freire èque vlo, éteut mort, il est ravigoté, il éteut perdu et il est ertruvé.

LEROY-MOREL.
de la Société des Antiquaires de Picardie.

DOCUMENTS INÉDITS

SUR LE SIÉGE DE CALAIS DE 1436.

Désirant compléter l'article que nous avons intitulé : *Péronne durant les guerres de l'invasion anglaise* (1), article qui se termine au siége de Calais (1436), nous soumettons aujourd'hui aux nombreux lecteurs de la *Picardie*, et la relation de ce siége par le chroniqueur qui nous a déjà fourni de si précieux renseignements, et les documents relatifs à cette célèbre entreprise, que nous avons trouvés dans les archives de l'Hôtel-de-Ville de Lille.

Siége des Flamens devant Calais.

En l'an M. IIII^c XXXVI, le duc Ph^le fist armer le commun de Flandres, à intencion de mettre Calais à son obéissance, dont moult fist folle emprinse pour le pais de Flandres, et furent le commun de Flandres très diligent de ce faire, et se mirent en armes par dissainnes, ainsy comme yl avoient fait au voiage de Hém (2), et assamblèrent de chascune castelerie ensamble, et tirèrent en grant nombre vers Calais, à tentes et à pavillons moult richement hourdés, de quarroy chergées de pluiseurs engiens à poure : et avoient ceulx de Gand chergiés pluiseurs batiaulx de leurz abillemens de guerre sur la rivière du Lys, lesquelz sievoient lesdis batiaus,

---

(1) La *Picardie*, 1857, p. 302, 308, 337, 347.—Voy. aussi p. 417.

(2) Ibid., p. 241, 248.

tousjours logans le plus près de la rivière qu'il pooient, et furent logiés à Wervi (Wervick), à Armentières, à Biaupré Labie et à Meureville. Et, droit là laissèrent la rivière, et puis, chergèrent leurs habillements qu'ilz avoient en leurs nefz, sur cars, et s'en alèrent droit à Gravelinguez (Gravelines), où yl trouvèrent ceulx de Bruges, du Franc et d'Ipre. Et, quant yl furent tous ensamble, adont mirent le siége à Oie (1), où yl y avoit fort castel, et le prirent, et le démolirent, et abatirent, et pendirent tous ceulx qui estoient dedens en garnison. Et après, mirent le siége devant le castel de Marques, lequel fu pareillement destruit, et aulcuns de la garnison fure tués, et les aultrez prisonniers. Et puis mirent le siége à Zãgat (Sangatte) et à Blarenghem (Balinghem), lesquelles fortresses furent toutes ruéez jus et destruites. Entretant mist le S[r] de Croy, avec ceulx de son estandart (2), le siége devant Ghines (Guines) et le surplus des nobles de l'armée du duc Ph[le] tirèrent droit à Calais et y mirent aulcunement le siége ; mais c'estoit pour nient, puisqu'il n'estoient point asségié par mer, duquel costé, par mer, croissoient leurs forces, de jour en jour par l'aide qui

---

(1) Voy. Monstrelet, liv. II.

(2) Parlant des guerres civiles de France, notre chroniqueur s'exprime ainsi : sous chaque estandart avoit chaque seigneur de VI à VIII[c] chevaus, (les chroniques de France, MS. n° 26 de la bibl. de Lille, fol. VIII[xx] VII r°) et plus loin (fol. VIII[xx] VII v°) : au partir de Grant Viller le duc Jehan desploia son estandart avec les robes pareilles audit estandart, toutes vermelles, à deux bendes, unne blancque et une verde, toute semée de rabos avec les assielles semez parmy les bendes, et, en pluiseurs lieus sur ledit estandart, et donna à plus de mille hommes lesdites robes de livéez, et fist vestir celles aus chevaliers, ouvrées d'or, et celles aus escuiers, ouvreez d'argent, et, au derrière dudit estandart, avoit XII paiges de parement, tous vestus de robes pareilles.

leur venoit d'Engleterre. Après vinrent les Gantois devant Calais, et frumèrent une bastille, où yl se boutèrent pour garder le pas. Ung jour vint qu'il faisoit fort cault, se avoient tant but de ceute (bière) que à plain jour, yl s'estoient endormis, sans commettre quelque garde. Mais les Englès qui ce veoient, entrèrent en laditte bastille et copèrent les gorges à ceulx qu'il trouvèrent dormant, et en y ot de tués plus de LXX. Après celle tuison faicte audit bastille, les Gantois se commenchèrent à tenner (1), et n'eure plus cure de faire guerre, et en le sepmaine après, fu envoiet en l'armée du duc Ph[le] ung birault d'Engleterre, de par le duc de Glocester qui, pour lors, estoit régent de Engleterre, lequel deffia le duc Ph[le] et manda journée de bataille : et, quant ceulx de Gant le seurent, sy se volrent partir, comme yl firent après la prise de Hem, et, pour quelque prière que leur fesist le duc Ph[le], ne se vaulrent oncques assentir de demorer, ainsy firent sonner le deslogement, ceulx de Gand principalement, pour ce qu'il voloient estre en leur ville la nuit de l'Assumption Nostre-Dame, à renouveler le loy, comme plusieurs mentiente : et fut prestement le siége levé. Et, ainsy comme les communes de Gand et de toute Flandres s'en aloient, sans quelque conroy (2), le duc Ph[le] fist tenir en ordonnance che qu'il pot des hommes d'armes et de guerre, tant que le caroy fu passé le rivière de Gravelignes, et, après ce, s'en retourna chascune des communes, le plus tost qu'il pourent, es lieux dont yl estoient partis (3).

---

(1) Lasser, fatiguer. (Roquefort, gloss. de la langue romane, t. II. p. 613.)

(2) Ordre, rang. (Ibid. t. I. p. 287.)

(3) Les chroniques de France, MS. cit., fol. II[e] IX r[o] et v[o] II[e] X r[o].

Si, maintenant, nous interrogeons l'argentier de Lille, il nous fera connaître dans ses moindres détails les événements qui précédèrent et qui suivirent cette funeste expédition. Il nous dit :

(An 1435, V. S.). On envoie Miquiel Haverlant, messagier de Lille, à Saint-Omer, adfin de savoir des nouvelles des Englois qui avoient couru, comme l'en disoit, environ ladite ville de Saint-Omer.

1436, le xvi[e] jour du mois d'avril (N. S.), on donne xxiiii s. à Miquiel Crezon, messagier de NDS. (le duc de Bourgogne), pour honneur de ce qu'il avoit apporté de bouche nouvelles de la prinse de la ville de Paris (1).

15 mai. On envoie à Cassel, adfin de savoir des nouvelles de la desconfiture, que l'en disoit estre advenue par les Englois sur aucuns dudit pays de Cassel.

Le 19 mai, on envoie par devers Mons. de Commines, *adfin de savoir quel chemin les gens d'armes de Gand tenroient.*

Le 3 juin, on envoie porter lettres closes par devers Mons. de Croy, à Saint-Omer, adfin de savoir des nouvelles de la journée que Mons. de Lannoy, et autres du party de MS. le duc de Bourgongne (avoient eue) alencontre des Englois, et, en faisant ledict voyage, ledict messagier encontra en chemin ledict Mons. de Lannoy (2).

Le 20 juin, on envoie porter lettres closes par devers les

(1) Le 13 avril 1436, les Anglais furent chassés de Paris par les troupes de Charles VII, commandées par le connétable et Dunois. (Art. de vérifier les dates, t. VI. p. 91.)

(2) On lui offrit plus tard vi los de vin, lorsqu'il fit relacion à la loy d'une journée, où il avoit esté avoec autres en armes contre les Englois, devant Calaix.

députés des quatre membres de Flandres, estant en l'ost de NDS. devant Calaix, adfin de savoir des nouvelles.

Des messagiers y retournent le 2, le 14 et le 22 juillet : enfin un messagier y est envoyé hastivement, une quatrième fois, le 29 juillet, adfin de savoir la vérité du deslogement dudict ost.

Le 27 juillet, Jaquemart Le Mannier va à Gravelinghes porter lettres closes par devers Mons. de Waurin, adfin de savoir l'intencion des Englois, que on disoit lors estre arrivez en très-grand nombre en la ville de Calaix et es parties d'environ, sur quoy il rapporta lettres closes dudict seigneur.

Le 1er août, il est envoyé de rechief es villes de Bourbourg et Gravelinghes porter lettres closes par devers les loys desdittes villes, adfin de savoir de la voulenté et entreprinse desdicts Englois.

Le 6 août, on l'envoie à Hesdin par devers la loy illecq, adfin de savoir des nouvelles de par delà, meismement de l'entreprinse desdis Englois, que on disoit lors estre arrivez en très-grand nombre au pays d'Artois.

On offre III los de vin à Loyczet le Phle, clerc maistre Jehan Ymbert, secrétaire de MS. le duc, pour honneur de ce que ledit Loyzet, estant au siége et armée devant Calaix, rescripvi pluiseurs foiz ausdis eschevins de Lille del estat de MDS. estant audit siége, avoec des nouvelles qui sourvenoient en ladite armée.

Le 9 août, on envoie à Yppre, adfin de savoir des nouvelles des Englois estans en la ville de Poupeïnges (Poperingue).

On envoie vers Robert Le Josne, gouverneur d'Arras.

Un messager envoyé à Warneston, Messines, Commines et

Werny (Wervick), rapporte que les Englois venoient de Poupringe à Bailleul.

Précédemment on avait envoyé à Bruges, adfin de estre adcertenez des entreprinses que faisoient les Englois au pays de Flandres.

Le 25 août, on envoie à Dam, adfin de savoir la vérité de ce que l'en disoit ceulx de la ville de Bruges avoir mis de leur auctorité garnison en ladite ville de Dam, et qu'ilz avoient envoyé grand nombre de gens d'armes envers la ville d'Ardembourg.

Le 11 septembre, on envoie à Bruges porter lettres closes à aucuns particuliers, bourgois de Bruges, adfin de savoir des nouvelles et estat de ladite ville, pour ce qu'ilz se tenoient en armes.

A la requeste d'eschevins, on prent hors de le porte Saint-Pierre deux hommes, renommez estre boutes feux.

Le 3 octobre, on envoie au Dam, devers NTRS., adfin de savoir del estat et gouvernement de ceulx de la ville de Bruges.

Le 7 octobre, on envoie de nouveau au Dam, par devers Mons, de Roubais, adfin de savoir des nouvelles et traitiés fais entre MDS. et ceulx de ladite ville de Bruges (1).

DE LA FONS-MÉLICOCQ.

(1) Archives de l'Hôtel-de-Ville de Lille, reg. aux comptes.

RAMBURES [1].

(CANTON DE GAMACHES).

(7e Article.)

Jehan de Rambures, dit Jehanivet, fils du précédent, écuyer, seigneur de Poireauville, fut, en 1501 (2), lieutenant de la ville de St.-Valery (Jacques sire de Rambures de la famille du château avait été nommé gouverneur de la même ville vers 1480.) « N'est-il pas probable, remarque M. A. de Rambures, que la lieutenance de la ville de St.-Valery ne fut déférée à Jehan de Rambures, seigneur de Poireauville, fils de Jean, que comme parent ou issu de celui qui avait repris cette ville sur les anglais et par suite de la nomination d'un membre de la même famille aux fonctions de capitaine ou gouverneur de la dite ville? » Comment croire, dit encore M. de Rambures, que deux hommes, nobles tous deux, tous deux porteurs du même nom et des mêmes armoiries, apparaissant dans le même pays de 1435 à 1501, aient été abso-

(1) Voyez la *Picardie* de 1857, p. 198, et 1858, p. 299, 363, 406, 454 et 513.

(2) Si l'on considère, discute encore M. de Rambures, que l'apparition des Rambures de Poireauville et de leurs armoiries de branche cadette date du XVIe siècle, quand la noblesse balançait encore l'autorité royale, quand, par conséquent, on devait se montrer d'une grande sévérité contre toute usurpation de noms ou d'armes ayant une valeur, peut-on supposer qu'une famille puissante et bien située comme celle des Rambures eut laissé ainsi, sans opposition, usurper dans son pays, à sa porte, sur le théâtre même de sa gloire, à St.-Valery enfin, son nom, ses armes, sa noblesse ?

lument étrangers l'un à l'autre, lorsque la présomption d'une consanguinité à un degré quelconque se présente au contraire si naturellement? Jehan de Rambures, lieutenant de St.-Valery, épousa demoiselle Jeanne de St.-Blitmont, fille d'Olivier, seigneur de St.-Blitmont, et d'autres lieux, et de Jeanne du Bos dame de Ponthoile. — V. St.-Blitmont au *Nobil. de Picardie* (1).

M. de Rambures ne suit pas, dans les notes qu'il nous donne, tous les membres de sa famille, mais les documents particuliers qu'il possède lui permettent d'affirmer qu'un Jean de Rambures servait sous l'amiral de Coligny, en qualité de capitaine. Ce Jean, capitaine de Coligny, fut le pre-

(1) Par une suite aveugle de la conspiration irréfléchie contre les Rambures de Poireauville, prend occasion de rappeler M. A. de Rambures, quelques généalogistes, en citant les alliances honorables de la branche aînée des Rambures, lui ont attribué celle de St.-Blitmont ; c'est qu'en effet, cette alliance annonçant une haute position, il fallait ou la rattacher aux Rambures du château ou admettre dans la famille première les Rambures de Poireauville.

M. de Rambures, supposant la famille de St.-Blitmont très importante à cette époque, — ce qui serait à vérifier un peu, — développe ainsi les inductions qu'il tire du mariage de Jean : l'alliance acceptée par St.-Blitmont ne serait-elle pas due à l'éclat jeté dans le pays de St.-Valery sur le nom commun de Rambures par Philippe de Rambures qui avait repris cette ville quelques années auparavant et depuis par Jacques gouverneur de la même ville? De ces rapprochements ne doit-on pas inférer entre les sires de Rambures et Jean de Rambures, seigneur de Poireauville, des rapports d'affinité qui firent recueillir au dernier par une haute alliance les avantages de la position que lui faisait dans le pays de St.-Valery la branche aînée de sa famille ?

Il n'est pas jusqu'aux noms donnés par le baptême, qui, communs aux deux branches, ne puissent, dit encore M. de Rambures fournir, quelques arguments. De part et d'autre on trouve les noms de Jean, David, Adrien, Charles, Philippe, Alexandre, Nicolas, Claude, etc. etc.

mier protestant de la famille ; une conférence religieuse, tenue chez le duc de Longueville, lui fit embrasser le parti de la réforme qu'il quitta cependant plus tard. Mort à Orléans en 1589, au service de l'état et catholique, il fut inhumé dans l'église de Saint-Paterne de la même ville.

Son fils, resté protestant, épousa, dans sa religion, Elisabeth de Nonnant-le-Comte, 1605. « Par elle devait échoir un jour aux Rambures de Poireauville la riche succession de Saint-Delys, marquis d'Haucourt, dont jouit la maison de Soyecourt du chef de l'abbé Pas de Feuquières, quoique la ligne de Rambures le précédât. »

Arrive en 1679 l'extinction des Rambures du château. Comment les Rambures de Poireauville laissent-ils donc échapper une possession d'état qui, s'ils sont réellement de la même famille, les substituerait aux aînés dans les prérogatives de maison titrée ? L'objection est grave ; M. de Rambures répond : une partie de la noblesse en France, parmi les branches cadettes, ce qui est caractéristique, ayant embrassé la réforme bien plus par esprit d'opposition politique que par première impulsion religieuse, les Rambures de Poireauville, entrés en qualité de cadets dans le parti huguenot, subirent les malheurs de ce parti. La mort du dernier Rambures du château ne devait pas trouver les Rambures de Poireauville protestants (1) affranchis de la défaveur encourue quarante ans auparavant à la Rochelle par leurs

(1) Du XVIIe siècle au XVIIIe on ne trouve dans la famille des Rambures de Poireauville que des noms empruntés à la Bible : Jephté, Simon, Daniel, Suzanne, Rachel, etc. etc. ; les Rambures de Poireauville avaient un prêche à Poireauville même et un à Biencourt. Leur sépulture, dernièrement encore marquée par un groupe d'arbres de haute futaie, était dans les champs loin du cimetière commun de Vaudricourt.

coreligionnaires révoltés. La révocation de l'édit de Nantes était dans l'air ; l'orage ajourné à 1685, — six ans plus tard, — grondait sourdement déjà ; des persécutions ou taquineries de détail devaient précéder la grande exécution. Ce n'est donc pas à ce moment, à la veille de l'exil peut-être, que les Rambures de la branche cadette, intéressés à se faire oublier au fond de leur manoir de Poireauville, purent songer à faire valoir leurs droits ; mais si les Rambures de Poireauville, répond encore M. de Rambures, n'ont pas fait en temps utile les démarches nécessaires pour maintenir leur position, (ils reprirent les armes cependant) jamais ils n'ont perdu l'esprit de suite, soit dans leurs paroles, soit dans leurs actes, qui caractérise le sentiment héréditaire de leur état de cadets des Rambures tués à Azincourt. Une lettre de M. Homassel, prieur de Framicourt, adressée à M. Le Couvreur de B. (1), en 1786, lettre trouvée dans les papiers de M. de Caumartin et aujourd'hui dans les mains de M. Goze, correspondant du comité historique des arts et des monuments, rapporte, entr'autres détails sur la famille de Rambures, ce témoignage de deux demoiselles de Rambures âgées de quatre-vingts ans, demeurant à Biencourt et tantes de M. de Rambures, seigneur de Poireauville-lez-Vaudricourt. « Une de ces demoiselles dit que son grand-père étant à dîner chez Mme la duchesse de Caderousse, héritière de Rambures, qui avait reçu la nouvelle de la mort de son frère, cette dame dit *qu'il n'y avait plus de Rambures.* M. de Rambures de Biencourt, présent, répondit : *Madame, vous vous trompez, j'en suis un de nom et d'armes*, etc. etc. »

---

(1) *Sic* dans la note de M. de Rambures.

M. de Rambures explique ici l'antagonisme des deux branches ou familles de Rambures par la différence de religion ou plutôt de parti politique qui les exposait à se frapper d'une main fratricide sur les champs de bataille. De là les dispositions testamentaires des deux dernières héritières du nom de Rambures du château, l'extinction du nom de Rambures proclamée par elles, le mot d'ordre donné aux généalogistes, etc. C'était, dit M. de Rambures, l'interdiction du feu et de l'eau prononcée par une famille contre des membres reconnus indignes et félons.

La dénégation de la descendance féminine des Rambures du château et la position équivoque que faisait aux Rambures de Poireauville leur qualité de protestants empêchèrent donc ces derniers, suivant M. A. de Rambures, de faire reconnaître en temps utile leur origine.

La révocation de l'édit de Nantes ne trouva pas les Rambures de Poireauville dans une obscurité encore assez profonde pour les dérober aux coups du pouvoir ; chassés, proscrits, dépouillés de biens considérables qu'ils possédaient dans la vallée de l'Authie, ils durent se résigner à de dures extrémités ; les uns s'étaient expatriés ; les autres, n'ayant pu par une conversion tardive recouver une position à jamais perdue, restreignirent leur vie au plus modeste état. Les Rambures sortis de France rétablirent néanmoins leur fortune par leur industrie, et la lettre de M. Homassel cite un Rambures de Biencourt, petit-fils d'un réfugié, laissant à Bordeaux une succession d'un ou de plusieurs millions.

Après la mort du dernier mâle des Rambures du château, on trouve cependant parmi les Rambures de Poireauville Daniel-Alexandre de Rambures, capitaine de vaisseau de haut-bord à Rochefort, puis commandant l'artillerie à Douai

et tué en 1712; Claude de Rambures, seigneur de Préville, major des gardes-côtes, bisaïeul des Rambures existants; enfin le chevalier de Rambures, mort en 1784, à Rochefort, chef d'escadre.

M. de Rambures renvoie sur sa famille « à l'ouvrage de Dom Grenier XXIII[e] vol. page 275, à la collection Duchêne V[e] vol. page 58, » non sans avoir dressé devant lui cette fascine : « les historiens ont dans leur paresse quelque chose de l'instinct imitateur des moutons de Panurge; ils copient volontiers et se passent les uns aux autres les erreurs. Le P. Anselme a écrit : la famille de Rambures est éteinte. Qui s'étonnerait du chemin fait par cette opinion facile dans les livres des généalogistes à la suite, dans l'esprit des curieux du pays ? »

Nous laisserons, de cœur léger, à de plus curieux que nous la tâche de démêler la vérité dans ces confusions, de découvrir une clarté dans cette nuit.

HISTOIRE du CHATEAU et du VILLAGE.

Le château aux Anglais. — Il est repris par les Français. — Mort de Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Pol. — Charles Desmarets. — Rambures au duc de Bourgogne. — Rambures au roi. — Rambures aux Calvinistes et aux Ligueurs. — Incendies dans le village.

Dom Grenier ne nous fournit sur l'histoire du château — 24ᵉ *paquet*, 25ᵉ *liasse* — que des indications pleines de lacunes ou légèrement contradictoires ; nous essaierons de les compléter, de les redresser ou de les faire concorder en les rapprochant de celles que nous avons prises dans Monstrelet.

« Rambures était une forteresse en 1433 — *Chronique de Ponthieu, p,* 263, 297, — Dom Grenier 24ᵉ *paquet,* 25ᵉ *liasse,* — mais on voit que, dès 1431, pendant les guerres contre les Anglais, le château de Rambures fut pris par les Français. *Hist. d'Abbeville, t. I. p.* 351.

« En ce temps fut conquis le fort châtel de Rambures par les Français, et le prit par échelle d'emblée un nommé Charles Desmarets, qui étoit au seigneur de Rambures, prisonnier en Angleterre, auquel ledit châtel appartenoit, lequel avoit en sa garde pour la partie du roi Henri, messire Ferry de Mailly, et fut par le moyen de cette prise grande entrée pour les François au pays de Vimeu. » — *Monstrelet, p.* 640.

Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Pol, officier Bourguignon et gendre du duc de Bedfort, mourut, dans le château de Rambures, le 31 août, 1433, de l'épidémie qui

désolait alors le Ponthieu. C'était lui qui précédemment avait pris la ville de Saint-Valery, — *Voir Monstrelet, p.* 675, — et non en 1435 comme le dit M. Louandre, *Hist d'Abbeville, t. I. p.* 354.

Notre château tomba au pouvoir des Anglais en 1434; mais il fut repris la même année par Charles Desmarets officier du seigneur de Rambures, alors prisonnier en Angleterre.

Au mois de janvier 1436 Charles Desmarets était toujours commandant du château de Rambures ; ce fut à cette date qu'il s'empara de Saint-Valery par surprise. — M. Louandre, *Hist. d'Abbeville, t. I. p,* 354.

« 1471. Trève entre le roi et le duc de Bourgogne. » Les « villes de Saint-Valery et de Rambures » avaient été prises par les gens du duc de Bourgogne. — Dom Grenier, *paquet* 24, *liasse* 25°. — Le bénédictin renvoie sur ce point à la chronique de Pierre-le-Prêtre.

» 1472, Le duc de Bourgogne se fait rendre le château de Rambures en Vimeu. — *Chronique de Ponthieu, p.* 297.

» 1475. Rambures au roi.

» 2 juillet 1585, surprise du château par les ligueurs. »

Je lis au contraire dans l'histoire de M. Louandre, que vers ce temps les calvinistes surprirent le château de Rambures, t. I. p. 57. Il est vrai que M. Louandre ajoute que les ligueurs marchèrent contre eux ; il est possible que le château soit retombé promptement entre leurs mains.

Il est certain, dans tous les cas, que le château de Rambures ne resta pas aux calvinistes, car, en janvier 1589, les Abbevillois ligueurs mettent garnison à Rambures. — M. Louandre, *Hist. d'Abbeville, t, I. p,* 63.

Depuis les guerres et les troubles plus rien d'important

ne signale le nom de Rambures dans les annales de notre pays de Ponthieu.

Dans la nuit du 15 au 16 mai 1842, le feu dévora une ferme et quelques autres bâtiments à Rambures.

Le dimanche de la Pentecôte de la même année, autre feu qui dévora trois maisons et des bâtiments ruraux.

L'ÉGLISE.

L'église de Rambures qui s'élève au milieu du cimetière non loin des enclôtures du château, n'a rien de remarquable. Elle se compose d'un clocher en ardoises, dont la flèche est assez aigüe et d'un assez long bâtiment également couvert en ardoises. La tour carrée du clocher et les murs et les contreforts du reste de l'édifice sont mi-partie en pierres et mi en briques ; il est probable que l'église fut primitivement construite toute entière en moëllons, mais les réparations ont été faites en briques. Deux portes donnent accès du cimetière dans l'église ; la plus grande est sous le clocher. Intérieurement l'édifice se compose de deux parties, dont la seconde est subdivisée elle-même en deux, par des arrangements qui ne tiennent pas à la disposition architecturale. La première partie est le dessous du clocher, espèce de vestibule à la grande salle qui forme la seconde partie. Cette salle est éclairée par douze fenêtres sans caractère et régulièrement percées, six à droite et six à gauche ; au delà des huit premières, une grille partage transversalement la salle et ménage ainsi aux environs de l'autel une sorte de chœur ; les quatre fenêtres qui éclairent ce chœur sont légèrement ogivales et le vitrage de ces fenêtres laisse entrer le jour dans un encadrement de verres de couleur. Une boi-

serie revêt les murs dans cette partie de l'église ; cette boiserie s'élève assez haut dans le fond, de chaque côté de l'autel qui supporte lui-même deux colonnes rondes détachées en avant d'un tableau représentant une Assomption.

L'église de Rambures est garnie de bancs numérotés ; elle est blanchie à neuf et quelques statues en bois et quelques dessus d'autel sans valeur (outre le grand autel, il y en a deux autres petits contre la grille au bout de ce qu'on pourrait appeler la nef,) servent de décoration aux murs.

L'Assomption de la Vierge est le vocable de l'église de Rambures.

Suivant Dom Grenier (1), les religieux de Sery devaient célébrer deux *obit* dans l'église de Rambures ; l'auteur de la note renvoie pour ce point à la *Chronique de Ponthieu*, *p*. 270.

Pour ne rien négliger des souvenirs qui intéressent le territoire, on assure qu'un bois de haute futaie abritait anciennement le côté méridional du château de Rambures. La sécurité du château le permettait-elle bien ?

E. PRAROND.

---

(1) 24e paquet, 25e liasse.

Ouvrages nouveaux des Peintres sur verre d'Amiens, du Mesnil-Saint-Firmin et de Beauvais.

C'est avec un vif plaisir que nous voyons nos églises de Picardie s'enrichir, chaque jour, de vitraux peints, dûs à des fabricants ou plutot à des artistes qui habitent le pays. Dernièrement encore M. Couvreur, d'Amiens, a été chargé de commandes importantes pour divers édifices religieux du département de la Somme. Celui de l'Aisne et le département du Nord vont aussi posséder quelques uns des ouvrages de M. Couvreur. Nous savons, en effet, que l'église de *Blérancourt* près Laon et celle de *Masnières* près de Cambrai, doivent être ornées de plusieurs belles vitres dues à ce fabricant, et qui représentent le *Christ en croix*, *Jésus au jardin des Oliviers*, l'*Institution de l'Eucharistie*, etc., etc. Ces vitres dont le mérite est incontestable, n'ont pas moins de 8 mètres de hauteur ; elles ont été exécutées en partie sur les dessins de M. Letellier, peintre à Amiens.

D'un autre côté, M. Bazin du Mesnil-Saint-Firmin a placé récemment dans l'église *Saint-Gilles* d'Abbeville quelques verrières à médaillons, qui offrent une partie de la *Vie de la sainte Vierge* ; elles ne laisseraient rien à désirer, si ces médaillons étaient un peu plus grands.

Quant à M. Lévêque, de Beauvais, presque toutes les églises du départements de l'Oise sont déjà enrichies de vitraux peints, exécutés, avec beaucoup d'habileté, dans son établissement. On nous assure même que c'est à ce dernier artiste que sera confiée l'exécution des vitres destinées à orner les *églises de Saint-Jacques* et de *Sainte-Anne* d'Amiens.

Ce que l'on ne saurait trop recommander à ces trois habiles fabricants pour doter nos édifices religieux de vitraux parfaits, c'est la pureté du dessin en général, et la vérité du coloris, pour les chairs des personnages, en particulier.

H. DUSEVEL.

Pour les articles non signés,

LENOEL-HEROUART.

L'Administrateur-Gérant de la Picardie,

LENOEL-HEROUART.

TABLE DES MATIÈRES

DU QUATRIÈME VOLUME.

ANNÉE 1858.



ARCHÉOLOGIE.

BEAUX-ARTS.

HISTOIRE.

CHRONIQUE.

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

BIOGRAPHIE ET NÉCROLOGIE.

BIBLIOGRAPHIE.

AMIENS. — IMP. DE LENOEL-HEROUART.

